

Conseil d'administration – mardi 25 mai 2021

Délibérations signées

Numéro de la délibération	Titre	Pages
Délibération n° D2021-05-01-ins	Approbation procès-verbal du 17 décembre 2021	3
Délibération n° D2021-05-02-ins	Approbation procès-verbal du 16 mars 2021	4
Délibération n° D2021-05-03-ins	Approbation procès-verbal du 30 mars 2021	5
Délibération n° D2021-05-04-fin	Budget rectificatif n° 1 au titre de l'année 2021	6
Délibération n° D2021-05-05-sco	Rapport d'auto-évaluation	44
Délibération n° D2021-05-06-ins	Délibération relative au programme d'investissement d'avenir n°4 (PIA 4)	484
Délibération n° D2021-05-07-ins	Plateforme d'accord entre établissements pour déposer conjointement une réponse à l'AAP « Excellence sous toutes ses formes » dans le cadre du PIA 4	485
Délibération n° D2021-05-08-ins	Election des grands électeurs au conseil d'administration de la COMUE « Université de Lyon »	489
Délibération n° D2021-05-09-sco	Création d'un parcours de master 1 droit de l'énergie	491
Délibération n° D2021-05-10-sco	Création d'un parcours de master 2 droit de l'énergie	501
Délibération n° D2021-05-11-sco	Saisie des auditeurs libres dans l'application Scolins	515
Délibération n° D2021-05-12-fin	Attribution des dotations CVEC aux services de l'université	516
Délibération n° D2021-05-13-fin	Sortie d'inventaire de biens informatiques et audiovisuels	518
Délibération n° D2021-05-14-fin	Convention pour approbation	522
Délibération n° D2021-05-15-acc	Conventions pour information	523
Délibération n° D2021-05-16-ins	Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels BIATSS, enseignants-rechercheurs et des enseignants du second degré à l'université Jean Moulin	526
Délibération n° D2021-05-17-ins	Lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels BIATSS, enseignants chercheurs et des enseignants du second degré à l'université Jean Moulin	560
Délibération n° D2021-05-18-fin	Listes des marchés de l'année 2020	595
Délibération n° D2021-05-19-ins	Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux pour information	597

Délibération n° D2021-05-20-ins	Calendrier d'ouverture des locaux 2021/2022	602
Délibération n° D2021-05-21-ins	Calendrier des congés universitaires 2021/2022	605

25 mai 2021

Délibération n° D2021-05-01-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2020.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	1

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-05-02-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2021.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-05-03-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 30 mars 2021.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-05-04-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, R. 719-51 et L. 711-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de M. le président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n° 1 de l'établissement pour l'exercice 2021

ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé) sous plafond : 1203
ETPT hors plafond : 165

Autorisations d'engagement : 123 084 102 €

Dont :

97 823 336 € en personnel
17 707 822 € en fonctionnement
7 552 944 € en investissement

Crédits de paiement : 124 538 474 €

Dont :

97 823 336 € en personnel
17 903 957 € en fonctionnement
8 811 181 € en investissement

Prévision de recettes : 117 845 576 €

Solde budgétaire : 6 692 898 €

Article 2 : le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 6 076 525 € de variation de trésorerie
- 2 559 581 € de résultat patrimonial
- 4 159 581 € de capacité d'autofinancement
- - 3 648 500 € de variation de fonds de roulement

La note d'ordonnateur, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.



BUDGET RECTIFICATIF n°1

Conseil d'administration du 25 mai 2021

Note ordonnateur

PREAMBULE

Le Budget Rectificatif présenté au Conseil d'administration en sa séance du 25 mai 2021 est le premier de l'exercice 2021, il a la particularité de présenter exclusivement les reports de crédits des Opérations Pluriannuelles (OPA).

Pour rappel, la GBCP porte une logique de programmation et de reprogrammation des OPA. En ce sens, les prévisions de réalisation des dépenses et des recettes sont prévues par tranche annuelle, et si pour des raisons liées à la vie des projets, ces prévisions deviennent caduques, il convient de procéder à une reprogrammation sur les exercices d'exécution de ces mêmes projets. En fin d'exercice budgétaire, comme ce fut le cas en 2020, le BR1 a intégré la déprogrammation de crédits 2020 de certaines OPA pour les reprogrammer en 2021 et/ou au-delà.

Dans la cadre de la réglementation, la bonne pratique consiste donc à remplacer les reports par de la reprogrammation.

Néanmoins, la réglementation prévoit également la possibilité de recourir au report. Seules les autorisations d'engagement et les crédits de paiement dont la consommation était prévue en fin d'exercice (entre le vote du budget initial N+1 et la fin de l'exercice N), mais qui n'a finalement pas eu lieu, feront le cas échéant l'objet de reports.

Sont ainsi présentés dans ce BR1, les reports de prévisions d'Autorisation d'engagement / Crédit de paiement et de recette non réalisées en 2020 pour ce qui concerne les contrats de recherche, les contrats d'enseignement et les opérations de travaux inscrites dans notre Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

L'impact de ces opérations est important sur l'évolution du Budget initial 2021 et modifie les principaux indicateurs, notamment le solde budgétaire. Le contexte de crise sanitaire et l'absence d'un BR de reprogrammation en fin d'exercice 2020 expliquent pour une grande partie le poids de ces reports.

1 – Autorisations budgétaires

1.1 Tableau des autorisations d'emplois – tableau 1 pour vote

Les informations votées au BI 2021 sont inchangées.

1.2 Tableau des autorisations budgétaires – tableau 2 pour vote

Le tableau présente une distinction entre les autorisations d'engagement, les crédits de paiement et les recettes issus du compte financier 2020, ceux qui ont fait l'objet de la procédure d'élaboration budgétaire 2021 et ceux qui sont inscrits au titre de ce premier budget rectificatif 2021 suite à un exercice de reports des crédits non exécutés de la tranche annuelle 2020 des opérations pluriannuelles.

Les crédits reportés en AE sont de 1 656 669 euros, en CP de 2 413 726 euros et en recettes de 546 310 euros, ce qui génère un impact négatif sur le solde budgétaire de 1 867 416 euros ; les OPA ayant la particularité de générer des décalages d'impacts en trésorerie, le calendrier des décaissements ne coïncidant que rarement avec le calendrier des encaissements.

Les opérations de reports entraînent les augmentations par enveloppe suivantes :

<u>Dépenses</u>	Montant	
	AE	CP
Personnel	179 419	179 419
Fonctionnement	745 144	941 280
Investissement	732 106	1 293 027
TOTAL Dépenses	1 656 669	2 413 726

Par rapport au BI 2021, ces montants en CP représentent une augmentation de 0,18% de l'enveloppe Personnel, 5,55% en Fonctionnement et 17,20% en Investissement.

<u>Recettes</u>	Montant
TOTAL Recettes	546 310

Concernant les recettes, la réalisation attendue fin 2020 sur certains contrats n'ayant pas été effective, la prévision est reportée à hauteur de 546 310 euros dont 95 % concernent les contrats de recherche et 5 % les contrats d'enseignement. Soit une évolution par rapport au BI 2021 de 0,47%.

A noter que les contrats d'enseignement concernés par les reports ont déjà fait l'objet d'un volume d'encaissement important de 1,8 millions d'euros sur un volume global de contrats de 2,6 millions d'euros.

Pour une bonne information, le détail par nature d'OPA et par entité est donné dans les tableaux ci-après.



Contrats de Recherche

	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Recettes
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
901 - Faculté de Droit							
Centre d'Excellence - DGRIS - Phase présélection							8 037
Chaire Droit des contrats publics			387	1 257			
CIFRE PSA - S. PLUMERAND			30 245	30 529			15 000
GIP LAÏCITE DANS LA JUSTICE - PHILIP-GAY							6 416
CIFRE URSSAF - M ASTIER			3 621	3 621			
PACK AMBITION INTERNATIONAL 2019 OTTAWA			1 616	1 616			600
GIP - Place de la coutume à Mayotte			7 030	7 120			1 300
IUF DE M. FULCHIRON			8 852	10 628			
PROJET Européen MAPS Network	3 503	3 503	1 291	1 291			
MARIE CURIE - A. NZAOU - TGL	2 769	2 769					
ANR GUARDINT - BASILIEN-GAINCHE			16 445	16 677			
ANR NIERI - MERCRO	12 597	12 597	3 006	3 006			68 991
Projet européen EPAPFR			8 584	8 584			
Chaire CARPANO			3 281	3 281			
SCUSI 2018 : GIRER Année 2			10 000	10 000			
MULTICOOP - INSERM				23 410			
IDEX 2019 CHAIRE-MIROIR OTTAWA-LYON			3 000	3 000			
IDEX 2019 RÔLE DES PROCES (ANN PHILIP-GAY)			500	500			
TOTAL 901	18 869	18 869	97 858	124 520	0	0	100 344
902 - IAE							
CIFRE SANOFI AVENTIS GROUPE - A. BEZIER			5 240	5 240			
SCUSI 2017 ITALIE Année 3			4 661	12 536			4 500
CIFRE F.INITIATIVAS - M. PHOUNTOUCOS			13 036	13 036			6 000
CIFRE RD2 CONSEIL SAS - F. CANOLLE				1 414			
PACK AMBITION RECHERCHE 2017 : PROJET AURA PMI			4 056	4 056			7 000
SCUSI 2017 TUNISIE Année 3			13 852	13 852			4 500
SCUSI 2017 TUNISIE Année 2							2 337
PACK AMBITION RECHERCHE 2018 : PROJET SUMMIT			50 010	50 248		5 979	119 964
IMPULSION 2018 M GAJEWSKI							14 290
TOTAL 902	0	0	90 855	100 382	0	5 979	158 591
905 - Faculté des Lettres							
CIFRE FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY - SINSOU			875	997			
ANR LIFRANUM - Gilles BONNET	34 803	34 803	5 670	5 898		1 291	
CIFRE PLUSSENS - C. MAIORE			6	206			1 000
INDEX 2019 College Académiq: NEW ORLEANS - DESSINGES			5 741	7 220	212	1 106	
TOTAL 905	34 803	34 803	12 292	14 321	212	2 397	1 000

	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Recettes
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
913 - Service de la Recherche							
Frais de Gestion Contrats de rech 2020			15 463	15 463			
PRECIPUT ANR 2019					35 038	35 038	
UDL : REVERSEMENT FRAIS GESTION LABEX							19 312
CONVENTION DGRIS							15 750
PROJET TIGA	588	588					
ADEME MOBEX	1 734	1 734	4 841	4 966		1 337	
SIGEXPOMETRO			539	730			
PACK AMBITION RECHERCHE 2019 - PROJET ESTER	7 634	7 634	865	924	2 257	4 500	12 232
PARC DES ECRINS 2019			2 765	2 765			
ANR VAL USES - (AAP GENERIQUE 2017)			418	418			
FEDER POIA - CoRESTAR			22 511	26 373			52 666
PARC DES ECRINS			166	166			
CHAIRE UCB PHASE 2	27 215	27 215	2 016	2 016			100 000
CD SANOFI - R. RENART			38	38			30 833
ANR GIRARD - EGALIBEX			4 860	5 334			
CHAIRE SANTE UCB			14 056	13 063	2 000	2 000	
ANR LIPOL - Bourmaud			883	883	2 000	2 000	
IUF BARATAY			8 663	16 775			
IUF DANA Madalina			580	4 080			848
ANR ITHAC - PARE-REY			2 868	3 038		1 337	26 689
VENTE COLLECTION CEROR			939	939			
IUF ISAIA Marie-Céline	1 732	1 732	2 830	3 168			
PROJET JUNIOR 2020 : JUSTGLO			2 800	2 800			
PROJET JUNIOR 2020 : PHILOSOFIELD			2 838	2 838			
IMPULSION 2020 SALMON Nolwenn			1 345	1 855		3 150	
IDEX 2020 INTERLUDE	380	380	2 076	3 582			
IMPULSION 2020 - PROJET HAERESIS			177	2 336			
TOTAL 913	39 283	39 283	94 537	114 550	41 295	49 362	258 330
914X401 Francophonie							
DICTIONNAIRE DES FRANCOPHONES 2018 - DGLFLF	2 232	2 232	41 272	163 118			
TOTAL 914	2 232	2 232	41 272	163 118	0	0	0
TOTAL Contrats de recherche	95 187	95 187	336 814	516 891	41 507	57 738	518 265

Contrats d'Enseignement :

	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Recettes
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
DRH					1 710		
AAP Bienvenue en France RH					1 710		
TOTAL DRH	0	0	0	1 710	0	0	0
Faculté des Lettres							
INDEX 2019 INITIATIVES ETUDIANTS							3 045
TOTAL 905	0	0	0	0	0	0	3 045
Francophonie							
REGION ARA: Soutien création centre de documentation					8 782	8 782	
FSPi AMBASSADE DE France AU BURUNDI			2 794	2 794			
GRAND PRIX CULTUREL INSTITUT DE France	22 083	22 083	65 095	65 700	32 405	32 405	
TOTAL Francophonie	22 083	22 083	67 889	68 494	41 187	41 187	10 000
Relations internationales							
PACK AMBITION INTERNATIONAL 2020 ARQUIS AN1			300	300			
COMESUP 2020 : création DU passerelle -étudiants en exil			3 000	3 000			
MOBILITE INTERNATIONALE DE CREDITS 20-23			15 000	15 000			
Projet internACTional			271	271			
ARQUS Université Européenne			25 000	25 000			
CAPACITY BUILDING ARMOCT			11 517	11 692			
PROJET FAIRE 19/20	1 254	1 254					
PACK AMBITION INTERNATIONAL 2019 MAROC			3 500	3 500			
SCUSI 2017 MAROC Année 3			4 586	4 654			
AMORÇAGE BIENVENUE EN France RI	150	150	3 469	3 469			
MOBILITE INTERNATIONALE DE CREDITS 19-21			4 922	4 922			
ERASMUS: ORGANISATION & MOBT PERSO 19-20			91 545	91 545			
ERASMUS: MOBT ETUDE STAGE ETUDIANT 19-20			8 270	10 736			
MOBILITE INTERNATIONALE DE CREDITS 18-20			25 038	25 038			
			66513	76448			
TOTAL Relations Internationales	1 404	1 404	262 931	275 575	0	0	15 000
CVEC							
CVEC FINANCES CENTRALES	1 120	1 120	18 256	18 256			
CVEC CULTURE			8 799	9 899			
CVEC SGRI	940	940	3 260	3 260			
CVEC POLE VIE ETUDIANTE	30 000	30 000	1 241	1 241	2 800	2 800	
CVEC SPORTS			45 954	45 954	8 440	8 440	
CVEC SMPPS	28 685	28 685					
Total CVEC	60 745	60 745	77 510	78 610	11 240	11 240	0
TOTAL Contrats d'enseignement	84 232	84 232	408 330	424 389	52 427	52 427	28 045

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, l'ensemble des contrats de recherche et de formation n'a pas bénéficié des conditions suffisantes et nécessaires à l'exécution programmée des projets ce qui entraîne sur 2021 un fort report des crédits non exécutés en 2020.

Programme pluriannuel d'investissement :

	Investissement	
	AE	CP
Maison du Gardien	10 000	10 026
Plan rénovation sanitaires amphi		21 787
Avant corps	20 511	
E-Factory	97 739	547 107
Plan confort thermique		13 836
Couverture des amphithéâtres	940	7 318
Faux plafond amphi	6 085	8 268
Rénovation salles de cours	24 320	32 531
CMSI Manu	4 908	
Plan CAMPUS DIRPAT	4 613	13 893
MILC - 1% artistique	577	4 000
Façade DUGAS		57 232
Accessibilité		30 109
Contrôle d'accès	7 102	120 064
Signalétique directionnelle	11 368	11 368
Rénovation blocs sanitaires	18 586	18 586
Travaux ascenseurs	352 094	20 654
Aménagement fonctionnel	55 151	108 083
Mise en sécurité	4 485	6 103
Opération stores	2 523	1 354
Plan canicule	3 173	45 941
GER	13 997	104 602
TOTAL PPI	638 172	1 182 862

Un report important des crédits de paiement des opérations de travaux qui s'explique soit d'une problématique de service fait soit à des retards de paiement sur la fin d'exercice

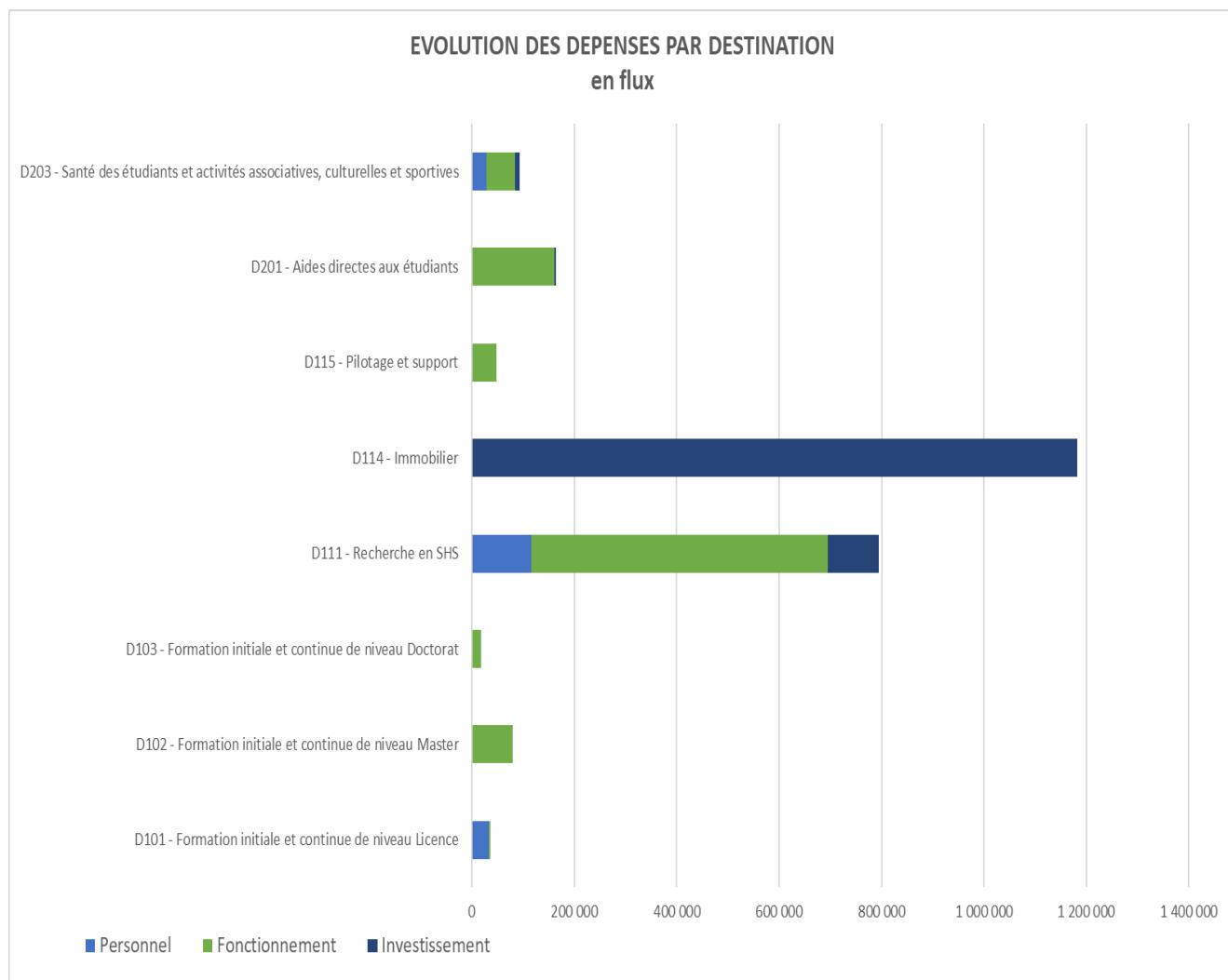
Synthèse des reports	Personnel		Fonctionnement		Investissement		TOTAL		Recettes
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Total contrats de Recherche	95 187	95 187	336 814	516 891	41 507	57 738	473 508	669 816	518 265
Total contrats d'Enseignement	84 232	84 232	408 330	424 389	52 427	52 427	544 989	561 048	28 045
Total PPI					638 172	1 182 862	638 172	1 182 862	
Total reports	179 419	179 419	745 144	941 280	732 106	1 293 027	1 656 669	2 413 726	546 310

Ce tableau des autorisations budgétaires qui met en évidence **le solde budgétaire** traduit la différence entre les prévisions d'encaissements et les prévisions de décaissements.

Les opérations de report génèrent un déficit de 1 867 416 euros, ce qui porte à **- 6 692 898 euros** le solde budgétaire consolidé 2021, ce dernier est largement dû à des opérations pluriannuelles d'investissement dont la part d'autofinancement est prépondérante.

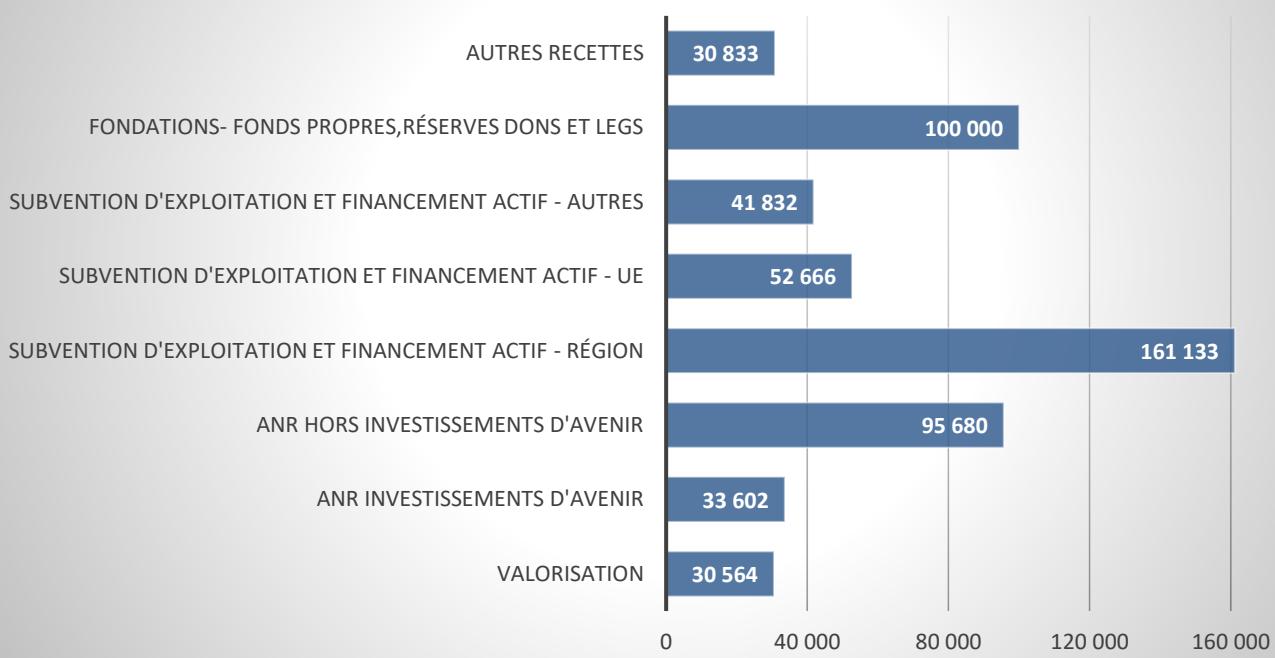
1.3 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine – tableau 3 pour information

Analyse des dépenses par destination



Analyse des recettes par origine de financement

Evolution des recettes globalisées par origine en flux



2 – Equilibre financier

2.1 Tableau d'équilibre financier – tableau 4 pour vote

Le tableau d'équilibre financier permet de déterminer la variation de la trésorerie prévue en 2021.

Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant du tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais affectent la trésorerie.

L'impact des opérations pour compte de tiers correspond dans le cadre du BR1 à un encaissement de 1 849 121 euros au titre du projet européen MERGING.

Le déficit budgétaire de – 1 867 416 euros corrigé de ces impacts, notre trésorerie se trouve prélevée de **6 076 525 euros**.

2.2 **Tableau des opérations pour compte de tiers – tableau 5 pour information**

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale, uniquement en comptes de tiers (classe 4), s'agissant d'opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

Les informations votées au BI 2021 évoluent en ce qui concerne le contrat européen MERGING pour lequel on enregistre un encaissement de 1 849 121 euros.

3 – Analyse de la soutenabilité

3.1 **Tableaux de situation patrimoniale – tableau 6 pour vote**

Le tableau relatif à la situation patrimoniale présente le budget de l'établissement sous l'angle de la comptabilité générale. Ce document se veut donc différent du tableau des autorisations budgétaires et du tableau d'équilibre financier mais reste néanmoins complémentaire et permet une analyse globale de la situation budgétaire et financière de notre établissement, qui permet de présenter l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés de l'évolution de nos charges et nos produits.

Le compte de résultat prévisionnel présente les dépenses de fonctionnement et de personnel ainsi que les recettes de fonctionnement. Les dépenses mentionnées dans le compte de résultat prévisionnel sont complétées des dotations aux amortissements et provisions dont le montant est de **3 700 000 euros** qui est celui du BI 2021 ; de la même manière les recettes correspondent à celles du tableau des autorisations budgétaires auxquelles est ajoutée la quote-part de reprise des financements rattachés à des actifs dont la prévision est de **2 100 000 euros**, montant inscrit au BI 2021.

Il permet de déterminer que ce premier budget rectifié génère une perte de 239 048 euros qui vient donc corriger défavorablement le résultat initial 2021 qui diminue de 2 798 629 euros à **2 559 581 euros**.

Le résultat prévisionnel issu du compte de résultat prévisionnel permet également de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement. Elle est ainsi portée à **4 159 581 euros**, elle constitue un surplus de trésorerie et permet de financer les dépenses d'investissement.

Ce montant de CAF est porté en ressources [au tableau de financement prévisionnel abrégé](#), qui détaille quant à lui les dépenses et recettes d'investissement.

L'ensemble des ressources est inférieur aux emplois en investissement ce qui génère un prélèvement sur le fonds de roulement pour **3 648 500 euros**.

3.2 Plan de trésorerie – tableau 7 pour information

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice, permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie de fin de mois.

Ce budget rectificatif permet de corriger le solde initial du plan de trésorerie du montant du solde final issu du compte financier 2021, à savoir **23 222 243 euros**.

La prévision de la variation 2021 s'élève à **- 6 076 525 euros**, la trésorerie en fin d'exercice devrait s'établir à **17 145 719 euros**.

Ainsi l'exécution mensuelle de ce plan ne devrait-elle pas générer de difficulté pour cette année avec cependant une possible tension au mois de juin.

3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées – tableau 8 pour information

Dans le cadre de l'exécution du Décret GBCP, les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe, les recettes sont dites globales.

Par exception, les recettes peuvent être fléchées. Dans ce cas, elles correspondent à des ressources de l'établissement dont l'utilisation est prédéterminée. Elles sont destinées à la réalisation d'opérations ou au financement de certaines natures de dépenses bien identifiées auxquelles sont liées des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation.

La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget initial et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité en particulier en encasement dans le tableau budgétaire et dans le plan de trésorerie.

On les retrouve également dans le tableau d'équilibre financier car elles peuvent expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant, et solliciter des besoins en trésorerie différents sur plusieurs exercices dus à ce même décalage.

Dans notre établissement seules les recettes **ERASMUS** et celles du projet européen **MERGING sont fléchées** et font donc l'objet d'un suivi particulier.

3.4 **Tableau des opérations pluriannuelles – tableau 9 pour vote, tableau 9 détaillé pour information**

Tant en prévision qu'en exécution, le suivi des opérations pluriannuelles concerne autant les dépenses que les recettes et permet, en conséquence, d'apprécier la soutenabilité de ces opérations sur leur durée.

La présentation est détaillée par opérations regroupées selon qu'il s'agit de contrats de recherche ou d'enseignement ou du programme pluriannuel d'investissement. Il permet d'éclairer et justifier une partie des montants inscrits tant en dépenses qu'en recettes dans le tableau des autorisations budgétaires, et ce, sur plusieurs exercices.

Les informations données au titre de l'exécution des exercices antérieurs à 2021 et de l'exercice 2021 font apparaître les soldes totaux à engager et à payer sur les exercices 2021 et ultérieurs. Ces soldes résultent de la différence entre le coût total prévisionnel de l'opération et l'exécution constatée depuis l'exercice de démarrage de l'opération jusqu'à 2021 inclus. Il donne une visibilité sur les engagements juridiques et les décaissements qui restent à réaliser au vu du coût total de l'opération.

3.5 Tableau de synthèse budgétaire et comptable – pour information

Ce tableau a pour objet de synthétiser tous les ratios significatifs issus des différents autres tableaux constituant le projet de budget rectificatif.

La lecture de ce tableau se fait dans un ordre chronologique :

- Les montants liés à des stocks (niveaux d'entrée/sortie des restes à payer, de fonds de roulement, de trésorerie...) sont dissociés des montants liés au flux de l'année (résultat, CAF, variation du fonds de roulement, solde budgétaire...)
- Concernant les flux de l'année, le tableau recense les éléments issus de la comptabilité budgétaire (autorisations d'engagement et restes à payer), puis ceux du haut de bilan (compte de résultat, capacité d'autofinancement et variation de fonds de roulement, solde budgétaire et variation de trésorerie).

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie) et les nouveaux instruments produits par la comptabilité budgétaire (solde budgétaire).

Ce premier BR fait varier le niveau du fonds de roulement de – 1 532 075 et le niveau de la trésorerie de – 18 295 euros.

Compte tenu de cette variation, le montant final du fonds de roulement devrait s'établir en fin d'année à **19 753 107 euros** et le niveau de la trésorerie à **17 145 719 euros**.

En conclusion, ce budget rectificatif de report de crédits des OPA impacte négativement le solde budgétaire et, plus à la marge, le résultat prévisionnel d'exploitation. Ces résultats sont notamment dus au fait que 53,6% des reports en dépenses sont réalisés en investissement pour 1 293 027 euros alors que les recettes reportées sont des recettes de fonctionnement pour un montant de 546 310 euros.

Nos engagements en investissement sont réalisés à 89% en autofinancement sur notre fonds de roulement. Générer de la capacité d'autofinancement est donc un objectif important pour assurer la soutenabilité des engagements pris pour la réalisation des futures tranches annuelles de travaux du PPI.



La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique

Gilles BONNET



Direction des Affaires Financières

PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N°1 EXERCICE 2021

Présenté au Conseil d'administration du 25 mai 2021

Sommaire

Tableau 1 : Tableau des emplois	page 1
Tableau 2 : Autorisations budgétaires	page 2
Tableau 3 : Dépenses par destination - variation BR1	page 3
Recettes par origine - variation BR1	page 4
Dépenses par destination - version consolidée	page 5
Recettes par origine - version consolidée	page 6
Tableau récapitulatif des crédits par service, composante et laboratoire	page 7
Tableau 4 : Equilibre financier	page 8
Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers	page 9
Tableau 6 : Situation patrimoniale	page 10
Tableau 7 : Plan de trésorerie	page 11
Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées	page 12
Tableau 9 : Opérations pluriannuelles (version agrégée)	page 13
Tableau 10 : Opérations pluriannuelles (version détaillée)	page 14
Tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 15
Tableau relatif aux moyens des UMR	page 16

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du BR1 2021

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
	Permanents	Titulaires	Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur	Global
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	CDI		489 (1)	En ETPT	
	Non permanents	CDD	5,0		
			149	En ETPT	18
			643		167,0
					661
S/total EC					
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	412 (2)		
	CDI		42		
	Non permanents	CDD	106		
			560	55	
				92	
				147	
					707
					1 368 (4)
					Plafond global des emplois voté par le CA
Totaux			1 203 (3)	165	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 203 (5)		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES BR1 - 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DEPENSES								RECETTES							
	Compte financier 2020		B.I 2021		Budget Rectificatif n°1 Reports		Total Budget 2021		Compte financier 2020		B.I 2021		Budget rectificatif n°1 Reports		Total Budget 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	94 467 999	94 424 337	97 643 917	97 643 917	179 419	179 419	97 823 336	97 823 336	112 902 567	116 178 941	546 310	116 725 251	Recettes globalisées			
dont contribution employeur au CAS pension	25 297 571	25 297 571	25 642 419	25 642 419			25 642 419	25 642 419	91 729 804	91 990 298		91 990 298	Subvention pour charges de service public (SCSP)			
Fonctionnement	12 840 770	12 097 471	16 962 678	16 962 677	745 144	941 280	17 707 822	17 903 957	202 534	44 776	23 787	68 563	Autres financements de l'Etat			
Investissement	4 721 151	5 277 572	6 820 838	7 518 154	732 106	1 293 027	7 552 944	8 811 181	1 413 967	1 339 613	361 126	1 339 613	Fiscalité affectée			
									3 329 547	3 231 618	19 572 636	3 592 744	Autres financements publics			
									16 226 714	19 572 636	161 397	19 734 033	Recettes propres			
									910	1 120 325	-	1 120 325	Recettes fléchées			
										1 120 325		1 120 325	Financements de l'Etat fléchés			
													Autres financements publics fléchés			
													Recettes propres fléchées			
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	112 029 919	111 799 381	121 427 433	122 124 748	1 656 669	2 413 726	123 084 102	124 538 474	112 903 477	117 299 266	546 310	117 845 576	TOTAL DES RECETTES			
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement	1 104 096			0						4 825 482	1 867 416	6 692 898	SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement			

Tableau 3 des dépenses par destination - Variation BR1 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Dépenses de l'organisme Budget Rectificatif n°1 - 2021							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	150 734	150 734	539 343	724 444	720 866	1 281 787	1 410 943	2 156 965
Formation initiale et continue	33 314	33 314	98 046	98 289	-	-	131 360	131 603
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	32 374	32 374	3 000	3 000			35 374	35 374
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	940	940	77 891	77 959			78 831	78 899
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat			17 155	17 330			17 155	17 330
D110 - Recherche en Sciences de la Terre							-	-
D111 - Recherche en SHS	115 538	115 538	399 065	579 747	82 694	98 925	597 297	794 210
D112 - Recherche Transversale							-	-
Soutien et support	1 882	1 882	42 232	46 408	638 172	1 182 862	682 286	1 231 152
D105 - Bibliothèques et documentation							-	-
D113 - Diffusion des savoirs et musées							-	-
D114 - Immobilier					638 172	1 182 862	638 172	1 182 862
D115 - Pilotage et support	1 882	1 882	42 232	46 408			44 114	48 290
D2 Étudiants	28 685	28 685	205 801	216 836	11 240	11 240	245 726	256 761
D201 - Aides directes aux étudiants			151 048	160 983	2 800	2 800	153 848	163 783
D202 - Aides indirectes							-	-
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	28 685	28 685	54 753	55 853	8 440	8 440	91 878	92 978
D3 Autres programmes								
Total	179 419	179 419	745 144	941 280	732 106	1 293 027	1 656 669	2 413 726
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)								0

Tableau 3 Recettes par origine de financement - Variation BR1 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Subvention pour charges de service public	Recettes globalisées BR 1 - 2021					Recettes fléchées BR 1 - 2021			Total Budget 2021
		Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
FD010	Subvention pour charges de service public									0
FD020	Droits d'inscription									0
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE									0
FD040	Taxe d'apprentissage									0
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR									0
FD060	Valorisation				30 564					30 564
FD070	ANR investissements d'avenir			33 602						33 602
FD080	ANR hors investissements d'avenir			95 680						95 680
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région			161 133						161 133
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE			52 666						52 666
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	23 787		18 045						41 832
FD120	Fondations- fonds propres,réserves dons et legs				100 000					100 000
FD130	Autres recettes				30 833					30 833
		0	23 787		361 126	161 397		0	0	546 310
										Solde budgétaire (déficit) 1 867 416

Tableau 3 des dépenses consolidées par destination - BR1 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Dépenses de l'organisme Budget Rectificatif n°1 - 2021							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	95 954 443	95 954 443	15 807 954	15 993 054	7 410 704	8 668 941	119 173 101	120 616 438
Formation initiale et continue	46 750 608	46 750 608	4 228 621	4 228 864	839 667	839 667	51 818 896	51 819 139
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	27 233 653	27 233 653	1 518 094	1 518 094	817 167	817 167	29 568 914	29 568 914
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	19 516 955	19 516 955	2 544 100	2 544 168	20 000	20 000	22 081 055	22 081 123
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat			166 427	166 602	2 500	2 500	168 927	169 102
D110 - Recherche en Sciences de la Terre							0	0
D111 - Recherche en SHS	24 315 463	24 315 463	2 203 070	2 383 751	137 146	153 377	26 655 679	26 852 591
D112 - Recherche Transversale							0	0
Soutien et support	24 888 372	24 888 372	9 376 263	9 380 439	6 433 891	7 675 897	40 698 526	41 944 708
D105 - Bibliothèques et documentation	3 812 773	3 812 773	1 427 111	1 427 111	60 499	60 499	5 300 383	5 300 383
D113 - Diffusion des savoirs et musées	18 537	18 537	0	0	0	0	18 537	18 537
D114 - Immobilier	3 625 057	3 625 057	3 872 155	3 872 155	5 806 685	7 048 691	13 303 897	14 545 903
D115 - Pilotage et support	17 432 005	17 432 005	4 076 997	4 081 173	566 707	566 707	22 075 709	22 079 885
D2 Étudiants	1 868 893	1 868 893	1 899 868	1 910 903	142 240	142 240	3 911 001	3 922 036
D201 - Aides directes aux étudiants	28 323	28 323	1 356 776	1 366 711	127 800	127 800	1 512 899	1 522 834
D202 - Aides indirectes	138 456	138 456	50 000	50 000	0	0	188 456	188 456
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 702 114	1 702 114	493 092	494 192	14 440	14 440	2 209 646	2 210 746
D3 Autres programmes								
Total	97 823 336	97 823 336	17 707 822	17 903 957	7 552 944	8 811 181	123 084 102	124 538 474

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

0

Tableau 3 Recettes consolidées par origine de financement - BR1 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Recettes globalisées BR 1 - 2021					Recettes fléchées BR 1 - 2021			Total Budget 2021	
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
FD010	Subvention pour charges de service public	91 990 298							91 990 298	
FD020	Droits d'inscription				3 553 799				3 553 799	
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE				12 808 948				12 808 948	
FD040	Taxe d'apprentissage				646 030				646 030	
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR				1 000				1 000	
FD060	Valorisation				116 689				116 689	
FD070	ANR investissements d'avenir				466 856				466 856	
FD080	ANR hors investissements d'avenir				292 778				292 778	
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région				731 463				731 463	
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE				125 090				125 090	
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	68 563		1 976 557	88 000		1 120 325		3 253 445	
FD120	Fondations- fonds propres,réserves dons et legs				210 000				210 000	
FD130	Autres recettes			1 339 613	2 309 567				3 649 180	
		91 990 298	68 563	1 339 613	3 592 744	19 734 033		1 120 325	0	117 845 576

Solde budgétaire (déficit)	6 692 898
----------------------------	------------------

Dépenses Budget Rectificatif n°1 - 2021 par CRB

Budget	Dépenses CRB							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
900 - Services Centraux	1 120	1 120	18 256	19 966			19 376	21 086
901 - Faculté de Droit	18 869	18 869	97 858	124 520			116 727	143 389
902 - IAE			90 855	100 382		5 979	90 855	106 361
903 - IUT							0	0
904 - Faculté des Langues							0	0
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	34 803	34 803	12 292	14 321	212	2 397	47 307	51 521
906 - Faculté de Philosophie							0	0
908 - Bibliothèque universitaire							0	0
910 - Gouvernance			8 799	9 899			8 799	9 899
913 - Recherche	39 283	39 283	94 537	114 550	41 295	49 362	175 115	203 195
914 - RI et Francophonie	26 659	26 659	375 352	510 447	41 187	41 187	443 198	578 293
915 - Gestion des sites					638 172	1 182 862	638 172	1 182 862
916 - Scolarité et vie Etudiante	58 685	58 685	47 195	47 195	11 240	11 240	117 120	117 120
Total	179 419	179 419	745 144	941 280	732 106	1 293 027	1 656 669	2 413 726

Recettes Budget Rectificatif n°1 - 2021 par CRB

Budget	Recettes					
	Subvention pour charge de service public SCSP	Autres financements publics	Recettes propres	Autres financement de l'Etat	Autres financement publics fléchés	TOTAL
900 - Services Centraux						0
901 - Faculté de Droit		69 591	22 716	8 037		100 344
902 - IAE		152 591	6 000			158 591
903 - IUT						0
904 - Faculté des Langues						0
905 - Faculté des Lettres et Civilisations		3 045	1 000			4 045
906 - Faculté de Philosophie						0
908 - Bibliothèque Universitaire						0
910 - Gouvernance						0
913 - Recherche		110 899	131 681	15 750		258 330
914 - RI et Francophonie		25 000				25 000
915 - Gestion des sites						0
916 - Scolarité et vie Etudiante						0
Total	0	361 126	161 397	23 787	0	546 310

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER BR1 - 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				
	Compte financier 2020	Budget Initial 2021	BR 1	Total Budget 2021
Solde budgétaire (déficit)		4 825 482	1 867 416	6 692 898
Remboursement d'emprunts (capital)		-		
Nouveaux prêts (capital)	90			
Dépôts et versements				
Opérations au nom et pour le compte de tiers	462 800	1 551 948		1 551 948
Autres décaissements sur comptes de tiers	76 712	-		
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	539 602	6 377 430	1 867 416	8 244 846
Abondement de la trésorerie	1 288 152	-	-	-
dont abondement de la trésorerie fléchée		156 954	485 042	641 996
dont abondement de la trésorerie non fléchée	1595334,68			
TOTAL des besoins	1 827 754	6 377 430	1 867 416	8 244 846

FINANCEMENTS				
	Compte financier 2020	Budget Initial 2021	BR 1	Total Budget 2021
Solde budgétaire (Excédent)	-		-	Solde budgétaire (Excédent)
Remboursement de prêts (capital)	-		-	Remboursement de prêts (capital)
Nouveaux emprunts (capital)				Dépôts et versements
Dépôts et versements				Opérations au nom et pour le compte de tiers
Opérations au nom et pour le compte de tiers	319 200	1 849 121	2 168 321	
Autres encaissements sur comptes de tiers	404 458	-	-	Autres encaissements sur comptes de tiers
1 827 754	319 200	1 849 121	2 168 321	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
-	6 058 230	18 295	6 076 525	Prélèvement sur la trésorerie
				dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
				dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
1 827 754	6 215 184	503 337	6 718 520	dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
6 377 430	1 867 416	8 244 846	TOTAL des financements	

Tableau 5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Libellé	Prévisions de décaissements BI	Prévisions de décaissements BR 1	Total prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements BI	Prévisions d'encaissements BR 1	Total prévisions d'encaissements
Bourses AMI	Bourses aide à la mobilité	319 200,00	-	319 200,00	319 200,00	-	319 200,00
Contrat européen MERGING		1 232 748			-	1 849 121,00	1 849 121,00
TOTAL		1 551 947,50	-	1 551 947,50	319 200,00	1 849 121,00	2 168 321,00

TABLEAU 6 SITUATION PATRIMONIALE BR1 - 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel									
CHARGES				PRODUITS					
	CFI 2020	BI 2021	BR1	Total Budget 2021		CFI 2020	BI 2021	BR1	Total Budget 2021
Personnel	93 222 546	96 470 908	179 419	96 650 327	Subventions de l'Etat	92 465 709	92 035 074	2 794	92 037 868
dont charges de pensions civiles	25 297 571	25 642 419		25 642 419	Fiscalité affectée	1 413 967	1 339 613	-	1 339 613
Fonctionnement autre que les charges de personnel	19 394 840	22 335 686	941 280	23 276 966	Autres subventions	1 615 765	2 756 150	767 644	3 523 794
					Autres produits	23 616 203	25 474 386	111 213	25 585 599
TOTAL des charges	112 617 386	118 806 594	1 120 699	119 927 293	TOTAL des produits	119 111 644	121 605 223	881 651	122 486 874
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	6 494 258	2 798 629	-	2 559 581	Résultat prévisionnel (PERTE)	-	-	239 048	-
Total équilibre du compte de résultat prévisio	119 111 644	121 605 223	1 120 699	122 486 874	Total équilibre du compte de résultat p	119 111 644	121 605 223	1 120 699	122 486 874

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier 2020	BI 2021	BR1 2021	Total Budget 2021
Résultat prévisionnel de l'exercice	6 494 258	2 798 629	- 239 048	2 559 581
+ dotation aux amortissements, dépréciations:	3 414 290	3 700 000	-	3 700 000
- reprises sur amortissements, dépréciations	29 380	-	-	-
+ val nette comptable des élts d'actif cédés	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-	-
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1935933,77	2 100 000		2 100 000
= capacité d'autofinancement	7 943 234	4 398 629	- 239 048	4 159 581

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés									
EMPLOIS				RESSOURCES					
	Compte financier 2020	BI 2021	BR1	Total Budget 2021		Compte financier 2020	BI 2021	BR1	Total Budget 2021
Insuffisance d'autofinancement		-	239 048	-	Capacité d'autofinancement	7 943 234	4 398 629	-	4 159 581
Investissements	5 548 711	7 518 154	1 293 027	8 811 181	Financement de l'actif par l'Etat	-	-	-	-
					Financement de l'actif par des tiers aut	612 333	1 003 100		1 003 100
					Autres ressources		-	-	-
Remboursement des dettes financières	240	-	-	-	Augmentation des dettes financières	60		-	-
TOTAL des emplois	5 548 951	7 518 154	1 532 075	8 811 181	TOTAL des produits	8 555 627	5 401 729	-	5 162 681
Apport au fonds de roulement	3 006 676	-	-	-	Prélèvement sur fonds de roulement	-	2 116 425	1 532 075	3 648 500

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie					
	Compte financier 2020	BI 2021	BR1	Total Budget 2021	
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	3 006 676	-	2 116 425	- 1 532 075	- 3 648 500
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	1 718 525		3 941 805	- 1 513 780	2 428 025
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	1 288 152	-	6 058 230	- 18 295	- 6 076 525
Niveau du fonds de roulement	23 401 607		15 092 670		19 753 107
Niveau du besoin en fonds de roulement	179 364		5 337 188		2 607 388
Niveau de la trésorerie	23 222 243		9 755 483		17 145 719

TABLEAU 7 PLAN DE TRESORERIE BR1 - 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	23 222 243	40 456 469	29 431 649	21 063 763	37 092 887	28 925 711	16 973 704	41 714 259	34 708 937	25 248 975	28 422 115	19 611 752	
<i>dont placements</i>													
ENCAISSEMENTS													
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	23 827 573	796 156	884 030	24 653 191	1 489 546	1 133 875	34 614 526	550 000	835 800	14 791 667	3 324 126	9 824 760	116 725 251
Subvention pour charges de service public	23 012 794			23 012 794			32 196 604			13 768 106			91 990 298
Autres financements de l'Etat	10 000		33 037	25 526			908 621				430 992		68 563
Fiscalité affectée													1 339 613
Autres financements publics	26 689	55 000	204 487	612 464	489 546	33 875	309 301	0	135 800	323 561	647 490	754 531	3 592 744
Recettes propres	778 090	741 156	646 506	1 002 407	1 000 000	1 100 000	1 200 000	550 000	700 000	700 000	2 245 644	9 070 229	19 734 033
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	363 862	-	-	-	-	-	-	-	-	620 000,00	-	136 463,44	1 120 325,00
Financements de l'Etat fléchés													0
Autres financements publics fléchés	363 862									620 000		136 463	1 120 325
Recettes propres fléchées													0
<i>Opérations non budgétaires</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : encassements en capital													0
Prêts : encassements en capital													0
Dépôts et cautionnements													0
<i>Opérations gérées en compte de tiers</i>	1 849 121	95 760	0	0	0	223 440	0	0	0	0	0	0	2 168 321
TVA encaissée													0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encassements		95 760				223 440							319 200
Autres encassemens d'opérations gérées en compte de tiers	1 849 121												1 849 121
TOTAL	26 040 556	891 916	884 030	24 653 191	1 489 546	1 367 315	34 614 526	550 000	835 800	15 411 667	3 324 126	9 961 224	120 013 897
DECASSEMENTS													
<i>Enveloppes hors recettes fléchées</i>	8 704 658	10 643 048	9 221 201	8 597 257	9 600 000	13 300 000	9 768 649	7 545 000	10 040 440	11 983 204	12 013 168	12 122 704	123 539 329
Personnel	7 731 107	9 379 663	7 320 066	7 432 906	7 400 000	11 200 000	7 268 649	7 350 000	7 000 000	8 550 050	8 500 000	8 627 033	97 759 474
Fonctionnement	666 491	1 005 434	1 448 141	949 985	1 500 000	1 500 000	1 500 000	120 000	1 540 440	2 000 000	2 513 168	2 225 015	16 968 674
Investissement	307 060	257 951	452 993	214 366	700 000	600 000	1 000 000	75 000	1 500 000	1 433 154	1 000 000	1 270 656	8 811 181
<i>Dépenses sur recettes fléchées</i>	12 473	36 940	22 315	23 610	55 322	9 322	105 322	10 322	255 322	255 322	105 322	107 554	999 145
Personnel	0	4 942	5 322	11 024	5 322	5 322	5 322	5 322	5 322	5 322	5 322	5 320	63 862
Fonctionnement	12 473	31 998	16 993	12 586	50 000	4 000	100 000	5 000	250 000	250 000	100 000	102 234	935 283
Investissement													0
<i>Opérations non budgétaires</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0								0
Prêts : décaissements en capital	0	0	0	0	0								0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0					0
<i>Opérations gérées en compte de tiers</i>	89 200	1 236 748	8 400	3 200	1 400	0	0	0	0	0	16 000	197 000	1 551 948
TVA décaissée													0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	89 200	4 000	8 400	3 200	1 400						16 000	197 000	319 200
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers						1 232 748							1 232 748
TOTAL	8 806 330	11 916 736	9 251 916	8 624 067	9 656 722	13 309 322	9 873 971	7 555 322	10 295 762	12 238 526	12 134 490	12 427 257	126 090 422
SOLDE DU MOIS	17 234 226	-11 024 819	-8 367 886	16 029 123	-8 167 176	-11 952 007	24 740 555	-7 005 322	-9 459 962	3 173 141	-8 810 364	-2 466 034	-6 076 525
SOLDE CUMULE	40 456 469	29 431 649	21 063 763	37 092 887	28 925 711	16 973 704	41 714 259	34 708 937	25 248 975	28 422 115	19 611 752	17 145 718	-6 076 525

TABLEAU 8 OPERATIONS SUR RECETTES FLECHEES

TPOUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	Antérieures à 2021	N (2021)	N+1 (2022)	N+2 (2023)	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		-26 963	485 042	-356 543	-150 048	
Recettes fléchées (b)	658 045	1 484 187	237 283	-	48 515	2 428 029
Financements de l'État fléchés						
Autres financements publics fléchés	658 045	1 484 187	237 283		48 515	2 428 029
Recettes propres fléchées						
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	685 008	999 145	593 826	150 048	-	2 428 027
Personnel						
AE=CP		63 862	63 862	46 360		174 084
Fonctionnement						
AE	687 474	932 817	529 964	103 688		2 253 943
CP	685 008	935 283	529 964	103 688		2 253 943
Intervention						
AE						
CP						
Investissement						
AE						
CP						
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-	26 963	485 042	-	356 543	- 150 048
						48 515
						2,60

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Tableau 9 - EPSCP

Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en 2021	AE nouvelles ouvertes en 2021	Total des AE ouvertes pour l'année 2021	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en 2021	CP nouveaux ouverts en 2021	Total des CP ouverts pour 2021	Restes à engager en fin 2021 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin 2021 (CP)	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
2013	220 878	336 193	220 712	166	-	166	338 174	220 712	166	-	166	-	0	1
2014	162 870	228 042	134 018	8 852	20 000	28 852	254 929	132 242	10 628	20 000	30 628	-	-	-
2016	736 450	765 045	665 471	16 056	51 000	67 056	764 447	662 331	15 063	51 000	66 063	3 923	4 133	
2017	844 457	746 454	581 948	25 523	145 172	170 695	750 368	550 598	57 045	145 172	202 217	91 814	-	172
2018	2 087 469	1 843 250	1 327 353	187 223	521 671	708 894	1 862 894	1 191 704	321 610	521 671	843 281	51 222	1 263	
2019	1 491 383	534 805	278 892	195 557	503 221	698 778	538 684	262 176	211 825	503 221	715 046	513 713	448	
2020	952 137	131 929	112 291	40 131	444 475	484 606	131 929	98 944	53 479	444 475	497 954	355 240	-	1
2021	909 108	-	-	-	278 426	278 426	-	-	-	278 426	278 426	630 682	-	
total contrats de recherche	7 404 752	4 585 718	3 320 685	473 508	1 963 965	2 437 473	4 641 425	3 118 706	669 816	1 963 965	2 633 781	1 646 594	5 671	
Région	445 000	300 615	279 015	20 168	138 700	158 868	300 615	278 133	20 236	138 700	158 936	7 117	814	
ERASMUS	2 931 159	1 235 195	937 621	218 154	1 136 248	1 354 402	1 235 195	925 046	230 730	1 136 248	1 366 978	639 136	-	1
Autres	880 693	421 866	218 807	157 172	279 955	437 127	456 918	213 797	159 487	279 955	439 442	224 759	2 695	
CVEC	457 169	358 287	227 047	149 495	80 626	230 121	358 287	225 948	150 595	80 626	231 221	1	-	1
Total contrats d'enseignement	4 714 021	2 315 963	1 662 490	544 989	1 635 529	2 180 518	2 351 015	1 642 924	561 048	1 635 529	2 196 577	871 013	3 507	
Maison du gardien	59 599	59 043	46 566	10 000	3 033	13 033	68 072	46 540	10 026	349	10 375	-	2 684	
Plan rénovations sanitaires amphis	741 573	807 873	741 572	-	-	-	943 510	719 785	21 787	-	21 787	1	-	0
Espace Rue	1 150 000	182 381	182 381	-	100 000	100 000	182 381	182 381	-	100 000	100 000	867 619	-	
Avant corps	2 725 000	855 766	786 549	20 511	-	20 511	899 901	784 600	-	-	-	1 917 940	22 460	
E Factory	3 804 819	5 815 031	3 707 080	97 739	-	97 739	3 573 240	2 657 510	547 107	600 000	1 147 107	-	0	202
Confort thermique et sanitaire des amphis	670 000	140 337	140 249	-	150 000	150 000	172 173	126 413	13 836	150 000	163 836	379 751	-	0
Couverture des amphis	1 000 000	10 000	9 059	940	40 000	40 940	10 000	2 682	7 318	40 000	47 318	950 001	-	1
Faux plafonds amphis	1 500 000	86 612	71 184	6 085	230 000	236 085	94 498	69 001	8 268	230 000	238 268	1 192 731	-	
Rénovation salles de cours	1 080 000	372 952	348 631	24 320	250 000	274 320	376 411	340 420	32 531	250 000	282 531	457 049	0	
Toitures ardoise et Zinc	600 000	-	-	-	100 000	100 000	-	-	-	100 000	100 000	500 000	-	
CMSI Manu	724 400	724 400	719 491	4 908	-	4 908	209 600	234 105	-	140 000	140 000	1	350 294	
Plan Campus	4 409 328	3 854 861	3 804 714	4 613	600 000	604 613	3 829 065	3 778 983	13 893	600 000	613 893	1	16 451	
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat opé constr	665 393	988 154	472 816	577	192 000	192 577	978 285	469 393	4 000	192 000	196 000	1	-	1
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreuil	500 000	-	-	-	200 000	200 000	-	-	-	200 000	200 000	300 000	-	
Chevreuil Transition énergétique	2 000 000	-	-	-	130 000	130 000	-	-	-	130 000	130 000	1 870 000	-	
Cavenne Transition énergétique	600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	600 000	-	
Façade Dugas	110 287	110 287	110 287	-	-	-	110 287	53 053	57 232	-	57 232	0	1	
Salles info pédago Bourg	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000	-	
Agenda d'accessibilité	1 458 100	995 988	884 262	-	250 000	250 000	1 125 966	843 489	30 109	250 000	280 109	323 838	10 664	
Contrôle d'accès	962 000	455 531	443 922	7 102	200 000	207 102	507 660	322 959	120 064	200 000	320 064	310 976	8 001	
Signalétique directionnelle	90 000	41 254	18 631	11 368	30 000	41 368	41 254	18 631	11 368	30 000	41 368	30 001	-	
Rénovation des sanitaires	955 000	109 386	86 413	18 586	480 000	498 586	109 386	86 413	18 586	480 000	498 586	370 001	0	
Travaux ascenseurs	990 000	368 280	16 130	352 094	300 000	652 094	31 929	8 284	20 654	260 000	280 654	321 776	379 286	
A ménagements fonctionnels	1 221 204	497 759	422 371	55 151	388 000	443 151	540 628	369 869	108 083	388 000	496 083	355 682	-	430
Mise en sécurité	315 000	110 875	106 138	4 485	80 000	84 485	112 127	103 268	6 103	80 000	86 103	124 377	1 252	
Stores	800 000	289 085	283 110	2 523	150 000	152 523	289 085	283 110	1 354	150 000	151 354	364 367	1 169	
Plan Canicule	240 000	50 00												

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs					
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n (2021)	Restes à encaisser		
			(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
2013	226 705	-	226 705	226 705	-	-	-	-
2014	162 870	-	162 870	162 870	-	-	-	-
2016	722 604	-	722 604	722 604	-	-	-	-
2017	844 457	-	844 457	722 911	110 296	11 250	-	-
2018	2 087 469	-	2 087 469	1 379 008	663 572	44 889	-	-
2019	1 491 383	-	1 491 383	613 432	551 345	326 606	-	-
2020	952 137	-	952 137	208 948	248 384	494 805	-	-
2021	909 108	-	909 108	115 065	794 043	-	-	-
total contrats de recherche	7 396 733	-	7 396 733	4 036 478	1 688 662	1 671 593	-	-
Région	445 000	-	445 000	167 848	133 200	143 952	-	-
ERASMUS	2 931 159	-	2 931 159	1 380 442	1 298 408	252 309	-	-
Autres	880 693	-	880 693	498 691	160 901	221 101	-	-
CVEC	457 169	-	457 169	457 169	-	-	-	-
Total contrats d'enseignement	4 714 021	-	4 714 021	2 504 150	1 592 509	617 362	-	-
Maison du gardien	59 599	59 599	-	-	-	-	-	-
Plan rénovations sanitaires amphis	741 573	741 573	-	-	-	-	-	-
Espace Rue	1 150 000	1 150 000	-	-	-	-	-	-
Avant corps	2 725 000	2 725 000	-	-	-	-	-	-
E Factory	3 804 819	2 304 819	1 500 000	340 042	750 000	409 958	-	-
Confort thermique et sanitaire des am	670 000	670 000	-	-	-	-	-	-
Couverture des amphis	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	-	-
Faux plafonds amphis	1 500 000	1 500 000	-	-	-	-	-	-
Rénovation salles de cours	1 080 000	1 080 000	-	-	-	-	-	-
Toitures ardoise et Zinc	600 000	600 000	-	-	-	-	-	-
CMSI Manu	724 400	624 400	100 000	-	100 000	-	-	-
Plan Campus	4 409 328	4 409 328	-	-	-	-	-	-
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat op	665 393	665 393	469 393	-	192 000	4 000	-	-
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreu	500 000	500 000	-	-	-	-	-	-
Chevreul Transition énergétique	2 000 000	2 000 000	-	-	-	-	-	-
Cavenne Transition énergétique	600 000	600 000	-	-	-	-	-	-
Façade Dugas	110 287	110 287	-	-	-	-	-	-
Salles info pédago Bourg	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-
Agenda d'accessibilité	1 458 100	1 008 100	550 000	525 000	25 000	-	-	-
Contrôle d'accès	962 000	962 000	-	-	-	-	-	-
Signalétique directionnelle	90 000	90 000	-	-	-	-	-	-
Rénovation des sanitaires	955 000	955 000	-	-	-	-	-	-
Travaux ascenseurs	990 000	990 000	-	-	-	-	-	-
A ménagements fonctionnels	1 221 204	1 221 204	-	-	-	-	-	-
Mise en sécurité	315 000	315 000	-	-	-	-	-	-
Stores	800 000	800 000	-	-	-	-	-	-
Plan Canicule	240 000	240 000	-	-	-	-	-	-
GER	5 450 000	5 450 000	-	-	-	-	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	34 921 703	32 206 310	2 815 393	1 334 435	1 067 000	413 958	-	-
Total	47 032 457	32 206 310	14 926 147	7 875 063	4 348 171	2 702 914	-	-

COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE SUIVI DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- 1 Les opérations sont identifiées par un nom et un millésime ; elles peuvent ne pas être toutes individualisées et faire l'objet de regroupements, un niveau de détail suffisant au regard des caractéristiques de l'établissements devant néanmoins être maintenu ;
- 2 Le degré d'exigence quant à la précision de l'évaluation, au budget initial, des reports prévisibles devra être fonction des contraintes qui pèsent sur les établissements pour établir ce chiffrage, notamment pour les contrats de recherche ;
- 3 En recettes, une ligne sera maintenue, même après la fin d'une opération tant que la totalité des financements extérieurs n'a pas été recouvrée ;
- 4 Pour les contrats de recherche, ne devra être indiquée au titre de l'autofinancement que, le cas échéant, la participation de l'établissement qui doit donner lieu à justification en application du contrat.

TABLEAU BI 2021 - A MODIFIER

Tableau 10 EPSCP
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Prévision pluriannuelle			Prévision 2021									Prévision N+1 et suivantes						
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à 2021	AE consommées les années antérieures à 2021	AE reportées en 2021	AE nouvelles ouvertes en 2021	TOTAL des AE ouvertes en 2021	CP ouverts les années antérieures à 2021	CP consommés les années antérieures à 2021	CP reportés en 2021	CP nouveaux ouverts en 2021	TOTAL des CP ouverts en 2021	AE prévues en N+1 (2022)	CP prévus en N+1 (2022)	AE prévues en N+2 (2023)	CP prévus en N+2 (2023)	AE prévues > N+2 (2024)	CP prévus > N+2 (2024)
			(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Maison du gardien	Investissement	59 599	59 043	46 566	10 000	3 033	13 033	68 072	46 540	10 026	349	10 375	-	2 684	-	-	-	-
Plan rénovations sanitaires amphis	Investissement	741 573	807 873	741 572	-	-	-	943 510	719 785	21 787		21 787	-	-	-	-	-	-
Espace Rue	Investissement	1 150 000	182 381	182 381		100 000	100 000	182 381	182 381		100 000	100 000	417 619	317 619	200 000	180 000	250 000	370 000
Avant corps	Investissement	2 725 000	855 766	786 549	20 511	-	20 511	899 901	784 600	-	-	-	600 000	600 000	169 664	169 664	1 148 276	1 170 736
E Factory	Investissement	3 804 819	5 815 031	3 707 080	97 739	-	97 739	3 573 240	2 657 510	547 107	600 000	1 147 107	-	-	-	-	-	-
Confort thermique et sanitaire des amphis	Investissement	670 000	140 337	140 249	-	150 000	150 000	172 173	126 413	13 836	150 000	163 836	150 000	150 000	100 000	100 000	129 751	129 751
Couverture des amphis	Investissement	1 000 000	10 000	9 059	940	40 000	40 940	10 000	2 682	7 318	40 000	47 318	300 000	300 000	300 000	300 000	350 000	350 000
Faux plafonds amphis	Investissement	1 500 000	86 612	71 184	6 085	230 000	236 085	94 498	69 001	8 268	230 000	238 268	270 000	270 544	270 000	270 000	652 731	652 187
Rénovation salles de cours	Investissement	1 080 000	372 952	348 631	24 320	250 000	274 320	376 411	340 420	32 531	250 000	282 531	150 000	150 000	150 000	150 000	157 049	157 049
Toitures ardoise et Zinc	Investissement	600 000	-			100 000	100 000	-			100 000	100 000	-	-	-	-	-	-
CMSI Manu	Investissement	724 400	724 400	719 491	4 908	-	4 908	209 600	234 105		140 000	140 000	-	-	-	-	-	-
Plan Campus	Investissement	4 409 328	3 854 861	3 804 714	4 613	600 000	604 613	3 829 065	3 778 983	13 893	600 000	613 893	323 838	334 502	-	-	-	-
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat opé	Investissement	665 393	988 154	472 816	577	192 000	192 577	978 285	469 393	4 000	192 000	196 000	100 000	100 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreul	Investissement	500 000	-			200 000	200 000	-			200 000	200 000	600 000	600 000	800 000	800 000	470 000	470 000
Chevreul Transition énergétique	Investissement	2 000 000	-			130 000	130 000	-			130 000	130 000	240 000	240 000	240 000	240 000	120 000	120 000
Cavenne Transition énergétique	Investissement	600 000	-			-	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-
Façade Dugas	Investissement	110 287	110 287	110 287	-	-	110 287	53 053	57 232		57 232	-	40 000	40 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Salles info pédago Bourg	Investissement	100 000	-	-		-	-	-			-	-	323 838	334 502	-	-	-	-
Agenda d'accessibilité	Investissement	1 458 100	995 988	884 262	-	250 000	250 000	1 125 966	843 489	30 109	250 000	280 109	100 000	100 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Contrôle d'accès	Investissement	962 000	455 531	443 922	7 102	200 000	207 102	507 660	322 959	120 064	200 000	320 064	20 000	20 000	10 001	10 001	110 976	118 976
Signalétique directionnelle	Investissement	90 000	41 254	18 631	11 368	30 000	41 368	41 254	18 631	11 368	30 000	41 368	160 000	160 000	150 000	150 000	60 001	60 001
Rénovation des sanitaires	Investissement	955 000	109 386	86 413	18 586	480 000	498 586	109 386	86 413	18 586	480 000	498 586	100 000	100 000	100 000	100 000	121 776	201 062
Travaux ascenseurs	Investissement	990 000	368 280	16 130	352 094	300 000	652 094	31 929	8 284	20 654	260 000	280 654	100 000	100 000	100 000	100 000	155 682	155 252
A ménagements fonctionnels	Investissement	1 221 204	497 759	422 371	55 151	388 000	443 151	540 628	369 869	108 083	388 000	496 083	30 000	30 000	30 000	30 000	64 377	65 629
Mise en sécurité	Investissement	315 000	110 875	106 138	4 485	80 000	84 485	112 127	103 268	6 103	80 000	86 103	100 000	100 000	100 000	100 000	164 367	165 535
Stores	Investissement	800 000	289 085	283 110	2 523	150 000	152 523	289 085	283 110	1 354	150 000	151 354	40 000	40 000	-	-	-	-
Plan Canicule	Investissement	240 000	50 000	46 827	3 173	150 000	153 173	50 000	4 059	45 941	150 000	195 941	1 100 000	1 100 000	600 000	600 000	975 769	1 051 635
GER	Investissement	5 450 000	2 330 109	2 160 234	13 997	600 000	613 997	2 215 018	1 993 763	104 602	600 000	704 602	5 091 457	5 552 003	3 799 665	3 899 960	5 160 755	5 467 813
Total Dépenses d'investissement.1		34 921 703	19 255 963	15 608 617	638 172	4 623 033	5 261 205	16 470 476	13 498 712	1 182 862	5 320 349	6 503 211						
Année de démarrage des contrats : 2012	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement																	
Année de démarrage des contrats : 2013	Personnel Fonctionnement et intervention Investissement	220 878	8 000	-				8 000	-				37 441	23 116	166	166	8 056	
Année de démarrage des contrats : 2																		

Année de démarrage des contrats : 2018	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	2 087 469
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2019	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	1 491 383
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2020	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	952 137
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2021	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	909 108
	Investissement	
Total contrat de recherche.2		7 404 752
Région	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	445 000
	Investissement	
Agence ERASMUS	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	2 931 159
	Investissement	
AUTRES	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	880 693
	Investissement	
CVEC	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	457 169
	Investissement	
Total contrat d'enseignement.4		4 714 021
	Ss total personnel	0
	Ss total fonctionnement et intervention	12 118 773
	Ss total investissement	34 921 703
TOTAL		47 040 476

664 085	596 621	14 829	268 766	283 595	664 085	596 621	14 829	268 766	283 595
1 143 243	704 160	172 394	252 905	425 299	1 147 583	553 206	300 802	252 905	553 707
35 922	26 573	-	-	-	51 226	41 877	5 979	-	5 979
268 648	174 627	77 656	304 109	381 765	268 648	174 627	77 656	304 109	381 765
213 312	88 272	80 394	192 686	273 080	217 191	87 400	90 897	192 686	283 583
52 845	15 993	37 507	6 426	43 933	52 845	149	43 272	6 426	49 698
81 655	79 381	2 702	255 680	258 382	81 655	79 381	2 702	255 680	258 382
32 641	17 577	35 429	185 645	221 074	32 641	8 718	44 290	185 645	229 935
17 633	15 333	2 000	3 150	5 150	17 633	10 845	6 487	3 150	9 637
					114 362			114 362	
			160 264	160 264				160 264	
			3 800	3 800				3 800	
4 585 718	3 320 685	473 508	1 963 965	2 437 473	4 641 425	3 118 706	669 816	1 963 965	2 633 781
210 000	214 404	-	120 551	120 551	210 000	214 404		120 551	120 551
80 615	63 394	11 386	18 149	29 535	80 615	62 512	11 454	18 149	29 603
10 000	1 217	8 782	-	8 782	10 000	1 217	8 782	-	8 782
1 235 195	937 621	218 154	1 131 712	1 349 866	1 235 195	925 046	230 730	1 131 712	1 362 442
108 912	78 495	23 487	105 641	129 128	108 912	78 495	23 487	105 641	129 128
280 549	140 311	101 280	174 314	275 594	315 601	135 302	103 595	174 314	277 909
32 405		32 405			32 405		32 405		32 405
124 613	94 988	60 745	19 556	80 301	124 613	94 988	60 745	19 556	80 301
179 017	119 305	77 510	13 053	90 563	179 017	118 206	78 610	13 053	91 663
54 657	12 754	11 240	48 017	59 257	54 657	12 754	11 240	48 017	59 257
2 315 963	1 662 490	544 989	1 635 529	2 180 518	2 351 015	1 642 924	561 048	1 635 529	2 196 577
2 500 354	2 191 914	179 419	1 262 565	1 441 984	2 500 354	2 191 914	179 419	1 262 565	1 441 984
4 086 246	2 639 707	745 144	2 275 536	3 020 680	4 161 701	2 423 190	941 280	2 275 536	3 216 816
19 571 044	15 760 172	732 106	4 684 426	5 416 532	16 800 861	13 645 239	1 293 027	5 381 742	6 674 769
26 157 644	20 591 793	1 656 669	8 222 527	9 879 196	23 462 916	18 260 342	2 413 726	8 919 843	11 333 569

9 968	9 968			
13 900	13 900	27 354	28 616	
-	-			
258 389	258 389	49 276	49 276	
103 484	103 484	60 084	42 480	42 928
202 187	202 187	37 874	24 526	
87 755	87 755	19 638	32 985	7 786
-	-			7 786
121 362	121 362	145 860	145 860	28 000
131 267	131 267	143 981	143 981	57 932
980	980	1 300	1 300	57 932
1 025 029	1 028 990	485 367	486 628	136 198
7 117	7 931			
587 131	587 131	52 005	52 005	
23 884	23 884			
107 100	107 100	93 775	96 470	
725 232	726 046	145 780	148 475	0
615 790	615 790	233 010	219 662	28 000,00
1 133 491	1 138 266	396 837	414 141	108 198
5 092 437	5 552 983	3 800 965	3 901 260	5 160 755
6 841 718	7 307 039	4 430 812	4 535 063	5 296 953
				5 604 459

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Financement de l'opération	Prévision		
			(18)	(19)	(20)
E-Factory	Financement de l'Etat*	-			
	Autres financements	1 500 000			
MILC + 1% artistique	Financement de l'Etat*				
PUQ	Autres financements	665 393			
Agenda d'accessibilité prog.	Financement de l'Etat*	550 000			
	Autres financements				
CMSI	Financement de l'Etat*	100 000			
	Autres financements				
Total PPI.1		2 815 393			
2013	Financement de l'Etat*	217 705			
	Autres financements				

	Autres financements***	9 000			
2014	Financement de l'Etat*	75 000			
	Aut				

AUTRES	Financement de l'Etat*	99 500
	Autres financements**	781 193
	Autres financements***	
CVEC	Financement de l'Etat*	457 169
	Autres financements**	
	Autres financements***	
	Total contrat d'enseignement.4	4 714 021
	Ss total financement de l'Etat	1 429 731
	Ss total autres financements publics	12 054 965
	Ss total autres financements	1 441 451
	TOTAL	14 926 147

	99 500	
	399 191	160 901
	457 169	
	2 504 150	1 592 509
	1 215 872	158 450
	5 814 915	3 791 546
	844 276	398 175
	7 875 063	4 348 171

	142 267	78 834
	490 886	126 476
		0
	29 159	15 000
	1 421 017	372 210
		655 277
	96 000	103 000
		0
	1 546 176	490 210
		666 527

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

Tableau SYNTHESE BUDGETAIRE ET COMPTABLE - BR1 2021

Etat présenté pour information au CA

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels et les nouveaux indicateurs induits par la comptabilité budgétaire. Ce tableau se présente de façon chronologique.

		Compte Financier 2020	BI 2021	BR1	Total Budget
Stocks initiaux	Niveau initial de restes à payer	4 508 770	2 983 625		4 739 309
	Niveau initial du fonds de roulement	20 394 930	17 209 095		23 401 607
	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-	1 539 161	1 395 383	179 364
	Niveau initial de la trésorerie		21 934 091	15 813 712	23 222 243
	<i>dont niveau initial de la trésorerie fléchée</i>				
	<i>dont niveau initial de la trésorerie non fléchée</i>				
Flux de l'année	Autorisations d'engagement	112 029 919	121 427 433	1 656 669	123 084 102
	Résultat patrimonial	6 494 258	2 798 629	-	239 048
	Capacité d'autofinancement	7 943 234	4 398 629	-	239 048
	Variation du fonds de roulement	3 006 676	-	2 116 425	-
	Opérations bilancielles non budgétaires			1 532 075	-
	<i>Nouvel emprunt / remboursement de prêt</i>				
	<i>Remboursement d'emprunt / prêt accordé</i>				
	<i>Cautionnements et dépôts</i>	90			
	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires				
	<i>Variation des stocks</i>				
	<i>Production immobilisée</i>				
	<i>Charges sur créances irrécouvrables</i>				
	<i>Produits divers de gestion courante</i>				
	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires				
	<i>Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs</i>				
	<i>Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours</i>				
	<i>Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs</i>				
	<i>Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours</i>				
Niveau final du fonds de roulement	Solde budgétaire	1 104 096	-	4 825 482	-
	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	184 144	-	1 232 748	
	Variation de la trésorerie	1 288 152	-	6 058 230	-
	<i>dont variation de la trésorerie fléchée</i>	-	307 183	156 954	485 042
	<i>dont variation de la trésorerie non fléchée</i>	1 595 335	-	6 215 184	-
	Variation du besoin en fonds de roulement	1 718 525	-	3 941 805	-
	Restes à payer	230 539	-	697 315	-
	Niveau final de restes à payer	4 739 309	2 286 310		3 284 937
	Niveau final du fonds de roulement	23 401 607	15 092 670		19 753 107
	Niveau final du besoin en fonds de roulement	179 364	5 337 188		2 607 388
	Niveau final de la trésorerie	23 222 243	9 755 482		17 145 718
	<i>dont niveau final de la trésorerie fléchée</i>				
	<i>dont niveau final de la trésorerie non fléchée</i>				

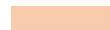
Tableau BI non modifié

Synthèse des moyens prévisionnels des Unités Mixtes de Recherche par tutelle - Année 2019 - Dotations des établissements.**Moyens prévisionnels des Unités Mixtes de Recherche par tutelle - Année 2019 - Dotations des établissements.**

	Univ Lyon 2	ENS de Lyon	Univ Lyon 3	CNRS	ECOLE NAT DES TRAVAUX PUBLICS D'ETAT	INSA	Univ Jean Monnet	Ecole des mines de Saint Etienne	ENSAL	EHESS	UNIV AVIGNON PAYS DE VAUCLUSE	UNIV GRENOBLE ALPES	Université Blaise Pascal	Ecole Centrale de Lyon	Univ Lyon 1	TOTAL	
UMR 5648 Dotation CIHAM																	0
UMR 5600 Dotation EVS																	0
UMR 5189 Dotation HISOMA																	0
UMR 5190 Dotation LARHRA																	0
UMR 5317 Dotation IHRIM																	0
UMR 5205 Dotation LIRIS																	0 0
Total Moyens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

 Montants validés avec les établissements concernés

 Attributions non définitives

 représente 80% de la dotation obtenu en 2018, 20% restant selon un calcul des effectifs en mars - avril.

Délibération n° D2021-05-05-Sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le rapport d'auto-évaluation en annexe de la présente délibération.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 22 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 20 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |
| ✓ Nombre d'abstentions : | 2 |

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET



Rapport d'autoévaluation



Université Jean Moulin-Lyon 3

Juin 2021



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
DOMAINE 1	5
LE POSITIONNEMENT ET LA STRATEGIE INSTITUTIONNELS DE L'ETABLISSEMENT	
DOMAINE 2	9
LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT	
DOMAINE 3	25
LA RECHERCHE ET LA FORMATION	
DOMAINE 4	40
LA REUSSITE DES ETUDIANTS	
DOMAINE 5	50
LA VALORISATION ET LA CULTURE SCIENTIFIQUE	
DOMAINE 6	52
LES POLITIQUES EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	
ANNEXES	

INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats de l'autoévaluation menée lors du premier semestre 2021 par l'université Jean Moulin-Lyon 3 et porte sur les activités de l'établissement lors du précédent contrat (2016-2020). En quelques lignes, nous souhaitons souligner rapidement deux éléments de compréhension qui pourront éclairer la lecture des pages qui suivent.

Contexte

Si aucun rapport d'autoévaluation ne se conçoit hors-sol, celui-ci moins qu'aucun autre ne saurait être lisible indépendamment du contexte dans lequel la stratégie de l'établissement s'est inscrite lors de ces dernières années. Le site Lyon-Saint Étienne a mené, tout au long du précédent contrat pluriannuel, une réflexion destinée à contribuer à une évolution sensible au plan national, orientée vers le regroupement d'établissements. Notre université avait ainsi fait figurer dans ses axes stratégiques, à l'orée du précédent contrat, la volonté de constituer un pôle SHS renforcé, grâce à un rapprochement avec l'université Lyon 2. C'est finalement un autre projet structurant qui s'est imposé, sous l'impulsion du programme **IDEX**, et qui a abouti au projet d'une « université-cible » dont notre établissement était appelé à faire partie. Les projections de restructuration du site ont significativement informé le pilotage de notre établissement, et partiellement déterminé la réalisation des objectifs initialement visés. L'analyse critique que propose ce rapport s'en ressent d'autant plus vivement que le projet IDEX n'est pas parvenu à son terme, interrompu en novembre 2020 à la suite de la décision de l'un des établissements du consortium de ne pas rejoindre l'u-cible. À cette conjoncture institutionnelle est venue s'ajouter la **crise sanitaire** en 2020, qui a exigé de l'établissement, sur cette fin de contrat, une réactivité orientée vers des mesures d'urgence, en direction des personnels comme des étudiants.

La conjonction de ces deux facteurs a conduit à un report de l'évaluation de l'établissement, inscrit dans la vague A, report qui n'a pas été sans conséquences sur l'organisation et la mise en œuvre de ladite évaluation. Une **nouvelle équipe** présidentielle a en effet été élue en décembre 2020, qui n'est entrée en fonction qu'au 1^{er} janvier 2021. Il lui a par conséquent incomblé de mener à bien une entreprise rétrospective sur un contrat à l'exécution duquel elle n'avait pas été associée. Ces contraintes, alliées à une forte volonté politique de saisir l'occasion de cette autoévaluation comme une opportunité de consulter largement les personnels et étudiants afin de les impliquer directement dans la vie de l'établissement, ont conduit à des choix méthodologiques dont il y a lieu ici de relever l'importance, avant même toute prise en compte des résultats obtenus.

Méthode

Conformément aux recommandations émises par le HCÉRES, cette autoévaluation a en effet été conduite selon une méthodologie apte à faire de ce rapport non seulement un bilan complet des activités de l'université lors du précédent contrat, mais également un outil capable d'alimenter une réflexion menée en interne sur le fonctionnement de l'institution. La mise en œuvre de ce processus se sera déclinée en une diversité d'actions collectives destinées à favoriser et à renforcer, chez tous les acteurs, personnels et étudiants, l'**appropriation** de l'écosystème institutionnel et de ses modalités propres de fonctionnement. C'est d'ailleurs là, bien avant toute prise en compte des indicateurs usuels

– que l'on trouvera mentionnés au fil de ce rapport, puis détaillés dans les annexes – le premier résultat tangible de cette phase d'autoévaluation sur lequel nous souhaitons attirer l'attention. Grâce à un choix assumé politiquement de **co-construction** de l'autoévaluation comme des axes stratégiques, la communauté universitaire dans son ensemble s'est trouvée directement engagée dans une réflexion critique sur l'activité de l'université.

La préparation de l'autoévaluation a débuté dès l'arrivée de la nouvelle équipe présidentielle. Un rétro-planning détaillé a permis l'organisation rigoureuse des différentes phases et leur articulation avec l'autre processus en cours de façon concomitante, la construction de l'offre de formation. La Directrice Générale des Services, en collaboration avec le PAQAP¹, a ainsi pu rapidement proposer au Vice-Président chargé du CA et du pilotage, un agenda et un cahier des charges, qui furent communiqués aux acteurs pressentis pour mener collégialement l'action d'autoévaluation. Pas moins de **18 groupes de travail** thématiques (GT) ont ainsi été formés – on en trouvera la liste en annexe –, destinés à couvrir la totalité des items proposés par le référentiel du HCÉRES, mais également à mener une réflexion susceptible d'identifier des axes stratégiques, voués à leur tour à nourrir le projet d'établissement qui viendra parachever cet exercice réflexif. Chaque responsable de GT s'est vu doté d'une « note de cadrage » détaillant la procédure attendue et d'une « fiche support-synthèse », élément-clé du suivi des travaux du GT puis de la restitution. Le mode même de constitution de ces groupes reflète, performativement, l'orientation choisie, à savoir une **démocratie participative** assurant à toutes les catégories d'acteurs de la vie de l'établissement une représentation au sein de ces instances de réflexion et d'échange. Chaque groupe comprenait en effet une douzaine de membres en moyenne, pour partie désignés par le pilote du groupe parmi les personnels administratifs et enseignants, ainsi que parmi les étudiants, identifiés selon leur proximité avec l'intitulé thématique du groupe. Une communication collective par courriel a permis en parallèle une participation sur la base du volontariat, de ces trois catégories, invitées à proposer librement leur candidature dans les GT. Chacun de ces groupes, piloté par l'un des membres de la nouvelle gouvernance, a ainsi inclus *a minima* un étudiant, un agent administratif et un enseignant volontaires. L'un des principes majeurs a été, on le comprend, de donner véritablement la parole à toutes les catégories de personnels et d'usagers, y compris à celles qui peuvent parfois éprouver le sentiment d'être exclues des circuits de décision. L'un des GT a d'ailleurs été directement piloté par les deux vice-présidents étudiants fraîchement élus. Un **appel à contributions** a par ailleurs été lancé, via un espace collaboratif en ligne, dont le contenu était extrait selon une périodicité régulière et immédiatement communiqué aux pilotes des GT, afin qu'ils soient en mesure de l'intégrer aux discussions et réflexions.

Outre ces groupes de travail, des enquêtes et des entretiens ont permis de démultiplier les modalités de recueil des informations comme de confrontation des points de vue. Deux rencontres organisées par le VP C.A. et la VP RH ont permis des échanges, en dehors du cadre institutionnel des conseils, avec les représentants élus par les organisations syndicales. La DGS a réuni à plusieurs reprises les directeurs et chefs de services en les associant directement à l'analyse critique des premiers éléments de bilan produits par les GT. Les associations étudiantes ont également été consultées et sollicitées notamment sur les sujets liés à la vie de campus et à la réussite des étudiants. En C.A. à plusieurs reprises, mais également lors de réunions de direction, des points d'étapes ont été réalisés, afin que les personnels puissent intervenir au cours du processus. La conduite de cette réflexion critique ne s'est donc pas opérée en vase clos. Si le rapport final est destiné à être le plus largement

¹ Pôle Amélioration Qualité et Aide au Pilotage

possible diffusé au sein de l'institution, c'est dès son élaboration qu'un principe de **transparence** a prévalu. Enfin, pour éviter une réflexion par trop segmentée, cloisonnée en silos, des rencontres entre pilotes de GT et de nombreux échanges entre les communautés mobilisées ont assuré la transversalité de la réflexion d'ensemble.

Ce rapport est donc le fruit d'une large consultation et porte les marques de ces choix méthodologiques. Si la rédaction a tout naturellement donné lieu à des corrections destinées à éviter doublons ou oubli flagrants, elle a néanmoins conservé le relief inhérent à toute démarche collaborative. L'élaboration, confiée à une communauté élargie s'était en effet inscrite dans une démarche de **décentrement**. Cette diversité des points de vue aura été le garant, tout au long de ce semestre de travail collectif, de la représentativité et de la sincérité de ce rapport. Une analyse SWOT, systématiquement appliquée, a en effet structuré les échanges des GT et s'est avérée d'autant plus efficiente qu'elle ne s'est pas contentée d'opposer mécaniquement « forces » et « faiblesses », mais qu'elle a pu refléter, à chaque étape de ce diagnostic, l'engagement de tous et la pluralité des avis. Au fil de ces pages, plusieurs voix s'entendent donc, polyphonie que l'on a choisi de ne pas neutraliser ; des débats y résonnent encore, que nous n'avons pas voulu émonder, préférant de loin la possibilité d'un *dissensus* vecteur d'égalité à quelque harmonie qu'il aurait été possible de reconstruire – mais artificiellement.

Le prolongement naturel et immédiat d'un tel rapport d'autoévaluation est une évaluation externe. En toute logique, on ne trouvera donc pas de conclusion à l'issue de cette soixantaine de pages. Qu'il nous soit permis ici de remercier tous les pilotes et les membres des 18 GT, ainsi que les services et les composantes dans leur ensemble, le PAQAP en particulier et Mme la D.G.S., les personnels enseignants et administratifs, les étudiants qui tous se sont mobilisés et continuent de le faire, avec comme nouvel objectif la co-construction des axes stratégiques et du projet d'établissement.

Ce rapport a été présenté au C.A. de l'université Lyon 3 le 25 mai 2021

DOMAINE 1 : LE POSITIONNEMENT ET LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT

Sous-domaine 1.1 : L'analyse du positionnement institutionnel

Référence 1 : l'établissement identifie son positionnement au regard de ses missions et de ses valeurs dans l'espace de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI)

Les **valeurs** de l'établissement, mises en œuvre durant le précédent contrat, se sont déclinées dans les champs de l'action sociale, jugée comme essentielle au sein d'une université soudée et solidaire, et de la mobilisation des compétences au service des missions comme de la qualité. L'université Lyon 3 a été très impliquée dans le projet de construction de l'université-cible et y a piloté le groupe de travail sur la transformation. En revanche, comme dans la plupart des établissements confrontés à des projets de ce type, l'esprit de communauté a été bousculé et fragilisé car le projet, qui supposait une restructuration forte, a suscité des interrogations et compliqué l'adhésion de toute la communauté faute d'y avoir été pleinement associée.

Les **missions** de l'établissement se retrouvaient sous l'objectif générique d'apporter des réponses innovantes aux attentes sociétales aux niveaux local et national :

- lien avec la société en termes économiques et culturels : développement de l'entrepreneuriat ; démarche d'ouverture de la production culturelle et positionnement de l'université dans la cité
- formation : exigence des formations ; articulation du développement des formations initiales et continues mais également intégration de l'alternance aux différents niveaux de formation : sur les deux volets de la demande sociale (Parcoursup et poursuite d'études après la licence) et qualité de l'insertion ; montée en puissance de la Direction de l'innovation et du développement pour répondre à cette volonté d'innovation et accompagner la transformation de notre offre de formation tout au long de la vie : passage d'une Formation Continue (FC) traditionnelle à une FC dynamique en résonnance avec les besoins économiques, et démarche de certification ; développement de l'alternance et création d'un CFA Lyon 3.
- recherche : développement de la qualité de la recherche et d'une recherche en lien avec le monde socio-économique par la poursuite de développement des chaires (chaire du soin par exemple), le développement des contrats de travail pour nos doctorants, l'accompagnement de nos chercheurs sur les réponses aux projets nationaux ou régionaux (accompagnement du Service Général de la Recherche aux appels d'offres).

Pour répondre à ces missions, l'objectif était de construire et de déployer une **organisation en mode projet**. Un axe fort a été d'acculturer la communauté à ces nouvelles pratiques, ce qui n'était pas naturel dans le fonctionnement d'un établissement notamment SHS. Cela s'est traduit dans la pratique par le décloisonnement dans la conduite de projets. L'approche disciplinaire institutionnelle peut en effet apparaître comme un frein à ce mode projet sur des objets de formation ou de recherche.

Sur le plan de la **stratégie de site**, le précédent mandat a renforcé la place et le rôle de Lyon 3 sur le site. L'université s'est retrouvée au cœur de la construction de la coordination territoriale, à travers le projet de l'université cible. Lyon 3 a joué un rôle moteur au sein de cette coordination en charge des questions internationales et de l'entrepreneuriat au sein de la COMUE. Dans le cadre de la politique de site, la stratégie internationale a été fortement portée par Lyon 3 en collaboration avec l'université Lyon 1, comme en témoigne la construction du projet ARQUS.

Sous-domaine 1.2 : La stratégie institutionnelle

Référence 2 : l'établissement porte une stratégie institutionnelle au regard de ses missions, de son positionnement et de ses engagements

Le projet de construction de l'université-cible a mobilisé au cours des deux dernières années des ressources humaines et institutionnelles, et orienté la stratégie de Lyon 3. Sa déclinaison opérationnelle a souffert de l'évolution et de la conduite globale du projet liée à sa complexité. Cette complexité a impacté le travail de construction au niveau du pilotage global et inter-établissements du projet, mais également l'adhésion de la communauté dans certaines dimensions académiques du projet (par exemple l'école de premier cycle).

La sous-dotation chronique et reconnue comme l'une des plus importantes de France a nécessité un **modèle économique** accordant une place importante au développement des **ressources propres**. Celles-ci ont enregistré la progression initialement fixée et attendue (Annexe 4 – Indicateur contractualisé IC10) ; cela étant, au vu de la crise sanitaire, une interrogation sur la fragilité induite par un modèle économique très lié à des ressources propres dépendantes de l'activité économique externe se pose. Sur les questions de soutenabilité de son modèle économique, l'université s'est dotée des outils indispensables à leur pilotage, avec notamment un système d'information décisionnel robuste et un modèle de comptabilité analytique en coûts complets déclinables au niveau des activités. L'échec du projet structurant d'U-Cible fin 2020 entraîne une réflexion sur une nouvelle politique de site ambitieuse plaçant la recherche et les grands enjeux de société au cœur de cette dynamique.

L'université s'attache à faire connaître et à respecter les **Objectifs de Développement Durable** (ODD) définis par les Nations Unies en 2015. Son action s'inscrit dans la stratégie de site de la Comue Université de Lyon (UDL), dont les membres ont signé le 2 novembre 2015 une charte par laquelle ils s'engagent à agir collectivement pour la transition énergétique et écologique. Cette stratégie s'inscrit dans trois horizons temporels, 2020, 2030 et 2050, en référence aux échéances nationales (loi de transition énergétique pour la croissance verte ; stratégies énergétiques régionales et territoriales ; engagements de la France dans les accords internationaux).

La stratégie de l'établissement a également pris en compte les problématiques de responsabilité sociétale, notamment en matière d'**éthique** et de **parité Hommes/Femmes**, comme en témoignent l'adoption en 2015 d'une charte égalité femmes-hommes à l'Université, la nomination en 2017 d'une nouvelle chargée de mission aux égalités, la désignation en 2018 de correspondants aux égalités dans les composantes et les différents services de l'Université (un correspondant égalité femmes/hommes a également été désigné dans chaque composante). Depuis septembre 2019, une Cellule d'action contre les discriminations et le harcèlement (CADH) a été mise en place, et une adresse mail générique

dédiée a été créée (discriminations@univ-lyon3.fr), qui permet de saisir la CADH pour faire un signalement. Une correspondante handicap a été nommée, et un groupe de travail sur l'amélioration de l'accompagnement des doctorants handicapés a été mis en place. Depuis plusieurs années, des formations sur l'égalité et les discriminations sont proposées au personnel. Destinés aux étudiants, des cours liés spécifiquement à la question égalité F/H sont dispensés dans plusieurs composantes. Afin de sensibiliser tous les acteurs de l'université à la non-discrimination (étudiants, enseignants, et personnels), et de toucher un large public, plusieurs formes de sensibilisation ont été proposées : conférences-débats, projections, pièces de théâtre, lectures, stands d'informations, semaine d'éducation, etc. Ces actions, menées en étroite collaboration avec le service des affaires culturelles, se déroulent tout au long de l'année mais plus particulièrement à l'occasion de la « Journée internationale des droits des femmes » et de la « Journée de lutte contre les violences faites aux femmes ».

Référence 3 : l'établissement inscrit sa stratégie institutionnelle dans des partenariats, réseaux ou alliances

Les partenariats associant les acteurs de l'enseignement universitaire lyonnais aux institutions publiques de l'économie et de l'emploi d'une part, au monde socioéconomique, d'autre part, représentent deux leviers de développement que l'université Lyon3 a souhaité développer.

En termes de **coopération interuniversitaire**, l'université Lyon 3 s'est engagée dans une démarche de co-construction de formations avec les acteurs institutionnels du site de Lyon St Étienne. Lyon 3 est ainsi porteur d'une formation (Entreprise, Compétitivité et Numérique), développée sous l'impulsion de la DREETS (ex DIRECCTE) et de l'Université de Lyon (UDL), dont l'objectif est, dans un premier temps, de former les agents publics (Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Conseil Régional AURA, CCI Aura) à l'accompagnement à la transition numérique des entreprises puis, dans un second temps, de proposer cette formation sur la cible entreprise directement. Dans le même esprit, l'université Lyon 3 développe une formation sur le management bienveillant en coopération avec l'UDL et la métropole. La stratégie d'inscrire notre recherche autant que possible en partenariat avec les autres établissements du site, dans le cadre d'UMR a toujours été affirmée ; compte tenu de nos domaines de recherche notamment en Droit et en Gestion, notre recherche s'est aussi développée avec des partenaires économiques locaux (dans le cadre de recherche action en lien avec les sujets sociétaux).

En termes de relations avec les **milieux socioéconomiques**, les partenaires économiques ont besoin, par nature, de transversalité (recherche, formation, insertion professionnelle), de lisibilité et de réactivité. Ce besoin implique, par conséquent, de définir des processus communs permettant de trouver un équilibre entre la coopération, la flexibilité des procédures et la sécurisation de chacun des acteurs de l'université. Pour cela, l'université développe de nombreux outils qui permettent d'améliorer l'efficacité de l'activité partenariale de ses composantes, comme par exemple l'implémentation d'un CRM (Customer Management System) qui a été initiée afin de fournir l'outil de prospection, de développement, de consolidation et de gestion opérationnelle de l'activité partenariale. Afin d'orienter, de sécuriser et de flexibiliser l'activité partenariale, l'université s'est engagée dans la refonte et la digitalisation de son circuit des conventions (projet OSAC). L'objectif à

terme est de raccourcir les délais nécessaires à la contractualisation (flexibilité et réactivité) tout en apportant des garanties de sécurisation financière, juridique, politique et d'archivage des conventions. La filiale de valorisation de l'université (Lyon3 Valorisation) apporte enfin une souplesse (reddition de comptes), une rapidité (non bureaucratique liée à la comptabilité publique) aptes à favoriser la réponse aux appels d'offre. Son chiffre d'affaires est passé de 187 500 € en 2016 à 593 200€ en 2019, pour redescendre à 215000 euros en 2020. En 2020 celui-ci est constitué à 55,7% par des contrats de recherche appliquée et à 36,5% par le portage de projets de valorisation. Les 5 % restants concernent la formation et l'accompagnement. Il est à noter que l'activité événementielle a totalement disparu en 2020 (impact fort de la crise de la COVID 19). Grâce au dynamisme de son activité partenariale au sein du monde socio-économique, l'université Lyon 3 démontre une grande aptitude à développer ses propres ressources. Ceci est notamment démontré par la capacité croissante des composantes à collecter la taxe d'apprentissage (de 894 000 euros en 2016 à 967 000 euros en 2019). Toutefois, alors que les ressources propres liées à la formation ont représenté 18 309 000€ en 2019, nous pouvons constater que les ressources propres liées à la recherche n'ont représenté que 1 066 000€. Ce montant s'explique notamment par le faible pourcentage (5%) de ses étudiants ayant bénéficié d'un financement CIFRE et par le développement croissant, mais encore limité, des chaires de recherche (quatre chaires de recherche actives dans la période de 2016 à 2019). Voir : annexe 4 – Indicateurs Contractualisés IC10 et IS5.

DOMAINE 2 : LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

Sous-domaine 2.1 : L'organisation interne de l'établissement

Référence 5 : l'établissement met en place une organisation interne répondant aux enjeux de sa stratégie et de ses activités

Le rapprochement prévu initialement avec l'université Lyon 2, comme ensuite la perspective d'intégrer l'université-cible au sein de l'IDEX, ont imposé une **organisation interne** adaptée aux objectifs stratégiques, en associant étroitement le politique et l'administratif, dans la mesure où il a fallu combiner volontarisme politique et efficacité administrative (participation des DGS/DGSA aux réunions de cabinet ; nomination d'un directeur de cabinet servant d'interface, réunion mensuelle de direction, réunion trimestrielle d'encadrement). L'organisation de l'université est marquée, historiquement, par le rôle joué par les facultés, qui nécessite un équilibre entre la latitude de chaque composante et un pilotage centralisé, gage d'une cohérence d'ensemble du pilotage de l'établissement. Cette vision d'une forte autonomie des instituts et facultés est toutefois pondérée par les responsables administratifs de composante, notamment sur les questions de recrutements et de pilotage de la masse salariale, domaine sur lesquels ils ont plutôt l'impression de marges de manœuvre très encadrées. L'autoévaluation a fait apparaître une demande spécifique aux responsables administratifs de composante pour qui un espace de discussion / échanges de pratiques / partage de problématiques serait un outil important. Cette dimension facultaire cependant reconnue et revendiquée a pu se heurter à la perspective d'une centralisation accrue des prérogatives décisionnelles, du président notamment, souhaitée par le jury de l'IDEX. Les personnels administratifs ont pu ressentir cette pluralité, à l'échelle cette fois des services impliqués dans l'action, comme un obstacle.

L'organisation des **campus** assure une homogénéité des formations : les cursus de Bourg-en-Bresse sont étroitement liés à leurs composantes lyonnaises. L'organisation en campus global est une force, qui permet de délivrer, au prix de quelques adaptations nécessaires, des formations-miroirs, y compris à l'étranger, puisque les programmes délocalisés (une cinquantaine) bénéficient également de cette cohérence, grâce notamment au rôle du service des relations internationales.

Sous-domaine 2.2 : La gouvernance au service de l'élaboration et de la conduite de sa stratégie

Référence 6 : la gouvernance s'appuie sur des instances et des circuits de décision impliquant la communauté de l'établissement, et associant les partenaires principaux

L'élément clé de la stratégie durant ce mandat a donc reposé sur la participation à l'**université-cible** et, une fois la participation acquise au projet, la participation à la construction du projet. Même sans vote spécifique, des points très réguliers ont été faits dans les différentes instances (CA, CAC, CT); des échanges ont eu lieu avec les composantes via le Bureau qui regroupe les doyens et les VP. En complément au processus politique, le projet d'université-cible s'est accompagné tout particulièrement en 2019 de plusieurs démarches impliquant les personnels et étudiants :

- pour une participation large au projet, plus de 30 groupes de travail inter-établissements ont été constitués, dont 8 groupes pour travailler sur les projets des 8 pôles de formation et de recherche (PFR) et 16 groupes dédiés à un état des lieux et à la réflexion sur la construction administrative de l'université-cible.
- des séances d'informations / échanges ont été régulièrement proposées aux personnels (Assemblées générales, réunions administratives trimestrielles, réunions service par service pour présenter le DOS par exemple)
- une étude d'impact sur l'organisation du travail pilotée par un cabinet externe : travail collégial proposé à l'ensemble des personnels avec des ateliers collectifs pour faire émerger du point de vue des personnels les risques, les points de vigilance et les opportunités qui pourraient être liés au projet (une centaine de participants à Lyon 3)
- un séminaire des encadrants du 04/09/2019 consacré notamment à l'accompagnement au changement
- une plateforme de contribution sur l'intranet, avec une FAQ et un espace dédié aux questions.
- un espace de dialogue social inter-établissements dans le cadre du « Groupe de suivi de la transformation » (GST) piloté par le président de Lyon 3 et la présidente de Saint-Étienne.

Pour autant, certains membres du personnel ont eu le sentiment d'être écartés des prises de décision, l'ouverture des GT étant parfois vécue comme insuffisante pour assurer une pleine démocratie interne. CHSCT et CT, très régulièrement consultés, ont d'ailleurs souvent émis un avis négatif. De même, les élus étudiants estiment avoir été trop peu associés aux décisions. Les établissements impliqués dans le projet ont privilégié l'élaboration d'un état des lieux, sans pouvoir passer réellement à une construction organisationnelle, qui aurait permis d'associer plus étroitement les personnels. L'entirement du projet a également desservi cette mobilisation. Enfin, les délibérations CA, CFVU ou avis des CHSCT ne semblent pas assez accessibles. Il apparaît nécessaire d'en améliorer la diffusion pour une plus grande transparence pour les personnels et les étudiants.

Les **processus de décision** sont étroitement liés à la culture facultaire de l'établissement, qui favorise un dialogue à tous les niveaux de l'établissement, avec l'ensemble des membres de la communauté concernés (personnels ou usagers). Cette verticalité permet une prise de décision décentralisée, rapide et adaptée, dont l'efficacité s'est confirmée dans la crise sanitaire actuelle. Cela favorise une communication transparente et la participation des membres de la communauté. Au sein des composantes (ex : faculté des langues), on peut d'ailleurs retrouver cette volonté décentralisatrice pour « coller » au plus près de chaque discipline. Toutefois, cette culture peut aussi être un frein à une politique sociale et salariale harmonisée entre composantes, et entre composantes et services centraux. L'instauration de dialogues annuels de gestion entre la gouvernance, les services et les composantes a permis une projection des ressources (dont humaines) à moyen terme, en négociant conjointement budgets, plafonds d'emplois et d'heures sur la base d'indicateurs et d'objectifs quantitatifs et qualitatifs. Quant aux outils d'analyse, il convient d'évoquer l'importance primordiale du PAQAP et de ses outils d'aide au pilotage, en particulier pour les responsables de formation lors du processus d'autoévaluation puis d'accréditation.

Plus généralement, ce Pôle permet la présence d'indicateurs sociaux dans le bilan social, le RAP, le PAP, etc. On remarquera toutefois le peu d'indicateurs spécifiques pour mesurer la QVT à Lyon 3 (quid

du taux d'absentéisme et de turn-over? absence d'enquête sur le ressenti des agents : baromètre QVT). En 2016, un poste de VP en charge des relations humaines et du **dialogue social** a été créé pour renforcer une politique sociale déjà bien présente. Toutefois un contexte particulier doit être mis en évidence : le contrat précédent ne contenait pas une thématique QVT en tant que telle (considérée à l'époque plus comme un moyen que comme une finalité pour une stratégie) et le projet de fusion n'était pas mentionné (apparu ensuite au moment des Index conditionnés à une fusion en une seule PMJ). Entre-temps, un nouveau projet politique a conduit au gel de certaines actions dans l'attente de la réalisation d'une fusion qui finalement n'a pas eu lieu.

En matière d'**éthique** et de **parité H/F**, plusieurs décisions ont traduit les engagements de l'établissement : en mars 2018, un correspondant égalité femmes/hommes a été désigné dans chaque composante. Point d'attention : un seul homme s'est porté volontaire sur les 6 correspondants, ce qui n'a pas permis d'atteindre la parité souhaitée. Depuis septembre 2019, une cellule d'action contre les discriminations et le harcèlement (CADH) constitue un lieu d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des victimes ou témoins de discrimination ou de harcèlement au sein de l'Université. Elle s'engage à répondre aux situations dont elle est saisie et à agir pour prévenir tout comportement abusif. La cellule peut proposer un accompagnement médical, social, juridique, selon les cas, des mesures de protection selon la gravité des faits, le déclenchement d'une procédure judiciaire et/ou disciplinaire. En appui aux actions de la CADH, un réseau de correspondantes et correspondants aux égalités a été constitué. Ces correspondants et correspondantes sont membres du personnel administratif et enseignant de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et identifiés au sein des services et composantes (facultés et instituts de l'établissement). Une référente discrimination a été spécifiquement désignée parmi et pour les doctorants. Ces correspondants à la promotion des égalités sont chargés de sensibiliser la communauté universitaire aux enjeux de la lutte contre les discriminations, et peuvent être contactés par une victime de discrimination ou de harcèlement.

L'action de Lyon 3 en matière de **développement durable** relève des services centraux, de l'enseignement et de la recherche. On peut distinguer des actions structurelles et des réalisations expérimentales, comme une chaudière numérique récupérant la chaleur des serveurs informatiques inaugurée en 2014. Lyon 3 s'est dotée, depuis 2012 d'une Mission Développement Durable Responsabilité Sociétale avec un chef de projet DD RS rattachée directement à la Présidence. Cette Mission mène des actions continues de sensibilisation au développement durable en lien avec des associations étudiantes, en particulier pour accompagner des événements nationaux (Journée mobilité), européens (Semaine européenne du DD ou de la réduction des déchets), ou mondiaux (Journées mondiales de l'eau ou du DD). Mentionnons également une campagne sur les éco-gestes. La Mission DD RS s'est impliquée dans des actions concrètes : réduction du grammage de papier (depuis 2015), recyclage et dépollution des mégots (2019 et 2020), mobilités douces (mise en place du forfait mobilité durable en 2020), réduction considérable du nombre de photocopies. Divers projets d'aide à la mobilité (bornes de recharge pour véhicules électriques, autoréparation de vélo) ont été conduits. La Mission DD RS accompagne aussi les étudiants dans leurs projets (recyclage, etc.) La Direction du Numérique (DNUM) s'est également engagée dans une prise en compte et évaluation du cycle de vie des ordinateurs. La virtualisation des serveurs, regroupés en datacenters, a été finalisée afin de réduire le nombre de ceux-ci pour utiliser moins d'énergie et de climatisation.

Référence 7 : l'établissement porte une politique globale de la qualité, prenant en charge le suivi de l'ensemble des activités et des résultats, ainsi que la mise en œuvre des actions correctrices

L'établissement s'est engagé dans une **démarche qualité** généralisée portée par une organisation reposant sur un VP dédié, une DGSA en charge du Pilotage, du contrôle de Gestion, de la qualité et de la modernisation, une conseillère démarche qualité, une chargée de la qualité de vie au travail, un auditeur interne, un délégué à la protection des données et une structure en appui : le pôle Amélioration de la Qualité et Appui au Pilotage. Ce « Paqap » propose des actions d'amélioration, accompagne les projets de changement, développe la culture du pilotage et déploie la démarche qualité au sein de l'établissement. L'auditeur interne, quant à lui, apporte une assurance raisonnable du degré de maîtrise des processus et accompagne le management du risque dans une optique d'amélioration continue. Mais le sous-encadrement global des équipes n'a pas toujours permis la mise en œuvre des actions correctrices. La démarche qualité s'est traduite dans plusieurs projets : processus identifié de pilotage de l'offre de formation; certification de Services de formation continue par le Bureau Veritas; labellisation européenne HRS4R pour la recherche ; démarche QVT. L'intérêt pour la démarche d'amélioration continue a cependant été pondéré par la charge de travail qu'a induite le projet d'U-Cible, qui aura fortement mobilisé les services pour réaliser un état des lieux partagé avec les autres établissements. De plus, la réponse à des AAP étant devenue une modalité essentielle du financement de l'établissement, elle implique la mobilisation fréquente des personnels administratifs et enseignants pour le montage et le reporting du projet, activités qui ne se situent pas forcément dans le cœur de métier des personnels. Point d'attention et de vigilance : les étudiants n'ont probablement pas été suffisamment associés à la politique de qualité.

L'**aide au pilotage** a été structurée par l'équipe présidentielle et selon les sujets validés par le Bureau. La transversalité du pilotage a été assurée par des comités pour la masse salariale, les heures d'enseignement et la soutenabilité de l'offre de formation. Enfin, l'aide au pilotage s'appuie sur des outils performants dont un système d'information décisionnel et une comptabilité analytique. La construction de notre **SID** s'est fondée sur le projet porté par la gouvernance : rendre chaque acteur autonome en lui apportant les outils et les informations nécessaires à la réalisation de sa fonction, et ce, quelle que soit sa place dans l'organisation. La mise à disposition de ce système d'information décisionnel a permis de faire un grand bond en avant, notable dans le paysage national des universités. Ce SID est évolutif (adaptation aisée à de nouveaux besoins), permet d'accéder rapidement à des données mises en qualité, de les historiser (même lors d'un changement d'application source) ou encore de les croiser entre domaines. L'enjeu du SID réside dans sa transversalité, sa capacité à mettre en place des outils partagés dans le pilotage opérationnel et stratégique. Largement déployé en interne, le SID a été construit en association avec les acteurs de l'établissement qui peuvent accéder via le portail décisionnel aux données utiles à leurs activités / prises de décision de leurs domaines. Ce cercle permet l'historisation des données stratégiques, la transformation des données sources vers de données décisionnelles, la mise en place d'une infrastructure des données unifiée. Les instances de gouvernance ont fait part de leur besoin d'indicateurs mesurables et comparables afin de répondre aux demandes du Ministère, rectorats, HCERES....Lyon 3 a été un établissement de pointe dans l'élaboration d'un tel SID, qui s'inscrit désormais dans une co-construction inter-établissements de l'ESR soutenue par l'AMUE, liée aux nouveaux besoins d'accès et partage de données. Ce partage n'est pas sans risques, liés au passage à une dimension plus industrielle, nécessitant le recrutement de

profils rares (experts décisionnels : en modélisation décisionnelle et en restitution, experts fonctionnels...).

Des marges de progrès sont d'ores et déjà bien identifiées. Certains domaines ont encore des outils d'aide au pilotage très artisanaux et non interconnectés. On peut citer le périmètre de la recherche qui ne dispose pas d'un système d'information abouti permettant un pilotage de ses activités. Cette question est importante, car nous disposons actuellement de GRAAL qui présente plusieurs limites et notamment celle de ne pas vraiment intégrer la dimension valorisation ; sur ce domaine la question est également celle de l'interdépendance de nos activités de recherche avec d'autres établissements du site.

Référence 8 : l'établissement affirme son identité et développe une politique de communication

Sur la question de l'**image** de l'université, l'équipe précédente, lors de ses deux mandats, a appliqué une règle simple: ne jamais laisser sans réponse une simple allusion à l'image ancienne, liée à certains de ses enseignants d'extrême-droite ou discours négationnistes, de Lyon 3 qui laisserait entendre que ce passé n'est pas révolu. Cette politique a porté ses fruits puisque ce genre d'allusions a considérablement diminué. Ces dernières années, le développement des relations avec la presse locale et nationale (notamment la presse spécialisée) a participé à renouveler l'image de l'établissement autour de ses réussites (taux d'insertion professionnelle, grands projets de recherche, culture entrepreneuriale).

La politique de communication a été mise en œuvre par une équipe communication en central structurée par cibles (avec des expertises métier : chargée de communication interne/RH, chargée de communication étudiante, chargée de communication monde socio-économique...) et par métier (chargée de communication événementielle, webmestre, community manager, infographiste...) et un réseau de référents-communication bien identifiés dans les composantes et au sein des services communs et centraux.

Le service de la communication est rattaché à la présidence et travaille en lien étroit avec la DGS. En sus d'un réseau de référents dans les composantes/service, il s'appuie sur un réseau de contributeurs experts web formés au CMS, ce qui lui a permis d'œuvrer à une cohérence globale de l'écosystème des sites institutionnels (cohérence graphique, ergonomique et éditoriale) et de mettre en place une charte commune des bonnes pratiques éditoriales (rédaction, accessibilité et référencement) afin d'assurer l'unité des sites internet/intranet des composantes, des laboratoires et des grands projets (chaires, collège de droit, Prix Caméléon...). Grâce à ses synergies avec la Direction de l'Innovation et du Développement (un poste de chargé de communication partagé), il a commencé à mettre en œuvre une stratégie de communication tournée vers le monde socio-économique, pour valoriser son offre de formation professionnelle continue et les services de son incubateur.

Une action commune avec la Logistique a permis une politique d'affichage plus claire et validée par la présidence. Cette cohérence globale souhaitée n'a toutefois pas toujours été atteinte, en raison de la culture facultaire de l'université : la création de postes de chargés de communication dans les services et les composantes a pu démultiplier les canaux de diffusion et ainsi fragiliser l'unité

de la stratégie de communication de l'établissement (hiérarchisation de l'information, choix éditoriaux, politique de diffusion). Les liens entre la communication centrale et les scolarités / l'organisation pédagogique des composantes n'ont pas été assez efficaces. De même, la faiblesse de la communication en anglais, du lien direct avec les étudiants dans la réflexion stratégique et les projets a contribué à un accueil des étudiants que l'on jugera perfectible (pas de guichets uniques, difficulté à trouver le bon service, la bonne information).

Sous-domaine 2.3 : Le pilotage au service de la mise en œuvre opérationnelle du projet stratégique

Référence 9 : l'établissement pilote la mise en œuvre pluriannuelle de sa stratégie en s'appuyant sur des outils d'analyse prospective

Le **pilotage de la masse salariale** est assuré par une commission qui se réunit tous les mois et est animée par le responsable de la cellule de pilotage et de suivi des emplois et de la masse salariale. Cette commission est composée des : VP chargé des Affaires économiques et sociales et du Patrimoine, VP chargée des RH et dialogue social, VP chargé du CA et du Pilotage, DGS, DGSA Pilotage et Qualité, DGSA Finances, Agent Comptable, DGSA Ressources Humaines et ses services, contrôleur de gestion. Elle s'appuie sur les indicateurs partagés mis à disposition via le système d'information décisionnel et sur le pilotage de l'offre de formation dans sa dimension soutenabilité qui permet d'anticiper et de suivre la réalisation des heures d'enseignement (élément à fort impact sur la masse salariale). La sous-dotation chronique de l'établissement, si elle l'oblige à une maîtrise de la masse salariale, le constraint fortement dans ses capacités d'adaptation. Le pilotage s'appuie sur des outils d'analyse permettant une **analyse prospective pluriannuelle** :

- tableaux des opérations pluriannuelles de la liaison réglementaire (tableaux 9 et 10) contrôlés par la DRAES du Rectorat
- tableau d'analyse du FDR et de la Trésorerie disponibles
- DSG1 : tableau sur la trajectoire financière et masse salariale à 3 ans
- tableau de projection des flux de masse salariale et DPGECP
- tableau de suivi budgétaire et financier des conventions.

La programmation budgétaire pluriannuelle (Lettre d'orientation budgétaire ou LOB dont les éléments stratégiques sont déclinés lors du Débat d'Orientation Budgétaire ou DOB ouvert devant le CA au mois de mai de chaque année) et le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) permettent un pilotage et une réalisation des projets dont la soutenabilité financière est assurée. Ces dispositifs s'adaptent aux situations économiques et sociales afin de les réorienter vers les priorités budgétaires et patrimoniales du moment comme a pu le révéler la crise sanitaire depuis mars 2020. Les investissements immobiliers pluriannuels sont mis en œuvre en mode gestion de projet (EOTP). Le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) de l'établissement a été validé sans réserve en novembre 2019 par le MESRI et en mars 2020 par la DIE (Cf Annexe 4 : indicateur contractualisé IC11).

Le processus de **pilotage de l'offre de formation** est formalisé. Il mobilise la gouvernance de l'établissement, qui fixe le cadre et les axes stratégiques. La concertation est organisée avec les doyens et directeurs lors de réunions au format Bureau et dans le cadre des dialogues de gestion. Le groupe pilotage de l'offre de formation est sous la responsabilité du VP CFVU et regroupe les composantes (doyens, directeurs et responsables de formation notamment), les VP moyens et RH, des DGSA-DAF et DGSA-DRH, la directrice du PAQAP et le directeur de la DEVU ainsi que différents experts métiers des services centraux. Il a pour mission de travailler sur l'évaluation et l'évolution de l'offre de formation. Dans ce cadre il mobilise sur le plan pédagogique les indicateurs sur les parcours, la réussite et l'insertion, mais aussi les expertises pédagogiques ; il s'appuie sur le groupe soutenabilité qui évalue le coût de l'offre de formation dans le respect des contraintes liées à la masse salariale. Le pilotage de l'offre de formation s'inscrit dans le processus de construction budgétaire.

Une structure d'accompagnement aux projets de la relation partenariale au sens large a été créée : la **Direction de l'Innovation et du Développement**. Avec un pôle dédié aux partenariats économiques et à la coordination de la formation professionnelle, la DID a permis d'accompagner la restructuration du service de gestion de la formation professionnelle continue FAC devenu FC3 service commun aux composantes des Langues, Lettres & Civilisations, et Philosophie de l'Université. La création du Comité Directeur de la Formation Continue fin 2016 a rendu possibles la concertation et le dialogue inter-composante sur les enjeux et problèmes spécifiques à la FC, où la nécessité de déploiement d'un outil de gestion dédié à la formation professionnelle a pu s'exprimer ainsi que la nécessité de mise en place d'un système de management de la qualité partagé. La DID a ainsi accompagné le déploiement de la solution AMUE FCA MANAGER dans l'ensemble de ses pôles et a piloté la démarche d'amélioration continue de la qualité en formation continue qui a permis à l'établissement d'obtenir la certification de services FCU début 2019. Afin d'accompagner la professionnalisation des services de l'Université en les dotant d'un outil de gestion de la relation partenariale (CRM), la DID a été mobilisée pour piloter le déploiement du projet de CRM établissement dès 2016 devant conduire à terme à un système global partagé avec toutes les composantes de l'Université. En effet, la composante IAE a également déployé un CRM au sein de son service chargé de la relation entreprise, et de nombreux échanges n'ont pas permis d'aboutir sur la période à une convergence des pratiques et des bases de données.

Dans le cadre du système d'information décisionnel (SID), qui a vocation à s'interfacer avec les briques SI, une véritable démarche d'**urbanisation** (définie par le groupe Urba-ESR) et d'**interopérabilité** du SI, fondée sur l'interactions avec les projets, a été mise en œuvre autour des applications majeures de l'AMUE : SIFAC (finances), SIHAM (RH) en 2020 ; viendront PEGASE (Scolarité) en 2021-2022, SINAPS (Référentiel) en 2022, avec l'appui d'une force de développement interne conséquente (pôle Métiers DNUM) permettant de proposer des modules spécifiques pour soutenir la stratégie de l'établissement. La contrepartie de cette concomitance de projets majeurs aura cependant été lourde, tout particulièrement dans le contexte de la crise sanitaire, pour les acteurs techniques et fonctionnels, ces projets imposant une vigilance toute particulière sur la conduite du changement.

Référence 10 : L'établissement appuie son pilotage sur un dialogue global et annuel de gestion avec ses différentes composantes

Depuis 2017 des **dialogues de gestion** sont en place dans l'établissement et ont été généralisés avec les composantes et l'ensemble des services. Ils traitent de toutes les dimensions de la gestion des services ou des composantes dans une démarche concertée basée sur un bilan d'activité annuel et sur l'atteinte d'objectifs. Ils cadencent l'élaboration budgétaire en se déroulant tout au long de l'année avec comme point de départ la lettre d'orientation budgétaire, puis des réunions sur les orientations et projets qui s'appuient sur des tableaux de bord partagés. Un process très cadré de pilotage de l'évolution de l'offre de formation et de sa soutenabilité s'inscrit dans la démarche et l'alimente. Il en est de même pour la construction de la campagne d'emplois et de la politique de recrutement. Les dialogues de gestion sont politiques, orientés sur la stratégie et se déclinent ensuite au niveau annuel par la procédure budgétaire, le suivi des heures de cours et la campagne d'emplois. Toutefois, Les Contrats d'Objectifs et de Moyens (**COM**) n'ont pas été mis en œuvre ou du moins n'ont pas été formalisés, à l'exception de l'IUT par contrainte réglementaire. D'autres priorités ont empêché la pleine réalisation de cet objectif (problème de disponibilités humaines).

Sous-domaine 2.4 : Les grandes fonctions du pilotage : ressources humaines, finances, immobilier

Référence 11 : La politique de gestion des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent les missions et la stratégie de l'établissement, et contribuent au bien-être au travail de ses personnels

Pour ce qui relève de la **formation des enseignants-chercheurs**, il convient de distinguer celle relevant d'un dispositif national et qui s'applique aux « nouveaux »: dans ce cadre, Lyon 3 propose ses propres modules (exs : pédagogie numérique, carrière) et va donc au-delà de ses obligations en la matière. Plus généralement, on assiste à une timide amorce de demandes de formations. Il faudrait sans doute aller plus loin car si des ateliers de co-développement, d'échanges de pratiques sont proposés, ils ne sont pas obligatoires. La difficulté tient également à l'absence de recensement des besoins qui aboutit à une connaissance imparfaite des attentes qui souvent sont plutôt en lien avec les disciplines des enseignants-chercheurs. Lorsque ces derniers sont en position de « manager » (ex : direction de labo), ils ne sont pas toujours formés pour cela ; or cela risque de nuire à la carrière des agents qui ont un enseignant comme n+1.

Du côté des **personnels administratifs** : La politique RH de résorption de la précarité s'est traduite par un fort accompagnement en matière de formation à la préparation des concours (de 160 à 250 agents accompagnés sur la période, avec un volume moyen de 4 heures de formation par stagiaire, ce qui est bien), ainsi qu'une politique de sécurisation avec 60 réussites à des concours Sauvadet depuis 2013 et chaque année des transformations de CDD en CDI (52 à 104 CDI sur la période). La formation des personnels a fait l'objet d'un indicateur contractualisé avec un objectif de 11540 heures de formation en cible 2020 (+1000h par an sur la période) : cet objectif a été atteint. Il s'est agi de proposer des formations d'adéquation au poste et au métier des formations d'accompagnement à l'évolution professionnelle ou personnelle (Annexe 4 – Indicateur contractualisé IS6).

Cependant, la gestion du bien-être au travail des personnels n'a pas toujours paru optimale : la stratégie politique en matière de réorganisation des missions a généré du mal-être lorsqu'il n'a pas été accompagné. Le suivi des bilans de compétences n'est pas toujours très lisible. Là encore il convient de distinguer la situation des « primo arrivants » qui bénéficient d'une journée d'accueil avec

distribution d'un kit pour prendre connaissance de l'établissement et des formations existantes, du reste des agents auxquels est proposé un « catalogue » de formations avec une offre qui s'est considérablement enrichie avec le temps (voir infra). Pour les premiers, on notera l'absence de détermination d'un socle de formations obligatoires, alors même qu'elles existent dans le « catalogue » (ex : définition du service public, des droits et obligations des agents publics). La formation devant répondre aux besoins réels des personnels, ils convient de mieux les évaluer et de les programmer rapidement après leur arrivée dans l'établissement. Plus largement, beaucoup de formations visent les métiers de la filière ITRF mais pas forcément celles plus techniques (ex : communication, audiovisuel) et les agents manquent de temps pour explorer les formations externes. Enfin, on peut déplorer un manque d'incitation à suivre des formations (au moins une / an). Toutefois, une co-construction des formations a été expérimentée (pour les managers après un séminaire, création de groupe d'échanges de bonnes pratiques). Enfin, la projection dans l'université-cible a ralenti le déploiement à l'échelle de Lyon 3 d'une politique RH qui aurait été caduque à l'échelle du site.

Des avancées dans le domaine RH au cours du contrat quinquennal qui s'achève doivent toutefois être mentionnées :

- La politique en faveur des contractuels, avec la mise en place de l'intéressement et la politique de « CDIsation ».
- L'évolution en valeur de la politique indemnitaire pour l'ensemble des personnels.
- La création du pôle RH et formation et l'arrivée d'une conseillère sur les carrières chargée d'accompagnement RH et d'accompagnement au recrutement.
- Le recrutement d'un médecin de prévention et d'une assistante sociale qui en tant que personnels de l'université participent à la vie de l'établissement, et aux instances comme la CVS, la CADH (créée avant que ce ne soit une obligation réglementaire) et même au CHSCT.
- Le recrutement d'une chargée de qualité de vie au travail, responsable administrative du Service d'action culturelle et sociale, placée sous la direction de la VP RH.
- Les bilans et plans d'actions déployés dans le cadre du label HRS4R obtenu par notre université en octobre 2018 (premier établissement de la région Auvergne Rhône-Alpes à l'obtenir).
- La dématérialisation du recrutement des enseignants vacataires, qui a permis d'améliorer la transparence et la qualité du recrutement, mais également d'accroître l'efficacité du processus.

En matière d'évaluation, les « administratifs » bénéficient d'**entretiens** professionnels annuels. Il existe d'ailleurs une formation relative à la manière de les mener mais celle-ci devrait être approfondie car l'enjeu des entretiens est capital. En revanche, du fait de leur indépendance statutaire et scientifique, la gestion des carrières des enseignants-chercheurs est opérée par leurs pairs au sein du CAC. On peut en revanche s'interroger sur l'évaluation de leurs comportements (entre eux / administratifs/ étudiants) et sur le rôle restreint du chef de département ou du responsable de section. Il semblerait qu'il n'y ait pas d'autre alternative que le disciplinaire. On note ainsi l'absence de

mécanisme de régulation comme des échanges de bonnes pratiques, espaces de discussions pour sensibiliser les EC sur leurs pratiques en matière de relations de travail.

Les initiatives pédagogiques et de recherche en lien avec le **domaine culturel** ont pu bénéficier durant le contrat d'un accompagnement particulier, qu'il s'agisse de projets pédagogiques (manifestations en lien avec le Prix France-Culture Télérama ; organisation, avec la Faculté des Langues, du Prix Caméléon de la meilleure traduction littéraire), ou de recherche (expositions organisées avec des enseignants-rechercheurs). L'établissement met en place une politique culturelle et sportive dynamique à destination des personnels. Dans le domaine des **sports**, outre le fait que les cours destinés aux étudiants sont ouverts aux personnels, il est à noter que de nombreux cours spécifiques sont dédiés aux personnels (9 créneaux hebdomadaires en 2020-21, en légère hausse sur la période considérée). Ces cours proposent des activités variées (Yoga, Pilates, Massage Shiatsu, renforcement musculaire) et touchent un peu plus de 200 personnes chaque année.

Les personnels ont accès de façon inconditionnelle et gratuite à toutes les manifestations organisées par le service culturel (expositions, spectacles, organisés pour beaucoup d'entre eux lors de la pause méridienne, festival de restitution des ateliers étudiants, etc.) et ils bénéficient de façon privilégiée de la présence des artistes invités (visites des expositions en présence des artistes durant les pauses méridiennes, ateliers théâtraux avec les compagnies invitées). Certains ateliers de création artistique sont également ouverts aux personnels. La pratique artistique des personnels est en outre valorisée de différentes manières (aide à la publication, présentation publique d'ouvrages) dans le cadre de l'opération « Nos personnels ont du talent ». Le Service des Actions Culturelles et Sociales (SACSO) met en place des actions spécifiques à destination des personnels : les sorties au cinéma groupées, gratuites pour les personnes participant, ont attiré plusieurs centaines de personnes les années pleines, et ont été l'occasion de vivre des moments de convivialité partagée entre collègues. Des partenariats avec des institutions culturelles du territoire (Musée des Beaux-Arts de Lyon, Théâtre des Célestins, etc.) favorisent, à travers des visites gratuites ou subventionnées, la diversification des pratiques culturelles. Le SACSO offre, en collaboration avec le service des sports, des journées en extérieur (canyon, via-ferrata, vtt, etc.) ; il permet enfin à plusieurs dizaines de personnes (plus de cinquante en année pleine) d'accéder à des activités sportives coûteuses, et ce à des prix rendus très accessibles (25 € pour un baptême de plongée, 21, 50 € pour une sortie de ski).

Certains freins au déploiement des actions contribuant au bien-être au travail ont pu être identifiés. Le plus patent est bien sûr lié à la pandémie de Covid : les cours, manifestations culturelles, les sorties, ont dû pour beaucoup être annulés ou à tout le moins ralenti. Le maintien des activités à distance quand cela a été possible, la persistance des liens déjà existants, ont confirmé *a contrario* l'importance des relations nouées dans le cadre des actions culturelles et sportives. En vue de multiplier les occasions de nouer de telles relations, et de toucher de plus vastes publics, certains choix sont apparus rétrospectivement comme un obstacle : la concentration disproportionnée de moyens humains, financiers et de communication sur quelques opérations jugées prestigieuses (arbre de Noël des personnels, orchestre de chambre, etc.) s'est parfois faite au détriment de la diversification des actions, ou de la diffusion des actions existantes auprès des publics concernés.

Enfin, les inégalités territoriales apparaissent comme des freins importants au déploiement des actions culturelles et sportives auprès des personnels. Le contrat qui s'achève a par exemple permis, grâce à un partenariat avec Lyon 1, le développement de ces activités pour les étudiants sur le site de Bourg-en-Bresse, mais elles ne sont pas à ce jour ouvertes aux personnels, précisément du fait de cette

dépendance à l'égard des financements et des équipements de Lyon 1. Faute d'infrastructures sur le site des quais de Lyon, il est impossible d'y proposer une offre sportive pour les personnels, de même qu'il est difficile d'équilibrer l'offre culturelle entre les deux sites lyonnais. Sur le site même de la Manufacture des Tabacs, une rationalisation des moyens, comme le regroupement des bureaux du service des sports, permettrait de gagner en efficacité. Plus généralement, le site souffre d'un manque de lieux de vie qui permettraient aux activités à destination des personnels, organisées par les services aussi bien que par les associations, de prendre toute leur ampleur, et de contribuer pleinement à la qualité de vie au travail.

L'établissement répond aux obligations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité par la convocation régulière du **CHSCT**. Ce dernier est relativement bien connu des agents administratifs, mais l'est beaucoup moins des enseignants. Quant à son action, elle porte davantage sur la prévention tertiaire que sur la prévention primaire et secondaire. Toutefois en matière de prévention, on note une évolution en 2019 avec le début d'une **structuration de la démarche QVT** (constitution d'un comité de pilotage, chargée de QVT, en 2016, une VP chargée des relations humaines et du dialogue social et depuis 2021 VP chargée de la QVT), même s'il convient de mieux distinguer la QVT qui vise la situation des individus et celle qui agit sur les risques systémiques. D'autres acteurs internes jouent un rôle fondamental : le médecin de prévention (recruté depuis 2017, présence sur site 2 jours par semaine) et l'assistante sociale (d'abord employée par Actis puis recrutée en direct par Lyon 3 en 2019, présente sur site 4j/ semaine). L'action de l'**assistante sociale des personnels** s'articule autour de cinq principaux domaines :

- la famille : difficultés familiales (divorce, séparation, santé des proches, décès, logement...), accès aux droits et aides aux démarches administratives...
- le budget : évaluation et accompagnement budgétaire, endettement et surendettement, instruction des demandes d'aides financières...
- la santé : maladie, accident du travail, invalidité...
- le travail : évolution professionnelle, accompagnement aux changements (inaptitudes, reclassement, mobilité, retraite), difficultés liées au travail.
- le handicap : constitution des dossiers MDPH, aménagement de poste...

Médecin et assistante sociale sont non seulement au service des personnels de manière individuelle mais aussi très impliquées dans la vie de l'établissement (participation aux GT et structures comme CVS ou CADH). On peut aussi mentionner l'existence depuis 2019 d'une Chargée d'accompagnement RH - Conseil Carrière & Recrutement qui consacre environ 60% de son temps à l'accompagnement de la mobilité interne et externe des agents et les 40% restants à l'accompagnement des services et équipes en matière de management ou de recrutement. Cette mission est toutefois plus tournée vers les administratifs que vers les enseignants dont l'accompagnement scientifique des carrières nécessite peut-être d'autres dispositifs (mentorats, mise en place de réseaux de pairs). Lorsque nécessaire, on notera le recours à des structures externes (ex : convention avec le réseau PAS de la MGEN ouvert à tous les personnels affiliés ou non). Ceci peut partiellement s'expliquer par l'absence en interne d'un psychologue du travail, alors que l'accompagnement des personnels peut nécessiter du temps et des compétences particulières.

Il existe d'autres **structures spécifiques internes** :

- la Commission d'aide sociale au sein du SACSO qui délivre, en plus des PIM, des ASU spécifiques à Lyon 3 sous condition de revenu : aide aux activités périscolaires des enfants des agents et aide aux études supérieures jusqu'à 25 ans
- depuis 2019, création du prêt social (sans intérêts qui se distingue des secours financiers d'urgence)
- depuis 2020 mise en place de chèques services à visée alimentaire. Ces prestations concernent tous les agents, titulaires et contractuels de plus de 6 mois à Lyon 3.
- la Cellule de veille sociale (CVS) créée fin 2013, est compétente à l'égard de l'ensemble des personnels (administratifs et enseignants). Elle intervient en dernier ressort en cas de mal-être au travail qui n'a pas trouvé de solution auparavant.
- la Cellule d'action contre les discriminations et le harcèlement (CADH) créée en mars 2019, est compétente à l'égard des personnels et des étudiants avec une cellule opérationnelle (réunion mensuelle au minimum) et une cellule de surveillance (bilan et propositions d'amélioration).

Outre les **prestations sociales** interministérielles (restauration, logement, enfance et loisirs), l'Université Jean Moulin-Lyon 3 propose un certain nombre de prestations spécifiques :

- l'aide aux activités périscolaires : financement des activités périscolaires des enfants âgés de 3 à 15 ans inclus (70% du montant de la cotisation, sous condition de ressources).
- l'aide aux études supérieures : financement des frais liés aux études pour les enfants de moins de 23 ans (500 euros par enfant, sous condition de ressources).
- les aides financières : accordées à titre exceptionnel après entretien avec l'assistante sociale des personnels, elles comportent deux volets : le secours exceptionnel (aide financière non remboursable), mis en place en 2013, a été complété en 2019 par un dispositif de prêt exceptionnel (prêt sans intérêt, accordé sous condition de solvabilité et de garantie, remboursable dans un délai de 12 mois par un précompte sur salaire) pour répondre à des situations de difficultés financières momentanées.

Si ces personnels ou structures sont présents, on note toutefois qu'ils ne sont pas toujours bien identifiés par les personnels. Toutes les cibles ne sont donc pas atteintes et le recensement des différentes actions doit être facilité, d'autant que depuis 2021 s'y ajoute une chargée de mission à la médiation (mission déjà créée en 2013 mais « structure » unique à l'époque). Malgré la présence d'éléments chiffrés dans le bilan social (qui manque sans doute de visibilité sur le site institutionnel) et malgré la présence d'éléments chiffrés en son sein et dans le bilan annuel du SACSO, il manque une cartographie très claire de « qui reçoit quoi », en particulier pour les enseignants qui semblent peu concernés ainsi que pour les agents sans enfants.

Référence 12 : le budget est un levier de la stratégie et du pilotage de l'établissement, grâce à la qualité de la gestion et aux outils d'analyse financière et extra-financière disponibles

L'élaboration du budget est formalisée et validée, avec un calendrier et des jalons communiqués dès le début de l'exercice N pour l'élaboration d'un budget en N+1. Un calendrier de fin

de gestion diffusé et partagé assure une clôture des comptes avec force d'anticipation. Un Système d'Information Décisionnel (SID) avec le déploiement d'une brique Finance permet d'accéder à des tableaux de bord et des données budgétaires et financières actualisées et dont la qualité est constamment vérifiée. **L'orientation budgétaire** se réalise dans la transparence. Chaque composante de formation et service peut accéder aux informations financières qui le concernent dans le SID et travailler à la performance de son exécution budgétaire. De fréquentes réunions d'information des gestionnaires financiers de l'établissement permettent un reporting régulier auprès de l'encadrement administratif de l'établissement. Des échanges permanents et collaboratifs entre la DAF et l'Agence comptable contribuent à un pilotage budgétaire et comptable fiabilisé et à la maîtrise de la trajectoire. La qualité de la gestion conduit à insister sur une gestion active de la trésorerie et du fonds de roulement (FDR) qui invite à prioriser l'investissement pluriannuel. Les engagements pluriannuels d'investissement préemptent alors les crédits disponibles inscrits en FDR, ce qui nuance tout excédent éventuel constaté en trésorerie de fin d'exercice (Annexe 4 : indicateur contractualisé IC11).

Des difficultés d'accès aux **outils**, comme SIFAC, ont pu ralentir les process : un déficit d'accompagnement à l'accès à l'information aurait pu être comblé par la mise en place d'une cellule technico fonctionnelle SIFAC. De même, une véritable structure d'accompagnement au montage et au suivi d'exécution financière des projets sur conventions et contrats aurait été nécessaire.

Référence 13 : la politique logistique et immobilière constitue un levier de développement et de responsabilité sociétale pour l'établissement

Le **patrimoine immobilier** constitue un levier essentiel de l'organisation des établissements publics et de la politique d'enseignement supérieur. La rationalisation et l'optimisation de ce patrimoine, sa modernisation et sa mise en conformité avec des normes de plus en plus exigeantes, sa capacité à s'adapter aux évolutions de la recherche et de la pédagogie, la maîtrise de ses coûts, représentent des enjeux majeurs pour les établissements. Les locaux lyonnais de l'Université Jean Moulin-Lyon 3 sont implantés en centre-ville. Elle bénéficie ainsi de sites particulièrement bien situés et bien desservis par le réseau de transport. En revanche, elle ne profite pas d'opportunité foncière à faire valoir pour la réalisation de ses missions et afin de faire face à l'augmentation de ses effectifs avant 2020. Les déficits de surfaces constatés sont réels et les taux d'occupation des locaux pédagogiques dépassent les 100 % selon les règles de calcul nationales. Les tutelles ont acté ce fait lors de la validation du SPSI (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière) fin 2019, mais il n'y a à ce jour pas d'engagement à répondre collectivement à ce constat (Annexe 4 – indicateurs contractualisés IC13 et 14).

En 2017, la cellule gestion des données patrimoniales s'est dotée d'une ressource en catégorie A, afin de répondre aux enjeux et aux attentes : **pilotage** du SI Patrimoine, renseignement du référentiel technique (RT/OAD de la DIE) donnant les indicateurs pour l'élaboration de la stratégie patrimoniale, mise à jour des plans des bâtiments. En remplacement du SI Patrimoine Facility Tech de Vizelia (fin de vie annoncée), l'Université a acquis en 2016 l'outil Allplan® de la société Nemetschek. Cette dernière a annoncé en 2019 la fin de vie programmée de l'outil en décembre 2021. Ceci oblige l'établissement à repenser un nouvel outil, en interne ou en externe.

La **stratégie d'investissement** est principalement guidée par des considérations de préservation et de performance du bâti, technique et énergétique, afin d'accueillir le public sur des horaires étendus tout en garantissant un fonctionnement optimal, avec un pilotage maîtrisé des installations. L'Université Lyon 3 occupe un patrimoine de qualité, qu'elle se donne les moyens de préserver en mobilisant son fonds de roulement. L'Opération Campus, terminée en 2020, a permis d'assurer une réhabilitation massive des bâtiments anciens du site des Quais.

- Ce projet a consisté à réhabiliter la quasi-totalité des bâtiments sur le site des **Quais** : le Palais de l'Université, le bâtiment Athéna et le pavillon Charles Dugas. L'ambition de ces travaux relève en premier lieu de la performance énergétique. Le choix des matériaux s'inscrit dans le respect de l'environnement avec l'objectif, à terme, d'entraîner une maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance des bâtiments réhabilités, avec des économies d'énergie estimées entre 20 et 25%. Ces travaux ont également permis la mise aux normes des bâtiments : la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la mise en sécurité en cas d'incendie notamment. Les travaux ont commencé au 1/09/2016 et ont été livrés sans retard majeur en 2020. Le coût des travaux s'élève à 20,6M d'euros, dont 3,6M financés par Lyon 3.
- Le site de la **Manufacture des tabacs** (centre-ville) a des avantages (accessibilité facilitée par les transports en commun) mais aussi des inconvénients (foncier limité, env. 4m² / étudiant) et relevant d'un périmètre contraint, puisque proche d'un site protégé et classé au patrimoine historique. Ce site connaît par ailleurs une problématique thermique des salles et amphithéâtres qui est résolue en partie par une ventilation naturelle (la difficulté porte notamment sur les périodes de canicule ou de froid intense). Le taux d'occupation supérieur à 100 % conduit à la nécessité d'une optimisation des frais d'entretien afin de maintenir en l'état chaque espace du bâtiment. Le budget énergétique par occupant est bon. Du côté des enseignants, la question de la surface limitée des bureaux demeure lancinante et révèle les limites de l'offre foncière en centre-ville. Les projets à venir (aménagement de l'avant-corps, création d'un guichet unique multi-services pour l'étudiant) et ceux en cours de finalisation (maison du Directeur et loge du gardien respectivement pour l'e-Factory et le Centre de l'entrepreneuriat) montrent les capacités limitées de notre offre immobilière pour pouvoir répondre à l'urgence et aux besoins suscités par le contexte de crise voire au-delà
- Dans le cadre du précédent SPSI, Lyon 3 a investi : le bâtiment de l'**IUT** (3961 m²) redonnant quelques marges vite absorbées sur le site de la Manufacture ; une partie de la **MILC** (1435m², le bâtiment étant partagé avec Lyon 2) ; une partie du bâtiment Cavenne (846 m² SUB).
- L'Université est également fortement engagée sur le site de **Bourg-en-Bresse** en lien avec les acteurs du territoire, qui font le choix d'investir localement dans l'immobilier dédié à l'enseignement supérieur.

Des facteurs ont pesé défavorablement sur les locaux : hausse de l'effectif étudiant (+22% entre 2010 et 2016) ; fermeture successive des locaux liée au Plan campus entre 2016 et 2019 (entre 5000 et 8000m² par phase sur le site des Quais soit entre 15 et 25% du site) ; perte en 2014 de l'annexe Bancel consacrée à la documentation (1500 m²) ; arrêt en 2016 de la location Pasteur (5 salles de cours soit 500 m²). Cela a conduit à louer un plateau de 1057m² dans le bâtiment Citroën pour répondre à des besoins immédiats. Le projet lancé en 2007 de requalification de la prison de Montluc en lieu d'enseignement n'a pas abouti et a depuis été abandonné.

Sur tous ces sites demeure en outre la question lancinante des **équipements sportifs** qui font cruellement défaut. Pour répondre aux besoins des étudiants, il est nécessaire de mutualiser l'existant, ce qui exige un partenariat large entre universités, Ville de Lyon, Métropole de Lyon et Région et une connaissance fine à travers une cartographie des équipements disponibles (rôle du SDU). Autre point de vigilance : le rapprochement récent des services de la logistique et de l'immobilier a entraîné certaines difficultés organisationnelles qui ont pu fragiliser l'action des équipes au service de la politique logistique et immobilière de l'établissement.

Afin de prendre en compte la problématique de la **transition énergétique**, la Direction de l'Immobilier et de la Logistique (DIL) s'est dotée depuis 2015 d'une cellule « Gestion de l'énergie » tenant compte du plan d'action de l'UDL et la réglementation nationale, le décret du 23 juillet 2019 imposant des réductions de consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire (- 40% en 2030, - 50% en 2040 et - 60% en 2050). Lyon 3 a entrepris une démarche de réduction de son impact sur l'environnement en installant il y a plus de 20 ans une gestion technique centralisée (GTC) sur son site principal de la Manufacture des tabacs (68000m²). La GTC permet une régulation fine des équipements techniques des bâtiments : éclairage, chauffage, climatisation ainsi que ventilation. La DIL a initié en 2018 une démarche d'harmonisation et de modernisation de cet outil GTC. L'université mène au fil de l'eau, chaque année, des travaux d'économie d'énergie sur son parc bâti (100 000 m²) : en 2018, ainsi, furent menés à bien le remplacement des chaudières gaz du bâtiment Palais et raccordement au réseau de chaleur du Grand Lyon dont le mix énergétique compte 20% de biomasse, le passage en éclairage LED du parking, de salles de cours et circulations de la Manufacture des tabacs.

La DIL identifie cependant plusieurs limites et axes d'amélioration qui nécessitent des financements (comme le CPER 2021-2027) ou une augmentation des ressources humaines :

- Commissionnement sur le pilotage (pointant l'écart entre conception et exploitation)
- Plan de comptage : besoin d'installer davantage de sous-compteurs pour un suivi plus précis
- Confort thermique des bâtiments Chevreul et Cavenne (aides de l'État demandées CPER)
- Confort d'été critique y compris sur les bâtiments neufs
- Augmentation des surfaces climatisées (Manufacture des tabacs) et donc des consommations (électricité, fluide frigorigène), en écart avec les normes de réduction du décret
- Nécessité d'une vision globale, maîtrisée, de long terme, de type schéma directeur énergie

Le Service des marchés publics au sein de la Direction des Affaires Financières (DAF) s'attache à mettre en œuvre un certain nombre de clauses sociales et environnementales dans sa politique d'achat à plusieurs niveaux : la préparation des marchés, leur passation et leur exécution. Plusieurs accords-cadres comportent de telles clauses environnementales, qui sont des clauses d'exécution des marchés publics, non pas uniquement des critères de sélection des offres. Ce sont notamment les accords-cadres suivants : produits d'hygiène (2015) ; nettoyage vitrerie (2016) et prestation de nettoyage (2019) ; goodies (éco produits depuis 2016) ; mobiliers (descriptif des matériaux utilisés depuis 2016) ; déménagement (flotte de véhicules « propres » utilisés par les prestataires depuis 2019) ; traiteurs (véhicules de livraison « propres », ustensiles recyclables, producteurs locaux depuis 2015, autorisation de l'adoption d'un critère géographique favorisant le local par le code de la commande publique d'avril 2020) ; marché pour refaire les éclairages verticaux de la Manufacture des tabacs en LED (en 2017);

éclairage parking Manufacture en LED (2019) ; marchés pour les opérations indiquées de la DIL (GTC, CVC). La politique d'achat de Lyon3 atteint donc des objectifs environnementaux significatifs, mais souffre d'un manque de communication. De plus les indicateurs de mesure de ces objectifs restent à construire avec nos partenaires institutionnels et les opérateurs économiques.

DOMAINE 3 : LA RECHERCHE ET LA FORMATION

Sous-domaine 3.1 : La politique de recherche

Référence 14 : la politique de recherche de l'établissement traduit son positionnement et sa stratégie globale

L'université Lyon 3, renommée pour la qualité de ses formations, est devenue une université reconnue également pour sa recherche grâce à une politique volontariste. Dans la continuation du précédent quinquennal, la stratégie globale de l'établissement a visé à fortement structurer l'accompagnement de la recherche, en développant son financement par des appels à projets et des collaborations de recherche. L'IDEXLYON a constitué un fort levier puisque en 5 ans, 10 projets de recherche ont été financés dans ce cadre, dont 8 « Impulsion » destinés aux jeunes chercheurs. Les **orientations scientifiques** de Lyon 3 se sont majoritairement inscrites dans les axes stratégiques de l'IDEXLYON : Sciences et Ingénierie pour une société durable, Biosanté et société, Humanités et urbanité. Lyon 3 a aussi soutenu ses propres orientations scientifiques sur religion et laïcité, mémoire et héritage. Ces orientations n'ont cependant pas constitué un critère exclusif, afin de permettre à toutes les disciplines d'accéder aux financements par appels à projets internes. L'accès croissant à des contrats ou financements sur appels à projets externes marque une reconnaissance certaine de la qualité de la recherche à Lyon 3 (voir Annexe 4 – indicateur contractualisé IS5) :

- montant de ces ressources en 2014 : 0,950 million €
- en 2016 : 1,36 millions €
- en 2019 : 1,9 millions €.

Cette augmentation découle largement de la mise en œuvre des financements internes « Bourgeons », visant à favoriser de nouveaux projets, programmes, réseaux, et par la suite d'autres financements (ANR, H2020...). De fait, 36 projets Bourgeons entre 2016 et 2019 ont permis 26 dépôts de projets, dont 12 ont été financés. Lyon 3 dégage aussi des ressources supplémentaires grâce à la mise en œuvre, durant ce dernier quinquennal, des opérations de prélèvements sur contrats. Néanmoins, afin d'assurer une certaine stabilité de fonctionnement à ses unités de recherche, Lyon 3 a choisi de maintenir ou d'augmenter les dotations récurrentes, en fonction des évaluations HCERES et de la croissance de ses unités.

L'évolution de la recherche à Lyon 3 se traduit également par sa forte intégration dans l'**environnement** local, national et international. La convention de site signée entre le CNRS et les établissements lyonnais permet de définir un fonctionnement homogène et partagé des unités de recherche. De plus, au plan national, Lyon 3 contribue à 8 GIS (ASIE, Défense et stratégie, Genre, Institut des Amériques, IXXI, Moyen Orient et mondes musulmans, ZABR) et 5 SFR (Agorantic, ISERL, MOM, MSH, OTHU). L'établissement s'est engagé activement dans les actions de l'Alliance internationale du site, notamment par la définition des appels à projets de recherche en lien avec le Brésil. Enfin l'engagement de Lyon 3 dans l'espace européen de la recherche s'est traduit par l'obtention du label HRS4R en juin 2018. La période du quinquennal 2016-2020 a été profondément marquée par l'obtention d'un IDEX probatoire : l'arrêt de ce projet a entraîné la perte des financements IDEX, et avec eux, une incertitude quant aux actions entreprises. Ces dernières concernent le doctorat (financement de mobilité, de formations transversales, de valorisation du

doctorat), la recherche (financement de projets de jeunes chercheurs, d'impulsion vers une candidature ERC, d'attraction de chercheurs étrangers...) et la politique internationale. Le site lyonnais devra retrouver un nouvel équilibre. Malgré l'arrêt de l'IDEX, la démarche entreprise durant le dernier quinquennal a globalement porté ses fruits comme l'attestent les très bonnes évaluations HCERES de la plupart des UR et ED.

Référence 15 : l'établissement organise et pilote son activité de recherche et s'assure de la mise en œuvre opérationnelle de sa politique de recherche

Le **pilotage** de la politique recherche de l'établissement s'appuie sur une fine connaissance de ses moyens et sur l'articulation entre services centraux et laboratoires. Lyon 3 a assuré la mise en œuvre et le pilotage de sa politique recherche par différentes voies :

- Une forte implication de la **Commission recherche** : une « commission des aides » a été constituée, issue de la Commission recherche, pour expertiser les dossiers des candidats aux aides à la recherche et aux projets « Bourgeons », et préparer ainsi les travaux de la CR qui est ensuite décisionnaire. Des bilans scientifiques et financiers intermédiaires et finaux ont été présentés régulièrement aux membres de la CR afin de permettre un suivi des actions et de vérifier la pertinence du soutien des projets.
- Un soutien des chercheurs au **montage des projets** de recherche, réalisé par le pôle appui aux chercheurs du service de la recherche, qui effectue des actions de veille, d'information, d'accompagnement des chercheurs dans la réponse aux appels à projets, et la mise en place de tous types d'accords dans le domaine de la recherche. Ce service, très apprécié et qui a développé ses compétences et son expérience durant les deux derniers contrats quinquennaux, a permis d'enregistrer de plus en plus de succès aux appels à projets emblématiques comme l'ANR ou H2020 : depuis 2018, chaque année, 2 ou 3 projets ANR sont financés. Deux projets Marie Curie et un projet collaboratif ont été enregistrés .
- Un soutien des fonctions de **gestion des unités de recherche** : chaque UR a actuellement parmi ses membres, *a minima*, un ou une gestionnaire de laboratoire dédié, ce qui n'était pas le cas lors du précédent quinquennal. Par ailleurs, les gestionnaires ont suivi un parcours de formation organisé au niveau du site, ce qui est également nouveau. On note cependant des différences de statuts de ces agents (CDD, titulaire), de niveaux (de catégorie A à catégorie C), de contenus de fiches de postes. L'augmentation de la charge de travail et la diversification des tâches des gestionnaires de laboratoire est significative, notamment au regard de la gestion des financements de programmes sur AAP. Une réflexion est jugée nécessaire pour assurer la pérennisation de ces postes, pour définir une meilleure organisation et répartition des charges de travail. La question des formations de ces agents est également à travailler puisque les financements des projets de recherche se diversifient, et en conséquence, le suivi d'exécution des contrats de recherche se complexifie. La question du développement de postes en appui aux gestionnaires est soulevée.
- Un soutien des **écoles doctorales** : il est important de souligner le soutien particulier de l'établissement à la formation par la recherche, puisque chaque école doctorale dispose, depuis

début 2020, d'au moins un poste de gestionnaire administratif. La pérennisation de certains postes actuellement tenus par des agents en CDD reste à travailler.

- Le maintien d'un **outil de pilotage** de la recherche : Lyon 3 dispose du système d'information recherche GRAAL, qui lui permet d'organiser le suivi de sa communauté de chercheurs et de la structuration de sa recherche autour des laboratoires. Cet outil est obsolète et devra être remplacé prochainement. La contribution de Lyon 3 au comité projet de CAPLAB devra permettre à l'établissement de se positionner quant à l'utilisation de ce système d'information qui a pour objet, hormis l'inventaire et la description de sa communauté de chercheurs, la description et le suivi des projets et activités réalisés au sein des unités de recherche.
- La mise en œuvre d'une politique de sensibilisation à l'**intégrité scientifique** : Lyon 3 a nommé un référent Intégrité scientifique le 1^{er} janvier 2018 conformément aux textes applicables, et la Commission recherche du 15 décembre 2020 a adopté le [Guide pour le recueil et le traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique](#). Mais Lyon 3 a également mené des actions qui lui sont spécifiques : depuis 2017, toutes les thèses sont analysées après la phase de dépôt électronique via un logiciel de détection de similitudes afin de détecter les éventuels plagiats. De plus, dans un but pédagogique, il est proposé aux doctorants de faire analyser une partie de leur manuscrit de thèse bien avant la soutenance, afin de vérifier leur méthodologie de citation. Cette dernière possibilité reste cependant peu utilisée. Le bilan de ces actions peut néanmoins être considéré comme globalement positif : sur l'ensemble des thèses soutenues entre 2016 et 2020 (369 thèses), 12 cas problématiques ont été retenus. Le processus de contrôle de la qualité scientifique des thèses comporte malgré tout des failles auxquelles il est nécessaire de réfléchir, dans l'objectif d'éviter les thèses et jurys de complaisance. La disparition des mentions et la possibilité de contourner le filtrage opéré par le CNU au niveau des HDR et des recrutements 46.1 en augmente le risque. Il existe au niveau de certaines écoles doctorales des pratiques de filtrage impliquant les conseils d'ED à l'inscription en thèse, voire à la soutenance, mais elles ne sont pas systématiques et restent en partie difficilement homogénéisables. En complément, une réflexion a été initiée pour proposer et organiser pour les enseignants chercheurs des formations à l'intégrité scientifique et à la déontologie, et les mobiliser sur ces sujets.
- La mise en place de circuits d'**informations** destinés aux enseignants chercheurs : le lien avec les services centraux, la circulation des informations sur la recherche, ont été assurés via des réunions régulières de directeurs d'unités, organisées avec le VP recherche et le service de la recherche, en présence d'invités internes ou externes à Lyon 3 afin de présenter des dispositifs ou des actualités d'intérêt. De plus un « Flash info recherche » transmis par le SGR par courriel à la communauté des chercheurs présente régulièrement les opportunités de financement, les derniers appels à projet d'intérêt, les actualités de la recherche.

Référence 16 : l'établissement est en capacité de suivre, d'analyser et de qualifier son activité de recherche, et il en diffuse les résultats

La politique de **valorisation de la recherche**, destinée à doter les unités de recherche d'une visibilité accrue, s'est traduite par une forte incitation au dépôt sur HAL avec, au sein de la bibliothèque, cinq équivalents temps plein affectés au soutien à la recherche. Toutefois, le dépôt dans HAL reste périodique et lié aux évaluations même si en parallèle certains laboratoires ont une politique dynamique en la matière. La visibilité de la production scientifique n'est toutefois pas totalement assurée, ce constat étant commun aux SHS, dont les pratiques de publication ne suivent pas les systèmes de référencements des sciences dites « dures ». En conséquence, notre établissement méconnait une partie des productions scientifiques de ses EC. Il ne dispose pas d'**outils de suivi** permettant de cartographier, caractériser cette production scientifique, ce qui nuit à sa capacité de pilotage et de valorisation de la recherche. Ces outils sont à l'étude et en recherche de financement. De même, malgré une amélioration sensible des sites web des laboratoires, avec la mise à disposition de l'usine à sites de l'établissement, ces sites ne sont que très partiellement traduits en anglais.

Concernant l'édition, une politique pionnière a été menée sur le site lyonnais : dans un contexte d'accélération de la science ouverte, les bibliothèques universitaires de l'Université Lyon 3 ont créé, en avril 2017, avec l'appui de la Vice-présidence recherche, une plateforme de diffusion de **revues scientifiques** en accès ouvert, Prairial, devenue, en août 2018, pépinière officielle d'OpenEdition. Depuis le printemps 2019, une collaboration associant la MSH Lyon-Saint-Étienne et les universités Lyon 2 et Lyon 3 a élargi le périmètre de cette plateforme à l'échelle du site Lyon-Saint Étienne et a pu apporter une aide éditoriale coordonnée et renforcée aux revues scientifiques en sciences humaines et sociales du site.

L'université s'est donc engagée dans une politique volontariste pour suivre la production de ses laboratoires et la rendre accessible, mais bien des améliorations demeurent nécessaires.

Sous-domaine 3.2 : La politique de formation tout au long de la vie

Référence 17 : la politique de formation tout au long de la vie (formation initiale et formation continue) de l'établissement traduit son positionnement et sa stratégie globale

L'architecture de l'offre de formation s'inscrit dans le cadre de la politique de site, en veillant à l'articulation entre le 1^{er} et le 2nd cycle, mais également à la préparation des étudiants à la Recherche, et ce, dès la Licence pour certaines formations. Toutes les Licences sont conçues pour permettre l'acquisition d'un socle de connaissances adapté à la poursuite d'études dans un domaine donné. Les programmes sont configurés pour garantir à la fois ce socle commun de connaissances/compétences et une spécialisation progressive qui préfigure la véritable spécialisation opérée lors de l'entrée en Master. Du fait de l'arrêt du projet IDEX, les objectifs initiaux de la politique de site ont été profondément bouleversés, notamment sur les axes suivants :

- Offrir un espace de gestion partagé des diplômes mutualisés en tenant compte des spécificités de fonctionnement des différents établissements.
- Proposer une offre de formation enrichie et accessible aux étudiants du site, notamment au niveau Master.
- Développer les formations à haut degré de transversalité ou de disciplinarité et la synergie entre formations de sciences humaines et formations de science dure.
- Développer des actions en faveur de l'intégration dans l'enseignement supérieur adaptées aux différents publics.

En termes de **lisibilité de l'offre de formation** et de construction des parcours, le contrat 2016-2020 s'est établi sur deux champs disciplinaires qui ne séparaient pas les formations dispensées au sein d'une même composante, mais qui retravaillaient la réalité de la proximité des deux grands champs disciplinaires de l'établissement : Droit-Économie-Gestion d'un côté et SHS de l'autre. L'offre de formation s'est construite sur les mentions nationales pour les diplômes nationaux, avec une offre large de diplômes d'établissement. La construction progressive des parcours a été accompagnée par des expérimentations puis la généralisation d'actions adaptées aux profils des étudiants entrants en Licence (Dispositif « Oui Si », École de la réussite en Droit, cursus en 4 ans, tutorats pédagogiques, plan réussite en Licence, accompagnement par le pôle réussite).

D'autres actions ont été menées en ce sens :

- Aménagement des cursus pour des publics spécifiques (situation de handicap, sportifs ou artistes de haut niveau, étudiants en situation de travail) à tous les niveaux de formation.
- Valorisation de l'engagement étudiant à travers la bonification.
- Mise en place de l'UE Engagement (cf. loi relative à l'égalité et la citoyenneté du 27/01/2017) permettant d'encourager les initiatives étudiantes ou citoyennes en valorisant l'engagement des étudiants au sein des cursus de formation par l'obtention de crédits (6 en Licence, 3 en Master). Deux modalités concrètes existent à l'Université Jean Moulin Lyon 3 : « conduite de projet » (mise en place en 2017) et « valorisation d'une activité » (depuis 2019).

Plusieurs points de vigilance et d'attention peuvent être soulevés. Ils concernent notamment les portails communs. La mise en œuvre des portails au 1^{er} semestre de la Licence s'est en effet révélée complexe à organiser. Les étudiants sont majoritairement restés dans leur mention et le portail n'a pu, dans la pratique, réellement jouer son rôle d'ouverture. En termes de lisibilité, le portail n'a pas été un outil facile à appréhender par des étudiants qui découvrent l'université. Enfin, en termes d'organisation, la construction des trois portails proposés par l'Université a complexifié les activités de planification des enseignements et des examens dans les composantes.

La volonté affichée d'accompagner efficacement l'étudiant dans la construction de son avenir professionnel s'est incarnée à travers plusieurs actions. **Professionnalisation** et développement de **l'insertion professionnelle** ont ainsi été deux priorités du précédent contrat. Le caractère professionnalisant de l'offre de formation a été construit à travers le développement de l'alternance, notamment en Master, mais aussi par le développement des stages dès le niveau Licence. L'outil « U3e » (site d'emplois pour les étudiants/diplômés) a permis de favoriser l'accès aux stages. L'intervention de professionnels dans de nombreuses formations concourt aussi à cet objectif et

renforce les liens entre les équipes universitaires et les réseaux professionnels. La démarche du projet personnel et professionnel a été généralisée : en 1^{er} cycle, dans le cadre du Plan réussite en Licence, avec des éléments de pré-professionnalisation permettant la maturation du projet professionnel ; en 2nd cycle, avec l'accentuation de la professionnalisation, y compris dans le cadre des diplômes orientés vers la Recherche. En matière de **formation continue**, l'université Lyon 3 est passée entre 2015 et 2019 de 1191 à 1315 diplômés. Le pourcentage de diplômes délivrés en formation continue est stable et représente en 2019 13,7% de l'ensemble des diplômes délivrés (incluant les contrats de professionnalisation : voir Annexe 4 – indicateur contractualisé IC7). Cette tendance démontre la capacité de l'université (et de ses composantes) à capitaliser sur ses domaines d'expertise. Plusieurs points d'amélioration sont cependant à soulever :

- le circuit des conventions qui affecte notamment les conventions de formation continue (FC). L'Université travaille à l'amélioration de ce processus et de l'outil associé qu'il faudrait développer. Des gains sont attendus en termes de lisibilité, de simplification et de fluidité.
- l'université s'est dotée de l'outil « FCA Manager », mais son déploiement reste encore partiel, tant concernant son périmètre que ses fonctionnalités.
- concernant le développement de la formation continue et de l'alternance, un point de vigilance doit être intégré quant à la capacité de l'établissement à mobiliser les ressources humaines nécessaires à ce type de formations (accompagnement spécifique et encadrement des stages).

La loi de 2018 dite « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » est de nature à favoriser le développement de l'activité de formation continue. Afin d'ouvrir nos formations aux personnes qui souhaitent mobiliser leur compte personnel de formation (CPF), l'université a entrepris la transformation de toutes ses formations en « blocs de compétences ». Afin d'assurer le développement et la visibilité de la professionnalisation, l'Université s'est en effet engagée à déployer la mise en œuvre de la démarche **compétences** au sein de toutes ses composantes. En formation initiale, le développement de l'approche par compétences a débuté à la rentrée 2018. Elle se traduit par l'obligation de conduire la démarche pour chaque création de diplôme nouveau. La démarche est menée avec l'appui du Pôle d'Appui à la Pédagogie Numérique (PAPN) et du programme NCU « Cursus + ». À ce jour, ce projet reste embryonnaire au niveau de l'ensemble de l'établissement, même s'il a été développé dans certaines composantes, comme la Faculté de Droit ou l'IAE. En formation continue, l'approche par compétences constituées en blocs modulaires tend à se généraliser dans la conception des nouvelles maquettes des composantes de l'Université. Le nouveau cadre introduit par la loi du 05/09/2018, portant notamment sur la définition des certifications professionnelles, tend à accélérer ce mouvement qui permet l'accès aux fonds mutualisés de la formation professionnelle. Les premières actions généralisées au niveau de l'établissement concernent la réalisation de formations auprès des enseignants (dispensées par le PAPN). Le développement de l'approche par compétences est un objectif prioritaire du prochain contrat, notamment dans le cadre de la réforme des Licences et du passage à la structuration en Majeures/mineures. Cette démarche donne en effet l'opportunité d'améliorer la professionnalisation de nos formations en nous centrant sur des logiques « métiers ».

Sous l'influence de la Direction de l'Innovation et du Développement, l'université a par ailleurs entamé un processus de **certification Qualité** (FCU puis qualiopi) afin d'améliorer la qualité du service rendu à nos étudiants de formation continue et professionnelle ainsi qu'aux financeurs des formations. Cette

démarche, impulsée par les services supports de l'université, permet de mobiliser les différents services de formation professionnelle (alternance et continue) de notre établissement (FC3 pour les Lettres et Civilisations, la philosophie et les langues, l'IAE et les différents instituts de droit). Elle s'accompagne d'une transformation progressive de l'université qui se traduit par l'acquisition, en son sein, d'une « culture client ». Cela nouvelle perspective, doit se traduire, à terme, par une amélioration des conditions matérielles, d'accueil et d'accompagnement de nos étudiants. Parallèlement, et de façon complémentaire, l'université Lyon 3 souhaite intensifier ses activités de **VAPP** et de **VAE**. S'il semble qu'il y ait une décroissance légère de la VAE (de 96 dossiers recevables en 2016 à 70 en 2019) et de la VAPP (de 321 en 2016 à 317 en 2019), l'université Lyon 3 entend développer le nombre de procédures de Validation des Acquis de l'Expérience et de Validation des Acquis Personnels et Professionnels.

Acteur majeur de la formation tout au long de la vie sur le site lyonnais, l'université Lyon 3 développe, en association avec l'UDL (Université De Lyon) et les acteurs publics locaux (Métropole, Région, ou institutions publiques dédiées au développement économique et de l'emploi DREETS), des formations destinées à former les entrepreneurs, ou les salariés du secteur public et privé, aux différentes transitions auxquels ils se trouvent confrontés. Deux projets (entreprise et compétitivité numérique - ECN- et management bienveillant) ont vu le jour et d'autres formations sont en projet dans d'autres domaines de transition (écologique, énergétique...).

Enfin, l'institutionnalisation de la relation entre l'Université et le réseau des anciens étudiants était également une priorité de la période 2016-2020, mais les réseaux qui fonctionnent aujourd'hui restent souvent cantonnés au niveau des formations ou des composantes.

Référence 18 : la politique de formation de l'établissement intègre des modalités d'enseignement adaptées à tous ses publics

Le développement des modalités temps-plein / alternance et de l'ouverture des diplômes nationaux de l'Université à la **formation continue** est réalisé dans le cadre d'une stratégie globale, déclinée annuellement par composante au moment des dialogues de gestion, en fonction :

- des équilibres à maintenir entre formation initiale (FI) et formation continue (FC)
- des opportunités de développement de l'alternance d'un point de vue pédagogique
- des possibilités en termes de ressources humaines pour accompagner ces développements
- mais également d'une analyse sur la soutenabilité économique de ces formations au regard des marges qu'elles permettent de dégager. L'université s'est dotée des outils de comptabilité analytique permettant d'évaluer l'équilibre économique (voire la rentabilité).

Le **numérique** est quant à lui considéré un vecteur majeur de transformation et d'innovation pédagogiques ; la réponse à la situation d'urgence liée au COVID-19, l'intérêt de développer des enseignements à distance et l'intensité technologique ont été les facteurs principaux déterminant les innovations pédagogiques numériques et la transformation de l'établissement. L'établissement utilise une plateforme pédagogique riche en fonctionnalités et en outils, reposant sur une infrastructure informatique solide. La politique pédagogique de l'établissement peut s'appuyer sur un service dédié

à la pédagogie numérique de taille suffisamment importante (16 agents) en charge de la production de ressources (Spoc et Mooc notamment : distinctions Mooc of the Year et meilleur Mooc européen), de l'accompagnement de enseignants et de la formation aux usages. Certaines pratiques sont devenues courantes dans l'établissement (plateformes Moodle, e-learning, classes inversées), grâce à un déploiement wifi haute densité en tout lieu et temps. Mais la production de contenus n'étant pas comptabilisée dans le service des enseignants ni reconnue par le référentiel des tâches, elle demeure peu attractive. La formation continue à distance rencontre des difficultés similaires, accrues par une rigidité de l'offre articulée autour de diplômes et non de modules « sur étagère ». Enfin, une réflexion sur les droits d'auteurs liés à ces nouveaux contenus s'impose. Certaines de ces innovations n'ont pas été conçues dans un objectif de généralisation, compte tenu de l'impact organisationnel et administratif.

Référence 19 : l'établissement organise et pilote son activité de formation et s'assure de la mise en œuvre opérationnelle de sa politique de formation

La gouvernance centrale et les **composantes** examinent et retravaillent régulièrement l'offre de formation avec l'ensemble des acteurs concernés, dans une logique d'amélioration continue. Les projets sont examinés à la fois sur le plan pédagogique, pour garantir la qualité des formations, et sur le plan économique, pour garantir leur soutenabilité dans le cadre du budget global de l'établissement. Ils sont validés chaque année en CFVU. L'évaluation du coût permet d'anticiper l'impact des évolutions sur le budget de masse salariale des composantes et de l'établissement. Le pilotage de l'offre de formation s'appuie sur un process formalisé et sur des outils (tableaux de bord, indicateurs, comptabilité analytique, coûts des formations...) partagés et mis à disposition via le système d'information décisionnel.

La principale faiblesse de l'établissement en matière de pilotage de l'offre de formation réside dans la tenue formelle des conseils de perfectionnement. Toutes les formations n'ont pas de conseils sous le format attendu par l'établissement. C'est une piste forte d'amélioration pour le prochain contrat. Il reste également à optimiser la formalisation des restitutions et le suivi des préconisations qui ressortent de ces instances.

Le Pôle d'Accompagnement à la **Pédagogie Numérique** (PAPN) propose une offre de formation, des événements et de nombreuses ressources sur divers supports pour les personnels enseignants (et administratifs). En 2020, l'établissement est devenu centre de certification PIX. Dans le contexte de la crise sanitaire, l'établissement a fait preuve d'une forte réactivité pour déployer des infrastructures et équipements au bénéfice de la formation (environnement hybride - comodal mis à disposition des enseignants pour maintenir le lien pédagogique avec les étudiants depuis 2020). Il a permis une pleine appropriation des mutations digitales de l'enseignement vers des parcours modularisés, hybridés ou asynchrones et a opéré un rapprochement des services pédagogiques, numériques et informatiques pour l'application des dispositifs de formations. En outre, l'établissement a renforcé l'implication des étudiants dans la gestion de lieux de vie numériques. La Maison des Langues a proposé aux personnels une auto-formation dans une cinquantaine de langues : travail linguistique sur les quatre compétences (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite). On peut regretter

que cet investissement des personnels n'ait pas été valorisé, et que des dispositifs dédiés à la pratique des langues (« cafés internationaux ») aient été supprimés faute de moyens.

Référence 20 : l'établissement est en capacité de suivre, d'analyser et de qualifier son activité de formation, il en diffuse les résultats

Le processus de **pilotage de l'offre de formation** est clairement formalisé. Il mobilise plusieurs « instances » :

- La gouvernance de l'établissement, qui pilote l'offre de formation et son évolution, dans le cadre du projet politique et des axes stratégiques de l'Université. Les orientations annuelles sont précisées dans la lettre d'orientation budgétaire, et se déclinent en objectifs sur les priorités et les axes d'évolution de l'offre de formation. La concertation est organisée avec les Doyens et Directeurs de composantes lors de réunions au format Bureau, et dans le cadre des dialogues de gestion. Le groupe de pilotage de l'offre de formation est placé sous la responsabilité du Vice-Président CFVU. Il a pour mission de travailler sur l'évaluation et l'évolution de l'offre de formation. Dans ce cadre, il mobilise le groupe soutenabilité qui évalue le coût de l'offre de formation dans le respect des contraintes liées à la masse salariale.
- Une commission dédiée à l'enquête annuelle d'évaluation des conditions d'enseignement, de formation et de vie universitaire, dont les résultats sont présentés chaque année en CFVU, et partagés avec les composantes au niveau des formations.
- Des conseils de perfectionnement qui évaluent leurs formations. Un conseil de perfectionnement est mis en place au niveau de chaque parcours de formation et une synthèse est réalisée par le responsable de la mention. Un Guide d'accompagnement des Conseils de perfectionnement des formations a été rédigé dans le cadre d'un comité qualité piloté par le Vice-Président CFVU avec les Doyens et Directeurs de composantes, la DEVU et le PAQAP. Ce guide propose un cadre pour améliorer la tenue des conseils, en rappelant la réglementation, le périmètre et l'organisation attendue (composition, missions), les outils à mobiliser et mobilisables (indicateurs incontournables), ainsi que les modalités de restitution (traçabilité). L'existence d'un conseil de perfectionnement fait partie des indicateurs d'évaluation annuelle des formations, au même titre que les données de parcours, de réussite, d'insertion ou encore d'organisation de la formation.

Enfin, l'université conduit une **évaluation** sur les conditions d'enseignement, de la formation et de la vie universitaire, qui constitue un outil au service de la démarche qualité. Elle repose sur une enquête annuelle réalisée auprès des étudiants inscrits en diplômes nationaux, hors formations délocalisées. Cette enquête annuelle dite « à chaud » est réalisée en fin d'année universitaire sur la base du volontariat. Cette enquête est préparée chaque année par une commission émanant de la CFVU, commission présidée par le VP CFVU et composée d'enseignants, d'étudiants, du Directeur du SCUIO-IP, du Directeur des Études et de la Vie Universitaire (DEVU) et du responsable du service Statistique et Pilotage. Les questions sont adaptées chaque année. Le traitement des réponses fait l'objet d'un rapport préparé par la commission et présenté en CFVU. Les résultats par composante sont transmis aux Doyens et Directeurs de composantes.

Sous-domaine 3.3 : Le lien entre recherche et formation

Référence 21 : les politiques de recherche et de formation développent l'articulation entre recherche et formation

Le diplôme de **doctorat**, lors du précédent contrat, a été délivré par la COMUE UDL et opéré dans les établissements d'inscription des doctorants. À Lyon 3, le bilan des inscriptions en doctorat sur la période 2016-2020 montre une baisse constante des effectifs (633 doctorants en 2016-2017, 516 en 2020-2021). Le nombre de thèses soutenues décroît également (81 en 2016, 62 en 2020). Le pourcentage de thèses financées au moins une année croît lentement (de 39% à 48%) sur ces 5 années (Annexe 3 – caractérisation de l'établissement). Cette baisse des effectifs est un constat partagé au niveau national. L'accompagnement des doctorants s'est pleinement inscrit dans la politique recherche de l'établissement : le label HRS4R obtenu par Lyon 3 témoigne des actions entreprises en faveur d'une amélioration des conditions d'accueil et de travail de tous ses chercheurs dont les doctorants. Durant ce quinquennal, la formation doctorale a été coordonnée par un collège doctoral animé par la COMUE UDL. Cette coordination a homogénéisé le fonctionnement des ED et des procédures de soutenances. Les financements IDEX ont favorisé un catalogue de formations transversales pour les doctorants, les mobilités à l'étranger, et une plateforme « Ulys » dédiée à l'accueil des chercheurs étrangers et des actions en faveur de l'insertion professionnelle des doctorants. Un agent de la COMUE chargé de la coordination du doctorat a été mis à disposition de Lyon 3. Les doctorants ont bénéficié de l'accompagnement du pôle appui chercheur du SGR (avec un personnel dédié à cet accompagnement). Les projets « Juniors » (2 projets/an en moyenne) permettent à une équipe de doctorants de mener à bien un projet interdisciplinaire et inter établissement pendant 2 ans, avec un financement de 3000€. Par ailleurs, des « cafés doctorants », rendez-vous informels, organisés 2 fois par an, permettent la rencontre avec des membres du SGR et de la BU. Par ailleurs, un Prix de thèse annuel, en droit et en SHS, contribue à la valorisation du doctorat. Enfin au niveau administratif, le développement d'une Gestion Électronique de Documents a été initié pour faciliter la soutenance de thèses, jugée trop complexe par ses différents acteurs (doctorants, directeurs, administratifs). Elle sera opérationnelle courant 2021.

Cependant, les demandes de salles de travail conviviales et équipées formulées par les doctorants n'ont pu être satisfaites par manque de locaux disponibles.

Parmi les principaux points d'attention et de vigilance :

- l'arrêt de l'IDEX, qui implique une redéfinition de la politique de site : quelles actions conserver ? quel rôle pour les ED et le collège doctoral ?
- Un bilan fait à Lyon 3 par consultation des directeurs d'ED, des représentants étudiants, et sondages auprès des doctorants révèle que l'offre très riche de la COMUE était sous utilisée et perçue comme moins adaptée aux SHS (notamment les formations).

Référence 22 : la politique de recrutement de personnels traduit le lien entre formation et recherche

L'adéquation avec les **objectifs de l'établissement** en matière d'enseignement et de recherche est garantie par le respect de procédures donnant la première place au CAC restreint, appelé à expertiser les fiches de postes qu'il vote après échanges avec les acteurs des composantes (doyens, mais aussi directeurs de laboratoires et présidents de section). Il examine et vote également la composition des comités de sélection. Le CAC se réunit dans une formation associant à la fois des membres de la CR et de la CFVU. Les deux volets recherche/formation peuvent ainsi être pris en compte à chaque étape.

La cohérence entre les objectifs en matière de recherche et de formation et le **recrutement des enseignants-chercheurs** et des enseignants est assurée par le processus de construction de la campagne d'emploi, qui permet un dialogue de gestion entre les composantes/facultés et instituts, la gouvernance et les instances décisionnaires de l'établissement. Ce dialogue est nourri par les travaux des collèges d'experts de l'établissement, qui regroupent par sections disciplinaires des enseignants-chercheurs élus, qui rendent un avis sur les profils de poste et la composition des comités de sélection. Ces collèges d'experts sont également en charge du recrutement des ATER, des vacataires et enseignants associés et invités. L'efficience de ce processus, en particulier pour l'apport de recrutements extérieurs, est mesuré par le taux d'endorecrutement (indicateurs cible du contrat d'établissement 2016/2020 : annexe 4 Indicateur contractualisé IC9) de l'établissement, qui est de 23% pour les MCF et de 21% pour les PR (sur la période 2013 à 2015 : MCF = 44% et PR = 16% mais sur un effectif très faible, donc variation peu significative). Il s'exprime également dans la répartition de la charge d'enseignement entre les différents types de personnels : 43% de l'offre de formation de l'établissement sont assurés par les enseignants chercheurs et enseignants sur leur service statutaire et 16% sur des heures complémentaires ; 41% par des enseignants vacataires. Le recrutement des enseignants-chercheurs et enseignant allie donc un pilotage au niveau de l'établissement avec une définition et une mise en œuvre au niveau local : il permet donc d'adapter les recrutements aux évolutions des besoins en matière de recherche et de formation et organise le renouvellement des thématiques et des compétences, avec notamment par un apport suffisant de recrutements extérieurs. Il est cependant fortement contraint par la sous dotation reconnue de l'établissement.

Une formalisation partagée de la stratégie scientifique et pédagogique de l'établissement permettrait cependant à chacun des acteurs de ce processus de décliner plus efficacement les objectifs de l'établissement en matière de recherche et de formation à son niveau et d'améliorer l'attractivité de l'établissement auprès des candidats potentiels, en accord avec le plan d'action du label européen HRS4R.

La cohérence entre les objectifs de l'établissement et le **recrutement des personnels Biatss** affectés aux missions de formation et de recherche, ou à l'appui à ces missions, est également assuré par le processus de construction de la campagne d'emploi, qui s'appuie sur les dialogues de gestion conduits chaque année et qui associent les composantes/facultés et instituts, la gouvernance et les instances décisionnaires de l'établissement. Dans ce processus, les échanges entre les directeurs et doyens de composante, les responsables administratifs et financiers de composantes et de centre de recherche, le Service Général de la Recherche et la Direction des ressources humaines sont fréquents et fructueux et permettent d'adapter le recrutement des personnels Biatss affectés aux missions de formation et

de recherche, ou à l'appui à ces missions, aux objectifs de l'établissement, même si les moyens contraints de l'établissement restreignent les marges de manœuvre en la matière . Ces dialogues de gestion et échanges réguliers ont conduit sur le contrat d'établissement 2016/2020 à développer un accompagnement individualisé au montage de projet recherche et à l'accompagnement RH au recrutement des personnels d'appui à la recherche. Cette offre de service doit être renforcée sur le prochain contrat d'établissement, en accord avec le plan d'action du label européen HRS4R.

Là encore, une formalisation partagée de la stratégie scientifique et pédagogique de l'établissement permettrait à chacun des acteurs de ce processus de définir de manière plus efficience et en pluriannuel le pilotage du recrutement de ces personnels et d'améliorer l'attractivité de l'établissement auprès de candidats expérimentés.

Sous-domaine 3.4 : La documentation

Référence 23 : l'établissement déploie une politique de documentation en appui à ses activités de recherche et de formation

Le contrat 2016-2020 fixait **quatre grands axes de développement** pour la politique documentaire de l'établissement :

- appuyer la recherche, en développant les services d'ingénierie documentaire au service des laboratoires, des équipes de recherche et des chercheurs ; en améliorant les relations des bibliothèques universitaires (au sens SCD) avec les bibliothèques associées.
- accroître le passage au numérique : en portant la part d'acquisitions documentaires réalisées sous forme numérique au-delà de 50% en valeur ; en renforçant les liens avec la recherche par la création d'un « espace chercheur » à l'image de « l'espace lecteur » ; en valorisant mieux les ressources numériques ; en développant les formes numériques de pédagogie et de médiation ; en proposant une politique de numérisation à l'échelle de l'établissement.
- dégager de nouveaux espaces pour de nouveaux usages : en rénovant et réhabilitant les espaces pour les adapter aux nouveaux usagers (projet Quais) ; en renforçant la programmation culturelle en lien étroit avec la politique culturelle de l'établissement.
- améliorer le pilotage : en visant l'exhaustivité dans le signalement des ressources documentaires de l'établissement ; en renforçant les actions de formation continue pour permettre la montée en compétences des équipes ; en valorisant l'action des bibliothèques par une politique de communication active (Annexe 4 – indicateur contractualisé IC8 ; Annexe 5 – Indicateurs internes).

Les bibliothèques universitaires de l'établissement ont de fait progressé de manière sensible sur les axes essentiels fixés pour le contrat écoulé, dans le même temps qu'elles poursuivaient les efforts entamés depuis 2011, notamment sur les horaires d'ouverture.

Appui à la recherche

- Création d'une plate-forme de publication scientifique (<https://publications-prarial.fr/accueil/>) accueillant les revues Lyon 3 et d'autres établissements, aux échelles du site et nationale
- Création, à partir de la base fournie par Prairial, d'un pôle éditorial à l'échelle du site lyonnais (partenaires : université Lyon 2 et le CNRS pour la MSH Lyon Saint-Étienne)
- Candidature fructueuse à l'appel à projets du Fonds national pour la science ouverte pour développer le pôle éditorial (*via* un recrutement pour trois années)

Passage au numérique

- Depuis 2017, le niveau des dépenses documentaires dédiées aux ressources numériques dépasse la moitié des dépenses documentaires engagées par le SCD dans le même temps qu'il s'accroît en valeur absolue.
- Depuis la rentrée 2020, le mouvement de numérisation des visites et des formations dispensées aux étudiantes et étudiants est complet : modules à distance et d'auto-formation via le *Moodle* de l'établissement ou dispositif propre couvrent l'ensemble de l'offre de formation / médiation.

Dégager de nouveaux espaces

- La rénovation de la Bibliothèque du Palais, sur le campus des Quais, a été achevée en septembre 2020 (livraison de la dernière tranche) après qu'une première tranche comprenant les deux tiers des surfaces rénovées a mis à disposition des publics des espaces repensés en fonction des nouveaux usages (salles de travail en groupe, salle de formation, espaces conviviaux) et d'un haut niveau qualitatif.
- La programmation culturelle, menée en lien permanent avec le service culturel de l'établissement et un ensemble de partenaires extérieurs s'est traduite par un programme de grandes expositions (tous les deux ans), l'organisation avec la Faculté des langues du prix littéraire Caméléon du roman étranger traduit, par un cycle de conférences de vulgarisation scientifique s'appuyant sur les publications des enseignants chercheurs de l'université

Améliorer le pilotage

- La formation continue des personnels est demeurée une des priorités de l'établissement et des bibliothèques universitaires, articulée dans le plan de formation propre aux BU qui trouve désormais sa place dans celui de l'établissement. La totalité des personnels affectés au sein des BU suivent une action de formation chaque année dans le cadre défini par le plan de formation. La préparation aux concours est fortement encouragée, ce qui permet à une partie des personnels contractuels d'accéder à un poste de la fonction publique (d'état ou territoriale) et aux titulaires en poste d'accéder à des grades et corps supérieurs par la voie des concours internes.
- Les actions de communication des bibliothèques universitaires ont poursuivi leur professionnalisation durant le contrat 2016-2020. Plans de communication interne et externe sont mis à jour annuellement et permettent d'utiliser au mieux les différents canaux (RS, goodies, imprimé...) selon les publics visés. Depuis 2016, un rapport annuel public synthétique, réalisé avec un graphiste, permet la mise en valeur des actions des BU sous une forme accessible à tous les publics.

En outre, l'effort constant sur les horaires d'ouverture des BU s'est encore accentué durant le contrat écoulé. En 2016, l'établissement s'est porté candidat à l'appel à projets « Plan Bibliothèques Ouvertes » lancé par le MESRI pour favoriser les ouvertures en soirée et de week-end. À partir de 2017, la BU Manufacture a ainsi pu ouvrir jusqu'à 22 heures en semaine et le dimanche de 10h à 17h, portant l'amplitude horaire hebdomadaire de 70h à 83h. La pandémie a retardé d'un an à la rentrée 2021 l'extension de ce régime horaire à la Bibliothèque du palais. Au terme du contrat, l'amplitude horaire maximale aura ainsi cru de 18% au bénéfice du public étudiant.

Deux éléments majeurs de conjoncture extérieure ont influé sur le déroulement du programme stratégique tel qu'établi fin 2014 pour le précédent contrat : la projection dans une politique de site informée par le projet IDEX et la pandémie de Covid 19. À partir de l'année universitaire 2017-2018, le projet de création d'une université cible regroupant certains des établissements du site de Lyon / Saint-Étienne, dans le cadre de l'IDEX, a absorbé la très grande majorité des énergies, des ressources et du temps des établissements concernés. Pour les bibliothèques universitaires, le projet de création d'un SCD unique pour l'université cible a formé le seul horizon programmatique pour les années 2017 à 2020, les travaux de projection et de préparation avec les autres bibliothèques universitaires intéressées occupant les équipes de direction à partir de la mi-2019. L'année 2020 forme une rupture brutale dans le déroulement du contrat. Les contraintes sanitaires inédites qui ont pesé sur le fonctionnement de l'établissement comme des bibliothèques ont sapé les statistiques de fréquentation, retardé des programmes d'aménagement mobilier et de mise en conformité des locaux pour des extensions d'horaire. Les collectifs de travail engagés sur des projets d'évolution ou de développement de services ont également accusé un retard significatif que l'année 2021 n'a permis de rattraper que partiellement encore.

Points d'attention et de vigilance : toutes les parties de la stratégie documentaire envisagée pour 2016-2020 n'ont pas pu être également conduites et menées à bien, du fait d'une situation générale modifiée (cf. supra) ou des limites d'une action menée en permanence sous forte contrainte de moyens et de temps.

- Des bibliothèques associées qui le sont encore insuffisamment : le travail mené dans le cadre du projet Quais a permis de développer des relations de travail et de confiance mutuelle avec certaines bibliothèques associées du campus des Quais (EDIEC notamment). Pour autant, ni ces relations plus étroites ni le cadre précédemment établi d'une charte des bonnes pratiques n'ont permis de faire aboutir l'intégration des bibliothèques associées les plus importantes au sein du SCD pour en développer l'offre de services, accompagner la professionnalisation de leurs équipes et accroître la disponibilité de leurs collections de recherche.
- Du caractère inachevé du réseau documentaire Lyon 3 décrit plus haut il découle les plus grandes difficultés à avancer dans l'objectif de signaler l'ensemble des ressources documentaires de l'établissement. L'ensemble des bibliothèques associées et centres de documentation ne contribuent pas au catalogue informatisé ; leurs collections sont du coup peu ou mal signalées, ne bénéficient que d'une très faible visibilité et demeurent d'un accès peu commode pour le public. Il s'agit là de ressources importantes, tant par la qualité des collections de niveau recherche des BA que par les crédits qui y sont consacrés (au total de l'ordre de 300 K€ annuels au moins, à rapporter aux 900 K€ du budget documentaire du SCD) : leur signalement complet est essentiel du triple point de vue de la bonne organisation du réseau documentaire, de l'accès à ces collections publiques, de l'efficience budgétaire enfin.

- Des espaces encore insuffisants : à l'image de l'établissement, les bibliothèques universitaires n'ont pas réussi à réduire le déficit de surfaces documentaires à disposition des publics, en dépit des 400 m² gagnés dans la rénovation de la Bibliothèque du Palais. La croissance continue des effectifs étudiants, la plus grande attractivité des services offerts (horaires plus larges, formations étendues) se sont conjugués à la stagnation des périmètres immobiliers pour dégrader encore les ratios surfaces/usagers sur la durée du contrat 2016-2020.

DOMAINE 4 : LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

Sous-domaine 4.1 : Les parcours des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle

Référence 24 : la politique de l'établissement favorise la réussite des étudiants par des dispositifs et des parcours adaptés, depuis leur orientation jusqu'à leur insertion professionnelle

L'établissement développe de multiples actions en faveur de l'**orientation** des lycéens et des étudiants. Certaines sont identiques à celles déjà mises en œuvre dans de nombreuses universités, notamment la systématisation de la présentation des formations et débouchés sur le site internet de l'université, l'existence d'un centre d'information, de documentation et d'orientation et la participation à l'ensemble des manifestations dédiées à ces questions comme les salons de l'étudiant. Certaines actions relèvent d'une initiative plus particulière à notre établissement :

- généralisation des projets personnels et professionnels en Licence sous des déclinaisons propres à rendre l'étudiant acteur de son orientation
- dispositif un « jour à la fac » à destination des lycéens
- guide « en route vers l'Université »

De nombreux événements ponctuels et de dimensions variables sont organisés, en lien direct ou indirect avec les lycées de l'académie, pour faire connaître les formations et les débouchés (intervention en Lycée, Nuit du Droit). À cet égard, le défaut majeur tient au manque de cohérence des différentes actions. Le pilotage n'a pas pu coordonner pleinement les initiatives prises au niveau de l'établissement et des composantes de sorte que la couverture des lycées sur le territoire demeure très inégale. On regrettera également un manque d'informations claires pour certaines formations et leurs débouchés (double licence, diplômes co-acrédités).

L'établissement entretient une relation active et dense avec le **rectorat** dans le cadre de sa politique d'orientation. Les « cordées de la réussite » en sont la manifestation la plus notoire puisqu'elles permettent la mise en place de parcours d'excellence depuis janvier 2016 (séminaire lycée, école d'été, modules étudiants, découverte culturelle). Toutefois, il y a, au niveau de l'établissement, un manque d'accessibilité, d'information et de suivi sur les nombreuses relations établies entre l'université, les établissements du secondaire et le rectorat. Certaines actions ne font l'objet daucun bilan mais sont reconduites sans que leur intérêt ne soit vérifié.

L'établissement a développé une **politique d'accueil** de différents publics étudiants et de suivi par des indicateurs dédiés : étudiants en situation de handicap, étudiants boursiers, étudiants travailleurs, étudiants internationaux, sportifs de haut niveau et artistes de haut niveau. Cette politique, pour le moment, ne vise pas suffisamment les étudiants réfugiés, ne cible pas de façon satisfaisante les étudiants travailleurs et les étudiants en situation de handicap temporaire et manque d'un régime clair pour les artistes de haut niveau. Elle n'en est pas moins mise en œuvre par les services compétents (par ex. le pôle Handicap, le service des relations internationales), en coordination avec les services intéressés (par ex., le Service de médecine préventive). Certaines de ces politiques font l'objet du portefeuille d'un chargé de mission en tout ou partie dédié. L'ensemble des informations utiles sont

présentes sur le site internet de l'université, font l'objet d'un rappel au moment de l'inscription ainsi que d'une information après la période de la rentrée universitaire. La particularité reconnue à la situation des publics spécifiques justifie divers aménagements. Les étudiants en situation de handicap bénéficient, en outre, de locaux adaptés et peuvent utiliser ou emprunter du matériel adapté. Toutefois, la Commission handicap, qui rassemble les référents enseignant ou administratif est inactive depuis 2017, et certains de ces référents manquent en composante. Il manque encore, pour tous les publics spécifiques, un outil qui facilite et encourage la mise en relation avec le directeur des études pour demander les aménagements nécessaires.

Les **procédures d'admission** des étudiants sont gérées par le pôle admission de la direction des études et de la vie universitaire sous la responsabilité de la Vice-présidence à la Commission de la formation et de la vie universitaire. Pour les formations de premier cycle, l'établissement a fait des efforts de communication en mettant en place des formations et des vidéos explicatives. En raison de très nombreuses candidatures dans certaines filières, l'outil d'aide à la décision de Parcoursup est utilisé pour établir le classement des candidatures, mais il manque de souplesse et s'avère difficile à paramétrier dans certains cas, notamment pour les diplômes étrangers. Des informations sont transmises, en lien avec la possibilité de transmettre une fiche de liaison à un référent handicap qui permet d'anticiper et d'adapter l'accueil de l'étudiant en situation de handicap. Pour les procédures d'admission qui ne dépendent pas de Parcoursup, l'application Ecandidat est gérée par le pôle admission afin d'uniformiser les procédures au niveau de l'établissement, en lien avec la cellule juridique, et d'homogénéiser la communication auprès des usagers. Cette application manque toutefois de disposer d'un outil d'aide à la décision. Toutes les formations ne dépendent pas d'un outil informatique, si bien que le traitement des dossiers doit être manuel. Le calendrier d'examen des dossiers est assez encombré parce que les dossiers de Licence et de Master doivent être examinés dans la même période.

La direction des études et de la vie universitaire de l'établissement constitue un interlocuteur unique pour les composantes aux fins d'**organiser les formations**, de valider les règles d'examens et de régler les conditions de délivrance des diplômes. Elle centralise un certain nombre d'actes pour relecture, notamment les règlements d'examens qui sont ensuite votés par la CFVU. Elle établit, en coordination avec les composantes et au regard de leurs particularités, le calendrier universitaire. Malgré les échanges réguliers et fructueux avec les composantes, persiste une diversité des régimes d'examen (complétude et exactitude variables), de certaines règles de validation des crédits (notamment des règles de compensation) et des mesures qui assurent leur publicité auprès des étudiants. La contrainte qui pèse sur les locaux, le nombre d'étudiants et la diversité des formations entraîne des problèmes d'organisation pour des unités d'enseignement d'ouverture relevant de composantes distinctes ainsi que pour la répartition des locaux aux fins de tenir les examens terminaux.

La CFVU est associée à l'adoption des **procédures d'évaluation** des acquis de l'apprentissage. Toutefois, ces modalités étant définies par chacune des composantes, elles sont hétérogènes. Il existe une charte des examens adoptée au niveau de l'établissement mais elle est obsolète à défaut d'avoir été mise à jour. La crise sanitaire a accru les difficultés liées au temps court entre la réception et la présentation des modalités de contrôle des connaissances, et a fait naître une nouvelle difficulté liée à leur modification intempestive liée aux contraintes réglementaires. Pour lutter contre la fraude, les règles à observer durant les examens sont largement diffusées et font l'objet d'un rappel systématique

par les surveillants de chaque épreuve. Mais la crise sanitaire et l'organisation des examens à distance ont renouvelé les débats autour de la lutte contre la fraude.

L'établissement a mis en place une politique volontariste de **détection des difficultés et d'aide à la réussite**. Il existe des dispositifs qui anticipent l'identification des étudiants en difficulté en leur proposant une formation aménagée (école de la réussite en Faculté de Droit, modules de soutien en DUT). De nombreux dispositifs d'aide en cours de formation, mis en place au niveau des composantes aussi bien qu'au niveau de l'établissement, sont offerts aux étudiants (tutorat, permanence enseignants-référents, parrainage par un étudiant plus avancé dans son cursus, objectif Réo). Toujours est-il que ces dispositifs fonctionnent essentiellement sur la base du volontariat, qui n'est guère favorisé par un certain manque de cohérence de l'offre et un déficit d'information des enseignants, pourtant principaux prescripteurs. Cela n'est pas sans lien avec l'inexistence de moyens généralisés et de critères adaptés, notamment à la particularité de certains publics, pour détecter les étudiants qui sont en difficulté. Par ailleurs, les différents dispositifs sont d'initiatives diverses, peu harmonisés et les bonnes pratiques ne sont pas suffisamment partagées entre les différentes composantes.

L'établissement peut s'enorgueillir d'être classée dans les dix premières universités françaises au palmarès de **l'insertion professionnelle** (avec de fortes variations en fonction des filières). L'insertion professionnelle constitue indubitablement une priorité de notre établissement, une université au cœur de la cité et de sa région (71% de l'emploi se situe en région Aura). On notera une hétérogénéité entre les composantes (95% à l'IAE, 84% à la Faculté des lettres et civilisation, 87% à la Faculté de langues et 81% à la Faculté de droit). Par exemple, en droit, en filière comptable, beaucoup d'étudiants sont en préparation de concours (magistrature, expertise comptable) après leur formation. Ils ne sont donc pas insérés au moment de la réalisation de l'enquête (entre 27 et 30 mois). 15% des diplômés de master s'engagent également dans d'autres études (certains veulent même faire deux masters au sein de la même mention). Une tendance assez récente permet également d'expliquer ce résultat. De plus en plus d'étudiants décident de réaliser une année sabbatique, soit à l'issue de leur formation, soit après avoir prolongé leur stage en CDD le plus souvent, à l'issue de leur première expérience en entreprise. 10% de étudiants de l'IAE partent ainsi à l'étranger. Dans les enquêtes à 30 mois, entre 5 et 8 % des étudiants ne recherchent pas d'emploi. La notion d'expérience de vie s'est substituée au concept classique de carrière pour une part non négligeable de nos étudiants. Pour ceux qui recherchent un emploi, la durée moyenne d'accès à l'emploi est de 2 mois. En ce qui concerne les Licences Professionnelles, le taux d'emploi est de 94% (avec une durée d'accès à l'emploi d'un mois en moyenne). Par ailleurs, il convient de souligner que 23 % des étudiants diplômés de Licences Professionnelles choisissent de poursuivre leurs études. Les DUT sont attractifs pour les étudiants venant de filières scientifiques car ils présentent l'avantage de proposer des périodes de stages en première, seconde et troisième année (ce qui n'est pas le cas dans les filières générales). Beaucoup d'étudiants choisissent donc d'exploiter leur potentiel en poursuivant leurs études en licence professionnelle, ce qui explique que le taux d'insertion des DUT ne soit que de 32%. Si nous détaillons :

- **L'insertion en DUT :** 2 ans après l'obtention de leur DUT, 32% des étudiants de Lyon 3 sont en situation d'insertion ; 60% des étudiants sont en poursuite d'études et 8% en reprise d'études. Cependant, les diplômés de l'IUT se placent bien sur le marché du travail. On constate un taux d'emploi très proche de la moyenne nationale, 79% des diplômés en insertion ont trouvé un

emploi. La professionnalisation des formations, avec l'importance des stages effectués en entreprise pendant le cursus, favorise l'accès à l'emploi de cette catégorie de diplômés.

Ces deux indicateurs sont néanmoins très dépendants de la conjoncture du marché du travail :

- La durée moyenne d'accès au premier emploi pour les DUT, après l'obtention de leur diplôme, s'est améliorée et est passée à 2 mois. Au regard de la conjoncture économique, cette durée est très encourageante et on constate que le stage en milieu professionnel constitue chaque année un moyen privilégié d'accès à l'emploi.
- 67% des répondants se disent satisfaits de l'adéquation entre l'emploi occupé et les études suivies. Ce taux de satisfaction correct est certainement lié à la durée relativement courte de recherche du 1er emploi sur un marché très exigeant.

- **L'insertion en LP** : à l'issue de leur licence professionnelle, les deux tiers des diplômés arrêtent leurs études pour s'insérer sur le marché de l'emploi, soit 67%. Du fait d'un marché de l'emploi moins dynamique, il en résulte un choix de poursuite d'études plus fréquent afin de retarder l'entrée sur le marché du travail. Ainsi, un tiers de ces jeunes diplômés — taux élevé pour un diplôme professionnel — ont préféré compléter leur formation après la licence ou ont entamé une autre activité que la recherche d'un emploi. Ceux qui ont poursuivi leurs études préparent principalement un master. Au moment de l'enquête, 94% des licenciés professionnels qui étaient en insertion disposaient d'un d'emploi, ce qui traduit une bonne adéquation de nos licences professionnelles avec les attentes du marché de l'emploi. Depuis quelques années, le taux d'emploi de notre établissement, a toujours été supérieur à 90%. Ainsi parmi les diplômés qui s'insèrent directement sur le marché du travail après l'obtention de leur Licence professionnelle, plus de 9 sur 10 sont en emploi. La cible nationale fixée à 93% est atteinte. La durée moyenne d'accès à l'emploi reste courte, environ 1 mois. Le stage en entreprise constitue chaque année le principal tremplin vers un 1er emploi. Près de la moitié des diplômés sont embauchés par l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur stage. Au 1er décembre 2019, 93% des diplômés occupaient un emploi durable (CDI, fonction publique, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise) et les emplois occupés sont d'un bon niveau puisque 98 % sont cadres ou professions intermédiaires. Au niveau de la localisation de l'emploi, les diplômés de licence professionnelle sont fortement implantés en région Auvergne Rhône-Alpes, 72% dont près de 2 sur 3 dans le Rhône. Les autres emplois se concentrent essentiellement dans les départements de l'Isère et de l'Ain. 25% vont vers une autre région française et 3% occupent un poste à l'étranger. Au 1er décembre 2019, 93% des diplômés occupaient un emploi durable (CDI, fonction publique, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise).

- **L'insertion en master** : suite à l'obtention de leur Master, une grande majorité des diplômés, 90%, ont arrêté leurs études pour s'insérer sur le marché de l'emploi. Quant à ceux qui ont poursuivi leurs études, 58% a poursuivi des études sur 1 an, 21% sur 2 ans et 21% sur 3 ans. La durée moyenne d'accès au 1er emploi reste courte, environ 2 mois. Ce délai court s'explique par la forte proportion de diplômés embauchés à l'issue de leur stage ou de l'alternance. 4 diplômés sur 5 exercent des fonctions de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure, ce qui est plus que la moyenne nationale. Quant à la localisation de l'emploi, 60% des diplômés travaillent dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont 3 sur 4 dans le département du Rhône.

Les autres diplômés se concentrent essentiellement dans les départements de l'Isère et de la Haute-Savoie. Par ailleurs, 31% des diplômés vont vers une autre région française et 9% occupent un emploi à l'étranger. 48% des diplômés occupent un emploi dans des petites et moyennes entreprises (PME), 26% travaillent dans une entreprise de taille intermédiaire (ETI) et 26% sont employés dans des grandes entreprises. La part des emplois à temps complet représente 96% et taux d'emploi dans le secteur privé est de 76%. Près de 1 sur 5 de nos diplômés travaille dans une entreprise exerçant des activités spécialisées, scientifiques et techniques. 11% à 12% sont employés dans le secteur de l'industrie, dans les activités financières et d'assurance, dans le secteur du commerce, transports, hébergement et restauration, dans l'administration publique ou dans l'enseignement.

Les **stages** sont au cœur de nos dispositifs pédagogiques comme en témoigne le passage du nombre de stages annuel (tous niveaux confondus) de 5600 stages à 7700 (avec une stagnation depuis 2012). 67,2 % des stages réalisés ont une durée d'au moins 2 mois et 56,9% d'entre eux donnent lieu à une gratification (chiffre stable). Si 99,2% de nos étudiants en master pros réalisent un stage, l'objectif de l'établissement est de développer le nombre de stages dans nos cursus de Licences où, malgré une réelle croissance, les stages demeurent insuffisamment développés : 2% en L1 (120 stages), 19% en L2 (850 stages) et 30% en L3 (1200 stages). Un quart des stages sont réalisés à l'étranger et 60 % de ces derniers ont une durée supérieure à deux mois. Par ailleurs, à l'IAE, des conventions de stage liées aux certificats en entreprise (80/an) sont également proposées aux étudiants de M2. Avec la COVID 19, l'IAE a systématisé la possibilité de réaliser ce certificat professionnel en entreprise (avec une version certificat d'étude à l'international également -sans stage-) post M2 qui, d'une certaine manière, prend le rôle du CDD pour faciliter l'insertion professionnelle. Par-delà le stage classique en entreprise, le secteur public est aussi demandeur de stages, même si les étudiants ne sont pas toujours rétribués. De nombreuses initiatives sont entreprises par le **BAIP** (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle) et par les composantes afin d'accompagner les étudiants dans la recherche de leur stage ou d'un emploi. Avec le site internet U3e (<https://u3e.univ-lyon3.fr/>), le BAIP dispose d'un outil dédié à la mise en relations des entreprises et des étudiants. Afin de faciliter la recherche de stage et l'insertion professionnelle, le BAIP reçoit ainsi tout au long de l'année en rendez-vous individuels, sur demande, tout étudiant ou jeune diplômé, quel que soit son niveau d'études ou sa composante de rattachement. Ces entretiens permettent de délivrer des conseils sur son projet, son CV, sa lettre de motivation, ses démarches ou pour une mise en relation avec des professionnels. Un soutien à la rédaction de son CV et de sa lettre de motivation en anglais (la recherche de stage occupe environ 70% de ces rendez-vous individuels) est également proposé. De plus, de nombreux événements récurrents sont également organisés par le BAIP et par les composantes (*job dating*, semaine de l'insertion professionnelle au mois de novembre, forum des métiers ou emplois stages) en relation avec nos partenaires institutionnels (APEC, Pôle emploi) et avec les nombreuses entreprises partenaires. Partant du principe que les stages ne représentent pas le seul moyen d'accès à une expérience professionnelle, le BAIP met également en relation les entreprises et des étudiants afin de faciliter la recherche de « jobs étudiants ». Des ateliers collectifs sont également organisés, le plus souvent, déclinés en sessions thématiques du type « 4 clés pour trouver un stage », « pour trouver un job », etc... À titre d'exemple les sujets suivants sont également proposés : optimisation de son CV et de sa lettre de motivation, ciblage des entreprises pour ses recherches de stage, de job, d'emploi ou d'alternance, préparation à l'entretien d'embauche, optimisation de ses réseaux et de ses réseaux sociaux professionnels, coaching pour élaborer son CV vidéo (en lien avec le MEDEF Rhône et un spécialiste RH)... Enfin,

plusieurs fois dans l'année, des sessions de préparation à l'entretien d'embauche avec des professionnels (APEC, CRIJ, et entreprises partenaires) sont proposées alors qu'un accompagnement plus spécifique pour les étudiants en situation de handicap, en lien avec notre partenaire professionnel ARPEJH, est organisé. Au niveau des composantes, certaines assurent également un accompagnement individuel et collectif de leurs étudiants et/ou jeunes diplômés, et organisent, entre autres, des forums stages. C'est notamment le cas de l'IAE, de la Faculté des Langues, et du Campus de Bourg. Les autres composantes mettent à disposition des « données entreprises » d'anciens stages, et modèrent, comme toutes les autres, les offres de stages de leurs entreprises partenaires sur U3e. La faculté de droit s'inscrit très souvent en soutien de ses associations étudiantes (ex : désignation d'un doctorant en droit comme ambassadeur des Carrières/Stages de la Commission Européenne dont l'information est également relayée par le BAIP sur U3e).

L'insertion professionnelle de nos étudiants passe enfin par le développement de nos **formations en alternance**, que cela soit sous la forme d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Ainsi, l'université Lyon 3 est passée de 1217 à 1541 alternants entre 2016 et 2019 (la tendance s'amplifiant en 2020 et 2021). Entre 2016 et 2020, le nombre d'étudiants en apprentissage est passé de 405 à 572 alors que le nombre de contrats de professionnalisation a atteint 969 en 2020 contre 812 en 2016. L'objectif de l'université de Lyon 3 est de développer cette modalité pédagogique dans l'ensemble de nos composantes, par-delà les acteurs traditionnellement dynamiques que sont l'IUT, la faculté de droit ou l'IAE. Pour cela, la Direction de l'Innovation et du Développement accompagne les composantes et les responsables de formation dans la transformation des formations (ou dans la création) sous un format accessible à l'alternance. L'acquisition du logiciel FCA Manager, associée à un partage d'expériences inter-composantes et au développement de la démarche qualité a permis de professionnaliser l'ensemble des services de la formation professionnelle de l'université. De plus, dans le cadre des nouvelles missions réglementaires des CFA externalisés ou internalisés (seul l'IUT s'est saisi de cette opportunité), les services comptables de l'université accompagnent les composantes et les CFA afin de faciliter le passage à une comptabilité analytique afin de répondre à l'obligation de transmission des données comptables à France Compétences.

Historiquement, l'université Lyon 3 a toujours été un acteur moteur de **l'entrepreneuriat** au sein du site de Lyon-St Étienne. L'entrepreneuriat dépasse la seule création d'entreprise ou le nombre de créations d'emplois. Il s'agit d'un projet de formation afin de développer une posture entrepreneuriale. C'est dans cet esprit qu'est né le Centre d'entrepreneuriat (fusion de l'incubateur historique de Lyon 3 Manufactory, de la pépite Beelys et du programme campus Création) et dont les fonctions concernent la sensibilisation à l'entrepreneuriat (présentation et campus création), la formation (Diplôme d'Étudiant Entrepreneur), l'accompagnement et l'incubation (incubation à différents stades d'avancement du projet : programmes « start », « up » et « pro »). Les étudiants de l'université Lyon 3 sont informés, formés et accompagnés dans leur trajectoire entrepreneuriale. Ainsi, 100% des étudiants de l'université Lyon 3 sont touchés par des informations relatives à l'entrepreneuriat (mails, infos, vidéos sur les écrans de l'université). Par ailleurs, les étudiants bénéficient d'un nombre important de programmes dédiés à l'entrepreneuriat (campus création, J'M entreprendre, module entrepreneuriat culturel et créatif, D2E, Statut Étudiant entrepreneur). En termes d'enseignement, un master (M1 et M2) en entrepreneuriat (Master Eden) est proposé par l'IAE. Le Statut National d'Étudiant-Entrepreneur (SNEE) permet aux étudiants de l'université d'être reconnus pour leur engagement entrepreneurial. Ils peuvent demander des aménagements horaires, un accès à un espace de coworking et être accompagnés par un enseignant ou un entrepreneur

partenaire de l'établissement. Ils disposent de la possibilité de remplacer leur stage par une période de professionnalisation dévolue à leur projet entrepreneurial. EN 2021, 33 étudiants disposent du statut d'Étudiant-Entrepreneur. Le D2E (Diplôme Étudiant Entrepreneur) permet aux jeunes entrepreneurs (étudiants en cours de cursus ou jeunes diplômés de l'université) de développer, à travers l'exploration de leur propre projet, des compétences en entrepreneuriat ainsi que de la méthodologie en conduite de projet. Le D2E s'articule autour de 27 séminaires en e-learning et en présentiel. L'intégration dans le D2E donne, de fait, le statut national d'étudiant-entrepreneur et permet d'accéder à l'incubateur et son offre de services. En 2020 plus d'une trentaine d'étudiants de Lyon 3 sont inscrits au D2E, la cible ayant été fixée à 40. Par ailleurs, 40 à 50 étudiants bénéficient chaque année d'un accompagnement dans leur projet entrepreneurial au sein de l'incubateur Manufactory. Le ratio création d'entreprise par étudiant (1 pour 1000 étudiants) est conforme aux normes de transformation des incubateurs. L'entrepreneuriat s'inscrit également dans le cadre de la politique d'internationalisation de l'université. À ce titre, il participe à son rayonnement international à deux niveaux puisque la valorisation de l'entrepreneuriat étudiant augmente l'attractivité de l'université pour les étudiants internationaux, quand l'activité d'essaimage (projet Salem au Maroc et en Tunisie, programme en Libye avec la Chambre de commerce Libyenne et 10 universités Libyennes) et les partenariats internationaux de l'université Lyon 3 permettent à 320 étudiants d'être formés chaque année à l'entrepreneuriat. La récente création de CREATE (Équipe de recherche appliquée en Ecosystème Entrepreneurial) au sein de l'IAE permet de lier recherche, enseignement et entrepreneuriat. Une convention de partenariat a été signée entre CREATE et le centre d'entrepreneuriat afin de permettre les échanges entre les chercheurs et le monde socio-économique. L'ambition est de devenir un centre d'entrepreneuriat de haut niveau qui permette de développer des innovations pédagogiques s'appuyant sur la recherche.

Enfin, la récente perte de l'IDEX et ses conséquences sur le budget de l'entrepreneuriat étudiant sur le site lyonnais (perte de 485000€ de dotations) ont mis en lumière la dépendance du centre d'entrepreneuriat à l'égard des financements publics. Une réflexion est, notamment, menée sur les réelles capacités de la fondation pour l'université de Lyon (FPUL) à collecter des fonds privés et ainsi à financer les nombreuses activités du centre d'entrepreneuriat.

Sous-domaine 4.2 : La vie étudiante

Référence 25 : l'établissement soutient le développement de la vie étudiante

Les **activités culturelles et sportives** proposées aux étudiants se sont considérablement développées durant le précédent contrat. L'université accueille ainsi des artistes en résidence (arts plastiques, danse, écriture), qui animent des *masterclasses* et des ateliers avec les étudiants ; ces résidences font en outre l'objet de restitutions ouvertes à tous. La diversification des pratiques culturelles est par ailleurs encouragée à travers la diffusion du Pass Culture, financé par l'UDL et distribué par le Point Culture, qui permet aux étudiants de bénéficier de nombreux tarifs avantageux à des événements culturels, et la présence, sur le site de la Manufacture des Tabacs, d'un « Point culture » en charge de la diffusion des informations culturelles à un large public – informations qui sont par ailleurs relayées par des réseaux de communication en ligne. La pratique artistique et sportive

fait l'objet d'une attention particulière : le nombre d'ateliers de pratique artistique a doublé durant la période considérée (passant de 7 ateliers en 2016, à 15 en 2020) ; l'offre de formation sportive, artistique et de plein air, s'est-elle aussi notablement étoffée (passage de 6900 à 7400 heures de cours dispensées, pour 45 enseignements différents, et une moyenne de 9000 étudiants concernés par an). Cette offre s'est également développée sur le campus de Bourg-en-Bresse, grâce à un partenariat avec l'antenne de l'Université Lyon 1 : en 2020, 18 activités sportives étaient proposées aux étudiants et alternants. Quatre ateliers de pratique artistique ont également été mis en place. Le jeudi après-midi est banalisé pour permettre à un maximum de personnes de prendre part à ces activités.

Un tel développement est lié à la généralisation des bonifications sport et culture, qui durant le précédent contrat se sont étendues à toutes les composantes de l'université, et s'appliquent désormais à tous les diplômes nationaux. Ces bonifications ont assurément contribué à renforcer l'implication des étudiants dans les activités culturelles et sportives proposées ; elles favorisent leur investissement et leur assiduité. L'association sportive a ainsi connu un important développement durant la période considérée, passant de 490 à 669 membres. Elle bénéficie de l'encadrement des enseignants du service des sports. Membre fondatrice, depuis 2017, de l'AS Université de Lyon, elle a dans ce cadre obtenu un brillant palmarès (championne de France des AS en 2017-18, vice-championne en 2018-19), contribuant au rayonnement de l'UDL. Sur le plan interne, l'association organise plusieurs fois par an des événements fédérateurs qui sont des moments de sociabilité importante entre étudiants, comme « La fête de l'AS » ou des manifestations consacrées à des activités spécifiques (badminton, escalade, hand-ball, etc.). Pour pouvoir continuer à se développer, l'association doit trouver des partenaires extérieurs, afin de financer les frais de déplacements dans le cadre des compétitions (Annexe 5 – Indicateurs internes).

Deux obstacles principaux s'opposent cependant au développement de ces activités :

- un défaut d'infrastructures : le site des quais ne propose aucun équipement, de sorte que les étudiants qui y travaillent ne peuvent pas bénéficier de l'offre en matière d'activités culturelles et sportives. Le site de la Manufacture des Tabacs offre quant à lui très peu d'espaces de vie partagés, de sorte que les échanges, les rencontres, la diffusion des pratiques se trouvent entravés par ce manque d'espaces communs.
- des problèmes de communication : il est difficile de toucher les étudiants qui reçoivent beaucoup de mails, en particulier depuis le début de la pandémie. Doivent être envisagées la mise en place d'outils spécifiques (par exemple une application permettant l'inscription aux activités culturelles et sportives), et une stratégie articulant approche directe (permanences, visite des lieux-clefs, journée d'intégration avec pratique d'activités) et investissement des médias et réseaux utilisés par les étudiants eux-mêmes.

Au cours du contrat 2016-2020, la **vie associative** a été marquée par un accroissement du nombre de projets et d'initiatives associatives, ce qui s'explique par l'augmentation et la diversification des dispositifs d'accompagnements proposés par l'Université, et par l'augmentation d'associations étudiantes référencées à l'Université. L'UE « Engagement Étudiant » a été créée, permettant de reconnaître et de valoriser l'engagement des étudiants au sein de leur cursus de formation depuis l'année 2017-2018, avec un élargissement des étudiants concernés depuis 2019-2020 : en licence, l'UE Engagement Etudiant permet de bénéficier de la substitution de l'UEO au cours du second semestre de l'année en cours, pour un total de 6 crédits ECTS ; et en Master, cette même UE remplace une ou

plusieurs matières lors du second semestre de l'année, représentant un total de 3 crédits ECTS. Toutefois, des disparités subsistent entre les systèmes de « bonification » des engagements étudiants parmi les différentes composantes de l'université : certaines permettent à leurs étudiants de bénéficier de points supplémentaires sur leur moyenne générale en justifiant d'une pratique associative, quand d'autres refusent ce dispositif. Différents dispositifs d'accompagnement sont proposés aux associations étudiantes, comme des formations pour les aider dans leurs démarches et dans leur fonctionnement quotidien ou des réunions d'informations et des permanences, depuis l'ouverture de l'Atelier des Assos en janvier 2017. Les associations étudiantes trouvent auprès du service des affaires culturels un soutien institutionnel et logistique qui peut prendre plusieurs formes : mise en relation avec des partenaires institutionnels (ayant permis par exemple la projection de films réalisés par des étudiants au cinéma Comoedia, le prêt de costumes par le TNP par une association de théâtre, etc.).

Mais l'Université Jean Moulin Lyon 3 étant une université de centre-ville, il lui est difficile de créer une réelle ambiance de campus, d'autant qu'elle manque de lieux de vie et de partage. Malgré l'existence d'un lieu nommé « Pépinière associative » situé au 15 quai Claude Bernard, le campus des Quais manque de lieux où les étudiants et les personnels des différentes composantes pourraient se croiser et se rassembler, et de lieux propices à l'organisation d'événements susceptibles de recevoir un public nombreux. Les différents bâtiments ont tendance à fonctionner comme des microcosmes et entretiennent peu de lien les uns avec les autres. Par ailleurs la majorité des services de l'université étant regroupés à la Manufacture, les personnels travaillant sur les quais se sentent parfois isolés.

La politique de développement de la **qualité de la vie étudiante** s'est appuyée sur une pluralité d'acteurs et d'actions clairement identifiés. Un poste d'assistant social a ainsi été créé au sein du Pôle Vie Étudiante de la DEVU en septembre 2015 pour renforcer l'accompagnement social des étudiants (en plus des assistants sociaux du Crous dédiés Lyon 3), et le nombre d'étudiants suivis a augmenté. Entre septembre 2019 et avril 2020 : 106 étudiants ont été reçus, 196 entretiens ont été réalisés, environ 25 000€ d'aides ponctuelles ont été versés. Entre septembre 2020 et avril 2021 : 168 étudiants reçus, 402 entretiens réalisés et environ 34 000€ d'aides ponctuelles versés. Environ 8000 étudiants boursiers ont été concernés (2000 remboursés, 6000 exonérés dès le départ). Un fonds social d'urgence a été mis en place, en lien avec le Crous, au printemps 2020. Des aides directement liées à la crise sanitaire ont donc été instaurées, à l'image d'un dispositif de lutte contre la précarité numérique (prêt d'ordinateurs portables, de clés 4G...). Le nombre d'étudiants aidés financièrement par le FSDIE a augmenté, et le nombre maximal d'aides par étudiant a été étendu à deux par cycle universitaire plutôt que deux au cours de la scolarité au sein de l'établissement. Le circuit décisionnel a été optimisé, notamment grâce à la suppression du passage en CA en décembre 2015, puis la suppression du passage en CFVU en décembre 2020, et le délai de paiement des aides aux étudiants en difficulté a été considérablement raccourci. Enfin, une commission CVEC a été mise en place en juillet 2020, et commence à prendre ses marques. Le nombre de projets présentés progresse et les critères de recevabilité des projets se concrétisent. Aucun règlement de la Commission n'a cependant encore été mis en place. Sur le plan de la **santé**, au-delà de la distribution de masques gratuits en 2020, il est à noter que le nombre de consultations dans la spécialité « psychiatrie et psychologie » a doublé entre 2015-16 et 2019-20. L'octroi d'1 etp (équivalent temps plein) par le gouvernement a permis le recrutement de psychologues à hauteur de 0,4 etp, la capacité d'accueil en termes d'espace étant limitée dans les locaux actuels du SMPPS. Ils s'avèrent en effet exigus, et ne permettent pas d'accueillir aujourd'hui les étudiants et les professionnels du secteur médical dans des conditions satisfaisantes,

ni de mettre en place de nouveaux projets. L'infirmérie est physiquement éloignée du SMPPS, ce qui pose un autre problème.

Plusieurs actions spécifiques ont été initiées sur le campus de Bourg-en Bresse, notamment pendant la crise sanitaire de 2020. La démarche consiste à nouer des partenariats avec les différents partenaires locaux afin de compléter l'offre universitaire existante et d'adapter les réponses aux problématiques locales. Ces initiatives variées ont eu trait au soin (cellule d'écoute téléphonique et d'accompagnement), à la restauration (partenariat avec l'IUT Lyon 1 de Bourg-en-Bresse donnant accès à une épicerie gratuite, épicerie solidaire de Bourg-en-Bresse), à l'échange (parrainage/marrainage de professionnels ou d'anciens étudiants, espace de coworking mis à disposition par la Maison de la Culture et de la Citoyenneté de Bourg-en-Bresse, coaching gratuit pour les étudiants...).

Sous-domaine 4.3 : La participation des étudiants à la gouvernance

Référence 26 : l'établissement associe les étudiants à sa gouvernance

L'évaluation par les étudiants des conditions d'enseignement, de la formation et de la vie universitaire à Lyon 3 est un outil au service de la démarche qualité, qui repose sur une enquête annuelle réalisée auprès des étudiants inscrits en DUT, licences générales et professionnelles et masters. Les questions sont adaptées chaque année. Habituellement, les questions concernent les enseignements et la vie étudiante. À l'automne 2020, les questions ont été orientées vers de nouveaux thèmes tels que les enseignements à distance, pour s'adapter à la situation sanitaire actuelle. Le traitement des réponses fait l'objet d'un rapport préparé par la commission et présenté en CFVU. Les résultats par composante sont également transmis aux doyens et directeurs de composantes. Un traitement par mention est réalisé quand les taux de réponses le permettent ; l'objectif est de pouvoir traiter les résultats par parcours type (Annexe 4 – Indicateur contractualisé IC6).

Un indicateur de l'engagement des étudiants dans la **vie démocratique** de l'établissement est le taux de participation des étudiants aux élections des conseils centraux de l'Université. En 2018, il était d'environ 9,7%, contre 8,5% en 2016. Toutefois, il est de 7,3% en 2020 : Il faut noter qu'en 2020 le nombre d'inscrits sur les listes électorales était plus élevé, puisque l'année universitaire 2019-2020 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2020. Cette baisse de la participation peut également s'expliquer par le fait que les élections ont eu lieu à distance. Concernant les élections des représentants étudiants au sein des composantes, les statistiques sont différentes d'une faculté à l'autre, mais dépassent difficilement les 10% de votants. Il faut toutefois noter que ces taux diminuent régulièrement. Beaucoup d'étudiants ne se sont pas sentis concernés par les élections des représentants étudiants, par manque de connaissance des fonctions remplies par ces élus, ou par manque de visibilité de leurs actions.

DOMAINE 5 : LA VALORISATION ET LA CULTURE SCIENTIFIQUE

Sous-domaine 5.1 : La valorisation des résultats de la recherche

Référence 27 : l'établissement conduit une politique globale de valorisation, en lien avec son environnement

Les activités de **partenariat** et de **valorisation** socio-économiques sont formalisées au sein du pôle d'appui aux chercheurs du SGR, qui assure la proposition, la négociation, et contribue au suivi d'exécution de tous les contrats de recherche. La sollicitation de ce pôle a connu une forte croissance depuis 2016 : 57 projets initiés en 2016 et contractualisés, puis en moyenne 75 entre 2017 et 2019 et 100 en 2020. Une part mineure de l'activité contractuelle concerne des entreprises de droit privé (entre 10% à 15%), la majeure partie étant en lien avec les financeurs publics français et étrangers, régionaux et nationaux, les groupements de recherche, les fondations et associations, ce qui s'explique par la nature des domaines de recherche de Lyon 3. La valorisation économique des résultats de la recherche est organisée également au niveau du pôle appui aux chercheurs du SGR, en lien avec la SATT Pulsaly (un agent du SGR y représente Lyon 3). Depuis 2016, 7 dossiers y ont été présentés par des EC de Lyon 3, dont 5 sont en cours de traitement (une création de start up en projet, négociations de licences pour les autres). Cette faible activité correspond aux disciplines, peu technologiques, de Lyon 3.

Sous-domaine 5.2 : La diffusion, l'enrichissement du patrimoine et le développement de la culture scientifique et technique

Référence 28 : l'établissement définit et met en œuvre une politique en matière de diffusion des connaissances et de patrimoine et culture scientifiques

La diffusion des connaissances et de culture scientifique a notamment été prise en charge par un membre du Service Général de la Recherche, qui a travaillé en synergie avec les services internes de Lyon 3 et de la COMUE. Au sein de l'université, plus largement, plusieurs dispositifs sont mis en place afin de favoriser la **diffusion de la culture scientifique**. Les expositions organisées à la Bibliothèque universitaire sont ainsi l'occasion de fédérer, autour d'un projet scientifique, des universitaires et des partenaires institutionnels ou associatifs issus des milieux culturels comme économiques, dans une dynamique d'ouverture vers la ville et le territoire lyonnais. Une programmation scientifique et culturelle accompagne la tenue des expositions temporaires afin de créer des liens entre les disciplines, les formes artistiques et les publics. Ces expositions portent sur des objets variés, comme celle, organisée en 2016, sur l'anthropologue et historien André Leroi-Gourhan, ou celle, intéressant l'histoire culturelle et les industries médiatiques, consacrée en 2018 à « la société des comics ». Depuis 2017, un cycle de conférences, « questions de société », est organisé par les bibliothèques universitaires, en lien avec le service communication : animées par des enseignants-chercheurs de l'université, ces conférences permettent de faire entrer en dialogue les thématiques des universitaires invités avec les questionnements qui traversent la société actuelle. Elles

font l'objet d'une communication spécifique sur différents supports, et sont organisées en soirée, ce qui permet à un public extérieur à l'université d'y assister. L'université participe en outre à la plateforme « Pop' Sciences » mise en place par l'Université de Lyon, plateforme qui permet la diffusion des manifestations et résultats de la recherche auprès du grand public et du public scolaire. Une meilleure coordination des services de la recherche et des affaires culturelles permettra dans les années à venir d'impliquer un plus grand nombre de chercheurs dans ces actions de diffusion et de valorisation.

La dimension culturelle du **patrimoine** de l'université fait l'objet d'une attention particulière de la part du Service des affaires culturelles, en lien étroit avec la Direction de l'Immobilier et de la Logistique. Cette collaboration permet l'organisation, chaque année, de visites guidées du site de la Manufacture des Tabacs lors des Journées du Patrimoine ; elle s'est traduite par l'édition de l'ouvrage *Si la Manu m'était contée*, qui retrace l'histoire ouvrière du site, et sa transformation en lieu d'apprentissage et de connaissance. Le Service des affaires culturelles, la Bibliothèque universitaire et la Direction de l'immobilier et de la logistique ont en outre initié une politique de recensement et de valorisation des œuvres plastiques que possède l'université. Cette vision du patrimoine est dynamique et ouverte à de nouveaux regards : l'université a ainsi acquis en 2019 des œuvres du sculpteur T. Léo, qui dialoguent avec l'histoire de la Manufacture des Tabacs. Le patrimoine de l'université est par ailleurs inscrit dans le territoire : les expositions et manifestations accueillies dans l'université sont ouvertes à un public extérieur, de même que l'université prend part aux grands projets de territoire (biennale d'art contemporain, avec des expositions labellisées « résonances ») et aux projets nationaux (festival « L'art au moulin » qui s'inscrit dans les JACES, etc.)

DOMAINE 6 : LES POLITIQUES EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Sous-domaine 6.1: La politique d'internationalisation en matière de recherche et d'enseignement supérieur

Référence 29 : l'établissement porte des politiques d'internationalisation pour les zones Europe et hors Europe

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a poursuivi une politique de développement de diplômes délocalisés et de doubles diplômes qui illustre sa volonté d'internationaliser son **offre de formation** et d'étendre son réseau d'universités partenaires. Par ailleurs, elle s'est illustrée par la mise en place de formations pour les étudiants en exil. On note une progression constante des diplômes délocalisés, mais également l'augmentation et la diversification de l'offre de formation (+ 50 diplômes et 2500 étudiants ; formations en droit, gestion et philosophie, ouverture d'un Master délocalisé à Shanghai, de licences professionnelles en Arménie, Licence et Master PITÉS au Brésil). Un effort de formalisation des procédures dans la gestion de l'accompagnement des porteurs de tout nouveau programme de délocalisation et d'harmonisation des procédures (conformément aux critères d'assurance qualité EPAS/EQUIS /Qualicert) a été accompli. Des formations en anglais ont été mises en place dans les diplômes, très attractives pour les étudiants français, internationaux individuels et en échange.

Points d'attention et de vigilance : optimiser les partenariats et réseaux de 2IF (Institut International de la Francophonie) pour développer de nouveaux diplômes délocalisés ou doubles diplômes ; penser l'articulation entre les diplômes délocalisés et les doubles diplômes ; développer l'offre de formations dispensées en anglais car elles sont très prisées ; continuer de développer les formations pour les étudiants en exil en fonction des besoins spécifiques : niveau français débutant et insertion professionnelle

La création d'un pôle projets européens et internationaux en 2018 a permis de répondre à l'objectif de développer des projets de coopération inter-établissements. L'**ingénierie de projets** s'est ainsi appuyée sur la création d'un poste d'ingénieur projets qui est venu en 2019 renforcer cette dynamique. Ce pôle accompagne les porteurs de projets dans la conception, et la gestion administrative et financière. Il assure la promotion des dispositifs de financement internationaux. Ainsi l'université a multiplié la participation à des appels à projets émis par différentes institutions et organisations internationales : Commission européenne, Région AURA, MESRI et MEAE, AUF. Pour favoriser l'émergence de projets internationaux de formation auprès des enseignants-chercheurs, un appel à projets interne (« Tremplin ») est organisé chaque année et permet l'amorçage de 3 à 4 projets. Une démarche similaire est mise en place au sein du Service Général de la Recherche pour inciter au dépôt de projets européens de coopération scientifique, l'appel à projets interne « Bourgeons ». Des ateliers de travail et de partage d'expérience ainsi que certains projets transversaux (ex ARQUS, COOP-AURA-SHS) permettent de travailler en synergie pour allier formation et recherche dans l'internationalisation de l'Université. Les résultats sont là : depuis 2018 le SGRI a déposé plus d'une trentaine de projets dont 23 ont été sélectionnés (Erasmus+ : renforcement des capacités, partenariat stratégique, Université Européenne mobilité internationale de crédits – Région AURA : Pack ambition Internationale – Métropole de Lyon : appel à projets internationaux – AUF : AIMES, etc.). La coopération de site sur le projet pilote d'Université Européenne ARQUS lancé par le Président de la

République en 2017 pour mettre en place l'espace européen de l'enseignement supérieur sur tous les volets de l'Université (inclusion ; appui à la recherche ; diplômes conjoints, entrepreneuriat, etc.) fait partie des priorités de Lyon 3, qui a par ailleurs obtenu 3 projets de recherche internationaux ambitieux (3 Marie Curie : 2 France-USA Droit et Archives et 1 Chine + 1 H2020 – consortium sur problématique de l'insertion des réfugiés).

Points d'attention et de vigilance : poursuivre le développement de la culture de projets internationaux auprès de l'ensemble de l'université en communiquant et en formant davantage sur les dispositifs ; exercer une veille stratégique sur les nombreuses sources de financements possibles pour les développer les projets ; se positionner comme porteur /coordinateur de projets internationaux ; développer des outils de gestion performants pour une meilleure expertise en ingénierie de projet ; valoriser les projets et leurs porteurs pour susciter de nouvelles vocations et abattre les freins à l'initiative ; mieux exploiter les partenariats privilégiés et les réseaux internationaux de l'enseignement supérieur existants ; mener une politique offensive de projets internationaux en langue française en lien avec 2IF.

L'établissement pilote ses actions d'internationalisation par la maîtrise de l'ensemble des **conventions de partenariats internationaux**, qui sont centralisées au pôle conventions du SGR, ce qui favorise la cohérence de la stratégie de l'établissement dans ce domaine. Le pôle convention est désormais reconnu par l'ensemble des composantes comme un atout majeur pour la mise en place de l'internationalisation des formations. Ce dispositif permet une meilleure visibilité et une meilleure évaluation de la performance des partenariats. Enfin, une rationalisation des processus a permis de réduire les délais, d'augmenter l'efficacité de gestion et de donner une meilleure place à chacun des acteurs des partenariats.

Points d'attention et de vigilance : le processus d'évaluation doit se poursuivre pour l'efficacité et la densité des échanges ; la dématérialisation la gestion électronique des documents doit se poursuivre pour un pilotage plus précis ; un rééquilibrage entre les composantes doit être poursuivi, notamment en lettres, langues et philosophie.

L'internationalisation de l'université repose principalement sur une **gouvernance** assurée par la Vice-Présidence aux relations internationales et par un service général des relations internationales comprenant 18 personnes. Ce service a acquis une meilleure représentativité dans les instances de gouvernance interne (commissions des conventions, CA, CFU, réunions de présidence). L'internationalisation a également bénéficié du rôle actif du Président de l'Université dans les commissions internationales d'instances comme la COMUE et la CPU. La progression du budget SGRI grâce aux projets européens et internationaux, de diplômes délocalisés, tests de langue, Summer School a accompagné un renforcement du pôle communication du SGRI (1- 1,5 ETP), élément important pour la visibilité de l'international en interne et en externe. Cela s'est traduit par une diversification et une amélioration constante des outils de communication en fonction des publics cibles : étudiants en mobilité, étudiants en diplômes délocalisés, enseignants chercheurs porteurs de projet, partenaires internationaux.

Points d'attention et de vigilance : continuer la communication interne sur les différents volets de l'international sous forme d'ateliers, rencontres etc. ; développer la communication en anglais sur les formations et les projets ; articuler mieux les représentations internationales du président et la stratégie internationale de l'établissement ; améliorer les outils de gestion financière des projets

internationaux ; intégrer la dimension de la francophonie dans les activités internes et externes du SGRI ; organiser des comités de développement des Relations internationales avec les composantes et la recherche et les différents pôles du SGRI ; améliorer l’articulation entre le SGRI, le SGR et 2IF pour développer les possibilités de financement, valorisation et publication de projets dans l'espace francophone.

La labellisation **HRS4R** (obtenue en 2018) est un marqueur fort de la volonté de Lyon 3 de s'inscrire dans une démarche d'internationalisation de sa recherche. Cet engagement s'est traduit également par le fait que le service de la recherche de Lyon 3 s'est porté candidat pour porter un réseau cofinancé par le dispositif pack ambition international 2020 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce réseau « COOP AURA SHS » vise à regrouper les acteurs de l'accompagnement des chercheurs en sciences humaines et sociales de la Région en vue de partager leurs expertises et améliorer leurs pratiques en matière d'ingénierie de projets européens. Il rassemble 17 établissements d'enseignement supérieur et de recherche et a pour objectifs de mobiliser la communauté de recherche régionale en sciences humaines et sociales sur les appels à projets européens 2021/22 et de développer les compétences des établissements dans l'accompagnement au dépôt de projets notamment en tissant des liens avec des universités transfrontalières de renom.

Référence 30 : l'établissement organise et pilote les différentes modalités de sa politique d'internationalisation

Le projet international de l'université, en lien avec la politique mise en œuvre par les acteurs locaux et nationaux, se fonde sur plusieurs idées :

- dynamiser l'activité et les projets internationaux des personnels.
- développer les modes de financements européens et accroître les collaborations avec les acteurs externes qu'ils soient publics ou privés.
- favoriser la connaissance de l'activité internationale de chaque enseignant-chercheur.
- assurer un développement qualitatif des conventions de mobilité étudiante.

Cet ambitieux projet s'est réalisé et se poursuit grâce à l'implication de tous les acteurs de l'établissement, mais aussi au niveau national (présidence de la CORIE à la CPU, participation à des groupes de travail du ministère).

La **stratégie d'internationalisation** 2016-2020 a été l'une des priorités de développement pour l'établissement et s'est articulée autour de cinq grands axes :

- 1) Le développement de l'ingénierie de projets pour accroître la participation de l'université Jean Moulin-Lyon 3 à des projets de coopération européens et internationaux menant à l'internationalisation des formations (doubles diplômes, programmes délocalisés), l'innovation et la transformation de nos systèmes universitaires par l'échange de bonnes pratiques ; la valorisation à l'international de nos domaines de compétences académiques et de notre expertise en matière de gouvernance.

- 2) Une politique de partenariats et réseaux s'appuyant sur un socle solide de partenaires historiques, et une politique de site UDL ciblée sur des grandes métropoles comme Saõ Paulo ou Shanghai. Cette dernière a permis la mise en place de formations et de projets de recherche internationaux d'ampleur avec ces zones stratégiques.
- 3) Le choix de préserver des coopérations privilégiées telles que celle menée avec l'UFAR depuis plus de 15 ans pour soutenir la structuration de l'enseignement supérieur dans ces pays. Dans le même esprit, l'université s'est distinguée par la promotion de la francophonie dans sa stratégie internationale en s'appuyant sur les ressources de l'Institut international de la Francophonie.
- 4) Une influence sur les politiques d'internationalisation de l'enseignement supérieur par la représentation du Président de Lyon 3 dans les instances régionales et nationales de l'enseignement supérieur
- 5) L'amorce d'un rapprochement entre les projets de recherche et de formation internationaux.

Du côté des **formations**, on note une augmentation du volume d'heure de FLE dans le programme SELF (de 20h à 60h) et la mise en place de TREFLE et FRELLO pour le soutien du FLE avec des outils de pédagogie numérique ; le développement d'outils de pédagogie numérique dédiés aux étudiants internationaux via le PAPN ; l'institution de formations courtes : French Summer School (1 avec Texas Austin ; 1 à destination de tous pays ; 1 Winter School avec l'Université de Sydney). Le développement de l'enseignement des langues pour spécialistes d'autres disciplines a été développé sur trois volets complémentaires :

- le déploiement de dix salles de TD dont l'ergonomie est pensée pour développer les interactions en face-à-face.
- la création d'un centre de compétences en langues (ouverture début 2021) dont la mission est de développer la remédiation linguistique, l'enseignement à distance et l'aide à la mobilité internationale, en partenariat avec le Service Général des Relations Internationales.
- la création de certificats universitaires de compétences en anglais de spécialité fondés sur le Cadre européen commun de références.

Ce développement est financé pour une période de 3 ans (2019-2022) en partenariat avec l'ANR dans le cadre du projet de site Cursus+ de l'Université de Lyon.

C'est également en portant plusieurs programmes clés, que Lyon 3 démontre l'importance qu'elle accorde au dynamisme des relations internationales. Elle se distingue en termes d'**accueil des étudiants internationaux** par son label 2* délivré par Campus France et sa 6^e position parmi les universités françaises les plus attractives (enquête Educpro, avril 2020). Lors du précédent contrat, l'université a pu renforcer le guichet unique d'accueil des étudiants internationaux en échange ou individuels, semestrialiser le DEUF et annualiser le SELF pour répondre aux demandes des partenaires. Elle a également mis en place des outils de gestion pour former les composantes sur la sélection des candidatures d'étudiants internationaux et favoriser l'attractivité internationale de notre établissement. Un programme d'accueil spécifique pour les étudiants en exil (FAIRE) a été mis en œuvre dès 2018, approfondi sous forme d'un DU accrédité par le réseau des Migrants dans l'enseignement supérieur dès 2019. Une politique d'exemption des droits différenciés a favorisé

l'accès des étudiants internationaux. Notre établissement compte aujourd'hui 20% d'étudiants internationaux et propose plusieurs parcours en ce sens (Annexe 3 – caractérisation de l'établissement. Annexe 4 – indicateur contractualisé IS4. Annexe 5 – Indicateurs internes) :

- des programmes spécifiques et adaptés aux étudiants internationaux dispensés en français et en anglais. Malgré certains freins (sélection en Masters notamment), le flux des échanges d'étudiants est stable sur la période du contrat (environ 950 étudiants entrants et entre 700 et 800 étudiants sortants chaque année). Par ailleurs, les étudiants étrangers à titre individuel sont de plus en plus nombreux (1 650 étudiants en 2018-2019, soit une augmentation de 15%).
- des programmes délocalisés (diplômes français proposés dans un pays étranger) déployés dans 17 pays et dont les effectifs ne cessent de croître (près de 2 500 étudiants en 2018-2019, soit une augmentation de 25% depuis 2014-2015).
- des doubles diplômes et des cotutelles de thèses avec des partenaires intra- et extra-européens.

Points d'attention et de vigilance : améliorer la visibilité et l'accueil général des doctorants et des enseignants chercheurs invités par les composantes et les laboratoires ou en mobilité ; finaliser le projet de plateforme commune d'accueil des personnels temporaires ; améliorer le suivi des étudiants internationaux une fois intégrés aux diplômes nationaux ; mieux exploiter les statistiques pour mettre en valeur les réussites des étudiants internationaux individuels ; maintenir un équilibre entre l'accessibilité financière des formations pour les étudiants internationaux et un modèle économique soutenable dans le cadre de la politique d'accueil Bienvenue en France (appliquer des droits différenciés équitables).

Du côté de la **recherche**, une coopération a débuté entre le Service Général de la Recherche et le service des RI, plus orienté vers l'internationalisation de la formation. L'IDEXLYON a permis des collaborations avec les chercheurs étrangers invités par le Collegium et des financements de mobilité des doctorants. L'établissement s'est inscrit dans les axes définis par l'Alliance internationale du site, avec des liens privilégiés avec la USP à São Paulo et le Canada (chaire miroir avec la faculté de droit d'Ottawa).

Points d'attention et de vigilance : les relations avec d'autres universités étrangères (par ex. aux USA) ont manqué de soutien, les chercheurs se sentant contraints par le cadre proposé. L'avenir des actions entreprises est en question avec l'arrêt de l'Idex. Les cotutelles de thèses, plutôt que des indicateurs de collaborations entre unités de recherche, reposent pour l'essentiel sur des relations interpersonnelles. À noter que la proportion des thèses en cotutelle est en faible diminution : 7,7% en 2016 - 2017 ; 6,9% en 2019-2020 ; 5,3% en 2020-2021.

Pour la **mobilité entrante**, l'université bénéficie d'une attractivité confirmée pour les étudiants étrangers du monde entier. Elle réussit notamment à se démarquer de certaines autres universités françaises, grâce à ses formations dispensées en anglais en niveau licence (SELF, licence de gestion) et Master (EBR, GMP, GCS, LLM) et la richesse de son offre de formation en français, sanctionnée par un diplôme d'Université unique en France : le DEUF, Diplôme d'études universitaires françaises. Ainsi, 1000 étudiants en moyenne sont accueillis chaque année en mobilité encadrée. La **mobilité sortante** représente une activité essentielle du Service général des relations internationales. Chaque année, plus de 1800 candidats postulent pour une mobilité d'étude ou de stage. Ces mobilités font l'objet

d'une gestion et d'un suivi tout particuliers, depuis la promotion, la sélection, la préparation au départ, le déroulement de la mobilité, jusqu'au retour et sa valorisation dans le parcours de l'étudiant et dans l'établissement. La mobilité des personnels rencontre un succès croissant, confirmé durant le dernier contrat. Plusieurs nouveaux accords ont été signés, notamment dans les zones privilégiées de l'UDL mais aussi en Europe (notamment PECO). Nous avons pu créer 7 nouveaux doubles diplômes : Espagne (Grenade – Droit ; Alicante) , Allemagne (Tübingen : IAE; Munster : Droit) , Estonie (Université Tartu-Lettres), Royaume-Uni (Essex- Droit), Italie (Naples, Langues). Ils viennent s'ajouter aux 7 doubles diplômes déjà existants. La mobilité de formation du personnel administratif de tous les services et enseignant a fortement augmenté, grâce à une sensibilisation accrue et à une structuration des candidatures.

Points d'attention et de vigilance : baisse des mobilités sortantes qui s'explique par plusieurs facteurs dont la réforme de masters qui introduit plus de sélectivité ; inadéquation entre les souhaits des étudiants pour des départs au semestre et l'offre de départ à l'année; coût des mobilités malgré les bourses ; nécessité de mieux exploiter les dispositifs proposés par Erasmus + pour la mobilité des doctorants, notamment pour développer les cotutelles ; souhait de proposer de nouvelles formes de mobilités dans le parcours des étudiants, notamment en licence, de concevoir une articulation entre le SGRI et des services de stage pour la valorisation des stages à l'international et de travailler en synergie entre le SGRI et les composantes pour la gestion des doubles-diplômes.

L'attribution de **bourses** est un levier important de l'université pour encourager la mobilité des étudiants et des personnels. Le taux de réalisation atteint les objectifs escomptés de l'ordre de 100 %, ce qui démontre le succès et la bonne gestion de ces dispositifs. Sur ce contrat le SGRI gère l'attribution de bourses Erasmus+ (Commission Européenne), BRMIE (Région AURA), AMI (MESRI) et Eiffel (MAE – bourses d'excellence pour des étudiants internationaux entrants). La dématérialisation de certaines plateformes a permis un meilleur traitement des dossiers. Le passage à des montants forfaitaires a permis plus de transparence sur les montants alloués et de rapidité de versement des bourses.

Points d'attention et de vigilance : mieux exploiter les sources de financements possibles, notamment les ambassades, AUF, Fondations, etc. ; rationaliser les process entre les services centraux et le SGRI ; poursuivre la dématérialisation en s'appuyant sur les possibilités de l'initiative carte européenne étudiante.

ANNEXES

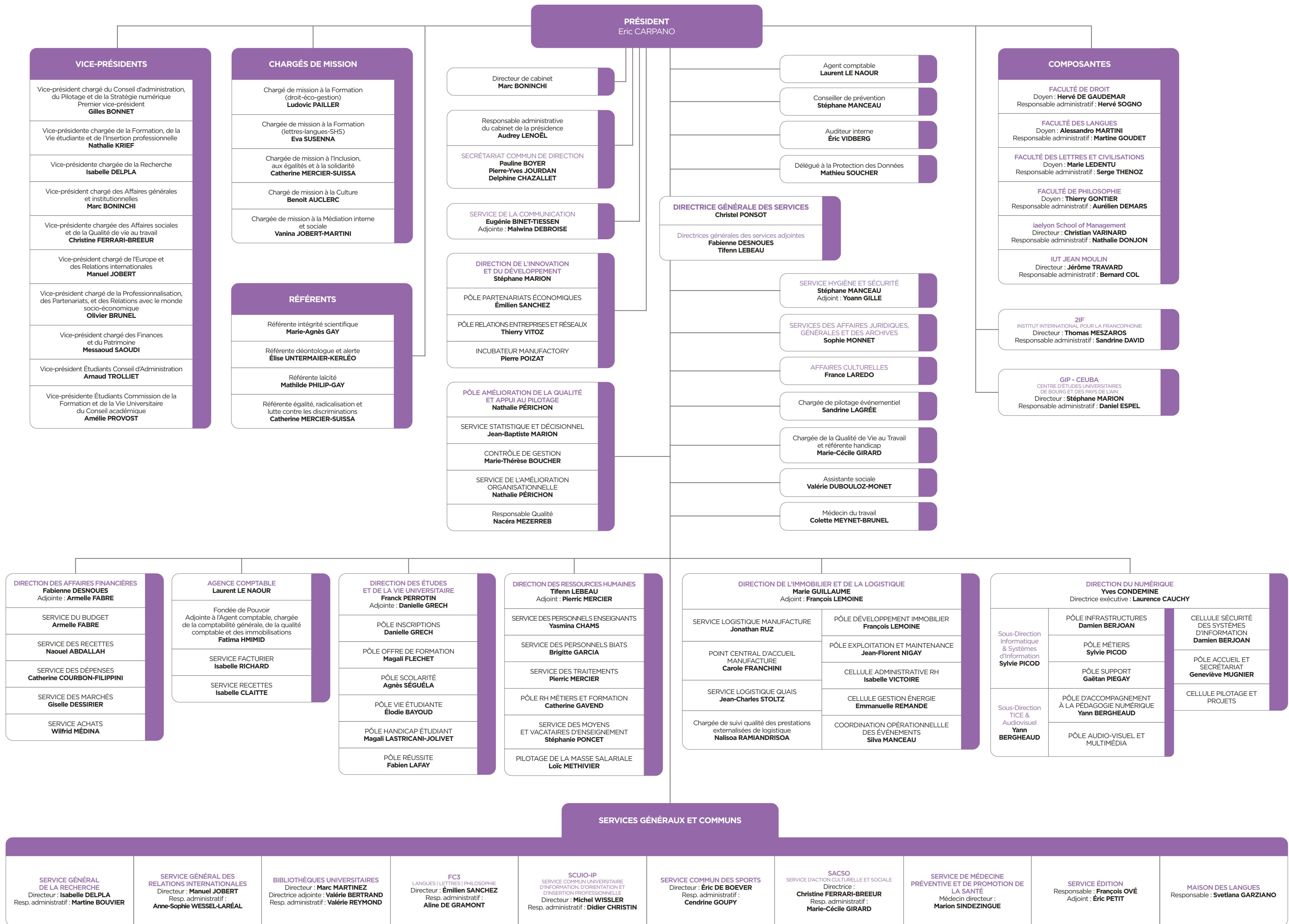
Sommaire des annexes

Annexe 1 : Liste des groupes de travail	p 3
Annexe 2 : Organigramme Fonctionnel de l'établissement	p 4
Annexe 3 : Caractérisation de l'établissement : chiffres clés – Les étudiants – Les personnels	p 5
Annexe 4 : Bilan des Indicateurs contractualisés	p 20
Annexe 5 : Listes des indicateurs suivis par l'établissement	p56
Annexe 6 : Budgets initiaux et Comptes financiers des 4 dernières années	p 69
Annexe 7 : Lettres d'orientation budgétaire	p 362

ANNEXE 1 - LISTE DES GROUPES DE TRAVAIL

	Thèmes	Pilote
GT1	Réorganisation de la licence : Articulation Majeures/Mineures	Marc Boninchi (VP) ¹
GT2	Stratégie numérique	Gilles Bonnet (VP)
GT3	Politique d'internationalisation	Manuel Jobert (VP)
GT4	Partenariats & entrepreneuriat	Olivier Brunel (VP)
GT5	Égalités et lutte contre les discriminations	Catherine Mercier-Suisse (CM)
GT6	Les réussites des étudiants	Eva Susanna & Ludovic Pailler (CM)
GT7	De l'accompagnement à la valorisation de la recherche	Isabelle Delpla (VP)
GT8	Actions sociales et solidaires	Nathalie Krief (CM)
GT9	La gouvernance et le pilotage	Gilles Bonnet (VP)
GT10	La politique de site	Eric Carpano (Président)
GT11	Qualité de vie au travail, dialogue social et santé	Christine Ferrari-Breeur (CM)
GT12	Actions culturelles et sportives	Benoît Auclerc (CM)
GT13	Vie étudiante	Arnaud Trollier & Amélie Provost (VPE)
GT14	Vie de campus	Vanina Jobert-Martini (CM)
GT15	Politique documentaire	Marc Martinez (Directeur B.U.)
GT 16	Professionnalisation, alternance, formation continue	Olivier Brunel (VP)
GT 17	Patrimoine & orientations budgétaires	Messaoud Saoudi (VP)
GT 18	Transition écologique	Isabelle Delpla (VP) & Sacha Loeve

¹ VP = vice-président.e ; CM= chargé.e de mission ; VPE : vice-président.e étudiant.e



ANNEXE 3 – CARACTERISATION DE L’ETABLISSEMENT

LES CHIFFRES CLES

LES ETUDIANTS

LES PERSONNELS

CHIFFRES CLÉS



UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN





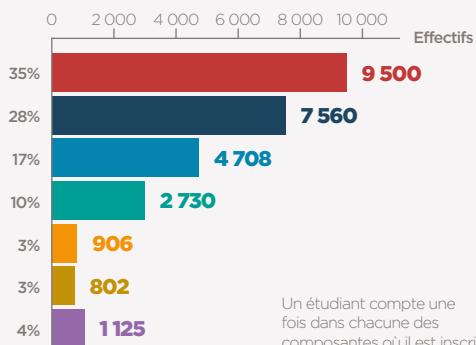
L'Université Jean Moulin, spécialisée en sciences humaines et sociales, accueille
27 908 étudiants en **2019-20**



Étudiants par composante

Hors inscriptions parallèles en CPGE (1 213 étudiants)

- Faculté de **Droit**
- **iaelyon**
- Faculté des **Langues**
- Faculté des **Lettres & Civilisations**
- **IUT Jean Moulin**
- Faculté de **Philosophie**
- Services communs (**Relations Internationales, FC3...**)



Budget 2019

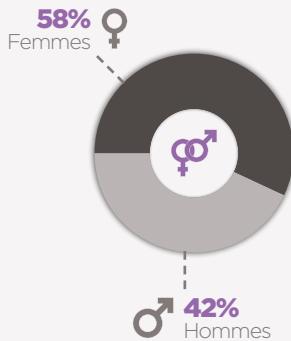
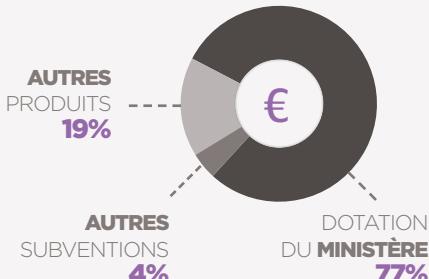
En droits constatés

116,6 millions

d'euros en 2019

82% de masse
salariale sur charges
de fonctionnement

Sources de financement



L'Université et son personnel

Situation au 31 déc. 2019

627 enseignants-chercheurs et enseignants

693 personnels administratifs et techniques

Plus de **100** contrats étudiants

Près de **2 250** vacataires, chargés d'enseignement

Un environnement documentaire de qualité

1 098 000 entrées dans les 3 bibliothèques universitaires lyonnaises

285 jours d'ouverture des bibliothèques, jusqu'à **83** heures par semaine

1 656 places assises

312 000 livres, **131 000** livres numériques,

305 abonnements, **80 000** revues

numériques, **16 100** volumes imprimés achetés en 2019

Plus de **7,2 millions** de téléchargements des ressources numériques acquises ou produites

Une vie de campus animée

1 Atelier des Associations

Près de **100** associations étudiantes

Près de **40** activités sportives et artistiques

3 restaurants universitaires

4 cafétérias



Une offre de formation riche

L'Université Jean Moulin propose des formations en Licence, Master et Doctorat en **Droit, Science politique et relations internationales, Francophonie, Gestion, Management, Comptabilité, Philosophie, Langues, Lettres, Histoire, Géographie et Aménagement, Information et Communication** au sein de six facultés et instituts : **Droit, Langues, Lettres et Civilisations, Philosophie, iaelyon, IUT Jean Moulin**

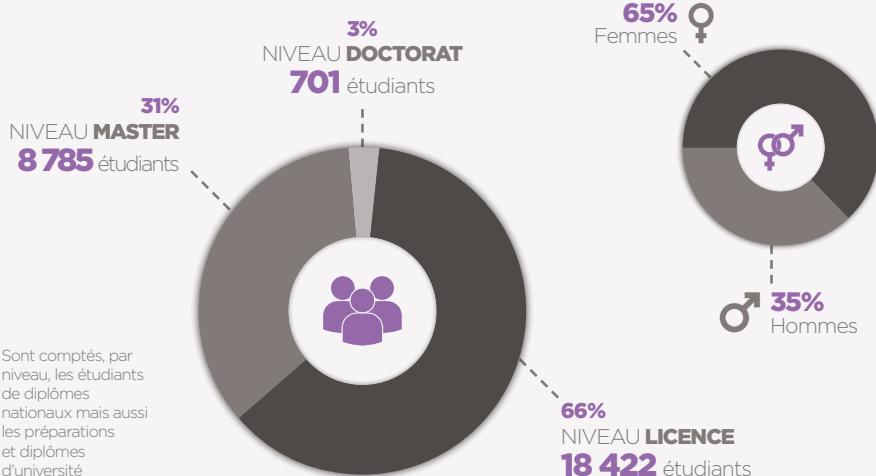
3 DUT (Diplômes Universitaires de Technologie)
10 mentions en Licence
17 mentions en Licence professionnelle
50 mentions en Master
37 Doctorats
78 Diplômes d'Université et Attestations de formation
24 préparations de diplômes et concours
1 DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires)

27 908 étudiants inscrits en 2019-20

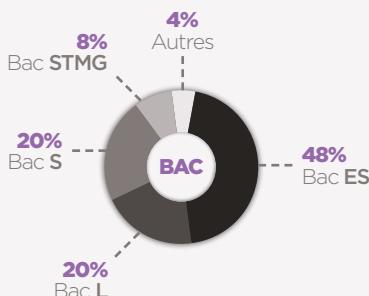
91% d'étudiants en formation initiale hors apprentissage

19% d'étudiants internationaux

65% d'étudiantes au global, **47%** niveau doctorat



Néo bacheliers



4 623 nouveaux bacheliers soit
63% des inscrits en 1^{re} année
de cycle Licence parmi lesquels
64% viennent de l'académie
de Lyon avec **48%** d'étudiants
du département du Rhône

Attractivité des Masters

7 440 étudiants en Masters
32% de nouveaux à l'Université Jean Moulin
50% d'étudiants non originaires d'Auvergne-Rhône-Alpes
22% d'étudiants étrangers

Égalité des chances et aide à la réussite

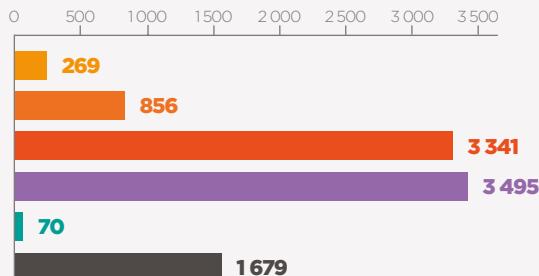
31% de boursiers sur
critères sociaux,
soit **7 140** étudiants
concernés et **372**
étudiants bénéficiaires
d'un autre type d'aide

430 étudiants en
situation de handicap
accompagnés par
le **Pôle handicap
étudiant**

61 collégiens,
293 lycéens,
588 étudiants
328 professionnels ont
bénéficié des actions
du **Pôle Réussite**
entre le 01/09/19 et le 15/03/20

9 710 diplômes délivrés en 2019

- DUT
- LICENCE PRO
- LICENCE
- MASTER
- DOCTORAT ET HDR
- AUTRES DIPLÔMES (DU, DAEU, DSN...)





Insertion professionnelle

Taux d'emploi des diplômés à 27 mois



Cohérence diplôme / insertion

69% des diplômés de DUT considèrent leur premier emploi en adéquation avec leur DUT

72% des diplômés de Licence pro accèdent à l'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes

81% des diplômés de Master ont un emploi de niveau cadre



Relations avec le monde socio-économique

Offre aux entreprises

1508 alternants dont **62%** de contrats de professionnalisation et **38%** d'apprentis et **951** étudiants en formation continue

Un chiffre d'affaires en formation professionnelle de **11 millions** d'euros dont **6 millions** d'euros pour les formations en alternance

Thèses et entreprises

25 doctorants inscrits en 2019-20 ont bénéficié d'une convention CIFRE*

VAE et VAPP

262 dossiers acceptés suite à une VAPP (Validation des Acquis Professionnels & Personnels) ou une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Stages et entreprises

7 752 stages

99% des étudiants de 2^e année de DUT et **73%** des étudiants de Master 2 ont effectué un stage

*CIFRE : Conventions Industrielles de Formation par la Recherche



La recherche au cœur de la stratégie

528 doctorants, **7** écoles doctorales

19 unités de recherche labellisées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

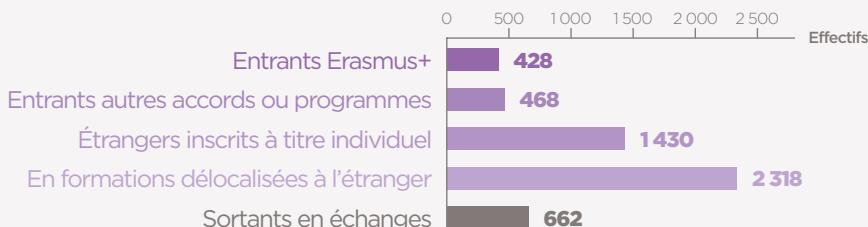
5 HDR - Habilitations à Diriger des Recherches - soutenues en 2019

8 thématiques de recherche :

- Problématiques urbaines
- Environnement et société
- Santé globale
- Entrepreneuriat et innovation
- Mémoire et héritage
- Interculturalité et internationalisation
- Religion et laïcité
- Numérique en SHS



5 306 étudiants internationaux



- **206** partenaires Erasmus+
- **222** partenaires hors Erasmus+
- **48** programmes délocalisés (18 pays)
- **4 608** étudiants étrangers de **126** pays différents

- **662** étudiants partis en programmes d'échange
- Bénéficiaires de bourses de mobilité : **654** pour des études et **111** pour des stages à l'étranger
- **37** cotutelles de thèse avec **13** pays



📍 **Manufacture des Tabacs**
📍 **Campus des Quais**
📍 **Campus de Bourg-en-Bresse**

WWW.UNIV-LYON3.FR

Effectifs étudiants en fin d'année universitaire (clôture comptable)

Nombre d'étudiants à l'université

Inscriptions principales : un étudiant compte une seule fois même s'il est inscrit dans plusieurs composantes ou plusieurs diplômes.

Historique	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Evol. 2018-2019	
	Nb.	%				
Manufacture	17 937	17 980	18 384	17 973	-411	-2,2 %
Quais du Rhône	7 216	7 244	7 012	5 923	-1 089	-15,5 %
Bourg-en-Bresse	923	890	869	825	-44	-5,1 %
Délocalisé à l'étranger	2 351	2 381	2 542	2 318	-224	-8,8 %
Hors établissement	747	711	810	869	59	7,3 %
Total établissement	29 174	29 206	29 617	27 908	-1 709	-5,8 %

Année en cours	Niveau Licence					Niveau Master			Niveau Doctorat	Total
	BAC	L1	L2	L3	Total	M1	M2	Total		
Manufacture	100	6 209	4 105	4 432	14 846	1 326	1 730	3 056	71	17 973
Quais du Rhône	80	537	392	362	1 371	2 252	1 813	4 065	487	5 923
Bourg-en-Bresse	22	314	188	229	753	37	35	72		825
Délocalisé à l'étranger		225	245	507	977	419	876	1 295	46	2 318
Hors établissement		6		469	475	111	186	297	97	869
Total établissement	202	7 291	4 930	5 999	18 422	4 145	4 640	8 785	701	27 908

Nombre d'étudiants par composante

Inscriptions physiques : un étudiant compte une fois dans chacune des composantes où il est inscrit.

Historique	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Evol. 2018-2019	
	Nb.	%				
Faculté de Droit	10 460	10 402	10 410	9 500	-910	-8,7 %
Faculté des Langues	4 785	4 822	4 927	4 708	-219	-4,4 %
Faculté des Lettres et Civilisations	2 851	2 783	2 765	2 730	-35	-1,3 %
Faculté de Philosophie	713	816	827	802	-25	-3,0 %
iaelyon	7 889	7 883	8 146	7 560	-586	-7,2 %
IUT Jean Moulin	969	941	964	906	-58	-6,0 %
Relations Internationales	947	942	979	920	-59	-6,0 %
FC3 (DAEU)	133	120	92	102	10	10,9 %
Université de Lyon (D2E)	107	155	131	103	-28	-21,4 %
Université Lyon 3 (CPGE)	993	1 109	1 178	1 213	35	3,0 %

Année en cours	Niveau Licence				Niveau Master		Niveau Doctorat
	BAC	L1	L2	L3	M1	M2	
Lyon = Manufacture + Quais + Hors étab.							
	Lyon		2 132	1 456	1 661	1 742	1 290
Faculté de Droit	Bourg		155	99	58		
	Déloc		153	131	153	100	191
Faculté des Langues	Lyon		2 065	915	797	494	435
Faculté des Lettres et Civilisations	Lyon		576	365	459	550	557
	Bourg		56	27	26		
Faculté de Philosophie	Lyon		161	112	144	76	184
	Déloc						65
	Lyon		1 081	1 037	1 249	870	1 278
iaelyon	Bourg		103	62	99	37	35
	Déloc		72	114	354	320	629
IUT Jean Moulin	Lyon		376	281	203		
	Bourg				46		
Relations Internationales	Lyon				904	16	
FC3 (DAEU)	Lyon		80				
	Bourg		22				
Université de Lyon (D2E)	Lyon		103				
Université Lyon 3 (CPGE)	Lyon		657	512	44		

Inscriptions pédagogiques par ...

un étudiant peut compter plusieurs fois s'il est inscrit dans plusieurs diplômes

... Type de diplôme	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
DAEU	133	120	92	102
DUT	644	621	660	657
Licence générale	14 867	15 100	15 762	15 434
Licence professionnelle	951	997	1 033	1 041
Master	8 719	8 905	8 767	7 472
Doctorat	613	590	553	528
Habilitation	12	9	2	7
Préparation	1 534	1 418	1 328	1 281
DU et attestation de formation	3 636	3 378	3 501	3 114
Total Inscriptions Pédagogiques	31 109	31 138	31 698	29 636

Evol. 2018-2019	
Nb.	%
10	10,9 %
-3	-0,5 %
-328	-2,1 %
8	0,8 %
-1 295	-14,8 %
-25	-4,5 %
5	250,0 %
-47	-3,5 %
-387	-11,1 %
-2 062	-6,5 %

... Filières	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
<i>Hors inscription parallèles en CPGE</i>				
DAEU	133	120	92	102
Droit	6 448	6 302	6 313	6 021
Droit des affaires	996	1 014	1 012	785
Droit et management des organisations	283	298	341	266
Droit international	388	413	472	355
Droit-Philosophie	150	177	180	192
Droit privé	1 155	1 187	1 263	968
Droit public	422	357	395	325
Sciences politiques	868	835	893	928
Relations internationales	582	651	419	377
Francophonie	144	77	138	111
Langues - LEA	2 676	2 697	2 851	2 734
Langues - LLCER	2 099	2 118	2 121	2 096
Expertise comptable	400	401	372	407
Adm. & gestion des organisations	169	157	172	140
Commerce, communication & gestion	471	367	366	346
Gestion - MSH	1 773	1 823	1 892	1 866
Gestion - TQM	787	837	893	822
Gestion - MEQ2D	68	75	96	92
Sciences de gestion	1 185	1 298	1 377	1 078
Master of Science - Management	2 836	2 765	2 868	2 621
Master of Arts - MBA	374	398	347	346
Carrières juridiques	375	343	349	341
GACO	371	332	337	339
Information & communication	398	413	415	389
Histoire	911	866	923	965
Géographie et aménagement	632	609	606	605
Lettres modernes	499	516	546	507
Humanités - Lettres classiques	60	83	84	83
Philosophie	602	694	697	668
Enseignement	832	754	667	616
Pluri-disciplinaires	1 000	1 039	1 022	930

Evol. 2018-2019	
Nb.	%
10	10,9 %
-292	-4,6 %
-227	-22,4 %
-75	-22,0 %
-117	-24,8 %
12	6,7 %
-295	-23,4 %
-70	-17,7 %
35	3,9 %
-42	-10,0 %
-27	-19,6 %
-117	-4,1 %
-25	-1,2 %
35	9,4 %
-32	-18,6 %
-20	-5,5 %
-26	-1,4 %
-71	-8,0 %
-4	-4,2 %
-299	-21,7 %
-247	-8,6 %
-1	-0,3 %
-8	-2,3 %
2	0,6 %
-26	-6,3 %
42	4,6 %
-1	-0,2 %
-39	-7,1 %
-1	-1,2 %
-29	-4,2 %
-51	-7,6 %
-92	-9,0 %

EFFECS

Effectifs étudiants en fin d'année universitaire (clôture comptable)

Dans chacun des tableaux un étudiant compte une seule fois même s'il est inscrit dans plusieurs composantes ou plusieurs diplômes.

G
E
N
R
E

	2016-17			2017-18			2018-19			2019-20			
	Femme	Homme	Total										
Niveau Licence	11 907	6 292	18 199	11 989	6 276	18 265	12 475	6 280	18 755	12 281	6 141	18 422	
	65 %	35 %		66 %	34 %		67 %	33 %		67 %	33 %		
Niveau Master	6 301	3 932	10 233	6 492	3 755	10 247	6 357	3 773	10 130	5 543	3 242	8 785	
	62 %	38 %		63 %	37 %		63 %	37 %		63 %	37 %		
Niveau Doctorat	342	400	742	352	342	694	334	398	732	330	371	701	
	46 %	54 %		51 %	49 %		46 %	54 %		47 %	53 %		
Total établissement		18 550	10 624	29 174	18 833	10 373	29 206	19 166	10 451	29 617	18 154	9 754	27 908
		64 %	36 %		64 %	36 %		65 %	35 %		65 %	35 %	

C
A
R
A
C
T
E
R
I
S
T
I
Q
U
E
S

			Inscrits	Nouveaux étudiants à Lyon3		Etudiants étrangers		Boursiers sur critères sociaux		Formation continue (yc contrat pro.)	
			Nb.	%		Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
2016-17	Niveau Licence	18 199	9 317	51 %		2 338	13 %	5 544	35 %	452	2 %
	Niveau Master	10 233	3 699	36 %		2 224	22 %	2 435	29 %	1 381	13 %
	Niveau Doctorat	742	82	11 %		320	43 %	1		58	8 %
Total 2016-17		29 174	13 098	45 %		4 882	17 %	7 980	33 %	1 891	6 %
2017-18	Niveau Licence	18 265	8 817	48 %		2 626	14 %	5 379	34 %	479	3 %
	Niveau Master	10 247	3 593	35 %		2 066	20 %	2 618	31 %	1 454	14 %
	Niveau Doctorat	694	99	14 %		288	41 %	1		43	6 %
Total 2017-18		29 206	12 509	43 %		4 980	17 %	7 998	33 %	1 976	7 %
2018-19	Niveau Licence	18 755	9 157	49 %		2 641	14 %	5 390	33 %	503	3 %
	Niveau Master	10 130	3 323	33 %		2 106	21 %	2 493	31 %	1 448	14 %
	Niveau Doctorat	732	83	11 %		345	47 %	0		122	17 %
Total 2018-19		29 617	12 563	42 %		5 092	17 %	7 883	32 %	2 073	7 %
2019-20	Niveau Licence	18 422	8 581	47 %		2 366	13 %	5 115	31 %	448	2 %
	Niveau Master	8 785	2 797	32 %		1 926	22 %	2 024	29 %	1 319	15 %
	Niveau Doctorat	701	66	9 %		316	45 %	1		120	17 %
Total 2019-20		27 908	11 444	41 %		4 608	17 %	7 140	31 %	1 887	7 %

Année universitaire 2019-2020			Total		Niveau Licence		Niveau M1		Niveau M2	
Inscrits			27 908		18 422		4 145		4 640	
Attractivité	Nouveaux à Lyon 3		11 444	41 %	8 581	47 %	1 808	44 %	989	21 %
	Rhône-Alpes		17 406	62 %	12 707	69 %	2 253	54 %	2 196	47 %
	Etudiants étrangers		4 608	17 %	2 366	13 %	720	17 %	1 206	26 %
Type Formation	Formation initiale		25 449	91 %	17 608	96 %	3 775	91 %	3 485	75 %
	Apprentissage (= Alternance FI)		572	2 %	366	2 %	43	1 %	163	4 %
	Contrat pro (= Alternance FC)		936	3 %	346	2 %	133	3 %	457	10 %
	Formation continue (hors contrat pro)		951	3 %	102	1 %	194	5 %	535	12 %
Bourses sur critères sociaux	Boursiers sur critères sociaux		7 140	31 %	5 115	31 %	1 218	33 %	806	25 %
	En Instance		1 631	7 %	1 366	8 %	141	4 %	121	3 %
Aides aux étudiants	Bourses et autres aides		7 512	27 %	5 299	29 %	1 256	30 %	844	18 %
	Aucune aide		18 765	67 %	11 757	64 %	2 748	66 %	3 675	79 %
Etudiants Internationaux	Entrants en échange		896	3 %	816	4 %	1	0 %	79	2 %
	Sortants en échange		662	2 %	407	2 %	142	3 %	113	2 %
	En formations délocalisées		2 318	8 %	977	5 %	419	10 %	876	19 %
	A titre individuel		1 430	5 %	573	3 %	298	7 %	289	6 %

* Nouveaux à Lyon 3 : étudiants inscrits pour la 1ère fois à l'université Jean Moulin

* Rhône-Alpes : étudiants dont l'adresse permanente (des parents) se situe dans un des 8 départements de Rhône-Alpes

* Etudiants étrangers : étudiants de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat français

* Etudiants en alternance : étudiants inscrits en apprentissage (FI) et étudiants inscrits en contrat de professionnalisation (FC)

* Boursiers sur critères sociaux : pourcentages sur les étudiants en formation initiale, cursus Licence et Master, hors DU

* Aides aux étudiants : toute la population d'étudiants est concernée, hors dossiers en instance

* Etudiants internationaux : étudiants inscrits dans le cadre d'un programme d'échange (entrants ou sortants) ou hors programme d'échange (en formations délocalisées ou étrangers à titre individuel)

Etudiants en 1ère année de 1er cycle universitaire

	2016-17			2017-18			2018-19			2019-20		
	Inscrits	Dont nouveaux bacheliers	Inscrits	Dont nouveaux bacheliers	Inscrits	Dont nouveaux bacheliers	Inscrits	Dont nouveaux bacheliers	Inscrits	Dont nouveaux bacheliers	Inscrits	Dont nouveaux bacheliers
LICENCE	6 715	4 470	67 %	6 494	3 867	60 %	6 868	4 271	62 %	6 636	4 216	64 %
DUT	356	254	71 %	359	255	71 %	381	269	71 %	376	298	79 %
DCG	95	74	78 %	124	82	66 %	97	84	87 %	118	107	91 %
DU et attestation de formation	259	67	26 %	176	8	5 %	123	5	4 %	161	2	1 %
Total	7 425	4 865	66 %	7 153	4 212	59 %	7 469	4 629	62 %	7 291	4 623	63 %

Zoom - Nouveaux bacheliers = bacheliers de l'année

Origine scolaire (série BAC)		2016-17		2017-18		2018-19		2019-20		
Général	ES	2 178	45 %	1 878	45 %	2 101	45 %	2 219	48 %	
	L	1 006	21 %	922	22 %	930	20 %	933	20 %	
	S	999	21 %	854	20 %	1 022	22 %	931	20 %	
Général			4 183	86 %	3 654	87 %	4 053	88 %	4 083	88 %
Technologique	STMG	425	9 %	344	8 %	342	7 %	353	8 %	
	Autres Techno	82	2 %	93	2 %	101	2 %	75	2 %	
Technologique			507	10 %	437	10 %	443	10 %	428	9 %
Professionnel			175	4 %	121	3 %	133	3 %	112	2 %
Total		4 865	100 %	4 212	100 %	4 629	100 %	4 623	100 %	

Origine géographique*		2016-17		2017-18		2018-19		2019-20		
Académie de Lyon	Ain	473	10 %	457	11 %	505	11 %	501	11 %	
	Loire	157	3 %	171	4 %	175	4 %	222	5 %	
	Rhône	2 224	46 %	2 097	50 %	2 361	51 %	2 215	48 %	
Académie de Lyon			2 854	59 %	2 725	65 %	3 041	66 %	2 938	64 %
Académie de Grenoble	Ardèche	94	2 %	69	2 %	64	1 %	73	2 %	
	Drôme	101	2 %	81	2 %	69	1 %	99	2 %	
	Haute-Savoie	210	4 %	181	4 %	137	3 %	145	3 %	
	Isère	427	9 %	294	7 %	338	7 %	391	8 %	
	Savoie	71	1 %	40	1 %	56	1 %	57	1 %	
Académie de Grenoble			903	19 %	665	16 %	664	14 %	765	17 %
Académie de Clermont-Ferrand	Allier	24	0 %	11	0 %	14	0 %	17	0 %	
	Cantal	4	0 %	2	0 %	4	0 %	2	0 %	
	Haute-Loire	27	1 %	43	1 %	25	1 %	19	0 %	
	Puy-de-Dôme	20	0 %	25	1 %	33	1 %	30	1 %	
Académie de Clermont-Ferrand			75	2 %	81	2 %	76	2 %	68	1 %
Départements limitrophes	Jura	63	1 %	44	1 %	25	1 %	42	1 %	
	Saône-et-Loire	172	4 %	113	3 %	116	3 %	119	3 %	
Départements limitrophes			235	5 %	157	4 %	141	3 %	161	3 %
Autres			798	16 %	584	14 %	707	15 %	691	15 %
Total			4 865	100 %	4 212	100 %	4 629	100 %	4 623	100 %

* départements d'obtention du baccalauréat

EFFECTIFS (personnels en activité à la date d'observation)

ENSEIGNANT		Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018	Déc. 2019	Déc. 2020	ETP 2020
Titulaire	Professeur des universités	134	138	127	128	128	127,5
	Maître de conférences	265	265	259	261	263	261,6
	PRAG PRCE	88	86	86	84	85	83,3
Total Titulaire		487	489	472	473	476	472,4
Contractuel	Professeur associé 50%	23	21	19	15	16	8,0
	Maître de conférences associé	2	2	1	2	1	1,0
	Maître de conférences associé 50%	38	38	37	35	35	17,5
	ATER	61	59	58	73	70	70,0
	ATER 50%	2	2	2	2	2	1,0
	Lecteur et M. de langues	19	19	19	23	18	18,0
	Doctorant contractuel avec ens.*	39	22				
	Enseignant contractuel	6	6	6	4	4	3,5
Total Contractuel		190	169	142	154	146	119,0
Sous total Enseignant		677	658	614	627	622	591,4

BIATS

Titulaire	Catégorie A	139	144	140	140	141	136,8
	Catégorie B	121	126	135	136	132	125,6
	Catégorie C	158	156	152	147	146	138,4
Total Titulaire		418	426	427	423	419	400,8
Contractuel	Catégorie A	77	76	79	74	87	84,0
	Catégorie B	64	51	51	52	63	59,9
	Catégorie C	147	142	142	144	134	129,4
Total Contractuel		288	269	272	270	284	273,3
Sous total BIATS		706	695	699	693	703	674,1

AUTRE PERSONNEL

Doctorant contractuel sans ens.*	37	47	74	73	79	79,0
Contrat recherche	4	7	6	9	15	13,4
Apprenti	6	4	2	4	4	4,0
ENSEMBLE DES PERSONNELS hors vacataire						
Contrat Etudiant **	102	112	110	96		
Vacataire d'enseignement **	2 268	2 236	2 259	2 167		
1 361,9						

* Les doctorants contractuels recrutés à partir de 2017 sont réglementairement sous contrat sans enseignement.

** Les contrats étudiant et les vacataires d'enseignement sont observés par année universitaire. Au 31/12/2018 il s'agit des effectifs pour 2018-19.

GENRE

ENSEIGNANT		Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018	Déc. 2019	Déc. 2020
Femme		340	326	301	312	312
Homme		337	332	313	315	310
% Femme		50%	50%	49%	50%	50%
% Femme Enseignant Titulaire		51%	49%	50%	50%	51%
dont Professeur des universités		37%	37%	39%	38%	41%
dont Maître de conférences		55%	53%	52%	54%	53%
% Femme Enseignant Contractuel		48%	50%	46%	49%	49%

BIATS

Femme	459	455	446	448	456
Homme	247	240	253	245	247
% Femme		65%	65%	64%	65%
% Femme BIATS Titulaire		65%	65%	63%	63%
Titulaire par filière	AENES	81%	79%	77%	78%
% Femme	ITRF	57%	58%	58%	57%
	Bibliothèque	67%	69%	67%	66%
Titulaire par catégorie	Catégorie A	60%	58%	56%	58%
% Femme	Catégorie B	69%	70%	67%	66%
	Catégorie C	66%	67%	67%	65%
% Femme BIATS Contractuel		65%	67%	64%	67%
					68%

AGE au 31 décembre 2020

Age des ENSEIGNANTS	Effectif	Age moyen	moins de 50 ans		50 - 54 ans		55 - 59 ans		60 ans et +	
			Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Titulaire	476	48,7	244	51%	99	21%	58	12%	75	16%
Contractuel	146	38,8	111	76%	18	12%	9	6%	8	5%
Total Enseignant	622	46,4	355	57%	117	19%	67	11%	83	13%

Zoom par groupe de disciplines CNU

Pour les professeurs des universités et maîtres de conférences

01 - Droit et Science Politique	112	46,4	67	60%	26	23%	9	8%	10	9%
02 - Sciences éco et de gestion	74	48,9	39	53%	15	20%	8	11%	12	16%
03 - Langues et Littératures	117	49,6	56	48%	23	20%	20	17%	18	15%
04 - Sciences humaines	58	49,1	31	53%	11	19%	5	9%	11	19%
05 - Mathématiques et Informatique	9	48,8	4	44%	3	33%	2	22%		
12 - Groupe interdisciplinaire	21	53,0	9	43%	2	10%	3	14%	7	33%
Total groupe de disciplines	391	48,6	206	53%	80	20%	47	12%	58	15%

Age des BIATS	Effectif	Age moyen	moins de 50 ans		50 - 54 ans		55 - 59 ans		60 ans et +	
			Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
AENES	97	50,2	39	40%	24	25%	16	16%	18	19%
ITRF	275	46,5	169	61%	42	15%	43	16%	21	8%
Bibliothèque	47	49,1	21	45%	12	26%	11	23%	3	6%
Catégorie A	141	47,8	79	56%	25	18%	24	17%	13	9%
Catégorie B	132	48,2	68	52%	28	21%	21	16%	15	11%
Catégorie C	146	46,9	82	56%	25	17%	25	17%	14	10%
Total BIATS Titulaire	419	47,6	229	55%	78	19%	70	17%	42	10%

DISCIPLINE

	Ensemble Enseignants					dont Professeurs des universités et MCF				
	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018	Déc. 2019	Déc. 2020	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018	Déc. 2019	Déc. 2020
01 - Droit et Science Politique	172	171	154	157	158	112	116	109	113	112
02 - Sciences éco et de gestion	154	148	140	141	140	76	76	72	72	74
03 - Langues et Littératures	211	202	194	200	195	122	120	117	114	117
04 - Sciences humaines	77	74	66	69	68	57	58	57	59	58
05 - Mathématiques et Informatique	20	21	21	19	20	9	9	9	9	9
12 - Groupe interdisciplinaire	43	42	39	41	41	23	24	22	22	21
Total Enseignant	677	658	614	627	622	399	403	386	389	391

FILIERE

	Déc. 2016		Déc. 2017		Déc. 2018		Déc. 2019		Déc. 2020	
	Effectif	%								
AENES	121	29%	117	27%	107	25%	97	23%	97	23%
ITRF	249	60%	264	62%	274	64%	279	66%	275	66%
Bibliothèque	48	11%	45	11%	46	11%	47	11%	47	11%
Total BIATS Titulaire	418	100%	426	100%	427	100%	423	100%	419	100%

CDI & CDD

	Déc. 2016		Déc. 2017		Déc. 2018		Déc. 2019		Déc. 2020	
	Effectif	%								
CDI	52	18%	45	17%	50	18%	55	20%	104	37%
CDD	236	82%	224	83%	222	82%	215	80%	180	63%

Total BIATS Contractuel

COMPOSANTE	Effectif enseignant Déc. 2020	dont titulaire		dont Prof. des universités et MCF		Effectif BIATS Déc. 2020	dont titulaire	
		Effectif	%	Effectif	%		Effectif	%
Faculté de Droit	174	123	71%	117	67%	70	37	53%
Faculté de Philosophie	19	16	84%	16	84%	6	4	67%
Faculté des Langues	142	109	77%	86	61%	22	11	50%
Faculté des Lettres et Civilisations	98	86	88%	83	85%	22	11	50%
iaelyon School of Management	138	101	73%	75	54%	98	44	45%
IUT Jean Moulin	39	30	77%	14	36%	23	13	57%

ANNEXE 4 – INDICATEURS CONTRACTUALISÉS

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE LYON 3

INDICATEURS COMMUNS (contractualisés) - FORMATION ET DE RECHERCHE	2
IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans	2
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans	4
IC 3 – Réussite en Master en 2 ans	6
IC 4 - Réussite en doctorat	8
IC 5– Insertion professionnelle	9
IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements	11
IC 7 – Développement de la formation continue	13
IC 8 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD	14
INDICATEURS COMMUNS (contractualisés) - PILOTAGE	15
IC 9 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision	15
IC 10 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public	16
IC 11 – Pilotage financier	18
IC 12 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers	20
IC 13 – Taux d'occupation des locaux	21
IC 14 – Evolution des surfaces immobilières	23
INDICATEURS SPECIFIQUES (contractualisés)	24
IS 1 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans	24
IS 2 – Attractivité des Masters	25
IS 3 – Relations avec les milieux économiques ou socio-économiques	26
IS 4 – Relations internationales	28
IS 5 – Financement et pilotage de la recherche	30
IS 6 – Formation des personnels	32
IS 7 – Développement culturel – Actions culturelles	33
INDICATEURS INTERNES	36
L'université est dotée d'un entrepôt d'indicateurs, aide au pilotage stratégique et support aux rapports d'activité en interne et en externe. Ces indicateurs ont été mobilisés pour objectiver l'autoévaluation. La liste des indicateurs utilisés dans ce cadre est fournie dans ce document. Ils sont accessibles de façon dynamique sur le portail décisionnel de l'établissement.	
Axe 1 – Recherche et valorisation	37
Axe 2 – Réussite des étudiants	38
Axe 3 – Formation	39
Axe 4 – Professionnalisation des formations et insertion professionnelle	40
Axe 5 – Vie étudiante	41
Axe 6 – Politique sociale et culturelle	42
Axe 7 – Partenariat monde socio-économique	43
Axe 8 – Relations internationales	44
Axe 9 – Politique patrimoniale et recherche d'espace	45
Axe 10 – Offre de services documentaires	46
Axe 11 – Gouvernance - Pilotage	47

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	Lyon 3
------	--	--------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2011 diplômée en 2014
Champ de la mesure	Étudiants nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2011. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.</p> <p>Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.</p>
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année</u> - <u>Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3ème année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle.</u> - <u>Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes</u> ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année <p>- <u>Nouvelle méthode 2020</u> : A partir de la cohorte 2015, nouveau mode de calcul PapESR (néo bacheliers, sans exclure les sortants en fin de L1, réussite 3 ans après l'entrée en L1, quel que soit l'établissement mais sans changement de discipline). Réussite attribuée à l'établissement d'entrée en L1.</p> <p>- <u>Valeur ajoutée</u> : Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention... Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques. Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés dans chaque établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer dans cet établissement si sa population étudiante avait les mêmes caractéristiques que la population étudiante au niveau national, caractéristiques définies par les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sexe - âge au baccalauréat (3 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an) - série du baccalauréat (6 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel) - mention obtenue au baccalauréat (6 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue) - origine sociale (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse) <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.</p>
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Calcul PapESR (jusqu'en 2019)			Calcul établissement	Calcul PapESR (à partir de 2020)	
		Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3		Valeur ajoutée (en points) Méthode 3	Nouvelle méthode (proche ancienne méthode 1)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Lyon 3 - Diplômés 2014 cohorte 2011	27.8 %	82.3 %	41.7 %	- 3.6	41.4 %	
	Moyenne nationale cohorte 2011	27.2 %	86.8 %	42.3 %			
	Lyon 3 - Diplômés 2015 cohorte 2012	27.1 %	87.2 %	40.7 %	- 4.8	40.3 %	
	Lyon 3 - Diplômés 2016 cohorte 2013	28.2 %	86.2 %	43.9 %	- 2.3	43.2 %	
	Lyon 3 - Diplômés 2017 cohorte 2014	29.4 %	88.6 %	45.3 %	- 1.4	45.2 %	
	Moyenne nationale cohorte 2014	28.3 %	88.4 %	43.1 %			
	Lyon 3 - Diplômés 2018 cohorte 2015	A partir de la cohorte 2015, nouveau mode de calcul PapESR (néo bacheliers, sans exclure les sortants en fin de L1, réussite 3 ans après l'entrée en L1, quel que soit l'établissement mais sans changement de discipline). Réussite attribuée à l'établissement d'entrée en L1.			45.6 %	34.7 %	- 2.0
	Lyon 3 - Diplômés 2019 cohorte 2016				44.3 %	31.6 %	- 3.6
	Moyenne nationale cohorte 2016					31.4 %	
	Lyon 3 - Diplômés 2020 cohorte 2017				47.8 %		
Cible 2020 (méthode 3 uniquement)					45.0%		

Commentaires de l'établissement :

- 1) Avec un **taux de réussite en 3 ans à 47,8% sur la cohorte 2017**, l'objectif de 45% est dépassé. Cette évolution est d'autant plus notable que, sur la période, le nombre d'étudiants inscrits en cursus 4 ans en Langues ont doublé (60 étudiants en 2011 pour 160 en 2016). Sachant que ces cursus 4 ans font diminuer mécaniquement le taux de réussite en 3 ans. Toutes les composantes de l'université ont connu des évolutions positives.
- 2) Les résultats de Lyon 3 sont globalement bons, ils étaient comparables à la moyenne nationale pour la réussite en 3 ans en début de contrat (selon la méthode 3) et ils étaient supérieurs à celle-ci de deux points sur la cohorte 2014 (dernière cohorte d'application des anciennes méthodes de calcul). La valeur ajoutée sur la méthode 3 s'est améliorée durant toutes ces années.

Le ministère a redéfini la méthode de calcul, nous nous sommes donc adaptés. Avec la nouvelle méthode, les taux restent supérieurs à la moyenne nationale. La cohorte 2016 est une année particulière, avec un développement des cursus 4 ans sur cette cohorte. Nous avons pour information reproduit les calculs selon l'ancienne méthode et constatons la poursuite de la progression.

- 3) Constitutif de ce taux de réussite en 3 ans, le **taux de passage en L2 est supérieur à 46% sur la cohorte 2017** ; il était plutôt de 40% en début de contrat. Sur la période, l'accompagnement assuré par le pôle réussite s'est accru avec des inscriptions aux modules proposés (moins de 100 étudiants inscrits en 2011, entre 200 et 250 inscrits sur les dernières cohortes observées). Chaque année, le pôle suit une vingtaine d'étudiants à titre individuel. Ni les effets Parcoursup sur le recrutement, ni les effets attendus des projets Cursus+ ne sont encore visibles sur les dernières cohortes.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	Lyon 3
------	---	--------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2010 diplômée en 2014
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2010

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2011. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3ème année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. En cas d'échec en troisième année, seule la réussite dans le même établissement est prise en compte. <p>- Nouvelle méthode 2020 : A partir de la cohorte 2014, nouveau mode de calcul PapESR (néo bacheliers, sans exclure les sortants en fin de L1, réussite 4 ans après l'entrée en L1, quel que soit l'établissement mais sans changement de discipline). Réussite attribuée à l'établissement d'entrée en L1.</p> <p>- Valeur ajoutée : Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention... Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques. Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés dans chaque établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer dans cet établissement si sa population étudiante avait les mêmes caractéristiques que la population étudiante au niveau national, caractéristiques définies par les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sexe - âge au baccalauréat (3 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an) - série du baccalauréat (6 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel) - mention obtenue au baccalauréat (6 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue) - origine sociale (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse) <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

	Périodes	Calcul PapESR (Méthode 3)				Calcul établissement (Méthode 3)			Calcul PapESR (à partir de 2020)	
		Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Nouvelle méthode (proche ancienne méthode 1)	Valeur ajoutée (en points)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Lyon 3 - Diplômés 2014 cohorte 2010	42.5 %	17.5 %	60.1 %	- 3.1	42.4 %	17.7 %	60.1 %		
	Moyenne nationale cohorte 2010	42.9 %	13.9 %	56.8 %						
	Lyon 3 - Diplômés 2015 cohorte 2011	41.7 %	18.8 %	60.5 %	- 0.4	41.4 %	19.2 %	60.5 %		
	Lyon 3 - Diplômés 2016 cohorte 2012	40.7 %	18.4 %	59.9 %	- 0.9	40.3 %	18.3 %	58.6 %		
	Lyon 3 - Diplômés 2017 cohorte 2013	43.9 %	17.4 %	61.4 %	+ 0.6	43.2 %	17.8 %	60.9 %		
	Moyenne nationale cohorte 2013	42.6 %	13.8 %	56.4 %						
	Lyon 3 - Diplômés 2018 cohorte 2014	A partir de la cohorte 2014, nouveau mode de calcul PapESR (néo bacheliers, sans exclure les sortants en fin de L1, réussite 3 ans après l'entrée en L1, quel que soit l'établissement mais sans changement de discipline). Réussite attribuée à l'établissement d'entrée en L1.				45.2 %	18.1 %	63.3 %	46.0 %	+ 0.8
	Lyon 3 - Diplômés 2019 cohorte 2015					45.6 %	17.3 %	62.9 %	46.5 %	- 0.6
	Moyenne nationale cohorte 2015								42.7 %	
	Lyon 3 - Diplômés 2020 cohorte 2016					44.3 %	19.3 %	63.7 %		
Cible 2020 (méthode 3)						45.0 %	17.0 %	62.0 %		

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2011	Cohorte 2016	Cohorte 2013
	Etablissement	Etablissement	National
Bac général	86.3 %	81.8 %	78.5 %
Bac technologique	2.6 %	2.1 %	11.3 %
Bac professionnel	8.4 %	6.3 %	5,6 %
Non bacheliers	2.6 %	9.8 %	4,6 %

Commentaires de l'établissement :

- 1) Voir commentaires Indicateurs réussite en 3 ans
- 2) Avec un **taux de réussite en 4 ans à 19,3% sur la cohorte 2016**, l'objectif de 17% est dépassé.
Le taux constaté est d'ailleurs stable sur toute la durée du contrat, même si on observe un petit effet vase communicant avec la réussite en 3 ans, mais cet effet est marginal. Sur la période, le nombre d'étudiants inscrits en cursus 4 ans en Langues ont fortement augmenté (60 étudiants en 2011 pour 160 en 2016).
- 3) Les taux de réussite de l'établissement sont sensiblement supérieurs à la moyenne nationale et ce quelle que soit la méthode utilisée et sur toute la durée du contrat.

IC 3	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	Lyon 3
Action	Améliorer la réussite des étudiants	
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M	
Description de l'indicateur		
Unité de mesure	%	
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2	
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2011-2012, diplômés en 2013, inscrits en 2012-2013, diplômés en 2014.	
Élaboration et qualités de l'indicateur		
Nature précise des données de base	Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente. Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS. Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.	
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)	
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES	
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES	
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES	
Mode de calcul	<p>Définition des indicateurs de réussite Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.</p> <p>- <u>Méthode 1 :</u> Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p>- <u>Méthode 2 :</u> Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année). Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>- <u>Méthode 3 :</u> Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1 et en n+1/ n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>- <u>Nouvelle méthode 2020 :</u> Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans la même discipline (enn / n+1 et en n+1/ n+2) .quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p>- <u>Valeur ajoutée</u> Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques. Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ âge à l'entrée en M1 (3 modalités : 22 ans ou moins ; 23 ans ; plus de 23 ans) ➤ formation suivie l'année précédente (3 modalités : Bac+3, autre niveau, non inscrit). Lorsqu'il y a plusieurs inscriptions l'année précédente avec des niveaux différents, on conserve le cas Bac+3 ➤ discipline de l'inscription en M1 (regroupées en 4 modalités : Droit ; Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé) ➤ voie du diplôme en M1 (3 modalités : générale ou indifférenciée, professionnelle, recherche). <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte. Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations (mention au baccalauréat par exemple) et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.</p>	

	Périodes	Méthode 1	Valeur ajoutée (en points) (M1)	Méthode 2	Méthode 3	Valeur ajoutée (en points) (M3)	Méthode 2020	Valeur ajoutée (en points) (M 2020)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2014 cohorte 2012	62.0 %	+ 4.3	88.8 %	63.1 %	+ 5.9		
	Diplômés 2015 cohorte 2013	60.4 %	+ 1.9	89.8 %	61.2 %	+ 2.9		
	Diplômés 2016 cohorte 2014	59.9 %	+ 1.8	90.5 %	61.2 %	+ 4.3		
	Diplômés 2017 cohorte 2015	60.3 %	+ 0.6	90.7 %	61.4 %	+ 1.8		
	Diplômés 2018 cohorte 2016						63.5 %	+ 5.5
	Diplômés 2019 cohorte 2017						61.1 %	+ 0.1
Moyenne nationale (cohorte 2015 pour M1 à M3) en %		53.9 %	0.0	87.6 %	53.6 %	0.0	59.8 %	0.0
Cible 2020 (méthode 3 uniquement)					65.0 %			

Commentaires de l'établissement :

- 1) Depuis la signature du contrat (objectif fixé sur la méthode 3 en 2016), le ministère a changé de méthode.
- 2) La méthode actuelle (Méthode 2020 dans le tableau permet le suivi des primo-entrants en master 1 dans l'établissement, qui obtiennent leur master en 2 ans sans changement de discipline entre le M1 et le M2 quel que soit l'établissement d'obtention. Cette méthode se rapproche de l'ancienne méthode 1 (à la différence qu'elle ne prenait pas en compte la discipline).
- 3) Sur l'ensemble du contrat, le taux de réussite mesuré suivant les deux méthodes (Méthode 1 ou Méthode 2020) est assez stable : il oscille autour de 62%. Les résultats obtenus par l'université Lyon 3 se situent au-dessus de la moyenne nationale. La cible à 65% n'a pas été atteinte. C'est un indicateur à suivre sur les prochaines années avec les évolutions importantes apportées à l'organisation de ces formations (construction des cursus sur 2 ans : M1 et M2, sélection en M1). En revanche Lyon 3 a une valeur ajoutée positive ce qui est un indicateur de performance tout autant important, puisqu'il pondère les résultats bruts. En effet, la valeur ajoutée intègre le profil des étudiants accueillis.

IC 4	REUSSITE EN DOCTORAT	Lyon 3
------	----------------------	--------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Etablissement
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP-SIES

		Taux de l'établissement						Cible 2020 En %	Soutenances 2018 (données nationales)	Cible 2020 (PAP 2020)
		2015	2016	2017	2018	2019	2020			
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	DEG	14,0	19,1	15,7	9,3	23,3	19,0	15,0%	42.7%	46.0%
	SHS	0,0	0,0	17,6	15,8	7,1	25,0			
	ALL	27,3	0,0	15,4	11,8	11,1	0,0			
	Ensemble	13,0	11,1	16,0	11,4	18,2	16,1			
Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)	DEG	18,6	17,0	17,6	20,9	16,3	32,4	33,0%	73.1%	80.0%
	SHS	13,3	4,8	11,8	36,8	21,4	16,7			
	ALL	9,1	30,8	23,1	11,8	0,0	15,4			
	Ensemble	15,9	16,0	17,3	22,8	15,2	25,8			
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	DEG	32,6	36,2	33,4	30,2	39,6	51,4	33,0%	73.1%	80.0%
	SHS	13,4	4,8	29,4	52,6	28,6	41,7			
	ALL	36,4	30,8	38,5	23,5	11,1	15,4			
	Ensemble	29,0	27,2	33,4	34,2	33,4	41,9			
Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)	DEG	39,5	46,8	47,1	46,5	46,5	24,3	33,0%	73.1%	80.0%
	SHS	46,7	42,9	35,3	15,8	14,3	25,0			
	ALL	18,2	53,8	15,4	47,1	55,6	46,2			
	Ensemble	37,7	46,9	39,5	39,2	40,9	29,0			
Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)	DEG	27,9	17,0	19,6	23,3	14,0	24,3	33,0%	73.1%	80.0%
	SHS	40,0	52,4	35,3	31,6	57,1	33,3			
	ALL	45,4	15,4	46,2	29,4	33,3	38,5			
	Ensemble	33,4	26,0	27,2	26,6	25,8	29,0			

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

Précisions Lyon 3 :

- DEG = Droit Eco Gestion → regroupe 3 ED : Droit + InfoMaths + Sciences Economiques et de Gestion
- SHS = Sciences Humaines et sociales → regroupe 3 ED : Philosophie + Sciences Sociales + EPIC
- ALL = Arts Lettres Langues → regroupe 1 ED : 3LA (ED Lettres Langues Linguistique Arts)

Commentaires de l'établissement :

L'université Jean Moulin offre 37 spécialités en Doctorat avec une moyenne de 75 thèses soutenues sur les cinq dernières années.

Les cibles sont atteintes même s'il faut toujours rappeler que les variations de pourcentages sur de petits nombres sont à prendre avec prudence (Lyon 3 délivre chaque année moins de 100 doctorats).

L'objectif de l'établissement est comme dans le PAP national de réduire la durée moyenne d'obtention du doctorat, tout en tentant de préserver la spécificité des thèses en sciences humaines et sociales et leur qualité et en s'assurant notamment que les réinscriptions en doctorat au-delà de la 3ème année ont de sérieuses chances de déboucher sur la soutenance de la thèse. Les réinscriptions en thèse au-delà de 3 ans se font sur demande de dérogation complétée par l'étudiant, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale et sont validées par l'établissement.

La mise en place des comités de suivi de thèses prévue dans le cadre de l'arrêté sur la formation doctorale a permis de travailler dans le sens d'une diminution de la durée et d'une augmentation de la qualité des thèses.

Depuis 2019, les cibles fixées à horizon 2020 étaient déjà atteintes pour les doctorats obtenus en moins de 40 mois ainsi que pour les doctorats obtenus en moins de 52 mois. En moyenne sur les 5 dernières années, près de 75% des thèses soutenues à Lyon 3 ont une durée de moins de 72 mois, ce qui est très proche des données de référence en SHS.

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMÉS	Lyon 3
------	--	--------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2012 au 1er décembre 2014
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2014 et au 1 ^{er} décembre 2013 des diplômés 2012 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le poids de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voirci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

Licence professionnelle		Session 2011	Session 2012	Session 2013	Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Cible 2020
Interrogés	Etablissement	567	673	706	705	663	703	730	
Répondants	Etablissement	405	481	490	497	481	474	514	
Taux de réponse	Etablissement	71%	71%	69%	70%	73%	67%	70%	70%
	Ref. Nationales	68%	70%	70%	67%	68%	68%	68%	
Taux d'insertion	Etablissement	74%	70%	73%	68%	71%	68%	67%	
	Ref. Nationales	66%	68%	71%	70%	64%	63%	62%	
Taux d'emploi	Etablissement	91%	95%	93%	91%	93%	94%	94%	93%
	Ref. Nationales	92%	92%	92%	93%	94%	93%	94%	93%
% Cadres & Prof Intermédiaires	Etablissement	91%	95%	94%	96%	95%	96%	98%	
	Ref. Nationales	71%	68%	71%	70%	69%	76%	78%	

Commentaires de l'établissement :

Les données retenues dans ce bilan sont celles des enquêtes nationales, sur le champ national (hors étudiants étrangers). L'université élargi le champ de l'enquête nationale aux étrangers titulaires d'un baccalauréat français.

Les taux de réponse à l'enquête restent en moyenne proche de la cible fixée, même sur la dernière enquête malgré le contexte de crise sanitaire.

➤ **Licence professionnelle :**

L'Université Lyon 3 propose une offre de formation riche avec 17 mentions en Licence Professionnelle.

Sur les 9 710 diplômes nationaux délivrés en 2019, la part des licences professionnelles représente environ 9%. Profil des diplômés : 91% d'entre eux ont obtenu leur diplôme d'accès à la licence professionnelle dans un établissement autre que l'Université Jean Moulin Lyon 3, ce qui démontre l'attractivité de notre université. Les diplômés de licence professionnelle sont principalement titulaires d'un diplôme technique spécialisé en 2 ans, 65% provenaient d'un BTS et 22% d'un DUT. L'âge moyen d'obtention d'une Licence professionnelle à l'UJM est de 23 ans.

A l'issue de leur licence professionnelle, les deux tiers des diplômés arrêtent leurs études pour s'insérer sur le marché de l'emploi, soit 67%. Du fait d'un marché de l'emploi moins dynamique, il en résulte un choix de poursuite d'études plus fréquent afin de retarder l'entrée sur le marché du travail. Ainsi, un tiers de ces jeunes diplômés — taux élevé pour un diplôme professionnel — ont préféré compléter leur formation après la licence ou ont entamé une autre activité que la recherche d'un emploi. Ceux qui ont poursuivi leurs études préparent principalement un master.

Globalement, la tendance sur 5 ans de l'insertion des diplômés de licence professionnelle est favorable. Au moment de l'enquête 94% des licenciés professionnels qui étaient en insertion disposaient d'un emploi, ce qui traduit une bonne adéquation de nos licences professionnelles avec les attentes du marché de l'emploi. Depuis quelques années, le taux d'emploi de notre établissement, a toujours été supérieur à 90%. Ainsi parmi les diplômés qui s'insèrent directement sur le marché du travail après l'obtention de leur Licence professionnelle, plus de 9 sur 10 sont en emploi. **La cible nationale fixée à 93% est atteinte.**

La durée moyenne d'accès à l'emploi reste courte, environ 1 mois. C'est très encourageant et le stage en entreprise constitue chaque année le principal tremplin vers un 1er emploi. Près de la moitié des diplômés sont embauchés par l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur stage.

Quant aux caractéristiques des emplois occupés, ils sont d'un bon niveau car la part des cadres et professions intermédiaires représente 98%. Les emplois de niveau intermédiaire (techniciens, agents de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale ...) sont fortement représentés (74%) et 1 diplômé sur 4 exerce des fonctions de niveau cadre. La part des employés est très minoritaire (2%).

Master		Session 2011	Session 2012	Session 2013	Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Cible 2020
Interrogés	Etablissement	1 840	1 776	1 813	1 834	1 962	2 061	2 170	
Répondants	Etablissement	1 364	1 307	1 319	1 329	1 438	1 442	1 535	
Taux de réponse	Etablissement	74%	74%	73%	72%	73%	70%	71%	70%
	Ref. Nationales	72%	71%	71%	71%	71%	70%	70%	
Taux d'insertion	Etablissement	83%	86%	86%	86%	87%	86%	90%	
	Ref. Nationales	60%	60%	64%	63%	64%	65%	67%	
Taux d'emploi	Etablissement	91%	90%	92%	92%	92%	92%	93%	92%
	Ref. Nationales	90%	89%	90%	91%	91%	92%	92%	92%
% Cadres	Etablissement	76%	75%	74%	80%	80%	81%	82%	
	Ref. Nationales	64%	60%	60%	61%	62%	67%	68%	

➤ **Master :**

Sur 2 170 diplômés, 1 535 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 71%. L'Université Lyon 3 propose une offre de formation riche avec 50 mentions en Master dans 3 grands domaines de formation : Droit Economie Gestion, Sciences Humaines et Sociales et Arts Lettres Langues. 72% des diplômés en Master sont inscrits à l'iaelyon ou à la faculté de Droit, soit respectivement 38% et 34%.

Suite à l'obtention de leur Master, une grande majorité des diplômés, 90%, ont arrêté leurs études pour s'insérer sur le marché de l'emploi. Quant à ceux qui ont poursuivi leurs études, 58% a poursuivi des études sur 1 an, 21% sur 2 ans et 21% sur 3 ans. Parmi les étudiants en insertion professionnelle, le taux d'emploi est stable à 92% en moyenne sur les dernières années d'observation. **La cible nationale fixée à 92% est atteinte.**

La durée moyenne d'accès au 1er emploi reste courte, environ 2 mois. Ce délai court s'explique par la forte proportion de diplômés embauchés à l'issue de leur stage ou de l'alternance.

4 diplômés sur 5 exercent des fonctions de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure, ce qui est plus que la moyenne nationale.

IC 6	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	Lyon 3					
Action	Améliorer la réussite des étudiants						
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation						
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	Ratio en %						
Date de la mesure	Année universitaire 2014-2015 ; cible 2019-2020						
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes						
Élaboration et qualités de l'indicateur							
Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.						
Source :	établissement						
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées /nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées /nombre total des mentions) X 100						
Données de l'université							
	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Cible 2020
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement	9	9	10	10	10	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L	13 555	13 994	14 867	15 100	15 762	15 434
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%	100%	100%	0%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée	11 998	11 911	12 094	12 105		12 391
	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)	27%	17%	21%	22%		13% 40%
Niveau M Hors ingénieurs et IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement	24	24	52	53	51	50
	Effectifs d'étudiants inscrits en M	7 983	8 298	8 719	8 905	8 767	7 472
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%	100%	100%	0%	100% 100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée	6 053	6 262	6 667	7 081		5 761
	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)	32%	26%	31%	27%		10% 40%
Autres Diplômes DUT (3 spécialités) LP DAEU	Nombre de diplômes concernés	13	13	21	22	21	21
	Effectifs d'étudiants inscrits	1 610	1 623	1 728	1 738	1 785	1 800
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%	100%	100%	0%	100% 100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée	1 364	1 409	1 355	1 250		1 110
	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)	41%	37%	39%	38%		10% 50%
Total	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)	30%	21%	26%	25%		12% 40%

IC 6	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)	Lyon 3
------	---	--------

Précisions pour la licence

L'article 19 de l'arrêté licence du 1^{er} août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire ».

Commentaires de l'établissement :

La démarche qualité sur nos formations s'est généralisée et s'est organisée sous l'impulsion politique du VP CFVU avec les doyens et les directeurs de composantes.

L'évaluation sur les conditions d'enseignement, de la formation et de la vie universitaire à Lyon 3 est un outil au service de la démarche qualité ; elle repose sur une enquête annuelle auprès des étudiants inscrits en diplômes nationaux, hors formations délocalisées. C'est une enquête réalisée en fin d'année universitaire (« à chaud ») qui est complétée par les évaluations apportées par les étudiants dans le cadre des enquêtes d'insertion à 27 mois. (« à froid »). Les étudiants répondent sur la base du volontariat.

L'évaluation porte sur le dispositif pédagogique pris globalement. L'enquête annuelle s'articule autour des rubriques suivantes, avec des questions adaptées chaque année :

- Environnement universitaire et services
- Vie associative et démocratique
- Accès à la formation, conditions d'accueil et intégration
- Déroulement de la formation et apports de la formation
- Accompagnement des étudiants
- Avis sur la formation

Cette enquête est préparée chaque année par une commission émanant de la CFVU, commission présidée par le VP CFVU et composée de doyens et directeurs de composantes, d'enseignants, d'étudiants, du directeur du SCUIO-IP, de la directrice du Pôle Amélioration, Qualité et Appui au Pilotage (PAQAP), du directeur de la DEVU et de la responsable qualité de l'établissement.

Le traitement des réponses fait l'objet d'un rapport présenté en CFVU préparé par la commission. Les résultats par composante sont transmis aux doyens et directeurs de composantes. Un traitement par mention est réalisé quand les taux de réponses le permettent ; l'objectif est de pouvoir traiter les résultats par parcours type.

Les résultats sont intégrés dans le tableau de bord par formation, et utilisés dans le cadre du processus d'évolution de l'offre de formation et mis à disposition des conseils de perfectionnement.

En 2018-19, pour des raisons conjoncturelles, l'enquête n'a pu être menée.

En 2019-20, les taux de réponse plus faibles sont expliqués par le contexte de crise sanitaire (décalage du lancement de l'enquête). Cette année spécifique marquée par la crise sanitaire du covid, nous a conduit adapter l'enquête, pour en faire un outil de retour d'expérience.

IC 7	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	Lyon 3
Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie	
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficience des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)	
Description des indicateurs		
Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)	
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat	
Champ de la mesure	Enquête 6 = Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.	
Mode de renseignement de l'indicateur	établissement	

	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	Cible 2020 (C)	Taux de croissance attendu
1-Heures stagiaires	960 588	840 831	858 191	824 745	648 141			
2- Nombre de diplômés en formation continue	1 021	1 191	1 327	1 307	1 315			
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	38	30	25	38	37	Données en cours de fiabilisation		
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	7 355 101	7 369 713	8 104 644	9 493 045	8 481 295	7 816 400	10 000 000	+ 36%

* année 2020 impactée par la crise sanitaire

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

Commentaires de l'établissement :

- 1) En 2015, le chiffre d'affaire global de la formation continue de l'université s'élevait à 7 355 K€ (source enquête 6 du ministère qui intègre le chiffre d'affaires de notre filiale).
La cible fixée à l'horizon 2020 était d'augmenter de 36% ce chiffre pour arriver à 10 000K€.
En 2018 et en 2019 (les données 2020 sont en cours de fiabilisation pour la remontée du BPF et de l'enquête 6) le chiffre d'affaire de la FC de Lyon 3 est respectivement de 9 493K€ et de 8 481K€, donc en nette augmentation même si la cible n'est pas atteinte. Ce qui souligne le dynamisme de notre FC.
La baisse constatée en 2019 puis 2020 est en partie due à la réforme de l'apprentissage qui se traduit par un transfert des contrats de professionnalisation vers l'apprentissage. Le nombre d'apprentis est passé de 496 à 1 123 entre 2019-20 et 2020-21 alors que le nombre de contrats de professionnalisation est passé de 936 à 612 sur ces deux années. Cet indicateur se basant sur le périmètre de l'enquête 6 (hors apprentissage), le chiffre d'affaires est donc impacté par cette évolution. A noter que les ressources liées à l'apprentissage s'élèvent à 2 957 K€ pour 2020.
L'année 2020 a aussi été impactée par la crise sanitaire, un certain nombre de formations courtes n'ont pas eu lieu.
- 2) D'autre part, le chiffre d'affaire de la FC doit s'apprécier en pluri annuel, l'impact de la facturation pouvant traduire des décalages de fin d'année. La cible fixée à 10 millions d'euros en 2020 traduisait la volonté de continuer à développer cette activité et le but est quasiment atteint. Le développement de la formation continue fait l'objet d'analyses permettant de suivre les marges dégagées. Ainsi, un pilotage fin de la formation continue permet de proposer un arrêt ou un redéploiement pour les formations à faible impact ou non équilibrées. D'où une baisse en 2019 du nombre de stagiaires et d'heures stagiaires en formations courtes en regard de l'ajustement de nos tarifs au prix du marché, ce qui explique également pour partie cette baisse du chiffre d'affaires.

A noter aussi que notre établissement a obtenu la **certification de Services FCU Bureau Veritas**, ce qui montre la qualité de la formation continue de l'université Jean Moulin Lyon 3.

IC 8	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	Lyon 3
Action	Bibliothèques et documentation	
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)	

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2014 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2014, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va-Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2014 (V1)	61h par semaine
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (VC)	75h par semaine
Variation (VC-V1)	14h
Cible 2020 (%)	23%
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2020 (V2)	76,5h par semaine
Variation (V2-V1) en heures	15,5h
Variation en %	25%

* Pour 2014 sont intégrées : Manufacture des Tabacs - Bibliothèque Droit & Philosophie - Bibliothèque Lettres & Langues

** A partir de 2015, sont intégrées : -Manufacture des Tabacs – BU du Palais. La MILC ouverte en février 2015 (52 places) ne fait pas partie du dispositif, et BLL a fermé en décembre 2014.

Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MENESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différencierées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtront utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

Commentaires de l'établissement :

Le dispositif PBO+ a donné l'impulsion permettant une amplitude hebdomadaire de 83h pour la BU Manufacture et de 70h pour la bibliothèque du Palais (projet de passage à 83h).

Toutefois, pour les bibliothèques universitaires Jean Moulin Lyon 3, 2020 aura été une année de bouleversements et de revirements inédits, dans le sillage de la pandémie de Covid-19. Le début d'année a été marqué par une fréquentation record avant d'être interrompu par la fermeture totale des BU du 17 mars au 19 août. Le second confinement a vu les BU Lyon 3 ouvertes, mais à demi-jauge, avec des horaires rabotés en fin de journée pour respecter le couvre-feu.

Dans ces conditions, le projet d'extension des horaires (70h > 83h) de la BU du Palais (BDP) a dû être repoussé d'un an. Un projet d'extension des horaires (83h > 92h) pour la BU Manufacture est à l'étude pour 2022.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 9	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	Lyon 3
-------------	--	---------------

Action	Améliorer l'efficience des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Pour les maitres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement. Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		Valeur initiale = Données cumulées 2013, 2014, 2015	Données cumulées 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020	Cible 2020 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences	Effectifs*	24 / 55	13 / 57	
	%**	44%	23%	33%
Professeurs des universités	Effectifs*	4 / 25	7 / 33	
	%**	16%	21%	25%

* recrutement interne

** recrutement interne / (recrutement total *100)

Commentaires de l'établissement :

En moyenne sur les 5 dernières années :

- 1) Parmi les 57 MCF recrutés, 13 ont soutenu leur doctorat ou un titre jugé équivalent à Lyon 3, soit un **taux d'endorecrutement de 23%**, en baisse par rapport à la valeur initiale.
- 2) Parmi les 33 Professeurs d'Université recrutés, 7 étaient déjà en fonction à Lyon 3 en tant que MCF, soit un **taux d'endorecrutement de 21%** (16% en valeur initiale, mais sur un effectif aussi faible la variation de pourcentage n'est pas significative).
- 3) Un important travail sur l'accompagnement à la rédaction des fiches de poste a été mis en œuvre par le service RH Enseignants, afin d'assurer une publication large des postes (dématérialisation du recrutement) et de renforcer l'attractivité auprès de candidats aux profils variés.
- 4) Cette démarche est continue et évaluée en permanence, dans le cadre du label européen **HRS4R obtenu en octobre 2018**.

IC 10	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	Lyon 3
-------	---	--------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : 1. les droits d'inscription 2. les recettes de la formation continue 3. la taxe d'apprentissage 4. les contrats et prestations de recherche 5. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 6. les dons et legs des fondations 7. les produits exceptionnels 8. les autres ressources propres Non pris en compte : 756 – 7562 – 777 et SCSP
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	Cible 2020
Droits d'inscription	7 393 366	7 579 709	7 654 864	7 535 425	8 971 730	8 896 626	
Formation continue	7 099 481	7 270 671	7 874 313	9 353 065	8 362 018	7 735 400	
Taxe d'apprentissage	573 045	894 230	787 933	929 043	966 853	823 984	
Contrats et prestations de recherche	84 523	269 963	376 039	402 523	343 962	853 957	
ANR investissements d'avenir				69 667	103 275	439 858	
ANR hors investissement d'avenir		46 264	48 219	136 942	80 845	162 782	
Hors ANR		223 699	327 820	195 914	159 842	251 318	
Subventions (hors subvention pour charges de service public)	2 226 983	1 518 262	1 605 601	2 082 391	638 800	1 742 968	
Régions	816 757	325 018	723 088	534 316	460 292	544 333	
Union européenne	159 537	117 045		6 000	29 008	27 994	
Autres	1 250 689	1 076 199	882 513	1 542 075	149 499	1 170 640	
Dons et legs des fondations	33 322	3 000	16 650	56 325	111 725	16 000	
Produits exceptionnels	10 554	233 947	0	0	0	0	
Autres ressources propres	1 825 092	2 459 143	2 686 882	2 936 131	4 543 752	2 389 073	
Total	19 246 366	20 228 924	21 002 281	23 294 904	23 938 839	22 458 009	23 000 000
							+ 20%
Ressources Filiale Lyon 3 Valorisation Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3	374 000	187 488	464 783	541 533	593 125	NC	
Ressources gérées pour Lyon 3 par la fondation UdL Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3	141 192	305 400	108 573	0	0	0	
Valorisation CIFRE et Contrats doctoraux des Labex	973 459	1 157 180	1 339 892	1 339 892	1 339 892	1 035 371	

* année 2020 impactée par la crise sanitaire

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

IC 10	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public (SUITE)	Lyon 3
-------	--	--------

Commentaires de l'établissement :

Sur le contrat quinquennal 2016-2020, un des enjeux de l'équipe présidentielle était de se donner les moyens pour accroître le budget de fonctionnement à partir des ressources propres en développant davantage la relation de l'établissement avec le monde socio-économique, en accroissant les financements des contrats de recherche et de transfert/valorisation et en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources.

Les ressources propres de l'établissement dégagées **en 2020 s'élèvent à plus de 22 458€ euros**. Mais cette année a fortement été impactée par la crise sanitaire. Sur les deux années précédentes, que sont **2018 et 2019**, on constate que la cible fixée à **23 000€ est atteinte et dépassée**, avec respectivement des ressources à hauteur de **23 295€ (+4 049€ soit +21%)** et **23 939€ (+4 693€ soit +24%)**.

En 2019 (*l'année 2020 étant particulière dans le contexte de crise sanitaire*) :

- Les ressources propres liées à la formation ont augmenté de près de 3 millions d'euros en 5 ans soit une hausse d'environ 21% sur cette période.
- Celles liées à la recherche ont doublé pendant la même période pour atteindre plus d'un million d'euros.
- L'ensemble des ressources propres gérées par la Filiale Lyon 3 Valorisation représente 593.000 euros, soit une progression de plus de 50% par rapport à 2015.
- Les chaires précédemment gérées par la Fondation UDL sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique que les ressources propres sont à zéro.
- Quant aux ressources liées aux contrats CIFRE, les doctorants sont rémunérés directement par les entreprises. La valorisation de ces contrats s'élève à 1.340.000 euros.

NB : Depuis la GBCP on ne suit plus les comptes de la même manière (changements de nomenclatures) mais nous sommes restés sur le périmètre initial, qui comprend nos ressources propres, les subventions autres que SCSP de notre ministère.

IC 11	PILOTAGE FINANCIER	Lyon 3
-------	--------------------	--------

Action	Améliorer l'efficience des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Incrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation 2015	Situation 2020	Commentaires établissement	Cible 2020
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF / Budget modifié).	Fonctionnement : 99,3% Investissement : 97,5%	Fonctionnement : 95,9% Investissement : 92,2%	2 outils pour un taux d'exécution performant : - Fonctionnement : mise en place d'un échéancier de suivi et de nettoyage des flux Dépenses en lien avec tous les services et composantes - Investissement : tableau de suivi des dépenses et des recettes du PPI --> suivi d'exécution très régulier qui vient compléter le premier dispositif.	Fonctionnement 95% Investissement 90%
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	Cote : 1 Cellule suivi budget + PPF MS et PPI + Suivi mensuel précis de la trésorerie + Tableau de bord automatisé (BO) + Outils d'analyse (BO) + Groupe de pilotage MS et Budget avec réunions mensuelles Limite : la dimension prospective est encore à améliorer	2	- Outils (SIFAC et BO) mis en place pour améliorer notre capacité de pilotage (suivi financier infra annuel). - Budgets rectificatifs : jalons qui permettent de maintenir un dialogue de gestion infra annuel, de fiabiliser les prévisions et l'exécution. - Suivi infra annuel du solde budgétaire, du résultat, de la CAF et du FDR peu pertinents, ils doivent être considérés de façon pluriannuelle sur un moyen terme. - Déploiement du contrôle de gestion : démarche de comptabilité analytique et accompagnement à son appropriation permettant la mesure, l'analyse et le contrôle de la performance, diplôme par diplôme.	Cote : 2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	Cote : 1 PPI existant mais l'outil n'est pas assez fonctionnel	2	Si l'exercice n'a pas été simple notamment en ce qui concerne la reprise de l'historique, les annexes relatives aux OPA ont pu être fiabilisées suite au passage à la GBCP. Un tableau de suivi du PPI, remis à plat et fiabilisé, a contribué à ce résultat. C'est un outil de pilotage partagé (Patrimoine et Finances).	Cote : 2

Actions prévues	Situation 2015	Situation 2020	Commentaires établissement	Cible 2020
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan des suivis infra-annuels adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0,5 et +0,5%). 	<p>Cote : 1</p> <p>Cellule suivi MS + Tableau de bord automatisé (BO) + Outils d'analyse (BO) + Groupe de pilotage MS avec réunions mensuelles</p> <p>L'établissement a déjà une action centralisée de suivi de la masse salariale, complétée par un processus de contrôle interne au sein de la DRH.</p> <p>Les mesures prises par l'Etat dans le cadre de la reprise d'une partie de notre dotation ne favorisent pas une prévision performante de l'exécution de notre budget (prélèvement sur fonds de roulement).</p>	<p>1,5</p>	<p>Pilotage de la masse salariale largement fiabilisé grâce, notamment, à un dialogue interne permanent et des informations fiabilisées (outils partagés).</p> <p>Si l'exercice annuel est maîtrisé, il manque encore des outils prospectifs éprouvés et une capacité de projections pluriannuelles qui permettent un pilotage sécurisé et performant.</p>	<p>Cote : 2</p>

- Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation 2015	Situation 2020	Commentaires établissement	Cible 2020
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	<p>Cote : 1</p> <p>L'actif de l'Université a été fiabilisé par l'intégration au bilan des évaluations France Domaine du patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat.</p>	<p>2</p>	<p>L'actif a été fiabilisé. Le campus de Bourg en Bresse, les bâtiments du Pôle Universitaire des Quais, IUT, cœur d'îlot et la MILC (pour sa plus grande partie) ont fait l'objet d'une évaluation et d'une intégration. Les réserves émises par les commissaires aux comptes à ce sujet ont été levées dès 2018.</p>	<p>Cote : 2</p> <p>Valorisation exhaustive du patrimoine immobilier de l'établissement.</p>
2 – Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire(cartographie des risques)	<p>Cote : 1</p> <p>Le CIB n'existe pas à ce jour au sens propre du terme, même si des contrôles existent de manière informelle ici et là. La réflexion débutée en 2015 sur le contrôle interne CIC et CIB ainsi que les premiers audits devraient permettre la mise en place d'un processus de contrôle interne plus impactant à partir de 2016.</p>	<p>1,5</p>	<p>Dans le cadre des audits, plusieurs cartographies des risques et plan d'action ont pu être mis en œuvre concourant à l'amélioration des processus audités. Des outils de diagnostic et de gestion des risques sont en cours de consolidation avant mises à disposition auprès des services. Un dispositif de maîtrise des risques incluant des référentiels de contrôle interne est en phase de conclusion avant discussion, complétude et déploiement.</p> <p>La cartographie des risques porte sur 10 processus (Vote en CA 27/11/2018).</p>	<p>Cote : 2</p> <p>Référentiel Etablissement CIB et CIC par processus.</p>

IC 12	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	Lyon 3
-------	--	--------

Action	Améliorer l'efficience des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Cote chiffrée de 0 à 5
	0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.
	1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.
	2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.
	3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.
	4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.
	5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficience, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation 2015	Situation 2020	Cibles 2020
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'information	3	4	4
2-Le système d'information et les services numériques	3	4	5
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	3	4	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	4	4
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	2	4
6-La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	4	5	5

Leviers d'action :

Notre capacité à agir repose sur les forces soulignées par les experts du ministère lors de la restitution de notre visite numérique :

- Une gouvernance numérique bien établie et soutenue par la présidence
- Une cohérence globale des projets de la stratégie numérique
- Un système d'information décisionnel performant et évolutif
- Une direction numérique fédérant de nombreuses compétences métiers
- Des moyens suffisamment dimensionnés et bien optimisés pour le développement du numérique
- Un rôle moteur de Lyon 3 dans le dialogue numérique de site.

Commentaires de l'établissement :

L'ensemble des actions de réorganisation a été mené à bien pour mettre en place la structuration cible de la direction du numérique, avec un lien fort entre la conduite des missions opérationnelles et l'élaboration stratégique. L'écosystème de services numériques a été enrichi avec notamment un développement fort de l'environnement pédagogique numérique : aménagements innovants de locaux (salles numériques collaboratives, espaces de coworking, système automatisé de podcasting...) et renforcement des solutions d'enseignement à distance (capacités accrues de la plateforme Moodle, classes virtuelles, webconférences...). Pour l'accompagnement des enseignants sur les usages pédagogiques numériques, le Pôle d'Accompagnement à la Pédagogie Numérique dispose de moyens nominaux et les statistiques d'usage des outils démontrent la progression de l'appropriation. Le déploiement du SI Recherche a toutefois été retardé du fait du report des échéances du projet national CAPLAB. Les indicateurs cibles non atteints sont également liés à des projets retardés dans le contexte de la convergence SI du projet abandonné d'université cible ; on peut notamment citer le déploiement de l'application référentiel AMUE SINAPS, le déploiement d'une application smartphone étudiante, la réflexion sur l'évolution du SI Recherche...

IC 13	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	Lyon 3																																																																						
Action	Améliorer l'efficience des opérateurs																																																																							
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier																																																																							
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)																																																																							
Description de l'indicateur																																																																								
Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence																																																																							
Date de la mesure	Annuelle																																																																							
Champ de la mesure	Etablissement																																																																							
Élaboration et qualités de l'indicateur																																																																								
Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière																																																																							
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U / S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de : $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h}$ soit 79 % pour les salles banalisées</p> <p>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ; Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\ \% \times 3\ 000\ m^2) + (79\ \% \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\ %$.</p>																																																																							
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGESIP																																																																							
<p>Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 71% en réalisation 2012 (PAP 2015) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements.</p> <p>Cible 2017 à 72%. (PLF 2015).</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2015-16</th> <th>2016-17</th> <th>2017-18</th> <th>2018-19</th> <th>2019-20</th> <th>Cible - 2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salles de plus de 100 places Nombre de salles</td> <td>47</td> <td>46</td> <td>45</td> <td>47</td> <td>45</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Salles de plus de 100 places Nombre d'heures d'utilisation</td> <td>61 063</td> <td>61 613</td> <td>58 323</td> <td>60 631</td> <td>49 152</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Salles de plus de 100 places Taux d'occupation réel</td> <td>116,0%</td> <td>119,6%</td> <td>115,7%</td> <td>115,2%</td> <td>97,5%</td> <td>100,0%</td> </tr> <tr> <td>Salles de moins de 100 places Nombre de salles</td> <td>184</td> <td>173</td> <td>170</td> <td>179</td> <td>176</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Salles de moins de 100 places Nombre d'heures d'utilisation</td> <td>191 904</td> <td>193 206</td> <td>191 016</td> <td>201 611</td> <td>172 508</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Salles de moins de 100 places Taux d'occupation réel</td> <td>93,1%</td> <td>99,7%</td> <td>100,3%</td> <td>100,6%</td> <td>87,5%</td> <td>85,0%</td> </tr> <tr> <td>Toutes les salles Nombre de salles</td> <td>231</td> <td>219</td> <td>215</td> <td>226</td> <td>221</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Toutes les salles Nombre d'heures d'utilisation</td> <td>252 967</td> <td>254 819</td> <td>249 339</td> <td>262 242</td> <td>221 660</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Toutes les salles Taux d'occupation réel</td> <td>97,8%</td> <td>103,9%</td> <td>103,5%</td> <td>103,6%</td> <td>89,6%</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Cible - 2020	Salles de plus de 100 places Nombre de salles	47	46	45	47	45		Salles de plus de 100 places Nombre d'heures d'utilisation	61 063	61 613	58 323	60 631	49 152		Salles de plus de 100 places Taux d'occupation réel	116,0%	119,6%	115,7%	115,2%	97,5%	100,0%	Salles de moins de 100 places Nombre de salles	184	173	170	179	176		Salles de moins de 100 places Nombre d'heures d'utilisation	191 904	193 206	191 016	201 611	172 508		Salles de moins de 100 places Taux d'occupation réel	93,1%	99,7%	100,3%	100,6%	87,5%	85,0%	Toutes les salles Nombre de salles	231	219	215	226	221		Toutes les salles Nombre d'heures d'utilisation	252 967	254 819	249 339	262 242	221 660		Toutes les salles Taux d'occupation réel	97,8%	103,9%	103,5%	103,6%	89,6%	
	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Cible - 2020																																																																		
Salles de plus de 100 places Nombre de salles	47	46	45	47	45																																																																			
Salles de plus de 100 places Nombre d'heures d'utilisation	61 063	61 613	58 323	60 631	49 152																																																																			
Salles de plus de 100 places Taux d'occupation réel	116,0%	119,6%	115,7%	115,2%	97,5%	100,0%																																																																		
Salles de moins de 100 places Nombre de salles	184	173	170	179	176																																																																			
Salles de moins de 100 places Nombre d'heures d'utilisation	191 904	193 206	191 016	201 611	172 508																																																																			
Salles de moins de 100 places Taux d'occupation réel	93,1%	99,7%	100,3%	100,6%	87,5%	85,0%																																																																		
Toutes les salles Nombre de salles	231	219	215	226	221																																																																			
Toutes les salles Nombre d'heures d'utilisation	252 967	254 819	249 339	262 242	221 660																																																																			
Toutes les salles Taux d'occupation réel	97,8%	103,9%	103,5%	103,6%	89,6%																																																																			

Commentaires de l'établissement :

Pour être plus proche des attentes de l'enquête de situation immobilière du ministère sont prises en compte les salles pour cours banalisés et ce quelle que soit leur capacité, mais plus les salles informatiques ni les laboratoires de langues. Le nombre de salles a diminué en 2016-17 et en 2017-18 du fait des travaux réalisés sur le site des quais. Les travaux, étant terminés courant 2018-19, on retrouve notre nombre initial de salles. En revanche, on constate une hausse des heures d'utilisation des salles en 2016-17, due à notre nouvelle offre de formation.

Globalement sur l'ensemble du contrat l'Université conserve des taux d'occupation élevés de ces locaux pédagogiques.

Les taux d'occupation, tant pour les salles de plus de 100 places (amphithéâtres) que pour les salles banalisées de moins de 100 places, indiquent pour 2019-20 une baisse qui s'explique par le contexte de crise sanitaire et la fermeture de notre établissement à partir de mars. Ces taux restent néanmoins élevés et montrent que la question de l'espace demeure une priorité et que notre développement passe par la poursuite des projets d'aménagement en cours, du réaménagement de l'espace rue et de zones partagées de la Manufacture.

Le taux d'occupation des salles de moins de 100 places est en augmentation par rapport aux valeurs enregistrées en 2015-16.

Sans opportunité foncière supplémentaire pour cette typologie de locaux, permettant de trouver quelques marges de manœuvre, les taux n'ont pu diminuer. Une gestion fine de l'occupation impliquant services centraux et composantes permet de gérer les flux d'étudiants, en augmentation sur la période, dans des conditions contraintes.

Le taux diffère selon les sites et la typologie de locaux. Le site de la Manufacture est le plus en tension, enregistrant un taux supérieur à 125 % d'occupation sur les amphithéâtres.

Cette gestion tendue de l'occupation n'empêche pas l'Université de travailler sur des nouvelles modalités et approches en pédagogie. Le dernier projet en date porte sur le renouvellement des locaux d'enseignement en langues avec COMPAS (Cursus+).

IC 14	MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES (solde en m ²)	Lyon 3
-------	---	--------

Action	Améliorer l'efficience des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m ² SHON
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m ² existants – (nombre de m ² libérés + nombre de m ² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

Années	Situation			Objectifs		
	m ² libérés	m ² nouveaux	m ² existants	Objectifs prévisionnels de m ² libérés	Objectifs prévisionnels de m ² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m ²)
Situation initiale				108 442		
2016	0	2 393	110 835	0	800	109 242
2017	0	0	110 835	0	0	109 242
2018	500	720	111 055	500	1 360	110 102
2019	0	0	111 055	0	1 600	111 702
2020	0	0	111 055	0	10 000	121 702
soldes	500	3 113	111 055	500	13 760	+13 260

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces inutiles qui ne sont plus occupées par une activité de l'établissement, les surfaces remises aux domaines ou cédés, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou vouées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Commentaires de l'établissement :

Comme convenu l'Université s'est séparée en 2018 de l'annexe Pasteur, en location depuis plus de 20 ans, qui représentait une charge locative de 80 k€ annuels et pour laquelle la charge d'investissement allait s'accentuer.

L'Université n'a pu voir aboutir le projet qu'elle portait sur le site de Montluc malgré l'engagement des parties. La seule marge de manœuvre a porté sur la prise en location de 800 m² SU de bureaux sur le plateau du New Deal (Lyon 7eme), permettant de compenser la fermeture de locaux par tranche sur le site des Quais pour le Plan Campus, sans que cette surface nouvelle ne compense la fermeture (environ 4000 m² par phase). Il a donc fallu réallouer finement les moyens, notamment les salles pédagogiques, avec le soutien là encore des composantes qui ont étendu les plages le samedi.

On ajoute 1 700 m² SHON correspondant à l'avant corps et à la maison du directeur acquis (en 2016 et 2018) mais non occupés à l'heure actuelle car en travaux.

INDICATEURS SPECIFIQUES

IS 1	TAUX D'OBTENTION DU DUT EN 2 OU 3 ANS	Jean Moulin Lyon 3
------	---------------------------------------	--------------------

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte Primo-entrants n/n+1 Diplômés en sessions n+2 et n+3 (Exemple cohorte 2011-12 diplômé sessions 2013 & 2014)
Champ de la mesure	Primo entrants en 1 ^{ère} année de DUT - Inscriptions principales

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Réussite au DUT en 2 ou 3 ans pour les étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT
Source	Système d'information scolarité de l'établissement
Mode de calcul	<p>Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. <i>La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année pour références nationales.</i></p> <p>Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.</p> <p>Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 à Lyon 3.</p> <p>Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 à Lyon 3</p>

	Nombre de Primo-entrants	Taux de réussite en 2 ans	Taux de réussite en 2 ou 3 ans
Cohorte Primo-entrants 2012-13 (session 2015)	343	65,9%	76,7%
<i>Moyenne nationale</i>		65,6%	76,8%
Cohorte Primo-entrants 2013-14 (session 2016)	363	70,2% 66,5%	78,2% 76,8%
<i>Moyenne nationale</i>			
Cohorte Primo-entrants 2014-15 (session 2017)	332	69,3% 66,9%	82,5% 76,7%
<i>Moyenne nationale</i>			
Cohorte Primo-entrants 2015-16 (session 2018)	327	66,7% 68,1%	77,4%
<i>Moyenne nationale</i>			
Cohorte Primo-entrants 2016-17 (session 2019)	314	65,9% 69,0%	76,8%
<i>Moyenne nationale</i>			
Cohorte Primo-entrants 2017-18 (session 2020)	324	67,9%	79,3%
Cible 2020			80,0%

Commentaires de l'établissement :

- 1) Tout au long du contrat quinquennal 2016-20, notre université s'est attachée à une plus large intégration des bacheliers technologiques dans ses D.U.T, ceux-ci étant des formations où ils réussissent mieux qu'en licence.
 Nous visons un taux de 39% de bacheliers technologiques à l'horizon 2020 (28% en début de contrat).
 Cet objectif est atteint : en 2020-21, l'université a accueilli **130 bacheliers technologiques en DUT soit 40% des primo-entrants**. Ce taux a augmenté progressivement ces dernières années, 33% en 2017-18 (dernière cohorte concernée par l'indicateur de réussite), 34% en 2018-19 et 35% en 2019-20.
- 2) Notre établissement n'est pas seulement dans une logique de quotas, mais vise aussi à la réussite de tous ses étudiants par un accompagnement adapté.
 En début de contrat, nous avions fixé une cible ambitieuse à 80% de diplômés de DUT en 2 ou 3 ans (hausse prévue de 3.3 points) tout en accueillant une proportion plus grande de bacheliers technologiques (qui ont un taux de réussite plus faible que les bacheliers généraux).
 Globalement, cette cible est atteinte, avec **un taux de réussite en 2 ou 3 ans à 79,3% sur la cohorte 2017-18** (avec 28% de bac techno) contre 76,7% en 2012-13 (avec 33% de bac techno).
- 3) A noter que le taux de réussite en 2 ans de l'établissement est plus faible que la moyenne nationale sur les cohortes 2015/16 et 2016/17. Ceci s'explique par l'existence dans l'offre de formation de Lyon 3 d'un DUT GACO ARTS en 3 ans, baissant mécaniquement le taux de réussite en 2 ans (ces étudiants représentent environ chaque année 10% des primo-entrants).

IS 2	FLUX D'ETUDIANTS ENTRANT EN MASTER : PART DES NOUVEAUX ETUDIANTS ENTRANTS DANS L'ETABLISSEMENT	Lyon 3
------	--	--------

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires d'inscription en M1 ou en M2 – Remontée SISE du 15 Janvier
Champ de la mesure	Inscrits et diplômés de cursus M – Champ SISE universités

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données	Etablissement d'origine des entrants en M1 et M2 - Effectifs d'inscrits en M1 et M2 (inscriptions principales)
Source	Indicateurs de performance du ministère
Mode de calcul	<p>Etablissement d'origine des entrants en M1 : nombre d'étudiants inscrits en M1 non présents dans l'établissement l'année précédente rapporté au nombre total des primo-entrants en M1 dans l'établissement (primo-entrants = étudiants non inscrit en M1 dans l'établissement l'année précédente)</p> <p>Etablissement d'origine des entrants en M2 : nombre d'étudiants inscrits en M2 non présents dans l'établissement l'année précédente rapporté au nombre total des primo-entrants en M2 dans l'établissement (primo-entrants = étudiants non inscrit en M2 dans l'établissement l'année précédente)</p>

	Année	Primo-entrants	Dont nouveaux à Lyon 3	Part des nouveaux à Lyon 3	Réf. nationales Toutes universités
NOUVEAUX A LYON 3 EN M1 Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M1	2014-15	3 415	1 672	49,0%	42,9%
	2015-16	3 702	1 935	52,3%	44,1%
	2016-17	3 991	2 017	50,1%	
	2017-18	4 224	2 267	53,4%	
	2018-19	3 866	1 985	51,3%	
	2019-20	3 001	1 622	54,0%	
Cible 2020				50,0%	
NOUVEAUX A LYON 3 EN M2 Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M2	2014-15	3 520	1 459	41,4%	37,9%
	2015-16	3 561	1 501	42,2%	37,3%
	2016-17	3 688	1 503	40,8%	
	2017-18	3 640	1 221	33,6%	
	2018-19	3 787	1 173	31,0%	
	2019-20	3 444	993	28,8%	

Commentaires de l'établissement :

Cet indicateur qui mesure l'attractivité de notre université au niveau master est fortement favorable pour notre université.

- En M1, l'université est passée de 3 415 primo-entrants en 2014-15 à 4 224 en 2017-18, avant de voir ces effectifs fortement baisser pour atteindre 3 001 primo-entrants en 2019-20. Cette baisse s'explique par la mise en place de la réforme des Masters, votée en décembre 2016 et qui donne la possibilité aux universités de sélectionner leurs étudiants dès l'entrée du cycle de Master. L'impact de cette mesure (*sélection dès le M1 et non plus en M2*) a été particulièrement remarquable sur les masters du domaine Droit-Gestion de l'université où on a observé une forte baisse des primo-entrants sur les deux dernières années. Néanmoins, globalement, le taux d'attractivité de nos M1 s'est maintenu. **La part des nouveaux entrants à Lyon 3 en M1 se situe aux alentours des 50%, tout en maintenant un équilibre entre étudiants issus de nos licences et nouveaux à Lyon 3.**
- En M2, l'évolution du taux d'attractivité est dépendante de la croissance des effectifs en M1. Ainsi, la baisse des taux des nouveaux entrants en M2 est plutôt le résultat de la réforme des Masters qu'un défaut d'attractivité.

IS 3	RELATIONS AVEC LES MILIEUX ECONOMIQUES OU SOCIO-ECONOMIQUES	Lyon 3
------	---	--------

Objectif	Relations avec les milieux économiques ou socio-économiques
----------	---

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Définies dans le tableau
Date de la mesure	Années universitaires
Champ de la mesure	Périmètre établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données	Indicateur construit sur 2 axes : <ul style="list-style-type: none"> • Adéquation des formations aux besoins du marché • Entrepreneuriat
Source	Université
Mode de calcul	Adéquation des formations aux besoins du marché : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'alternants : apprentissage et contrats de professionnalisation • Présence de professionnels dans les comités de suivi des diplômes • Satisfaction des diplômés vis-à-vis de leur formation Et avis des diplômés sur leur stage comme élément déterminant de leur insertion professionnelle Pour ces deux indicateurs : note de 1 à 5 (Source : enquête d'insertion à 27 mois – OFIP SCUIO-IP) Entrepreneuriat : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à l'entrepreneuriat : nombre de candidats et nombre d'inscrits aux modules de sensibilisation proposés à tout étudiant inscrit à Lyon 3 dans le cadre d'une UE libre inscrite dans les maquettes et nombre d'étudiants ayant suivi un PPP (projet personnel et professionnel) intégrant un propos sur l'entrepreneuriat (à partir de la nouvelle accréditation) • Incubateur : nombre de candidats et nombre de reçus • Etudiant-entrepreneur : nombre de candidats et nombre de reçus • D2E - Diplôme d'étudiant-entrepreneur : nombre d'inscrits dont étudiants Lyon 3 ou anciens étudiants Lyon 3

IS 3 - Axe 1 : Adéquation des formations aux besoins du marché

Tableau 3.1 : Nombre d'alternants	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Cible 2020
Etudiants en apprentissage	405	385	400	496	572	
Etudiants en contrat de professionnalisation	812	922	950	936	969	
Ensemble	1 217	1 307	1 350	1 432	1 541	1 400
En % du nombre total d'étudiants	4,3%	4,5%	4,6%	4,8%	5,5%	

Tableau 3.2 : Présence de professionnels dans les comités de suivi des diplômes	Sur le contrat 2011-15	Sur le contrat 2016-20	Cible 2020
En DUT	71%	NC	
En Licence	63%	88%	
En Master	65%	100%	
Ensemble	65%	99%	100%

Tableau 3.3 : Satisfaction des diplômés vis-à-vis de leur formation (note sur 5)	Diplômés Promotion 2013	Diplômés Promotion 2014	Diplômés Promotion 2015	Diplômés Promotion 2016	Diplômés Promotion 2017	Cible 2020
En Licence Professionnelle	3,7 / 5	3,8 / 5	3,8 / 5	3,4 / 5	3,4 / 5	> 3,6
En Master	3,6 / 5	3,6 / 5	3,6 / 5	3,2 / 5	3,2 / 5	> 3,6

Tableau 3.3 : Avis des diplômés sur leur stage comme élément déterminant de leur insertion professionnelle (note sur 5)	Diplômés Promotion 2013	Diplômés Promotion 2014	Diplômés Promotion 2015	Diplômés Promotion 2016	Diplômés Promotion 2017	Cible 2020
En Licence Professionnelle	3,8 / 5	4,0 / 5	3,6 / 5	3,5 / 5	3,5 / 5	> 4,1
En Master	3,7 / 5	3,8 / 5	3,8 / 5	3,3 / 5	3,3 / 5	> 3,7

IS 3	RELATIONS AVEC LES MILIEUX ECONOMIQUES OU SOCIO-ECONOMIQUES (SUITE)	Lyon 3
------	---	--------

IS 3 - Axe 2 : Entrepreneuriat

Tableau 3.4 : Sensibilisation à l'entrepreneuriat	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Cible 2020
Nombre de candidats aux modules de sensibilisation (préinscriptions)	157	239	304	308	267	
Nombre d'inscrits aux modules de sensibilisation	109	76	129	91	54	200
Nombre d'étudiants ayant suivi un PPP intégrant un propos sur l'entrepreneuriat *	ND	ND	ND	ND	ND	

* Mis en place à partir de la nouvelle accréditation (2016-17)

Tableau 3.5 : Incubateur	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Cible 2020
Nombre de candidats	59	69	65	75	79	
Nombre de reçus	25	26	28	33	29	30

Tableau 3.6 : Etudiants entrepreneurs	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Cible 2020
Nombre de candidats	29	42	67	64	52	
Nombre de reçus	23	29	32	42	34	40

Tableau 3.7 : D2E Diplôme d'étudiant entrepreneur	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Cible 2020
Nombre d'inscrits	73	111	144	123	117	
Dont étudiants Lyon 3 ou anciens étudiants Lyon 3	22	27	34	34	35	40

Commentaires de l'établissement :

Cet indicateur vient en complément des indicateurs communs :

- sur la formation continue (IC6)
- sur le suivi de l'insertion professionnelle (IC5)
- sur le développement des ressources propres (IC10).

Il donne une vision de nos relations avec les milieux économiques ou socio-économiques sous deux axes, choisis parmi l'ensemble des indicateurs suivis en interne.

➤ **Axe 1 : Adéquation des formations aux besoins du marché :**

Globalement, les objectifs ont été atteints. Les contrats de professionnalisation et d'apprentissage sont en progression constante. Le rôle déterminant du stage dans l'insertion professionnelle de nos étudiants nous engage à intensifier encore le rapprochement de nos formations avec les milieux socio-économiques.

➤ **Axe 2 : Entrepreneuriat :**

Ces indicateurs ne reflètent pas complètement l'étendue de l'activité en entrepreneuriat de l'établissement :

- 1) Sur la sensibilisation, de nombreuses actions sont faites hors modules de sensibilisation (concours Campus Création, Concours, conférences, témoignages, ateliers intégration des étudiants dans des dispositifs de l'écosystème...).
- 2) La crise du COVID a légèrement impacté les chiffres 2019/2020 dans la mesure où les activités entrepreneuriales nécessitent souvent du présentiel, de se confronter au terrain.
- 3) L'Université dépasse les 100 « étudiants entrepreneurs » cumulés par an entre les « incubés » (tableau 3.5), les étudiants entrepreneurs (tableau 3.6) et les inscrits au D2E (tableau 3.7). Cette dynamique est d'autant plus remarquable que de nombreux étudiants et jeunes diplômés sont par ailleurs accompagnés hors de ces dispositifs.

IS 4	RELATIONS INTERNATIONALES	Lyon 3
------	---------------------------	--------

Action	Développement des relations internationales
--------	---

Description de l'indicateur

Unité de mesure	
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données	Indicateur construit sur 3 axes : <ul style="list-style-type: none"> • Mobilité étudiante • Mobilité des personnels • Doctorants
Source	Université – Système scolarité + Bilan social
Mode de calcul	<p>Mobilité des étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudiants en échange : étudiants entrants (= accueillis à Lyon 3) ou sortants (accueillis dans une université partenaire) dans le cadre d'un échange. Cet indicateur est suivi en nombre d'étudiants, complété en interne par un indicateur sur l'équilibre des échanges mesuré en équivalents années (pondération suivant la durée des échanges : 1 ou 2 semestres) • Nombre d'étudiants en formations délocalisées à l'étranger <p>Mobilités des personnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mobilités enseignantes et administratives • Nombre de professeurs invités • Nombre de lecteurs / maîtres de langues <p>Doctorants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et % de doctorants étrangers • Nombre et % de doctorants en cotutelles

IS 4 - Axe 1 : Mobilité des étudiants

Rappel Cible 2020 - Axe 1 : L'université entend favoriser le développement de la mobilité étudiante.

Concernant les échanges, la volonté est d'accroître les opportunités d'études internationales avec comme cible :

- L'augmentation du nombre de sortants en échange, en veillant à l'équilibre des entrants / sortants. A ce jour, la situation mesurée en équivalents années pour les sortants et pour les entrants est assez équilibrée (ce qui n'apparaît pas comparant les nombres d'étudiants entrants et sortants, car les entrants restent plus fréquemment un seul semestre). L'indicateur en équivalents années est suivi en interne.
- La croissance du nombre de sortants est dépendante de la stratégie de l'établissement mais également de l'évolution des financements de cette mobilité, sur laquelle nous avons peu d'influence. L'indicateur de suivi des bourses de mobilité d'études et de stage donne une mesure des leviers pour une mobilité et permet de quantifier un minimum de stages à l'étranger.

Sur les formations délocalisées, la cible est également la hausse du nombre d'étudiants, avec un développement qui passera aussi par une plus grande ouverture de ces formations à des étudiants français ou étrangers au pays dans lequel la formation est délocalisée.

Tableau 4.1 : Etudiants en échange	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Cible 2020
Etudiants sortants en échange	791	773	777	725	662	850
Etudiants entrants en échange	988	937	942	932	896	

Tableau 4.2 : Formations délocalisées	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Cible 2020
Etudiants en formations délocalisées à l'étranger	2 166	2 351	2 381	2 542	2 318	2 500

Commentaires de l'établissement - Axe 1 :

- 1) Echanges : Notre université jouit d'une attractivité constante auprès des entrants grâce à la qualité de ses relations partenariales et à ses formations, notamment une offre d'enseignement en anglais (SELF ; LLM ; 1 licence et 2 Masters en gestion). On observe une baisse des sortants, notamment due à une réforme des masters introduisant plus de sélectivité. Cela fait baisser le nombre d'étudiants de master 1 (année de mobilité pour le droit), et constitue parfois un frein pour les autres étudiants qui partent en licence, ces derniers craignant de perdre un avantage pour leur master. Le coût d'une mobilité - surtout à l'année et dans les pays anglophones – malgré les bourses est aussi un facteur à prendre en compte. La crise sanitaire a enfin impacté l'année 2019-2020.
- 2) Formations délocalisées. L'objectif est atteint en 2018-19 grâce à de nouvelles formations. Une baisse est observée en 2019-20 en raison de la pandémie mondiale.

IS 4 - Axe 2 : Mobilité des personnels

Rappel cible 2020 - Axe 2 :

La cible est difficile à fixer d'un point de vue quantitatif, mais l'objectif est une progression de ces indicateurs : L'université Jean Moulin Lyon 3 souhaite s'internationaliser par la promotion de la mobilité de son personnel. Elle soutient par ailleurs l'accueil de professeurs invités. Le nombre de lecteurs et maîtres de langues est à stabiliser.

Tableau 4.3 : Mobilité sortante	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20*	Cible 2020
Mobilités enseignantes et administratives en Europe	51	52	57	63	44 (72 prévues)	55
Pour info : mobilités enseignantes en formations délocalisées hors Europe		253	264	326	323 (y compris à distance)	
Pour info : autres mobilités (Mobilité internationale de crédits ; Université européenne ; capacity building ; partenariats stratégiques , projets financés par la Région ...)		3	5	15	4	

* 2019-20 : année impactée par la crise sanitaire

Tableau 4.4 : Professeurs invités - Lecteurs - Maîtres de langues	2016	2017	2018	2019	2020*	Cible 2020
Professeurs invités	38	42	40	37	30	50 en moyenne
Lecteurs et maîtres de langues	19	19	19	23	18	

* 2020 : année impactée par la crise sanitaire

Commentaires de l'établissement - Axe 2 :

- 1) Mobilité sortante : le nombre de mobilité enseignantes et administratives est en légère évolution sur la durée du contrat, et la cible sur les mobilités en Europe est atteinte. Les mobilités administratives et celles liées aux projets de coopération augmentent chaque année. La crise sanitaire de 2020 a toutefois freiné cette progression.
- 2) Notre établissement accueille chaque année une quarantaine de professeurs invités. L'année 2020 est particulière dans le contexte de crise sanitaire. La grande majorité est originaire des pays d'Europe (47%) suivis de ceux originaires d'Amérique (26%), d'Afrique (20%) et d'Asie (7%). Ces pourcentages sont calculés en cumulant les effectifs des 5 dernières années pour plus de pertinence. Le nombre de lecteurs et de maîtres de langues a été stabilisé sur la durée du contrat.

IS 4 - Axe 3 : Doctorants

Rappel cible 2020 - Axe 3 :

Les cibles sont celles fixées dans le projet annuel de performance (PAP 2016) de l'Université, conformément aux orientations affichées au niveau national dans la LOLF.

Tableau 4.5 : Doctorants étrangers	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Cible 2020
Doctorants étrangers	236	231	211	199	188	
% de doctorants étrangers	37%	38%	36%	36%	36%	40%

Tableau 4.6 : Doctorants en cotutelles	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Cible 2020
Doctorants en cotutelles	52	49	48	42	37	50
% de doctorants en cotutelles	7,9%	7,7%	8,0%	7,5%	6,9%	

Commentaires de l'établissement - Axe 3 :

- 1) Doctorants étrangers : sur les 528 inscrits à l'Université Jean Moulin Lyon 3 en Doctorat pour 2019-20, 36% sont des étrangers. Ces données reflètent l'attractivité de notre établissement pour la recherche au regard du monde extérieur. La proportion de doctorants étrangers reste relativement stable autour de 36% et ce taux est très proche de la moyenne nationale. Cependant, on constate une légère baisse en valeur absolue des doctorants étrangers. Cette baisse, qui se retrouve aussi sur les doctorants de nationalité française, s'explique par une sélection plus qualitative des dossiers.
- 2) Doctorants en cotutelles : le but de la cotutelle de thèse est de conforter la dimension internationale des Écoles doctorales, de favoriser la mobilité des doctorants français et étrangers, dans des espaces scientifiques et culturels différents, de développer les coopérations scientifiques entre équipes de recherche françaises et étrangères. Le nombre de doctorants inscrits en cotutelle dans notre établissement, tous niveaux confondus, est assez stable, une quarantaine par an sur les cinq dernières années, soit environ 7%. Le pourcentage de doctorants en cotutelle en 1ère année est proche des références nationales.

VAGUE A – 2016 - 2020

IS 5	FINANCEMENT ET PILOTAGE DE LA RECHERCHE	Lyon 3
Objectif	Mesurer le dynamisme des laboratoires et l'impact des mesures d'accompagnement dans l'obtention de ressources propres	
<i>Description de l'indicateur</i>		
Unité de mesure	Définies dans le tableau	
Date de la mesure	Année civile	
Champ de la mesure	Périmètre : contrats portés et gérés par Lyon 3 et par d'autres structures (Ex : Filiale Lyon 3 Valorisation, Comue, Fondation, ...) pour le compte Lyon 3 (Ex : Chaire de l'eau, ...)	
<i>Élaboration et qualités de l'indicateur</i>		
Nature précise des données	<p>2 indicateurs sont retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dossiers déposés et les subventions obtenues dans la cadre d'un appel à projet • Contrats conclus entre Lyon 3 et un partenaire du monde socio-économique dans le cadre d'un programme de recherche hors financements obtenus par appel à projet 	
Source	Service Général de la Recherche	
Mode de calcul	<p>Dossiers déposés dans le cadre d'un appel à projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets soumis - Date retenue = date mentionnée sur l'appel • Nombre de projets retenus – Date retenue = année d'obtention du projet • Montant globaux des projets obtenus – Date retenue = année d'obtention du projet <p>Contrats conclus entre Lyon 3 et un partenaire du monde socio-économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrats hors contrats CIFRE : nombre et montant des contrats signés • Contrats CIFRE : nombre, part laboratoire des montants obtenus, valorisation des salaires CIFRE (base salaire moyen chargé hors environnement sur 3 ans : 39 862,20€ en 2014 annuel / 40 560,80€ en 2015 / 40 602,8 en 2016 / 41 077,4 en 2017 / 41 479,2 en 2018, 2019 et 2020 	

IS 5 – Indicateur 1 : dossiers déposés et subventions obtenues dans le cadre d'un appel à projet

Projets par appel à projets	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cible 2020
Nombre de projets soumis	39	91	83	53	61	104	50
Nombre de projets reçus	20	21	18	21	22	17	
Montants globaux obtenus	328 075 €	1 149 987 €	669 590 €	1 285 225 €	1 145 248 €	2 870 458 €	

Remarque : il s'agit bien ici de comptabiliser d'une part les projets soumis sur l'année civile concernée, d'autre part les projets reçus et les montants globaux correspondant à ces nouveaux projets sur l'année civile concernée. La mesure est différente de celle de l'indicateur commun IC10 sur les ressources propres où on observe les montants gérés annuellement de l'ensemble des projets en cours.

IS 5 – Indicateur 2 : contrats conclus entre Lyon 3 et un partenaire dans le cadre d'un programme de recherche hors financements obtenus par appel à projet

Contrats hors contrats CIFRE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cible 2020
Nombre de contrats signés	28	14	35	23	13	31	30 en moyenne
Montants des contrats signés	328 500 €	348 495 €	138 860 €	14 400 €	397 316 €	514 000 €	Mais à évaluer aussi en regard des montants

Remarque : Là encore, on comptabilise le nombre de contrats nouveaux signés et les montants globaux correspondant sur l'année civile concernée. La mesure est différente de celle de l'indicateur commun IC10 sur les ressources propres où on observe les montants gérés annuellement de l'ensemble des projets en cours.

Contrats CIFRE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cible 2020
Nombre de contrats signés	9	4	7	12	2	5	10
Montants des contrats obtenus :							
Part laboratoire (TTC)	64 000 €	0 €	34 200 €	115 200 €	10 800 €	60 600 €	
Valorisation des salaires CIFRE	1 095 142 €	487 234 €	739 393 €	1 368 814 €	248 875 €	622 188 €	

Remarque : Les nouveaux contrats signés dans l'année sont pris en compte dans ce tableau, ainsi que le montant global de ces nouveaux contrats et la valorisation des salaires sur les 3 années que dure la CIFRE. A titre indicatif on a 18 CIFRE actives sur l'année 2015-16. La mesure est différente de celle de l'indicateur commun IC10 sur les ressources propres où on observe les montants annuels des contrats obtenus et la valorisation annuelle des salaires.

Rappel cible 2020 – Indicateurs IS5-1 et IS5-2 :

S'il est difficile de fixer des cibles chiffrées, données à titre indicatif dans les tableaux, l'objectif de l'université est bien d'enregistrer une progression sensible sur ces indicateurs qui donnent une mesure du dynamisme des laboratoires et de l'impact des mesures d'accompagnement dans l'obtention de ressources propres de l'université. Les commentaires pages suivantes précisent les objectifs et décrivent les leviers d'action.

Commentaires de l'établissement :

L'activité contractuelle qui entoure la formalisation juridique d'un projet obtenu dans le cadre d'un appel à projet n'est pas affichée dans les deux indicateurs ci-dessus. Il est important de souligner que la rédaction et/ou la négociations des accords de consortium (français ou en langue étrangère), des accords de reversements entre partenaires d'un projet sélectionné ainsi que des conventions attributives de subvention et tout avenant à ces accords font l'objet des missions du service de la recherche et occupent une partie non négligeable du temps du personnel de ce service.

Outre les conventions attributives ou de reversement associées au projet retenus, on peut ajouter en particulier :

- Pour 2016 : 5 avenants sur des projets sur appel formalisés avant cette date et des conventions de reversements.
- Pour 2017 : 3 accords de consortium dont 2 en anglais
- Pour 2018 : 3 accords de consortium sur des projets de site (PIA), des conventions de reversements avec des partenaires de projets sélectionnés.
- Pour 2019 : 1 Partnership agreement, un accord de consortium de site (PIA) et des accords en liens avec des projets sélectionnés sur appel, des avenants à des conventions de reversements en lien avec des projets sélectionnés.
- Pour 2020 : 2 accords de consortium et des avenants sur des projets sur appel, formalisés avant cette date.

A noter également que Lyon 3 est partenaire d'une chaire financée par des mécènes mais dont la contribution financière est versée à un autre partenaire de cette chaire : les montants n'ont pas été reportés dans le document.

Également, n'apparaît pas les contributions financières que l'établissement a pu verser dans le cadre de partenariats (co-organisation de colloque par ex ou aide à la publication).

IS 6	FORMATION DES PERSONNELS	Lyon 3
------	--------------------------	--------

Objectif	Développer la formation des personnels
----------	--

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre de stagiaires et heures de formation
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Agents Lyon 3 y compris ceux qui ont suivi une formation dans un autre établissement ou externalisée

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données	Nombre de stagiaires et heures de formation
Source	Bilan Social - Extraction du logiciel LAGAF
Mode de calcul	On distingue les agents formés et les stagiaires : chaque individu est comptabilisé comme stagiaire autant de fois qu'il a suivi de formation. Limites : l'essentiel des formations suivies par les enseignants (FAC, SUEL, formations des ATER et contractuels doctorants dans les équipes de recherche) échappe aux statistiques présentées ici.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cible 2020
Nombre de stagiaires	1 236	1 710	1 728	1 662	1 962	926	
Nombre d'agents formés	511	579	594	586	683	457	
Heures de formation	10 540	12 437	10 935	11 131	12 831	6 334	11 540

Rappel cible 2020 : Le nombre d'agents formés est passé de 362 à 511 (+41%) sur le contrat précédent, pour un nombre de personnels BIATS en hausse de 12%. Notre université a déjà un taux annuel d'agents formés très élevé pour les BIATS. Dans la continuité du travail déjà entrepris, 892 heures de formation ont été consacrées à la formation des enseignants en 2015, une marge de progression est encore possible sur la formation à destination des enseignants et enseignants chercheurs.

Commentaires de l'établissement :

Les formations dispensées sont regroupées en grandes catégories :

- Les formations professionnelles sont les formations à l'adaptation à l'emploi (bureautique, informatique par exemple)
- Les formations au développement personnel (bilan de compétences par exemple) qu'elles soient individuelles ou collectives et peuvent être à la demande de l'agent ou du service
- Les formations "Hygiène, Sécurité Santé au Travail" regroupent les formations obligatoires et règlementaires, les formations aux risques psychosociaux, celles en lien avec la politique et l'approche du handicap, et les actions de sensibilisation à la santé et la sécurité au travail
- Les préparations aux concours

L'année 2020 est fortement impactée par la crise sanitaire, l'année de référence retenue est donc 2019.

En 2019, la cible sur les heures de formation était atteinte et même dépassée.

On constate une hausse des trois indicateurs suivis sur toute la durée du contrat, avec sur 2019 :

- **1 962 stagiaires** soit +726 qu'en 2015 (+59%), avec une forte augmentation de stagiaires enseignants et enseignants chercheurs (200 en 2019 contre 85 en 2015)
- **683 agents formés** soit +172 qu'en 2015 (+34%), alors que le nombre de personnels est resté stable (1 406 personnels enseignants et BIATS en 2019 contre 1 407 en 2015).
- **12 831H de formations, cible de 11 540H dépassée**, soit +2 291H qu'en 2015 (+22%)

Cette évolution est essentiellement liée à une hausse importante des formations à l'environnement professionnel avec notamment un poids des actions mutualisées liées à la mise en place du nouveau SI RH SIHAM et au parcours métier gestionnaire de scolarité (9 148H de formation en 2019 pour les formations professionnelles contre 6 130H en 2015). A noter aussi que les formations en bureautique et informatique ont continué leur croissance sur les 5 années du contrat (147 stagiaires en 2019 contre 65 en 2015).

On remarque également une forte hausse du nombre de stagiaire enseignants-rechercheurs (de 85 à 200), ce qui illustre de développement de l'accompagnement RH individuel, à destination de cette population.

IS 7	DEVELOPPEMENT CULTUREL – ACTIONS CULTURELLES	Lyon 3
------	--	--------

Objectif	Suivre le développement culturel
----------	----------------------------------

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Définies dans le tableau
Date de la mesure	Années universitaires
Champ de la mesure	Périmètre : Service des affaires culturelles

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données	Indicateur construit sur 4 axes : <ul style="list-style-type: none"> • Public cible : étudiants • Ouverture sur la cité • Démocratisation de la culture • La culture au service de la réussite
Source	Service des affaires culturelles
Mode de calcul	<p>Public cible étudiant : l'indicateur retenu porte sur la participation des étudiants aux ateliers de pratiques artistiques. Les mesures sont le nombre d'ateliers, le nombre d'étudiants inscrits en moyenne, et le nombre d'étudiants bénéficiant de la bonification culture.</p> <p>Ouverture sur la cité : l'indicateur retenu porte sur l'ensemble des actions culturelles organisées par le service des actions culturelles mais concerne également les actions culturelles menées en partenariat ou soutenues financièrement ou coordonnées par le service des affaires culturelles.</p> <p>Il mesure le nombre d'actions (y compris expositions) et le nombre de participants (hors expositions car difficile à comptabiliser)</p> <p>Démocratisation de la culture : l'indicateur retenu portera sur le nombre d'actions et de places réservées dans le cadre par exemple des plateformes de l'engagement solidaires animées par l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville)</p> <p>La culture au service de la réussite : l'indicateur retenu porte sur le nombre d'actions concernées, le nombre de lycéens touchés dans le cadre des cordées de la réussite et des actions du Pôle Réussite de l'université, le nombre d'étudiants inscrits dans le cadre du Projet Personnel et professionnel (PPP), le nombre d'étudiants inscrits dans l'UE libre «engagement culturel»</p>

Commentaires de l'établissement :

L'Université Jean Moulin Lyon 3 assure une mission culturelle au travers de la diffusion du savoir auprès des étudiants et du grand public. Ouverte sur la cité, elle joue pleinement son rôle de production, de création et de diffusion de la culture au sein du territoire.

Consciente de sa responsabilité sociale, elle participe à la démocratisation de l'accès à la culture (gratuité pour tous les spectacles) et à la formation à la citoyenneté et au développement de l'esprit critique par l'éveil de la sensibilité artistique et de l'intelligence créative.

Le service des affaires culturelles joue un rôle fondamental dans la politique culturelle de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Il est à la fois organisateur, prescripteur, diffuseur, producteur, accompagnateur et médiateur.

Il est l'interface entre recherche, formation et projet culturel, et entre l'université, les institutions culturelles locales et les collectivités territoriales, la DRAC et le CROUS.

Il participe à l'animation des campus et a vocation à être un lieu d'expérimentation, d'émergence et de valorisation des talents au travers notamment des résidences d'artistes.

Il a pour mission :

- d'assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une programmation concertée et cohérente,
- de promouvoir l'offre culturelle universitaire et celle de la cité, dont la culture scientifique et technique,
- de favoriser l'accès des étudiants aux lieux culturels universitaires et de la cité,
- de favoriser les pratiques culturelles et artistiques des étudiants,
- d'accompagner et de valoriser les initiatives étudiantes,
- de valoriser le patrimoine architectural et artistique de l'université.

IS 7	DEVELOPPEMENT CULTUREL – ACTIONS CULTURELLES (SUITE)	Lyon 3
------	--	--------

IS 7 - Axe 1 : Public cible étudiant

Suivi de la participation des étudiants aux ateliers de pratiques artistiques

	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Cible 2020
Nombre d'ateliers proposés	10	11	12	14	20	
Nombre d'étudiants inscrits aux ateliers	538	430	452	664	702	
Nombre d'étudiants inscrits à la bonification culture	294	343	376	432	530	400

Commentaires de l'établissement - Axe 1 :

Le nombre des ateliers proposés a plus que doublé durant la période considérée, de sorte que la cible (400 étudiants inscrits en 2020) a pu être atteinte dès 2018, et largement dépassée depuis, tous les ateliers ouverts voyant leurs effectifs maxima systématiquement atteints.

Sur le plan qualitatif, l'accent a été mis sur le développement des ateliers théâtre, les plus demandés, en français et en langues étrangères ; de nouvelles disciplines (ateliers photo et vidéo) ont été proposées. Les résidences d'artistes sont également l'occasion de mettre en place des ateliers spécifiques avec les artistes accueillis. Enfin, ces ateliers sont l'occasion d'associer développement de la pratique artistique et étudiante et ouverture sur la cité, avec la participation au défilé de la Biennale de la Danse. On trouvera en annexe la liste des ateliers de pratique artistique par année.

La pandémie a bien sûr affecté les activités des ateliers, sans que cela apparaisse dans le nombre d'inscrits (puisque, à la rentrée universitaire 2019, et même 2020, les ateliers semblaient pouvoir se dérouler normalement). Si les réalisations ont souvent été amoindries, voire empêchées, la plupart des ateliers se sont maintenus, y compris dans des conditions dégradées, et ont été un facteur important dans le maintien d'un lien social pour les étudiants concernés.

IS 7 - Axe 2 : Ouverture sur la cité

Suivre les actions culturelles organisées, menées en partenariat, coordonnées ou soutenue financièrement par le service des affaires culturelles

	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Cible 2020
Nombre d'actions	117	124	169	192	173	
Nombre de participants	7 227	36 327	59 443	61 670	60 850	En moyenne 7 500

Commentaires de l'établissement - Axe 2 :

L'ouverture sur la cité et le développement des partenariats extérieurs ont été deux éléments importants de l'action du service culturel durant la période considérée, qui s'est très fortement développée durant le contrat. Sans qu'il soit possible d'être ici exhaustif, on mentionnera les principaux versants de ces actions et partenariats :

- **Diffusion de la culture scientifique** : par la participation à des événements nationaux ou internationaux comme la Fête de la Science (à laquelle l'Université Lyon 3 participe via l'Université de Lyon), la Nuit européenne des chercheurs, etc.
- **Participation à des événements culturels nationaux** : Nuit de la lecture, Printemps des poètes (à laquelle l'université participe dans sa déclinaison régionale, « le Magnifique Printemps », via un partenariat avec l'espace Pandora, qui pilote cette manifestation au plan régional), Journées européennes du patrimoine (avec ouverture et visites guidées du campus), Journée internationale des droits des femmes, etc.
- **Partenariats avec des projets artistiques et culturels du territoire** : participation au défilé de la Biennale de la Danse (en lien notamment avec des résidences de compagnies à l'université), partenariat avec la Biennale Hors normes (qui a permis l'accueil d'œuvres de Sabine Li, la mise en place de la résidence de Catherine Ursin).
- **Très nombreux partenariats avec des structures culturelles du territoire** : soirées de débat organisées en résonance avec des spectacles du TNP, partenariats étroits mis en place avec le Théâtre de la Renaissance, du Point du Jour, les conservatoires de musique de Lyon, de Bourg-en-Bresse, etc.
- **Partenariats avec d'autres structures d'enseignement supérieur** : participation aux Journées des Arts et de la Culture dans l'Enseignement Supérieur (JACES) en coordination avec les établissements membres de l'UdL ; expositions organisées en partenariat avec l'école Emile Cohl, partenariat avec le CNSMD (dont les élèves proposent un concert à la pause médiane chaque mois durant l'année universitaire, etc.).

Ces partenariats sont conçus dans une double perspective, centripète et centrifuge, d'accueil des événements à l'université (expositions, concerts, spectacles, etc.), et de rayonnement sur le territoire (participation aux grands événements, diffusion de la recherche). Pour le prochain contrat, une attention particulière sera accordée aux liens entre ces partenariats extérieurs et les acteurs de la communauté universitaire (étudiants, personnels administratifs, enseignants, chercheurs), afin que ces partenariats très riches trouvent un maximum d'écho dans l'université.

NB : le système de comptabilisation a été modifié à partir de l'année 2016-2017, afin de mieux prendre en compte des expositions organisées hors les murs, et des expositions *in situ* mais visibles depuis l'extérieur. Cela explique la très forte augmentation du nombre de participants en 2016-2017, pour un nombre d'actions sensiblement égal.

IS 7	DEVELOPPEMENT CULTUREL – ACTIONS CULTURELLES (SUITE)	Lyon 3
------	--	--------

IS 7 - Axe 3 : Démocratisation de la culture

Organiser le suivi des places réservées par exemple dans le cadre des plateformes de l'engagement solidaire

	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Nombre d'actions concernées	41	56	64	53
Nombre de places réservées	2409	2520	2583	1619

Commentaires de l'établissement - Axe 3 :

Des actions ont été menées durant le contrat afin que le rayonnement culturel de l'université ait également une portée sociale : ainsi, des visites guidées en lien avec les expositions à l'université, avec les artistes accueillis en résidence, ont été organisées à destination de publics sociologiquement éloignés de ces pratiques culturelles (actions auprès des lycées de Vénissieux, de Vaulx-en-Velin, etc.). Dans le cadre d'un partenariat de l'université avec l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville), les familles bénéficiaires de l'aide aux devoirs ont pu joindre des réservations à des spectacles et expositions organisés par l'université : cette action, mesurée par le « nombre de places réservées », est, elle aussi, restée stable durant la période du contrat, à l'exception de la dernière année, affectée par la pandémie. En outre, le partenariat avec la MJC Monplaisir a permis un renforcement de l'insertion dans le tissu local, des habitants du 8^{ème} arrondissement bénéficiant des événements culturels organisés au sein de l'université, grâce à une communication ciblée.

Si les actions de démocratisation de la culture ont été menées de façon continue durant le contrat, elles n'ont pas été intensifiées. Une réflexion sur la culture comme facteur de réussite et de cohésion de la communauté universitaire pourra être menée lors du prochain contrat, afin de conjointement actions culturelles et solidaires au sein de l'université comme dans la réflexion sur son rayonnement.

IS 7 - Axe 4 : La culture au service de la réussite

Organiser le suivi de la culture dans le cadre des actions du Pôle Réussite de l'Université, du Projet Personnel et Professionnel (PPP) et de l'UE libre « engagement culturel »

	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Nombre d'actions concernées	0	2	0	0
Nombre de lycéens participants	0	71	0	0
Nombre d'étudiants inscrits dans le cadre du PPP	0	0	0	0
Nombre d'étudiants inscrits dans l'UE libre « engagement culturel »	0	4	0	2

Commentaires de l'établissement - Axe 4 :

Les actions culturelles sont apparues comme un facteur de réussite suffisamment puissant pour qu'un indicateur consacré à cette thématique lui soit consacré. Et de fait, un certain nombre d'actions a été mises en place :

- Durant l'année 2017-2018, en partenariat avec le Pôle réussite et dans le cadre du dispositif des « Cordées de la réussite », deux actions ont ainsi été mises en place : une rencontre avec l'artiste-plasticienne en résidence Marie Auger et 35 élèves du lycée Louis-Armand (Gleizé) ; une rencontre entre la commissaire de l'exposition « Rimbaud : portraits du mythe » avec 36 élèves du lycée Georges-Brassens (Rive-de-Gier).
- Par ailleurs, dans le cadre de l'UE « Engagement étudiant » créée en 2017-2018, les étudiants avaient la possibilité de développer des projets culturels. La première année, 4 sur 20 relevaient du domaine culturel, puis 2 sur 3 en 2019-2020.
- La mise en place généralisée du PPP n'a pas donné lieu, durant ce contrat, à des projets formalisés en lien avec le Service des affaires culturelles.

Les quelques actions mises en place attestent, par leur succès, de l'importance que peut revêtir la culture comme facteur de réussite. Mais ces chiffres indiquent également que beaucoup reste à faire pour développer, dans la continuité, une véritable politique culturelle au service de la réussite de tous, et un encouragement véritable de l'engagement étudiant, y compris dans le domaine culturel.

ANNEXE 5 – LISTE DE INDICATEURS SUIVIS PAR L’ETABLISSEMENT

Pour ACCÉDER aux indicateurs d'un objectif --> cliquez sur son libellé

Pour VISUALISER la liste des indicateurs d'un objectif --> survolez avec la souris son libellé

[Consulter la liste de TOUS les indicateurs](#)

[Aide](#)

1 : Recherche et valorisation

- Rayonnement et valorisation de la recherche
- Appui à la recherche
- Formation doctorale
- Dimension internationale de la recherche

2 : Réussite des étudiants

- Réussite en licence et en DUT
- Attractivité et performance des masters
- Réussite en doctorat
- Publics spécifiques
- Réussite des étudiants internationaux

3 : Formation

- Pilotage des formations
- Pluridisciplinarité en licence
- Formation et accompagnement au numérique

4 : Professionnalisation des formations et insertion professionnelle

- Insertion professionnelle
- Stages
- Formations professionnalisantes
- Formation tout au long de la vie
- Certifications

5 : Vie étudiante

- Evaluation par les étudiants
- Vie associative
- Vie démocratique
- Santé
- Sport
- Emploi Etudiants
- Action culturelle à destination des étudiants

6 : Politique sociale et culturelle

- Politique indemnitaire
- Evolution de l'emploi
- Responsabilités sociales et sociétales
- Egalité Femmes/Hommes
- Action culturelle à destination des personnels

7 : Partenariat monde socio-économique

- Génération de ressources
- Adéquation offre de formation au monde socio-économique
- Formation tout au long de la vie
- Manifestations Professionnelles
- Entrepreneuriat

8 : Relations internationales

- Indicateurs de rayonnement des RI
- Mobilité
- Opportunités d'études internationales
- Réussite des étudiants internationaux
- Francophonie
- Zones de développement prioritaires

9 : Politique patrimoniale et recherche d'espace

- Qualité et sécurité du patrimoine
- Utilisation des locaux
- Valorisation et coût du patrimoine

10 : Offre de services documentaires

- Offrir des espaces de travail
- Proposer des collections
- Former, informer
- Accompagner recherche et science ouverte
- Action culturelle

11 : Gouvernance - Pilotage

- Dispositif d'auto-évaluation
- Ressources humaines
- Offre de formation
- Analyse budgétaire
- Analyse financière
- Communication

Axe-1 : Recherche et valorisation

Objectif : Rayonnement et valorisation de la recherche

Indicateurs spécifiques (contractualisés)

Financement et pilotage de la recherche

Indicateurs internes

Ressources propres liées à la recherche - Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

Publications déposées dans HAL et dans Prairial

Produisants : Proportion parmi les enseignants chercheurs

Prime d'excellence scientifique (PES)

Délégations IUF (Institut Universitaire de France)

Projets recherche : projets soumis et projets obtenus

Objectif : Appui à la recherche

Indicateurs communs (contractualisés)

Endorecrutement des enseignants chercheurs

Indicateurs internes

Contrats doctoraux

Congés pour Recherche et Conversion Thématique (CRCT)

Outils d'incitation au développement de la recherche

Accompagnement aux dépôts des publications dans HAL

Objectif : Formation doctorale

Indicateurs communs (contractualisés)

Doctorat : Thèses soutenues par domaine

Indicateurs internes

Doctorants par année d'inscription

Doctorat : Thèses soutenues

Financement des doctorants

Potentiel d'encadrement des doctorants

Formation des usagers des bibliothèques universitaires : Zoom sur les doctorants

Objectif : Dimension internationale de la recherche

Indicateurs internes

Etudiants étrangers en Doctorat

Doctorants en cotutelles

Doctorats délivrés en cotutelles

Conventions d'accueil des doctorants et des chercheurs

Professeurs invités

Axe-2 : Réussite des étudiants

Objectif : Réussite en licence et en DUT

Indicateurs communs (contractualisés)

Licence en 3 ans - Calcul National + Calcul Lyon 3

Licence en 3 ou 4 ans - Par type de baccalaureat

Indicateurs spécifiques (contractualisés)

DUT en 2 ou 3 ans

Indicateurs internes

Licence professionnelle : réussite en 1 an ou 2 ans

Devenir des étudiants en fin de L1 - Calcul National + Calcul Lyon 3

Durée moyenne pour obtenir une licence générale

Devenir des diplômés de L3

Licence conditionnelle : réussite en L3

Pôle Réussite : Suivi des étudiants inscrits

Pôle Réussite : Réussite des Etudiants

Pôle Réussite : Devenir des étudiants en fin de L1

Objectif : Attractivité et performance des masters

Indicateurs communs (contractualisés)

Master en 2 ans - Calcul National

Indicateurs spécifiques (contractualisés)

Attractivité des masters

Indicateurs internes

Master : réussite des étudiants de M2

Fidélité des étudiants après la L3

Fidélité des étudiants après le M1

Objectif : Réussite en doctorat

Indicateurs communs (contractualisés)

Doctorat : Thèses soutenues par domaine

Indicateurs internes

Doctorat : Thèses soutenues

Objectif : Publics spécifiques

Indicateurs internes

Handicap : Suivi des étudiants

Handicap : Réussite

Handicap : Budget de l'établissement

Etudiants travailleurs : effectifs

Etudiants travailleurs : réussite aux semestres de licence générale

Etudiants travailleurs : réussite en master

Boursiers sur critères sociaux : effectifs

Devenir des étudiants en fin de L1 - Comparaison Boursiers sur critères sociaux / Non Boursiers

Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en L3

Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en M2

PCS - Représentation des origines socio-professionnelles des étudiants

Objectif : Réussite des étudiants internationaux

Indicateurs internes

Etudiants étrangers : réussite comparée en licence

Etudiants étrangers : réussite comparée en master

Cursus internationaux : réussite en licence

Cursus internationaux : réussite en master

Doctorats délivrés en cotutelles

Axe-3 : Formation

Objectif : Pilotage des formations

Indicateurs communs (contractualisés)

Enquête d'évaluation sur les conditions d'enseignement, de la formation et la vie universitaire : taux de réponse

Indicateurs internes

Etudiants par cycle

Coût en Equivalent TD des heures d'enseignement par étudiant et par cycle

Coût en Equivalent TD des heures d'enseignement par étudiant - Licence générale et Master

Type d'enseignants par type de cours en licence L1

Type d'enseignants par type de cours en licence L2

Type d'enseignants par type de cours en licence L3

Comités de suivi des diplômes : type de comités

Objectif : Pluridisciplinarité en licence

Indicateurs internes

Licence pluridisciplinaire : nombre d'étudiants et diplômes délivrés

Licence pluridisciplinaire : devenir des étudiants en fin de L1

Doubles cursus : nombre d'étudiants et diplômes délivrés

Doubles cursus : devenir des étudiants en fin de L1

Objectif : Formation et accompagnement au numérique

Indicateurs internes

Pédagogie numérique : Développement

Pédagogie numérique : Accompagnement formation

Pédagogie numérique : Accompagnement au développement

Formation des usagers des bibliothèques universitaires

Axe-4 : Professionnalisation des formations et insertion professionnelle

Objectif : Insertion professionnelle

Indicateurs communs (contractualisés)

- Insertion DUT
- Insertion Licence professionnelle
- Insertion Master

Objectif : Stages

Indicateurs internes

- Stages effectués par les étudiants
- Stages effectués par les étudiants de 3ème année de licence générale
- Stages effectués par les étudiants en Masters Professionnels

Objectif : Formations professionnalisantes

Indicateurs spécifiques (contractualisés)

- DUT en 2 ou 3 ans

Indicateurs internes

- Alternance - Etudiants en apprentissage ou en contrat de professionnalisation
- Licence professionnelle : nombre d'étudiants et diplômes délivrés par UFR
- Licence professionnelle : nombre d'étudiants et diplômes délivrés par type de formation
- Licence professionnelle : origine des étudiants
- Licence professionnelle : réussite en 1 an ou 2 ans
- Master : effectifs par finalité
- Master professionnel : réussite des étudiants en M2
- Filière enseignement : effectifs
- Formations professionnalisantes
- Conventions CIFRE

Objectif : Formation tout au long de la vie

Indicateurs communs (contractualisés)

- FC - Stagiaires - Heures Stagiaires - Recettes - Diplômés

Indicateurs internes

- FC diplômante - Etudiants de la formation continue financée
- FC diplômante - Inscriptions pédagogiques en DN et DU de la formation continue financée
- FC diplômante - Réussite comparée entre auditeurs inscrits en diplômes spécifiques FC et en diplômes non spécifiques
- FC diplômante - Diplômes délivrés en formation continue
- FC diplômante - Fidélité des étudiants de la formation continue - Lien FI / FC
- VAE : Dossiers de recevabilité - Validations partielles ou totales après commission
- VAPP : Dossiers déposés - Dossiers acceptés - Etudiants Inscrits

Objectif : Certifications

Indicateurs internes

- Certifications C2i
- Certifications CLES

Axe-5 : Vie étudiante

Objectif : Evaluation par les étudiants

Indicateurs communs (contractualisés)

Enquête d'évaluation sur les conditions d'enseignement, de la formation et la vie universitaire : taux de réponse

Objectif : Vie associative

Indicateurs internes

Vie associative : Projets FSDIE - Volet Initiatives

Vie associative : FSDIE - Volet Social

Vie associative : FSDIE - Suivi du budget

Objectif : Vie démocratique

Indicateurs internes

Vie démocratique : Participation des étudiants aux élections des conseils centraux

Vie démocratique : Participation des étudiants aux élections des conseils de composantes

Objectif : Santé

Indicateurs internes

Santé : Budget et Visites médicales et consultations étudiants

Santé : Suivi Etudiants - Visites et consultations médicales et paramédicales

Santé : Activité du Service de médecine préventive et de promotion de la santé

Santé : Moyens du Service de médecine préventive et de promotion de la santé

Objectif : Sport

Indicateurs internes

Sport : suivi d'activité budget

Objectif : Emploi Etudiants

Indicateurs internes

Contrats étudiants

Objectif : Action culturelle à destination des étudiants

Indicateurs internes

Action culturelle : Participation des étudiants

Action culturelle : Manifestations par grand thème

Action culturelle : Etudiants acteurs

Action culturelle : Résidences d'Artistes

Action culturelle : Moyens humains et financiers

Axe-6 : Politique sociale et culturelle

Objectif : Politique indemnitaire

Indicateurs internes

- Primes - Part dans la masse salariale globale
- Primes du référentiel enseignant
- Primes moyennes

Objectif : Evolution de l'emploi

Indicateurs spécifiques (contractualisés)

- Formations des personnels

Indicateurs internes

- Formations préparations aux concours
- Résorption de la précarité

Objectif : Responsabilités sociales et sociétales

Indicateurs internes

- Assistante sociale des personnels : activité
- Action sociale : Dépenses du SACSO
- Handicap et travail : Personnels déclarés en situation de handicap
- Formations hygiène, sécurité, santé au travail
- Développement Durable et Responsabilité Sociétale

Objectif : Egalité Femmes/Hommes

Indicateurs internes

- Genre - Etudiants par sexe et par cycle
- Genre - Personnels enseignants par sexe
- Genre - Personnels BIATS par sexe et par catégorie

Objectif : Action culturelle à destination des personnels

Indicateurs internes

- Action culturelle : Billeterie, Sorties, Activités et Animations gérées par le SACSO
- Action culturelle : Participation des personnels
- Action culturelle : Résidences d'Artistes

Axe-7 : Partenariat monde socio-économique

Objectif : Génération de ressources

Indicateurs communs (contractualisés)

Ressources propres - Calcul établissement

Indicateurs internes

Ressources propres liées à la formation

Ressources propres liées à la recherche - Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

Taxe d'apprentissage

Objectif : Adéquation offre de formation au monde socio-économique

Indicateurs internes

Professeurs et maîtres de conférence associés

Heures d'enseignement en Equivalent TD par type d'intervenant

Chargés d'enseignement vacataires

DU créés et supprimés chaque année

Comités de suivi des diplômes : type de participants aux comités

Chaires

Conventions CIFRE

Alternance - Etudiants en apprentissage ou en contrat de professionnalisation

Objectif : Formation tout au long de la vie

Indicateurs communs (contractualisés)

FC - Stagiaires - Heures Stagiaires - Recettes - Diplômés

Indicateurs internes

FC diplômante - Etudiants de la formation continue financée

FC diplômante - Inscriptions pédagogiques en DN et DU de la formation continue financée

FC diplômante - Réussite comparée entre auditeurs inscrits en diplômes spécifiques FC et en diplômes non spécifiques

FC diplômante - Diplômes délivrés en formation continue

FC diplômante - Fidélité des étudiants de la formation continue - Lien FI / FC

VAE : Dossiers de recevabilité - Validations partielles ou totales après commission

VAPP : Dossiers déposés - Dossiers acceptés - Etudiants Inscrits

Objectif : Manifestations Professionnelles

Indicateurs internes

Manifestations professionnelles : par type d'évènements

Manifestations professionnelles : participants

Objectif : Entrepreneuriat

Indicateurs internes

Entrepreneuriat : sensibilisation

Entrepreneuriat : accompagnement

Axe-8 : Relations internationales

Objectif : Indicateurs de rayonnement des RI

Indicateurs spécifiques (contractualisés)

Développement des relations internationales

Objectif : Mobilité

Indicateurs internes

Cursus internationaux : effectifs

Etudiants étrangers : effectifs

Doctorants en cotutelles

Conventions d'accueil des doctorants et des chercheurs

Mobilité en Europe - Enseignants et administratifs

Professeurs invités

Equilibre des flux d'étudiants en échanges

Objectif : Opportunités d'études internationales

Indicateurs internes

Sortants rapportés aux inscrits en %

Diplômes majoritairement en langue étrangère

Bourses de mobilité d'études en licence et master

Bourses de mobilité en doctorat

Objectif : Réussite des étudiants internationaux

Indicateurs internes

Etudiants étrangers : réussite comparée en licence

Etudiants étrangers : réussite comparée en master

Cursus internationaux : réussite en licence

Cursus internationaux : réussite en master

Doctorats délivrés en cotutelles

Objectif : Francophonie

Indicateurs internes

Francophonie

Francophonie : diplômes de l'Institut international pour la Francophonie (IIF)

Objectif : Zones de développement prioritaires

Indicateurs internes

Zones prioritaires de développement des RI : flux d'étudiants

Zones prioritaires de développement des RI : équilibre des flux d'étudiants en échanges

Axe-9 : Politique patrimoniale et recherche d'espace

Objectif : Qualité et sécurité du patrimoine

Indicateurs internes

Patrimoine : Répartition de l'état qualitatif du bâti

Patrimoine : Situation de l'établissement au regard de la réglementation de sécurité incendie

Objectif : Utilisation des locaux

Indicateurs communs (contractualisés)

Patrimoine : Taux d'occupation des locaux d'enseignement - Tous sites

Patrimoine : Mesure des évolutions de surfaces immobilières

Indicateurs internes

Patrimoine : m² par étudiant

Patrimoine : Locaux utilisés pour l'enseignement

Patrimoine : Locaux utilisés pour la documentation

Patrimoine : Installations sportives couvertes

Patrimoine : Locaux utilisés pour la recherche

Patrimoine : Locaux utilisés pour l'administration

Objectif : Valorisation et coût du patrimoine

Indicateurs internes

Patrimoine : Coût global du patrimoine

Patrimoine : Locaux occupés par des tiers

Patrimoine : Recettes générées

Axe-10 : Offre de services documentaires

Objectif : Offrir des espaces de travail

Indicateurs communs (contractualisés)

Variation des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires

Indicateurs internes

Entrées en bibliothèque universitaire par inscrit

Espace alloué par étudiant en bibliothèque universitaire

Etudiants par place assise en bibliothèque universitaire

Fréquentation des bibliothèques universitaires

Objectif : Proposer des collections

Indicateurs internes

Utilisation de la collection : prêts par inscrit actif

Téléchargements de documents numériques

Dépenses d'acquisitions documentaires par étudiant

Objectif : Former, informer

Indicateurs internes

Formation des usagers des bibliothèques universitaires

Formation des usagers des bibliothèques universitaires : Zoom sur les doctorants

Objectif : Accompagner recherche et science ouverte

Indicateurs internes

Accompagnement aux dépôts des publications dans HAL

Publications déposées dans HAL et dans Prairial

Objectif : Action culturelle

Indicateurs internes

Présence des bibliothèques universitaires sur le web

Suivi des citations "Bibliothèques universitaires Jean Moulin Lyon 3" dans la presse professionnelle

Evènements culturels organisés par les bibliothèques universitaires

Axe-11 : Gouvernance - Pilotage

Objectif : Dispositif d'auto-évaluation

Indicateurs communs (contractualisés)

Pilotage du SI et des services numériques aux usagers

Objectif : Ressources humaines

Indicateurs communs (contractualisés)

Endorecrutement des enseignants chercheurs

Indicateurs internes

Masse salariale : Budget, Exécution et Financement

Masse salariale : Taux de saturation et taux de rigidité

GVT : Glissement Vieillesse Technicité

Taux d'encadrement enseignants et BIATS

Emplois : Suivi des plafonds et consommation

Emplois consommés par type de personnel en ETPT

Résorption de la précarité

Heures d'enseignement en Equivalent TD par type d'intervenant

Chargés d'enseignement vacataires

Objectif : Offre de formation

Indicateurs internes

Comités de suivi des diplômes : type de comités

Etudiants par cycle

Mentions à faibles effectifs

Coût en Equivalent TD des heures d'enseignement par étudiant et par cycle

Heures d'enseignement en Equivalent TD par type de formation

DU créés et supprimés chaque année

DU : Etudiants et heures d'enseignement en Equivalent TD - Evolution

Objectif : Analyse budgétaire

Indicateurs communs (contractualisés)

Ressources propres - Calcul établissement

Indicateurs internes

Analyse budgétaire - Budget global

Analyse budgétaire - Dépenses par masse et poids des services centraux

Analyse budgétaire - Recettes par source de financement

Analyse budgétaire - Taux d'exécution des dépenses et des recettes

Objectif : Analyse financière

Indicateurs communs (contractualisés)

Pilotage financier de l'établissement - CQ 2016-20

Indicateurs internes

Analyse financière - Solde budgétaire

Analyse financière - Résultat net comptable

Analyse financière - Fonds de roulement et trésorerie

Analyse financière - Capacité d'autofinancement

Objectif : Communication

Indicateurs internes

Communication institutionnelle : Suivi des retombées Presse

Communication étudiante : Evaluation de l'accueil des étudiants

Communication interne : Evaluation de l'accueil des personnels

ANNEXE 6 – BUDGETS INITIAUX ET COMPTES FINANCIERS SUR LES 4 DERNIERES ANNEES



BUDGET INITIAL 2017

Conseil d'administration du 13 décembre 2016

Sommaire

Note de présentation de l'ordonnateur.....
Tableau des autorisations d'emploi (tableau 1).....
Tableau des autorisations budgétaires (tableau 2).....
Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine (tableau 3).....
Tableau récapitulatif des crédits par service, composante et laboratoire.....
Tableau d'équilibre financier (tableau 4).....
Tableau des opérations pour le compte de tiers (tableau 5).....
Tableau de situation patrimoniale (tableau 6).....
Tableau de synthèse budgétaire et comptable.....
Tableau de trésorerie (tableau 7).....
Tableau des opérations sur recettes fléchées (tableau 8).....
Tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9).....
Tableau relatif aux moyens des UMR.....
Annexe immobilière
Annexe politique achat
BPI IAE

NOTE DE PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 2017

Les orientations qui ont guidé la lettre d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2017, présentée au Conseil d'Administration le 5 juillet 2016 ont été reprises pour l'élaboration du Budget 2017. En cohérence avec le Programme « Construire ensemble l'université de demain », elles s'inscrivent dans le projet d'établissement au service de la communauté universitaire qui, dans le champ du budget, se déclinent budgétairement sur trois grands objectifs :

- Faire de notre université une référence nationale, notamment pour sa capacité d'expérimentation et d'innovation dans les domaines du pilotage, des indicateurs, de la formation continue, du numérique, de la dévolution du patrimoine, de l'entrepreneuriat, de la création de chaires en SHS...
- Nous donner les moyens de nos ambitions et accroître notre budget de fonctionnement à partir de génération de nouvelles ressources propres
- Faire de la question de l'espace une priorité au service de notre développement en augmentant la surface disponible (Projet NEW DEAL) et en améliorant l'espace existant (aménagement de l'espace-rue, accompagnement du Plan Campus).

Ce projet global se décline dans nos activités de formation, de recherche, d'insertion professionnelle, sans oublier la culture, l'action sociale, la communication, la qualité de vie au travail, les patrimoines numériques et bâti mentaires et les relations avec nos partenariats extérieurs.

Il s'agira de déployer en premier lieu une nouvelle offre de formation, élaborée pour les 5 prochaines années. Celle-ci s'efforcera de satisfaire les attentes des étudiants et de répondre aux attentes du Ministère en termes de volume horaire des licences avec un seuil de 1 500 heures. Elle vise également à améliorer leur insertion professionnelle et répondre ainsi aux besoins du marché de l'emploi. Sa mise en œuvre intègrera des éléments d'innovations pédagogiques et un développement des usages du numérique. Un soutien sera apporté dans le développement de la formation continue ou par l'apprentissage/alternance.

La Recherche bénéficiera d'un soutien de l'équipe présidentielle dans une démarche de financement de la recherche par projets et dans la recherche de financement par des partenaires extérieurs.

L'ouverture internationale et les partenariats internationaux pour les formations et la recherche seront aussi développés, en lien avec les nombreux dispositifs naissants et existants, notamment au niveau de l'Université de Lyon.

La politique en direction des personnels engagée depuis plusieurs années sera poursuivie dans trois directions :

une politique indemnitaire mensuelle et de fin d'année préservée, la mise en place du RIFSEEP et, plus largement, des actions sur le temps de travail, l'adaptation organisationnelle liée aux enjeux nouveaux (GBCP, scolarité, nouvelle offre de formation...), et la poursuite de la lutte contre la précarité. Le budget de l'action sociale sera maintenu.

Comme pour les années antérieures, la politique de la vie étudiante fera l'objet d'une attention particulière notamment via le FSDIE.

Notre université poursuivra sa politique originale et volontariste en termes d'accès à la culture et de communication mais aussi de valorisation des activités universitaires auprès du monde socio-économique.

Enfin, la politique immobilière engagée en 2016 se poursuivra en faveur de la restructuration et réhabilitation de nos espaces afin, notamment, d'absorber l'évolution croissante de nos effectifs étudiants, avec les opérations suivantes :

- les travaux de l'opération campus pour laquelle nous ne sommes pas maître d'ouvrage mais qui engage une mobilisation importante de notre effectif. Lyon 3 finance une partie des travaux.
- les opérations annexes à l'opération campus : réaménagement, réorganisation des espaces, aménagement New Deal, etc.
- la suite de l'opération E-Factory,
- la phase opérationnelle de la réorganisation de l'espace rue de la Manufacture,
- la phase programmatique de l'aménagement de l'avant-corps,

- la suite des travaux de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) – élaboré sur 6 ans,
- le traitement du confort thermique avec un plan dédié : amphithéâtres, bureaux, etc.
- les interventions en GER (Gros Entretien Renouvellement) : corniches, peinture des menuiseries extérieures, sanitaires, etc.
- la réponse aux besoins fonctionnels des services : ex. réorganisation de la DSI.
- pour le volet créatif, nous nous consacrerons au 1% artistique du PUQ.

En termes de maîtrise de l'exécution de notre budget, nous chercherons à renforcer nos outils de pilotage infra et pluri-annuel, dans un contexte global incertain quant au devenir des dotations publiques aux universités, mais aussi, dans un contexte de passage à un nouveau système de gestion comptable.

En effet, le budget initial 2017 est la première traduction complète de la mise en œuvre de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Cette réforme vise à améliorer la qualité de l'information transmise sur l'établissement en donnant notamment une vision des engagements pris sur la pluri-annualité, en pilotant mieux les dépenses et en optimisant la gestion de la trésorerie. Visibilité, sincérité et soutenabilité constituent le cœur de la GBCP et ont guidé la construction de ce budget initial 2017.

L'existence de ce nouveau mode de gestion, si elle modifie substantiellement la présentation du budget de l'établissement, ne remet pourtant pas en cause la dynamique de gestion ou les projets initiés depuis plusieurs années. Elle favorise au contraire un meilleur suivi, mais suppose un changement des habitudes.

C'est ainsi notamment que la logique d'investissements inscrite dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) est poursuivie dans le cadre de ce budget avec des décaissements prévus à hauteur de 3 788 590€ millions d'euros sur l'année 2017. De tels investissements ne sont rendus possibles que par un abondement du fonds de roulement réalisé au cours des dernières années grâce à des économies de fonctionnement et un suivi rigoureux des opérations.

Ce nouveau mode de gestion budgétaire et comptable nous conduit techniquement à traiter des opérations liées aux dépenses et aux recettes de manière différente des années précédentes et qui nous conduit à prévoir des AE pour les charges à payer de 2017 qui trouveront un dénouement en 2018 à hauteur de 1,6 millions d'euros, et des CP, pour le même montant, qui porteront le décaissement des charges à payer de 2016.

Concernant notre masse salariale, cette dernière augmente structurellement suite aux recrutements effectués les années précédentes pour accompagner notre développement. Cette augmentation est partiellement financée par une augmentation de la dotation publique, mais aussi par de ressources propres. Toutefois, les dernières mesures prises en 2016, comme le non financement du GVT ou de la revalorisation des points d'indice des personnels contractuels nous invite à la prudence pour l'année à venir. C'est pourquoi les dépenses de fonctionnement et de masse salariale ont quant à elles été analysées au plus juste, en fonction du niveau raisonnable de ressources dont l'encaissement peut être attendu sur l'année 2017.

Le fonds de roulement de l'établissement demeure de 5 539 225 euros afin de faire face aux aléas de trésorerie et permettre des investissements non couverts par des ressources externes. La trésorerie varie mécaniquement quant à elle de -3 296 344 euros mais demeure à un niveau substantiel 10 978 770 euros. Enfin le budget présenté fait apparaître un résultat positif de 3 705 euros hors investissements.

Par ailleurs la capacité d'autofinancement est quant à elle de 1 638 644 euros. Cette situation globale est bien à mettre en perspective à la fois sur la base des années passées et de projections. Pour 2017, nous avons maintenu la capacité d'autofinancement (CAF) et le résultat d'exploitation positivement, un futur incertain nous amène à conduire nos actions avec prudence, notamment dans le cadre de la maîtrise de la masse salariale.

La question de la soutenabilité budgétaire de la nouvelle offre de formation sera déterminante, car elle impacte directement l'augmentation des heures complémentaires. Un suivi précis de l'écart entre le potentiel utile et les charges d'enseignement induisant une croissance des heures complémentaires et des besoins de masse salariale associés sera réalisé.

Nous proposerons également d'autres modes d'allocation de nos moyens pour un pilotage qui nous permette de nous positionner dans une démarche prospective. Plus largement, la recherche de marges de manœuvre, le desserrement de certaines contraintes seront une exigence forte pour financer les projets nouveaux et assurer notre avenir.

En conclusion, le budget soumis aux administrateurs et à la tutelle traduit une présentation extrêmement sincère de la situation de l'établissement. Il permettra d'œuvrer au rayonnement et à l'attractivité de notre université.

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	1212	155	1367
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1212	155	1367

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emploi sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME	
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI				
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale		
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3)	1186,72	1207,2	79 872 375	149,14	152,9	4817973	1335,86	
1 - TITULAIRES	856,83	878	67 316 418	0	0	0	856,83	
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion , dont CAP, déconcentrés dans l'organisme)	0	0	-	0	0	0	0	
* Titulaires organisme (corps propre)	856,83	878	67 316 418	0	0	0	856,83	
- en fonction dans l'organisme :	856,83	878	67 316 418	0	0	0	878	
. Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	-	0	0	0	0	0	
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	856,83	878	67 316 418	0	0	0	67 316 418	
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	-	0	0	0	0	
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	-	0	0	0	0	
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	0	0	-	0	0	0	0	
2 - NON TITULAIRES	329,89	329,2	12 555 957	149,14	152,9	4817973	479,03	
* Non titulaires de droit public	329,89	329,2	12 555 957	145,18	152,9	4762215	475,07	
- en fonction dans l'organisme :	329,89	329,2	12 555 957	145,18	152,9	4762215	482,1	
. Contractuels sous statut :	329,89	329,2	12 555 957	145,18	152,9	4762215	475,07	
. CDD	40,38	41,5	1 582 844	8,2	8,7	274142	482,1	
. CDDO	289,51	287,7	10 973 113	136,98	144,2	4488073	48,58	
. Contractuels hors statut :	0	0	0	0	0	0	50,2	
. CDD	0	0	0	0	0	0	1 856 986	
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	426,49	
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0	431,9	
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0	15 461 186	
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0	0	
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	3,96	0	55758	3,96	
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	3,96	0	55758	3,96	
. CDD	0	0	0	0	0	0	0	
. CDDO	0	0	0	3,96	0	55758	0	
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0	0	
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0	0	
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0	0	
3 - CONTRATS AIDES				0	0	0	0	
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (4 + 5)							0	
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT							0	
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES							0	
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du Budget initial 2017

Budget initial 2017

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Catégories d'emplois	Nature des emplois	Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires 489 (1)	En ETPT 4,5	489 4,5
	CDI	158	8	166,4
	Non permanents	CDD 652	8	660
S/total EC				
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				-
BIATOSS	Permanents	Titulaires 412 (2)		412
	CDI	42		42
	Non permanents	106	147	253
	S/total Biatoss	560	147	707
Totaux		1 212 (3)	155	1 367 (4)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 212 (5)		Plafond global des emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé

Le tableau des autorisations budgétaires présente les dépenses par enveloppes (fonctionnement, personnel et investissement) et les recettes selon qu'elles sont globalisées ou fléchées.

Concernant les dépenses, seules les opérations budgétaires sont prises en compte, à l'exception des opérations de trésorerie non budgétaires (opérations pour le compte de tiers, amortissements).

Par ailleurs les engagements (AE) ne sont pas nécessairement égaux aux paiements (CP). Un écart provient notamment de l'existence de dépenses engagées en 2017 mais dont le paiement se fera en 2018. Seul le programme pluriannuel d'investissement est construit avec un décalage entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Ce tableau met en évidence le solde budgétaire qui traduit la différence entre les prévisions d'encaissement et les prévisions de décaissements. Un solde budgétaire déficitaire signifie que la couverture des dépenses à payer n'est pas assurée par les recettes encaissées sur l'exercice.

Dépenses			Recettes		
	AE budget initial	CP budget initial	Recettes budget initial		
Personnel	92 378 989	92 378 989	108 647 972	Recettes globalisées	
dont contribution employeur au CAS pension	21 415 064	21 415 064	87 999 978	Subvention pour charges de service public (SCSP)	
Fonctionnement	15 102 630	15 214 530	76 500	Autres financements de l'Etat	
Investissement	4 372 850	5 472 940	637 000	Fiscalité affectée	
			7 728 809	Autres financements publics	
			12 205 685	Recettes propres	
			678 668	Recettes fléchées	
			0	Financements de l'Etat fléchés	
			678 668	Autres financements publics fléchés	
			0	Recettes propres fléchées	
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	111 854 469	113 066 459	109 326 640	TOTAL DES RECETTES	
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement		0	3 739 819	SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement	

Dépenses par destination

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Le tableau des dépenses par destination présente les prévisions d'engagements de dépenses et les prévisions de paiements par enveloppes (fonctionnement, personnel, investissement) et par destinations LOLF. Il renseigne donc sur la finalité des dépenses envisagées. Il s'agit de la mise en oeuvre budgétaire de la stratégie de l'établissement à travers ses missions et activités.

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	90 696 387	90 696 387	13 685 527	13 797 427	4 372 850	5 472 940	108 754 764	109 966 754
Formation initiale et continue							0	0
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	49 062 605	49 062 605	2 347 312	2 347 312	775 692	775 692	52 185 609	52 185 609
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	13 852 883	13 852 883	2 181 800	2 181 800	57 400	57 400	16 092 083	16 092 083
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	275 437	275 437	0	0	0	0	275 437	275 437
D105 - Bibliothèques et documentation	3 461 241	3 461 241	1 164 894	1 164 894	47 000	47 000	4 673 135	4 673 135
D111 - Recherche en SHS	10 690 279	10 690 279	1 295 058	1 295 058	67 601	67 601	12 052 938	12 052 938
D113 - Diffusion des savoirs et musées	110 486	110 486	300	300	0	0	110 786	110 786
D114 - Immobilier	0	0	2 738 358	2 850 258	2 749 200	3 849 290	5 487 558	6 699 548
D115 - Pilotage et support	13 243 456	13 243 456	3 957 805	3 957 805	675 957	675 957	17 877 218	17 877 218
D2 Étudiants	1 682 602	1 682 602	1 417 103	1 417 103	0	0	3 099 705	3 099 705
D201 - Aides directes aux étudiants	0	0	732 386	732 386	0	0	732 386	732 386
D202 - Aides indirectes	203 739	203 739	101 000	101 000	0	0	304 739	304 739
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 478 863	1 478 863	583 717	583 717	0	0	2 062 580	2 062 580
D3 Autres programmes	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	92 378 989	92 378 989	15 102 630	15 214 530	4 372 850	5 472 940	111 854 469	113 066 459

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)	0
-----------------------------	---

Recettes par origine de financement

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Le tableau des recettes par origine présente les prévisions d'encaissements des recettes globalisées et des recettes fléchées selon le type de financeur.

		Recettes globalisées budget initial					Recettes fléchées budget initial			Total budget initial
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
FD010	Subvention pour charges de service public	87 999 978								87 999 978
FD020	Droits d'inscription				4 145 898	545 000				4 690 898
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE					8 757 541				8 757 541
FD040	Taxe d'apprentissage			637 000						637 000
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR					65 118				65 118
FD060	Valorisation					23 080				23 080
FD070	ANR investissements d'avenir				128 652					128 652
FD080	ANR hors investissements d'avenir				4 952					4 952
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région				647 799					647 799
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE				117 891					117 891
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	76 500		2 683 617			678 668			3 438 785
FD120	Fondations- fonds propres,réerves dons et legs									0
FD130	Autres recettes				2 814 946					2 814 946
		87 999 978	76 500	637 000	7 728 809	12 205 685	0	678 668	0	109 326 640

Solde budgétaire (déficit)

3 739 819

Dépenses par CRB

Budget	Dépenses CRB							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
900 - Services Centraux	81 721 608	81 721 608	1 983 648	1 983 648	1 254 432	1 254 432	84 959 688	84 959 688
901 - Faculté de Droit	1 948 745	1 948 745	1 263 046	1 263 046	91 238	91 238	3 303 029	3 303 029
902 - IAE	4 363 908	4 363 908	3 778 620	3 778 620	86 480	86 480	8 229 008	8 229 008
903 - IUT	1 255 363	1 255 363	417 918	417 918	26 300	26 300	1 699 581	1 699 581
904 - Faculté des Langues	77 989	77 989	109 331	109 331	9 500	9 500	196 820	196 820
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	130 816	130 816	168 778	168 778	3 000	3 000	302 594	302 594
906 - Faculté de Philosophie	16 700	16 700	24 050	24 050	1 000	1 000	41 750	41 750
908 - Bibliothèque universitaire	336 909	336 909	1 096 517	1 096 517	47 000	47 000	1 480 426	1 480 426
910 - Gouvernance	704 572	704 572	871 272	871 272	73 700	73 700	1 649 544	1 649 544
913 - Recherche	523 487	523 487	793 364	793 364	36 500	36 500	1 353 351	1 353 351
914 - RI et Francophonie	615 663	615 663	1 377 705	1 377 705	27 000	27 000	2 020 368	2 020 368
915 - Gestion des sites	0	0	2 501 852	2 613 752	2 714 200	3 814 290	5 216 052	6 428 042
916 - Scolarité et vie Etudiante	683 229	683 229	716 529	716 529	2 500	2 500	1 402 258	1 402 258
Total	92 378 989	92 378 989	15 102 630	15 214 530	4 372 850	5 472 940	111 854 469	113 066 459

Recettes par CRB

Budget	Recettes				TOTAL
	Subvention pour charge de service public	Autres financements publics	Recettes propres dont T.A	Autres financement publics	
900 - Services Centraux	83 738 122	3 397 794	302 758	0	87 438 674
901 - Faculté de Droit	423 759	227 726	2 751 544	0	3 403 029
902 - IAE	123 730	2 287 076	5 908 202	0	8 319 008
903 - IUT	813 761	23 820	880 000	0	1 717 581
904 - Faculté des Langues	125 970	70 850	10 000	0	206 820
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	103 621	177 850	35 123	0	316 594
906 - Faculté de Philosophie	36 800	0	7 950	0	44 750
908 - Bibliothèque universitaire	970 002	45 424	545 000	0	1 560 426
910 - Gouvernance	0	169 663	930 584	0	1 100 247
913 - Recherche	607 242	538 378	121 746	0	1 267 366
914 - RI et Francophonie	218 136	299 244	838 340	678 668	2 034 388
915 - Gestion des sites	0	0	487 093	0	487 093
916 - Scolarité et vie Etudiante	838 835	567 484	24 345	0	1 430 664
Total	87 999 978	7 805 309	12 842 685	678 668	109 326 640

Le tableau d'équilibre financier présente le besoin de financement de l'établissement en 2017 et les financements prévus.

Le besoin de financement (dépenses) totalise le solde budgétaire et le solde des opérations de trésorerie.

Ce tableau est nécessairement présenté à l'équilibre.

Il permet de déterminer la variation de la trésorerie prévue en 2017.

BESOINS	
Budget initial	
Solde budgétaire (déficit)	3 739 819
Remboursement d'emprunts (capital)	
Nouveaux prêts (capital)	
Opérations au nom et pour le compte de tiers	2 454 800
Autres décaissements sur comptes de tiers	
 Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	6 194 619
 Abondement de la trésorerie	-
dont abondement de la trésorerie fléchée	
dont abondement de la trésorerie non fléchée	-
 TOTAL des besoins	6 194 619

FINANCEMENTS	
Budget initial	
-	Solde budgétaire (Excédent)
	Nouveaux emprunts (capital)
	Remboursement de prêts (capital)
2 898 275	Opérations au nom et pour le compte de tiers
	Autres encaissements sur comptes de tiers
2 898 275	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
 3 296 344	Prélèvement sur la trésorerie
- 50 268	dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
	dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
 6 194 619	TOTAL des financements

Les opérations pour compte de tiers ne sont pas des opérations budgétaires. Elles ne sont donc pas comprises dans le budget de l'établissement. Elles sont gérées uniquement en comptabilité générale.

Il s'agit d'opérations pour lesquelles l'établissement effectue des opérations financières et comptables au profit de tiers sans avoir de marge de manœuvre ou d'appréciation. Des critères pré-établis permettent à l'Université d'identifier les bénéficiaires et de reverser les fonds perçus.

Opérations inscrites au budget 2017

Opérations	Libellé	Prévisions de décaissements BI	Prévisions d'encaissements BI
Bourses AMI	Bourses aide à la mobilité	309 200,00	309 200,00
Cotisation sécurité sociale		2 145 600,00	2 459 995,00
Intérêts consignation			129 080,00
TOTAL		2 454 800,00	2 898 275,00

Le tableau relatif à la situation patrimoniale présente le budget de l'établissement sous l'angle de la comptabilité générale. Il correspond aux présentations qui étaient effectuées avant la mise en œuvre de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Ce document se veut donc différent du tableau des autorisations budgétaires.

Le compte de résultat prévisionnel présente les dépenses de fonctionnement et de personnel ainsi que les recettes de fonctionnement. Il permet de déterminer que le budget 2017 génère un résultat prévisionnel ,,,,

Les dépenses mentionnées dans le compte de résultat prévisionnel sont complétées des dotations aux amortissements et provisions.

De la même manière les recettes correspondent à celles du tableau des autorisations budgétaires auxquelles est ajoutée la quote part de reprise des financements rattachés à des actifs.

Le compte de résultat prévisionnel permet également de déterminer la **capacité d'autofinancement (CAF)** de l'établissement, qui mesure les ressources générées par son activité et donc sa capacité à couvrir ses besoins. La CAF de l'exercice représente un surplus potentiel de trésorerie. La CAF permet de dégager des ressources pour financer des dépenses d'investissement. La CAF dégagée par le budget 2017 est de ,,,,

L'état prévisionnel détaille quant à lui les dépenses et recettes d'investissement . Il permet de déterminer l'existence d'un **abondement du fonds de roulement** induit par le budget 2017 de ,,,,

Compte de résultat prévisionnel			
CHARGES		PRODUITS	
	Budget initial	Budget initial	
Personnel	92 378 989	Subventions de l'Etat	88 076 478
dont charges de pensions civiles	21 415 064	Fiscalité affectée	637 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	17 886 469	Autres subventions	8 390 577
TOTAL des charges	110 265 458	Autres produits	13 165 108
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	3 705	TOTAL des produits	110 269 163
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	110 269 163	Résultat prévisionnel (PERTE)	0
		Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	110 269 163

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)		
	Budget initial	
Résultat prévisionnel de l'exercice	3 705	
+ dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	2 671 939	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 037 000	
= capacité d'autofinancement	1 638 644	

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés			
EMPLOIS		RESSOURCES	
	Budget initial	Budget initial	
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	1 638 644
Investissements	5 472 940	Financement de l'actif par l'Etat	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	16 900
		Autres ressources	77 577
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL des emplois	5 472 940	TOTAL des produits	1 733 121
Apport au fonds de roulement	0	Prélèvement sur fonds de roulement	- 3 739 819

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie		
	Budget initial	
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	- 3 739 819	
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	- 443 475	
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	- 3 296 344	
Niveau du fonds de roulement	5 539 225	
Niveau du besoin en fonds de roulement	- 5 439 545	
Niveau de la trésorerie	10 978 770	

Etat présenté pour information au CA

Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels et les nouveaux indicateurs induits par la comptabilité budgétaire. Ce tableau se présente de façon chronologique en commençant par la situation initiale, puis les flux de l'année 2016 et enfin la situation prévisionnelle résultant de ces flux.

	Budget initial
Stocks initiaux	Niveau initial de restes à payer
	1 600 000
	Niveau initial du fonds de roulement
	9 279 044
	Niveau initial du besoin en fonds de roulement
Flux de l'année	-
	Niveau initial de la trésorerie
	4 996 070
Opérations bilancielles non budgétaires	14 275 114
	<i>dont niveau initial de la trésorerie fléchée</i>
	<i>dont niveau initial de la trésorerie non fléchée</i>
	Autorisations d'engagement
	111 854 469
	Résultat patrimonial
	3 705
	Capacité d'autofinancement
	1 638 644
Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	Variation du fonds de roulement
	-
	Opérations bilancielles non budgétaires
	3 739 819
Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	<i>Nouvel emprunt / remboursement de prêt</i>
	-
	<i>Remboursement d'emprunt / prêt accordé</i>
	-
	<i>Cautionnements et dépôts</i>
Variation de la trésorerie	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires
	-
	<i>Variation des stocks</i>
	-
	<i>Production immobilisée</i>
Variation du besoin en fonds de roulement	<i>Charges sur créances irrécouvrables</i>
	-
	<i>Produits divers de gestion courante</i>
	-
	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires
Restes à payer	<i>Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs</i>
	-
	<i>Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours</i>
	-
	<i>Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs</i>
Niveau final du fonds de roulement	1 300 000
	<i>Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours</i>
	1 300 000
	Solde budgétaire
	3 739 819
Niveau final du fonds de roulement	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires
	-
	443 475
	Variation de la trésorerie
	3 296 344
Niveau final du fonds de roulement	<i>dont variation de la trésorerie fléchée</i>
	50 268
	<i>dont variation de la trésorerie non fléchée</i>
	-
	Variation du besoin en fonds de roulement
Niveau final du fonds de roulement	-
	443 475
	Restes à payer
	1 211 990

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle	
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	14 275 114	29 083 397	19 951 341	13 218 146	28 506 147	20 950 230	10 407 262	34 903 419	30 027 362	25 390 648	29 519 485	22 367 061	278 599 611	
ENCAISSEMENTS														
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	21 969 369	3 162 680	1 532 981	23 719 583	831 789	2 086 525	33 475 544	1 929 435	2 135 765	14 974 059	1 926 427	903 814	108 647 971	
Subvention pour charges de service public	21 969 369			21 969 369			30 879 617			13 181 622			87 999 977	
Autres financements de l'Etat							31 500				25 000	20 000	76 500	
Fiscalité affectée						42 000	512 000	37 000	46 000				637 000	
Autres financements publics		1 989 432	359 733	1 011 068	182 592	1 395 328	253 448	953 837	212 569	149 889	1 041 046	179 867	7 728 809	
Recettes propres		1 173 248	1 173 248	739 146	649 197	649 197	1 798 979	938 598	1 877 196	1 642 548	860 381	703 947	12 205 685	
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	-	118 000	-	-	21 000	-	-	539 668	-	-	-	-	678 668	
Financements de l'Etat fléchés														
Autres financements publics fléchés		118 000			21 000			539 668					678 668	
Recettes propres fléchées													-	
Opérations non budgétaires	37 651	96 616	1 568	1 539	217 085	215	641 775	390 225	1 133 910	166 840	56 219	154 632	2 898 275	
Emprunts : encaissements en capital													-	
Prêts : encissement en capital														
Dépôts et cautionnements												129 080	129 080	
Opérations gérées en comptes de tiers :	37 651	96 616	1 568	1 539	217 085	215	641 775	390 225	1 133 910	166 840	56 219	25 552	2 769 195	
- TVA encassée													-	
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements		92 760			216 440								309 200	
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires	37 651	3 856	1 568	1 539	645	215	641 775	390 225	1 133 910	166 840	56 219	25 552	2 459 995	
A. TOTAL	22 007 020	3 377 296	1 534 549	23 721 122	1 069 874	2 086 740	34 117 319	2 859 328	3 269 675	15 140 899	1 982 646	1 058 446	112 224 914	
DECASSEMENTS														
<i>Dépenses liées à des recettes globalisées</i>	7 198 737	12 266 508	8 244 068	8 321 139	8 577 454	12 610 324	9 530 235	7 692 691	7 833 326	10 793 928	8 937 765	10 331 346	112 337 522	
Personnel	7 168 737	9 463 936	6 886 570	6 717 982	6 884 297	11 073 538	6 779 166	7 106 491	6 366 405	8 686 001	8 111 385	7 134 479	92 378 988	
Fonctionnement	30 000	2 546 545	1 198 998	1 358 157	1 303 157	986 786	2 180 479	161 281	891 921	1 527 927	180 380	2 119 963	14 485 594	
Intervention													-	
Investissement		256 027	158 500	245 000	390 000	550 000	570 590	424 919	575 000	580 000	646 000	1 076 904	5 472 940	
<i>Dépenses liées à des recettes fléchées</i>	-	78 444	19 676	22 782	11 137	9 184	83 326	42 694	71 863	218 134	168 305	3 391	728 936	
Personnel													-	
Fonctionnement		78 444	19 676	22 782	11 137	9 184	83 326	42 694	71 863	218 134	168 305	3 391	728 936	
Intervention													-	
Investissement														
Opérations non budgétaires	-	164 400	4 000	89 200	37 200	10 200	7 600	-	1 200	-	29 000	2 112 000	2 454 800	
Emprunts : remboursements en capital													-	
Prêts : décaissements en capital														
Dépôts et cautionnements														
Opérations gérées en comptes de tiers :		-	164 400	4 000	89 200	37 200	10 200	7 600	-	1 200	-	29 000	2 112 000	2 454 800
- TVA décaissée													-	
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements		127 400		89 200	35 600	7 200	7 600		1 200		29 000	12 000	309 200	
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires		37 000	4 000		1 600	3 000						2 100 000	2 145 600	
B. TOTAL	7 198 737	12 509 352	8 267 744	8 433 121	8 625 791	12 629 708	9 621 161	7 735 385	7 906 389	11 012 062	9 135 070	12 446 737	115 521 258	
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	14 808 283	- 9 132 056	- 6 733 195	15 288 001	- 7 555 917	- 10 542 968	24 496 158	- 4 876 057	- 4 636 714	4 128 837	- 7 152 424	- 11 388 291	- 3 296 344	
SOLDE CUMULE (1) + (2)	29 083 397	19 951 341	13 218 146	28 506 147	20 950 230	10 407 262	34 903 419	30 027 362	25 390 648	29 519 485	22 367 061	10 978 770	275 303 267	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

Les recettes fléchées

CRITERES RETENUS POUR DETERMINER SI UNE RECETTE EST FLECHEE

Dans le cadre de l'exécution du Décret 012-1246 du 07/11/2012 dit GBCP et applicable à compter du 01/01/2016, les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe, les recettes sont dites globales.

Par exception, les recettes peuvent être fléchées. Dans ce cas, elles correspondent à des ressources de l'établissement dont l'utilisation est prédéterminée. Elles sont destinées à la réalisation d'opérations ou au financement de certaines natures de dépenses bien identifiées auxquelles sont liées des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation.

La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget initial et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en terme de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité en particulier en encasement dans le tableau budgétaire et dans le plan de trésorerie. On les retrouve également dans le tableau d'équilibre financier car elles peuvent expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant, et solliciter des besoins en Trésorerie différents sur plusieurs exercices dus à ce même décalage.

Aussi en application de la définition des recettes fléchées et des recommandations émises dans les Dossiers de Prescriptions Générales (DPG) édictés par le Ministère des Finances, et compte tenu des enjeux budgétaires et financiers, il convient de déterminer des critères pour cartographier les recettes dites fléchées.

Seront considérées comme des recettes fléchées, les recettes regroupant les critères cumulatifs suivants :

- Action précise et ciblée
- Justification financière de la consommation des crédits et risque de versement
- Décalage de trésorerie sur l'exercice
- Impact sur l'équilibre budgétaire en CP
- Volume financier supérieur ou égal à 150 000 euros.

Liste des recettes fléchées dans le cadre du budget initial 2016

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		0	0	-50 268	-50 268	
Recettes fléchées (b)	0	649 133	678 668	0	0	1 327 801
Financements de l'Etat fléchés						0
Autres financements publics fléchés		649 133	678 668			1 327 801
Recettes propres fléchées						0
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	0	649 133	728 936	0	0	1 378 069
Personnel						0
AE=CP						0
Fonctionnement		649 133	728 936			
AE		649 133	728 936			1 378 069
CP		649 133	728 936			1 378 069
Intervention						
AE						0
CP						0
Investissement						
AE						0
CP						0
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	0	0	-50 268	0	0	-50 268

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)						0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	0	0	-50 268	-50 268	-50 268	-50 268

TABLEAU 9
Opérations pluriannuelles - prévision

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision Crédit total de l'opération (1)	Prévision N										Prévision N+1 et suivantes					
			AE ouvertes les saisées	AE consommées les années	AE recouvrances	AE nouvelles nouvelles en N	TOTAL des AE consommées en N	CP ouverts les nouvelles saisées	CP consommées les nouvelles saisées	CP nouvelles nouvelles en N	TOTAL des CP nouvelles en N	AE prévues en N+1	CP prévues en N+1	AE prévues en N+2	CP prévues en N+2	AE prévues > N+2	CP prévues > N+2	
Mise en accessibilité	Investissement	1 038 772	1 038 772	701 804	334 968	0	334 968	856 132	709 632	146 480	93 520	240 000	0	107 300	0	40 000		
Mise en sécurité	Investissement	1 144 688	1 144 688	1 119 688	0	25 000	25 000	1 119 688	1 119 688	0	0	0	0	25 000				
Réfection des corniches	Investissement	1 425 015	1 425 015	1 179 625	245 390	0	245 390	1 257 000	940 015	316 985	73 015	990 000	0	290 000				
Avant-corps	Investissement	1 365 000	1 365 000	640 000	685 000	0	685 000	680 000	-	680 000	-5 000	695 000	0	60 000	0	515 000	500 000	
Construction MLC	Investissement	8 225 513	8 225 513	7 875 623	349 960	-365 650	84 000	8 141 513	8 075 353	24 000	0	24 000	0	119 350	0	42 650		
Réhabilitation/Modernisation	Investissement	2 626 705	2 626 705	1 691 705	818 637	873 068	0	873 068	988 186	980 385	7 800	575 200	583 000	407 000	432 000	230 000	200 000	300 000
E Fabrik	Investissement	3 320 000	3 320 000	710 000	2 610 000	0	2 610 000	736 500	20 580	715 520	92 880	808 500	253 000	830 200	1 780 000	1 200 000	1 242 000	1 245 000
Superstructure et enveloppe	Investissement	1 623 002	1 623 002	778 190	844 817	0	844 817	1 055 636	768 002	287 634	-147 634	140 000	212 000	400 000	350 000	150 000	150 000	250 000
Aménagement d'emplacement	Investissement	299 700	299 700	59 300	170 400	0	170 400	82 808	77 820	4 988	95 012	100 000	7 000	16 245	38 000	38 000	25 000	25 000
Services	Investissement	1 450 915	1 450 915	921 415	846 249	75 166	328 100	326 815	1 285	198 315	159 600	169 500	169 500	180 000	180 000	160 000	180 000	200 000
Aménagement intérieur	Investissement	1 836 522	1 836 522	454 168	726 356	0	726 356	569 500	549 160	20 340	248 660	269 000	220 000	190 000	215 000	200 000	220 000	265 000
Agenda accessibilité	Investissement	1 458 100	1 458 100	29 000	0	29 000	1 429 100	1 449 100	29 000	26 100	2 900	99 100	102 000	500 000	500 000	500 000	226 000	604 000
Espace ne	Investissement	1 200 000	1 200 000	0	0	445 000	445 000	-1	-	0	50 000	50 000	300 000	300 000	255 000	255 000	265 000	150 000
réorganisation pool campus	Investissement	3 920 000	3 920 000	0	3 880 000	20 000	3 620 000	3 000 000	3 000 000	0	620 000	620 000	90 000	90 000				
reorganisation DSF	Investissement	150 000	150 000	0	0	-	-	-	-	-	-	-						
Total PPI		34 694 326	27 286 726	16 094 636	11 172 091	1 650 210	12 825 391	20 486 061	17 792 766	2 651 139	1 634 961	4 286 100	2 688 000	3 788 590	3 819 000	3 606 650	3 771 000	4 439 000
postes de travail informatiques	Investissement	392 990	392 990	359 724	215 080	143 644	8 898	152 530	172 000	215 264	0	80 000	80 000	512 932	512 932			
audiovisuel	Investissement	917 813	917 813	884 818	454 168	430 652	32 995	463 647	524 000	530 813	0	200 000	200 000	172 000	172 000	168 593	168 593	
infrastructures	Investissement	1 626 311	1 626 311	1 449 860	547 000	902 613	175 648	1 076 261	968 000	815 701	152 298	288 700	440 000	74 000	74 000			
équipements pédagogiques	Investissement	1 370 975	1 370 975	315 374	1 055 601	0	1 055 601	596 000	468 633	127 367	235 633	363 000	252 000	252 000	300 000	300 000	300 000	287 000
Total PPE		4 307 089	4 064 180	1 531 670	2 532 510	217 528	2 780 039	2 260 000	2 030 410	279 666	604 334	1 083 999	1 019 932	1 019 932	468 993	468 993	287 000	287 000
CEDES 2016	Personnel	251 570											251 570	251 570				
CEDES 2015	Personnel	245 142											245 142	245 142				
COOPERA	Personnel	66 000						43 000	43 000				23 000	23 000				
ACCUEIL SUP (2015-2016-2017)	Personnel	66 420	66 420	14 760	11 070	3 690	23 985	27 675	14 760	11 070	3 690	23 985	12 915	12 915	11 070	11 070		
ERASMUS 2015	Personnel	669 308	669 308	377 912	368 564	9 348	301 117	310 465	377 912	368 564	9 348	301 117	310 465	47 700	47 700			
ERASMUS 2016	Personnel	679 068	679 068				310 208	310 208			310 208	310 208	368 880	368 880				
ERASMUS 2017	Personnel	679 068	679 068										360 076	360 076	318 992	318 992		
Total Contrats d'enseignement		2 697 476	392 672	379 634	13 038	678 310	691 348	392 672	379 634	13 038	678 310	691 348	1 330 163	1 330 163	330 062	330 062	-	-
IUF	Personnel	367 705	367 705	170 744	92 314	78 430	16 238	94 668	170 744	92 314	78 430	16 238	94 668	60 000	60 000	55 740	55 740	71 391
PULSE	Personnel	215 600	215 600										7 500	7 500	3 000	3 000	0	0
DMRA (Accès Pro, Explora Doc, Accès Doc)	Personnel	44 170	44 170		4 260		12 070		4 260		4 260		47 732	47 732	85 597	85 597		
COOPERA	Personnel	80 000	80 000					30 000	30 000				2 500	2 500				
ARC - ADR (2015-2016-2017)	Personnel	20 148	20 148	22 831	4 995	145 351	150 346	20 148	22 831	4 995	145 351	150 346	154 757	154 757				
ANR	Personnel	57 252	57 252	19 191	16 617	2 574	27 837	30 409	19 191	16 617	2 574	27 837	30 409	12 485	12 485	6 926	6 926	
CIVI - INCUBATEUR	Personnel	50 000	50 000					9 000	9 000				9 000	9 000				
GIP EQUIPE DROIT PRIVE	Personnel	20 910	20 910		770	349	421	2 339	2 760	770	349	421	-2 339	2 760	2 972	2 972		
PROJET E-SIS	Personnel	66 845	66 845	48 641	37 790	10 651	18 203	29 054	48 641	37 790	10 651	18 203	29 054	14 828	14 828			

Opération	Nature	Prévision		Prévision N						Prévision N+1 et suivantes							
		Coût de modération	(1)	AE ouvertes les années	AE consommées les années	AE responsables	AE nouvelles ouvertures en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouvertes les périodes antérieures	CP consommées les périodes antérieures	CP responsables	CP nouvelles ouvertures en N	TOTAL des CP ouvertes en N	AE prévues en N+1	CP prévues en N+1	AE prévues en N+2	CP prévues en N+2
		(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) * (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9) * (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
ERASMUS 2015	Autres financements publics***	689 308	551 446	137 862													
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
ERASMUS 2016	Autres financements publics***	679 068		543 294		135 813											
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
ERASMUS 2017	Autres financements publics***	679 068				542 855	136 213										
	Autres financements***																
	Total contrat d'enseignement	2 658 476	651 446	727 523			969 616	409 899	-								
	Financement de l'Etat*	367 705	142 704	78 750			67 500	41 250	37 500								
IUF	Autres financements publics***																
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
PULSE	Autres financements publics***	100 600		80 200		20 400											
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
CMRA / Accueil Pro, Explora Doc Accueil Doc	Autres financements publics***	44 170		22 085		19 955	2 130										
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
CMRA - COOPERA	Autres financements publics***	60 000	0	15 000		30 000	15 000	0									
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
ARC-ADR	Autres financements publics***	304 440	0	73 064		124 821	106 555	0									
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
ANR	Autres financements publics***	57 252	31 836	12 262		8 202	4 950	0									
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
OVI : INCUBATEUR	Autres financements publics***	50 000		25 000		25 000											
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
GIP EQUIPE DROIT PRIVE	Autres financements publics***	20 910	8 000	4 910		8 000											
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
PROJET E-SIS	Autres financements publics***	66 845	40 107	13 369		13 369											
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
ACAPEUA	Autres financements publics***	44 405		22 247		11 124	11 124										
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
PADJUT PRESTIGE	Autres financements publics***	30 000		12 000	12 000	6 000											
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
DGRS	Autres financements publics***	165 000		26 250		31 500	31 500	15 750									
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
MARIE CURIE	Autres financements publics***	370 303		222 182		148 121											
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
ETANG DE LA DOMBES	Autres financements publics***	60 000	8 333	35 000		16 687											
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
EAUX ET AOC - ISARA	Autres financements publics***	27 925		9 250		18 671											
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
GENIUS	Autres financements publics***	101 712	514 765	15 908		4 117											
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
CHAIRE DOUVEUX	Autres financements publics***	105 000		105 000													
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
CHAIRE UCB	Autres financements publics***	30 000		100 000		100 000											
	Autres financements***																
	Financement de l'Etat*																
Total contrat de Recherche		1 946 357	979 928	649 895			653 451	312 509	63 250								
	Sous total	347 765	8 958 386														
	Sous total autres	3 700 241	276 500														
	Montant total	406 606															
	Total autres financements	656 659															
	TOTAL	4 604 833	9 232 892	-			-	1 500 000	-								

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

** Autres financements publics et autres financements publics fléchés

TABLEAU 9
Opérations pluriannuelles - exécution

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération	Prévision		Exécution				Prévision N+1 et suivantes	
			(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)
			AE consommées les années antérieures à N	AE consommées en N	TOTAL des AE consommées	CP consommés les années antérieures à N	CP consommés en N	TOTAL des CP consommés	Restes à payer	Solde à engager
Mise en accessibilité	Investissement	1 036 772	701 804	240 000	941 804	709 652	189 576	899 228	42 576	94 968
Mise en sécurité	Investissement	1 119 688	1 119 688	0	1 119 688	1 119 688	0	1 119 688	0	0
Réfection des corniches	Investissement	1 425 015	1 179 625	272 526	1 452 151	940 015	261 533	1 201 548	250 604	-27 136
Avant-corps	Investissement	1 305 000	640 000	0	640 000	0	665 000	665 000	-25 000	665 000
Construction MILC	Investissement	8 225 513	7 875 623	50 049	7 925 672	8 075 353	52 485	8 127 839	-202 166	299 841
Réhabilitations lourdes	Investissement	1 691 705	818 637	331 540	1 150 178	980 385	600 639	1 581 025	-430 847	97 675
E Fabrik	Investissement	3 320 000	710 000	51 402	761 402	20 580	25 461	46 041	715 361	541 528
Rafraîchissement/climatisation	Investissement	1 559 393	911 357	195 541	1 106 898	1 199 195	112 837	1 312 032	-205 134	2 558 598
Superstructure et enveloppe	Investissement	1 623 002	778 186	203 517	981 703	768 002	95 666	863 669	118 034	452 495
Aménagement d'emplacement	Investissement	229 700	59 300	28 803	88 103	77 820	55 665	133 486	-45 382	641 300
Services	Investissement	921 415	846 249	115 541	961 791	326 815	100 583	427 398	534 393	141 597
Aménagement intérieur	Investissement	1 180 522	454 166	148 032	602 198	549 160	107 938	657 098	-54 900	-40 376
Agenda accessibilité espace rue	Investissement	1 458 100	0	98 892	98 892	26 100	98 255	124 355	-25 463	578 324
reorganisation post campus	Investissement	1 200 000	0	0	0	0	0	0	0	1 359 208
reorganisation DS1	Investissement	3 920 000	3 000 000	64 330	3 064 330	3 000 000	64 330	3 064 330	0	1 200 000
New deal	Investissement	150 000	0	0	0	0	0	0	0	855 670
Total PPI		30 565 826	19 094 635	1 984 382	21 079 017	17 792 766	2 482 969	20 275 735	803 282	9 486 809
postes de travail informatiques	Investissement	392 990	0	0	0	0	0	0	0	0
audiovisuel	Investissement	917 813								
infrastructures	Investissement	1 625 311								
équipements pédagogiques	Investissement	1 370 975								
Total PPE		4 307 089	0	0	0	0	0	0	0	0
CEDES 2016	Personnel									
	Fonctionnement	251 570								
	Investissement	9 000								
CEDES 2015	Personnel									
	Fonctionnement	245 142								
	Investissement	11 900								
COOPERA	Personnel									
	Fonctionnement	66 000								
ACCUEIL SUP (2015-2016-2017)	Personnel									
	Fonctionnement	66 420								
	Investissement									
ERASMUS 2015	Personnel									
	Fonctionnement	689 308								
	Investissement									
ERASMUS 2016	Personnel									
	Fonctionnement	679 068								
	Investissement									
ERASMUS 2017	Personnel									
	Fonctionnement	679 068								
	Investissement									
Total Contrats d'enseignement		2 697 476	0	0	0	0	0	0	0	0
IUF	Personnel									
	Fonctionnement	367 705	314 064	69 054	383 118	314 064	69 054	383 118	0	-15 413
	Investissement			5 829	5 829		5 829	5 829	0	361 876

Opération	Nature	Prévision		Exécution					Budget initial 2017		Prévision N+1 et suivantes	
		Coût total de l'opération	(1)	AE consommées les années antérieures à N	AE consommées en N	TOTAL des AE consommées	CP consommés les années antérieures à N	CP consommés en N	TOTAL des CP consommés	Restes à payer	Solde à engager	Solde à payer
			(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)		(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)
PALSE	Personnel									0		
	Fonctionnement	215 600		31 594	58 904					0		
	Investissement									0		
CMIRA (Accueil Pro, Explora Doc, Accueil Doc)	Personnel									0		
	Fonctionnement	44 170								0		
	Investissement									0		
COOPERA	Personnel									0		
	Fonctionnement	60 000								0		
	Investissement									0		
ARC - ADR (2015-2016-2017)	Personnel									0		
	Fonctionnement	304 440								0		
	Investissement									0		
ANR	Personnel									0		
	Fonctionnement	57 252								0		
	Investissement									0		
OVE : INCUBATEUR	Personnel									0		
	Fonctionnement	50 000								0		
	Investissement									0		
GIP EQUIPE DROIT PRIVE	Personnel									0		
	Fonctionnement	20 910								0		
	Investissement									0		
PROJET E-SIS	Personnel									0		
	Fonctionnement	66 845								0		
	Investissement									0		
ACAPELHA	Personnel									0		
	Fonctionnement	44 495								0		
	Investissement									0		
PROJET PRESTIGE	Personnel									0		
	Fonctionnement	113 920								0		
	Investissement									0		
DGRIS	Personnel									0		
	Fonctionnement	105 000								0		
	Investissement									0		
MARIE CURIE	Personnel									0		
	Fonctionnement	370 303								0		
	Investissement									0		
ETANG DE LA DOMBES	Personnel									0		
	Fonctionnement	72 000								0		
	Investissement									0		
EAUX ET AOC - ISARA	Personnel									0		
	Fonctionnement	27 925								0		
	Investissement									0		
GENIUS	Personnel									0		
	Fonctionnement	101 712								0		
	Investissement									0		
CHAIRE DOLIVEUX	Personnel									0		
	Fonctionnement	105 000								0		
	Investissement									0		
CHAIRE UCB	Personnel									0		
	Fonctionnement	300 000								0		
	Investissement									0		
Total Contrats de recherche		1 081 940		0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ss total personnel	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ss total fonctionnement	5 103 853		345 658	127 958	383 118	314 064	69 054	383 118	0	-15 413	-15 413
	Ss total intervention											
	Ss total investissement	3 779 416		0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		8 883 269		345 658	127 958	383 118	314 064	69 054	383 118	0	-15 413	-15 413

B - Exécution des recettes

Opération	Nature	Coût total de l'opération (1)	Prévision		Exécution				Prévision N+1 et suivantes	
			AE consommées les années antérieures à N (2)	AE consommées en N (3)	TOTAL des AE consommées (4) = (2) + (3)	CP consommés les années antérieures à N (5)	CP consommés en N (6)	TOTAL des CP consommés (7) = (5) + (6)	Restes à payer (8) = (4) - (7)	Solde à engager (9) = (1) - (4)
Opération	Nature	Financement de l'opération (11)								
Op. 1	Financement de l'Etat*									
	Autres financements publics**									
	Autres financements***									
	Total Op.1									
Op. 2	Financement de l'Etat*									
	Autres financements publics**									
	Autres financements***									
	Total Op.2									
	Ss total financement de l'Etat									
	Ss total autres financements publics									
	Ss total autres financements									
TOTAL										

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

** Autres financements publics et autres financements publics fléchés

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

Synthèse des moyens prévisionnels des Unités Mixtes de Recherche par tutelle - Année 2017 - Dotations des établissements.

	Univ Lyon 2	ENS de Lyon	Univ Lyon 3	CNRS	ECOLE NAT DES TRAVAUX PUBLICS D'ETAT	INSA	Univ Jean Monnet	Ecole des mines de Saint Etienne	ENSAI	EHESS	UNIV AVIGNON PAYS DE VAUCLUSE	UNIV GRENOBLE ALPES	Université Blaise Pascal	Ecole Centrale de Lyon	Univ Lyon 1	TOTAL	
UMR 5648 CIHAM	Dotation	30 640	14 500	15 000	33 750					9 000	14 500					117 390	
UMR 5600 EVS	Dotation	19 757	50 500	51 700	93 957	33 000	4 500	44 606	42 400	28 400						368 820	
UMR 5189 HISOMA	Dotation	40 239	16 400	30 940	98 700			12 800								199 079	
UMR 5190 LARHRA	Dotation	49 536	26 100	19 890	40 000							34 470				169 996	
UMR 5317 IHRIM	Dotation	43 467	76 700	11 967	120 000			26 450					22 000			300 584	
UMR 5205 LIRIS	Dotation	10 600		0	172 000		NC							NC	NC	182 600	
Total Moyens		194 239	184 200	129 497	558 407	33 000	4 500	83 856	42 400	28 400	9 000	14 500	34 470	22 000	-	-	1 155 869

Montants validés avec les établissements concernés

Montants prévisionnels

NC Montants Non Communiqués

TABLEAU
Annexe immobilière

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérateur : UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3	Réunion de l'organe délibérant du JJ/MM/AAAA		
		exécution (année N-1)	dernier BR (année N)

Données physiques		exécution (année N-1)	dernier BR (année N)
<i>Nombre de bâtiments occupés</i>	X	9	12
dont biens propres	X	0	1
dont biens domaniaux	X	8	9
dont prises à bail	X	1	2
dont autres mises à disposition (ex. : collectivités territoriales)	X	0	0
<i>Surface totale occupée (m² - SUB)</i>	X	87 591,4	90564,4
dont biens propres	X	0	1070
dont biens domaniaux	X	87 091,4	87937,44
dont prises à bail	X	500	1557
dont autres mises à disposition (ex. : collectivités territoriales)	X	0	0
<i>Ratio m² SUN / poste de travail (*) - à fiabiliser au prochain SPSI</i>	X	10,3	10,7

	classe de compte (n°)	exécution (N-1)	dernier BR (N)
Dépenses de fonctionnement à l'€ près			
Redevances de crédit-bail immobilier (*)	6125	0	0
Locations immobilières (*) hors charges et impôts	6132	77 866	70 715
Entretien et réparations sur biens immobiliers (*)	6152	266 984	387 925

Dépenses d'acquisition à l'€ près			
Acquisition de biens propres ou de biens domaniaux	X	0	640 000

Dépenses d'investissement à l'€ près			
Réalisation de travaux structurants sur les biens propres ou domaniaux	X	5 360 293	2 365 639

Produits de cession d'immobilisations corporelles à l'€ près			
<i>dont biens propres</i>	7752	0	0
<i>dont biens domaniaux</i>	7752	0	0

(*) Les données sont disponibles à la saisie dans le système d'informations des opérateurs de l'Etat (SI OPE)

(notamment sur l'avancement des opérations prévues dans le SPSI, la levée des réserves de France Domaine ou du CIE, les économies réalisées ou

Bâtiments :

- Palais/Trévoux
- Cavenne
- Athéna/Dugas
- IUT
- MILC
- Chevreul
- Annexe Pasteur
- Manufacture : bâtiment principal, bâtiments neufs, logement, maison du gardien, transformateur, bibliothèque
- Avant corps de la Manufacture
- Halle des sports
- New Deal
- Bourg en Bresse

dont 3 millions pour opé campus en N-1

ANNEXE POLITIQUE ACHATS

Plan d'actions achat - Prévisionnel

Identité du projet			évaluation du besoin										Objectif de gain achat				Autres objectifs de politique publique				Suivi du marché	
Code CPV à 2 positions	Niveau le plus fin de votre nomenclature achat	Objet du marché, du marché subséquent ou de l'action de progrès	Type de leviers utilisés indiquer maximum 2 leviers	Date de notification prévisionnelle	Durée du contrat en mois (reconductions comprises)	Volume des achats prévisionnel en euros HT	Renouvellement (R) ou nouveau marché (N)	Marché subséquent d'un accord-cadre (O/N)	Accord-cadre avec des entités extérieures (O/N) voir ci-dessous	Groupement de commande (O/N) voir ci-dessous	Recours à un marché du SAE UGAP/AMUE (O/N)	Recours à une centrale d'achats UGAP/AMUE (O/N)	Performance de l'acheteur en prévisionnel sur la durée totale du marché (en euros HT)	Pourcentage	Chiffre d'affaires attendu base 12 mois en euros HT	Performance de l'acheteur base 12 mois	Rédaction du contrat adaptée à une PME (O/N)	Projet ouvert à des achats innovants (O/N)	Intégration de clauses environnementales (O/N) voir ci-dessous	Intégration de clauses sociales (O/N) voir ci-dessous	Points d'attention	
15-Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes.	AA.21; AA.42 et AA.23	Denrée alimentaire pour pauses Lot 2 (14-20)	Mutualisation, globalisation		10/04/2014 44 mois	93 000,00 €	Renouvellement	O	O	N	N	N				O	N	si oui indiquer les coordonnées de l'acheteur (nom, prénom, adresse électronique)	oui ou non	Via Réseau RUE (Réseau des Universités et établissement de Lyon)		
55-Services d'hôtellerie , de restauration et de commerce au détail.	AA.64	Traiteur Lot 1 (14-49)			08/07/2015 2 ans	15 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N	
55-Services d'hôtellerie , de restauration et de commerce au détail.	AA.64	Traiteur Lot 2			08/07/2015 2 ans	10 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N	
55-Services d'hôtellerie , de restauration et de commerce au détail.	AA.64	Traiteur Lot 3			08/07/2015 2 ans	21 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N	
55-Services d'hôtellerie , de restauration et de commerce au détail.	AA.64	Traiteur Lot 4			08/07/2015 2 ans	43 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N	
55-Services d'hôtellerie , de restauration et de commerce au détail.	AA.64	Traiteur Lot 5			08/07/2015 2 ans	25 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N	
55-Services d'hôtellerie , de restauration et de commerce au détail.	AA.64	Traiteur Lot 6			08/07/2015 2 ans	50 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N	
55-Services d'hôtellerie , de restauration et de commerce au détail.	AA.64	Traiteur Lot 7			08/07/2015 2 ans	74 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N	
55-Services d'hôtellerie , de restauration et de commerce au détail.	AA.64	Restauration Lot 1 (15-20)			09/12/2014 4 ans	480 000,00 €	Renouvellement	N	O	O	N	N				O	N			N	N	
55-Services d'hôtellerie , de restauration et de commerce au détail.	AA.64	Restauration Lot 2			09/12/2014 4 ans	(Lot 1+2 : 480 000,00)	Renouvellement	N	O	O	N	N				O	N			N	N	
30-Machines, matériel et fourniture informatique et de bureau , excepté les meubles et logiciels.	AB.01	Fournitures administratives Lot 1 (14-20)	Mutualisation, globalisation		10/04/2014 44 mois	200 000,00 €	Renouvellement	O	O	N	N	N				O	N			Via Réseau RUE (Réseau des Universités et établissement de Lyon)		
39-Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage.	AB.01	Mobiliers Lot 1 (16-23)	Standardisation, harmonisation de l'achat		11/07/2016 3 ans	360 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			O	N	
39-Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage.	AB.02	Mobiliers Lot 3 (16-23)	Action de progrès		11/07/2016 3 ans	660 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			O	N	
39-Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage.	AB.02	Mobiliers Lot 4 (16-23)	Standardisation, harmonisation de l'achat		11/07/2016 3 ans	60 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			O	N	
39-Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage.	AB.02	Mobiliers Lot 3 (16-23)	Action de progrès		11/07/2016 3 ans	660 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			O	N	
39-Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage.	AB.02	Mobiliers Lot 4 (16-23)	Standardisation, harmonisation de l'achat		11/07/2016 3 ans	60 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			O	N	
30-Machines, matériel et fourniture informatique et de bureau , excepté les meubles et logiciels.	AC.01 et AC.03	Fourniture papier Blanc Lot 1 (14-39)	Mutualisation, globalisation		15/09/2015 4 ans	200 000,00 €	Renouvellement	O	O	N	N	N				O	N			O	N	
30-Machines, matériel et fourniture informatique et de bureau , excepté les meubles et logiciels.	AC.01 et AC.03	Fourniture papiers spéciaux Lot 2 (14-39)	Mutualisation, globalisation		15/09/2015 4 ans	200 000,00 €	Renouvellement	O	O	N	N	N				O	N			O	N	

Identité du projet		évaluation du besoin										Objectif de gain achat					Autres objectifs de politique publique				Suivi du marché	
Code CPV à 2 positions	Niveau le plus fin de votre nomenclature achat	Objet du marché, du marché subséquent ou de l'action de progrès	Type de leviers utilisés indiquer maximum 2 leviers	Date de notification prévisionnelle	Durée du contrat en mois (reconductions comprises)	Volume des achats prévisionnel en euros HT	Renouvellement (R) ou nouveau marché (N)	Marché subséquent d'un accord-cadre (O/N)	Accord-cadre avec des entités extérieures (O/N) voir ci-dessous	Groupement de commande (O/N) voir ci-dessous	Recours à un marché du SAE (O/N)	Recours à une centrale d'achats UGAP/AMUE (O/N)	Performance de l'acheteur en prévisionnel sur la durée totale du marché (en euros HT)	Pourcentage	Chiffre d'affaires attendu base 12 mois en euros HT	Performance de l'acheteur base 12 mois	Rédaction du contrat adaptée à une PME (O/N)	Projet ouvert à des achats innovants (O/N) oui ou non	Intégration de clauses environnementales (O/N) voir ci-dessous	Intégration de clauses sociales (O/N) voir ci-dessous	Points d'attention si oui indiquer les coordonnées de l'acheteur (nom, prénom, adresse électronique)	
30-Machines, matériel et fourniture informatique et de bureau, excepté les meubles et logiciels.	AC.01 et AC.03	Fourniture autres papiers Lot 3 (14-39)	Mutualisation, globalisation		15/09/2015 4 ans	200 000,00 €	Renouvellement	O	O	N	N	N					O	N		O	N	Via Réseau RUE (Réseau des Universités et établissement de Lyon)
30-Machines, matériel et fourniture informatique et de bureau, excepté les meubles et logiciels.	AC.22	Reprographie Haut Volume (16-47)	Faire ou faire faire (externalisation)		09/10/2016 3 ans	240 516,00 €	Renouvellement	O	N	N	N	O					O	N		N	N	
30-Machines, matériel et fourniture informatique et de bureau, excepté les meubles et logiciels.	AC.41 et AC.22	Location maintenance de photocopies imprimantes (14-18)	Location plutôt qu'Achat		15/04/2014 4 ans	540 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N					O	N		O	N	
79-Services aux entreprises : droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité	AC.31	Travaux d'impression documents correspondances Lot 1 (15-13)			18/03/2015 4 ans	80 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N					O	N		O	N	
79-Services aux entreprises : droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité	AC.31	Travaux d'impression copies d'examens Lot 2 (15-13)			18/03/2015 4 ans	80 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N					O	N		O	N	
79-Services aux entreprises : droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité	AC.31	Affiches traceur Lot 1 (16-04)			24/02/2016 4 ans	25 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N					O	N		N	N	
79-Services aux entreprises : droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité	AC.31	Feuilles et flyers Lot 2 (16-04)			25/02/2016 4 ans	400 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N					O	N		N	N	
79-Services aux entreprises : droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité	AC.31	Brochures Lot 3 (16-04)			26/02/2016 4 ans	70 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N					O	N		N	N	
79-Services aux entreprises : droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité	AC.31	Pochettes à rabats Lot 4 (16-04)			27/02/2016 4 ans	10 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N					O	N		N	N	
34-Equipement de transport et produits auxiliaires pour le transport	AD.11 et EA.24	Location longue durée TOYOTA PRIUS pour IAE (2015-46)	Faire ou faire faire (externalisation)		01/03/2015 4ans	8 503,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	O					O	N		O	N	
34-Equipement de transport et produits auxiliaires pour le transport	AD.14	Gestion de la flotte automobile	Faire ou faire faire (externalisation)		02/06/2016 4ans	40 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	O					O	N		N	N	
39-Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage.	AF.01	Mobiliers Lot 2 (16-23)	Action de progrès		11/07/2016 3 ans	240 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N					O	N		O	N	
09-Produits pétroliers, combustibles, électricité et autres sources d'énergie.	BA.01	fourniture et acheminement électrique (15-57 lot1) charge profilée	Mutualisation, globalisation		01/11/2015 4 ans	301 000,00 €	Renouvellement	O	O	O	N	N					O	N		O	N	Via Réseau RUE (Réseau des Universités et établissement de Lyon)
09-Produits pétroliers, combustibles, électricité et autres sources d'énergie.	BA.01	fourniture et acheminement électrique (15-57 lot2) charge mesurée	Mutualisation, globalisation		01/11/2015 4ans	560 000,00 €	Renouvellement	O	O	O	N	N					O	N		O	N	Via Réseau RUE (Réseau des Universités et établissement de Lyon)
09-Produits pétroliers, combustibles, électricité et autres sources d'énergie.	BA.02	fourniture de gaz	Mutualisation, globalisation		01/07/2015 3ans	75 740,00 €	Renouvellement	O	N	N	N	O					O	N		O	N	
39-Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage.	BB.01	Produits d'hygiène (15-16)	Optimisation du cahier des charges tenue compte de la généralisation des spécifications, cahier des charges fonctionnel		22/06/2015 3 ans	210 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N					O	N		O	N	
90-Services d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets, services d'hygiénisation et services relatifs à l'environnement.	BB.11 et BB.12	nettoyage 15 QCB et 60 rue pasteur Lot1 (15-10)			16/03/2015 4ans	520 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N					O	N		N	N	
90-Services d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets, services d'hygiénisation et services relatifs à l'environnement.	BB.11 et BB.12	nettoyage chevrel Lot 2 (15-10)			16/03/2015 4ans	400 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N					O	N		N	N	
90-Services d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets, services d'hygiénisation et services relatifs à l'environnement.	BB.11 et BB.12	nettoyage Manu Lot 3 (15-10)			16/03/2015 4ans	2 000 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N					O	N		N	N	

Identité du projet		évaluation du besoin										Objectif de gain achat				Autres objectifs de politique publique				Suivi du marché	
Code CPV à 2 positions	Niveau le plus fin de votre nomenclature achat	Objet du marché, du marché subséquent ou de l'action de progrès	Type de leviers utilisés indiquer maximum 2 leviers	Date de notification prévisionnelle	Durée du contrat en mois (reconductions comprises)	Volume des achats prévisionnel en euros HT	Renouvellement (R) ou nouveau marché (N)	Marché subséquent d'un accord-cadre (O/N)	Accord-cadre avec des entités extérieures (O/N) voir ci-dessous	Groupement de commande (O/N) voir ci-dessous	Recours à un marché du SAE (O/N)	Performance de l'acheteur en prévisionnel sur la durée totale du marché (en euros HT)	Pourcentage	Chiffre d'affaires attendu base 12 mois en euros HT	Performance de l'acheteur base 12 mois	Rédaction du contrat adaptée à une PME (O/N)	Projet ouvert à des achats innovants (O/N) oui ou non	Intégration de clauses environnementales (O/N) voir ci-dessous	Intégration de clauses sociales (O/N) voir ci-dessous	Points d'attention	
90-Services d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets, services d'hygiénisation et services relatifs à l'environnement.	BB.11 et BB12	nettoyage MILC, IUT et autres Lot 4 (15-10)			16/03/2015 4ans	400 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N				O	N		N	N		
90-Services d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets, services d'hygiénisation et services relatifs à l'environnement.	BB.13	Vitrerie (16-13)	Mutualisation, globalisation		02/06/2016 4 ans	100 000,00 €	Renouvellement	N	O	O	N		#VALEUR!	#VALEUR!	O	N		O	N	Via Réseau RUE (Réseau des Universités et établissement de Lyon)	
90-Services d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets, services d'hygiénisation et services relatifs à l'environnement.	BB.34	tri selectif Lot 3 (15-02)			01/04/2015 3ans	18 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N				O	N		O	N		
90-Services d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets, services d'hygiénisation et services relatifs à l'environnement.	BB.35	tri selectif Lot 1 (15-02)			01/04/2015 3 ans	20 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N				O	N		NO	N		
44-Matériaux et structures de construction; produits auxiliaires pour la construction (à l'exception des appareils électriques).	BD.01 et BD.12	Fourniture de peinture et de matériels de peinture (15-30)			22/07/2015 4 ans	30 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N				O	N		N	N		
31-Machines, appareils, équipements et consommables électriques ; éclairage.	BD.02	Matériels électriques et d'éclairage (16-37)	Mutualisation, globalisation		08/12/2016 4 ans	260 000,00 €	Renouvellement	O	O	N	N				O	N		N	N	Via Réseau RUE (Réseau des Universités et établissement de Lyon)	
90-Services d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets, services d'hygiénisation et services relatifs à l'environnement.	BD.04	tri selectif Lot 2 (15-02)			01/04/2015 3ans	24 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N				O	N		O	N		
44-Matériaux et structures de construction; produits auxiliaires pour la construction (à l'exception des appareils électriques).	BD.04	Outilage bâtiment Lot 1 (14-06)	Mutualisation, globalisation		26/05/2014 4 ans	30 000,00 €	Renouvellement	N	O	N	N				O	N		N	N	Via Réseau RUE (Réseau des Universités et établissement de Lyon)	
44-Matériaux et structures de construction; produits auxiliaires pour la construction (à l'exception des appareils électriques).	BD.15	Quincaillerie bâtiment et ameublement Lot 2 (14-06)	Mutualisation, globalisation		26/05/2014 4 ans	20 000,00 €	Renouvellement	N	O	N	N				O	N		N	N	Via Réseau RUE (Réseau des Universités et établissement de Lyon)	
44-Matériaux et structures de construction; produits auxiliaires pour la construction (à l'exception des appareils électriques).	BD.15	Articles de serrurerie bâtiment Lot 3 (14-06)	Mutualisation, globalisation		26/05/2014 4 ans	30 000,00 €	Renouvellement	N	O	N	N				O	N		N	N	Via Réseau RUE (Réseau des Universités et établissement de Lyon)	
44-Matériaux et structures de construction; produits auxiliaires pour la construction (à l'exception des appareils électriques).	BD.26	Fourniture et travaux signalétique (16-14)	Action de progrès		03/05/2016 3 ans et 4 mois	301 510,00 €	Nouveau marché	N	N	N	N		#VALEUR!	#VALEUR!	O	N		N	N		
50-Services de réparation et d'entretien.	BD.27	Fourniture d'extincteurs et de pièces de rechange au détail Lot 2			17/06/2015 4 ans	20 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N				O	N		N	N		
45-Travaux de construction.	BE.04	Déconstruction, cloisonnement, Plâtrerie, Menuiseries intérieures, Peintures, Faux-plafonds Lot 1 (15-22)			29/06/2015 4 ans	206 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N				O	N		N	N		
45-Travaux de construction.	BE.04	Revêtements de sol Lot2 (15-22)			29/06/2015 4 ans	338 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N				O	N		N	N		
45-Travaux de construction.	BE.06 et BE.09	Maintenance, installation et réparation courant fort courant faible (14-03 puis 17-02)			01/02/2017 3 ans	700 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N				O	N		N	N		
45-Travaux de construction.	BE.07	Travaux et maintenance CVC : Travaux CVC Lot 2 (16-32)	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)		28/10/2016 4 ans	320 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N				O	N		O	N		
45-Travaux de construction.	BE.09	Travaux GTC QCB (Lot 1) (2014-16)			26/05/2014 4 ans	120 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N				O	N		N	N		

Identité du projet												évaluation du besoin					Objectif de gain achat				Autres objectifs de politique publique				Suivi du marché	
Code CPV à 2 positions	Niveau le plus fin de votre nomenclature achat	Objet du marché, du marché subséquent ou de l'action de progrès	Type de leviers utilisés indiquer maximum 2 leviers	Date de notification prévisionnelle	Durée du contrat en mois (reconductions comprises)	Volume des achats prévisionnel en euros HT	Renouvellement (R) ou nouveau marché (N)	Marché subséquent d'un accord-cadre (O/N)	Accord-cadre avec des entités extérieures (O/N) voir ci-dessous	Groupement de commande (O/N) voir ci-dessous	Recours à un marché du SAE (O/N)	Performance de l'acheteur en prévisionnel sur la durée totale du marché (en euros HT)	Pourcentage	Chiffre d'affaires attendu base 12 mois en euros HT	Performance de l'acheteur base 12 mois	Rédaction du contrat adaptée à une PME (O/N)	Projet ouvert à des achats innovants (O/N) oui ou non	Intégration de clauses environnementales (O/N) voir ci-dessous	Intégration de clauses sociales (O/N) voir ci-dessous	Points d'attention						
39-Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage.	BE.09 et BE.17	Occupation (16-01) Standardisation, harmonisation de l'achat		25/02/2016	4 ans	156 600,00 €	Nouveau marché	N	N	N	N			#VALEUR!	#VALEUR!	O	N	si oui indiquer les coordonnées de l'acheteur (nom, prénom, adresse électronique)								
50-Services de réparation et d'entretien.	BE.11 et BF.03	maintenance ascenseurs et monte-charges (15-12)		01/06/2015	4ans	100 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N					N	N			
44-Matériaux et structures de construction; produits auxiliaires pour la construction (à l'exception des appareils électriques).	BE.13	maintenance portes et portails automatique(lot 1 maintenance courante, 13-54)			4ans	20 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N					N	N			
44-Matériaux et structures de construction; produits auxiliaires pour la construction (à l'exception des appareils électriques).	BE.13	maintenance portes et portails automatique(lot 2 travaux de dépannage d'amélioration et de mise en conformité, 13-54)		27/11/2013	4ans	21 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N					N	N			
50-Services de réparation et d'entretien.	BE.13	maintenance SSI		02/02/2015	4ans	140 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N					N	N			
50-Services de réparation et d'entretien.	BE.13	Maintenance des extincteurs, des RIA et des colonnes seches Lot 1		17/06/2015	4 ans	25 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N					N	N			
71-Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection.	BE.14	vérification installations électriques et de gaz		27/06/2016	4 ans	25 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N					N	N			
31-Machines, appareils, équipements et consommables électriques ; éclairage.	BE.14	maintenance groupe électrogène		14/06/2013	4ans	3 800,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N					N	N			
50-Services de réparation et d'entretien.	BE.15	Travaux et maintenance CVC : Maintenance CVC Lot 1 (16-32)	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)		28/10/2016	4 ans	360 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N				O	N					O	N			
45-Travaux de construction.	BE.15	Travaux GTC Manufacture (Lot 2)		26/05/2014	4 ans	120 000,00 €		N	N	N	N					O	N					N	N			
50-Services de réparation et d'entretien.	BE.15	Maintenance GTC Qual (Lot 3)		26/05/2014	4ans	51 631,00 €		N	N	N	N					O	N					N	N			
50-Services de réparation et d'entretien.	BE.15	Maintenance GTC Manufacture (Lot 4)		26/05/2014	4ans	76 029,00 €		N	N	N	N					O	N					N	N			
39-Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage.	BE.16	Maintenance des onduleurs		17/12/2015	4 ans	20 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N					N	N			
44-Matériaux et structures de construction; produits auxiliaires pour la construction (à l'exception des appareils électriques).	BE.17 , BD.01 et BE.09	dépose, fourniture et pose de support signalétique		02/05/2016	3ans 1/2	301 510,00 €		N	N	N	N					O	N					N	N			
45-Travaux de construction.	BF.02	Travaux de réfection de consoles et corniches Tranche ferme		18/06/2013	5 ans	740 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N					N	N			
45-Travaux de construction.	BF.02	Travaux peinture de façade Jacobine et garde corps site Manufacture		23/07/2014	5 ans	300 000,00 €		N	N	N	N					O	N					N	N			
45-Travaux de construction.	BF.03	Travaux accessibilité Ad/AP Lot 1 (16-19)	Action de progrès	18/07/2016	2 ans	216 106,00 €	Nouveau marché	N	N	N	N					O	N					N	N			
44-Matériaux et structures de construction; produits auxiliaires pour la construction (à l'exception des appareils électriques).	BF.03	Travaux accessibilité Ad/AP Lot 2 (16-19)	Action de progrès	18/07/2016	2 ans	79 224,00 €	Nouveau marché	N	N	N	N					O	N					N	N			
72-Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, Internet et e-mail.	BF.11	AMO élaboration AC d'achat d'énergie électrique	Mutualisation, globalisation	08/12/2014	3 ans	5 000,00 €	Renouvellement	O	O	O	N					O	N					Via Réseau RUE (Réseau des Universités et établissement de Lyon)				
71-Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection.	BF.11 et EB.61	AMO réhabilitation maison du directeur		05/05/2016	3 ans	30 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N					N	N			

Identité du projet		évaluation du besoin										Objectif de gain achat					Autres objectifs de politique publique				Suivi du marché	
Code CPV à 2 positions	Niveau le plus fin de votre nomenclature achat	Objet du marché, du marché subséquent ou de l'action de progrès	Type de leviers utilisés indiquer maximum 2 leviers	Date de notification prévisionnelle	Durée du contrat en mois (reconductions comprises)	Volume des achats prévisionnel en euros HT	Renouvellement (R) ou nouveau marché (N)	Marché subséquent d'un accord-cadre (O/N)	Accord-cadre avec des entités extérieures (O/N) voir ci-dessous	Groupement de commande (O/N) voir ci-dessous	Recours à un marché du SAE (O/N)	Performance de l'acheteur en prévisionnel sur la durée totale du marché (en euros HT)	Pourcentage	Chiffre d'affaires attendu base 12 mois en euros HT	Performance de l'acheteur base 12 mois	Rédaction du contrat adapté à une PME (O/N)	Projet ouvert à des achats innovants (O/N) oui ou non	Intégration de clauses environnementales (O/N) voir ci-dessous	Intégration de clauses sociales (O/N) voir ci-dessous	Points d'attention		
39-Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage.	BF.13	Vérification et maintenance des disjoncteurs			02/2015 4 ans	20 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N		N	N		
71-Services d'architecture , services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection.	BF.14	Mission de contrôle technique sur le diagnostic Lot 1			10/12/2015 4 ans	36 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N		N	N		
71-Services d'architecture , services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection.	BF.14	Mission de contrôle technique sur les vérifications réglementaires Lot 2			10/12/2015 4 ans	25 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N		N	N		
19-Produits en cuir et textiles, matériaux en plastique et en caoutchouc.	CB.01	Fourniture d'objets publicitaires textiles Lot1 (16-21)	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)		13/06/2016 3 ans	35 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N		O	N		
30-Machines, matériel et fourniture informatique et de bureau , excepté les meubles et logiciels.	CB.01 et IA.24	Fournitures d'objets publicitaires divers Lot2 (16-21)	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)		13/06/2016 3 ans	250 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N		O	N		
48-Logiciels et systèmes d'information.	CE.11	Solution compatible mac OS et/ou IOS et extension	Mutualisation, globalisation		31/10/2015 3 ans	150 000,00 €	Renouvellement	O	N	N	N	O				O	N		N	N		
22-Imprimés et produits connexes.	CE.02	Périodiques français format papier Lot 1 (14-31)			05/11/2014 4 ans	600 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N		N	N		
22-Imprimés et produits connexes.	CE.21	Périodiques étranger format papier Lot 2 (14-31)			05/11/2014 4 ans	50 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N		N	N		
72-Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, Internet et appui.	CE.14	Ressources numériques françaises ou étrangères Lot 3 (14-31)			05/11/2014 4 ans	160 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N		N	N		
72-Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, Internet et appui.	CE.02	Documentation juridique Dalloz Lot 4 (14-31)			05/11/2014 4 ans	90 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N		N	N		
72-Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, Internet et appui.	CE.13	Documentation juridique LexisNexis Lot 5 (14-31)			05/11/2014 4 ans	90 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N		N	N		
72-Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, Internet et appui.	CE.11	Documentation juridique LexisNexis Lot 1 (14-31bis)			05/11/2014 4 ans	40 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N		N	N		
72-Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, Internet et appui.	CE.02	Documentation juridique Wolters Kluwer Lot 2 (14-31bis)			05/11/2014 4 ans	45 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N		N	N		
72-Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, Internet et appui.	CE.21	Documentation juridique Francis Lefebvre Lot 3 (14-31bis)			05/11/2014 4 ans	60 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N		N	N		
72-Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, Internet et appui.	CE.14	Documentation juridique les Editions Législatives Lot 4 (14-31bis)			05/11/2014 4 ans	44 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N		N	N		
22-Imprimés et produits connexes.	CE.33	Ouvrages français ou langue française Lot 1 (15-01)			05/01/2015 4 ans	1 200 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N		N	N		
22-Imprimés et produits connexes.	CE.33	Ouvrages anglais ou langue anglaise Lot 2 (15-01)			05/01/2015 4 ans	100 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N		N	N		
22-Imprimés et produits connexes.	CE.33	Ouvrages italiens ou langue italienne Lot 3 (15-01)			05/01/2015 4 ans	3 600,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N		N	N		
22-Imprimés et produits connexes.	CE.33	Ouvrages espagnols ou langue espagnole Lot 4 (15-01)			05/01/2015 4 ans	5 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N		N	N		
79-Services aux entreprises : droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité	CG.01	Reliure et réparation d'ouvrages et de périodiques anciens Lot 1 (15-03)	Mutualisation, globalisation		11/02/2015 3 ans	12 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N		N	N		
79-Services aux entreprises : droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité	CG.01	Reliure préventive de monographies ouvrage neufs Lot 2 (15-03)	Mutualisation, globalisation		11/02/2015 3 ans	6 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N		N	N		

Identité du projet											évaluation du besoin					Objectif de gain achat				Autres objectifs de politique publique				Suivi du marché	
Code CPV à 2 positions	Niveau le plus fin de votre nomenclature achat	Objet du marché, du marché subséquent ou de l'action de progrès	Type de leviers utilisés indiquer maximum 2 leviers	Date de notification prévisionnelle	Durée du contrat en mois (recomptes comprises)	Volume des achats prévisionnel en euros HT	Renouvellement (R) ou nouveau marché (N)	Marché subséquent d'un accord-cadre (O/N)	Accord-cadre avec des entités extérieures (O/N) voir ci-dessous	Groupement de commande (O/N) voir ci-dessous	Recours à un marché du SAE (O/N)	Performance de l'acheteur en prévisionnel sur la durée totale du marché (en euros HT)	Pourcentage	Chiffre d'affaires attendu base 12 mois en euros HT	Performance de l'acheteur base 12 mois	Rédaction du contrat adapté à une PME (O/N)	Projet ouvert à des achats innovants (O/N) oui ou non	Intégration de clauses environnementales (O/N) voir ci-dessous	Intégration de clauses sociales (O/N) voir ci-dessous	Points d'attention si oui indiquer les coordonnées de l'acheteur (nom, prénom, adresse électronique)					
79-Services aux entreprises : droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité	CG.01	Reprise traditionnelle de périodiques Lot3 (15-03)	Mutualisation, globalisation		11/02/2015 3 ans	24 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N			N	N				
60-Services de transport (à l'exclusion du transport des déchets)	DA.11	Transport et hébergement Lot 1 (16-46)	Mutualisation, globalisation		17/10/2016 21 mois	1 340 000,00 €	Renouvellement	O	N	N	N	O				O	N			N	N				
55-Services d'hôtellerie , de restauration et de commerce au détail	DB.11	Transport et hébergement Lot 2 (16-46)	Mutualisation, globalisation		17/10/2016 21 mois	660 000,00 €	Renouvellement	O	N	N	N	O				O	N			N	N				
66-Services financiers et d'assurance.	EA.01	Assurance flotte automobile (2016-09)	Faire ou faire faire (externalisation)		01/01/2016 3ans	19 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	O				O	N			N	N				
79-Services aux entreprises : droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité	EB.13	A3C	Mutualisation, globalisation		25/07/2011 5 ans	300 000,00 €	Renouvellement	O	N	N	N	O				O	N			N	N				
85-Services de santé et services sociaux	EC.35	Service d'assistance sociale (2016-02)			18/01/2016 4ans	110 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N				
18-Vêtements, articles chaussants, bagages et accessoires.	HA.04	Tenues de travail pour maintenance et logistique (Lot 1) (2014-22)			28/04/2014 3ans	22 500,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N				
18-Vêtements, articles chaussants, bagages et accessoires.	HA.06	Tenues de travail sécurité incendie (lot 2)			28/04/2016 3ans	28 500,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N				
30-Machines, matériel et fourniture informatique et de bureau , excepté les meubles et logiciels.	IA.42	Fournitures installation et maintenance réparations de charges (13-55)			20/11/2013 5 ans	46 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N				
48-Logiciels et systèmes d'information.	IB.01	Fourniture d'une solution logicielle anti piégat (14-40)	Mutualisation, globalisation		01/07/2016 2ans	22 000,00 €	Renouvellement	N	O	O	N	N				O	N			N	N	COMUE (UdL)			
72-Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, Internet et appui.	IB.01	Présentation d'assistance technique sur logiciels VMWARE Lot 1 (14-44)	Mutualisation, globalisation		19/03/2014 4ans	25 000,00 €	Renouvellement	O	O	N	N	N				O	N			N	N	MESR			
72-Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, Internet et appui.	IB.01	Prestations d'assistance technique sur logiciels VMWARE Lot 2 (14-44)	Mutualisation, globalisation		19/03/2014 4ans	25 000,00 €	Renouvellement	O	O	N	N	N				O	N			N	N	MESR			
32-Equipements et appareils de radio, de télévision, de communication, de télécommunication et équipements connexes.	IB.32, IB34 et ID.12	acquisition logiciel BPA relatif à l'urbanisation des systèmes de maintenance et maintenance (2015-47)	Mutualisation, globalisation		15/04/2015 6ans	140 000,00 €	Renouvellement	O	O	N	N	N				O	N			N	N	MESR			
32-Equipements et appareils de radio, de télévision, de communication, de télécommunication et équipements connexes.	IB.32	aquisition de logiciels CRM IAE (16-18)	Faire ou faire faire (externalisation)					O	N	N	N	O				O	N			N	N				
32-Equipements et appareils de radio, de télévision, de communication, de télécommunication et équipements connexes.	IB.32	aquisition de logiciels CRM (16-07)			09/02/2016 3ans	36 600,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N				
32-Equipements et appareils de radio, de télévision, de communication, de télécommunication et équipements connexes.	IB.32	aquisition de matériels réseau (16-41)	Faire ou faire faire (externalisation)		26/04/2016 3ans	160 000,00 €	Renouvellement	O	N	N	N	O				O	N			N	N				
48-Logiciels et systèmes d'information.	IB.32 et IB.34	Si patrimoniale (2016-06)	Mutualisation, globalisation		17/05/2016 4ans 1/2	40 000,00 €	Renouvellement	O	N	O	N	O				O	N			N	N				
72-Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, Internet et appui.	IB.32 et ID.16	fonctionnalité de gestion des conventions de stages (16-39)			01/07/2016 3 ans	14 700,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N				
50-Services de réparation et d'entretien.	IB.34	Maintenance logiciel SIFAC Lot 1	Mutualisation, globalisation		01/01/2013 4 ans	260 000,00 €	Renouvellement	N	N	O	N	O				O	N			N	N				
50-Services de réparation et d'entretien.	IB.34	Maintenance logiciel HARPEGE Lot 2	Mutualisation, globalisation		01/01/2013 4 ans	150 000,00 €	Renouvellement	N	N	O	N	O				O	N			N	N				
50-Services de réparation et d'entretien.	IB.34	Maintenance logiciel GRAAL Lot 3	Mutualisation, globalisation		01/01/2013 4 ans	26 000,00 €	Renouvellement	N	N	O	N	O				O	N			N	N				
50-Services de réparation et d'entretien.	IC.31	Maintenance des équipements actifs Lot 1 (14-02)			03/03/2014 3 ans	8 800,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N				
50-Services de réparation et d'entretien.	IC.02	Maintenance plateforme wifi Lot 2 (14-02)			03/03/2014 3ans	19 740,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N				
50-Services de réparation et d'entretien.	IC.31	Maintenance routeurs interconnexion Lot 3 (14-02)			03/03/2014 3ans	7 800,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N				
50-Services de réparation et d'entretien.	IC.31	maintenance de la plateforme de sécurité (Id.4)			30/03/2014 3ans	20 280,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N				
50-Services de réparation et d'entretien.	IC.31	Maintenance des passerelle VPN Lot 5 (14-02)			03/03/2014 3ans	9 612,00 €	Renouvellement	N	N	N	N	N				O	N			N	N				

Identité du projet												évaluation du besoin										Objectif de gain achat					Autres objectifs de politique publique					Suivi du marché	
Code CPV à 2 positions	Niveau le plus fin de votre nomenclature achat	Objet du marché, du marché subséquent ou de l'action de progrès	Type de leviers utilisés indiquer maximum 2 leviers	Date de notification prévisionnelle	Durée du contrat en mois (recomptions comprises)	Volume des achats prévisionnel en euros HT	Renouvellement (R) ou nouveau marché (N)	Marché subséquent d'un accord-cadre (O/N)	Accord-cadre avec des entités extérieures (O/N) voir ci-dessous	Groupement de commande (O/N) voir ci-dessous	Recours à une centrale d'achats UGAP/AMUE (O/N)	Performance de l'acheteur en prévisionnel sur la durée totale du marché (en euros HT)	Pourcentage	Chiffre d'affaires attendu base 12 mois en euros HT	Performance de l'acheteur base 12 mois	Rédaction du contrat adaptée à une PME (O/N)	Projet ouvert à des achats innovants (O/N) voir ci-dessous oui ou non	Intégration de clauses environnementales (O/N) voir ci-dessous	Intégration de clauses sociales (O/N) voir ci-dessous	Points d'attention si oui indiquer les coordonnées de l'acheteur (nom, prénom, adresse électronique)													
38-Equipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes).	IE.02	Acquisition de vidéoprojecteurs (16-05)			08/04/2016	4 ans	50 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N			N	N											
32-Equipements et appareils de radio, de télévision, de communication, de télécommunication et équipements connexes.	IE.21	Acquisition moyens radio (lot 1) (13-30)			02/09/2013	4ans	42 000,00 €		N	N	N	N					O	N			N	N											
50-Services de réparation et d'entretien.	IE.22	Maintenance corrective sur les moyens radio (Lot 2)			02/09/2013	4ans	64 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N			N	N											
34-Equipement de transport et produits auxiliaires pour le transport.	IE.31	Équipement salles en HDMI (16-08)			29/03/2016	3ans	90 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N			N	N											
38-Equipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes).	IE.32	Acquisition de vidéoprojecteurs (16-05)	Standardisation, harmonisation de l'achat			08/04/2016	3 ans	50 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N				#VALEUR!	#VALEUR!			N	N											
64-Services des postes et télécommunications.	II.01	Téléphonie : lignes fixes groupées Lot 1 (16-27)			01/10/2016	4 ans	160 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N			N	N											
64-Services des postes et télécommunications.	II.01	Téléphonie : lignes isolées Lot 2 (16-27)			01/10/2016	4 ans	200 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N			N	N											
32-Equipements et appareils de radio, de télévision, de communication, de télécommunication et équipements connexes.	II.02	Téléphonie mobile et flotte mobile (2016-12)	Faire ou faire faire (externalisation)			06/09/2016	20 mois	100 000,00 €	Nouveau marché	O	N	N	N	O			#VALEUR!	#VALEUR!			N	N											
32-Equipements et appareils de radio, de télévision, de communication, de télécommunication et équipements connexes.	II.02	Équipement de salles informatiques collaboratives (15-35)	Action de progrès	IE.22	3 ans	240 000,00 €	Nouveau marché		N	N	N	N					O	N			N	N											
32-Equipements et appareils de radio, de télévision, de communication, de télécommunication et équipements connexes.	II.03	Fibre optique réseau Lyres, Ampliville, Renatiers (2004-16)	Mutualisation, globalisation			17/02/2005	15 ans	48 000,00 €	Renouvellement	N	O	N	N				O	N			N	N	Universités et établissements de l'agglomération lyonnaise										
32-Equipements et appareils de radio, de télévision, de communication, de télécommunication et équipements connexes.	II.03; IH.03 et IA.42	Lyres (14-28)	Mutualisation, globalisation			15/10/2014	5 ans	94 257,00 €	Renouvellement	N	O	N	N				O	N			N	N	Universités et établissements de l'agglomération lyonnaise										
85-Services de santé et services sociaux.	XB.17	Assistante sociale (2016-02)			18/01/2016	4 ans	110 826,24 €	Renouvellement	N	N	N	N				#VALEUR!	#VALEUR!	O	N			N	N										
66-Services financiers et d'assurance.	XD.19	Prestations d'assurance dans le cadre de la construction de la MILC (2013-43)			05/11/2013	11 ans	50 000,00 €	Nouveau marché	N	N	N	N					O	N			N	N											
85-Services de santé et services sociaux.	XB.32	Fourniture de carte cadeaux (2014-12)			04/03/2014	3 ans	100 000,00 €	Renouvellement	N	N	N	N					O	N			N	N											

Total : #VALEUR!

Objectif : 2%

du montant annuel des achats (HT)

Pour les procédures portées par l'établissement, accords-cadres comme groupements de commande, merci d'indiquer ici (si porteur de plusieurs accords-cadres ou groupement de commande, remettre l'objet avec le nom des autres parties prenantes) :

noms des établissements parties prenantes à la procédure :

Commentaires sur les clauses sociales (freins et accélérateurs à l'intégration de clauses, recrutement de personnel handicapé..) :

Commentaires sur les clauses environnementales (freins et accélérateurs à l'intégration de clauses..) :

Actions de structuration de la fonction achat lancées en N-1 (recrutement d'un référent "développement durable", d'acheteurs experts...) :

Budget propre intégré IAE_2017

Remarques : données en rouge correspondent aux ressources propres de l'IAE

	Recettes de l'IAE	6 663 519 €	6 928 713 €	7 269 293 €	8 329 008 €	Dépenses de l'iae	6 308 420 €	6 620 044 €	7 269 293 €	8 329 008 €
RECETTES	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Prévision Exécuté 2016	Budget 2017	DEPENSES	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Prévision Exécuté 2016	Budget 2017	
MASSE SALARIALE										
Masse salariale payée par les Services Centraux (ENS + BIATS)	18 180 899 €	19 218 478 €	19 795 033 €	20 190 933 €	Personnel administratif BIATS payé sur ressources propres	1 862 187 €	1 696 342 €	2 162 715 €	2 243 408 €	
Droits des diplômes propres à l'IAE (cpt 7061)	98 092 €	203 110 €	338 400 €	338 400 €	Personnel BIATS affecté à l'IAE, payé par l'Université	1 041 662 €	1 066 662 €	1 098 662 €	1 120 635 €	
Prestations de recherche (cpt 7062)		6 000 €			Masse salariale personnel Administratif	2 903 849 €	2 763 004 €	3 261 377 €	3 364 043 €	
Prestations de Formation Continue (cpt 7065)	3 581 688 €	3 861 630 €	3 757 469 €	4 100 192 €	Rémunération enseignants sur ressources propres	1 905 915 €	2 087 739 €	1 787 589 €	2 120 500 €	
Colloques (cpt 7066)		598 €	81 534 €		Rémunération enseignants sur budget de l'Université	11 762 173 €	12 378 253 €	12 749 601 €	13 004 593 €	
Autres prestations de service (cpt 7068)	212 193 €	138 790 €	149 931 €	585 784 €	Masse salariale personnel Enseignants	13 668 088 €	14 465 992 €	14 537 190 €	15 125 093 €	
Validation des acquis (cpt 7068)				64 000 €		50%	49%	47%	47% (2)	
Autres produits d'activités annexes (cpt 7088 - SCORE)	77 258 €	109 693 €	195 500 €	356 826 €	Participation de l'IAE à la MS des Services Centraux **	2 852 552 €	3 211 014 €	3 307 344 €	3 373 491 €	
					Participation de l'IAE à la MS du Service Commun de la Documentation	856 575 €	910 098 €	937 401 €	956 149 €	
					Participation de l'IAE à la MS du Service Vie Etudiante et Associative	505 524 €	562 970 €	579 859 €	591 456 €	
Subvention d'exploitation - Ministère de tutelle (cpt 7411)	138 240 €	136 591 €	110 156 €	123 730 €	Participation de l'IAE à la MS du Service des Relations Internationales	1 134 712 €	1 059 934 €	1 091 732 €	1 113 567 €	
Subvention d'exploitation - autres Ministères (cpt 7418)				193 910 €	Participation de l'IAE à la MS du Service Actions Culturelles et Sociales	27 701 €	29 547 €	30 433 €	31 042 €	
Subvention d'exploitation_Région (cpt 7442)	7 702 €	35 421 €	70 864 €	41 310 €	Masse salariale Services Supports	5 377 064 €	5 773 563 €	5 946 770 €	6 065 705 €	
Subvention d'exploitation - autres collectivités publiques (cpt 7448)				32 500 €		20%	20%	19%	19% (3)	
Dons et legs (cpt 746)	3 000 €	8 000 €	5 000 €	3 000 €	FONCTIONNEMENT					
Taxe d'apprentissage affectée (cpt 7481)	601 198 €	410 305 €	450 100 €	470 000 €	Fonctionnement sur ressources propres	2 468 028 €	2 545 789 €	3 212 499 €	3 878 620 €	
Recettes d'apprentissage (Formasup/LP)(cpt 7488)	1 939 115 €	2 010 941 €	2 110 339 €	2 019 356 €	Participation de l'IAE au fonctionnement des Services Centraux **	2 002 803 €	2 713 513 €	2 794 918 €	2 850 816 €	
					Participation de l'IAE au fonctionnement du Service Commun de la Documentation	313 592 €	316 276 €	325 764 €	332 279 €	
Autres produits (cpt 758)	427 €	2 100 €			Participation de l'IAE au fonctionnement du Service Vie Etudiante et Associative	72 085 €	62 331 €	64 201 €	65 485 €	
Subvention d'investissement, reprise sur amortissement (cpt 777/781)	4 606 €	5 534 €			Participation de l'IAE au fonctionnement du Service des Relations Internationales	432 937 €	454 997 €	468 647 €	478 020 €	
					Total charges de Fonctionnement	5 298 438 €	6 100 127 €	6 873 467 €	7 612 808 €	
						19%	21%	22%	24% (4)	
					Total MASSE SALARIALE + FONCTIONNEMENT (classe 6)	27 247 439 €	29 102 686 €	30 618 804 €	32 167 649 €	
Participation de l'Université aux charges de fonctionnement (hors masse salariale) de l'IAE	2 475 310 €	3 245 669 €	3 660 968 €	3 734 188 €	INVESTISSEMENT					
					Dépenses d'investissement sur ressources propres (cpt 2)	72 289 €	290 174 €	106 490 €	86 480 €	
					Total INVESTISSEMENT	72 289 €	290 174 €	106 490 €	86 480 €	
TOTAL RECETTES (classe 7)	27 319 729 €	29 392 861 €	30 725 294 €	32 254 129 €	TOTAL DEPENSES (classes 2 & 6)	27 319 729 €	29 392 861 €	30 725 294 €	32 254 129 €	

** Présidence, Agence comptable, Dir. des Affaires Financières, Dir. des Ressources Humaines, Dir. Des Systèmes d'Information, Patrimoine, Logistique, Service Hygiène et Sécurité, Service des affaires juridiques Etc

2 830 410,00 3 554 338,02 3 660 968,16 3 734 187,52

(1) + (2) : La masse salariale de la composante (personnels Administratifs + Enseignants) représente en moyenne 60% du budget global

(2) : dont la part d'enseignement, seule, représente en moyenne 50% du budget global

(3) : La masse salariale des services supports (DRH, DAF, Agence comptable, Service Juridique, Vie étudiante, la logistique, le patrimoine, les bibliothèques, le SHS ... etc) représente en moyenne 20% du budget global

(4) : Les frais de fonctionnement (soutien et support) représentent en moyenne 20% du budget global

BUDGET propre intégré IUT_2017

Remarques : données en rouge correspondent aux Ressources propres de l'IUT

RECETTES	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Prévision Exécuté 2016	Prévision 2017	DÉPENSES	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Prévision Exécuté 2016*	Prévision 2017 (Exécuté 2016)
<i>Recettes</i>	<i>1 549 426 €</i>	<i>1 611 367 €</i>	<i>1 613 629 €</i>	<i>1 717 581 €</i>	<i>Dépenses</i>	<i>1 342 007 €</i>	<i>1 488 823 €</i>	<i>1 554 561 €</i>	<i>1 717 581 €</i>
Masse Salariale payée par les Services Centraux (ENS + BIATS)	3 872 351 €	4 121 332 €	4 244 972 €	4 329 872 €	MASSE SALARIALE				
Dotation globale de fonctionnement (cpt 7411)	813 761 €	813 761 €	813 761 €	813 761 €	Personnel administratif (BIATS) payé sur ressources propres	224 260 €	218 846 €	271 751 €	291 113 €
Autres recettes (VAE)			2 950 €		Personnel administratif affecté à l'IUT payé par l'Université	783 137 €	845 641 €	871 010 €	888 430 €
Subventions organismes publics ou UE (cpt 7446)					Masse salariale personnel Administratif	1 007 397 €	1 064 487 €	1 142 761 €	1 179 543 €
Taxe d'apprentissage affectée (cpt 7481)		8 486 €	46 500 €	20 000 €	17%	17%	18%	17%	
Droits d'inscription DUP + DUETI (cpt 7061)	11 611 €	13 235 €	13 000 €	23 820 €	Rémunération enseignants sur ressources propres	828 110 €	923 540 €	906 250 €	964 250 €
Autres recettes :					Rémunération enseignants sur budget de l'Université	2 339 476 €	2 422 007 €	2 494 668 €	2 544 561 €
- prestations de Formation Continue (cpt 7065)	711 176 €	772 828 €	730 000 €	860 000 €	Masse salariale personnel Enseignants	3 167 586 €	3 345 547 €	3 400 918 €	3 508 811 €
- autres produits (cpt 7088/7583/768)					Participation masse salariale aux Services Centraux + Service Actions Culturelles & S	529 679 €	619 752 €	638 344 €	651 111 €
- mise à disposition du personnel (cpt 7084)	11 568 €		10 368 €		Participation masse salariale au Service Commun de la Documentation	115 173 €	119 990 €	123 589 €	126 061 €
Produits exceptionnels (cpt 777) :					Participation masse salariale au Service Vie étudiante et associative	67 971 €	74 223 €	76 450 €	77 979 €
- produits sur opération de gestion					Participation masse salariale au Service des Relations Internationales (SGRI)	36 915 €	39 719 €	40 910 €	41 729 €
- reprise sur amortissement	1 310 €	108 €			Masse salariale Services Supports	749 738 €	853 684 €	879 294 €	896 880 €
					FONCTIONNEMENT				
					Fonctionnement sur ressources propres	284 312 €	318 737 €	344 658 €	435 918 €
					Participation au fonctionnement des services centraux + SACSO	619 529 €	566 590 €	583 588 €	595 259 €
					Participation au fonctionnement du SCD	42 165 €	41 699 €	42 950 €	43 809 €
					Participation au fonctionnement de la Vie étudiante et associative	9 692 €	8 218 €	8 464 €	8 634 €
					Participation au fonctionnement du SGRI	81 029 €	82 983 €	85 473 €	87 182 €
					Total charges de FONCTIONNEMENT	1 036 727 €	1 018 227 €	1 065 132 €	1 170 802 €
						47%	47%	48%	48%
					Total MASSE SALARIALE + FONCTIONNEMENT (classe comptable 6)	5 961 447 €	6 281 945 €	6 488 105 €	6 756 036 €
					INVESTISSEMENT				
					Dépenses d'investissement sur ressources propres	5 325 €	27 700 €	31 902 €	26 300 €
Participation de l'Université aux charges de fonctionnement (hors MS) de l'IUT	544 996 €	576 946 €	661 406 €	734 884 €	Total charges d'INVESTISSEMENT (classe comptable 2)	5 325 €	27 700 €	31 902 €	26 300 €
TOTAL RECETTES (classe 7)	5 966 772 €	6 309 645 €	6 520 007 €	6 782 336 €	TOTAL DÉPENSES (classes 2 & 6)	5 966 772 €	6 309 645 €	6 520 007 €	6 782 336 €

(1) + (2) : Part de la masse salariale (personnels Administratif + Enseignants) représente en moyenne 70% du budget global

(2) : Dont la part d'enseignement, seul, représente en moyenne 53% du budget global

(3) : La part d'environnement (frais de soutien et de support = DRH, DAF, Agence comptable, Service Juridique, Service Sports, la logistique, le patrimoine, le SHS, les bibliothèques, etc) représente en moyenne 47% du budget global



COMPTE FINANCIER 2017

Conseil d'administration du 13 mars 2018

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2017

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
	Emplois sous plafond Etat		Emplois finançés sur ressources propres	Global	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	En ETPT		En ETPT	Global	
	Permanents		489	(1)	489
	CDI		4,5		4,5
	Non permanents		158		166,0
S/total EC		652			660
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents		412	(2)	412
	CDI		42		42
	Non permanents		106		253
	CDD		560		707
S/total Biatoss		1 212	(3)		1 367
Totaux					(4)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 212	(5)	Plafond global des emplois voté par le CA	

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé

TABLEAU 1
Autorisations d'emploi
EXECUTION 2017

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emploi

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	1212	155	1367
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en EPTT	1212	155	1367

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISES PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale
	1184,56	1180,68	81 498 310	135,27	145,37	4586129,05
1 - TITULAIRES	871,72	888,27	68 804 791	0	0	0
* Titulaires Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et <u>actes de gestion, dont CAP, dénoncées dans l'organisme</u>)	0	0	-	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	871,72	888,27	68 804 791	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	871,72	888,27	68 804 791	0	0	0
Titulaires Etat détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	-	0	0	0	0
.Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	871,72	888,27	68 804 791	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	-	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	-	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	0	0	-	0	0	0
2 - NON TITULAIRES	312,84	292,41	12 693 519	135,27	145,37	4586129,05
* Non titulaires de droit public	312,84	292,41	12 693 519	130,69	141,37	4513729,78
- en fonction dans l'organisme :	312,84	292,41	12 693 519	130,69	141,37	4513729,78
Contractuels sous statut :	312,84	292,41	12 693 519	130,69	141,37	4513729,78
CDCI	32,27	13,6	1 231 689	12,6	22,6	457425
CDCD	280,57	278,81	11 461 830	118,09	118,77	4056305
Contractuels hors statut :	0	0	0	0	0	0
CDCI	0	0	0	0	0	0
CDCD	0	0	0	0	0	0
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0
* Non titulaires de droit privé (apprenti)	0	0	0	4,58	4	72399,27
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	4,58	4	72399,27
CDCI	0	0	0	0	0	0
CDCD	0	0	0	4,58	4	72399,27
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES				0	0	0
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT						
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
Contratuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
Contratuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES						
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur						
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur						

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2017

	Dépenses						Recettes		
	Budget Initial 2017		Budget Rectifié 2017		Compte Financier 2017		Budget Initial 2017	Budget rectifié 2017	CF 2017
	AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Personnel	92 378 989	92 378 989	93 843 886	93 843 886	93 271 308	93 267 252	108 647 972	110 338 476	106 598 162 Recettes globalisées
dont contribution employeur au CAS							87 999 978	88 660 496	88 768 963 Subvention pour charges de service public (SCSP)
pension	21 415 064	21 415 064	24 402 906	24 402 906	24 507 202	24 507 202	76 500	110 703	46 808 Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	15 102 630	15 214 530	15 639 842	15 648 671	14 841 720	13 904 061	637 000	0	0 Fiscalité affectée
Investissement	4 372 850	5 472 940	4 469 906	4 007 030	4 092 201	3 307 550	7 728 809	3 881 374	3 011 136 Autres financements publics
							12 205 685	17 685 903	14 771 255 Recettes propres
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	111 854 469	113 066 459	113 953 634	113 499 587	112 205 230	110 478 863	678 668	831 072	630 697 Recettes fléchées
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement							0	0	0 Financements de l'Etat fléchés
							678 668	831 072	630 697 Autres financements publics fléchés
							0	0	0 Recettes propres fléchées
							109 326 640	111 169 548	107 228 859 TOTAL DES RECETTES
							3 739 819	2 330 039	SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement

Tableau 3 des dépenses par destination - Compte financier 2017

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Personnel		Fonctionnement		Investissement			
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	91 699 671	91 695 614	13 461 781	12 538 343	4 091 133	3 307 550	109 252 584	107 541 506
Formation initiale et continue	47 750 621	47 750 275	2 908 607	2 735 772	636 854	613 598	51 296 082	51 099 646
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	27 350 342	27 350 342	992 165	960 095	613 615	588 537	28 956 122	28 898 974
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	20 390 341	20 389 996	1 803 790	1 690 846	21 177	23 000	22 215 309	22 103 842
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	9 937	9 937	112 652	84 831	2 062	2 062	124 651	96 830
Recherche	22 632 068	22 632 068	1 210 650	1 138 469	67 754	69 575	23 910 471	23 840 111
D111 - Recherche en SHS	22 621 044	22 621 044	1 210 650	1 135 505	67 754	69 575	23 899 448	23 826 124
D110 - Recherche en Sciences de la terre	5 059	5 059					5 059	5 059
D112 - Recherche transversale	5 964	5 964		2 964			5 964	8 928
Soutien et support	21 316 982	21 313 271	9 342 524	8 664 102	3 386 525	2 624 376	34 046 031	32 601 749
D105 - Bibliothèques et documentation	3 315 338	3 315 338	1 256 439	1 240 145	43 906	43 906	4 615 683	4 599 389
D113 - Diffusion des savoirs et musées	76 592	76 592	1 448	1 560			78 040	78 153
D114 - Immobilier	2 795 681	2 795 681	4 369 951	4 169 393	3 117 443	2 426 602	10 283 075	9 391 676
D115 - Pilotage et support	15 129 371	15 125 660	3 714 686	3 253 003	225 175	153 868	19 069 232	18 532 531
D2 Étudiants	1 571 638	1 571 638	1 379 940	1 365 719	1 069	0	2 952 646	2 937 357
D201 - Aides directes aux étudiants			685 159	688 529			685 159	688 529
D202 - Aides indirectes	121 487	121 487	135 947	136 071			257 434	257 558
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 450 151	1 450 151	558 833	541 119	1 069	0	2 010 052	1 991 269
D3 Autres programmes	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	93 271 308	93 267 252	14 841 720	13 904 061	4 092 201	3 307 550	112 205 230	110 478 863

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

3 250 004

Tableau 3 Recettes par origine de financement Compte financier - 2017

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Recettes globalisées Compte financier 2017					Recettes fléchées Compte financier 2017			Total BI 2018
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
FD010	Subvention pour charges de service public	88 768 963								88 768 963
FD020	Droits d'inscription					3 839 263				3 839 263
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE					6 553 280				6 553 280
FD040	Taxe d'apprentissage					787 933				787 933
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR					155 040				155 040
FD060	Valorisation					2 725				2 725
FD070	ANR investissements d'avenir									0
FD080	ANR hors investissements d'avenir				26 989					26 989
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région				623 156					623 156
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE				38 814					38 814
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	46 808			2 300 676	2 400		630 697		2 980 581
FD120	Fondations- fonds propres,réserves dons et legs					125 119				125 119
FD130	Autres recettes				21 500	3 304 064				3 325 564
NA	Non applicable					1 430				1 430
		88 768 963	46 808	0	3 011 136	14 771 255	0	630 697	0	107 228 859
								Solde budgétaire (déficit)		0

Tableau 5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Prévisions 2017			CF 2017	Prévisions 2017			CF 2017
Opérations	Libellé	Prévisions de décaissements BI	Prévisions de décaissements BR	Total prévisions de décaissements	Décaissements 2017	Prévisions d'encaissements BI	Prévisions d'encaissements BR	Total prévisions d'encaissements	Encaissements 2017
Bourses AMI	Bourses aide à la mobilité	309 200		309 200	72 800	309 200		309 200	309 200
Cotisation sécurité sociale		2 145 600		2 145 600	2 684 481	2 459 995		2 459 995	2 429 558
Intérêts consignations						129 080	-129 080	0	
TOTAL		2 454 800	0	2 454 800	2 757 281	2 898 275	-129 080	2 769 195	2 738 758

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER - COMPTE FINANCIER 2017

BESOINS			
	Budget Initial 2017	Budget Rectifié 2017	Compte Financier 2017
Solde budgétaire (déficit)	3 739 819	2 330 039	3 250 004
Remboursement d'emprunts (capital)			
Nouveaux prêts (capital)	0	0	
Dépôts et cautionnements			
Opérations au nom et pour le compte de tiers	2 454 800	2 454 800	2 757 281
Autres décaissements sur comptes de tiers	0	0	870
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	6 194 619	4 784 839	6 008 155
Abondement de la trésorerie			0
dont abondement de la trésorerie fléchée		403 147	10 383
dont abondement de la trésorerie non fléchée			0
TOTAL des besoins	6 194 619	4 784 839	6 008 155

FINANCEMENTS			
Budget initial 2017	Budget Rectifié 2017	Compte Financier 2017	
			Solde budgétaire (Excédent)
			Nouveaux emprunts (capital)
			Remboursement de prêts (capital)
			Dépôts et cautionnements
2 898 275	2 769 195	2 738 758	Opérations au nom et pour le compte de tiers
		1 245 609	Autres encaissements sur comptes de tiers
2 898 275	2 769 195	3 984 367	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
3 296 344	2 015 644	2 023 788	Prélèvement sur la trésorerie
-50 268			dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
3 346 612		2 013 405	dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
6 194 619	4 784 839	6 008 155	TOTAL des financements

TABLEAU 6 SITUATION PATRIMONIALE - COMpte FINANCIER 2017

Compte de résultat									
	CHARGES			PRODUITS					
	Budget Initial 2017	Budget Rectifié 2017	Compte Financier 2017	Taux EXEC	Budget Initial 2017	Budget Rectifié 2017	Compte Financier 2017	Taux EXEC	
Personnel	92 378 989	93 843 886	92 207 464	98,26%	Subventions de l'Etat	88 076 478	88 771 199	88 908 871	100,16%
dont charges de pensions civiles	21 415 064	24 402 906	24 507 202		Fiscalité affectée	637 000	-	0	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	17 886 469	18 320 610	19 452 659	106,18%	Autres subventions	8 390 577	4 695 546	4 965 486	105,75%
TOTAL des charges	110 265 458	112 164 496	111 660 123	99,55%	Autres produits	13 165 108	18 722 903	18 166 862	97,03%
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	3 705	25 152	381 096		TOTAL des produits	110 269 163	112 189 648	112 041 219	99,87%
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	110 269 163	112 189 648	112 041 219	99,87%	Résultat prévisionnel (PERTE)			0	
					Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	110 269 163	112 189 648	112 041 219	99,87%
Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)									
	BI 2017	BR 2017	CF 2017						
Résultat de l'exercice	3 705	25 152	381 096						
+ dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	2 671 939	2 671 939	3 357 908,94						
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 037 000	1 947 620,18						
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		0							
- produits de cession d'éléments d'actifs		0							
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 037 000	0							
= capacité d'autofinancement	1 638 644	1 660 091	1 791 384						
Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés									
EMPLOIS				RESSOURCES					
	BI 2017	BR 2017	CF 2017	Taux EXEC	BI 2017	BR 2017	CF 2017	Taux EXEC	
Insuffisance d'autofinancement				0	Capacité d'autofinancement	1 638 644	1 660 091	1 791 384	
Investissements	5 472 940	4 537 097	13 424 110	295,87%	Financement de l'actif par l'Etat			9 959 000	
Remboursement des dettes financières			4 369		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	16 900	16 900	21 718	128,51%
TOTAL des emplois	5 472 940	4 537 097	13 428 479	296%	Autres ressources	77 577	4 100		0,00%
Apport au fonds de roulement			-		Augmentation des dettes financières		0		
					TOTAL des produits	1 733 121	1 681 091	11 772 103	7
					Prélèvement sur fonds de roulement	-3 739 819	-2 856 006	-1 656 377	
Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie									
	BI 2017	BR 2017	CF 2017						
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	-3 739 819	-2 856 006	-1 656 377						
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	-443 475	-840 362	367 411						
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	-3 296 344	-2 015 644	2 023 788						
Niveau du fonds de roulement	5 539 225	8 182 128	9 381 757						
Niveau du besoin en fonds de roulement	-5 439 545	-3 269 579	2 061 806						
Niveau de la trésorerie	10 978 770	11 451 707	11 443 563						

TABLEAU 7 PLAN DE TRESORERIE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle	
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	13 467 351	28 780 823	19 818 737	11 948 142	26 270 186	19 005 119	38 190 129	34 162 253	28 793 249	24 427 174	29 223 255	21 127 908	- 2 023 788	
ENCAISSEMENTS														
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	22 071 114	91 143	565 474	22 681 565	1 019 038	31 641 374	1 097 272	418 939	1 894 698	16 983 021	1 956 535	6 177 983	106 598 162	
Subvention pour charges de service public	22 030 440			22 356 024		30 842 617	198 151			13 218 264		123 467	88 768 963	
Autres financements de l'État									26 250			20 558	46 808	
Fiscalité affectée													-	
Autres financements publics	40 674	24 000	313 422	33 798	329 554	360 911	78 123	283 042	900 541	496 434	144 749	5 889	3 011 136	
Recettes propres		67 143	252 052	291 743	689 485	437 846	820 998	135 897	967 907	3 268 323	1 811 786	6 028 075	14 771 255	
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	-	-	-	-	-	-	630 697	-	-	-	-	-	630 697	
Financements de l'État fléchés							630 697							
Autres financements publics fléchés													630 697	
Recettes propres fléchées													-	
<i>Opérations non budgétaires</i>	519 410	768 596	453 286	347 384	-	16 269	298 770	2 945 703	1 659 644	1 799 377	-	1 919 458	154 917	-
Emprunts : encaissements en capital													-	
Prêts : encaissement en capital														
Dépôts et cautionnements			390		60					360	150	180	315	
Opérations gérées en comptes de tiers :	519 410	768 596	452 896	347 384	-	16 329	298 770	2 945 703	1 659 644	1 799 017	-	1 919 608	154 737	-
- TVA encaissée													-	
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	35 690	97 060	1 290	1 505	216 870	645	792 050	661 199	656 859	116 529	56 420	102 641	2 738 758	
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires	483 720	671 536	451 606	345 879	-233 199	298 125	2 153 653	998 445	1 142 158	-2 036 137	98 317	-3 129 949	1 244 154	
A. TOTAL	22 590 524	859 739	1 018 760	23 028 949	1 002 770	31 940 144	4 673 672	2 078 583	3 694 075	15 063 563	2 111 452	3 150 996	111 213 226	
DECASSEMENTS														
<i>Dépenses liées à des recettes globalisées</i>	7 277 052	9 769 153	8 762 686	8 688 930	8 203 325	12 704 154	8 476 248	7 447 026	7 922 696	9 985 946	10 141 549	10 479 785	109 858 549	
Personnel	7 277 052	9 394 910	7 073 174	6 880 236	6 942 352	11 131 626	6 982 113	7 172 476	6 466 777	8 560 483	8 085 275	7 300 778	93 267 252	
Fonctionnement	-	358 610	1 529 355	1 668 321	1 088 121	1 486 183	1 227 100	229 978	861 766	1 050 423	1 485 798	2 298 093	13 283 748	
Intervention													-	
Investissement		15 634	160 157	140 372	172 852	86 346	267 035	44 571	594 152	375 040	570 476	880 913	3 307 550	
<i>Dépenses liées à des recettes fléchées</i>	-	23 752	19 617	12 285	20 602	23 484	64 305	560	137 305	277 540	37 010	3 854	620 314	
Personnel													-	
Fonctionnement		23 752	19 617	12 285	20 602	23 484	64 305	560	137 305	277 540	37 010	3 854	620 314	
Intervention													-	
Investissement														
<i>Opérations non budgétaires</i>	-	28 920	107 052	5 690	43 910	27 495	160 996	-	150	3 996	28 240	2 351 702	2 757 281	
Emprunts : remboursements en capital													-	
Prêts : décaissements en capital													-	
Dépôts et cautionnements		120	30	30	30	30	240			150	90	30	120	
Opérations gérées en comptes de tiers :	-	28 800	107 022	5 660	43 880	27 465	160 756	-	-	3 906	28 210	2 351 582	2 757 281	
- TVA décaissée													-	
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements		28 800	107 022	5 660	43 880	27 465	160 756			3 906	28 210	2 351 582	2 757 281	
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires													-	
B. TOTAL	7 277 052	9 821 825	8 889 355	8 706 904	8 267 837	12 755 133	8 701 548	7 447 587	8 060 151	10 267 482	10 206 799	12 835 341	113 236 144	
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	15 313 472	- 8 962 086	- 7 870 595	14 322 044	- 7 265 067	19 185 011	- 4 027 877	- 5 369 004	- 4 366 076	4 796 081	- 8 095 347	- 9 684 345	- 2 023 788	
SOLDE CUMULE (1) + (2)	28 780 823	19 818 737	11 948 142	26 270 186	19 005 119	38 190 129	34 162 253	28 793 249	24 427 174	29 223 255	21 127 908	11 443 563	- 2 023 788	

TABLEAU 8 OPERATIONS SUR RECETTES FLECHEES

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Liste des recettes fléchées - compte financier 2017

	Antérieures à N non dénouées	CF 2017	BI 2018	2019	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		0	10 383	-40 450	
Recettes fléchées (b)	1 089 264	630 697	679 068	0	2 399 029
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés	1 089 264	630 697	679 068		2 399 029
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	1 089 264	620 314	729 901	0	2 439 479
Personnel					
AE=CP					
Fonctionnement					
AE	1 089 264	621 909	729 901		2 441 074
CP	1 089 264	620 314	729 901		2 439 479
Intervention					
AE					
CP					
Investissement					
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-	10 383	-50 833	0	-40 450

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)					0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)					0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	-	10 383	-40 450	-40 450	-40 450

Périmètre financier : UJM-Lyon3

Exercice : 2017

Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmations

Exécution d'AE et de CP		Prévisions		Exécution				Reste à payer		Reste à réaliser		
Opération	Nature	Coût total de l'opération		Conso AE < N	Conso AE N	TOTAL des AE consommées	Conso CP < N	Conso CP N	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Solde à engager	Solde à payer
Contrats de recherche	Personnel			765 986,00	568 725,74	1 334 711,74	765 986,00	568 725,74	1 334 711,74	0,00		
	Fonctionnement			556 020,00	338 812,58	894 832,58	556 020,00	311 521,83	867 541,83	27 290,75		
	Investissement			82 889,00	23 286,13	106 175,13	82 889,00	23 286,13	106 175,13	0,00		
	Total Contrats de recherche	3 329 364,00		1 404 895,00	930 824,45	2 335 719,45	1 404 895,00	903 533,70	2 308 428,70	27 290,75	993 644,55	1 020 935,30
Contrats d'enseignement	Personnel			3 047,00	101 898,02	104 945,02	3 047,00	101 898,02	104 945,02	0,00		
	Fonctionnement			1 215 871,00	778 390,94	1 994 261,94	1 215 871,00	768 121,15	1 983 992,15	10 269,79		
	Investissement			41 076,00	0,00	41 076,00	41 076,00	0,00	41 076,00	0,00		
	Total Contrats d'enseignement	2 908 284,00		1 259 994,00	880 288,96	2 140 282,96	1 259 994,00	870 019,17	2 130 013,17	10 269,79	768 001,04	778 270,83
Programme pluriannuels d'inv	Personnel	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Investissement	22 052 965,00		6 497 917,00	2 585 935,08	9 083 852,08	6 213 988,00	1 856 523,97	8 070 511,97	1 013 340,11	12 969 112,92	13 982 453,03
	Total Programme pluriannuels d'inv	22 052 965,00		6 497 917,00	2 585 935,08	9 083 852,08	6 213 988,00	1 856 523,97	8 070 511,97	1 013 340,11	12 969 112,92	13 982 453,03
	Ss total Personnel			769 033,00	670 623,76	1 439 656,76	769 033,00	670 623,76	1 439 656,76	0,00		
	Ss total Fonctionnement			1 771 891,00	1 117 203,52	2 889 094,52	1 771 891,00	1 079 642,98	2 851 533,98	37 560,54		
	Ss total Investissement			6 621 882,00	2 609 221,21	9 231 103,21	6 337 953,00	1 879 810,10	8 217 763,10	1 013 340,11		
	TOTAL	28 290 613,00		9 162 806,00	4 397 048,49	13 559 854,49	8 878 877,00	3 630 076,84	12 508 953,84	1 050 900,65	14 730 758,51	15 781 659,16

Exécution des recettes		Prévisions		Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes	
Opération	Nature	Financement de l'opération		Encaissements < N	Encaissements réalisés N	Reste à encaisser en N+1 et suivantes	
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	648 048,00		471 798,00	100 500,00	75 750,00	
	Autres financements publics	1 494 041,00		367 017,00	943 448,97	183 575,03	
	Autres financements	1 187 275,00		494 622,00	232 366,04	460 286,96	
	Total Contrats de recherche	3 329 364,00		1 333 437,00	1 276 315,01	79 611,99	
Contrats d'enseignement	Financement de l'Etat	0,00		0,00	0,00	0,00	
	Autres financements publics	2 908 284,00		651 462,00	934 327,46	1 322 494,54	
	Autres financements	0,00		0,00	0,00	0,00	
	Total Contrats d'enseignement	2 908 284,00		651 462,00	934 327,46	1 322 494,54	
Programme pluriannuels d'inv	Financement de l'Etat	503 000,00		275 000,00	120 000,00	108 000,00	
	Autres financements publics	1 563 000,00		0,00	0,00	1 563 000,00	
	Autres financements	0,00		0,00	0,00	0,00	
	Total Programme pluriannuels d'inv	2 066 000,00		275 000,00	120 000,00	1 671 000,00	
	Ss total Financement de l'Etat	1 151 048,00		746 798,00	220 500,00	183 750,00	
	Ss total Autres financements publics	5 965 325,00		1 018 479,00	1 877 776,43	3 069 069,57	
	Ss total Autres financements	1 187 275,00		494 622,00	232 366,04	460 286,96	
	TOTAL	8 303 648,00		2 259 899,00	2 330 642,47	3 713 106,53	

Etat présenté pour information au CA

Tableau de synthèse budgétaire et comptable

		Budget Initial 2017	Budget Rectifié 2017	Compte Financier 2017
Stocks initiaux	Niveau initial de restes à payer	1 600 000	1 600 000	1 014 873
	Niveau initial du fonds de roulement	9 279 044	11 038 134	11 038 134
	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 4 996 070	- 5 439 545	- 2 429 217
	Niveau initial de la trésorerie	14 275 114	13 467 351	13 467 351
	<i>dont niveau initial de la trésorerie fléchée</i>			
	<i>dont niveau initial de la trésorerie non fléchée</i>			
Flux de l'année	Autorisations d'engagement	111 854 469	113 953 634	112 205 230
	Résultat patrimonial	3 705	25 152	381 096
	Capacité d'autofinancement	1 638 644	1 660 091	1 791 384
	Variation du fonds de roulement	- 3 739 819	-	1 656 377
	Opérations bilancielles non budgétaires		- 2 856 006	
	<i>Nouvel emprunt / remboursement de prêt</i>			
	<i>Remboursement d'emprunt / prêt accordé</i>			
	<i>Cautionnements et dépôts</i>		-	4 369
	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires		-	
	<i>Variation des stocks</i>			-
	<i>Production immobilisée</i>			-
	<i>Charges sur créances irrécouvrables</i>			
	<i>Produits divers de gestion courante</i>			
	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires		-	
	/ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs			
	its/ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours			
	obilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	1 300 000	1 300 000	
	imobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	- 1 300 000	- 1 300 000	
	Solde budgétaire	- 3 739 819	- 2 330 039	- 3 250 004
	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	- 443 475	314 395	1 226 216
	Variation de la trésorerie	- 3 296 344	- 2 015 644	- 2 023 788
	<i>dont variation de la trésorerie fléchée</i>	50 268	-	10 383
	<i>dont variation de la trésorerie non fléchée</i>			2 013 405
	Variation du besoin en fonds de roulement	- 443 475	- 840 362	- 2 071 806
	Restes à payer	- 1 211 990		1 726 367
Niveau final du fonds de roulement	Niveau final de restes à payer	388 010	1 600 000	2 741 240
	Niveau final du fonds de roulement	5 539 225	8 182 128	9 381 757
	Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 5 439 545	- 3 269 579	- 2 061 806
	Niveau final de la trésorerie	1 978 770	11 451 707	11 443 563
	<i>dont niveau final de la trésorerie fléchée</i>			
	<i>dont niveau final de la trésorerie non fléchée</i>			

COMpte FINANCIER 2017

Conseil d'administration du 13 mars 2018

Note ordonnateur

PREAMBULE

Comme l'ensemble des organismes publics, l'Université est soumise aux dispositions du décret Gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) depuis le 1er janvier 2016.

Aussi au même titre que pour le budget initial 2018, la présentation du compte financier 2017 s'est enrichie de tableaux de données issues des deux comptabilités budgétaire et patrimoniale. La soutenabilité budgétaire ne s'apprécie donc plus seulement au regard du compte de résultat qui devait être présenté à l'équilibre et du niveau du fonds de roulement ; elle s'analyse désormais à partir des restes à payer, des opérations pluriannuelles, du solde budgétaire, de la variation de la trésorerie (fléchée ou non), de l'équilibre financier, du résultat d'exploitation, de la capacité d'autofinancement, de la variation du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement. La dimension pluriannuelle des engagements est prise en compte ainsi que leurs impacts financiers.

Si l'application réglementaire date du 1^{er} janvier 2016, notre université qui s'était inscrite en vague 2 du déploiement de son système d'information SIFAC n'a pu bénéficier d'un outil en mode GBCP qu'à compter de l'exercice 2017. Le système est compatible mais les restitutions restent encore à fiabiliser en termes de paramétrage, l'automaticité n'est pas encore acquise.

D'un point de vue global, la situation financière de notre établissement est saine. Le pilotage au plus juste qui a été effectué, compte tenu de la faible dotation de notre subvention pour charge de service public, nous permet d'être à l'équilibre tout en préservant une politique dynamique d'investissement. Le résultat patrimonial positif illustre la sincérité et le sérieux de notre gestion. La maîtrise au plus juste de l'évolution de la masse salariale aura été un des acquis de l'exercice 2017. Les flux de trésorerie sont maîtrisés. Il reste toutefois un effort à faire dans la maîtrise de l'outil GBCP, qui se traduit dans un solde budgétaire (exprimé en encaissements/décaissements) peu satisfaisant, et dont le résultat décevant s'explique pour 50 % par des recettes non encaissées sur des budgets de certaines composantes. En ce sens, les

informations complémentaires apportées par les comptabilités budgétaire et générale démontrent que certains principes de la GBCP ne sont pas encore bien intégrés dans certaines entités de notre établissement et que des analyses partagées permettront de nécessaires réajustements.

Nous porterons notre effort sur cet aspect important de notre gestion pour 2018, gage de la soutenabilité de nos investissements pour les années à venir.

En résumé, le compte financier présente donc, dans un spectre élargi, la photographie de la situation financière de notre établissement appréciée à la fin de l'exercice 2017 et qui souligne une dynamique réelle de pilotage issue de notre politique qui a su prioriser et opérer des choix responsables, mais aussi prendre des décisions permettant à notre établissement de conserver une santé financière positive et saine.

1 – Autorisations budgétaires

1.1 Tableau des autorisations d'emplois – tableau 1 pour vote

La consommation d'ETPT a été maîtrisée suite à la décision de travailler à stabiliser nos emplois, suite au bilan financier de l'année 2016 et en lien avec le rectorat. Cela a notamment été fait en travaillant sur nos effectifs de contractuels.

Ainsi nous obtenons un niveau d'emploi à fin 2017 au niveau de celui de 2016. Cette stabilisation résulte d'un travail d'analyse et de contrôle renforcé des mouvements de personnels et des recrutements. Notamment avec la mise en œuvre d'une commission de recrutement, regroupant la Vice-Présidente RH, le Vice-Président en charge des affaires économiques et sociales, de la Directrice des Ressources Humaines, de la Directrice des Affaires Financières et du Responsable du Pilotage de la Masse Salariale et des Emplois, permettant de prendre les décisions avec tous les éléments de contexte.

a) Plafond Etat

Le niveau d'emploi déterminé lors du Budget Initial est conforme à l'exécution. Constat logique du fait d'une campagne d'emploi 2017 qui avait été décidée à niveau constant de titulaires (Seuls les départs étaient remplacés).

L'évolution réside dans la structure entre emploi de titulaires et de non titulaires car lors du BI, la campagne de concours Sauvadet n'avait pas été réalisée. Au final, 15 titularisations sont venues augmenter le nombre de titulaires et faire baisser le nombre de non titulaires en partie car certains des agents ayant réussi un concours étaient sur le plafond établissement (5 agents).

A cela s'ajoutent les mouvements liés au retour d'agents titulaires en position de détachement ou disponibilité occasionnant la sortie des contractuels qui les remplaçaient ainsi que les départs à la retraite d'agents titulaires dont le remplacement a été effectué par des contractuels avant que le poste ne soit mis au concours pour la rentrée en fin d'année 2017.

b) Plafond Etablissement

Au regard de la courbe de nos emplois sur les dernières années, lors du BI, nous étions partis sur une évolution de 6 ETPT par rapport à 2016.

L'analyse de l'exécution de notre masse salariale 2016, nous a conduits à retravailler la dynamique de l'évolution de nos emplois. Nos efforts se sont portés sur les emplois de contractuels présents sur le plafond d'emplois de l'établissement. Comme expliqué précédemment, une organisation renforcée a été mise en place dans le cadre de l'étude des demandes de recrutement.

Ainsi l'augmentation prévue au BI n'a pas eu lieu et nous avons même baissé le niveau d'emplois par rapport à 2016. Dans le détail, nous constatons que la baisse s'est effectuée sur les emplois Biats alors que les emplois d'enseignants ont augmenté en lien avec l'augmentation de notre offre de formation.

Sur 2017, nous avons décroché un nombre plus important de contrats de recherche nécessitant le recrutement de contractuels doctorants décomptant sur le plafond Etablissement.

Le travail réalisé nous a permis d'intégrer ces postes d'enseignants et de doctorants sans hausse d'emploi au final mais non sans impact sur la masse salariale.

c) La Masse Salariale

Malgré la maîtrise des ETP, la masse salariale 2017 exécutée est au final plus élevée que la prévision portée au budget initial. En effet, l'augmentation de notre masse salariale résulte pour majeure partie d'un facteur coût plus important et non d'un effet volume lié aux emplois.

La masse salariale prévue initialement a ainsi augmenté de 1 464 897€, cette évolution a été intégrée lors des deux Budgets Rectificatifs. L'exécution 2017 est au final légèrement inférieure à la dernière prévision.

La hausse de notre masse salariale s'explique par quatre grands facteurs :

- Les mesures Etat : les évolutions de la mesure PPCR communiquées en cours d'année qu'il a fallu intégrer.
- La mise en oeuvre d'une nouvelle offre de formation : le recrutement d'enseignants contractuels plus nombreux et la hausse des heures complémentaires.
- L'activité recherche : Plusieurs nouveaux projets obtenus en cours d'année avec le recrutement de contractuels doctorants.
- Les éléments de correction en cours d'année : réévaluation du coût de l'augmentation du point d'indice, réintégration d'agents titulaires de retour de détachement ou disponibilité, réévaluation de la PRES, réévaluation du GVT, recrutement d'un médecin du travail...

Des éléments en majorité liés au plafond Etat ce qui explique que la hausse se soit portée en majorité sur celui-ci. Dans le même temps la baisse des emplois sur le plafond établissement s'est bien traduite par une baisse de la masse salariale.

Les éléments d'augmentation de la masse salariale étaient pour majorité liés à des éléments de financement de la dotation et à des financements par des partenaires.

Entre le budget initial et l'exécution finale, nous avons perçu 471 997€ de dotation supplémentaire.

Les éléments de hausse de l'offre de formation liés à la hausse des effectifs étudiants étaient financés par les 436 237€ perçus dans la dotation initiale.

De même, la correction sur la valorisation du coût de l'augmentation du point d'indice pour un peu moins de 70 000€ rentrait dans le cadre du financement de l'augmentation du point d'indice au 1^{er} février et de l'EAP de l'augmentation au 1^{er} juillet.

Les nouveaux contrats de recherche que nous avons décrochés ont nécessité des dépenses de masse salariale à hauteur de près de 150 000€, dépenses financées sur Eotp.

Au final, ce sont 300 000€ de dépenses de masse salariale sur les 1 394 091€ d'augmentation du budget initial qui ont dû être financés sur les ressources propres de l'Université.

En grande partie, il s'agissait de facteurs d'évolution prévus mais non complètement intégrés du fait du changement de direction de la DAF et du suivi de la masse salariale au moment de la création du budget initial et la situation réelle au démarrage de l'année 2017.

Des ajustements relativement normaux du fait d'une activité humaine non linéaire sur l'année.

Par exemple, l'arrivée d'un médecin de prévention qui manquait à l'établissement depuis plusieurs années et dont le recrutement était initialement prévu en collaboration avec un organisme spécialisé sur la base d'une convention et donc sur la base d'une dépense de fonctionnement. Au final le projet a changé et le médecin de prévention est rémunéré sur le budget de masse salariale.

1.2 Tableau des autorisations budgétaires – tableau 2 pour vote

Le tableau des autorisations budgétaires présente les limites supérieures des dépenses pouvant être engagées juridiquement (AE) et payées (CP) par enveloppe (fonctionnement, personnel et investissement) et les recettes selon qu'elles sont globalisées ou fléchées.

Outre l'exécution 2017 des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes, le tableau présente les mêmes informations relatives aux prévisions du Budget initial et du Budget rectifié.

Concernant les dépenses, seules les opérations budgétaires sont prises en compte, les opérations de trésorerie étant considérées comme non budgétaires (opérations pour le compte de tiers, et les amortissements).

Ce tableau met en évidence **le solde budgétaire** qui traduit la différence entre les prévisions d'encaissement et les prévisions de décaissement. Un solde budgétaire déficitaire signifie que la couverture des dépenses à payer n'est pas assurée par les recettes encaissées sur l'exercice et que donc, ces recettes seront normalement encaissées sur l'exercice suivant.

Les évolutions entre l'exécution 2016 et 2017

En termes de dépenses prises globalement, on constate un niveau d'engagement en 2017 supérieur de 2 834 261 euros par rapport à 2016 ; par contre, le niveau des décaissements est inférieur de 768 860 euros.

En matière d'engagements, l'évolution est sensiblement due à l'augmentation des dépenses liées à la contribution employeur au CAS pension qui correspond à un montant de + 3 092 138 euros.

On ne constate pas d'évolutions sensibles en termes d'engagements de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

En termes de décaissements, si les décaissements 2016 sont impactés des restes à payer 2015, l'écart en 2017 entre engagements et décaissements correspond à des restes à payer qui impacteront 2018.

Quant aux recettes encaissées, le niveau des recettes globalisées reste le même entre 2016 et 2017. Les recettes propres encaissées baissent donc significativement ; on doit s'attendre à un report d'encaissement sur l'exercice 2018.

(en euros)	2013	2014	2015	2016	2017	var 13/14	var 14/15	var 15/16	var 16/17
Subventions autres ministères	144 484	30 661	85 520	44 900	46 808	-113 823	54 859	-40 620	1 908
Subventions ANR	32 500	4 950	-20 833	46 264	26 989	-27 550	-25 783	67 096	-19 275
Subvention Région	627 824	336 093	816 757	325 018	623 156	-291 731	480 664	-491 739	298 138
Subventions autres collectivités locales	12 900	13 500	5 720	2 800	2 400	600	-7 780	-2 920	-400
Subventions CEE	21 172	-11 989	159 537	117 045	38 814	-33 161	171 526	-42 492	-78 231
Autres subventions fonctionnement	754 478	658 788	1 006 985	952 318	2 931 155	-95 689	348 197	-54 667	1 978 837
Autres subventions investissement	816 883	4 594 671	890 411	243 790	21 718	3 777 788	-3 704 260	-646 621	-222 072
autres	2 364 106	2 189 733	2 098 230	1 984 111	0	-174 373	-91 502	-114 119	-1 984 111
Total autres ressources institutionnelles	4 774 346	7 816 405	5 042 327	3 716 246	3 691 040	3 042 060	-2 774 078	-1 326 081	-25 206
Total ressources propres	14 091 090	14 800 489	15 077 226	16 801 046	14 768 855	709 399	276 737	1 723 820	-2 032 191

Les évolutions entre les prévisions et l'exécution 2017

Au cours de l'exercice, les dépenses de masse salariale ont été de 888 263 euros supérieures à la prévision initiale ce qui n'est pas significatif si l'on considère qu'au cours de cette même période la contribution employeur au CAS pension a été de 3 092 138 euros supérieure à la prévision initiale. Aussi ce sont bien des mesures fortes en matière de politique RH qui ont permis de contenir l'évolution de la masse salariale et même de diminuer les dépenses par rapport à la prévision rectifiée de - 576 634 euros.

L'évolution des dépenses de fonctionnement reste maîtrisée en matière d'engagement. Par contre, l'écart de 1 744 610 euros entre les engagements et les décaissements démontre que ces engagements tardifs verront leur dénouement sur 2018 avec un impact sur les CP 2018. Même problématique avec les dépenses d'investissement dont les flux ont été tardifs et n'ont pas permis le décaissement sur 2017.

Evolution des taux d'exécution par enveloppe

Dépenses	2013	2014	2015	2016	2017	Recettes	2013	2014	2015	2016	2017
Masse salariale	99,58%	99,94%	99,52%	100,00%	99,39%	Fonctionnement	100,51%	100,19%	99,20%	99,48%	96,16%
Fonctionnement	88,84%	89,93%	98,10%	96,62%	88,85%	Investissement	22,60%	105,92%	118,85%	596,31%	117,70%
Investissement	50,91%	64,70%	97,51%	73,67%	82,54%						

Au niveau des recettes, on enregistre une hausse de 2 869 047 euros de notre subvention pour charge de service public (SCSP) notamment liée :

- A la création d'emplois 2017
- A la compensation du protocole PPCR
- Aux mesures nouvelles au titre de la démographie étudiante
- A l'ajustement du flux réel de boursiers
- A des moyens pour l'accessibilité des locaux et la mise en sécurité.

(en euros)	2013	2014	2015	2016	2017	var 16/17
Masse salariale transférée	58 666 395	60 985 753	62 996 273	64 374 912	68 992 696	
modèle allocation des moyens	12 892 325	12 892 325	12 892 325	12 892 325	12 892 325	
contrats doctoraux	1 842 786	1 917 310	1 966 993	1 933 119		
Actions spécifiques	196 359	79 032	141 686	106 447	83 026	
sous-total masse salariale	73 597 865	75 874 420	77 997 277	79 306 803	81 968 047	2 661 244
Fonctionnement	5 673 202	5 673 202	4 699 333	4 579 518	5 555 905	
Négociation CQ	850 000	850 000	850 000	850 000		
Compensation boursiers		100 143	1 290 545	1 477 863	1 564 191	
Action sociale	27 025	27 025	27 025	27 025		
Actions spécifiques	238 883	229 413	277 877	293 091	175 204	
sous-total fonctionnement	6 789 110	6 879 783	7 144 780	7 227 497	7 295 300	67 803
Investissement : sécurité / accessibilité	100 000	100 000	75 000	0	140 000	140 000
Réserve de précaution	-301 370	-301 370	-634 384	-634 384	-634 384	0
Total crédits Ministère	80 185 605	82 552 833	84 582 673	85 899 916	88 768 963	2 869 047

Concernant les autres natures de recettes, on constate un écart significatif entre la prévision d'encaissement et les encaissements réels, soit – 2 097 781 euros entre le BI et l'exécution et – 3 940 689 euros entre le BR et l'exécution.

Cet écart tient, d'une part, au fait que certaines recettes ont été facturées trop tardivement pour pouvoir attendre un encaissement sur l'exercice et, d'autre part, parfois, à une appropriation encore trop fragile de la GBCP dans certaines composantes de formation dont les budgets ont été construits sur des droits constatés. Un accompagnement et des analyses partagées devront être conduits afin de pouvoir réajuster au plus sincère les prévisions et leur réalisation.

C'est notamment pour cette dernière raison que le solde budgétaire est négatif de **– 3 250 004 euros**.

En effet, si la prévision prévoyait bien que le solde budgétaire soit impacté négativement des dépenses liées aux opérations de travaux pour lesquels aucune subvention n'était attendu, **ce solde est le résultat pour 50 % de recettes non encaissées sur des budgets de composantes de formation et principalement sur celui de l'IAE.**

1.3 **Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine – tableau 3 pour information**

1.3.1. Analyse des dépenses par destination

Masse personnel :

La masse salariale de l'établissement est globalement maîtrisée avec une hausse de 1% par rapport au budget initial. Un pilotage fin a été mené courant 2017 pour rationaliser nos moyens et une analyse fine conduite pour le renouvellement des postes sans reconduction « automatique ».

Notre établissement s'est engagé dans un processus de réorganisation pour améliorer la qualité des services rendus et mettre en cohérence notre organisation avec les missions que se fixe l'université. Le développement de nouvelles missions et de nouveaux services et métiers, notamment en lien avec le numérique, ont fait l'objet d'un investissement très fort de l'établissement, en terme budgétaires comme en moyens humains.

Les augmentations de masse salariale ont porté essentiellement sur le domaine de la recherche universitaire (D111), du pilotage (D115) et sur le domaine de la santé, des activités culturelles et sportives pour la vie étudiante (D203).

Masse Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées dans presque tous les domaines, tant au niveau de la formation (D101), de la recherche (D111) que du pilotage (D115 → -705 K€) avec une baisse globale de -1.310 K€, soit 8,6 % par rapport au budget initial.

Des moyens d'appui renforcés ont cependant été attribués aux bibliothèques (D105 → +75 K€). En outre, les mesures en faveur de nos étudiants ont été renforcées, notamment au niveau des aides indirectes (D202) avec une hausse de +35 K€.

Masse Investissement :

Trois quarts des dépenses d'investissement concernent la destination patrimoine (D114).

3.1.2. Analyse des recettes par origine de financement

Ressources propres :

Les moyens alloués par notre ministère de tutelle représentent 83% des recettes de fonctionnement. Au titre des mesures nouvelles 2017, notre subvention pour charge de service public (SCSP) a été augmentée de 436.237 € pour compenser la hausse de nos effectifs étudiants et nous avons également perçu une dotation complémentaire au titre de créations d'emplois 2017.

Une des orientations de l'équipe présidentielle est d'accroître le budget de fonctionnement de l'établissement à partir de ses ressources propres en développant davantage sa relation avec le monde socio-économique, en accroissant les financements des contrats de recherche et de transfert/valorisation et en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources.

L'établissement a ainsi favorisé le développement des diplômes en apprentissage et en alternance, co-construits avec le monde professionnel. Ces formations ont été développées dans le respect du plafond d'heures attribué à chaque composante, tout en veillant à l'équilibre économique de celles-ci et à l'accroissement des marges dégagées.

En conséquent, nos recettes provenant des contrats et prestations de recherche (FD050) ont plus que doublé passant de 65 K€ à 155 K€ (+90 K€).

Les recettes provenant des droits d'inscriptions (FD020), de la formation continue, des diplômes propres et de la VAE (FD030) paraissent être en dessous de nos prévisions. Or, la lecture des données cette année est différente du fait du passage à la GBCP. Les recettes exécutées (CP) correspondent aux recettes réellement encaissées en 2017 et non aux montants liquidés (montants titrés par rapport aux droits constatés mais pas forcément encaissés). Les années précédentes, il n'y avait pas cette notion d'encaissement.

D'autre part, grâce à une campagne active, l'établissement a encaissé un montant de taxe d'apprentissage (FD040) de 788 K€, soit une hausse de 24% par rapport aux prévisions.

2 – Equilibre financier

2.1 Tableau d'équilibre financier – tableau 4 pour vote

Le tableau d'équilibre financier permet de déterminer la variation de la trésorerie sur 2017.

Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant du tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais affectent la trésorerie.

Le déficit budgétaire de **– 3 250 004 euros** corrigé de ces opérations, notre trésorerie se trouve débitée de 2 023 788 euros, ce qui est conforme aux prévisions rectifiées 2017 et identique au niveau de 2016, mais qui, de façon cumulative sur plusieurs exercices, peut contribuer à détériorer notre trésorerie.

Hors opérations pluriannuelles dont l'équilibre s'évalue sur la durée, avoir un niveau d'encaissements au moins équivalent au niveau des décaissements est une vigilance que nous devrons maintenir sur 2018.

2.2 Tableau des opérations pour compte de tiers – tableau 5 pour information

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale, uniquement en comptes de tiers (classe 4), s'agissant d'opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

Sont, à ce titre, retracés deux types d'opérations, à savoir :

- Les bourses AMI qui constituent un dispositif d'intervention « transparent » géré par l'université sur financement de l'Etat.
- Les versements des droits de sécurité sociale des étudiants perçus par l'Université et reversés à l'URSSAF au titre d'une convention de mandat.

L'absence de marge de manœuvre sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires et participent, en cas de déséquilibre entre les encaissements et les décaissements, à la variation de trésorerie. Elles figurent ainsi sur une ligne du tableau d'équilibre financier.

Sur 2017, la variation globale est de – 18 523 euros.

3 – Analyse de la soutenabilité

3.1 Tableaux de situation patrimoniale – tableau 6 pour vote

Le tableau relatif à la situation patrimoniale présente le budget de l'établissement sous l'angle de la comptabilité générale. Il correspond aux présentations qui étaient effectuées avant la mise en œuvre de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Ce document se veut donc différent du tableau des autorisations budgétaires et du tableau d'équilibre financier mais reste néanmoins complémentaire et permet une analyse globale de la situation budgétaire et financière de notre établissement, elle permet de présenter l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés de l'évolution de nos charges et nos produits.

Le compte de résultat prévisionnel présente les dépenses de fonctionnement et de personnel ainsi que les recettes de fonctionnement. Les dépenses mentionnées dans le compte de résultat prévisionnel sont complétées des dotations aux amortissements et provisions pour **3 357 909 euros** ; de la même manière les recettes correspondent à celles du tableau des autorisations budgétaires auxquelles est ajoutée la quote-part de reprise des financements rattachés à des actifs pour **1 947 620 euros**.

Il permet de déterminer que l'exécution 2017 génère un résultat positif de **381 096 euros**.

Le résultat prévisionnel issu du compte de résultat prévisionnel permet également de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement, elle est de **1 791 384 euros**, elle constitue un surplus de trésorerie et permettra de financer des dépenses d'investissement prévues hors PPI.

Si le niveau de notre résultat 2017 est honorable, il s'agira d'être vigilant sur le taux de couverture de nos emplois afin de limiter dans un avenir proche le prélèvement sur notre fonds de roulement, et à plus long terme, de le reconstituer.

Comme le montre le tableau des opérations plurianuelles, les opérations de travaux en cours ou validées dans le cadre du PPI montre un besoin de financement au-delà de 2017 de presque 13 millions d'euros d'ici 2021.

(en euros)	2013	2014	2015	2016	2017
RESULTAT NET (positif ou négatif)	5 036 089	2 115 706	-3 508 246	88 204	381 095
+ charges calculées					
dont dotations aux amortissements	1 576 419	1 597 837	2 368 653	3 055 645	3 260 516
dont dotations aux provisions	285 241	92 078	127 936	78 619	97 393
dont dotations aux dépréciations	0	0	44 275	766	
- reprises sur charges calculées					
dont quote-part de subvention reprise au résultat	500 593	411 460	1 374 947	1 784 284	1 947 620
dont reprises sur provision	112 534	175 905	20 500	0	
Plus ou moins valeur de cession d'actif	0	0	0	0	
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (ou insuffisance)	6 284 622	3 218 256	-2 362 829	1 438 950	1 791 384

Ce montant de CAF est porté en ressources [au tableau de financement prévisionnel abrégé](#), qui détaille quant à lui les dépenses et recettes d'investissement.

Parmi les ressources et les emplois, est notamment inscrite l'opération PUQ pour un montant de 9 956 000 euros.

L'ensemble des ressources qui s'élève donc à **11 772 103 euros** ne permet cependant pas de couvrir les emplois en investissement pour un montant total de **13 428 479 euros** dont **1 856 524 euros** au titre du PPI ce qui génère un prélèvement sur notre fonds de roulement de **1 656 377 euros**.

3.2 Plan de trésorerie – tableau 7 pour information

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice, permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie de fin de mois.

Le solde initial correspond à celui porté au compte financier 2016, à savoir **13 467 351 euros**. La variation 2017 s'élève à **- 2 023 788 euros**, la trésorerie à fin d'exercice 2017 s'établit à **11 443 563 euros**.

Hors compte de tiers, on retrouve dans le tableau ci-dessous, le solde budgétaire négatif de 3 250 004 euros.

	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	cumul
Encaissements (hors compte de tiers)	22 071 114	91 143	565 474	22 681 565	1 019 038	31 641 374	1 727 969	418 939	1 894 698	16 983 021	1 956 535	6 177 989	107 228 859
SCSP	22 030 440	0	0	22 356 024	0	30 842 617	198 151	0	0	13 218 264	0	123 467	88 768 963
Autre	40 674	91 143	565 474	325 541	1 019 038	798 757	1 529 818	418 939	1 894 698	3 764 757	1 956 535	6 054 522	18 459 896
Décaissements (hors compte de tiers)	7 277 052	9 792 905	8 782 303	8 701 215	8 223 927	12 727 639	8 540 553	7 447 586	8 060 000	10 263 486	10 178 558	10 483 639	110 478 863
Paye	7 277 052	9 394 910	7 073 174	6 880 236	6 942 352	11 131 626	6 982 113	7 172 476	6 466 777	8 560 483	8 085 275	7 300 778	93 267 252
Dépenses Fonctionnement	0	382 362	1 548 972	1 680 606	1 108 723	1 509 667	1 291 405	230 538	999 071	1 327 963	1 522 808	2 301 947	13 904 062
Dépenses investissement	0	15 634	160 157	140 372	172 852	86 346	267 035	44 571	594 152	375 040	570 476	880 913	3 307 550
Solde de Trésorerie	14 794 062	-9 701 762	-8 216 829	13 980 350	-7 204 889	18 913 735	-6 812 584	-7 028 647	-6 165 302	6 719 535	-8 222 023	-4 305 650	-3 250 004

3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées – tableau 8 pour information

Dans le cadre de l'exécution du Décret GBCP, les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe, les recettes sont dites globales.

Par exception, les recettes peuvent être fléchées. Dans ce cas, elles correspondent à des ressources de l'établissement dont l'utilisation est prédéterminée. Elles sont destinées à la réalisation d'opérations ou au financement de certaines natures de dépenses bien identifiées auxquelles sont liées des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation.

La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire et dans le plan de trésorerie.

On les retrouve également dans le tableau d'équilibre financier car elles peuvent expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant, et solliciter des besoins en trésorerie différents sur plusieurs exercices dus à ce même décalage.

Dans notre établissement seules les recettes **ERASMUS sont fléchées** et font donc l'objet d'un suivi particulier. L'effet décalage entre les décaissements et les encaissements est amoindri par le fait que co-existe le financement de plusieurs cohortes en même temps.

3.4 Tableau des opérations pluriannuelles – tableau 9 pour vote, tableau 10 détaillé pour information

Tant en prévision qu'en exécution, le suivi des opérations pluriannuelles concerne autant les dépenses que les recettes et permet, en conséquence, d'apprécier la soutenabilité de ces opérations sur leur durée.

La présentation est détaillée par opérations regroupées selon qu'il s'agit de contrats de recherche ou d'enseignement ou du programme pluriannuel d'investissement.

Il permet d'éclairer et justifier une partie des montants inscrits tant en dépenses qu'en recettes dans le tableau des autorisations budgétaires.

Ce tableau est important car il permet de mesurer nos engagements et leurs impacts financiers sur plusieurs exercices.

Les informations données au titre de l'exécution des exercices antérieurs à 2017 et de l'exercice 2017 font apparaître les soldes totaux à engager et à payer sur les exercices 2018 et ultérieurs. Ces soldes résultent de la différence entre le coût total prévisionnel de l'opération et l'exécution constatée depuis l'exercice de démarrage de l'opération jusqu'à 2017 inclus. Il donne une visibilité sur les engagements juridiques et les décaissements qui restent à réaliser au vu du coût total de l'opération.

Au même titre que les opérations liées aux recettes fléchées, leur suivi particulier est important car il permet sur la durée de vie des opérations de mesurer leur équilibre et leur soutenabilité, d'anticiper les impacts sur la trésorerie du fait du décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes qui les financent.

L'exercice 2017 a été positif en termes d'impacts sur la trésorerie puisque les contrats de recherche et d'enseignement ont enregistré 2 210 642 euros d'encaissements pour 1 773 553 euros de charges décaissées.

3.4.1. Focus Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

L'année 2017 a été marquée par :

- Les travaux de l'opération campus pour lesquels nous ne sommes pas maître d'ouvrage mais qui engagent une mobilisation importante de notre effectif (réhabilitation des bâtiments Athéna et Dugas, réalisation de la phase 1 Palais).
- Les opérations annexes à l'opération campus réaménagement, réorganisation des espaces : aménagement de salles de cours dans Dugas,
- Le début de la phase conception de l'opération E-Factory (CPER 2015-2020),
- La fin des travaux sur les corniches de la Manufacture des Tabacs,
- La poursuite des travaux de l'Ad'Ap – élaboré sur 6 ans (2016-2021),
- Les travaux de confort thermique : bureaux, amphithéâtres,
- L'initiation de l'opération de rénovation des sanitaires de la Manufacture des Tabacs,
- Les interventions en gros entretien renouvellement : clos/couvert, voirie réseaux divers et installations techniques,
- La réponse aux besoins fonctionnels des services,
- Le choix du prestataire du 1% artistique du PUQ.

MANUFACTURE DES TABACS

1. REFECTION DES CORNICHES – 13S9002A04

L'opération pluri-annuelle (4 ans) s'est terminée en 2017 pour un montant total de 1 179 K€, sur ressources propres.

2. RENOVATION DES SANITAIRES – 17PSANITAIRES

A la Manufacture des Tabacs, une maîtrise d'œuvre est mobilisée depuis le 1^{er} semestre 2017 sur un programme de rénovation pluri-annuelle des sanitaires des amphithéâtres, espaces très sollicités au cours de l'année universitaire (travaux prévus sur les fermetures estivales exclusivement).

Une réhabilitation complète des blocs sanitaires des amphithéâtres (40 cabines sur 3 ans) est programmée pour atteindre les objectifs suivants :

- Augmenter la capacité d'accueil dans un environnement confortable,
- Respecter les normes d'accessibilité,
- Réduire la consommation de fluides,
- Faciliter la maintenance.



Sur 2017, ont été réalisées une campagne de sondage pour analyse de structure et de diagnostic amiante avant travaux, ainsi que les phases APS (octobre) et APD (décembre) remises par le maître d'œuvre.

3. INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE - RENOVSALDP

L'université a engagé un plan de refonte des salles informatiques de la Manufacture sur plusieurs années, afin d'en faire des lieux d'innovation pédagogique.

Les travaux réalisés en 2017 ont consisté en la rénovation de 3 salles informatiques (sols, murs, faux plafonds, éclairages) et le changement de destination d'un bureau en un local technique courant fort / courant faible pour un montant total de 80 k€ sur le seul volet immobilier (hors numérique et mobilier).

4. REORGANISATION BUREAUX DNUM – 17BURDNUM

L'opération engagée en 2017 permet de répondre aux besoins de la DNUM en termes d'effectifs et d'organisation de l'activité. Ce projet, traité par phase en site occupé, s'achève en 2018.

5. AVANT CORPS – 16PAVANTCO

Les premiers travaux de désamiantage, déplombage, purge et démolition d'espaces vétustes ont été réalisés fin 2017 sur cet espace lié à la Manufacture des tabacs, et acquis auprès de la Métropole en 2016.

6. MAISON DU DIRECTEUR – E-FACTORY – 15PEFABRIK

Le projet de E-Factory est un projet Université de Lyon dans le cadre de la Fabrique de l'Innovation porté au CPER. L'Université Jean Moulin assure une partie du financement sur ressources propres.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à Lala Architecture, accompagné d'ID+ (BE) et de la Cordée (expertise co-working).

2017 a été largement consacrée à la partie études, conception de ces espaces.

7. CONFORT THERMIQUE ET VENTILATION DES AMPHIS – 17PTHERMIQ

L'université a validé un plan d'amélioration des conditions de travail en cas de températures extrêmes en période estivale. En 2017, un bloc d'amphis supplémentaires a été climatisé.

8. CLIMATISATION BUREAUX AILE C 2EME ETAGE – 17PCLIMBUR

L'opération, engagée en 2017, doit se finaliser au printemps 2018 (climatisation de 12 bureaux).

9. CHASSIS OUVRANTS AMPHIS – 17PCHASSIS

Cette opération n'a pas pu être initiée sur 2017 malgré la prévision.

Réalisable exclusivement sur la fermeture estivale, le choix de conception n'était pas acté.

10. MAISON DU GARDIEN – 17PGARDIEN

Un des logements de l'Université est reconvertis en projet lié à l'entreprenariat, et est valorisé dans ce cadre. Une première intervention en 2017 permet une installation dans les locaux. L'opération sera finalisée en 2018, en fonction du retour des usagers et de la co-construction de l'aménagement des espaces.

SITE DES QUAIIS

11. PLAN CAMPUS – 15PPCAMPUS

Pour mémoire dans le cadre de l'opération campus, 6,7 M€ ont été engagés en 2017 sur l'immobilier de l'université Lyon 3.

Nous avons eu plusieurs opérations engagées en périphérie de l'opération campus en 2017 :

- mise en œuvre de mobilier fixe dans les salles de cours de Dugas (91 K€),
- alimentation électrique de 30% des places de cours (21 K€),
- rénovation de surfaces hors champ de l'opération campus (31 k€).

12. MILC – 1% ARTISTIQUE PUQ – 11S9002A04

L'artiste a été notifié fin 2017 suite au choix du comité artistique. L'installation se fera au 1^{er} semestre 2018. L'université porte l'opération dont le Rectorat est financeur à 65 %.

13. NEW DEAL – 16PNEWD

L'opération « New Deal » concerne des travaux d'aménagement en bureaux d'un plateau proposé nu à la location permettant de répondre aux besoins liés aux fermetures durant les travaux de l'opération Lyon cité Campus. Ce plateau se trouve dans le bâtiment, baptisé New Deal, ancien garage Citroën classé monument historique. Le plateau a une surface libre de 1057 m² et a été équipé de bureaux par la mise en œuvre de cloisons démontables sur environ



700 m² de la surface du plateau. Le reste de la surface reste de type « open space » pour les usages de la Fondation pour l'Université de Lyon.

Outre la pose de cloisons, il y a eu des travaux techniques, chauffage, ventilation, climatisation et électrique, afin d'équiper les postes de travail et garantir la sécurité incendie (bâtiment ERP 1^{er} catégorie). L'aménagement du plateau a débuté début décembre 2016 avec une réception mi-janvier 2017. Le montant des prestations intellectuelles et travaux de l'année 2017 est de 162 K€.

BOURG EN BRESSE

14. CPER BOURG EN BRESSE

Opération déclenchée opérationnellement en 2018, après arbitrages politiques en 2017.

ETABLISSEMENT – TOUS SITES

15. MISE EN ACCESSIBILITE – 13S9002A02

Le marché de signalétique directionnelle avec Alp'com s'est terminé avec la tranche ferme et un montant de travaux signalétique de 80 K€ en 2017.

16. ACCESSIBILITE – Ad'AP – 13S9002A02

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) fixe pour 6 ans un panel de travaux pour finaliser l'accessibilité des bâtiments. Selon la nature des travaux nous utilisons : les marchés à bon de commande, les marchés spécifiques pluriannuels déjà notifiés, et des marchés restant à rédiger.

Les travaux 2017 ont été localisés à la Manufacture des tabacs et ont portés sur :

Mise aux normes d'une partie des escaliers (marches, contre marches et mains courantes) (156 K€)

Disposition de bandes de signalisation sur les parois vitrés (1,8 K€)

Création d'une rampe d'accès pour une entrée de bâtiment (8,2 K€)

Remplacement de mobilier dans la totalité des amphithéâtres (34 K€)

17. CONTROLE D'ACCES – 17LCONTRAC

Ce volet est géré dans le SO DIRLOG 915X502 : déploiement sur 4 ans d'une solution de contrôle d'accès, tous sites, sur des locaux ciblés. Le début des travaux s'est fait en décembre 2017.

18. GER – 17PGER

En 2017, ont été réalisés :

Peinture de façades extérieures (145 K€),
Travaux chauffage, ventilation et climatisation (116 K€),
Travaux de nature électrique (89 K€),
Modernisation de gestion technique centralisée (49 K€),
Travaux de second œuvre hors travaux de nature électrique (97 k€).

3.5 Tableau de synthèse budgétaire et comptable – pour information

Ce tableau a pour objet de synthétiser tous les ratios significatifs issus des différents autres tableaux constituant le projet de budget 2018.

La lecture de ce tableau se fait dans un ordre chronologique :

- Les montants liés à des stocks (niveaux d'entrée/sortie des restes à payer, de fonds de roulement, de trésorerie...) sont dissociés des montants liés au flux de l'année (résultat, CAF, variation du fonds de roulement, solde budgétaire...)
- Concernant les flux de l'année, le tableau recense les éléments issus de la comptabilité budgétaires (autorisations d'engagement et restes à payer), puis ceux du haut de bilan (compte de résultat, capacité d'autofinancement et variation de fonds de roulement, solde budgétaire et variation de trésorerie).

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie) et les nouveaux instruments produits par la comptabilité budgétaire (solde budgétaire).

La variation du fonds de roulement est de **– 1 656 377 euros**, le montant final du fonds de roulement s'établit à **9 381 757 euros**.

La trésorerie initiale à hauteur de 13 467 351 euros est ainsi portée à **11 443 563 euros**.

(en K €uros)	2013	2014	2015	2016	2017
FONDS DE ROULEMENT	27 998	27 854	13 461	10 950	9 382
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-7 950	-3 687	-4 686	-2 586	-2 072
TRESORERIE	35 949	31 540	18 148	13 536	11 454

En conclusion,

Les indicateurs de l'exercice 2017 montrent une nette amélioration de la situation financière de notre Université : le résultat est significativement positif pour la 1ère fois depuis 2014, la masse salariale ainsi que les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées. Dans un contexte de sous-encadrement chronique et de sous financement reconnus en terme de dotation de l'Etat, ces éléments traduisent l'engagement et le sens des responsabilités de l'équipe politique, qui, à l'aube de l'ouverture d'une nouvelle page de l'histoire universitaire du site de Lyon St Etienne, souhaite se positionner comme responsable et garante de l'avenir : on notera notamment que les efforts réels faits en termes de maintenance des bâtiments et d'anticipation des travaux dans le cadre du PPI, d'une part, offrent des conditions d'études et de travail exceptionnelles aujourd'hui, d'autre part, préparent demain en anticipant d'ores et déjà les investissements nécessaires et utiles, notamment en terme de maîtrise des coûts de l'énergie.

Il n'en demeure pas moins que cette situation financière mérite toute l'attention de l'équipe et des services, pour consolider encore cette capacité à dégager des marges, notamment dans la reconstitution de notre CAF.



Direction des Affaires Financières

BUDGET INITIAL EXERCICE 2018

Voté au Conseil d'administration en date du 19 décembre 2017

Sommaire

- Tableau 1 : Autorisations d'emploi
- Tableau des emplois
- Tableau 2 : Autorisations budgétaires
- Tableau 3 : Dépenses par destination et des recettes par origine
- Tableau récapitulatif des crédits par service, composante et laboratoire
- Tableau 4 : Equilibre financier
- Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers
- Tableau 6 : Situation patrimoniale
- Tableau 7 : Plan de trésorerie
- Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées
- Tableau 9 : Opérations pluriannuelles
- Tableau 9 bis : tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation
- Tableau 10 : Synthèse budgétaire et comptable
- Tableau 12 : Annexe Achat
- Tableau 13 : Annexe Immobilier
- Tableau relatif aux moyens des UMR

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	1209	159	1368
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1209	159	1368

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS SOUS PLAFOND			EMPLOIS HORS PLAFOND		
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale
1 - TITULAIRES	1170,6	1185,1	81 555 562	142	149	4547513,3
* Titulaires Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion, dont CAP, déconcentrés dans l'organisme)	880	889,1	68 677 135	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	880	889,1	68 677 135	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	880	889,1	68 677 135	0	0	0
. Titulaires Etat détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	-	0	0	0	0
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	880	889,1	68 677 135	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	-	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	-	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	0	0	-	0	0	0
2 - NON TITULAIRES	290,6	296	12 878 428	142	149	4547513,3
* Non titulaires de droit public	290,6	296	12 878 428	137,2	144,2	4476279,8
- en fonction dans l'organisme :	290,6	296	12 878 428	137,2	144,2	4476279,8
. Contractuels sous statut :	290,6	296	12 878 428	137,2	144,2	4476279,8
. CDD	13,6	13,6	752 660	23,6	23,6	966505
. Contractuels hors statut :	277	282,4	12 125 767	113,6	120,6	3509775
. CDD	0	0	0	0	0	0
. CDD	0	0	0	0	0	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	4,8	4,8	71233,5
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	4,8	4,8	71233,5
. CDD	0	0	0	0	0	0
. CDD	0	0	0	4,8	4,8	71233,5
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES				0	0	0
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT						
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES						
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur						
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur						

	ETPT	ETP	masse salariale
1312,6	1334,1	86 103 076	
880	889,1	68 677 135	
0	0	-	
880	889,1	68 677 135	
880	889,1	68 677 135	
432,6	445	17 425 941	
427,8	440,2	17 354 708	
427,8	440,2	17 354 708	
37,2	37,2	1 719 165	
390,6	403	15 635 542	
0	0	-	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
4,8	4,8	71233,5	
4,8	4,8	71233,5	
0	0	0	
4,8	4,8	71233,5	
0	0	0	

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2018

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Catégories d'emplois	Nature des emplois	Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	En ETPT	En ETPT	
		489 (1)		489
	CDI	4,5		4,5
	Non permanents	155	12	167,0
		649	12	661
S/total EC				
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				-
BIATOSS	Permanents	Titulaires		412
		CDI		42
	Non permanents	CDD		106
S/total Biatoss		560	147	253
Totaux		1 209 (3)	147	707
			159	1 368 (4)
				Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 209 (5)		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES BI - 2018

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DÉPENSES					
	AE BI	CP BI	AE reprogrammés	CP reprogrammés	AE totaux	CP totaux
Personnel	93 767 010	93 767 010	280 532	280 532	94 047 542	94 047 542
dont contribution employeur au CAS pension	24 602 585	24 602 585			24 602 585	24 602 585
Fonctionnement	14 948 736	14 948 736	623 990	623 990	15 572 726	15 572 726
Investissement	1 746 646	1 791 291	4 556 070	4 135 310	6 302 716	5 926 601
TOTAL DES DÉPENSES (AE et CP)	110 462 392	110 507 037	5 460 592	5 039 832	115 922 984	115 546 869

RECETTES			
BI	Recettes reprogrammées	Recettes totales	
110 189 752	1 471 668	111 661 420	Recettes globalisées
89 732 218	41 250	89 773 468	Subvention pour charges de service public (SCSP)
136 250	139 500	275 750	Autres financements de l'Etat
3 903 633	1 177 961	5 081 594	Fiscalité affectée
16 417 651	112 957	16 530 608	Autres financements publics
			Recettes propres
0	679 068	679 068	Recettes fléchées
		0	Financements de l'Etat fléchés
	679 068	679 068	Autres financements publics fléchés
		0	Recettes propres fléchées
110 189 752	2 150 736	112 340 488	TOTAL DES RECETTES

SOLDE BUDGETAIRE (Excédent)	317 285	2 889 096	SOLDE BUDGETAIRE (Déficit)
= Recettes - Crédits de paiement			= Recettes - Crédits de paiement

Tableau 3 des dépenses par destination BI - 2018

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Dépenses de l'organisme BI 2018							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	92 411 593	92 411 593	14 116 719	14 116 719	6 234 116	5 858 001	112 762 428	112 386 313
Formation initiale et continue	48 168 802	48 168 802	4 377 492	4 377 492	587 150	587 150	53 133 444	53 133 444
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	27 682 559	27 682 559	2 009 963	2 009 963	532 650	532 650	30 225 172	30 225 172
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	20 472 755	20 472 755	2 367 529	2 367 529	54 500	54 500	22 894 784	22 894 784
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	13 488	13 488					13 488	13 488
D111 - Recherche en SHS	22 568 599	22 568 599	1 475 283	1 475 283	57 962	57 962	24 101 844	24 101 844
Soutien et support	21 674 192	21 674 192	8 263 944	8 263 944	5 589 004	5 212 889		
D105 - Bibliothèques et documentation	3 400 414	3 400 414	1 285 031	1 285 031	55 050	55 050	4 740 495	4 740 495
D113 - Diffusion des savoirs et musées	81 000	81 000	3 200	3 200	0	0	84 200	84 200
D114 - Immobilier	2 754 531	2 754 531	3 800 314	3 800 314	5 322 750	4 931 990	11 877 595	11 486 835
D115 - Pilotage et support	15 438 247	15 438 247	3 175 399	3 175 399	211 204	225 849	18 824 850	18 839 495
D2 Étudiants	1 635 949	1 635 949	1 456 007	1 456 007	68 600	68 600	3 160 556	3 160 556
D201 - Aides directes aux étudiants	0	0	665 627	665 627			665 627	665 627
D202 - Aides indirectes	123 945	123 945	500	500			124 445	124 445
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 512 004	1 512 004	789 880	789 880	68 600	68 600	2 370 484	2 370 484
D3 Autres programmes	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	94 047 542	94 047 542	15 572 726	15 572 726	6 302 716	5 926 601	115 922 984	115 546 869

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

-3 206 381

Tableau 3 Recettes par origine de financement BI - 2018

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

financier

		Recettes globalisées BI 2018					Recettes fléchées BI 2018			Total BI 2018
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
FD010	Subvention pour charges de service public	89 773 468	108 000							89 881 468
FD020	Droits d'inscription					4 026 538				4 026 538
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE					8 908 259				8 908 259
FD040	Taxe d'apprentissage					736 583				736 583
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR					28 157				28 157
FD060	Valorisation					12 750				12 750
FD070	ANR investissements d'avenir				66 447					66 447
FD080	ANR hors investissements d'avenir				4 952					4 952
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région				725 323					725 323
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE				58 545					58 545
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	167 750			4 226 327		679 068			5 073 145
FD120	Fondations- fonds propres,réserve dons et legs									0
FD130	Autres recettes					2 818 321				2 818 321
		89 773 468	275 750	0	5 081 594	16 530 608	0	679 068	0	112 340 488

Solde budgétaire (déficit)

0

Dépenses BI 2018 par CRB

Budget	Dépenses CRB							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
900 - Services Centraux	83 581 171	83 581 171	2 098 570	2 098 570	1 101 900	1 101 900	86 781 641	86 781 641
901 - Faculté de Droit	1 828 695	1 828 695	1 251 625	1 251 625	49 780	49 780	3 130 100	3 130 100
902 - IAE	4 480 000	4 480 000	3 108 519	3 108 519	80 000	80 000	7 668 519	7 668 519
903 - IUT	1 268 000	1 268 000	439 000	439 000	40 000	40 000	1 747 000	1 747 000
904 - Faculté des Langues	83 299	83 299	108 001	108 001	25 430	25 430	216 730	216 730
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	128 125	128 125	138 296	138 296	18 469	18 469	284 890	284 890
906 - Faculté de Philosophie	16 470	16 470	20 214	20 214	4 000	4 000	40 684	40 684
908 - Bibliothèque universitaire	233 769	233 769	1 243 031	1 243 031	55 050	55 050	1 531 850	1 531 850
910 - Gouvernance	774 635	774 635	1 049 207	1 049 207	107 655	122 300	1 931 497	1 946 142
913 - Recherche	350 139	350 139	872 548	872 548	34 982	34 982	1 257 669	1 257 669
914 - RI et Francophonie	652 510	652 510	1 446 217	1 446 217	14 000	14 000	2 112 727	2 112 727
915 - Gestion des sites	0	0	2 974 239	2 974 239	4 701 850	4 311 090	7 676 089	7 285 329
916 - Scolarité et vie Etudiante	650 729	650 729	823 259	823 259	69 600	69 600	1 543 588	1 543 588
Total	94 047 542	94 047 542	15 572 726	15 572 726	6 302 716	5 926 601	115 922 984	115 546 869

Recettes BI 2018 par CRB

Budget	Recettes					
	Subvention pour charge de service public SCSP	Autres financements publics	Recettes propres	Autres financement de l'Etat	Autres financement publics fléchés	TOTAL
900 - Services Centraux	86 123 248	107 800	3 631 836			89 862 884
901 - Faculté de Droit	404 409	187 960	2 446 352			3 038 721
902 - IAE	123 730	2 129 127	5 489 534	86 250		7 828 641
903 - IUT	813 761		951 239			1 765 000
904 - Faculté des Langues	125 970		100 760			226 730
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	103 621	85 644	115 624			304 889
906 - Faculté de Philosophie	36 800		7 100			43 900
908 - Bibliothèque Universitaire	970 002	36 348	605 500			1 611 850
910 - Gouvernance		301 273	1 052 059			1 353 332
913 - Recherche	607 242	293 070	239 583	31 500		1 171 395
914 - RI et Francophonie	218 475	260 372	985 329		679 068	2 143 244
915 - Gestion des sites		1 563 000	492 800	108 000		2 163 800
916 - Scolarité et vie Etudiante	246 210	117 000	412 892	50 000		826 102
Total	89 773 468	5 081 594	16 530 608	275 750	679 068	112 340 488

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER BI - 2018

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS		Budget Initial 2018
Solde budgétaire (déficit)		3 206 381
Remboursement d'emprunts (capital)		
Nouveaux prêts (capital)		
Opérations au nom et pour le compte de tiers		2 640 168
Autres décaissements sur comptes de tiers		
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme		5 846 549
Abondement de la trésorerie		2 293 619
dont abondement de la trésorerie fléchée		
dont abondement de la trésorerie non fléchée		2 242 786
TOTAL des besoins		8 140 168

FINANCEMENTS	
Budget Initial 2018	
-	Solde budgétaire (Excédent)
	Nouveaux emprunts (capital)
	Remboursement de prêts (capital)
2 640 168	Opérations au nom et pour le compte de tiers
5 500 000	Autres encaissements sur comptes de tiers
8 140 168	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
-	Prélèvement sur la trésorerie
50 833	dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
-	dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
8 140 168	TOTAL des financements

Tableau 5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Libellé	Prévisions de décaissements BI	Prévisions d'encaissements BI
Bourses AMI	Bourses aide à la mobilité	309 200,00	309 200,00
Cotisation sécurité sociale		2 330 968,00	2 330 968,00
TOTAL		2 640 168,00	2 640 168,00

Compte de résultat prévisionnel			
CHARGES		PRODUITS	
	BI 2018	BI 2018	
Personnel	92 890 326	Subventions de l'Etat	90 049 218
dont charges de pensions civiles	24 602 585	Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	19 758 779	Autres subventions	4 611 982
TOTAL des charges	112 649 105	Autres produits	recettes propres + quote part subv (1 467 872€) 17 998 480
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	10 575	TOTAL des produits	112 659 680
Total équilibre du compte de résultat prévisionn	112 659 680	Résultat prévisionnel (PERTE)	0
Total équilibre du compte de résultat prévisionn			
Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)			
Résultat prévisionnel de l'exercice	Budget initial 10 575	M.S - 6331 : 912 601€ - 6332 : 244 615€	
+ dotation aux amortissements, dépréciations e	3 028 837	CP de fonctionnement + dotation aux amortissements 3 028 837 + compte 6331 et 6332	
- reprises sur amortissements, dépréciations et	1 467 872		
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			
= capacité d'autofinancement	1 571 540	- 1 130 000 de rec invt BI : DNUM (50K) / DID Manufactory (12K) / milc 563k° et E factory (1M) - 608K reprogrammés : E factory (500K) et MILC (108K) Total 1 738Keuros de recettes d'inv + R=D pour nouvelles conventions pour lesquelles on a les dépenses sur 2018 mais pas les recettes : 589 320 euros (VAL uses, Feder Poya, OM et mob pers 18/19, Mobilité et stages 18/19, SCUSI Suède et Maroc, Chaire Carpano, CHEMI et ANR Democrasci pour	

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS		RESSOURCES
		BI 2017
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement
Investissements	5 926 601	Financement de l'actif par l'Etat Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat Autres ressources
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières
TOTAL des emplois	5 926 601	MILC 1% Culturel TOTAL des produits
Apport au fonds de roulement	2 882 939	Prélèvement sur fonds de roulement

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget initial
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	2 882 939
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	589 320
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	2 293 619
Niveau du fonds de roulement	11 065 067
Niveau du besoin en fonds de roulement	- 2 680 259
Niveau de la trésorerie	13 745 326

**BI : DNUM (50K) / DID Manufactory (12K) / milc 563k° et E factory (1M)
+ BOPA :608K reprogrammés : E factory (500K) et MILC (108K)**

déconsignation

TABLEAU 7 PLAN DE TRESORERIE BI - 2018

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	11 451 707	32 261 386	23 123 898	15 404 104	30 206 259	22 517 444	10 860 226	37 027 127	30 909 592	25 606 654	30 680 924	23 796 933	2 293 619
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	22 993 989	787 252	1 181 316	23 116 450	1 008 315	1 226 737	34 539 851	1 111 266	2 892 335	16 402 270	4 000 000	2 401 639	111 661 420
Subvention pour charges de service public	22 443 367			22 443 367			31 420 714			13 466 020			89 773 468
Autres financements de l'État			31 500			108 000				86 250	50 000		275 750
Fiscalité affectée													-
Autres financements publics		30 000	350 000	50 000	350 000	400 000	40 000		900 000	950 000	950 000	1 061 594	5 081 594
Recettes propres	550 622	757 252	799 816	623 083	658 315	718 737	3 079 137	1 111 266	1 992 335	1 900 000	3 000 000	1 340 045	16 530 608
Recettes budgétaires fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	679 068	-	-	-	679 068
Financements de l'État fléchés													
Autres financements publics fléchés									679 068				679 068
Recettes propres fléchées													-
Opérations non budgétaires	5 535 690	97 060	1 290	1 505	216 870	645	792 050	661 199	656 859	116 000	56 000	5 000	8 140 168
Emprunts : encaissements en capital													-
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements	5 500 000		390		60				360				5 500 810
Opérations gérées en comptes de tiers :	35 690	97 060	1 290	1 505	216 870	645	792 050	661 199	656 859	116 000	56 000	5 000	2 640 168
- TVA encaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements		92 760			216 440								309 200
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires	35 690	4 300	1 290	1 505	430	645	792 050	661 199	656 859	116 000	56 000	5 000	2 330 968
A. TOTAL	28 529 679	884 312	1 182 606	23 117 955	1 225 185	1 227 382	35 331 901	1 772 465	4 228 262	16 518 270	4 056 000	2 406 639	120 480 656
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	7 674 000	9 949 000	8 846 000	8 280 000	8 879 800	12 836 000	9 065 000	7 830 000	9 281 200	11 240 000	10 834 690	10 101 278	114 816 968
Personnel	7 300 000	9 400 000	7 100 000	6 900 000	7 000 000	11 200 000	7 100 000	7 200 000	6 600 000	8 700 000	8 100 000	7 447 542	94 047 542
Fonctionnement	284 000	384 000	1 582 000	1 176 000	1 480 000	1 375 000	1 200 000	170 000	1 650 000	1 900 000	2 149 099	1 492 726	14 842 825
Intervention													-
Investissement	90 000	165 000	164 000	204 000	399 800	261 000	765 000	460 000	1 031 200	640 000	585 591	1 161 010	5 926 601
Dépenses liées à des recettes fléchées	16 000	16 000	18 000	24 000	20 000	25 000	100 000	60 000	250 000	200 000	901	-	729 901
Personnel													-
Fonctionnement	16 000	16 000	18 000	24 000	20 000	25 000	100 000	60 000	250 000	200 000	901		729 901
Intervention													-
Investissement													
Opérations non budgétaires	30 000	56 800	38 400	11 800	14 200	23 600	-	-	-	4 000	104 400	2 356 968	2 640 168
Emprunts : remboursements en capital													-
Prêts : décaissements en capital													-
Dépôts et cautionnements		120	30	30	30	30	240	0	150	60	60		750
Opérations gérées en comptes de tiers :	30 000	56 800	38 400	11 800	14 200	23 600	-	-	-	4 000	104 400	2 356 968	2 640 168
- TVA décaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements		28 800	24 400	4 800	11 200	3 600	0	0			76 400	160 000	309 200
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires	30 000	28 000	14 000	7 000	3 000	20 000				4 000	28 000	2 196 968	2 330 968
B. TOTAL	7 720 000	10 021 800	8 902 400	8 315 800	8 914 000	12 884 600	9 165 000	7 890 000	9 531 200	11 444 000	10 939 991	12 458 246	118 187 037
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	20 809 679	- 9 137 488	- 7 719 794	14 802 155	- 7 688 815	- 11 657 218	26 166 901	- 6 117 535	- 5 302 938	5 074 270	- 6 883 991	- 10 051 607	2 293 619
SOLDE CUMULE (1) + (2)	32 261 386	23 123 898	15 404 104	30 206 259	22 517 444	10 860 226	37 027 127	30 909 592	25 606 654	30 680 924	23 796 933	13 745 326	2 293 619

TABLEAU 8 OPERATIONS SUR RECETTES FLECHEES

TPOUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

CRITERES RETENUS POUR DETERMINER SI UNE RECETTE EST FLECHEE

Liste des recettes fléchées

= recettes encaissées sur 2017 :
+ 543 264 Titre d'avance ERASMUS 2016-2017; solde à percevoir sur 2018
+ 630 696 Titre d'avance ERASMUS 2017-2018°: solde à percevoir sur 2019?

ERASMUS 16/17 : solde 135 804
+ERASMUS 2018-19 : 543 264(avance)

Solde ERASMUS 17/18 : 157 675

	Antérieures à N (2016-2017)	N (2018)	N+1 (2019)	N+2 (2020)	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		117 927	-50 833	-31 416	
Recettes fléchées (b)	1 173 960	679 068	157 675	135 804	2 146 507
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés	1 173 960	679 068	157 675	135 804	2 146 507
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	1 056 033	729 901	189 091	0	1 975 025
Personnel					
AE=CP					
Fonctionnement					
AE	1 056 033	729 901	189 091		1 975 025
CP	1 056 033	729 901	189 091		1 975 025
Intervention					
AE					
CP					
Investissement					
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	117 927	-50 833	-31 416	135 804	171 482

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

BE et BP 2016 et 2017 des ERASMUS ci-dessous :

ERASMUS 2016/2017 : dépenses terminées en 2017 mais recettes non dénouées (reste le solde)

ERASMUS 2017/2018

Erasmus 17/18 : 318 992 + Erasmus 18/19 : 410 909

Revoir la prévision 2018 au BR. On est parti sur un montant d'opé de 679 068€ (en recettes) et 600K€ (en dépenses) qui est certainement inférieur à la réalité

Dépenses toujours inférieurs à la recette pour ERASMUS

Tableau 9 - EPSCP

Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

ALID / DEMOCRASI /
VAL USESBasilien (arrivée en crs d'IUF : 67
705)/Malderieux 2013 (75K)/Fulchiron
2014 (75K)/ Bergé 2016 (75K)
Baratay 2017 (75K)

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes			
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en 2018	AE nouvelles ouvertes en 2018	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en 2018	CP nouveaux ouverts en 2018	Total des CP ouverts pour 2018	Restes à engager en fin 2018 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin 2018 (CP)		
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)	
PALSE	115 000	112 693	101 585	4 422	-	4 422	112 693	100 394	4 422	-	4 422	8 993	1 191		
ANR	ADR Combe, Cossin, Pinche et Caralho pour un mt total de 365 328 euros. Ces ADR sont totalement compensés côté recettes (30444 par année) mais Pb de fléchages sur eotp en dép et en recettes.	029	42 102	9 540	41 941	85 451	127 392	42 102	7 988	41 941	85 451	127 392	107 096	1 552	
IUF		705	207 424	129 038	107 918	26 250	134 168	207 424	121 986	107 918	26 250	134 168	104 499	7 052	
Région		328	279 070	279 040	60 888	25 370	86 258	279 070	279 040	60 888	25 370	86 258	30	-	
CHAIRIS	UCB	455 000	131 073	70 220	151 472	18 013	169 485	131 073	58 887	151 472	18 013	169 485	215 295	11 333	
EUROPE		556 092	355 637	299 578	36 165	84 394	120 559	355 637	295 759	36 165	84 394	120 559	135 955	3 819	
AUTRES		593 634	254 761	144 097	167 182	29 916	197 098	254 761	172 277	167 182	29 916	197 098	252 439	- 28 180	
BOPA :															
Acapelha/ISARA/DGRIS/FACE		2 696 788	1 382 760	1 033 099	569 988	269 394	839 382	1 382 760	1 036 330	569 988	269 394	839 382	824 307	- 3 232	
JEFFERSON/GENIUS/GIPLaïcité			56 070	30 380	26 422	-	22 000	22 000	30 380	17 410	-	22 000	7 648	9 012	
Multicoop INSERM/Parc des Ecrins/Labex/CEROR			1 975 025	1 056 033	966 982	345 034	410 909	755 943	1 056 033	952 122	345 034	410 909	755 943	252 100	14 860
BI : LUDIMOODLE			2 031 095	1 086 413	993 404	345 034	432 909	777 943	1 086 413	969 532	345 034	432 909	777 943	259 748	23 872
total contrats d'enseignement															
Plan rénovations sanitaires		690 000	57 000	49 492	160 000	70 000	230 000	30 000	7 253	160 000	100 000	260 000	410 508	12 239	
Espace Rue		1 200 000	174 889	174 799	100 000	-	100 000	179 143	179 143	100 000	-	100 000	925 201	- 4 345	
Salle Info Pédago		474 000	474 000	379 337	-	50 000	50 000	474 000	363 041	-	50 000	50 000	44 663	16 296	
Réorganisation DNUM		120 000	90 000	58 210	30 000	-	30 000	75 000	19 325	45 000	-	45 000	31 790	23 885	
Avant corps		2 675 000	710 000	661 384	90 000	-	90 000	710 000	641 317	75 000	-	75 000	1 923 616	35 067	
E Factory		3 321 200	412 263	289 960	2 662 570		2 662 570	283 857	99 106	2 048 010		2 048 010	368 670	805 414	
Confort thermique et sanitaire des amphithéâtres		670 000	102 000	96 548	80 000		80 000	120 000	8 690	50 000		50 000	493 452	117 858	
Climatisation Bureaux aile C		75 000	75 000	74 355	-	-	-	20 000	-	80 000		80 000	645	5 645	
Chassis ouvrants dans amphithéâtres		165 000	30 000	-	60 000		60 000	30 000	-	60 000		60 000	105 000	-	
Couverture des amphithéâtres		1 000 000	-	-	10 000		10 000	-	-	10 000		10 000	990 000	-	
Maison du gardien		50 000	30 000	26 386	15 000	-	15 000	30 000	2 783	15 000	-	15 000	8 614	23 603	
Plan Campus		3 940 000	3 590 000	3 228 225	350 000,00	-	350 000	3 590 000	3 218 121	350 000		350 000	361 775	10 104	
MILC - 1% artistique PUQ		170 458	162 000	11 824	-	-	-	18 200	2 449	143 800		143 800	158 634	- 134 424	
Salle info pédago Bourg		100 000	-	-	-		-	-	-	-		-	100 000	-	
Mise en accessibilité		1 184 072	1 124 072	950 960	60 000	-	60 000	1 124 072	976 245	60 000	-	60 000	173 112	- 25 285	
Agenda d'accessibilité		1 458 100	1 182 100	929 146	276 000	-	276 000	1 182 100	405 756	276 000	-	276 000	252 954	523 390	
Contrôle d'accès		227 000	124 900	123 944	52 000	9 200	61 200	124 900	-	52 000	9 200	61 200	41 856	123 944	
Aménagements fonctionnels		500 000	-	-	100 000	-	100 000	-	-	100 000	-	100 000	400 000	-	
Mise en sécurité		200 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200 000	-	
GER		2 705 500	592 494	577 077	500 000		500 000	468 260	416 790	500 000		500 000	1 628 423	160 287	
Total programmes pluriannuels d'investissement		20 925 330	8 930 718	7 631 647	4 545 570	129 200	4 674 770	8 459 532	6 340 020	4 124 810	159 200	4 284 010	8 618 913	1 682 387	
Total		25 653 213	11 399 891	9 658 150	5 460 592	831 503	6 292 095	10 928 705	8 345 882	5 039 832	861 503	5 901 335	9 702 968	1 703 027	

pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :

Ss total personnel	365 328	925 774	753 287	280 532	109 839	390 371	925 774	753 287	280 532	109 839	390 371	-	778 330	-
Ss total fonctionnement et intervention	4 362 555	1 486 000	1 234 811	623 990	579 274	1 203 264	1 486 000	1 189 782	623 990	579 274	1 203 264	1 924 479	45 030	
Ss total investissement	20 925 330	8 988 117	7 670 052	4 556 070	142 390	4 698 460	8 516 931	6 402 813	4 135 310	172 390	4 30			

COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE SUIVI DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- 1 Les opérations sont identifiées par un nom et un millésime ; elles peuvent ne pas être toutes individualisées et faire l'objet de regroupements, un niveau de détail suffisant au regard des caractéristiques de l'établissements devant néanmoins être maintenu ;
- 2 Le degré d'exigence quant à la précision de l'évaluation, au budget initial, des reports prévisibles devra être fonction des contraintes qui pèsent sur les établissements pour établir ce chiffrage, notamment pour les contrats de recherche ;
- 3 En recettes, une ligne sera maintenue, même après la fin d'une opération tant que la totalité des financements extérieurs n'a pas été recouvrée ;
- 4 Pour les contrats de recherche, ne devra être indiquée au titre de l'autofinancement que, le cas échéant, la participation de l'établissement qui doit donner lieu à justification en application du contrat.

Tableau 9 bis EPSCP
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Prévision pluriannuelle			Prévision 2018									Prévision N+1 et suivantes									
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à 2018		AE consommées les années antérieures à 2018		AE reportées ou reportées en 2018	AE nouvelles ouvertes en 2018	TOTAL des AE ouvertes en 2018	CP ouverts les années antérieures à 2018	CP consommés les années antérieures à 2018		CP reportées ou reportées en 2018	CP nouveaux ouverts en 2018	TOTAL des CP ouverts en 2018	AE prévues en N+1 (2019)	CP prévus en N+1 (2019)	AE prévues en N+2 (2020)	CP prévus en N+2 (2020)	AE prévues > N+2 (2021)	CP prévus > N+2 (2021)
			(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)		
Plan rénovations sanitaires	Investissement	690 000	57 000	49 492	160 000	70 000	230 000	30 000	7 253	160 000	100 000	260 000	135 000	135 000	268 000	265 000	-	-			
Espace Rue	Investissement	1 200 000	174 889	174 799	100 000	-	100 000	179 143	179 143	100 000	-	100 000	495 000	420 000	330 000	455 000	224 700	163 000			
Salle Info Pédago	Investissement	474 000	474 000	379 337	-	50 000	50 000	474 000	363 041	-	50 000	50 000	25 000	25 000	52 711	52 711	-	-			
Réorganisation DNUM	Investissement	120 000	90 000	58 210	30 000	-	30 000	75 000	19 325	45 000	-	45 000	-	-	-	-	-	-			
Avant corps	Investissement	2 675 000	710 000	661 384	90 000	-	90 000	710 000	641 317	75 000	-	75 000	210 000	125 000	510 000	600 000	1 185 000	1 185 000			
E Factory	Investissement	3 321 200	412 263	289 960	2 662 570	-	2 662 570	283 857	99 106	2 048 010	-	2 048 010	296 930	1 048 910	-	-	-	-			
Confort thermique et sanitaire des amphithéâtres	Investissement	670 000	102 000	96 548	80 000	-	80 000	120 000	8 690	50 000	-	50 000	75 000	75 000	150 000	100 000	263 000	325 000			
Climatisation Bureaux	Investissement	75 000	75 000	74 355	-	-	-	20 000	-	80 000	-	80 000	-	-	-	-	-	-			
Classeurs ouvrants dans les salles de cours	Investissement	165 000	30 000	-	60 000	-	60 000	30 000	-	60 000	-	60 000	75 000	75 000	30 000	30 000	-	-			
Couverture des amphithéâtres	Investissement	1 000 000	-	-	10 000	-	10 000	-	-	10 000	-	10 000	300 000	300 000	300 000	300 000	390 000	390 000			
Maison du gardien	Investissement	50 000	30 000	26 386	15 000	-	15 000	30 000	2 783	15 000	-	15 000	-	-	-	-	-	-			
Plan Campus	Investissement	3 940 000	3 590 000	3 228 225	350 000,00	-	350 000	3 590 000	3 218 121	350 000	-	350 000	255 670	270 670	100 000	100 000	-	-			
WMC - 1% artistique	Investissement	170 458	162 000	11 824	-	-	-	18 200	2 449	143 800	-	143 800	-	-	-	-	-	-			
Salle info pédago Bourg	Investissement	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000				
Mise en accessibilité	Investissement	1 184 072	1 124 072	950 960	60 000	-	60 000	1 124 072	976 245	60 000	-	60 000	22 940	60 000	-	123 964	-	-			
Agenda d'accessibilité	Investissement	1 458 100	1 182 100	929 146	276 000	-	276 000	1 182 100	405 756	276 000	-	276 000	322 296	422 296	116 520	216 520	65 172	117 749			
Contrôle d'accès	Investissement	227 000	124 900	123 944	52 000	9 200	61 200	124 900	-	52 000	9 200	61 200	76 000	76 000	33 800	33 800	-	-			
Aménagements fonctionnels	Investissement	500 000	-	-	100 000	-	100 000	-	-	100 000	-	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	200 000	200 000			
Mise en sécurité	Investissement	200 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 000	50 000	50 000	50 000	100 000	100 000			
GER	Investissement	2 705 500	592 494	577 077	500 000	-	500 000	468 260	416 790	500 000	-	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	613 006	737 240			
Total Dépenses d'investissement.1		20 925 330	8 930 718	7 631 647	4 545 570	129 200	4 674 770	8 459 532	6 340 020	4 124 810	159 200	4 284 010	2 938 836	3 682 876	2 541 031	2 926 995	3 140 878	3 317 989			
PALSE	Personnel	46 217	42 123	-	-	46 217	42 123	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-			
Fonctionnement		115 000	63 474	56 570	4 422	-	4 422	63 474	56 570	4 422	-	4 422	-	-	-	-	-	-			
Investissement		3 002	2 893	-	-	0	3 002	1 702	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-			
ANR	Personnel	19 100	928	41 941	21 000	62 941	19 100	928	41 941	21 000	62 941	-	-	-	-	-	-	-			
Fonctionnement		19 502	7 401	-	60 951	60 951	19 502	7 059	-	60 951	60 951	-	-	-	-	-	-	-			
Investissement		3 500	1 211	-	3 500	3 500	3 500	3 500	-	3 500	3 500	-	-	-	-	-	-	-			
IUF	Personnel	186 098	114 891	104 918	23 750	128 668	186 098	111 076	104 918	23 750	128 668	26 250	26 250	13 000	13 000	11 370	11 370				
Fonctionnement		21 326	14 146	3 000	2 500	5 500	21 326	10 910	3 000	2 500	5 500	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000			
Investissement		279 070	279 040	60 888	25 370	86 258	279 070,00	279 040,00	60 888,00	25 370	86 258	-	-	-	-	-	-	-			
Région	Personnel	365 328	-	-	-	0	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-			
Fonctionnement et intervention		12 600	9 898	-	5 390	5 390	12 600	9 898	-	5 390	5 390	-	-	-	-	-	-	-			
CHAIRES	Personnel	91 225	58 887	77 124	13 213	90 337	91 225	58													

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévus en N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
		(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
E-Factory	Financement de						
	Autres	1 500 000	0	1 500 000			
MILC + 1% artistique	Financement de	108 000	0	108 000			
PUQ	Autres	63 000		63 000			
Mise en accessibilité et agenda	Financement de	395 000	395 000				
	Autres				0	0	0
Total PPI.1		2 066 000	395 000	1 671 000	0	0	0
PALSE	Financement de						
	Autres	115 000	80 000	35 000			
	Autres						
ANR	Financement de l'Etat*						
	Autres	244 029	13 923	36 399			
	Autres						
IUF	Financement de	367 705	202 705	56 250			
	Autres				41 250	30 000	37 500
	Autres						
Région	Financement de						
	Autres	365 328	213 108	152 220			
	Autres						
CHAIRES	Financement de						
	Autres				15 000		
	Autres	455 000	205 000	100 000			
EUROPE	Financement de						
	Autres	556 092	212 582	55 545			
	Autres						
AUTRES	Financement de						
	Autres			31 500	15 750		
	Autres			35 042	12 696		
	Autres	593 634	153 143	11 124	19 888		
Total contrat de recherche.2		2 696 788	1 080 461	513 080	89 584	45 000	37 500
Région	Financement de						
	Autres	56 070	0	34 070			
	Autres				22 000		
ERASMUS	Financement de						
	Autres	2 212 809	1 173 960	745 370			
	Autres				157 675	135 804	
Total contrat d'enseignement.4		2 268 879	1 173 960	779 440	179 675	135 804	0
	Ss total financement de l'Etat	870 705	597 705	195 750	57 000	30 000	37 500
	Ss total autres financements publics	5 112 328	1 693 573	2 656 646	192 371	135 804	0
	Ss total autres financements	1 048 634	358 143	111 124	19 888	15 000	0
TOTAL		7 031 667	2 649 421	2 963 520	269 259	180 804	37 500

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

**** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)**

*** Recettes propres et recettes propres fléchées

Tableau 10 SYNTHESE BUDGETAIRE ET COMPTABLE - BI 2018

Etat présenté pour information au CA

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels et les nouveaux indicateurs induits par la comptabilité budgétaire. Ce tableau se présente de façon chronologique en commençant par la situation initiale, puis les flux de l'année 2017 et enfin la situation prévisionnelle résultant de ces flux.

		BI 2018
Stocks initiaux	Niveau initial de restes à payer	1 600 000
	Niveau initial du fonds de roulement	8 182 128
	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 3 269 579
	Niveau initial de la trésorerie	11 451 707
	<i>dont niveau initial de la trésorerie fléchée</i>	
	<i>dont niveau initial de la trésorerie non fléchée</i>	
Flux de l'année	Autorisations d'engagement	115 922 984
	Résultat patrimonial	10 575
	Capacité d'autofinancement	1 571 540
	Variation du fonds de roulement	2 882 939
	Opérations bilancielles non budgétaires	-
	<i>Nouvel emprunt / remboursement de prêt</i>	-
	<i>Remboursement d'emprunt / prêt accordé</i>	-
	<i>Cautionnements et dépôts</i>	5 500 060
	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	
	<i>Variation des stocks</i>	-
	<i>Production immobilisée</i>	-
	<i>Charges sur créances irrécouvrables</i>	-
	<i>Produits divers de gestion courante</i>	-
	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	
	<i>Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs</i>	
	<i>Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours</i>	
	<i>Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs</i>	
	<i>Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours</i>	
	Solde budgétaire	- 3 206 381
	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	5 500 000
	Variation de la trésorerie	2 293 619
	<i>dont variation de la trésorerie fléchée</i>	- 50 833
	<i>dont variation de la trésorerie non fléchée</i>	- 3 155 548
Niveau final du fonds de roulement	Variation du besoin en fonds de roulement	589 320
	Restes à payer	
	Niveau final de restes à payer	1 703 027
	Niveau final du fonds de roulement	11 065 067
	Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 2 680 169
	Niveau final de la trésorerie	13 745 236
	<i>dont niveau final de la trésorerie fléchée</i>	
	<i>dont niveau final de la trésorerie non fléchée</i>	

Acronyme de l'établissement :

Plan d'actions achat - Prévisionnel 2018

Il convient de recenser, à minima, les actions qui sont susceptibles de générer le plus de dépenses (principe de Pareto : 20% des actions produisent 80% de la dépense) et celles pour lesquelles il est envisagé de mettre en œuvre un des cinq objectifs de politique publique

Privilégiez les actions à enjeux par rapport à votre activité et les actions sur lesquelles une mutualisation externe pourrait être envisagée

(1) Pour les procédures portées par l'établissement, merci d'indiquer ici le nom des établissements membres et le nom de la procédure en question

(2) Commentaires sur les dispositions sociales (freins, accélérateurs, nouvelles démarches envisagées, etc.) :

(3) Commentaires sur les dispositions environnementales (freins, accélérateurs, nouvelles démarches envisagées, etc.) :

(4) Actions de structuration de la fonction achat prévues (recrutement d'un référent "achats responsables", d'acheteurs experts, de contrôleur de gestion achat...)

* élément nécessaire au traitement des données

Identité du projet																									
Si vous n'avez pas recours à la nomenclature Nacres, il vous appartient de transcrire l'indication propre à votre nomenclature (colonne H) soit en ayant recours aux codes CPV soit en indiquant la référence équivalente issue de la nomenclature Etat																									
Nomenclature Etat																									
Sous-élément nécessairement à renseigner	Libellé long	OU	CPV	Pour que le libellé apparaisse, avec l'indication d'un code CPV à minima 4 chiffres, l'option calcul doit être sur automatique dans l'onglet Formules	Niveau le plus fin de votre nomenclature achat (il convient à l'échelle NACRES, dispense de renseigner les colonnes propres à la nomenclature Etat ou au code CPV)	Objet du projet marché, du marché suivant, de l'action de progrès ou du projet d'avenant*	Levier principal envisagé* (menu déroulant)	2ème Levier envisagé (donnée facultative) (menu déroulant)	Date de notification prévue (à minima au trimestre)	Durée du contrat, reconduction et tranches fermes comprises : pour les marchés-cadres pour les commandes en bons de commande : estimation de la dépense (en euros HT)	Montant total du futur contrat, reconduction et tranches fermes comprises : pour les marchés-cadres (en euros HT)	Renouvellement et/ou Nouveau marché (N)*	Mutualisation au sein de l'établissement (O/N)	Mutualisation avec des entités extérieures voir ci-dessus (?)	Recours à un marché DAE (y compris PFRA ou mandat DAE) (O/N)	Recours à une centrale d'achats (O/N)	Si recours à une entité extérieure (hors DAE) : pour les marchés d'achat, précisez (UGAP, AMUE, UCANSS, CNRS, EsA, etc.)	Economie achat prévisionnelle* sur la base 12 mois (en euros HT, calculée par la DAE)	Dépenses attendues sur la durée totale du marché (en euros HT)	Economie achat prévisionnelle base 12 mois (en euros HT, calculée par la DAE)	Marché ouvert à une PME ou à une ETI* (O/N)	Projet ouvert à des achats innovants* (O/N)	Intégration envisagée de dispositions environnementales* (menu déroulant) voir ci-dessus (2)	Intégration envisagée de dispositions sociales* (menu déroulant) voir ci-dessus (3)	Points d'attention
#N/A		5111		Installation matériel électrique	BE_06 et BE_09	2017-02 Courants forts Courants faibles	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Optimisation de la contractualisation (clauses prix, pénalités, ...)	19/04/2017	960 468,04 €	48	R	O	N	N	N	économie à 15 %		Oui	Non	Non	Non			
#N/A		7524		Services de sécurité et d'ordre public	BD_27 Et BE_13	2017-03 Systèmes contrôles d'accès	Harmonisation, standardisation de l'achat		09/05/2017	224 000,00 €	48	R	O	N	N	N			Oui	Non	Non	Non			
#N/A		6000		Services de transport (à l'exclusion du transport des déchets)	FD_01	2017-04 Déménagement			09/01/2017	134 000,00 €	36	N	O	N	N	N			Oui	Non	Non	Non			
#N/A		3900		Meubles (y compris les meubles de bureau, aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage)	AF_01	2017-05 Mobiliers fixes	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)		14/04/2017	165 000,00 €	28	N	O	N	N	N			Oui	Non	Oui, condition d'exécution (Art. 38 O.)	Non			
#N/A		7952		Services de reprographie	AC_23	2017-06 Thermo relieur			22/05/2017	49 800,00 €	3	R	O	N	N	N			Oui	Non	Oui, spécification technique ou fonctionnelle (Art. 6 D.)	Non			
#N/A		8500		Services de santé et services sociaux	XB_32	2017-09 Cartes cadeaux			26/04/2017	90 000,00 €	36	R	O	N	N	N			Non	Non	Non	Non			
#N/A		3800		Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excep les lunettes)	IE_32	2017-14 Acquisition installation vidéoprojecteurs	Optimisation de la contractualisation (clauses prix, pénalités, ...)		20/04/2017	50 000,00 €	24	R	O	N	N	N			Oui	Non	Non	Non			
#N/A		79212300-6		Services de comptabilité et d'audit	EB_13	2017-18% artistique	Globalisation, mutualisation		30/04/2017	162 000,00 €	72	R	O	O	N	O			Oui	Non	Non	Non			
#N/A		7524		Services de sécurité et d'ordre public	BC_01	2017-19 Sécurité jardinage	Faire ou faire faire (externalisation)		23/04/2017	375 000,00 €	36	R	O	O	N	N	UGAP		Non	Non	Non	Non			
#N/A		7100		Services d'aménagement, services de construction, services d'ingénierie et services techniques	BF_12	2017-20 Maîtrise d'œuvre maison directeur			22/05/2017	190 000,00 €	40	N	N	N	N				Oui	Non	Non	Non			
#N/A		503120		Maintenance et réparation des équipements de réseaux informatiques	IC_31	2017-23 Maintenance évo/correct DNIM	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)		24/04/2017	75 000,00 €	48	R	O	N	N	N			Non	Non	Non	Non			
#N/A		2200		Imprimés et produits connexes	IA_24	2017-25 Lecteur optique correction QCM Droit			21/01/2017	40 000,00 €	36	R	N	N	N	N			Oui	Non	Non	Non			
#N/A		3100		Machines, appareils, équipements et consommables électriques, éclairage	CE_02	2017-26 Périodes exclusivité			27/04/2017	240 000,00 €	36	R	O	O	N	N	ABES, Usl		Oui	Non	Non	Non			
#N/A					IA_22	2017-27 Consommables informatiques			28/04/2017	75 000,00 €	36	R	O	N	N	N			Non	Non	Non	Non			
#N/A					IB_34	2017-28 Refonte intranet			11/09/2017	63 000,00 €	5	R	O	O	N	N			Non	Non	Non	Non			
#N/A					AD_11	2017-30 Acquisition KANGOO			24/03/2017	20 240,00 €	N	O	N	N	O		UGAP		Non	Non	Non	Non			
#N/A		8050		Services de formation	EC_05	2017-31 Formations			29/04/2017	128 000,00 €	36	N	O	N	N	N			Non	Non	Non	Non			
#N/A		30245		Matériel informatique	IB_12	2017-32 Groupement logiciel MESR	Globalisation, mutualisation		02/01/2017	60 000,00 €	24	N	O	N	N	N	Université de Lille		Non	Non	Non	Non			
#N/A		79212300-6		Services de comptabilité et d'audit	EB_13	2017-33 A3C (Accord cadre certification des comptes)	Globalisation, mutualisation		30/04/2017	162 000,00 €	72	R	O	O	N	O	AMUE		Oui	Non	Non	Non			
#N/A					IB_32	2017-34 Logiciel antiplagiat	Globalisation, mutualisation		25/04/2017	42 000,00 €	48	R	O	O	N	N	UHL		Oui	Non	Non	Non			
#N/A		7226		Services relatifs aux logiciels	AD_11	2017-38 Acquisition Toyota YARIS			11/05/2017	12 500,00 €	N	O	N	N	O		UGAP		Non	Non	Non	Non			
#N/A		3026		Matériel informatique	IA_42; IB_02 et IC_31	2017-40 Firewall Stormshield			10/05/2017	113 740,00 €	72	R	O	O	N	O	UGAP		Non	Non	Non	Non			
#N/A		3023		Matériel informatique	IA_32	2017-41 Matinfo 4 Lot 1 Dell	Globalisation, mutualisation		05/05/2017	400 000,00 €	48	R	O	O	N	O	AMUE		Non	Non	Non	Non			
#N/A		8050		Services de formation	IA_32	2017-41 Matinfo 4 Lot 2 Mac	Globalisation, mutualisation		06/05/2017	400 000,00 €	48	R	O	O	N	O	AMUE		Non	Non	Non	Non			
#N/A					EC_05	2017-43 Formations CEGOS			07/05/2017	45 000,00 €	36	N	O	N	N	N	UGAP		Non	Non	Non	Non			
#N/A					BC_01	2017-48 Surveillance BU (ouverture soirées et dimanche)			25/09/2017	19 500,00 €	3	R	O	N	N	N			Oui	Non	Non	Non			
#N/A		4531		Travaux d'équipement électrique	BF_03	2017-50 Travaux modifications éclairage AdAP	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)		11/05/2017	157 000,00 €	24	R	O	N	N	N			Oui	Non	Non	Non			
#N/A					AF_31	2017-51 Fourniture cartes IZLY	Globalisation, mutualisation		01/02/2017	64 000,00 €	48	N	O	O	N	N	Usl			Non	Non	Non			
#N/A					BF_15	2017-52 Mission OPC Maison du directeur			25/10/2017																

TABLEAU 13
Annexe immobilière

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3		Réunion de l'organe délibérant du JJ/MM/AAAA	
		Dernières données connues	
Données physiques issues du RT			
Note de complétude OAD		211/275 (2016)	
Nombre de bâtiments et terrains occupés	X		
dont biens propres	X	1	
dont biens domaniaux	X	19	
dont prises à bail	X	2	
dont autres mises à disposition (ex. : collectivités territoriales)	X	0	
Surface totale occupée (m² - SUB)=> EN SHON	X		
dont biens propres	X	1 071	
dont biens domaniaux	X	99 826	
dont prises à bail	X	1 418	
dont autres mises à disposition (ex. : collectivités territoriales)	X	0	
Ratio m² SUN / poste de travail (*) -	X	10,3	

Commentaires portant sur la stratégie immobilière de l'établissement

Les données sont reprises depuis l'OAD (nombre de bâtiments et terrains, surfaces) pour être en adéquation avec les données enregistrées dans le SI de l'Etat. Ceci explique le décalage avec l'annexe financière remise en 2016 pour le RI 2017 : comptabilisation des entités différentes

Le SPSI est en cours de réalisation (livraison prévue 1er trimestre 2018). Nous rencontrons des difficultés liées à l'outil pour rentrer les effectifs dans le RT. Nous ne pouvons donc pas calculer le ratio m²/poste de travail. De même la note de complétude remontée ne prend pas en compte l'ensemble des données renseignées dans le RT.

Les investissements listés ne tiennent pas compte des investissements liés à l'Opération campus en cours sur le site des quais (opé à 21 M€).

	Classe de compte (n°)	Exécution (N-1)	Exécution (N-2)
Dépenses de fonctionnement à l'€ près			
Redevances de crédit-bail immobilier (*)	6125	0	0
Locations immobilières (*)	6132	298 384	77 391
Entretien et réparations sur biens immobiliers (*)	6152	88 364	218 034
Produits de cession d'immobilisations corporelles à l'€ près			
<i>dont biens propres</i>	756	0	0
<i>dont biens domaniaux</i>	756	0	0

(*) Les données sont disponibles à la saisie dans le système d'informations des opérateurs de l'Etat (SI OPE).

Acquisitions / Constructions à l'€ près	Exécution N-1	Exécution N-2
+ 10 000 € pris en compte dans la disposition	+ 64 000 €	+ 64 000 €

Travaux structurants à l'€ près		
sur biens mis à disposition	342 204	335 262,00
sur biens acquis	0	-

Entretien lourd à l'€ près		
sur biens mis à disposition	912 159	1 043 983,00
sur biens acquis	0	0

au 27/11/2017 201
SO 915X501

Synthèse des moyens prévisionnels des Unités Mixtes de Recherche par tutelle - Année 2018 - Dotations des établissements.

	Univ Lyon 2	ENS de Lyon	Univ Lyon 3	CNRS	ECOLE NAT DES TRAVAUX PUBLICS D'ETAT	INSA	Univ Jean Monnet	Ecole des mines de Saint Etienne	ENSAI	EHESS	UNIV AVIGNON PAYS DE VAUCLUSE	UNIV GRENOBLE ALPES	Université Blaise Pascal	Ecole Centrale de Lyon	Univ Lyon 1	TOTAL
UMR 5648 Dotation CIHAM	26 044	17 000	15 000	37 000						9 000	14 500					118 544 -
UMR 5600 Dotation EVS	34 772	54 000	51 700	106 645	28 500	2 500	42 282	40 000	19 000							379 399 -
UMR 5189 Dotation HISOMA	34 203	17 500	30 940	123 595				16 900			12 667					235 805 -
UMR 5190 Dotation LARHRA	42 106	27 500	19 890	40 000								34 470				163 966 -
UMR 5317 Dotation IHRIM	36 947	80 500	11 967	120 000			23 108						19 395			291 917 -
UMR 5205 Dotation LIRIS	14 791		0	160 000		NC								NC	NC	174 791 -
Total Moyens	188 863	196 500	129 497	587 240	28 500	2 500	82 290	40 000	19 000	9 000	27 167	34 470	19 395	-	-	1 189 631

[Orange] Montants validés avec les établissements concernés

[Grise] Montants demandés mais non validés par les établissements concernés

[Blanc] Montants Non Communiqués

Budget propre intégré IAE_2018**Remarques : données en rouge correspondent aux ressources propres de l'IAE**

RECETTES	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Exécuté 2017 (Prévisionnel)	Budget 2018 (Recettes Encaissées)	DÉPENSES	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Exécuté 2017 (Prévisionnel)	Budget 2018 (Crédits de Paiement)
MASSE SALARIALE									
Masse salariale payée par les Services Centraux (ENS + BIATS)	18 791 735 €	19 563 640 €	19 954 913 €	20 274 192 €	Personnel administratif BIATS payé sur ressources propres	1 696 342 €	1 787 421 €	2 243 408 €	2 128 000 €
Droits des diplômes propres à l'IAE (cpt 7061)	203 110 €	238 907 €	338 400 €	140 200 €	Personnel BIATS affecté à l'IAE, payé par l'Université	1 563 788 €	1 633 968 €	1 666 648 €	1 693 314 €
Prestations de recherche (cpt 7062)	6 000 €	27 000 €			Masse salariale personnel Administratif	3 260 130 €	3 421 389 €	3 910 056 €	3 821 314 €
Prestations de Formation Continue (cpt 7065)	3 861 630 €	4 361 493 €	4 100 192 €	3 891 643 €	Rémunération enseignants sur ressources propres	2 087 739 €	2 149 787 €	2 120 500 €	2 352 000 €
Colloques (cpt 7066)	598 €	73 454 €			Rémunération enseignants sur budget de l'Université	11 881 127 €	12 228 984 €	12 473 563 €	12 673 140 €
Autres prestations de service (cpt 7068)	138 790 €	288 179 €	585 784 €	481 118 €	Masse salariale personnel Enseignants	13 968 866 €	14 378 770 €	14 594 063 €	15 025 140 €
Validation des acquis (cpt 7068)			64 000 €	58 667 €				49%	48%
Autres produits d'activités annexes (cpt 7088 - SCORE)	109 693 €	200 815 €	356 826 €	378 323 €	Participation de l'IAE à la MS des Services Centraux **	2 863 445 €	3 174 392 €	3 237 880 €	3 289 686 €
					Participation de l'IAE à la MS du Service Commun de la Documentation	789 688 €	801 822 €	817 859 €	830 945 €
					Participation de l'IAE à la MS du Service Vie Etudiante et Associative	488 487 €	499 123 €	509 105 €	517 251 €
Subvention d'exploitation - Ministère de tutelle (cpt 7411)	136 591 €	110 156 €	123 730 €	123 730 €	Participation de l'IAE à la MS du Service des Relations Internationales	1 178 852 €	1 195 429 €	1 219 337 €	1 238 847 €
Subvention d'exploitation - autres Ministères (cpt 7418)			193 910 €	86 250 €	Participation de l'IAE à la MS du Service Actions Culturelles et Sociales	26 348 €	29 923 €	30 521 €	31 010 €
Subvention d'exploitation_Région (cpt 7442)	35 421 €	30 452 €	41 310 €	1 500 €	Masse salariale Services Supports	5 346 820 €	5 700 688 €	5 814 702 €	5 907 737 €
Subvention d'exploitation - autres collectivités publiques (cpt 7448)								19%	18%
Dons et legs (cpt 746)	8 000 €	0 €	3 000 €	3 000 €	FONCTIONNEMENT				
Taxe d'apprentissage affectée (cpt 7481)	410 305 €	451 107 €	470 000 €	539 583 €	Fonctionnement sur ressources propres	2 545 789 €	3 126 490 €	3 878 620 €	3 108 519 €
Recettes d'apprentissage (Formasup/LP)(cpt 7488)	2 010 941 €	1 631 982 €	2 019 356 €	2 025 173 €	Participation de l'IAE au fonctionnement des Services Centraux **	2 373 705 €	2 187 868 €	2 231 625 €	2 267 331 €
Autres produits (cpt 758)	2 100 €	9 424 €			Participation de l'IAE au fonctionnement du Service Commun de la Documentation	316 276 €	319 681 €	326 075 €	331 292 €
Produits exceptionnels (cpt 771)		119 077 €			Participation de l'IAE au fonctionnement du Service Vie Etudiante et Associative	51 652 €	54 783 €	55 879 €	56 773 €
Subvention d'investissement, reprise sur amortissement (cpt 781)	5 534 €	10 029 €			Participation de l'IAE au fonctionnement du Service des Relations Internationales	475 583 €	528 457 €	539 026 €	547 650 €
					Participation de l'IAE au fonctionnement du Service Actions Culturelles et Sociales	7 222 €	10 483 €	10 692 €	10 863 €
					Total charges de Fonctionnement	5 770 227 €	6 227 762 €	7 041 917 €	6 322 429 €
								20%	21%
								22%	20%
					Total MASSE SALARIALE + FONCTIONNEMENT (classe 6)	28 346 042 €	29 728 609 €	31 360 738 €	31 076 621 €
INVESTISSEMENT									
Participation de l'Université aux charges de fonctionnement (hors masse salariale) de l'IAE	2 915 768 €	2 717 168 €	3 163 297 €	3 104 232 €	Dépenses d'investissement sur ressources propres (cpt 2)	290 174 €	104 274 €	86 480 €	80 000 €
					Total INVESTISSEMENT	290 174 €	104 274 €	86 480 €	80 000 €
TOTAL RECETTES (classe 7)	28 636 217 €	29 832 883 €	31 447 218 €	31 156 621 €	TOTAL DÉPENSES (classes 2 & 6)	28 636 217 €	29 832 883 €	31 447 218 €	31 156 621 €

** Présidence, Agence comptable, Dir. des Affaires Financières, Dir. des Ressources Humaines, Dir. Des Systèmes d'Information, Patrimoine, Logistique, Service Hygiène et Sécurité, Service des affaires juridiques Etc

(1) + (2) : La masse salariale de la composante (personnels Administratifs + Enseignants) représente en moyenne 60% du budget global

(2) : dont la part d'enseignement, seule, représente environ 50% du budget global

(3) : La masse salariale des services supports (DRH, DAF, Agence comptable, Service Juridique, Vie étudiante, la logistique, le patrimoine, les bibliothèques, le SHS ... etc) représente en moyenne 20% du budget global

(4) : Les frais de fonctionnement (soutien et support) représentent en moyenne 20% du budget global

BUDGET propre intégré IUT_2018

Remarques : données en rouge correspondent aux Ressources propres de l'IUT

RECETTES	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Prévision Exécuté 2017*	Budget 2018 RE	DÉPENSES	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Prévision Exécuté 2017*	Budget 2018 CP
MASSE SALARIALE									
Masses Salariale payée par les Services Centraux (ENS + BIATS)	4 374 806 €	4 627 158 €	4 719 701 €	4 782 196 €	Personnel administratif (BIATS) payé sur ressources propres	218 846 €	283 405 €	291 113 €	288 470 €
					Personnel administratif affecté à l'IUT payé par l'Université	845 641 €	640 744 €	653 559 €	650 996 €
					Masses salariale personnel Administratif	1 064 487 €	924 149 €	944 672 €	939 466 €
Dotation globale de fonctionnement (cpt 7411)	813 761 €	813 761 €	813 761 €	813 761 €		14%	12%	12%	12% (1)
	2 950 €				Rémunération enseignants sur ressources propres	923 540 €	931 904 €	964 250 €	979 530 €
					Rémunération enseignants sur budget de l'Université	2 422 007 €	2 796 601 €	2 852 533 €	2 898 174 €
Subventions organismes publics ou UE (cpt 7446)					Masses salariale personnel Enseignants	3 345 547 €	3 728 506 €	3 816 783 €	3 877 704 € (2)
Taxe d'apprentissage affectée (cpt 7481)	8 486 €	21 513 €	20 000 €	80 000 €		45%	49%	49%	48%
					Participation masse salariale aux Services Centraux + Service Actions Culturelles & Sc	767 422 €	848 066 €	865 027 €	878 868 €
					Participation masse salariale au Service Commun de la Documentation	182 605 €	182 083 €	185 724 €	188 696 €
Droits d'inscription DUP + DUETI (cpt 7061)	13 235 €	11 823 €	23 820 €	27 750 €	Participation masse salariale au Service Vie étudiante et associative	112 956 €	113 344 €	115 611 €	117 460 €
					Participation masse salariale au Service des Relations Internationales (SGRI)	44 175 €	46 320 €	47 247 €	48 003 €
					Masses salariale Services Supports	1 107 157 €	1 189 813 €	1 213 609 €	1 233 027 €
Autres recettes :									
- prestations de Formation Continue (cpt 7065)	772 828 €	852 607 €	860 000 €	843 489 €	FONCTIONNEMENT				
		22 786 €			Dépenses fonctionnement sur ressources propres	318 737 €	258 941 €	310 288 €	439 000 €
- VAE et autres produits (cpt 7068)					Participation au fonctionnement des services centraux + SACSO	1 378 871 €	1 399 575 €	1 427 567 €	1 450 408 €
- mise à disposition du personnel (cpt 7084)					Participation au fonctionnement du SCD	41 699 €	40 906 €	41 724 €	42 391 €
Produits exceptionnels (cpt 777) :					Participation au fonctionnement de la Vie étudiante et associative	8 525 €	8 718 €	8 892 €	9 035 €
- produits sur opération de gestion					Participation au fonctionnement du SGRI	89 174 €	55 824 €	56 940 €	57 851 €
- reprise sur amortissement	108 €				Total charges de FONCTIONNEMENT	1 837 006 €	1 763 964 €	1 845 411 €	1 998 685 €
						40%	39%	39%	40% (3)
					Total MASSE SALARIALE + FONCTIONNEMENT (classe comptable 6)	7 354 198 €	7 606 431 €	7 820 475 €	8 048 881 €
INVESTISSEMENT									
					Dépenses d'investissement sur ressources propres	27 700 €	32 249 €	26 300 €	40 000 €
Participation de l'Université aux charges de fonctionnement (hors MS) de l'IUT	1 395 725 €	1 289 032 €	1 409 493 €	1 541 685 €	Total charges d'INVESTISSEMENT (classe comptable 2)	27 700 €	32 249 €	26 300 €	40 000 €
TOTAL RECETTES (classe 7)	7 381 898 €	7 638 680 €	7 846 775 €	8 088 881 €	TOTAL DÉPENSES (classes 2 & 6)	7 381 898 €	7 638 680 €	7 846 775 €	8 088 881 €

(1) + (2) : Part de la masse salariale de l'IUT (personnels Administratif + Enseignants) représente en moyenne 60% du budget global

(2) : Dont la part masse salariale Enseignement, seule, représente environ 50% du budget global

(3) : La part d'environnement (masse salariale et charges de fonctionnement des services support - DRH, DAF, Agence comptable, Service Juridique, Services aux étudiants, patrimoine, logistique, SHS, les bibliothèques, etc) représente environ 40% du budget global

Les recettes globales de l'IUT (ressources propres) ont augmenté de 7 % de 2015 à 2016 (1.611 K€ à 1.722 K€)

	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Variation 2015 à 2016	COMMENTAIRES
Nombre d'heures équivalent TD de formation	26 061	26 388	1%	
Nombre d'étudiants	961	968	1%	
Coût brut d'une heure de formation	121 €	124 €	2%	
Coût complet d'une heure de formation	267 €	271 €	1%	
Coût horaire environnement	145 €	147 €	1%	
COUT MOYEN D'UN ETUDIANT	7 235 €	7 374 €	2%	Masse salariale personnel Enseignants/Nombre d'heures de formation Total MS + Fonctionnement /Nombre d'heures de formation Coût complet d'une heure de formation moins coût brut d'une heure de formation Total MS + Fonctionnement /Nombre d'étudiants



COMPTE FINANCIER 2018

v2

Conseil d'administration du 12 mars 2019

Sommaire

Tableau 1 : Autorisations d'emploi	page 1
Tableau des emplois	page 2
Tableau 2 : Autorisations budgétaires	page 3
Tableau 3 : Dépenses par destination	page 4
Recettes par origine	page 5
Tableau 4 : Equilibre financier	page 6
Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers	page 7
Tableau 6 : Situation patrimoniale	page 8
Tableau 7 : Plan de trésorerie	page 10
Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées	page 11
Tableau 9 : Opérations pluriannuelles (version agrégée)	page 12
Tableau 10 : Opérations pluriannuelles (version détaillée)	page 14
Tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 17
Tableau relatif aux moyens des UMR	page 17

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du compte financier 2018

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
	Emplois sous plafond Etat		Emplois finançés sur ressources propres	Global	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	En ETPT	En ETPT	Global
		CDI	489		
	Non permanents	CDD	4,5		
			155	12	167,0
S/total EC			649	12	661
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	412	(2)	412
		CDI	42		42
	Non permanents	CDD	106		253
			560	147	707
S/total Biatoss			1 209	(3)	1 368
Totaux					(4)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 209	(5)	Plafond global des emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	1209	159	1368
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1209	159	1368

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emploi sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale
1 - TITULAIRES	1173,48	1188,8	81 926 983	143,21	140	4966705
* Titulaires Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et <u>actes de gestion, dont CAP, détachements dans l'organisme</u>)	0	0	-	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	878,35	879,1	70 257 339	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	878,35	879,1	70 257 339	0	0	0
. Titulaires Etat détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	-	0	0	0	0
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	878,35	879,1	70 257 339	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	-	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	-	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	0	0	-	0	0	0
2 - NON TITULAIRES	295,13	309,7	11 669 644	143,21	140	4966705
* Non titulaires de droit public	295,13	309,7	11 669 644	134,91	131	4709729
- en fonction dans l'organisme :	295,13	309,7	11 669 644	134,91	131	4709729
. Contractuels sous statut :	295,13	309,7	11 669 644	134,91	131	4709729
. CDD	17,18	18,6	624 736	27,13	30,1	1123884
. CDD	277,95	291,1	11 044 908	107,78	100,9	3585845
. Contractuels hors statut :	0	0	0	0	0	0
. CDD	0	0	0	0	0	0
. CDD	0	0	0	0	0	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	8,3	9	256976
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	8,3	9	256976
. CDD	0	0	0	0	0	0
. CDD	0	0	0	8,3	9	256976
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES				0	0	0
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT						
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES						
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur						
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur						

	ETPT	ETP	masse salariale
1316,69	1328,8	86 893 688	
878,35	879,1	70 257 339	
0	0	-	
878,35	879,1	70 257 339	
0	0	-	
878,35	879,1	70 257 339	
438,34	449,7	16 636 349	
430,04	440,7	16 379 373	
430,04	440,7	16 379 373	
430,04	440,7	16 379 373	
44,31	48,7	1 748 620	
385,73	392	14 630 753	
0	0	-	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
8,3	9	256976	
8,3	9	256976	
0	0	0	
8,3	9	256976	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2018

Dépenses						Recettes			
	Compte Financier 2017		Budget 2018		Compte Financier 2018		CF 2017	Budget 2018	CF 2018
	AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Personnel	93 271 308	93 267 252	95 319 775	95 319 775	93 879 070	93 852 196	106 598 162	113 239 066	114 811 817 Recettes globalisées
dont contribution employeur au CAS							88 768 963	90 309 861	90 496 795 Subvention pour charges de service public (SCSP)
pension	24 507 202	24 507 202	25 016 846	25 016 846	24 879 974	24 879 974	46 808	967 962	432 402 Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	14 702 720	13 904 061	16 360 760	16 393 565	14 678 945	14 945 584	0	0	0 Fiscalité affectée
Investissement	4 092 201	3 307 550	6 749 139	5 371 505	4 327 980	4 781 372	3 011 136	4 407 640	4 281 763 Autres financements publics
							14 771 255	17 553 603	19 600 857 Recettes propres
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	112 066 230	110 478 863	118 429 674	117 084 845	112 885 995	113 579 152	630 697	1 215 250	1 089 467 Recettes fléchées
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement							0	0	0 Financements de l'Etat fléchés
							630 697	1 215 250	1 089 467 Autres financements publics fléchés
							0		Recettes propres fléchées
							107 228 859	114 454 316	115 901 284 TOTAL DES RECETTES
SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement							3 250 004	2 630 529	

N.B : Budget 2018 = BI 2018 + BR 2018

Tableau 3 des dépenses par destination - Compte financier 2018

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Personnel		Fonctionnement		Investissement			
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	92 266 679	92 239 805	12 906 634	13 170 288	4 325 354	4 777 681	109 498 667	110 187 774
Formation initiale et continue	46 871 254	46 846 351	2 647 085	2 846 898	471 762	480 048	49 990 101	50 173 297
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	26 678 313	26 653 814	1 136 761	1 238 027	447 979	456 265	28 263 054	28 348 106
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	20 192 941	20 192 537	1 366 659	1 442 210	19 544	19 544	21 579 144	21 654 291
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	0	0	143 665	166 661	4 239	4 239	147 903	170 900
Recherche	23 005 659	23 005 659	1 167 943	1 226 386	78 178	75 891	24 251 779	24 307 937
D111 - Recherche en SHS	22 993 991	22 993 991	1 167 943	1 226 386	78 178	75 891	24 240 111	24 296 268
D112 - Recherche transversale	11 669	11 669	0	0	0	0	11 669	11 669
Soutien et support	22 389 766	22 387 795	9 091 607	9 097 004	3 775 414	4 221 742	35 256 786	35 706 541
D105 - Bibliothèques et documentation	3 485 947	3 485 837	1 224 806	1 219 208	72 039	72 039	4 782 792	4 777 083
D113 - Diffusion des savoirs et musées	72 845	72 845	622	622	0	0	73 467	73 467
D114 - Immobilier	3 320 414	3 318 601	4 388 015	4 442 499	3 607 775	4 009 464	11 316 204	11 770 563
D115 - Pilotage et support	15 510 559	15 510 513	3 478 164	3 434 675	95 600	140 240	19 084 324	19 085 428
D2 Étudiants	1 612 391	1 612 391	1 772 311	1 775 295	2 626	3 691	3 387 328	3 391 378
D201 - Aides directes aux étudiants	0	0	819 041	820 928	0	0	819 041	820 928
D202 - Aides indirectes	81 590	81 590	301 538	300 930	0	0	383 129	382 521
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 530 801	1 530 801	651 731	653 437	2 626	3 691	2 185 158	2 187 929
D3 Autres programmes	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	93 879 070	93 852 196	14 678 945	14 945 584	4 327 980	4 781 372	112 885 995	113 579 152

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

2 322 132

Tableau 3 Recettes par origine de financement Compte financier - 2018

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Subvention pour charges de service public	Recettes globalisées Compte financier 2018					Recettes fléchées Compte financier 2018			Total CF 2018
		Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
FD010	Subvention pour charges de service public	90 496 795								90 496 795
FD020	Droits d'inscription				3 935 787					3 935 787
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE				11 171 049					11 171 049
FD040	Taxe d'apprentissage				1 012 458					1 012 458
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR				20 892					20 892
FD060	Valorisation				97 073					97 073
FD070	ANR investissements d'avenir				69 667					69 667
FD080	ANR hors investissements d'avenir				245 921					245 921
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région				716 465					716 465
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE				41 000					41 000
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	432 402		3 206 990	4 968		1 088 830			4 733 191
FD120	Fondations- fonds propres,réserves dons et legs				263 000					263 000
FD130	Autres recettes			1 720	3 095 630				637	3 097 987
		90 496 795	432 402	0	4 281 763	19 600 857	0	1 088 830	637	115 901 284

Solde budgétaire (déficit)

0

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER - COMPTE FINANCIER 2018

	BESOINS			FINANCEMENTS		
	Compte Financier 2017	Budget 2018	Compte Financier 2018	CF 2017	Budget 2018	Compte Financier 2018
Solde budgétaire (déficit)	3 250 004	2 630 529			2 322 132	Solde budgétaire (Excédent)
Remboursement d'emprunts (capital)					0	Nouveaux emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital)		0	1 170		5 500 210	Remboursement de prêts (capital)
Dépôts et cautionnements						Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers	2 757 281	439 200	846 292	2 738 758	439 200	Opérations au nom et pour le compte de tiers
Autres décaissements sur comptes de tiers	870	0	50 269	1 245 609	5 500 000	Autres encaissements sur comptes de tiers
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	6 008 155	3 069 729	897 731	3 984 367	5 939 200	8 993 948 Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
Abondement de la trésorerie	0	2 869 471	8 096 217	2 023 788	0	0 Prélèvement sur la trésorerie
dont abondement de la trésorerie fléchée	10 383		326 223			dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
dont abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 869 471		2 013 405		0 dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL des besoins	6 008 155	5 939 200	8 993 948			6 008 155 5 939 200 8 993 948 TOTAL des financements

N.B : Budget 2018 = BI 2018 + BR 2018

Tableau 5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Libellé	Décaissements			Encaissements		
		Compte financier 2017	Prévisions 2018	Compte financier 2018	Compte financier 2017	Prévisions 2018	Compte financier 2018
Bourses AMI	Bourses aide à la mobilité	72 800	309 200	441 200	309 200	309 200	319 200
Cotisation sécurité sociale		2 684 481	130 000	292 603	2 429 558	130 000	58 371
TVA				112 489			692 020
TOTAL		2 757 281	439 200	846 292	2 738 758	439 200	1 069 591

N.B : Prévisions 2018 = BI 2018 + BR 2018

TABLEAU 6 SITUATION PATRIMONIALE - COMPTE FINANCIER 2018

Compte de résultat									
CHARGES			PRODUITS						
	CF 2017	Budget 2018	Compte Financier 2018	Taux EXEC		CF 2017	Budget 2018	Compte Financier 2018	Taux EXEC
Personnel	92 207 464	94 125 554	92 584 632	98,36%	Subventions de l'Etat	88 908 871	90 702 783	90 605 017	99,89%
dont charges de pensions civiles	24 507 202	25 012 488	24 879 974		Fiscalité affectée	-	-	-	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	19 452 659	21 151 786	19 191 928	90,73%	Autres subventions	4 965 486	5 974 210	5 096 614	85,31%
TOTAL des charges	111 660 123	115 277 340	111 776 560	96,96%	Autres produits	18 166 862	19 453 603	18 592 943	95,58%
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	381 096	853 256	2 518 014		TOTAL des produits	112 041 219	116 130 596	114 294 574	98,42%
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	112 041 219	116 130 596	114 294 574	98,42%	Résultat prévisionnel (PERTE)	Fiscalité affectée	0	0	

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)			
Résultat de l'exercice	CF 2017	Budget 2018	CF 2018
	381 096	853 256	2 518 014
+ dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	3 357 909	3 564 000	3 505 702
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 947 620	1 900 000	2 031 292
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		0	
- produits de cession d'éléments d'actifs		0	
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		0	
= capacité d'autofinancement	1 791 384	2 517 256	3 992 424

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS CF 2017					Budget 2018	CF 2018	Taux EXEC	RESSOURCES CF 2017					Budget 2018	CF 2018	Taux EXEC	
Insuffisance d'autofinancement	-		-					Capacité d'autofinancement	1 791 384	2 517 256	3 992 424					
Investissements	13 424 110	5 946 545	4 684 186	78,77%				Financement de l'actif par l'Etat	9 959 000	683 040		0,00%				
								Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	21 718	130 000	650 645	500,50%				
								Autres ressources		5 500 000	5 500 000	100,00%				
Remboursement des dettes financières	4 369		1 170					Augmentation des dettes financières		0	210					
TOTAL des emplois	13 428 479	5 946 545	4 685 356	79%				TOTAL des produits	11 772 103	8 830 296	10 143 279	115%				
Apport au fonds de roulement		2 883 751	5 457 923					Prélèvement sur fonds de roulement	-1 656 377	-	-	-				

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	CF 2017	Budget 2018	CF 2018
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	-1 656 377	2 883 751	5 457 923
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	367 411	14 280	-2 638 294
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	-2 023 788	2 869 471	8 096 217
Niveau du fonds de roulement	9 381 757	12 265 508	14 839 680
Niveau du besoin en fonds de roulement	-2 061 806	-2 047 526	-4 700 100
Niveau de la trésorerie	11 443 563	14 313 034	19 539 780

TABLEAU 7 PLAN DE TRESORERIE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	11 443 563	26 830 118	17 503 581	15 721 052	30 934 856	24 139 234	12 940 851	41 452 885	36 080 443	30 157 948	21 957 156	27 052 225	8 096 217
ENCAISSEMENTS													
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	23 952 620	1 633 920	1 465 225	23 349 079	1 111 228	1 217 178	37 632 577	2 788 520	1 493 219	1 984 726	15 395 918	2 787 607	114 811 817
Subvention pour charges de service public	22 394 693			22 394 693			32 058 675				13 433 066	215 668	90 496 795
Autres financements de l'État		31 500		11 375		25 000			27 500		5 298	331 729	432 402
Fiscalité affectée													-
Autres financements publics	800	118 898	631 076	106 694	98 668	102 080	1 928 301	298 421	105 425	156 504	67 746	667 150	4 281 763
Recettes propres	1 557 127	1 483 522	834 149	836 317	1 012 560	1 090 098	3 645 601	2 490 099	1 360 294	1 828 222	1 889 808	1 573 060	19 600 857
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	-	-	637	-	-	-	-	-	1 088 830	-	-	-	1 089 467
Financements de l'État fléchés													
Autres financements publics fléchés			637						1 088 830				1 089 467
Recettes propres fléchées													-
<i>Opérations non budgétaires</i>	30 578	133 214	5 506 891	7 529	225 722	127 525	5 377	8 833	5 434	10 306	5 754	604 653	6 671 816
Emprunts : encaissements en capital													-
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements	30	120	5 500 060										5 500 210
Opérations générées en comptes de tiers :	30 548	133 094	6 831	7 529	225 722	127 525	5 377	8 833	5 434	10 306	5 754	604 653	1 171 606
- TVA encaissée	21 689	32 343	4 878	4 925	1 197	4 741	1 823	5 349	5 434	2 177	5 754	601 710	692 020
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements		95 760			223 440								319 200
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires	8 859	4 991	1 953	2 604	1 085	122 784	3 554	3 484		8 129		2 943	160 386
A. TOTAL	23 983 198	1 767 134	6 972 753	23 356 608	1 336 950	1 344 703	37 637 954	2 797 353	2 587 483	1 995 032	15 401 672	3 392 260	122 573 100
DECASSEMENTS													
<i>Dépenses liées à des recettes globalisées</i>	8 275 209	10 990 158	8 710 075	8 095 833	8 088 250	12 507 048	8 858 502	8 168 883	8 452 801	9 756 426	10 179 716	10 733 007	112 815 908
Personnel	7 522 462	9 380 216	7 238 315	7 017 564	7 085 696	11 200 214	6 974 882	7 287 029	6 721 950	8 187 979	8 071 003	7 164 886	93 852 196
Fonctionnement	691 981	1 446 994	1 248 871	959 336	840 432	1 014 491	1 618 843	881 854	1 512 736	738 817	1 647 743	1 580 242	14 182 340
Intervention													-
Investissement	60 766	162 948	222 889	118 933	162 122	292 343	264 777		218 115	829 630	460 970	1 987 879	4 781 372
<i>Dépenses liées à des recettes fléchées</i>	7 149	19 955	14 324	5 163	23 592	28 353	118 471	-	47 900	423 535	66 514	8 288	763 244
Personnel													-
Fonctionnement	7 149	19 955	14 324	5 163	23 592	28 353	118 471		47 900	423 535	66 514	8 288	763 244
Intervention													-
Investissement													
<i>Opérations non budgétaires</i>	314 285	83 558	30 883	41 808	20 730	7 685	148 947	912	9 277	15 863	60 373	163 410	897 731
Emprunts : remboursements en capital													-
Prêts : décaissements en capital													-
Dépôts et cautionnements	60	90	60	60	60	60	150	60	240	60	150	120	1 170
Opérations générées en comptes de tiers :	314 225	83 468	30 823	41 748	20 670	7 625	148 797	852	9 037	15 803	60 223	163 290	896 561
- TVA décaissée	3 417	5 033	10 331	6 095	5 896	7 625	22 416	852	9 037	15 803	9 894	16 090	112 489
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	223 200	44 800	4 000	12 000	10 000							147 200	441 200
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires	87 608	33 635	16 492	23 653	4 774		126 381				50 329		342 872
B. TOTAL	8 596 643	11 093 671	8 755 282	8 142 804	8 132 572	12 543 086	9 125 920	8 169 795	8 509 978	10 195 824	10 306 603	10 904 705	114 476 883
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	15 386 555	- 9 326 537	- 1 782 529	15 213 804	- 6 795 622	- 11 198 383	28 512 034	- 5 372 442	- 5 922 495	- 8 200 792	5 095 069	- 7 512 445	8 096 217
SOLDE CUMULE (1) + (2)	26 830 118	17 503 581	15 721 052	30 934 856	24 139 234	12 940 851	41 452 885	36 080 443	30 157 948	21 957 156	27 052 225	19 539 780	19 539 780

TABLEAU 8 OPERATIONS SUR RECETTES FLECHEES

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	Antérieures à 2018 non dénouées	Réalisé 2018	2019	2 020
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		-31 736,00	294 487,45	294 487,45
Recettes fléchées (b)	1 677 842,00	1 089 467,30	879 442,00	175 888,00
Financements de l'Etat fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements publics fléchés	1 677 842,00	1 088 830,30	879 442,00	175 888,00
Recettes propres fléchées	0,00	637,00	0,00	0,00
Dépenses (CP) sur recettes fléchées (C)	1 709 578,00	763 243,85	879 442,00	385 982,00
Personnel (AE=CP)				
AE	0,00	0,00	0,00	0,00
CP	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement et intervention				
AE	1 719 722,00	759 673,66	879 442,00	385 982,00
CP	1 709 578,00	763 243,85	879 442,00	385 982,00
Investissement				
AE	0,00	0,00	0,00	0,00
CP	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-31 736,00	326 223,45	0,00	-210 094,00

Tableau 9 - EPSCP

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			Reste à payer					
		Conso AE < 2018	Conso AE 2018	TOTAL des AE consommées	Conso CP < 2018	Conso CP 2018	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Reste à réaliser				
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	-5	-6	(7)=(5)+(6)	Solde à engager	Solde à payer			
2011	172 500	170 471	-	60	170 411	169 447	1 026	170 473	-	62	2 089	2 027	
2012	50 000	40 212	-	9 024	49 236	39 440	9 508	48 948	-	288	764	1 052	
2013	328 417	257 193	-	42 563	299 756	256 040	43 343	299 383	-	373	28 661	29 034	
2014	564 826	433 075	-	72 761	505 836	435 657	72 692	508 349	-	2 513	58 990	56 477	
2015	230 258	181 070	-	-	181 070	177 615	3 193	180 808	-	262	49 188	49 450	
2016	889 854	376 732	-	235 948	612 680	373 341	236 462	609 803	-	2 877	277 174	280 051	
2017	909 041	190 321	-	295 664	485 986	176 784	302 144	478 928	-	7 058	423 055	430 113	
2018	1 375 463	-	-	80 991	80 991	-	74 283	74 283	-	6 707	1 294 472	1 301 180	
total contrats de recherche	4 520 359	1 649 075	736 892	2 385 966	1 628 324	742 651	2 370 975			14 992	2 134 392	2 149 384	
Région	264 670	75 836	-	52 181	128 017	70 511	57 859	128 371	-	354	136 653	136 299	
ERASMUS	3 348 487	1 777 724	-	825 825	2 603 549	1 767 640	828 901	2 596 541	-	7 008	744 938	751 946	
Autres	264 595	-	-	4 010	4 010	-	4 010	4 010	-	-	260 585	260 585	
Total contrats d'enseignement	3 877 752	1 853 560	882 016	2 735 576	1 838 151	890 771	2 728 922			6 654	1 142 176	1 148 830	
Corniches	1 274 418	1 265 353	-	9 064	1 274 418	1 221 939	52 479	1 274 418	-	1	0	-	0
Réorganisation DNUM	137 813	58 210	-	78 037	136 247	55 597	78 221	133 819	-	2 428	1 567	3 995	
Climatisation Bureaux aile C	81 668	74 356	-	7 238	81 594	-	77 601	77 601	-	3 993	74	4 067	
Maison du gardien	44 999	27 523	-	14 695	42 218	22 786	16 716	39 502	-	2 716	2 781	5 497	
Plan rénovations sanitaires amphis	687 000	38 660	-	276 249	314 909	19 483	269 019	288 502	-	26 407	372 091	398 498	
Espace Rue	1 200 000	182 381	-	-	182 381	182 380	-	182 380	-	1	1 017 619	1 017 620	
Salle Info Pédago	474 000	299 806	-	55 374	355 180	297 556	55 839	353 395	-	1 785	118 820	120 605	
Avant corps	2 675 000	661 437	-	9 676	671 113	656 626	14 528	671 154	-	41	2 003 887	2 003 846	
E Factory	3 321 200	341 198	-	787 413	1 128 611	132 505	807 572	940 077	-	188 534	2 192 589	2 381 123	
Confort thermique et sanitaire des amphis	670 000	113 904	-	-	113 904	113 904	-	113 904	-	0	556 096	556 096	
Chassis ouvrants dans amphis	165 000	-	-	2 963	2 963	-	2 963	2 963	-	-	162 037	162 037	
Couverture des amphis	1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000	
Faux plafonds amphis	1 000 000	-	-	20 676	20 676	-	12 868	12 868	-	7 808	979 324	987 132	
Rénovation salles de cours	1 080 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 080 000	1 080 000	
New Deal	256 645	256 645	-	-	256 645	255 576	1 069	256 645	-	0	-	-	0
Plan Campus	3 940 000	3 233 713	-	239 929	3 473 642	3 231 550	221 591	3 453 141	-	20 501	466 358	486 859	
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat opé constr	999 173	159 178	-	662 678	821 855	11 699	780 935	792 635	-	29 221	177 318	206 538	
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreuil	500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500 000	500 000	
Chevreuil Transition énergétique	2 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 000 000	2 000 000	
Cavenne Transition énergétique	600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	600 000	600 000	
Façade Dugas	560 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	560 000	560 000	
Salles info pédago	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000	
Agenda d'accessibilité	1 458 100	659 723	-	105 740	765 463	299 451	220 320	519 772	-	245 692	692 637	938 328	
Contrôle d'accès	240 000	124 774	-	26 450	151 224	76 355	68 901	145 256	-	5 968	88 776	94 744	
Signalétique directionnelle	90 000	-	-	4 625	4 625	-	4 625	4 625	-	-	85 375	85 375	
Rénovation des sanitaires	600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	600 000	600 000	
Travaux ascenseurs	380 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	380 000	380 000	
A ménagements fonctionnels	800 000	-	-	90 585	90 585	-	78 428	78 428	-	12 157	709 415	721 572	
Mise en sécurité	200 000	-	-	24 784	24 784	-	23 532	23 532	-	1 252	175 216	176 468	
Stores	556 000	-	-	64 709	64 709	-	64 709	64 709	-	-	491 291	491 291	
GER	5 446 694	577 077	-	627 643	1 204 720	498 259	630 595	1 128 854	-	75 866	4 241 974	4 317 840	
Total programmes pluriannuels d'investissement	32 537 710	8 073 939	3 108 528	11 182 467	7 075 668	3 482 511	10 558 179			624 288	21 355 243	21 979 531	
Total	40 935 821	11 576 573	4 727 436	16 304 009	10 542 143	5 115 933	15 658 076			645 934	24 631 812	25 277 745	

pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :

Ss total personnel	-	1 011 753	375 035	1 386 788	1 011 573	375 035	1 386 608
Ss total fonctionnement et intervention	8 398 111	2 429 541	1 207 264	3 636 805	2 393 561	1 221 778	3 615 340
Ss total investissement	32 537 710	8 135 280	3 145 137	11 280 417	7 137 009	3 519 119	10 656 129

180	-	1 386 788	-	1 386 608
21 465		4 761 306		4 782 771
624 288		21 257 293		21 881 582

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes	
		Encaissement s < 2018	Encaissements réalisés 2018	Reste à encaisser en N+1 et suivantes	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)-(2)-(3)
2011	172 500	172 500	-	-	-
2012	50 000	50 000	-	-	-
2013	328 417	290 688	11 250	26 479	
2014	564 826	427 715	107 539	29 572	
2015	230 258	69 110	46 244	30 300	
2016	889 854	299 258	426 928	163 668	
2017	909 041	338 094	285 747	285 200	
2018	1 375 463	-	257 521	1 117 942	
total contrats de recherche	4 520 359	1 647 364	1 135 230	1 653 161	
Région	264 670	14 100	47 122	203 448	
ERASMUS	3 360 256	1 776 634	1 334 154	249 468	
Autres	264 595	250 000	-	14 595	
Total contrats d'enseignement	3 889 521	2 040 734	1 381 276	467 511	
Corniches	1 274 418	-	-	-	
Réorganisation DNUM	137 813	-	-	-	
Climatisation Bureaux aile C	81 668	-	-	-	
Maison du gardien	44 999	-	-	-	
Plan rénovations sanitaires amphis	687 000	-	-	-	
Espace Rue	1 200 000	-	-	-	
Salle Info Pédago	474 000	-	-	-	
Avant corps	2 675 000	-	-	-	
E Factory	1 500 000	-	-	1 500 000	
Confort thermique et sanitaire des am	670 000	-	-	-	
Chassis ouvrants dans amphis	165 000	-	-	-	
Couverture des amphis	1 000 000	-	-	-	
Faux plafonds amphis	1 000 000	-	-	-	
Rénovation salles de cours	1 080 000	-	-	-	
New Deal	256 645	-	-	-	
Plan Campus	3 940 000	-	-	-	
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat op	999 173	575 040	424 133		
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreu	500 000	-	-	-	
Chevreul Transition énergétique	2 000 000	-	-	-	
Cavenne Transition énergétique	600 000	-	-	-	
Façade Dugas	560 000	-	-	-	
Salles info pédago	100 000	-	-	-	
Agenda d'accessibilité	625 000	395 000	130 000	100 000	
Contrôle d'accès	240 000	-	-	-	
Signalétique directionnelle	90 000	-	-	-	
Rénovation des sanitaires	600 000	-	-	-	
Travaux ascenseurs	380 000	-	-	-	
A ménagements fonctionnels	800 000	-	-	-	
Mise en sécurité	200 000	-	-	-	
Stores	556 000	-	-	-	
GER	5 446 694	-	-	-	
Total programmes pluriannuels d'investissement	29 883 410	395 000	705 040	2 024 133	
Total	38 293 290	4 083 098	3 221 546	4 144 805	

COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE SUIVI DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- 1 Les opérations sont identifiées par un nom et un millésime ; elles peuvent ne pas être toutes individualisées et faire l'objet de regroupements, un niveau de détail suffisant au regard des caractéristiques de l'établissements devant néanmoins être maintenu ;
- 2 Le degré d'exigence quant à la précision de l'évaluation, au budget initial, des reports prévisibles devra être fonction des contraintes qui pèsent sur les établissements pour établir ce chiffrage, notamment pour les contrats de recherche ;
- 3 En recettes, une ligne sera maintenue, même après la fin d'une opération tant que la totalité des financements extérieurs n'a pas été recouvrée ;
- 4 Pour les contrats de recherche, ne devra être indiquée au titre de l'autofinancement que, le cas échéant, la participation de l'établissement qui doit donner lieu à justification en application du contrat.

Périmètre financier : UJM-Lyon3

Exercice : 2018

Tableau 9 détaillé des opérations pluriannuelles et programmations

Exécution d'AE et de CP		Prévision	Exécution						Reste à payer	Restes à réaliser	
Opération	Nature	Coût total de l'opération	Conso AE < 2018	Conso AE 2018	TOTAL des AE consommées	Conso CP < 2018	Conso CP 2018	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Solde à engager	Solde à payer
Année de démarrage des contrats : 2011	Personnel	-1							(8) = (4)-(7)		
	Fonctionnement et	172 500	833	-3	(4) = (2)+(3)	-5	-6	(7) = (5)+(6)	0	-833	-833
	Investissement		152 093	-60	152 093	151 069	1 026	152 095		20 467	20 405
Année de démarrage des contrats : 2012	Personnel		17 545		17 545	17 545		17 545	0	-17 545	-17 545
	Fonctionnement et	50 000			0			0	0	0	0
	Investissement		40 212	9 024	49 236	39 440	9 508	48 948	288	764	1 052
Année de démarrage des contrats : 2013	Personnel				70 274	70 274		70 274	0	0	0
	Fonctionnement et	328 417	165 520	41 534	207 054	164 367	42 314	206 681	373	-70 274	-70 274
	Investissement		21 399	1 029	22 428	21 399	1 029	22 428	0	121 363	121 736
Année de démarrage des contrats : 2014	Personnel		369 983	22 045	392 028	369 983	22 045	392 028	0	-22 428	-22 428
	Fonctionnement et	564 826	51 550	46 917	98 467	54 132	46 847	100 979	-2 513	-392 028	-392 028
	Investissement		11 542	3 800	15 342	11 542	3 800	15 342	0	466 359	463 847
Année de démarrage des contrats : 2015	Personnel		146 575		146 575	146 575		146 575	0	-15 342	-15 342
	Fonctionnement et	230 258	34 495		34 495	31 040	3 193	34 233	262	-146 575	-146 575
	Investissement				0			0	195 763	196 025	0
Année de démarrage des contrats : 2016	Personnel		311 667	154 640	466 307	311 667	154 640	466 307	0	-466 307	-466 307
	Fonctionnement et	889 854	60 621	81 309	141 930	57 230	81 822	139 052	2 877	747 924	750 802
	Investissement		4 444		4 444	4 444		4 444	0	-4 444	-4 444
Année de démarrage des contrats : 2017	Personnel		112 420	157 295	269 715	112 240	157 295	269 535	180	-269 715	-269 535
	Fonctionnement et	909 041	71 490	110 580	182 070	58 132	117 060	175 192	6 878	726 971	733 849
	Investissement		6 411	27 789	34 201	6 411	27 789	34 201	0	-34 201	-34 201
Année de démarrage des contrats : 2018	Personnel			18 575	18 575		18 575	18 575	0	-18 575	-18 575
	Fonctionnement et	1 375 463		58 425	58 425		51 718	51 718	6 707	1 317 038	1 323 745
	Investissement			3 990	3 990		3 990	3 990	0	-3 990	-3 990
Total Contrats de recherche		4 520 359	1 649 075	736 892	2 385 966	1 628 324	742 651	2 370 975	14 992	2 134 392	2 149 384
Région	Personnel		0	22 480	22 480		22 480	22 480	0	-22 480	-22 480
	Fonctionnement et	264 670	75 836	29 700	105 536	70 511	35 379	105 890	-354	159 134	158 780
	Investissement		0	0	0		0	0	0	0	0
ERASMUS	Personnel			0				0	0	744 938	751 946
	Fonctionnement et	3 348 487	1 777 724	825 825	2 603 549	1 767 640	828 901	2 596 541	7 008	0	0
	Investissement			0		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES	Personnel		0	0	4 010,33	4 010	0,00	4 010,33	0,00	260 584,67	260 585
	Fonctionnement et	264 595		0		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Investissement			0				0	0	1 142 176	1 148 830
Total Contrats d'enseignement		3 877 752	1 853 560	882 016	2 735 576	1 838 151	890 771	2 728 922	6 654		
Corniches	Investissement	1 274 418	1 265 353	9 064	1 274 418	1 221 939	52 479	1 274 418	-1		
	Réorganisation DNUM	137 813	58 210	78 037	136 247	55 597	78 221	133 819	2 428	1 567	3 995
	Climatisation Bureaux aile C	81 668	74 356	7 238	81 594	0	77 601	77 601	3 993	74	4 067
Maison du gardien	Investissement	44 999	27 523	14 695	42 218	22 786	16 716	39 502	2 716	2 781	5 497
	Plan rénovations sanitaires	687 000	38 660	276 249	314 909	19 483	269 019	288 502	26 407	372 091	398 498
	Espace Rue	1 200 000	182 381	0	182 381	182 380	0	182 380	1	1 017 619	1 017 620
Salle Info Pédo	Investissement	474 000	299 806	55 374	355 180	297 556	55 839	353 395	1 785	118 820	120 605
	Avant corps	2 675 000	661 437	9 676	671 113	656 626	14 528	671 154	-41	2 003 887	2 003 846
	E Factory	3 321 200	341 198	787 413	1 128 611	132 505	807 572	940 077	188 534	2 192 589	2 381 123
Confort thermique et	Investissement	670 000	113 904	0	113 904	113 904	0	113 904	0	556 096	556 096
	Chassis ouvrants dans	165 000	0	2 963	2 963	0	2 963	2 963	0	162 037	162 037
	Couverture des amphis	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000	1 000 000
Faux plafonds amphis	Investissement	1 000 000	0	20 676	20 676	0	12 868	12 868	7 808	979 324	987 132
	Rénovation salles de cours	1 080 000	0	0	0	0	0	0	0	1 080 000	1 080 000
	New Deal	256 645	256 645	0	256 645	255 576	1 069	256 645	0	-	0
Plan Campus	Investissement	3 940 000	3 233 713	239 929	3 473 642	3 231 550	221 591	3 453 141	20 501	466 358	486 859
	MILC - 1% artistique PUQ+	999 173	159 178	662 678	821 855	11 699	780 935	792 635	29 221	177 318	206 538
	Rénovation Palais R+1 sud et	500 000	0	0	0	0	0	0	0	500 000	500 000
Chevreuil Transition	Investissement	2 000 000	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000	2 000 000
	Cavenne Transition	600 000	0	0	0	0	0	0	0	600 000	600 000
	Façade Dugas	560 000	0	0	0	0	0	0	0	560 000	560 000
Salles info pédago	Investissement	100 000	0	0	0	0	0	0	0	100 000	100 000
	Agenda d'accessibilité	1 458 100	659 723	105 740	765 463	299 451	220 320	519 772	245 692	692 637	938 328
	Contrôle d'accès	240 000	124 774	26 450	151 224	76 355	68 901	145 256	5 968	88 776	94 744
Signalétique directionnelle	Investissement	90 000	0	4 625	4 625	0	4 625	4 625	0	85 375	85 375
	Rénovation des sanitaires	600 000	0	0	0	0	0	0	0	600 000	600 000
	Travaux ascenseurs	380 000	0	0	0	0	0	0	0	380 000	380 000
Aménagements fonctionnels	Investissement	800 000	0	90 585	90 585	0	78 428	78 428	12 157	709 415	721 572
	Mise en sécurité	200 000	0	24 784	24 784	0	23 532	23 532	1 252	175 216	176 468
	Stores	556 000	0	64 709	64 709	0	64 709	64 709	0	491 291	491 291
GER	Investissement	5 446 694	577 077	627 643	1 204 720	498 259	630 595	1 128 854	75 866	4 241 974	4 317 840
	Total Programme pluriannuels d'inv	32 537 710	8 073 939	3 108 528	11 182 467	7 075 668	3 482 511	10 558 179	624 288,37	21 355 243	21 979 531
	Ss total Personnel	0	1 011 753	375 035	1 386 788	1 011 573	375 035	1 386 608	180	-1 386 788	-1 386 608
Ss total Fonctionnement		8 398 111	2 429 541	1 207 264	3 636 805	2 393 561	1 221 778	3 615 340	21 465	4 761 306	4 782 771
	Ss total Investissement	32 537 710	8 135 280	3 145 137	11 280 417	7 137 009	3 519 119	10 656 129	624 288	21 257 293	21 881 582
	TOTAL	40 935 821	11 576 573	4 727 436	16 304 009	10 542 143	5 115 933	15 658 076	645 934	24 631 812	25 277 745

Exécution des recettes		Prévisions	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements < 2018	Encaissements réalisés 2018	Reste à encaisser en N+1 et suivantes (14) = (11)-(12)-(13)
		-11	-12	-13	
Année de démarrage des contrats : 2011	Financement de Autres	172 500	172 500	0	0
	Autres				0
Année de démarrage des contrats : 2012	Financement de Autres	50 000	50 000	0	0
	Autres				0
Année de démarrage des contrats : 2013	Financement de Autres	217 705	206 455	11 250	0
	Autres	110 712	84 233	0	26 479
	Autres				0
Année de démarrage des contrats : 2014	Financement de Autres	75 000	48 750	15 000	11 250
	Autres	395 056	329 608	60 496	4 953
	Autres	94 770	49 357	32 044	13 369
Année de démarrage des contrats : 2015	Financement de Autres	180 258	49 410	46 244	0
	Autres	50 000	19 700		30 300
Année de démarrage des contrats : 2016	Financement de Autres	132 813	45 000	31 500	56 313
	Autres	307 546	15 887	184 304	107 355
	Autres	449 495	238 371	211 124	0
Année de démarrage des contrats : 2017	Financement de Autres	92 500	3 750	31 673	57 077
	Autres	803 484	325 927	249 434	228 123
	Autres	13 057	8 417	4 640	0
Année de démarrage des contrats : 2018	Financement de Autres	132 925		5 000	127 925
	Autres	1 167 538		249 521	918 017
	Autres	75 000		3 000	72 000
	Total Contrats de recherche	4 520 359	1 647 364	1 135 230	1 653 161
Région	Financement de Autres	264 670	14 100	47 122	203 448
	Autres				0
ERASMUS	Financement de Autres	3 360 256	1 776 634	1 334 154	249 468
	Autres				0
AUTRES	Financement de Autres	14 595			14 595
	Autres	250 000	250 000		0
	Autres				0
	Total Contrats d'enseignement	3 889 521	2 040 734	1 381 276	467 511
E-Factory	Financement de Autres	750 000,00	-	-	750 000
	Autres	750 000,00			750 000
	Autres				0
MILC + 1% artistique	Financement de Autres	424 133	-	-	424 133
	Autres	575 040		575 040	0
	Autres				0
Agenda d'accessibilité	Financement de Autres	625 000,00	395 000,00	130 000,00	100 000
	Autres				0
	Autres				0
	Total Programme pluriannuels d'inv	3 124 173	395 000	705 040	2 024 133
	Ss total	772 520	1 647 364	1 135 230	1 653 161
	Ss total Autres	1 417 538	2 040 734	1 381 276	467 511
	Ss total Autres	75 000	395 000	705 040	2 024 133
	TOTAL	2 265 058	4 083 098	3 221 546	4 144 805

Etat présenté pour information au CA

Tableau de synthèse budgétaire et comptable

		Compte Financier 2017	Budget 2018	Compte Financier 2018
Stocks initiaux	Niveau initial de restes à payer	1 014 873	1 014 873	2 741 240
	Niveau initial du fonds de roulement	11 038 134	9 381 757	9 381 757
	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 2 429 217	- 2 061 806	- 2 061 806
	Niveau initial de la trésorerie	13 467 351	11 443 563	11 443 563
	<i>dont niveau initial de la trésorerie fléchée</i>			
	<i>dont niveau initial de la trésorerie non fléchée</i>			
Flux de l'année	Autorisations d'engagement	112 205 230	118 429 674	112 885 995
	Résultat patrimonial	381 096	853 256	2 518 014
	Capacité d'autofinancement	1 791 384	2 517 256	3 992 424
	Variation du fonds de roulement	- 1 656 377	2 883 751	5 457 923
	Opérations bilancielles non budgétaires			
	<i>Nouvel emprunt / remboursement de prêt</i>			
	<i>Remboursement d'emprunt / prêt accordé</i>			
	<i>Cautionnements et dépôts</i>	4 369	5 500 000	5 499 040
	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires			
	<i>Variation des stocks</i>	-		-
	<i>Production immobilisée</i>	-		
	<i>Charges sur créances irrécouvrables</i>			
	<i>Produits divers de gestion courante</i>			
	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires			
	<i>s/ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs</i>			
	<i>uits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours</i>			
	<i>nobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs</i>			
	<i>mobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours</i>			
Niveau final du fonds de roulement	Solde budgétaire	- 3 250 004	- 2 630 529	2 322 132
	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	1 226 216	5 500 000	5 774 085
	Variation de la trésorerie	- 2 023 788	2 869 471	8 096 217
	<i>dont variation de la trésorerie fléchée</i>	- 10 383		
	<i>dont variation de la trésorerie non fléchée</i>	- 2 013 405	2 869 471	
	Variation du besoin en fonds de roulement	- 2 071 806	14 280	- 2 638 295
	Restes à payer	1 726 367		- 695 094

TABLEAU 11 - EPSCP
TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Exercice : 2018						
		Budget AE	Conso. AE	Taux d'exécution AE	AE non consommé	
913	913X328	UMR 5037 IHRIM	17 464,00	16 299,61	93,33%	1 164,39
913	913X327	UMR 5648 CIHAM	42 933,00	41 497,16	96,66%	1 435,84
913	913X326	UMR 5189 HISOMA	38 890,00	38 611,40	99,28%	278,60
913	913X324	UMR 5190 LAHRA	79 766,00	68 521,59	85,90%	11 244,41
902	902213	UMR 5205 LIRIS	80 184,00	66 777,89	83,28%	13 406,11
913	913X320	UMR 5600 EVS	193 527,00	166 158,94	85,86%	27 368,06
		Budget CP	Conso. CP	Reste à payer CP	Taux d'exécution CP	CP non consommé
		17 752,00	17 580,32	-21,79	98,91%	193,47
		42 933,00	42 618,88	0,00	99,27%	314,12
		38 890,00	42 509,88	57,20	109,46%	-3 677,08
		79 850,00	82 818,34	-737,37	102,79%	-2 230,97
		80 184,00	63 710,07	0,00	79,45%	16 473,93
		198 244,00	166 044,45	-733,42	83,39%	32 932,97

COMpte FINANCIER 2018

Conseil d'administration du 12 mars 2019

Note ordonnateur

PREAMBULE

Depuis 7 ans, la politique de l'établissement que nous avons conduite a allié ambition et maîtrise de la gestion. Elle s'est traduite dans les dialogues de gestion que nous avons tenus tout au long de l'exercice 2018 avec l'ensemble des acteurs de notre université ont été un outil et un levier de pilotage important. Ils ont permis dans le partage des informations liées à nos contraintes respectives, de faire des choix stratégiques qui restent cohérents avec nos ambitions collectives et notre programme politique.

En ce sens et tel que nous le souhaitons, de nombreuses actions ont été menées pour accroître la qualité de notre recherche et de nos formations, renforcer l'efficience des moyens, promouvoir l'innovation, développer la qualité de vie de nos étudiants et de nos agents sur nos campus, maintenir et développer notre patrimoine.

C'est grâce à un investissement déterminé sur ces chantiers majeurs que notre université a pu affirmer la politique dessinée depuis notre premier mandat, avec notamment, pour tout derniers résultats :

- première université labellisée HR Excellence in Research par la Commission Européenne en Auvergne Rhône-Alpes et parmi les premières en France,
- le Bureau Veritas nous a octroyé la Certification de Services FCU,
- nous avons pu acquérir la Maison du Directeur de la Manufacture pour créer un nouveau lieu dédié à l'entrepreneuriat, le e-factory.

Et c'est grâce à une politique budgétaire volontaire, partenariale et responsable que notre situation financière reste saine. Le résultat patrimonial positif illustre la sincérité et le sérieux de notre gestion. Il permet ainsi d'éviter la dégradation de notre fond de roulement et d'auto-financer nos investissements. Par ailleurs, les flux de trésorerie sont toujours mieux maîtrisés, signe aussi que les principes de la GBCP sont plus largement acquis et que notre maîtrise a encore progressé.

Les indicateurs positifs présentés dans le compte financier 2018 peuvent être appréciés de façon pluriannuelle pour mesurer le chemin parcouru et la

dynamique initiée ; les différentes informations portées ci-dessous permettront les éclairages nécessaires.

1 – Autorisations budgétaires

1.1 Tableau des autorisations d'emplois – tableau 1 pour vote

Le stock d'emploi au 31/12/2018 est en légère baisse par rapport au stock au 31/12/2017. Les volumes d'emplois restent stables mais des variations sont observées :

- Une augmentation du nombre de titulaires Biatss, liée à la mise en œuvre de la dernière campagne de recrutements réservés dits Sauvadet ;
- Une baisse conjoncturelle d'ETP d'enseignants chercheurs titulaires, liée d'une part au gel de postes (4) et d'autre part à des départs (13) suite à des mobilités sortantes exceptionnelles par leur nombre (mutations, réussite concours et disponibilités) à la rentrée 2018. Ces départs seront compensés par des entrées (recrutements par concours) en septembre 2019 autant que faire se peut ;
- Une augmentation du nombre de postes d'ATER liée à la compensation partielle et temporaire des sorties évoquées au point précédent ;
- Une augmentation du nombre de postes de doctorants contractuels auto-financés, liée à de nouveaux projets de recherches financés mis en œuvre dans l'établissement ;
- Une augmentation de 5 ETP chez les Biatss non titulaires liée à la nécessité de suppléance de personnels absents pour raison de santé ou familiales, qui ne peut être différée du fait du contexte de sous-encadrement récurrent dans l'établissement.

Cette augmentation maîtrisée du stock d'emploi avait été anticipée mais ces évènements ont eu un impact sur la masse salariale 2018.

1.2 Tableau des autorisations budgétaires – tableau 2 pour vote

Le tableau des autorisations budgétaires présente les limites supérieures des dépenses pouvant être engagées juridiquement (AE) et payées (CP) par enveloppe (fonctionnement, personnel et investissement) et les recettes selon qu'elles sont globalisées ou fléchées.

Outre l'exécution 2017 des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes, le tableau présente les mêmes informations relatives aux prévisions du Budget initial et du Budget rectifié.

Concernant les dépenses, seules les opérations budgétaires sont prises en compte, les opérations de trésorerie étant considérées comme non budgétaires (opérations pour le compte de tiers, et les amortissements).

L'évolution des dépenses et leur taux d'exécution par enveloppe

Dépenses par enveloppe	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	BI 2019	Variation 2017-2018
CP - Personnels	90 640 696	93 267 252	93 852 196	95 861 100	0,63%
CP - Fonctionnement	15 840 024	13 904 061	14 945 584	15 803 071	7,49%
CP - Investissement	4 767 002	3 307 550	4 781 372	6 174 411	44,56%
TOTAL des CP	111 247 722	110 478 863	113 579 152	117 838 582	2,81%

Dépenses par enveloppe	BR 2018	CFI 2018	Taux d'exécution
CP - Personnels	95 319 775	93 852 196	98,46%
CP - Fonctionnement	16 393 565	14 945 584	91,17%
CP - Investissement	5 371 505	4 781 372	89,01%
TOTAL des CP	117 084 845	113 579 152	97,01%

Au global, le taux d'exécution budgétaire de 97,01% démontre une bonne performance de l'acte de prévision.

Taux d'exécution Masse salariale	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018
Charges de personnels (tableau 6)	98,7%	98,3%	98,4%
Dépenses de personnels (tableau 2)	99,9%	99,4%	98,5%

Masse salariale volume non consommée	2018 BR 3	2018 CFI	Ecart BR3 - CFI
Charges de personnels (tableau 6)	94 125 554	92 584 632	98,4%
Dépenses de personnels (tableau 2)	95 319 775	93 879 070	98,5%

Concernant **l'enveloppe de personnels**, une exécution à 98,5% permet certes de retrouver une marge de sécurité recommandée par les tutelles et contribue à faire rentrer notre Etablissement dans une certaine « normalités » prudentielle, après plusieurs exercices consécutifs avec un taux d'exécution approchant les 100%. Toutefois, il s'agit là d'une amélioration tout autant souhaitée par l'établissement dans sa logique que conjoncturelle dans son niveau, « l'anormalité » de notre taux d'encadrement nous empêchant de satisfaire davantage aux canons budgétaires.

Le taux d'exécution de **l'enveloppe de fonctionnement** de 91,2% est dû essentiellement à la mise en œuvre tardive de virements internes liés notamment à la refacturation des heures statutaires d'enseignement auprès des composantes : ces virements ont généré un abondement de crédits qui aurait pu absorber des dépenses pour lesquelles une ouverture de crédits a été réalisée dans le cadre du BR2.

Une optimisation de la déprogrammation budgétaire des opérations de travaux de 2018 sur 2019 au moment du BR3 aurait permis un taux d'exécution proche de 100% de **l'enveloppe d'investissement**.

MASSE SALARIALE

Masses salariales	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018
Evolution			
Charges de personnels (tableau 6)	89 634 456	92 207 464	92 584 632
Dépenses de personnels (tableau 2)	90 640 696	93 267 252	93 852 196

Lors du dernier BR 2018, la prévision de dépenses de personnel s'élevait à 94 826 775€. L'exécution constatée est de 93 618 199€, soit une exécution inférieure de 1 208 576€ à la prévision.

Cette situation s'explique par des facteurs de diminution de la masse salariale qui se sont exprimés de manière concomitante sur la fin d'exercice :

- Action sur l'offre de formation : baisse de la consommation des heures complémentaires de 498 159€ par rapport au budget ;
Dans un contexte de déploiement de Parcoursup et de hausse probable du nombre d'étudiants, une incertitude sur la capacité de maîtrise de l'offre de formation par les composantes a conduit à une grande prudence budgétaire.
- Outre le gel de 4 postes et la mobilité sortante évoquée supra, la campagne d'emploi 2018 a été construite dans une logique de flux, selon laquelle une entrée d'enseignant est nécessairement reliée à une sortie de même nature pendant l'année, ce qui assurait la stabilité du stock d'emplois et de la masse salariale sur la période. Dans ce contexte, les 13 sorties, non prises en compte dans la campagne d'emploi puisque non prévisibles, ont eu un impact financier réel sur la consommation de masse salariale : le gain sur la fin d'exercice 2018 est de près de 400 000€.
- Gestion rigoureuse des enveloppes : les enveloppes, notamment indemnitaire, ont été strictement respectées, alors même que des incertitudes existaient, notamment sur l'impact du déploiement de

Parcoursup. Ce respect des enveloppes a permis de ne pas consommer les marges dégagées par l'établissement.

La masse salariale 2018 a donc évolué de 635 662€ par rapport aux dépenses de personnel 2017. Cette évolution est **relativement faible** au regard de l'exécution constatée les années précédentes et atteste de la maîtrise de ses facteurs d'évolution, qui ne doit cependant pas masquer la part des facteurs conjoncturelles dans la modération de cette augmentation.

Poids des charges de personnel	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018
Charges de personnel	89 634 456	92 207 464	92 584 632
Produits encaissables	106 162 091	110 093 599	112 263 282
Charges de personnels / produits encaissables	84,43%	83,75%	82,47%

Le taux de rigidité de nos charges de personnels sur nos produits encaissables est un indicateur très suivi car il est structurellement très élevé et, jusqu'à cet exercice 2018, dépassait le seuil de vigilance. Les mesures prises ont permis de stopper cette dangereuse progression.

FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses de fonctionnement reste très maîtrisée en matière d'engagements, on constate un niveau d'engagement en 2018 inférieur de 23 775 euros par rapport à 2017 ; par contre, le niveau des décaissements est supérieur de 1 041 523 euros. Cette évolution de la consommation de CP tient compte des restes à payer de l'exercice 2017 qui ont impacté 2018 pour 798 659 euros.

Le reste de l'écart positif entre décaissement et engagement provient d'un meilleur dénouement de nos engagements en fin d'exercice lié à un suivi d'exécution infra-annuel régulier.

INVESTISSEMENT

Le niveau d'exécution des autorisation d'engagement (AE) est relativement faible par rapport à la prévision du fait d'une visibilité tardive relative à la notification des marchés de l'opération E-Factory qui n'a pas entraîné la déprogrammation des AE ouvertes pour engager lesdits marchés.

Ainsi, selon le même principe pour les dépenses d'investissement que pour les dépenses de fonctionnement, le niveau des décaissements est supérieur aux

engagements de 453 392 euros, et intègre la part des restes à payer de l'exercice 2017.

L'évolution des recettes et leur taux d'exécution par enveloppe

Recettes	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	BI 2019	Variation 2017-2018
Recettes globalisées	106 428 180	106 598 162	114 811 817	113 737 142	7,71%
dont SCSP	85 899 916	88 768 963	90 496 795	90 746 467	1,95%
dont autres financements de l'état	19 142	46 808	432 402	151 845	823,78%
dont autres financements publics	1 994 138	3 011 136	4 281 763	5 095 008	42,20%
dont recettes propres	18 514 984	14 771 255	19 600 857	17 743 822	32,70%
Recettes fléchées		630 697	1 088 830	879 442	72,64%
TOTAL des recettes	106 428 180	107 228 859	115 900 647	114 616 584	8,09%

Recettes	BR 2018	CFI 2018	Variation 2017-2018
Recettes globalisées	113 239 066	114 811 817	101,39%
dont SCSP	90 309 861	90 496 795	100,21%
dont autres financements de l'état	967 962	432 402	44,67%
dont autres financements publics	4 407 640	4 281 763	97,14%
dont recettes propres	17 553 603	19 600 857	111,66%
Recettes fléchées	1 215 250	1 088 830	89,60%
TOTAL des recettes	114 454 316	115 900 647	101,26%

En 2018, le niveau des recettes globalisées est très supérieur au niveau des encaissements enregistrés sur l'exercice 2017, l'écart est de l'ordre de 8 213 655 euros.

Il s'explique notamment par l'augmentation de la **SCSP** de 1 727 832 euros par rapport à 2017 :

- Masse salariale : + 1 579 031 euros qui incluent les compensations en EAP de nos créations d'emplois (Fioraso et Sauvadet), indemnités de CSG, Loi ORE et le financement d'une part de notre GVT.
- Fonctionnement : + 146 301 euros qui représentent pour l'essentiel l'ajustement au réel de notre compensation de flux de boursiers.

Le taux d'exécution de 44,67% relatif aux **autres financements de l'état** s'explique par un changement de compte d'imputation de l'opération liée à la TVA de la MILC pour un montant de 575 000 euros. La prévision rectifiée de ce montant, le taux d'exécution devrait être de 110 %.

Par contre, ce transfert d'imputation dégrade le taux d'exécution relatif aux **autres financements publics** qui, sans intégrer la TVA de la MILC, passerait à 86%.

Concernant les **recettes propres**, on constate **une augmentation par rapport à 2017 de 4 829 602 euros** qui montre une progression de cette ressource mais qui inclut aussi, pour une proportion significative, le montant des facturations tardives qui n'ont pas pu donner lieu à encaissements sur 2017, mais ont été récupérées sur 2018.

Ce tableau des autorisations budgétaires met en évidence **le solde budgétaire** qui traduit la différence entre les prévisions d'encaissement et les prévisions de décaissement. Un solde budgétaire bénéficiaire signifie que la couverture des dépenses à payer est assurée par les recettes encaissées sur l'exercice.

Evolution du solde budgétaire	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	BI 2019
Solde budgétaire	-4 819 542	-3 250 004	2 322 132	-3 221 998
recettes	106 428 180	107 228 859	115 901 284	114 616 584
dépenses	111 247 722	110 478 863	113 579 152	117 838 582

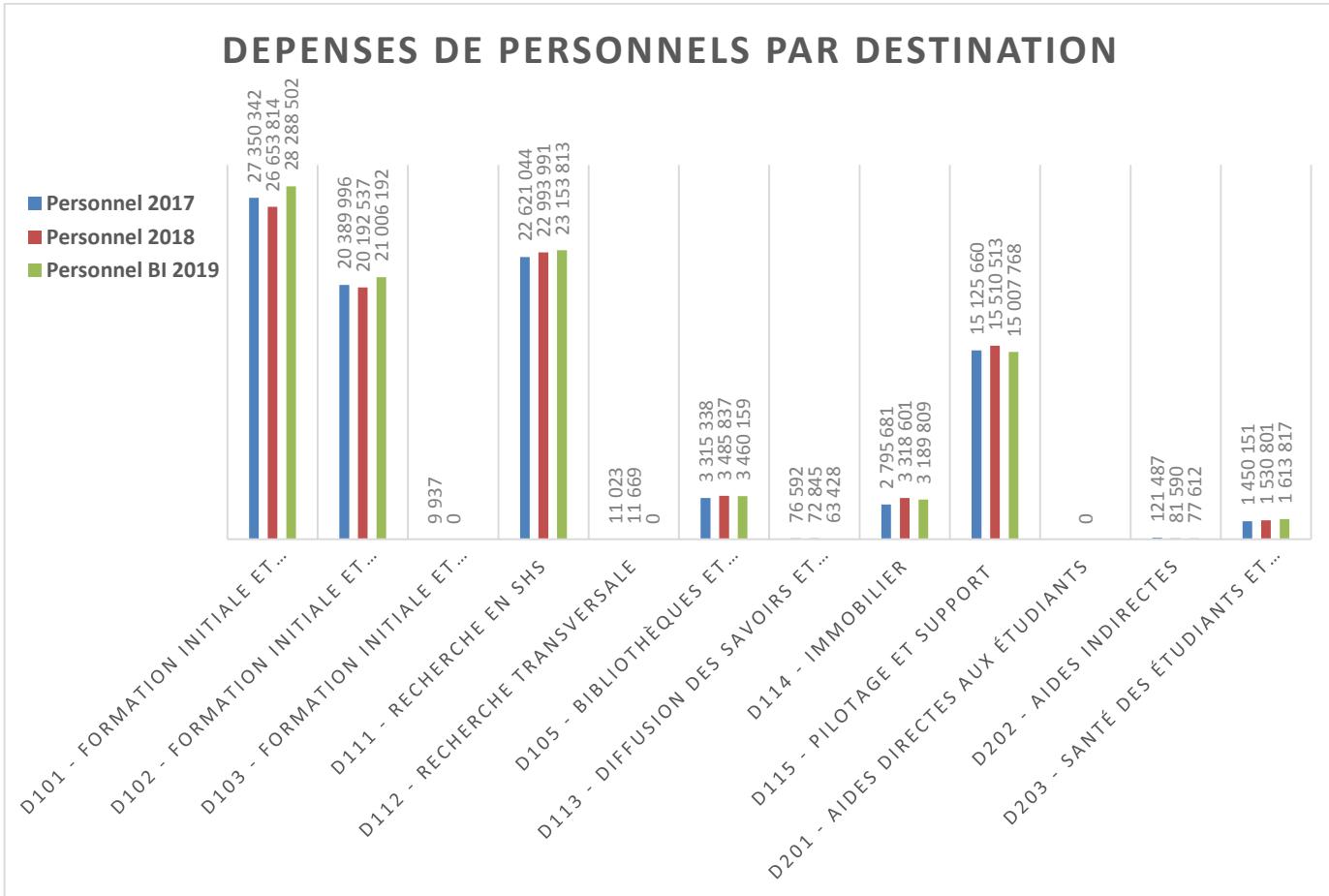
Le solde budgétaire 2018 est donc excédentaire de **2 322 132 euros**. Ce solde est, pour les ¾, le résultat des encaissements normalement attendus sur 2017.

Il représente un retour à la normale après plusieurs exercices qui ont constaté une dégradation significative de notre trésorerie et permet l'auto-financement de nos investissements sur l'année 2018.

1.3 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine – tableau 3 pour information

1.3.1. Analyse des dépenses par destination

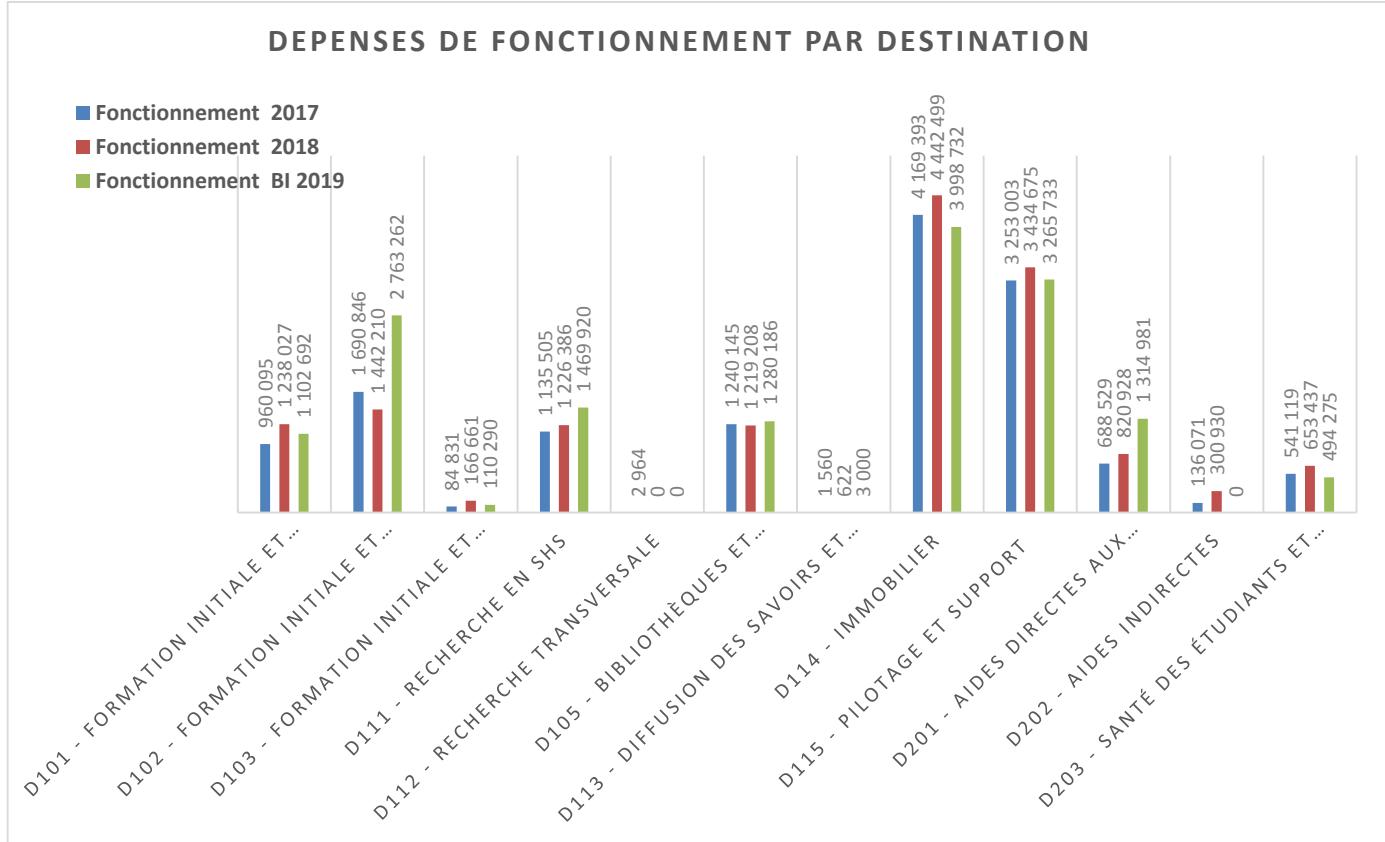
Masse salariale



Evolution 2017 - 2018

On constate une relative stabilité de la répartition des crédits de masse salariale par destination malgré une baisse enregistrée sur la Formation initiale et continue pour les raisons précédemment évoquées et une hausse pour ce qui concerne les destinations Bibliothèques et documentation et notamment sur l'immobilier qui tient d'un plan de charges important pour la mise en œuvre et le suivi des opérations de travaux.

Fonctionnement



On peut constater des fluctuations plus ou moins importantes des dépenses de fonctionnement par destination sur les trois exercices présentés, notamment sur la destination Formation initiale et continue qui peut laisser supposer une évolution dans les clés d'imputation budgétaire des dépenses.

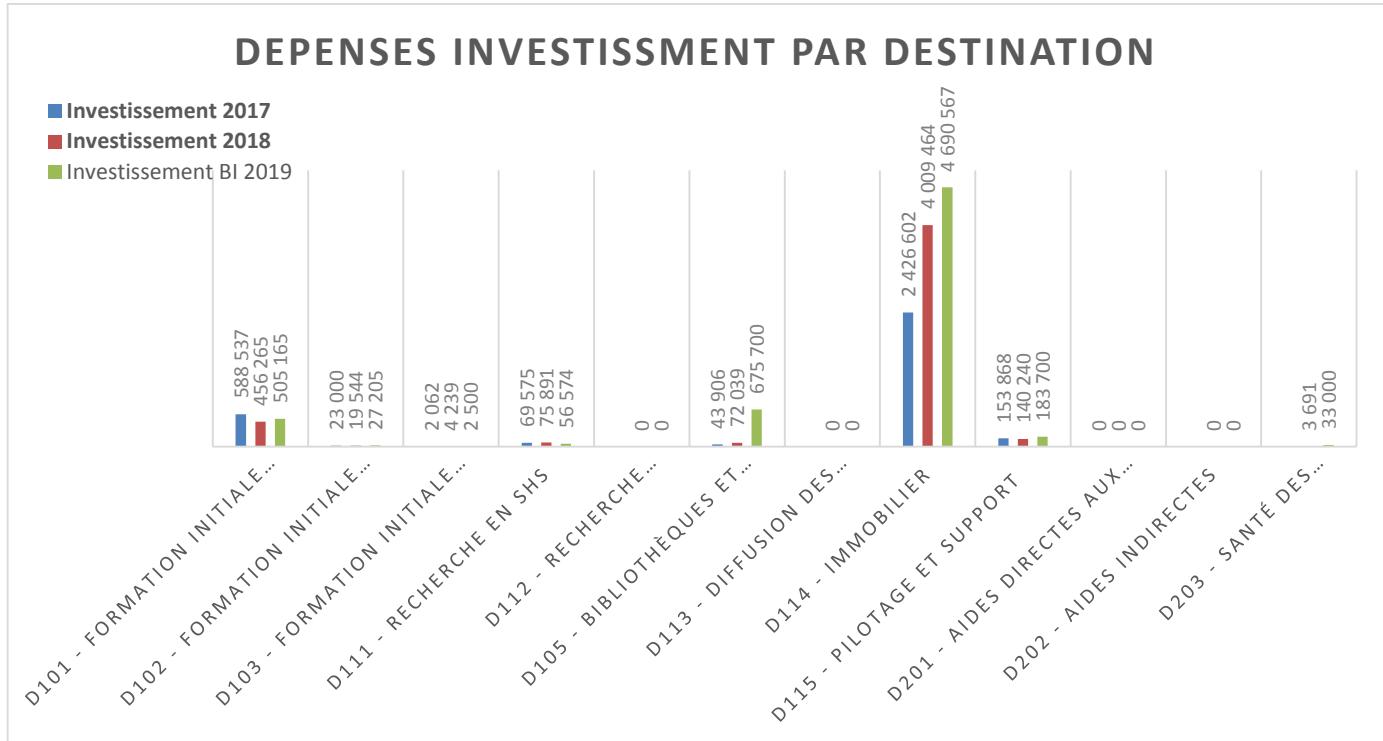
On note de même une hausse sur l'immobilier due à l'augmentation des charges locatives et aux fluides.

Les aides aux étudiants ont également été plus importantes, il s'agit entre autres des bourses de mobilité ERASMUS et MIC.

L'augmentation significative des aides indirectes correspond aux remboursements des droits d'inscription aux étudiants.

Enfin, la santé des étudiants et les activités associatives, culturelles et sportives ont aussi été privilégiées. Cela concerne le financement d'actions socio-éducatives et de projets FSDIE, le versement de subventions à des associations, un reversement à l'UDL pour des inscriptions au D2E.

Investissement



Une forte hausse est constatée sur la destination Immobilier qui a un lien direct avec la mise en œuvre de notre Programme pluriannuel d'investissement.

3.1.2. Analyse des recettes par origine de financement

Hormis la subvention pour charges de service public (SCSP), les hausses les plus significatives de nos origines de recettes proviennent des activités de formation continue, des diplômes propres et de la VAE dont une partie s'explique, par son dynamisme et sa croissance, mais également par l'encaissement de recettes facturées tardivement fin 2017 et de la taxe d'apprentissage.

Les recettes issues des activités de valorisation et des ANR ont ainsi également progressé.

Il en est de même des autres subventions d'exploitation et financement de l'actif qui augmentent sensiblement du fait de l'enregistrement de plusieurs avances de recettes ERASMUS.

	ORIGINES DE FINANCEMENT	CFI 2017	CFI 218	BI 2019	Evolution 2017/2018
FD010	Subvention pour charges de service public	88 768 963	90 496 795	90 746 467	1,95%
FD020	Droits d'inscription	3 839 263	3 935 787	4 439 911	2,51%
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE	6 553 280	11 171 049	10 237 311	70,47%
FD040	Taxe d'apprentissage	787 933	1 012 458	475 494	28,50%
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR	155 040	20 892	0	-86,52%
FD060	Valorisation	2 725	97 073	44 600	3462,12%
FD070	ANR investissements d'avenir	0	69 667	50 340	
FD080	ANR hors investissements d'avenir	26 989	245 921	206 106	811,19%
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région	623 156	716 465	626 704	14,97%
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE	38 814	41 000	20 901	5,63%
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	2 980 581	4 733 191	5 242 132	58,80%
FD120	Fondations- fonds propres,réserve dons et legs	125 119	263 000	75 000	110,20%
FD130	Autres recettes	3 326 994	3 097 987	2 451 618	-6,88%
		107 228 859	115 901 284	114 616 584	8,09%

2 – Equilibre financier

2.1 Tableau d'équilibre financier – tableau 4 pour vote

Le tableau d'équilibre financier permet de déterminer la variation de la trésorerie sur 2017.

Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant du tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais affectent la trésorerie.

Au titre de l'exercice 2018, la variation de notre trésorerie est positive à hauteur de **8 096 217 euros**.

Cette variation comprend le solde budgétaire de **+ 2 322 132 euros** issu du tableau de autorisations budgétaires auquel s'ajoutent notamment les dépôts et cautionnements abondés par la déconsignation en mars 2018 de **5 500 000 euros**, du solde positif des opérations au nom et pour le compte de tiers dont le détail est donné dans le tableau suivant ainsi que du solde positif des autres encaissements sur compte de tiers.

2.2 Tableau des opérations pour compte de tiers – tableau 5 pour information

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale, uniquement en comptes de tiers (classe 4), s'agissant d'opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

Sont, à ce titre, retracés trois types d'opérations, à savoir :

- Les bourses AMI qui constituent un dispositif d'intervention « transparent » géré par l'université sur financement de l'Etat.
- Lesversements des droits de sécurité sociale des étudiants perçus par l'Université et reversés à l'URSSAF au titre d'une convention de mandat.
- Le retraitement de la TVA de la MILC dont une partie a été reversée à Lyon 2.

L'absence de marge de manœuvre sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires. Elles participent, en cas de déséquilibre entre les encaissements et les décaissements, à la variation de trésorerie. Elles figurent ainsi sur une ligne du tableau d'équilibre financier.

Sur 2018, la variation globale est de + 223 299 euros.

3 – Analyse de la soutenabilité

3.1 Tableaux de situation patrimoniale – tableau 6 pour vote

Le tableau relatif à la situation patrimoniale présente le budget de l'établissement sous l'angle de la comptabilité générale. Il correspond aux présentations qui étaient effectuées avant la mise en œuvre de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Ce document se veut donc différent du tableau des autorisations budgétaires et du tableau d'équilibre financier mais reste néanmoins complémentaire en permettant une analyse globale de la situation budgétaire et financière de notre établissement, et une présentation de l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés de l'évolution de nos charges et nos produits.

Le compte de résultat prévisionnel présente les dépenses de fonctionnement et de personnel ainsi que les recettes de fonctionnement.

Les dépenses mentionnées dans le compte de résultat prévisionnel sont complétées des dotations aux amortissements et provisions pour **3 505 702 euros** ; de la même manière les recettes correspondent à celles du tableau des autorisations budgétaires auxquelles est ajoutée la quote-part de reprise des financements rattachés à des actifs pour **2 031 292 euros**.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	BI 2019	Evolution 2017/2018
Total des charges	107 858 172	111 660 123	111 776 560	115 228 171	0,10%
Total des charges de fonctionnement	18 223 716	19 452 659	19 191 928	20 542 201	-1,34%
Dotations aux amortissements et provisions	3 135 030	3 357 909	3 505 702	3 564 000	4,40%
Charges décaissables de fonctionnement général	15 088 686	16 094 750	15 686 226	16 978 201	-2,54%

On constate une grande stabilité du montant de nos charges entre 2017 et 2018 avec une augmentation de seulement 116 437 euros.
Concernant les seules charges de fonctionnement, elles ont diminué malgré une hausse du montant des dotations aux amortissements.

Stocks et fluides	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	Evolution 2016/2017	Evolution 2017/2018
Total classe 60	1 818 503	1 739 439	1 875 975	-4%	7,85%
606 - achats non stockés de matières et fournitures	1 818 041	1 738 862	1 875 652	-4%	7,87%
Eau	87 362	68 653	92 480	-21%	34,71%
Électricité	557 029	547 471	642 585	-2%	17,37%
Gaz	70 891	73 101	72 896	3%	-0,28%
Chauffage	189 925	246 891	288 722	30%	16,94%
Autres matières et fournitures non stockés	912 834	802 746	778 969	-12%	-2,96%

Les charges de fluides, électricité et chauffage ont augmenté de 17,15 % en 2018 alors qu'avec le plan Campus, une partie des bâtiments n'était pas remise en exploitation.

Achats de sous traitance et services extérieurs	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	Evolution 2016/2017	Evolution 2017/2018
Total classe 61	3 267 323	4 143 109	3 325 026	27%	-19,75%
613 - Locations	454 246	408 551	895 672	-10%	119,23%
615 - Entretien et réparations	1 159 651	1 442 407	1 089 474	24%	-24,47%

L'opération Plan Campus explique ici l'augmentation des charges de location (cf. Bâtiment du New Deal) et aussi la diminution des charges de maintenance.

Services extérieurs	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	Evolution 2016/2017	Evolution 2017/2018
Total classe 62	6 048 133	6 674 189	6 775 119	10%	1,51%
Compte 625 - déplacements, missions, réceptions	2 482 466	2 453 200	2 423 258	-1%	-1,22%
Part des comptes 625	41,05%	36,76%	35,77%	-10%	-2,69%
Contrats de nettoyage	1 113 926	1 146 620	987 910	3%	-13,84%
Publicités, publications et relations publiques	634 342	842 797	733 164	33%	-13,01%

Les **dépenses liées aux déplacements, missions et frais de réception**, pointées négativement par la Cour des comptes, ont fait l'objet d'une attention particulière lors de nos dialogues de gestion avec un objectif de les diminuer sinon de ne pas les augmenter. En ce sens, on constate que **ces dépenses sont contenues depuis 2016**.

Un effort a également été produit sur les dépenses de Publicités, publications et relations publiques au bénéfice d'une dématérialisation souhaitée.

Les charges de nettoyage ont baissé de 14% du fait des opérations du Plan Campus et la fermeture à l'exploitation de certains de nos bâtiments.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des produits	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	BI 2019	Ecart 2017-2018
Total des produits	107 946 376	112 041 219	114 294 574	115 266 835	2 253 355
Subvention de l'Etat	85 935 058	88 908 871	90 605 017	90 647 775	1 696 146
autres subventions	4 619 897	4 965 486	5 096 614	4 794 665	131 128
Reprises sur amortissements et provisions	1 784 285	1 947 620	2 031 292	1 900 000	83 672
Ressources propres encaissables	15 607 136	16 219 242	16 561 651	17 924 395	342 409

En produits constatés, on note que l'évolution de nos recettes tient pour 75% de l'augmentation de la SCSP.

Les écritures de produits à recevoir sont comptabilisées à ce niveau pour un montant de 5 305 531 euros.

	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	Ecart 2017-2018
70 - Ventes de prestations	15 311 771	16 293 097	17 608 814	1 315 717
dont 7065 - prestations de FC	7 187 188	8 495 077	9 656 581	1 161 504
dont 70651 - droits de scolarité	3 737 849	3 818 774	3 628 373	-190 401
dont 70652 - droits de diplômes univ	1 471 093	1 357 080	1 377 959	20 879
dont autres produits	2 915 641	2 622 167	2 945 901	323 734

Les ventes de prestations enregistrent une hausse qui correspond à celle attendue de l'encaissement sur 2018 des recettes facturées tardivement en 2017.

Le compte de résultat permet de déterminer que l'exécution 2018 génère un résultat positif de 2 518 014 euros.

Résultat et ratios d'équilibre	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	BI 2019
Résultat	88 204	381 096	2 518 014	38 664
Taux de déficit	0,08%	0,34%	2,20%	0,03%

Le taux de déficit qui rapporte le niveau du résultat à celui des produits, sort tout juste de la zone de vigilance qui est de 2%. En dessous de 2%, l'on considère que l'établissement peut difficilement faire face aux aléas d'un exercice.

Le résultat prévisionnel issu du compte de résultat prévisionnel permet également de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement qui s'établit à **3 992 424 euros**, et constitue un surplus de trésorerie qui a permis de financer des dépenses d'investissement de l'exercice.

Autofinancement de l'établissement	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	BI 2019	Variation 2017-2018
CAF	1 438 949	1 791 384	3 992 424	1 702 664	122,87%
Part de l'autofinancement dans l'investissement	35,00%	51,60%	85,00%	70,60%	64,73%
Amortissement net	1 350 745	1 410 289	1 474 410	1 664 000	4,55%

Ce montant de CAF est porté en ressources [au tableau de financement prévisionnel abrégé](#), qui détaille quant à lui les dépenses et recettes d'investissement.

L'ensemble des ressources qui s'élève donc à **10 143 279 euros** permet de couvrir les emplois en investissement pour un montant total de **4 685 356 euros** dont **3 482 511 euros** au titre du PPI, et de générer un abondement de notre fonds de roulement à hauteur de **5 457 923 euros**. A quelques euros près, cet abondement correspond aux **5 500 000 euros** relatifs à la déconsignation que l'on retrouve inscrite en ressources.

Pour rappel, les engagements pris en termes d'opération de travaux au-delà de l'exercice 2018 s'élèvent à plus de 21 millions d'euros.

Dépenses d'investissement	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018
Emplois	4 107 706	3 472 479	4 685 356
Part de l'autofinancement dans l'investissement	35,0%	51,6%	85,0%

3.2 Plan de trésorerie – tableau 7 pour information

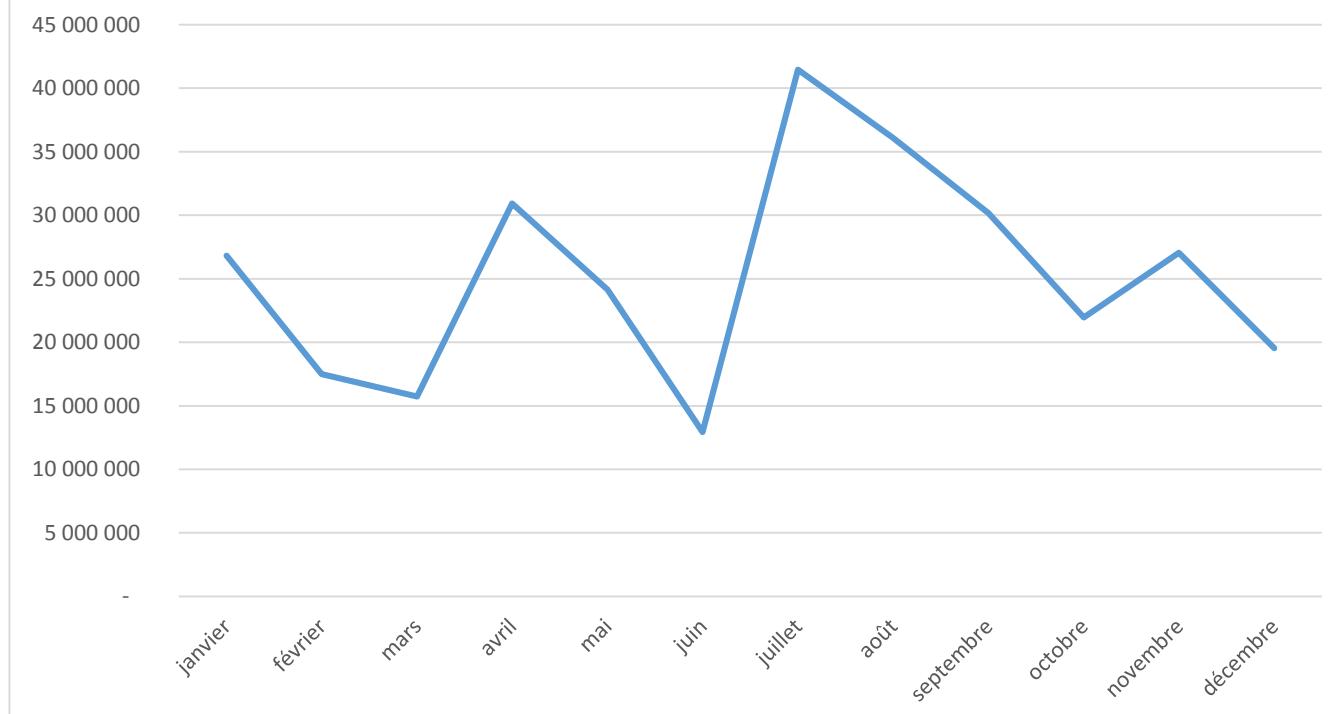
Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice, permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie de fin de mois.

Le solde initial correspond à celui porté au compte financier 2017, à savoir **11 443 563 euros**. La variation 2018 s'élève à **+ 8 096 217 euros**, la trésorerie à fin d'exercice 2018 s'établit à **19 539 780 euros**.

Cette variation très positive provient principalement de la déconsignation des **5 500 000 euros** auprès de la Caisse des Dépôts qui ont été encaissés en mars.

Trésorerie	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	BI 2019
Niveau de trésorerie	13 467 351	11 443 563	19 539 780	11 091 036
Trésorerie en jours	46,3	38,0	61,9	36,0
Variation de la trésorerie	-4 639 025	-2 023 788	8 096 217	-3 221 998

Comportement infra annuel du Plan de trésorerie



3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées – tableau 8 pour information

Dans le cadre de l'exécution du Décret GBCP, les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe, les recettes sont dites globales.

Par exception, les recettes peuvent être fléchées. Dans ce cas, elles correspondent à des ressources de l'établissement dont l'utilisation est prédéterminée. Elles sont destinées à la réalisation d'opérations ou au financement de certaines natures de dépenses bien identifiées auxquelles sont liées des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation.

La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire et dans le plan de trésorerie.

On les retrouve également dans le tableau d'équilibre financier car elles peuvent expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant, et solliciter des besoins en trésorerie différents sur plusieurs exercices dus à ce même décalage.

Dans notre établissement, seules les recettes **ERASMUS sont fléchées** et font donc l'objet d'un suivi particulier. L'effet décalage entre les décaissements et les encaissements a généré sur 2018 un solde budgétaire positif de 326 223 euros.

3.4 Tableau des opérations pluriannuelles – tableau 9 pour vote, tableau 10 détaillé pour information

Tant en prévision qu'en exécution, le suivi des opérations pluriannuelles concerne autant les dépenses que les recettes et permet, en conséquence, d'apprécier la soutenabilité de ces opérations sur leur durée.

La présentation est détaillée par opérations regroupées selon qu'il s'agit de contrats de recherche ou d'enseignement ou du programme pluriannuel d'investissement.

Il permet d'éclairer et justifier une partie des montants inscrits tant en dépenses qu'en recettes dans le tableau des autorisations budgétaires.

Ce tableau est important car il permet de mesurer nos engagements et leurs impacts financiers sur plusieurs exercices.

Les informations données au titre de l'exécution des exercices antérieurs à 2018 et de l'exercice 2018 font apparaître les soldes totaux à engager et à payer sur les exercices 2019 et ultérieurs. Ces soldes résultent de la différence entre le coût total prévisionnel de l'opération et l'exécution constatée depuis l'exercice de démarrage de l'opération jusqu'à 2018 inclus. Il donne une visibilité sur les engagements juridiques et les décaissements qui restent à réaliser au vu du coût total de l'opération.

Au même titre que les opérations liées aux recettes fléchées, leur suivi particulier est important car il permet sur la durée de vie des opérations de mesurer leur équilibre et leur soutenabilité, d'anticiper les impacts sur la trésorerie du fait du décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes qui les financent.

Les contrats de recherche et d'enseignement ont généré sur l'exercice 2018 un impact sur la trésorerie positif de 883 084 euros, quand les opérations de travaux sollicitent la trésorerie à hauteur de 2 777 471 euros.

Ces tableaux démontrent notre obligation de générer du résultat et de la capacité d'autofinancement car si les contrats de recherche et d'enseignement sont normalement inscrits à l'équilibre, la programmation des opérations de travaux telle que prévue requiert au-delà de 2018 un autofinancement à hauteur de 19 955 398 euros pour pouvoir être réalisées.

3.4.1. Focus Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

L'année 2018 a été marquée par :

- Les travaux de l'opération campus pour lesquels nous ne sommes pas maître d'ouvrage mais qui engagent une mobilisation importante de notre effectif (fin de réhabilitation du bâtiment Athéna, fin de la phase 1 de Palais et début de la phase 2 Palais Centre).
- Les opérations annexes à l'opération campus : réaménagement, réorganisation des espaces : aménagement de salles de cours dans Palais et Athéna et aménagement de bureaux dans Athéna
- La fin de la phase conception de l'opération E-Factory (CPER 2015-2020) et la phase de consultation des entreprises,
- La poursuite des travaux de l'Ad'Ap – élaboré sur 6 ans (2016-2021),
- Les travaux de confort thermique : bureaux, amphithéâtres,

- Les travaux de rénovation des sanitaires des amphithéâtres de la Manufacture des Tabacs,
- Les interventions en GER : clos/couvert, VRD et installations techniques,
- La réponse aux besoins fonctionnels des services,
- La réalisation du 1% artistique du PUQ.

MANUFACTURE DES TABACS

1. RENOVATION DES SANITAIRES

A la Manufacture des Tabacs, une maîtrise d'œuvre est mobilisée depuis le 1^{er} semestre 2017 sur un programme de rénovation pluri-annuelle des sanitaires des amphithéâtres, espaces très sollicités au cours de l'année universitaire (travaux prévus sur les fermetures estivales exclusivement).

Une réhabilitation complète des blocs sanitaires des amphithéâtres (40 cabines sur 3 ans) est en cours pour atteindre les objectifs suivants :

- o Augmenter la capacité d'accueil dans un environnement confortable,
- o Respecter les normes d'accessibilité,
- o Réduire la consommation de fluides,
- o Faciliter la maintenance.

Deux blocs de sanitaires ont été réalisés à l'été 2018 et l'opération sur les sanitaires des amphithéâtres se terminera en 2019. Une nouvelle opération sur les sanitaires est inscrite au PPI et concernera le bâtiment historique de la Manufacture et le bâtiment Chevreul.

2. ESPACE RUE MANUFACTURE

En 2018 des workshops animés en interne ont permis de donner une nouvelle dynamique à cette opération avec une approche participative autour du service à l'étudiant. Ceci a permis le lancement d'une consultation d'une équipe de programmiste/codesigner d'espaces. Le prestataire sera retenu en mars.

3. INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE

L'université a engagé un plan de refonte des salles informatiques de la Manufacture sur plusieurs années, afin d'en faire des lieux d'innovation pédagogique.

Les travaux réalisés en 2018 ont concerné deux salles (sols, murs, faux plafonds, éclairages).

4. REORGANISATION BUREAUX DNUM

L'opération engagée en 2017 permet de répondre aux besoins de la DNUM en termes d'effectifs et d'organisation de l'activité. Ce projet s'est achevé en 2018.

5. AVANT CORPS

Cet espace entre dans le périmètre de l'étude abordée au point 3. Son aménagement sera décidé en fonction des résultats de cette étude.

6. MAISON DU DIRECTEUR – E-FACTORY

Le projet de E-Factory est un projet Université de Lyon dans le cadre de la Fabrique de l'Innovation porté au CPER. L'Université Jean Moulin assure une partie du financement sur ressources propres.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à Lala Architecture, accompagné d'ID+ (BE) et de la Cordée (expertise co-working).

Fin 2018 la consultation de travaux n'a pas permis d'affecter tous les lots. Le périmètre des lots a été revu et la consultation relancée début 2019 (notification des derniers lots en avril). De fait les AE réservés en 2018 n'ont pu être engagés ce qui explique le faible taux de réalisation sur cette opération. Seule l'acquisition de la Maison a été signée et payée auprès de la Métropole. Ceci a été rendu possible par la levée de l'ensemble des conditions suspensives.

7. CHASSIS OUVRANTS AMPHIS

Des ouvrants ont été créés sur un bloc d'amphis et testés à l'été 2018. Les conclusions sont en cours d'analyse pour la poursuite du plan d'actions (un amphi supplémentaire seulement sera équipé en 2019, démarche prudentielle).

8. COUVERTURE DES AMPHIS

Démarche engagée en 2019 avec une approche sur l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques.

9. MAISON DU GARDIEN

Un des logements NAS de l'Université est reconvertis en projet lié à l'entreprenariat et accueille le volet PRO de l'Incubateur Manufactory. Une partie des aménagements a été réalisée en 2018.

10. FAUX PLAFONDS AMPHIS

Une étude a porté sur le renouvellement des faux plafonds des amphis de la Manufacture : rénovation complète : éclairage économique, courant faible, vidéoprojection, sonorisation. Les coûts de travaux estimés (coût travaux moyen 250 k€/amphi) ne permettent pas d'engager cette opération à court terme.

11. STORES SALLES DE COURS

Suite à des dysfonctionnements constatés sur les stores (casse, absence, etc.) dans les salles pédagogiques de la Manufacture, un plan de rénovation complète a été mis en place au PPI. Il a débuté en 2018 par les grandes salles du 3^{ème} étage. Cette opération répond aux besoins des enseignants pour la projection notamment.

SITE DES QUAIS

12. PLAN CAMPUS

Nous avons eu plusieurs opérations engagées en périphérie de l'opération campus en 2018 :

- mise en œuvre de mobilier fixe dans les salles cours d'Athéna et de Palais sud 3eme étage (102 K€),
- alimentation électrique de 30% des places de cours (30 k€)
- rénovation de surfaces hors champ de l'opération campus : finalisation de zones de bureaux, complément d'alimentation électrique, rajout de radiateurs, etc. (64 k€).

13. MILC – 1% ARTISTIQUE PUQ

Le 1% artistique du PUQ a été réalisé en 2018 par l'artiste Franck Scurti.

BOURG EN BRESSE

14. CPER BOURG EN BRESSE

La programmation est en cours et portée par l'Université de Lyon. Le périmètre multi acteurs demande du temps et une animation du projet spécifique.

ETABLISSEMENT – TOUS SITES

15. SIGNALTIQUE UNIVERSELLE

Un marché de fourniture de signalétique a été notifié afin de poursuivre le déploiement et la pose en interne.

16. ACCESSIBILITE – Ad'AP

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) fixe pour 6 ans un panel de travaux pour finaliser l'accessibilité des bâtiments. Selon la nature des travaux nous utilisons : les marchés à bon de commande, les marchés spécifiques pluriannuels déjà notifiés, et des marchés restants à rédiger.

Les travaux 2018 ont été localisés à la Manufacture des tabacs et ont porté sur :

Mise aux normes d'une partie des escaliers (marches, contre marches et mains courantes) (155 K€)
Eclairage des circulations verticales (51 k€)
Signalétique adaptée (6 K€)
Systèmes audio en accueil (7 K€)
Automatisme de portes (6,5 k€)

17. CONTROLE D'ACCES

Ce volet est géré dans le SO DIRLOG 915X502 : déploiement sur 4 ans d'une solution de contrôle d'accès, tous sites, sur des locaux ciblés. La tranche ferme a été réalisée en 2018 à la Manufacture et se poursuit par la tranche optionnelle 1 sur le même site.

18. GER

En 2018, ont été réalisés :

Travaux chauffage, ventilation et climatisation, et modernisation de GTC (242 k€),
Travaux de nature électrique (207 k€),
Travaux corps d'états généraux (143 k€),
Travaux VRD (35 k€).

19. MISE EN SECURITE

Réalisation du désenfumage salle de sport + blocs de sécurité (27 k€)

20. AMENAGEMENTS FONCTIONNELS

Les travaux en aménagements fonctionnels ont principalement concernés la rénovation des logements des techniciens d'astreinte, et les locaux consacrés aux centres d'impression en autonomie des étudiants. Les grandes masses sont les suivantes :

Travaux CVC (9,4 k€),
Travaux de nature électrique (20 k€),
Travaux corps d'états généraux (48 k€)

3.5 Tableau de synthèse budgétaire et comptable – pour information

Ce tableau a pour objet de synthétiser tous les ratios significatifs issus des différents autres tableaux constituant le compte financier 2018.

La lecture de ce tableau se fait dans un ordre chronologique :

- Les montants liés à des stocks (niveaux d'entrée/sortie des restes à payer, de fonds de roulement, de trésorerie...) sont dissociés des montants liés au flux de l'année (résultat, CAF, variation du fonds de roulement, solde budgétaire...)
- Concernant les flux de l'année, le tableau recense les éléments issus de la comptabilité budgétaire (autorisations d'engagement et restes à payer), puis ceux du haut de bilan (compte de résultat, capacité d'autofinancement et variation de fonds de roulement, solde budgétaire et variation de trésorerie).

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie) et les nouveaux instruments produits par la comptabilité budgétaire (solde budgétaire).

La variation du fonds de roulement est de **+ 5 457 923 euros**, le montant final du fonds de roulement s'établit ainsi à **14 839 680 euros**.

Fonds de roulement	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	BI 2019
Niveau de fonds de roulement disponible	11 038 134	9 381 757	14 839 680	9 609 154
Fonds de roulement en jours	37,9	31,2	47,0	31,0
Variation du fonds de roulement	-2 423 708	-1 656 377	5 457 923	-2 656 354

La trésorerie initiale à hauteur de 11 443 563 euros est ainsi portée à **19 539 780 euros**.

En conclusion,

Par leur constante évolution depuis plusieurs exercices, les indicateurs de l'exercice 2018 traduisent une fois encore le sens des responsabilités de l'équipe de gouvernance et de l'ensemble des acteurs de notre établissement, tout en maintenant nos ambitions en termes de développement qualitatif de nos activités.

La recherche d'optimalisation de nos ressources et d'efficience de nos actions a constitué un enjeu important tout au long de l'exercice 2018 ; les efforts menés par tous permettent ainsi de sortir notre établissement de certains seuils de vigilance (taux de rigidité, taux de déficit) et de confirmer notre solidité financière dans les échanges qui nous animent avec notre tutelle nos partenaires du site.

Cette dynamique de pilotage devra être poursuivie sur le long terme compte tenu, entre autres, des engagements pris en matière immobilière au-delà de 2020.



Direction des Affaires Financières

BUDGET INITIAL EXERCICE 2019

Voté au Conseil d'administration du 18 décembre 2018

Sommaire

Tableau 1 : Autorisations d'emploi	page 1
Tableau des emplois	page 2
Tableau 2 : Autorisations budgétaires	page 3
Tableau 3 : Dépenses par destination	page 4
Recettes par origine	page 5
Tableau récapitulatif des crédits par service, composante et laboratoire	page 6
Tableau 4 : Equilibre financier	page 7
Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers	page 8
Tableau 6 : Situation patrimoniale	page 9
Tableau 7 : Plan de trésorerie	page 10
Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées	page 11
Tableau 9 : Opérations pluriannuelles (version agrégée)	page 12
Tableau 10 : Opérations pluriannuelles (version détaillée)	page 13
Tableau de synthèse budgétaire et comptable V2	page 14
Tableau relatif aux moyens des UMR	page 15
Tableau 12 : Annexe Achat	page 16
Tableau 13 : Annexe immobilière	page 17
BPI IAE	page 18
BPI IUT	page 19

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	1209	159	1368
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1209	159	1368

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emploi sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale
1 - TITULAIRES	1193,06	1199,4	83 798 408	142,67	142	4 672 574
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et <u>actes de gestion</u> , dont CAP, déconcentrés dans l'organisme)	0	0	-	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	879,98	887,4	70 565 814	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	879,98	887,4	70 565 814	0	0	0
Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	-	0	0	0
Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	879,98	887,4	70 565 814	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	-	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	-	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	0	0	-	0	0	0
2 - NON TITULAIRES	313,08	312	13 232 595	142,67	142	4672574
* Non titulaires de droit public	313,08	312	13 232 595	136,87	136,2	4586501
- en fonction dans l'organisme :	313,08	312	13 232 595	136,87	136,2	4586501
Contractuels sous statut :	313,08	312	13 232 595	136,87	136,2	4586501
CDI	15,68	15,6	608 786	28,26	34,79	1044699
CDD	297,4	293,4	12 623 809	108,61	101,41	3541802
Contractuels hors statut :	0	0	0	0	0	0
CDI	0	0	0	0	0	0
CDD	0	0	0	0	0	0
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	5,8	5,8	86073
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	5,8	5,8	86073
CDI	0	0	0	0	0	0
CDD	0	0	0	5,8	5,8	86073
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES				0	0	0
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT				0	0	0
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES						
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur						
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur						

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2019

Catégories d'emplois		Nature des emplois	(A) Emplois sous plafond Etat	(B) Emplois financés sur ressources propres	(C) = (A) + (B)
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	En ETPT	En ETPT	Global
		CDI	489		489
	Non permanents	CDD	4,5		4,5
			155		167,0
			649		661
S/total EC					
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	412	(2)	412
		CDI	42		42
	Non permanents	CDD	106		253
			560		707
S/total Biatoss					
Totaux			1 209	(3)	1 368
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 209	(5)	Plafond global des emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES BI - 2019

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DEPENSES										RECETTES										
	Budget rectifié 2018		Budget Initial 2019 hors OPA		OPA		B.I 2019		Ecart BI 2019/Budget rectifié 2018		Budget rectifié 2018		Budget Initial 2019 hors OPA		OPA		B.I 2019		Ecart BI 2019/Budget rectifié 2018		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Personnel	95 319 775	95 319 775	95 104 723	95 104 723	756 377	756 377	95 861 100	95 861 100	541 325	541 325	112 664 026	111 267 370	2 469 772	113 737 142	1 073 116	Recettes globalisées					
dont contribution employeur au CAS pension	25 016 846	25 016 846	25 184 140	25 184 140			25 184 140	25 184 140	167 294	167 294	90 309 861	90 720 217	26 250	90 746 467	436 606	Subvention pour charges de service public (SCSP)					
Fonctionnement	16 360 760	16 393 565	14 089 051	14 089 051	1 714 020	1 714 020	15 803 071	15 803 071	-557 689	-590 494	392 922	75 000	76 845	151 845	-241 077	Autres financements de l'Etat					
Investissement	6 749 139	5 371 505	2 047 450	1 972 450	2 599 583	4 201 961	4 647 033	6 174 411	-2 102 106	802 906	4 407 640	2 774 219	2 320 789	5 095 008	687 368	Autres financements publics					
											17 553 603	17 697 934	45 888	17 743 822	190 219	Recettes propres					
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	117 854 634	116 509 805	111 241 224	111 166 224	5 069 980	6 672 358	116 311 204	117 838 582	-1 543 430	1 328 777	1 215 250	-	879 442	879 442	-335 808	Recettes fléchées					
											1 215 250		879 442	879 442	0	Financements de l'Etat fléchés					
															-335 808	Autres financements publics fléchés					
															0	Recettes propres fléchées					
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement											113 879 276	111 267 370	3 349 214	114 616 584	737 308	TOTAL DES RECETTES					
											2 630 529	-	3 323 144	3 221 998		SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement					

OPA : opérations pluriannuelles

Vu en janvier 2019 : opé de neutralisation demandée par AC sur BR3 au dernier moment (575 040€ en dép et en recettes).

Tableau 3 des dépenses consolidées par destination - BI 2019

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Dépenses de l'organisme Budget initial 2019							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	94 169 671	94 169 671	13 993 815	13 993 815	4 614 033	6 141 411	112 777 519	114 304 897
Formation initiale et continue	49 294 694	49 294 694	3 976 244	3 976 244	534 870	534 870	53 805 808	53 805 808
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	28 288 502	28 288 502	1 102 692	1 102 692	505 165	505 165	29 896 359	29 896 359
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	21 006 192	21 006 192	2 763 262	2 763 262	27 205	27 205	23 796 659	23 796 659
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat			110 290	110 290	2 500	2 500	112 790	112 790
D110 - Recherche en Sciences de la Terre							0	0
D111 - Recherche en SHS	23 153 813	23 153 813	1 469 920	1 469 920	56 574	56 574	24 680 307	24 680 307
D112 - Recherche Transversale							0	0
Soutien et support	21 721 164	21 721 164	8 547 651	8 547 651	4 022 589	5 549 967	34 291 404	35 818 782
D105 - Bibliothèques et documentation	3 460 159	3 460 159	1 280 186	1 280 186	750 700	675 700	5 491 045	5 416 045
D113 - Diffusion des savoirs et musées	63 428	63 428	3 000	3 000	0	0	66 428	66 428
D114 - Immobilier	3 189 809	3 189 809	3 998 732	3 998 732	3 088 189	4 690 567	10 276 730	11 879 108
D115 - Pilotage et support	15 007 768	15 007 768	3 265 733	3 265 733	183 700	183 700	18 457 201	18 457 201
D2 Étudiants	1 691 429	1 691 429	1 809 256	1 809 256	33 000	33 000	3 533 685	3 533 685
D201 - Aides directes aux étudiants			1 314 981	1 314 981			1 314 981	1 314 981
D202 - Aides indirectes	77 612	77 612	0	0			77 612	77 612
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 613 817	1 613 817	494 275	494 275	33 000	33 000	2 141 092	2 141 092
D3 Autres programmes								
Total	95 861 100	95 861 100	15 803 071	15 803 071	4 647 033	6 174 411	116 311 204	117 838 582

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

0

Tableau 3 Recettes consolidées par origine de financement - BI 2019

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Recettes globalisées Budget initial 2019					Recettes fléchées Budget initial 2019			Total Budget 2019	
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
FD010	Subvention pour charges de service public	90 746 467								90 746 467	
FD020	Droits d'inscription					4 439 911				4 439 911	
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE					10 237 311				10 237 311	
FD040	Taxe d'apprentissage					475 494				475 494	
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR									0	
FD060	Valorisation					44 600				44 600	
FD070	ANR investissements d'avenir				50 340					50 340	
FD080	ANR hors investissements d'avenir				206 106					206 106	
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région				626 704					626 704	
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE				20 901					20 901	
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	151 845			4 190 957	19 888			879 442	5 242 132	
FD120	Fondations- fonds propres,réserve dons et legs					75 000				75 000	
FD130	Autres recettes					2 451 618				2 451 618	
		90 746 467	151 845		5 095 008	17 743 822			879 442	0	114 616 584

Solde budgétaire (déficit)

3 221 998

Dépenses Budget Initial 2019 par CRB

Budget	Dépenses CRB							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
900 - Services Centraux	84 710 749	84 710 749	2 324 244	2 324 244	926 865	926 865	87 961 858	87 961 858
901 - Faculté de Droit	1 995 758	1 995 758	1 126 111	1 126 111	60 785	60 785	3 182 654	3 182 654
902 - IAE	4 823 550	4 823 550	3 058 360	3 058 360	88 289	88 289	7 970 199	7 970 199
903 - IUT	1 338 000	1 338 000	399 894	399 894	25 500	25 500	1 763 394	1 763 394
904 - Faculté des Langues	91 301	91 301	96 348	96 348	32 000	32 000	219 649	219 649
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	102 239	102 239	124 426	124 426	11 000	11 000	237 665	237 665
906 - Faculté de Philosophie	13 170	13 170	22 914	22 914	4 000	4 000	40 084	40 084
908 - Bibliothèque universitaire	248 664	248 664	1 234 186	1 234 186	750 700	675 700	2 233 550	2 158 550
910 - Gouvernance	749 544	749 544	1 013 499	1 013 499	46 000	46 000	1 809 043	1 809 043
913 - Recherche	378 309	378 309	878 936	878 936	27 300	27 300	1 284 545	1 284 545
914 - RI et Francophonie	761 183	761 183	1 611 988	1 611 988	14 405	14 405	2 387 576	2 387 576
915 - Gestion des sites			3 058 605	3 058 605	2 624 189	4 226 567	5 682 794	7 285 172
916 - Scolarité et vie Etudiante	648 633	648 633	853 560	853 560	36 000	36 000	1 538 193	1 538 193
Total	95 861 100	95 861 100	15 803 071	15 803 071	4 647 033	6 174 411	116 311 204	117 838 582

Recettes Budget Initial 2019 par CRB

Budget	Recettes					
	Subvention pour charge de service public SCSP	Autres financements publics	Recettes propres	Autres financement de l'Etat	Autres financement publics fléchés	TOTAL
900 - Services Centraux	88 302 829	134 600	4 100 903			92 538 332
901 - Faculté de Droit	385 659	281 958	2 461 783	56 500		3 185 900
902 - IAE	123 730	2 109 805	5 773 834			8 007 369
903 - IUT	813 761		969 633			1 783 394
904 - Faculté des Langues	125 970		103 679			229 649
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	103 621		185 812			289 433
906 - Faculté de Philosophie	36 800		6 500			43 300
908 - Bibliothèque Universitaire		26 498	629 324			655 822
910 - Gouvernance		203 364	1 075 223			1 278 587
913 - Recherche	598 622	263 250	145 300	15 750		1 022 922
914 - RI et Francophonie	218 475	237 400	852 780	29 595	879 442	2 217 692
915 - Gestion des sites		1 753 133	493 000			2 246 133
916 - Scolarité et vie Etudiante	37 000	85 000	946 051	50 000		1 118 051
Total	90 746 467	5 095 008	17 743 822	151 845	879 442	114 616 584

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER BI - 2019

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS		BUDGET 2019		
2018	BR3	Hors OPA	OPA	TOTAL
Solde budgétaire (déficit)	2 630 529	-	3 323 144	3 221 998
Remboursement d'emprunts (capital)	-			-
Nouveaux prêts (capital)				
Opérations au nom et pour le compte de tiers	439 200	320 000		320 000
Autres décaissements sur comptes de tiers	-			-
 Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	 3 069 729	 320 000	 3 323 144	 3 541 998
 Abondement de la trésorerie	 2869471	 101 146	 -	 -
dont abondement de la trésorerie fléchée				
dont abondement de la trésorerie non fléchée	2869471	101 146	-	-
 TOTAL des besoins	 5 939 200	 421 146	 3 323 144	 3 541 998

FINANCEMENTS				
BUDGET INITIAL 2019				
2018	BR3	Hors OPA	OPA	TOTAL
		101 146	-	-
				Solde budgétaire (Excédent)
				Nouveaux emprunts (capital)
				Remboursement de prêts (capital)
		320 000		320 000
				Opérations au nom et pour le compte de tiers
				Autres encaissements sur comptes de tiers
		5 939 200		
		421 146	-	320 000
				Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
		-	3 323 144	3 221 998
				Prélèvement sur la trésorerie
				dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
		-	3 323 144	3 221 998
				dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
		5 939 200		
		421 146	3 323 144	3 541 998
				TOTAL des financements

Tableau 5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Libellé	Prévisions de décaissements BI	Prévisions d'encaissements BI
Bourses AMI	Bourses aide à la mobilité	320 000,00	320 000,00
TOTAL		320 000,00	320 000,00

TABLEAU 6 SITUATION PATRIMONIALE B.I - 2019

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES					PRODUITS				
2018		BUDGET INITIAL 2019			2018		BUDGET INITIAL 2019		
<i>Budget rectifié</i>		Hors OPA	OPA	TOTAL	<i>Budget rectifié</i>		Hors OPA	OPA	TOTAL
Personnel	94 125 554	93 929 593	756 377	94 685 970	Subventions de l'Etat	90 702 783	90 462 721	185 054	90 647 775
dont charges de pensions	25 012 488	25 184 140			Fiscalité affectée	0			-
Fonctionnement autre que les charges de personnel	21 151 786	18 828 181	1 714 020	20 542 201	Autres subventions	5 974 210	2 711 959	2 082 706	4 794 665
TOTAL des charges	115 277 340	112 757 774	2 470 397	115 228 171	Autres produits	19 453 603	19 597 934	226 461	19 824 395
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	853 256	14 840	23 824	38 664	Résultat prévisionnel (PERTE)	-	-	-	-
Total équilibre du compte	116 130 596	112 772 614	2 494 221	115 266 835	Total équilibre du compte	116 130 596	112 772 614		115 266 835

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

<i>Budget rectifié 2018</i>	Budget initial 2019	OPA	Total 2019
Résultat prévisionnel de 2018	853 256	14 840	38 664
+ dotation aux amortissements	3 564 000,00	3 564 000	-
- reprises sur amortissement	1 900 000,00	1 900 000	1 900 000
+ valeur nette comptable	-		-
- produits de cession d'établissement	-		-
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			-
= capacité d'autofinance	2 517 256	1 678 840	23 824
			1 702 664

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

2018	EMPLOIS			RESSOURCES					
	BUDGET INITIAL 2019			BUDGET INITIAL 2019					
	Hors OPA	OPA	TOTAL	Budget rectifié	Hors OPA	OPA			
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	Capacité d'autofinancement	2 517 256	1 678 840	23 824	1 702 664	
Investissements	5 946 545	1 972 450	4 201 961	6 174 411	Financement de l'actif par	683 040	-	-	
					Financement de l'actif par	130 000	62 260	1 753 133	1 815 393
					Autres ressources	5 500 000	-	-	
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				
TOTAL des emplois	5 946 545	1 972 450	4 201 961	6 174 411	TOTAL des produits	8 830 296	1 741 100	1 776 957	3 518 057
Apport au fonds de roulement		-	-	-	Prélèvement sur fonds	- 1 656 376	- 231 350	- 2 425 004	- 2 656 354

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget rectifié 2018	BI 2019 hors OPA	OPA	BI 2019
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	- 1 656 376	- 231 350	- 2 425 004	- 2 656 354,00
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	367 412	- 332 496	898 140	565 644,00
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	- 2 023 788	101 146	- 3 323 144	- 3 221 998,00
Niveau du fonds de roulement	12 265 508	11 065 067		9 609 154
Niveau du besoin en fonds de roulement	- 2 047 526	- 2 680 259		- 1 481 882
Niveau de la trésorerie	14 313 034	13 745 326		11 091 036

TABLEAU 7 PLAN DE TRESORERIE BI - 2019

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	14 313 034	29 731 532	20 569 190	13 118 244	28 745 616	21 624 922	9 696 587	35 017 315	28 843 890	23 128 546	30 414 195	22 213 751		
dont placements														
ENCAISSEMENTS														
Recettes budgétaires globalisées	24 016 620	1 718 898	2 031 076	23 710 187	1 298 668	1 306 675	34 957 944	1 398 421	2 100 000	17 090 850	2 275 000	1 832 803	113 737 142	
Subvention pour charges de service public	22 603 493				22 603 493			31 644 890			13 562 096		332 496	90 746 467
Autres financements de l'Etat						4 595				72 250				151 845
Finances décentralisées														0
Autres financements publics	46 000	118 895	631 076	106 694	38 668	102 080	1 313 054	298 421	500 000	1 656 504	200 000	23 612	5 095 008	
Recettes propres	1 367 127	1 600 000	1 400 000	1 000 000	1 200 000	1 200 000	2 000 000	1 100 000	1 600 000	1 800 000	2 000 000	1 476 695	17 743 822	
Recettes budgétaires fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	779 312,00	-	100 130,00	-	879 442,00	
Financements de l'Etat fléchés														0
Autres financements publics fléchés									779 312		100 130		879 442	
Recettes propres fléchées														0
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : encassemens en capital														0
Prêts : décaissements en capital														0
Dépôts et cautionnements														0
Opérations gérées en compte de tiers	0	96 000	0	0	224 000	0	0	0	0	0	0	0	0	320 000
TVA encassée														0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encassemens	96 000				224 000									320 000
Autres encassemens d'opérations gérées en compte de tiers														0
TOTAL	24 016 620	1 814 898	2 031 076	23 710 187	1 522 668	1 306 675	34 957 944	1 398 421	2 879 312	17 090 850	2 375 130	1 832 803	114 936 584	
DECASSEMENTS														
Enveloppes hors recettes fléchées	8 490 973	10 887 284	9 422 698	8 037 652	8 589 774	13 206 656	9 448 744	7 571 846	8 546 757	9 381 666	10 520 574	12 854 519	116 959 140	
Personnel	7 522 462	9 380 216	7 238 288	6 999 623	7 085 696	11 438 791	7 130 384	7 337 022	6 653 613	6 997 051	8 220 574	9 857 381	95 861 100	
Fonctionnement	908 151	1 319 056	1 967 606	921 102	754 075	1 017 865	1 568 360	234 824	1 143 144	1 500 000	2 000 000	1 589 443	14 923 629	
Investissement	60 361	188 009	216 803	116 928	750 000	750 000	750 000		750 000		884 615	300 000	1 407 694	6 174 411
Dépenses sur recettes fléchées	7 149	19 955	14 324	5 163	23 592	28 353	188 471	0	47 900	423 535	55 000	65 999	879 442	
Personnel														0
Fonctionnement	7 149	19 955	14 324	5 163	23 592	28 353	188 471	0	47 900	423 535	55 000	65 999	879 442	
Investissement														0
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0									0
Prêts : décaissements en capital	0	0	0	0	0									0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Opérations gérées en compte de tiers	100 000	70 000	45 000	40 000	30 000	0	0	0	0	0	0	0	35 000	320 000
TVA décaissée														0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	100 000	70 000	45 000	40 000	30 000								35 000	320 000
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers														0
TOTAL	8 598 122	10 977 239	9 482 022	8 082 815	8 643 362	13 235 010	9 637 216	7 571 846	8 594 657	9 805 201	10 575 574	12 955 518	118 158 582	
SOLDE DU MOIS	15 418 498	-9 162 341	-7 450 946	15 627 371	-7 120 694	-11 928 335	25 320 728	-6 173 425	-5 715 345	7 285 649	-8 200 444	-11 122 715	-3 221 998	
SOLDE CUMULE	29 731 532	20 569 190	13 118 244	28 745 616	21 624 922	9 696 587	35 017 315	28 843 890	23 128 546	30 414 195	22 213 751	11 091 036	-3 221 998	

TABLEAU 8 OPERATIONS SUR RECETTES FLECHEES

TPOUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	Antérieures à 2019	N (2019)	N+1 (2020)	N+2 (2021)	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		210 094	0	-210 094	
Recettes fléchées (b)	703 554	879 442	175 888	0	1 758 884
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés	703 554	879 442	175 888		1 758 884
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	493 460	879 442	385 982	0	1 758 884
Personnel					
AE=CP					
Fonctionnement					
AE	493 460	879 442	385 982		1 758 884
CP	493 460	879 442	385 982		1 758 884
Intervention					
AE					
CP					
Investissement					
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	210 094	0	-210 094	0	0

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**A - Dépenses**

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en 2019	AE nouvelles ouvertes en 2019	Total des AE ouvertes pour l'année 2019	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en 2019	CP nouveaux ouverts en 2019	Total des CP ouverts pour 2019	Restes à engager en fin 2019 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin 2019 (CP)	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7)-(8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
2011	50 000	83 944	49 999	-	-	-	83 944	50 000	-	-	-	1	-	1
2012	328 417	430 754	283 772	-	18 592	18 592	432 128	283 993	-	18 592	18 592	26 053	-	221
2013	564 826	644 950	521 106	32 000	11 250	43 250	645 428	521 584	32 000	11 250	43 250	470	-	478
2014	25 000	27 540	27 540	-	-	-	27 540	27 540	-	-	-	2 540	-	-
2015	764 972	575 550	507 006	23 887	239 308	263 195	575 667	503 538	23 887	239 308	263 195	-	5 229	3 468
2016	776 541	554 795	381 543	100 502	178 274	278 776	523 301	381 543	113 995	164 781	278 776	116 222	-	-
2017	1 305 463	241 323	151 991	63 248	480 317	543 565	215 239	151 991	63 248	480 317	543 565	609 907	-	-
2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
total contrats de recherche	3 815 219	2 558 856	1 922 958	219 637	927 741	1 147 378	2 503 247	1 920 189	233 130	914 248	1 147 378	744 883	2 768	
Région	298 120	127 000	127 000	-	171 120	171 120	127 000	127 000	-	171 120	171 120	-	-	-
ERASMUS	2 064 742	561 350	561 350	-	1 052 843	1 052 843	561 350	561 350	-	1 052 843	1 052 843	450 549	-	-
Autres	334 595	80 595	70 000	10 595	126 405	137 000	80 595	70 000	10 595	126 405	137 000	127 595	-	-
Total contrats d'enseignement	2 697 457	768 945	758 350	10 595	1 350 368	1 360 963	768 945	758 350	10 595	1 350 368	1 360 963	578 144	-	
Corniches	1 274 418	1 532 210	1 274 418	-	-	-	1 462 673	1 274 418	-	-	-	0	-	0
Réorganisation DNUM	137 813	169 603	137 813	-	-	-	157 215	137 812	-	-	-	0	-	1
Climatisation Bureaux aile C	81 668	82 312	81 668	-	-	-	101 668	81 668	-	-	-	-	-	-
Maison du gardien	44 999	47 476	44 999	-	-	-	52 213	44 999	-	-	-	-	-	0
Plan rénovations sanitaires amphis	687 000	335 339	316 999	-	369 741	369 741	330 516	316 999	3 000	366 870	369 870	-	-	-
Espace Rue	1 200 000	282 981	182 381	50 000	-	50 000	283 403	182 380	50 000	-	50 000	967 619	1	
Salle Info Pédago	474 000	406 757	360 274	-	30 000	30 000	408 992	360 259	-	30 000	30 000	83 726	15	
Avant corps	2 675 000	733 616	671 203	38 850	61 150	100 000	733 484	670 980	24 130	75 870	100 000	1 903 797	223	
E Factory	3 321 200	3 044 772	3 024 270	-	200 000	200 000	2 366 845	982 505	1 291 465	300 000	1 591 465	94 999	650 300	
Confort thermique et sanitaire des amphithéâtres	670 000	169 334	113 904	25 000	-	25 000	175 245	113 904	25 000	-	25 000	531 096	0	
Chassis ouvrants dans amphithéâtres	165 000	15 984	3 000	12 984	22 016	35 000	15 984	3 000	12 984	22 016	35 000	127 000	-	
Couverture des amphithéâtres	1 000 000	10 000	-	10 000	-	10 000	10 000	-	10 000	-	10 000	990 000	-	
Faux plafonds amphithéâtres	1 000 000	30 000	30 000	-	40 000	40 000	30 000	30 000	-	40 000	40 000	930 000	-	
Rénovation salles de cours	1 080 000	-	-	-	100 000	100 000	-	-	-	100 000	100 000	980 000	-	
New Deal	256 645	257 912	256 645	-	-	-	160 350	256 645	-	-	-	-	-	-
Plan Campus	3 940 000	3 584 947	3 504 330	80 000	70 000	150 000	3 569 330	3 501 550	67 779	82 221	150 000	285 151	2 780	
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat opérationnel	1 107 498	1 081 597	834 218	236 098	-	236 098	998 381	806 739	176 682	-	176 682	37 182	86 894	
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreloup	500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500 000	-	
Chevreloup Transition énergétique	2 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 000 000	-	
Cavenne Transition énergétique	600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	600 000	-	
Façade Dugas	560 000	-	-	-	10 000	10 000	-	-	-	10 000	10 000	550 000	-	
Salles info pédago	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000	-	
Agenda d'accessibilité	1 458 100	956 046	809 723	100 000	-	100 000	794 616	549 451	119 081	230 919	350 000	548 377	10 272	
Contrôle d'accès	240 000	187 056	154 774	32 156	23 644	55 800	235 153	144 355	42 253	33 747	76 000	29 426	9 781	
Signalétique directionnelle	90 000	30 000	10 000	20 000	10 000	30 000	30 000	10 000	20 000	10 000	30 000	50 000	-	
Rénovation des sanitaires	600 000	-	-	-	120 000	120 000	-	-	-	120 000	120 000	480 000	-	
Travaux ascenseurs	380 000	-	-	-	80 000	80 000	-	-	-	80 000	80 000	300 000	-	
A ménagements fonctionnels	800 000	129 660	105 000	24 660	75 340	100 000	129 660	105 000	24 660	75 340	100 000	595 000	-	
Mise en sécurité	200 000	25 035	25 035	-	50 000	50 000	25 035	25 035	-	50 000	50 000	124 965	-	
Stores	556 000	66 991	66 991	-	70 000	70 000	60 000	60 000	-	70 000	70 000	419 009	6 991	
GER	5 446 694	1 250 296	1 246 694	-	600 000	600 000	1 164 275	1 206 089	-	600 000	600 000			

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs				
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n (2019)	Restes à encasser	
			(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)
2012	50 000	-	50 000	50 000	-	-	-
2013	328 417	-	328 417	320 405	-	8 012	
2014	564 826	-	564 826	548 622	16 204	-	
2015	25 000	-	25 000	25 000	-	-	
2016	764 972	-	764 972	618 383	76 638	69 951	
2017	776 541	-	776 541	558 557	117 151	100 833	
2018	1 305 463	-	1 305 463	298 971	375 051	631 441	
total contrats de recherche	3 815 219	-	3 815 219	2 419 938	585 044	810 237	
Région	298 120	14 120	284 000	6 600	127 000	150 400	
ERASMUS	2 064 742	-	2 064 742	948 240	879 442	237 060	
Autres	334 595		334 595	330 000	4 595	-	
Total contrats d'enseignement	2 697 457	14 120	2 683 337	1 284 840	1 011 037	387 460	
Corniches	1 274 418	1 274 418	-	-	-	-	
Réorganisation DNUM	137 813	137 813	-	-	-	-	
Climatisation Bureaux aile C	81 668	81 668	-	-	-	-	
Maison du gardien	44 999	44 999	-	-	-	-	
Plan rénovations sanitaires amphis	687 000	687 000	-	-	-	-	
Espace Rue	1 200 000	1 200 000	-	-	-	-	
Salle Info Pédago	474 000	474 000	-	-	-	-	
Avant corps	2 675 000	2 675 000	-	-	-	-	
E Factory	3 321 200	1 821 200	1 500 000	-	1 500 000	-	
Confort thermique et sanitaire des am	670 000	670 000	-	-	-	-	
Chassis ouvrants dans amphis	165 000	165 000	-	-	-	-	
Couverture des amphis	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	
Faux plafonds amphis	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	
Rénovation salles de cours	1 080 000	1 080 000	-	-	-	-	
New Deal	256 645	256 645	-	-	-	-	
Plan Campus	3 940 000	3 940 000	-	-	-	-	
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat op	1 107 498	108 325	999 173	746 040	253 133	-	
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreu	500 000	500 000	-	-	-	-	
Chevreul Transition énergétique	2 000 000	2 000 000	-	-	-	-	
Cavenne Transition énergétique	600 000	600 000	-	-	-	-	
Façade Dugas	560 000	560 000	-	-	-	-	
Salles info pédago	100 000	100 000	-	-	-	-	
Agenda d'accessibilité	1 458 100	1 208 100	250 000	250 000	-	-	
Contrôle d'accès	240 000	240 000	-	-	-	-	
Signaétique directionnelle	90 000	90 000	-	-	-	-	
Rénovation des sanitaires	600 000	600 000	-	-	-	-	
Travaux ascenseurs	380 000	380 000	-	-	-	-	
A ménagements fonctionnels	800 000	800 000	-	-	-	-	
Mise en sécurité	200 000	200 000	-	-	-	-	
Stores	556 000	556 000	-	-	-	-	
GER	5 446 694	5 446 694	-	-	-	-	
Total programmes pluriannuels d'investissement	32 646 035	29 896 862	2 749 173	996 040	1 753 133	-	
Total	39 158 711	29 910 982	9 247 729	4 700 818	3 349 214	1 197 697	

COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE SUIVI DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- 1 Les opérations sont identifiées par un nom et un millésime ; elles peuvent ne pas être toutes individualisées et faire l'objet de regroupements, un niveau de détail suffisant au regard des caractéristiques de l'établissements devant néanmoins être maintenu ;
- 2 Le degré d'exigence quant à la précision de l'évaluation, au budget initial, des reports prévisibles devra être fonction des contraintes qui pèsent sur les établissements pour établir ce chiffrage, notamment pour les contrats de recherche ;
- 3 En recettes, une ligne sera maintenue, même après la fin d'une opération tant que la totalité des financements extérieurs n'a pas été recouvrée ;
- 4 Pour les contrats de recherche, ne devra être indiquée au titre de l'autofinancement que, le cas échéant, la participation de l'établissement qui doit donner lieu à justification en application du contrat.

Tableau 10 EPSCP
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Prévision pluriannuelle			Prévision 2019									Prévision N+1 et suivantes								
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à 2019	AE consommées les années antérieures à 2019	AE reprogrammées ou reportées en 2019	AE nouvelles ouvertes en 2019	TOTAL des AE ouvertes en 2019	CP ouverts les années antérieures à 2019	CP consommés les années antérieures à 2019	CP reprogrammés ou reportés en 2019	CP nouveaux ouverts en 2019	TOTAL des CP ouverts en 2019	AE prévues en N+1 (2020)	CP prévus en N+1 (2020)	AE prévues en N+2 (2021)	CP prévus en N+2 (2021)	AE prévues > N+2 (2022)	CP prévus > N+2 (2022)		
			(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	
Corniches	Investissement	1 274 418	1 532 210	1 274 418		-	-	1 462 673	1 274 418		-	-								
Réorganisation DNUM	Investissement	137 813	169 603	137 813		-	-	157 215	137 812											
Climatisation Bureaux aile C	Investissement	81 668	82 312	81 668		-	-	101 668	81 668,00				-							
Maison du gardien	Investissement	44 999	47 476	44 999		-	-	52 213	44 999				-							
Plan rénovations sanitaires amphis	Investissement	687 000	335 339	316 999	-	369 741	369 741	330 516	316 999	3 000	366 870	369 870								
Espace Rue	Investissement	1 200 000	282 981	182 381	50 000	-	50 000	283 403	182 380	50 000	-	50 000								
Salle Info Pédago	Investissement	474 000	406 757	360 274	-	30 000	30 000	408 992	360 259	-	30 000	30 000								
Avant corps	Investissement	2 675 000	733 616	671 203	38 850	61 150	100 000	733 484	670 980	24 130	75 870	100 000								
E Factory	Investissement	3 321 200	3 044 772	3 024 270	-	200 000	200 000	2 366 845	982 505,00	1 291 465	300 000	1 591 465								
Confort thermique et sanitaire des amphis	Investissement	670 000	169 334	113 904	25 000	-	25 000	175 245	113 904	25 000	-	25 000								
Chassis ouvrants dans amphis	Investissement	165 000	15 984,00	3 000,00	12 984,00	22 016	35 000	15 984	3 000	12 984	22 016	35 000								
Couverture des amphis	Investissement	1 000 000	10 000,00	-	10 000,00	-	10 000	10 000	-	10 000	-	10 000								
Faux plafonds amphis	Investissement	1 000 000	30 000,00	-	40 000	40 000	30 000	30 000	-	40 000	40 000									
Rénovation salles de cours	Investissement	1 080 000	-	-	100 000	100 000	-	-	-	100 000	100 000									
New Deal	Investissement	256 645	257 912	256 645	-	-	-	160 350	256 645	-	-	-								
Plan Campus	Investissement	3 940 000	3 584 947	3 504 330	80 000	70 000	150 000	3 569 330	3 501 550	67 779	82 221	150 000								
MILC - 1% artistique plus reliquat opé	Investissement	1 107 498	1 081 597	834 218	236 098,00	-	236 098	998 381	806 739	176 682	-	176 682								
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreul	Investissement	500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-									
Chevreul Transition énergétique	Investissement	2 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-									
Cavenne Transition énergétique	Investissement	600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-									
Façade Dugas	Investissement	560 000	-	-	10 000	10 000	-	-	-	-	10 000	10 000								
Salles info pédago	Investissement	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
Agenda d'accessibilité	Investissement	1 458 100	956 046	809 723	100 000	-	100 000	794 616	549 451	119 081	230 919	350 000								
Contrôle d'accès	Investissement	240 000	187 056	154 774	32 156	23 644	55 800	235 153	144 355	42 253	33 747	76 000								
Signalétique directionnelle	Investissement	90 000	30 000	10 000	20 000	10 000,00	30 000	30 000	10 000	20 000	10 000	30 000								
Rénovation des sanitaires	Investissement	600 000	-	-	-	120 000	120 000	-	-	-	120 000	120 000								
Travaux ascenseurs	Investissement	380 000	-	-	80 000	80 000	-	-	-	80 000	80 000									
A ménagements fonctionnels	Investissement	800 000	129 660	105 000	24 660	75 340,00	100 000	129 660	105 000	24 660	75 340	100 000								
Mise en sécurité	Investissement	200 000	25 035	25 035	-	50 000	50 000	25 035	25 035	-	50 000	50 000								
Stores	Investissement	556 000	66 991,00	66 991,00	-	70 000,00	70 000	60 000	60 000	-	70 000	70 000								
GER	Investissement	5 446 694	1 250 296	1 246 694	-	600 000	600 000	1 164 275	1 206 089	-	600 000	600 000								
Total Dépenses d'investissement.1		32 646 035	14 429 924	13 254 340	629 748	1 931 891	2 561 639	13 295 037	10 863 790	1 867 034	2 296 983	4 164 017		3 735 483	4 447 021	4 488 342	4 618 614	8 603 520,51	8 550 575,94	
Année de démarrage des contrats : 2012	Personnel		-	-	-	-	-	74 617	50 000	-	-	-								
	Fonctionnement et investissement	50 000	74 617	49 999	-	-	-	74 617	50 000	-	-	-								
		9 327				-	-	9 327												
Année de démarrage des contrats : 2013	Personnel		76 780	50 005	-	-	-	76 780	50 005	-	-	-								
	Fonctionnement et investissement	328 417	311 644	211 339	-	18 592	18 592	313 018	211 560	-	18 592	18 592								
Année de démarrage des contrats : 2014	Personnel		42 330	22 428	-	-	-	42 330	22 428	-	-	-								
	Fonctionnement et investissement	564 826	420 327	389 476	-	-	-	420 327	389 476	-	-	-								

Région	Personnel								
	Fonctionnement et Investissement	298 120		105 000	105 000	119 120	119 120	105 000	105 000
		22 000	22 000		52 000	52 000	22 000	22 000	
		-	-		-	-	-	-	
ERASMUS	Personnel								
	Fonctionnement et Investissement	2 064 742		561 350	561 350	1 052 843	1 052 843	561 350	561 350
						-			
AUTRES	Personnel			10 000	4 000	6 000,00	84 000	90 000	10 000
	Fonctionnement et Investissement	334 595		70 595	66 000	4 595,00	40 000	44 595	40 000
				-	-	2 405	2 405	-	2 405
	Total contrat d'enseignement.4	2 697 457		768 945	758 350	10 595	1 350 368	1 360 963	768 945
	Ss total personnel	0		1 436 317	1 262 766	42 057	714 320	756 377	1 373 327
	Ss total fonctionnement	6 512 676		1 728 889	1 336 066	160 810	1 553 210	1 714 020	1 262 766
	Ss total investissement	32 646 035		14 592 519	13 336 815	657 113	1 942 470	2 599 583	13 459 805
	TOTAL	39 158 711		17 757 725	15 935 647	859 980	4 210 000	5 069 980	16 567 229
									13 542 329
									2 110 759
									4 561 599
									6 672 358

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N (2019)	Encaissement prévus en N (2019)	Encaissements prévus en N+1 (2020)	Encaissements prévus en N+2 (2021)	Encaissements prévus > N+2 (2022)
		(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
E-Factory	Financement de	-					
	Autres	1 500 000					
MILC + 1% artistique	Financement de	683 040					
PUQ	Autres	316 133					
Agenda d'accessibilité prog.	Financement de	250 000					
	Autres						
Total PPI.1		2 749 173	996 040	1 753 133	-	-	-
2012	Financement de						
	Autres	50 000	50 000				
	Autres						
2013	Financement de l'Etat*	217 705	217 705				
	Autres	110 712	102 700				
	Autres						
2014	Financement de	75 000	63 750	11 250			
	Autres	395 056	390 103	4 954			
	Autres	94 770	94 769				
2015	Financement de						
	Autres	25 000	25 000				
	Autres						
2016	Financement de	132 813	108 000	15 750			
	Autres	182 664	60 888	60 888			
	Autres	449 495	449 495				
2017	Financement de	75 000	18 750	15 000			
	Autres	688 484	526 750	82 263			
	Autres	13 057	13 057	19 888			
2018	Financement de	120 000	54 000	56 500			
	Autres	1 070 489	184 994	292 551			
	Autres	114 974	59 977	26 000			
Total contrat de recherche.2		3 815 219	2 419 938	585 044	384 538	262 607	147 020
Région	Financement de						
	Autres	298 120	6 600	127 000			
	Autres						
ERASMUS	Financement de						
	Autres	2 064 742	948 240	879 442			
	Autres						
AUTRES	Financement de	14 595	10 000,00	4 595,00			
	Autres	320 000	320 000,00				
	Autres						
Total contrat d'enseignement.4		2 697 457	1 284 840	1 011 037	387 460	0	0
	Ss total financement de l'Etat	1 568 153	1 405 245	103 095	27 000	15 000	11 250
	Ss total autres financements publics	7 021 400	2 678 275	3 200 231	719 998	246 607	135 770
	Ss total autres financements	672 296	617 298	45 888	25 000	1 000	0
	TOTAL	9 261 849	4 700 818	3 349 214	771 998	262 607	147 020

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

**** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)**

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

Tableau SYNTHESE BUDGETAIRE ET COMPTABLE - BI 2019

Etat présenté pour information au CA

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels et les nouveaux indicateurs induits par la comptabilité budgétaire. Ce tableau se présente de façon chronologique.

		BI 2019
Stocks initiaux	Niveau initial de restes à payer	1 703 217
	Niveau initial du fonds de roulement	12 265 508
	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 2 047 526
	Niveau initial de la trésorerie	14 313 034
	<i>dont niveau initial de la trésorerie fléchée</i>	
Flux de l'année	<i>dont niveau initial de la trésorerie non fléchée</i>	
	Autorisations d'engagement	116 311 204
	Résultat patrimonial	38 664
	Capacité d'autofinancement	1 702 664
	Variation du fonds de roulement	- 2 656 354
	Opérations bilancielles non budgétaires	
	<i>Nouvel emprunt / remboursement de prêt</i>	
	<i>Remboursement d'emprunt / prêt accordé</i>	
	<i>Cautionnements et dépôts</i>	
	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	
	<i>Variation des stocks</i>	
	<i>Production immobilisée</i>	
	<i>Charges sur créances irrécouvrables</i>	
	<i>Produits divers de gestion courante</i>	
	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	
	<i>Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs</i>	
	<i>Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours</i>	
	<i>Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs</i>	
	<i>Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours</i>	
Niveau final du fonds de roulement	Solde budgétaire	- 3 221 998
	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	
	Variation de la trésorerie	- 3 221 998
	<i>dont variation de la trésorerie fléchée</i>	
	<i>dont variation de la trésorerie non fléchée</i>	
Restes à payer	Variation du besoin en fonds de roulement	565 644
	Restes à payer	1 700 000
	Niveau final de restes à payer	1 700 000
	Niveau final du fonds de roulement	9 609 154
	Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 1 481 882
	Niveau final de la trésorerie	11 091 036
	<i>dont niveau final de la trésorerie fléchée</i>	
	<i>dont niveau final de la trésorerie non fléchée</i>	

Synthèse des moyens prévisionnels des Unités Mixtes de Recherche par tutelle - Année 2019 - Dotations des établissements.

Moyens prévisionnels des Unités Mixtes de Recherche par tutelle - Année 2019 - Dotations des établissements.

	Univ Lyon 2	ENS de Lyon	Univ Lyon 3	CNRS	ECOLE NAT DES TRAVAUX PUBLICS D'ETAT	INSA	Univ Jean Monnet	Ecole des mines de Saint Etienne	ENSAI	EHESS	UNIV AVIGNON PAYS DE VAUCLUSE	UNIV GRENOBLE ALPES	Université Blaise Pascal	Ecole Centrale de Lyon	Univ Lyon 1	TOTAL
UMR 5648 Dotation CIHAM	34 138	16 000	15 000	38 500						9 000	14 000					126 638
UMR 5600 Dotation EVS	46 363	51 000	51 700	126 245	22 000	5 500	42 282	44 000	24 200							413 290
UMR 5189 HISOMA	56 497	17 500	30 940	107 440			12 977				37 900					263 254
UMR 5190 LARHRA	56 263	25 500	19 890	40 000								34 470				176 123
UMR 5317 Dotation IHRIM	55 707	75 500	11 967	12 000			23 108						22 000			200 282
UMR 5205 Dotation LIRIS	19 721		0	125 000		25 000							0	130 400		300 121 0
Total Moyens	268 689	185 500	129 497	449 185	22 000	30 500	78 367	44 000	24 200	9 000	51 900	34 470	22 000	0	130 400	1 179 587

 Montants validés avec les établissements concernés

 Attributions non définitives

 représente 80% de la dotation obtenu en 2018, 20% restant selon un calcul des effectifs en mars - avril.

Acronyme de l'établissement : UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3

Plan d'actions achat - Prévisionnel 2019

Il convient de retenir, à minima, les actions qui sont susceptibles de générer le plus de dépenses (principe de Pareto : 20% des actions produisent 80% de la dépense) et celles pour lesquelles il est envisagé de mettre en œuvre un des cinq objectifs de politique publique

Privilégier les actions à impact par rapport à votre activité et les actions sur lesquelles une mutualisation externe pourrait être envisagée

(1) Pour les procédures portées par l'établissement, merci d'indiquer ici le nom des établissements membres et le nom de la procédure en question

(2) Commentaires sur les dispositions sociales (freins, accélérateurs, nouvelles démarches envisagées, etc.) :

(3) Commentaires sur les dispositions environnementales (freins, accélérateurs, nouvelles démarches envisagées, etc.) :

(4) Actions de structuration de la fonction achat prévues (recrutement d'un référent "achats responsables", d'acheteurs experts, de contrôleur de gestion achat...)

* élément nécessaire au traitement des données

Identité du projet		Mutualisation du besoin										Les cinq objectifs					Suivi du marché						
Sous- segment nécessaire et/ou positions	Lébelé long	OU	CPV (à minima, sur 4 positions)	Pour que la législation apprenne, avec l'ensemble de la liste CPV soit à 4 chiffres, l'option calcul doit être sur automatique dans l'onglet Formulaire	Niveau le plus fin-de-vote nomenclature achat	Objet du projet marché, du marché suivant, de l'action de progrès ou du projet d'avenir*	Levier principal envisagé* marché/demande	2ème Levier envisagé (démie facultative) marché/demande	Date de notification* prévue	Durée du contrat, négociation et tranches fermes complètes	Montant total du futur contrat (branche fermes complètes) et accords-cadres évalués en bons de commande et estimation de la dépense (en euros HT)	Renouvellement du marché	Mutualisation du vain d'entrepreneur	Recours à un marché d'état	Si recours à une entité extérieure (non partenaire) à l'achat DAE (y compris partenaire DAE) (OM)	Recours à une centrale d'achats	Economie achat prévisionnelle base 12 mois (par rapport aux calculs par le DAE)	Dépenses attendues base 12 mois (par rapport aux calculs par le DAE)	Marché ouvert à une PME ou à une ETI (OM)	Projet ouvert à des achats innovants*	Intégration envisagée de dispositions sociales* marché demandé	Intégration envisagée de dispositions sociales* voir ci-dessus (2)	Points d'attention
				Nous le plus fin-de-vote nomenclature achat																			
				Il recourt à la nomenclature Nomenclature des marchés publics des communes proches à la nomenclature Etat ou CPV																			
	ANIA					BD.24 PLOMBERIE (JUM 2018-01)	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, éloignement, critères, pondération)	Optimisation du cadre des charges techniques (harmonisation, spécifications, cadre des charges fonctionnel)	28/02/2018	48	40 000,00	R	O	N	N	N							
	ANIA					PC INFORMATIQUE (JUM 2018-03)	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, éloignement, critères, pondération)	Harmonisation, standardisation de l'achat	28/05/2018	36	1 200 000,00	R	O	N	N	N							
	ANIA					RA.23 QUINCAILLERIE (JUM 2018-04)	Globalisation, mutualisation	Globalisation, standardisation du marché	28/02/2018	48	108 000,00	R	O	O	N	N	AC en groupement de commandes Etat (via réseau RUE)						
	ANIA					BA.02 UGAP GAZ (JUM 2018-05)	Globalisation, mutualisation		24/07/2018	48	340 000,00	R	O	O		O	UGAP						
	ANIA					CG.01 PRESTATIONS DE RELIURE (JUM 2018-06)	Faire ou faire faire (externalisation)	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références)	12/02/2018	48	60 000,00	R	O	N	N	N							
	ANIA					BB.12 NETTOYAGE GRAFFITIS (JUM 2018-07)		Bourcing fournisseur / Marché technique insertion pub	29/01/2018	12	43 000,00	H	O	N	N	N							
	ANIA					AC.22 SOLUTION IMPRESSION (JUM 2018-08)	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références)	Optimisation du bilan du marché avec groupe utilisateurs, offre du marché, harmonisation structures de vente (OM)	04/05/2018	48	651 900,00	R	O	N	N	N							
	ANIA					CH.11 LOGiciel DE GESTION DES ARCHIVES (JUM 2018-10)	Achat innovant (nouvelle technique malaisé marché fourseurs)	Action de progrès	10/04/2018	50	31 651,65	H	O	N	N	N							
	ANIA					BD.13 SOL SALLE DE SPORT (JUM 2018-13)			10/07/2018	4	31 000,00	H	N	N	N	N							
	ANIA					TRAVAIL ET FACTORY (JUM 2018-14)			20/12/2018	12	1 560 000,00	H	N	N	N	N							
	ANIA					BE.01 TRAVAUX BLOCS SANITAIRES (JUM 2018-15)			28/06/2018	15	963 000,00	H	N	N	N	N							
	ANIA					BD.26 FOURNITURES DE SIGNALTIQUE (JUM 2018-16)			16/07/2018	36	150 000,00	R	O	N	N	N							
	ANIA					CE.02 CAIRN EBOOK UNIVERSALIS (JUM 2018-17)			08/02/2018	36	86 000,00	H	N	N	N	N							
	ANIA					BE.09 et BE.11 TRAVAUX ET MAINTENANCE GTC (JUM 2018-19)	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, éloignement, critères, pondération)	Optimisation du cadre des charges techniques (amélioration des sélectivités et/ou révision des charges fonctionnel)	01/10/2018	48	490 000,00	R	N	N	N	N							
	ANIA					CE.21 MARCHÉ TECHNIQUE INSERTION PUB (JUM 2018-20)			01/02/2018	12	150 000,00												
	ANIA					CERTIFICAT VOLTAIRE (JUM 2018-21)			02/01/2018	24	38 800,00	H	N	N	N	N							
	ANIA					IB.32 CERTIFICAT ORACLE (JUM 2018-22)			15/02/2018	24	79 616,00	H	N	N	N	N							
	ANIA					IE.31 EQUIPEMENT DE PODCAST (JUM 2018-23)	Généralisation, mutualisation	Achat en crédit global	29/05/2018	18	121 800,00	H	O	N	N	N							
	ANIA					IB.13 ABONNEMENT NUCEO (JUM 2018-27)			07/03/2018	48	45 500,00	R	O	O	N	O	groupement de commandes via Usi						
	ANIA					IE.01 IE.02 ACQUISITION DE MATERIELS AUDIOVISUELS (JUM 2018-28)	Globalisation, mutualisation	Harmonisation, standardisation du marché		48	416 000,00	H	O	N	N	N							
	ANIA					BE.14 MAINTENANCE HAUTE TENSION (JUM 2018-31)			20/03/2018	36	20 000,00	H	N	N	N	N							
	ANIA					BC.01 PRESTATION DE SURVEILLANCE ET SECURITE BU (JUM 2018-32)			08/07/2018	24	59 200,00	H	N	N	N	N							
	ANIA					IB.01 et IB.03 DATAVISUALISATION RIGO (JUM 2018-34)			05/04/2018	36	41 270,00	H	N	N	N	O	UGAP						
	ANIA					AC.01 et AC.03 ACCORD-CADRE FOURNITURE DE PAPIER (JUM 2018-35)	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références)		02/07/2018	48	500 000,00	R	O	O	N	O	AC en groupement de commandes Etat (via réseau RUE)						
	ANIA					AB.01 FOURNITURES ADMINISTRATIVES (JUM 2018-36)	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références)		09/07/2018	48	544 000,00	R	O	O	N	O	AC en groupement de commandes Etat (via réseau RUE)						
	ANIA					IG.04, II.11, IH.01 PASSERELLE SIP (JUM 2018-37) (logiciel, licences transférable 4 ans)	Globalisation, mutualisation		08/06/2018	60	24 700,00					O	UGAP						

TABLEAU 13
Annexe immobilière

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Commentaires portant sur la stratégie immobilière de l'établissement :

Les données sont reprises depuis l'OAD (nombre de bâtiments et terrains, surfaces) pour être en adéquation avec les données enregistrées dans le SI de l'Etat. Ceci explique le décalage avec l'annexe financière remise en 2016 pour le BI 2017 : comptabilisation des entités différentes.

Nous rencontrons des difficultés liées à l'outil pour rentrer les effectifs dans le RT. Nous ne pouvons donc pas calculer le ratio m²/poste de travail. De même la note de complétude remontée ne prend pas en compte l'ensemble des données renseignées dans le RT.

Les données 2017 n'ont pas été remontées dans le RT pour 2018.

Les investissements listés ne tiennent pas compte des investissements liés à l'Opération campus en cours sur le site des quais (opé à 21 M€).

	Classe de compte (n°)	Exécution (N-1)	Exécution (N-2)
Dépenses de fonctionnement à l'€ près		HTR	HTR
Redevances de crédit-bail immobilier (*)	6125	0	0
Locations immobilières (*)	6132	340 322	304 106
Entretien et réparations sur biens immobiliers (*)	6152	137 787	159 046
Produits de cession d'immobilisations corporelles à l'€ près			
<i>dont biens propres</i>	756	0	0
<i>dont biens domaniaux</i>	756	0	0

(*) Les données sont disponibles à la saisie dans le système d'informations des opérateurs de l'Etat (SI OPE)

	Exécution N-1	Exécution N-2
Acquisitions / Constructions à l'€ près	TTC	
sur biens acquis ou mis à disposition	710 000,00	acquisition maison du directeur fin 2018
Travaux structurants à l'€ près		
sur biens mis à disposition	1 069 274,00	947 894,00
sur biens acquis	94 294,00	86 425,00
Entretien lourd à l'€ près		
sur biens mis à disposition	632 487,00	881 975,00
sur biens acquis	-	-

Budget propre intégré IAE_2019

Remarques : données en rouge correspondent aux ressources propres de l'IAE

RECETTES	Origine Fonds	Réalisé 2016	Réalisé 2017 (Encaissements) GBCP	Prévision Exécuté 2018 (Encaissements au 20/11/2018)	Budget 2019 (Recettes Encasées)	DEPENSES	Réalisé 2016	Dépenses de l'IAE	7 167 971 €	6 916 880 €	6 832 585 €	7 909 921 €	
Masse salariale payée par les Services Centraux (ENS + BIATS)		19 563 640 €	20 107 304 €	20 429 021 €	20 837 601 €	MASSE SALARIALE							
						Personnel administratif BIATS payé sur ressources propres	1 787 421 €	1 713 593 €	2 195 937 €	2 131 137 €			
						Personnel BIATS affecté à l'IAE, payé par l'Université	1 639 968 €	1 893 997 €	1 924 301 €	1 962 787 €			
Subvention d'exploitation - Ministère de tutelle (cpt 7411)	FD010_Sub service public	110 156 €	147 180 €	123 730 €	123 730 €	Masse salariale personnel Administratif	3 421 389 €	3 607 590 €	4 120 238 €	4 093 924 €			
Prestations de Formation Continue (cpt 7065)	FD030_Formation Continue	4 361 493 €	2 778 307 €	4 662 120 €	4 697 089 €	Rémunération enseignants sur ressources propres	2 149 787 €	2 468 938 €	2 289 704 €	2 616 230 €			
Droits des diplômes propres à l'IAE (cpt 7061)	FD030_Formation Continue	238 907 €	263 140 €		262 000 €	Rémunération enseignants sur budget de l'Université	12 228 984 €	12 246 625 €	12 442 571 €	12 691 422 €			
Validation des acquis (cpt 7065)	FD030_Formation Continue		12 430 €	46 992 €	24 480 €	Masse salariale personnel Enseignants	14 378 770 €	14 715 563 €	14 732 275 €	15 307 652 €			
Taxe d'apprentissage (cpt 7481)	FD040_Taxe d'apprentissage	451 107 €	539 612 €	631 523 €	276 605 €	Participation de l'IAE à la MS des S. Centraux, Gouvernance & Pilotage, Gestion des sites **	3 174 392 €	3 051 132 €	3 099 950 €	3 161 949 €			
Colloques et autres prestations de recherche (cpt 7066)	FD050_Contrats hors ANR	73 454 €	40 793 €	4 222 €		Participation de l'IAE à la MS des Bibliothèques Universitaires	801 822 €	832 085 €	845 398 €	862 306 €			
Prestations de recherche (cpt 7062)	FD060_Valorisation	27 000 €			7 917 €	Participation de l'IAE à la MS de la Scolarité et de la Vie Etudiante	499 123 €	796 142 €	808 881 €	825 058 €			
Subvention d'exploitation_Région (cpt 7442)	FD090_Sub & Fin - Région	30 452 €	53 829 €	59 084 €		Participation de l'IAE à la MS du Service des Relations Internationales	1 195 429 €	1 248 855 €	1 268 837 €	1 294 213 €			
Recettes d'apprentissage (CFA Formasup,BTP CFA AFRA, DIFCAM)(cpt 7488)	FD110_Sub & Fin - Autres	1 631 982 €	1 395 049 €	1 092 011 €	2 021 356 €	FONCTIONNEMENT							
						Fonctionnement sur ressources propres	3 126 490 €	2 671 227 €	2 275 271 €	3 082 554 €			
Autres prestations de service (cpt 7068)	FD130_Autres recettes	288 179 €	859 371 €	393 088 €	188 153 €	Participation de l'IAE au fonctionnement des S. Centraux, Gouvernance & Pilotage, Gestion des sites	2 187 868 €	2 147 545 €	2 181 906 €	2 225 544 €			
Autres produits annexes (ESCE/Tests SCORE_cpt 7088)	FD130_Autres recettes	200 815 €	175 263 €	188 393 €	316 508 €	Participation de l'IAE au fonctionnement des Bibliothèques Universitaires	319 681 €	259 918 €	264 077 €	269 358 €			
Autres prestations de services (cpt 7068/7583)	NA		46 670 €	89 631 €		Participation de l'IAE au fonctionnement de la Scolarité et de la Vie Etudiante	54 783 €	159 075 €	161 620 €	164 852 €			
Autres produits (cpt 758)					9 424 €	Participation de l'IAE au fonctionnement du Service des Relations Internationales	528 457 €	449 743 €	456 939 €	466 078 €			
Produits exceptionnels (cpt 771)					119 077 €	Participation de l'IAE au fonctionnement du Service Actions Culturelles et Sociales	10 483 €	16 475 €	16 739 €	17 074 €			
Reprise sur amortissement (cpt 781)					10 029 €	Total charges de Fonctionnement	6 227 762 €	5 703 983 €	5 356 551 €	6 225 460 €			
Participation de l'Université aux charges de fonctionnement (hors masse salariale) de l'IAE									21%	19%	18%	20%	
TOTAL RECETTES (classe 7)					29 832 883 €	30 056 941 €	30 342 886 €	31 890 428 €	TOTAL DEPENSES (classes 2 & 6)	29 728 609 €	29 993 818 €	30 271 213 €	31 810 428 €

** Présidence, Agence comptable, Dir. des Affaires Financières, Dir. des Ressources Humaines, Dir. Des Systèmes d'Information, Patrimoine, Logistique, Service Hygiène et Sécurité, Service des affaires juridiques Etc

(1) + (2) : Les dépenses de masse salariale de la composante (personnels Administratifs + Enseignants) représentent en moyenne 60% du budget global

(2) : dont la part d'enseignement, seule, représente environ 50% du budget global

(3) : Les dépenses de masse salariale des services supports (DRH, DAF, Agence comptable, Service Juridique, Vie étudiante, la logistique, le patrimoine, les bibliothèques, le SHS ... etc) représentent en moyenne 20% du budget global

(4) : Les dépenses de frais de fonctionnement (composante + services supports) représentent en moyenne 20% du budget global

BUDGET propre intégré IUT_2019

Remarques : données en rouge correspondent aux Ressources propres de l'IUT

Recettes composante Fonctionnement						Dépenses composante					
RECETTES	Origine Fonds	Réalisé 2016	Réalisé 2017 Encaissé (GBCP)	Prévision Exécuté 2018*	Budget 2019 Encaissements	DEPENSES	Réalisé 2016	Réalisé 2017 Conso_CP (GBCP)	Prévision Exécuté 2018	Budget 2019 Décaissements	
MASSE SALARIALE											
Masses Salariale payée par les Services Centraux (ENS + BIATS)		4 627 158 €	4 713 954 €	4 808 233 €	4 904 398 €	Personnel administratif (BIATS) payé sur ressources propres	283 405 €	276 140 €	288 470 €	284 923 €	
						Personnel administratif affecté à l'IUT payé par l'Université	640 744 €	645 697 €	658 611 €	671 783 €	
						Masses salariale personnel Administratif	924 149 €	921 837 €	947 081 €	956 706 €	
Dotation de fonctionnement (cpt 7411)	FD010_Subv. charge de service public	813 761 €	813 761 €	813 761	813 761			12%	13%	13%	13% (1)
						Rémunération enseignants sur ressources propres	931 904 €	956 219 €	1 048 756 €	1 053 077 €	
						Rémunération enseignants sur budget de l'Université	2 796 601 €	2 834 442 €	2 891 131 €	2 948 954 €	
Prestations Formation Continue (cpt 7065)	FD030_FC, diplômes propres et VAE	852 607 €	586 722 €	787 292	889 633	Masses salariale personnel Enseignants	3 728 506 €	3 790 661 €	3 939 887 €	4 002 031 €	
Droits d'inscription DUP + DUETI (cpt 7061)		11 823 €						49%	54%	55%	54% (2)
VAE et autres produits (cpt 7068)		22 786 €				Participation masse salariale des S.Centraux, Pilotage, Gestion des sites	848 066 €	818 856 €	835 233 €	851 938 €	
Taxe d'apprentissage (cpt 7481)	FD040_Taxe d'apprentissage	21 513 €	105 538 €	80 000	80 000	Participation masse salariale des Bibliothèques Universitaires	182 083 €	184 563 €	188 255 €	192 020 €	
Autres subventions	FD110_Subv. Exploitation et autres			74 868		Participation masse salariale de la Scolarité et de la Vie Etudiante	113 344 €	180 793 €	184 409 €	188 097 €	
						Participation masse salariale du Service des Relations Internationales (SGRI)	46 320 €	49 603 €	50 595 €	51 607 €	
Autres recettes :	FD130_Autres recettes		126 296 €	55 272		Masses salariale Services Supports	1 189 813 €	1 233 815 €	1 258 491 €	1 283 661 €	
						FONCTIONNEMENT					
						Fonctionnement sur ressources propres	258 941 €	321 394 €	325 777 €	419 894 €	
						Participation au fonctionnement des S.Centraux, Pilotage, Gestion des sites	1 399 575 €	558 928 €	570 107 €	581 509 €	
						Participation au fonctionnement des Bibliothèques Universitaires	40 906 €	62 657 €	63 910 €	65 188 €	
						Participation au fonctionnement de la Scolarité et de la Vie Etudiante	8 718 €	36 919 €	37 657 €	38 410 €	
						Participation au fonctionnement du Service des Relations Internationales	55 824 €	40 563 €	41 374 €	42 201 €	
						Total charges de FONCTIONNEMENT	1 763 964 €	1 020 460 €	1 038 825 €	1 147 203 €	
								39%	32%	32%	33% (3)
						Total MASSE SALARIALE + FONCTIONNEMENT (classe comptable 6)	7 606 431 €	6 966 773 €	7 184 284 €	7 389 600 €	
						INVESTISSEMENT					
						Dépenses d'investissement sur ressources propres	32 249 €	9 026 €	25 000 €	25 500 €	
Participation de l'Université aux charges de fonctionnement (hors MS) de l'IUT		1 289 032 €	629 528 €	589 858 €	727 309 €	Total charges d'INVESTISSEMENT (classe comptable 2)	32 249 €	9 026 €	25 000 €	25 500 €	
TOTAL RECETTES (classe 7)		7 638 680 €	6 975 799 €	7 209 284 €	7 415 100 €	TOTAL DEPENSES (classes 2 & 6)	7 638 680 €	6 975 799 €	7 209 284 €	7 415 100 €	

(1) + (2) : Part de la masse salariale de l'IUT (personnels Administratif + Enseignants) représente un peu plus de 60% du budget global

(2) : Dont la part masse salariale Enseignement, seule, représente un peu plus de 50% du budget global

(3) : La part d'environnement (masse salariale et charges de fonctionnement des services supports - DRH, DAF, Agence comptable, Service Juridique, Services aux étudiants, patrimoine, logistique, SHS, les bibliothèques, etc) représente environ 40% du budget global

Résultats de la comptabilité analytique	Réalisé Exercice 2016	Réalisé Exercice 2017	Variation 2016 à 2017
Nombre d'heures équivalent TD de formation	26 388	26 534	+1%
Nombre d'étudiants (inscriptions pédagogiques)	968	955	-1%
Coût brut d'une heure de formation	124 €	125 €	+1%
Coût complet d'une heure de formation	271 €	245 €	-10%
Coût horaire environnement	147 €	120 €	-18%
COUT MOYEN D'UN ETUDIANT	7 374 €	6 820 €	-8%

Baisse du coût complet due à une meilleure maîtrise des charges de fonctionnement des services supports

Coût environnement = Coût complet - coût brut d'une heure de formation



COMPTE FINANCIER 2019

Conseil d'administration du 10 mars 2020

Sommaire

Tableau 1 : Autorisations d'emploi	page 1
Tableau des emplois	page 2
Tableau 2 : Autorisations budgétaires	page 3
Tableau 3 : Dépenses par destination	page 4
Recettes par origine	page 5
Tableau 4 : Equilibre financier	page 6
Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers	page 7
Tableau 6 : Situation patrimoniale	page 8
Tableau 7 : Plan de trésorerie	page 10
Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées	page 11
Tableau 9 : Opérations pluriannuelles (version agrégée)	page 12
Tableau 10 : Opérations pluriannuelles (version détaillée)	page 14
Tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 16
Tableau relatif aux moyens des UMR	page 17

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget exécuté 2019

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
	Emplois sous plafond Etat		Emplois finançés sur ressources propres	Global	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	En ETPT	En ETPT	Global
		CDI	489		489
	Non permanents	CDD	5,0		5,0
			149	18	167,0
			643	18	661
S/total EC					
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	412		412
		CDI	42		42
	Non permanents	CDD	106		253
			560	147	707
Totaux			1 203	165	1 368
					(4)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 027		
					(5)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	1203	165	1368
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1203	165	1368

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3)	PLAFOND ORGANISME			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISES PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale
1 - TITULAIRES	867,49	866,25	70 086 423	0	0	0
* Titulaires Etat employés et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion, dont CAP, détachement dans l'organisme)	0	0	-	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	867,49	866,25	70 086 423	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	867,49	866,25	70 086 423	0	0	0
. Titulaires Etat détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	-	0	0	0
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	867,49	866,25	70 086 423	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	-	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	-	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes remboursées	0	0	-	0	0	0
2 - NON TITULAIRES	300,87	324,4	11 787 727	134,88	136,5	4716041
* Non titulaires de droit public	300,87	324,4	11 787 727	122,88	123,92	4190945
- en fonction dans l'organisme :	300,87	324,4	11 787 727	122,88	123,92	4190945
. Contractuels sous statut :	300,87	324,4	11 787 727	122,88	123,92	4190945
- CDD	18,66	19,7	680 241	28,68	29	1102079
- CDD	282,21	304,7	11 107 486	94,2	94,92	3088866
. Contractuels hors statut :	0	0	0	0	0	0
- CDD	0	0	0	0	0	0
- CDD	0	0	0	0	0	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	12	12,58	525096
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	12	12,58	525096
- CDD	0	0	0	0	0	0
- CDD	0	0	0	12	12,58	525096
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES				0	0	0
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (4 + 5)						
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT						
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES						
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur						
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur						

TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME	ETPT	ETP	masse salariale
1303,24	1327,15	86 590 191	
867,49	866,25	70 086 423	
0	0	-	
867,49	866,25	70 086 423	
0	0	-	
867,49	866,25	70 086 423	
435,75	460,9	16 503 768	
423,75	448,32	15 978 672	
423,75	448,32	15 978 672	
423,75	448,32	15 978 672	
47,34	48,7	1 782 320	
376,41	399,62	14 196 352	
0	0	-	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
12	12,58	525096	
12	12,58	525096	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2019

DEPENSES						RECETTES			
	Compte Financier 2018		Budget 2019		Compte Financier 2019		CF 2018	Budget 2019	CF 2019
	AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Personnel	93 879 070	93 852 196	95 924 641	95 924 641	93 846 490	93 827 777	114 811 817	114 538 459	115 586 855 Recettes globalisées
dont contribution employeur au CAS							90 496 795	90 786 973	91 004 543 Subvention pour charges de service public (SCSP)
pension	24 879 974	24 879 974	25 190 494	25 190 494	24 895 553	24 895 553	432 402	384 750	190 796 Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	14 678 945	14 945 584	17 235 123	16 981 933	15 671 935	14 709 847	0	1 427 556	1 832 975 Fiscalité affectée
Investissement	4 327 980	4 781 372	6 953 810	4 860 930	6 593 035	4 072 998	4 281 763	5 057 579	6 065 903 Autres financements publics
							19 600 857	16 881 601	16 492 639 Recettes propres
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	112 885 995	113 579 152	120 113 574	117 767 504	116 111 460	112 610 623	1 089 467	951 758	953 386 Recettes fléchées
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement		2 322 132				3 929 617,95	0		0 Financements de l'Etat fléchés
							1 089 467	951 758	951 464 Autres financements publics fléchés
									1 922 Recettes propres fléchées
							115 901 284	115 490 217	116 540 241 TOTAL DES RECETTES
								2 277 287	
									SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement

N.B : Budget 2019 = BI 2019 + BR 2019

Tableau 3 des dépenses par destination - Compte financier 2019

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Personnel		Fonctionnement		Investissement			
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	91 967 561	91 948 848	14 297 731	13 342 084	6 559 777	4 053 807	112 825 069	109 344 740
Formation initiale et continue	45 505 296	45 505 296	3 835 485	3 256 463	528 583	527 162	49 869 364	49 288 920
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	24 876 279	24 876 279	1 348 984	981 617	487 725	486 304	26 712 988	26 344 199
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	20 385 355	20 385 355	2 148 372	1 965 506	17 556	17 556	22 551 283	22 368 417
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	243 662	243 662	338 129	309 340	23 302	23 302	605 093	576 304
Recherche	23 868 052	23 868 052	1 364 862	1 279 665	83 632	83 761	25 316 546	25 231 478
D111 - Recherche en SHS	23 862 134	23 862 134	1 364 862	1 279 665	83 632	83 761	25 310 628	25 225 560
D112 - Recherche transversale	5 918	5 918	-	-	-	-	5 918	5 918
Soutien et support	22 594 212	22 575 500	9 097 384	8 805 956	5 947 563	3 442 885	37 639 159	34 824 341
D105 - Bibliothèques et documentation	3 851 034	3 851 034	1 231 626	1 253 929	706 451	611 822	5 789 111	5 716 785
D113 - Diffusion des savoirs et musées	258 356	258 356	-	-	-	-	258 356	258 356
D114 - Immobilier	3 567 277	3 567 277	4 371 604	4 348 932	4 844 831	2 463 842	12 783 712	10 380 050
D115 - Pilotage et support	14 917 545	14 898 833	3 494 154	3 203 096	396 281	367 221	18 807 980	18 469 149
D2 Étudiants	1 878 929	1 878 929	1 374 204	1 367 763	33 257	19 191	3 286 391	3 265 883
D201 - Aides directes aux étudiants	47 506	47 506	786 979	788 959	-	-	834 485	836 465
D202 - Aides indirectes	231 903	231 903	27 195	27 635	-	-	259 098	259 538
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 599 520	1 599 520	560 030	551 169	33 257	19 191	2 192 808	2 169 880
D3 Autres programmes	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	93 846 490	93 827 777	15 671 935	14 709 847	6 593 035	4 072 998	116 111 460	112 610 623

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

3 929 618

Tableau 3 Recettes par origine de financement Compte financier - 2019

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Subvention pour charges de service public	Recettes globalisées Compte financier 2019					Recettes fléchées Compte financier 2019			Total CF 2019
		Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
FD010	Subvention pour charges de service public	91 004 543	0	0	0	0	0	0	0	91 004 543
FD020	Droits d'inscription	0	0	0	3 068 360	0	0	0	0	3 068 360
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE	0	0	0	9 918 715	0	0	0	0	9 918 715
FD040	Taxe d'apprentissage	0	0	0	967 199	0	0	0	0	967 199
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR	0	0	0	10 100	0	0	0	0	10 100
FD060	Valorisation	0	0	0	119 870	0	0	0	0	119 870
FD070	ANR investissements d'avenir	0	0	0	102 457	0	0	0	0	102 457
FD080	ANR hors investissements d'avenir	0	0	0	342 880	0	0	0	0	342 880
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région	0	0	0	482 952	0	0	0	0	482 952
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE	0	0	0	196 461	0	0	0	0	196 461
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	0	190 796	0	4 695 563	128 799	0	951 464	0	5 966 623
FD120	Fondations- fonds propres,réserves dons et legs	0	0	0	0	175 625	0	0	0	175 625
FD130	Autres recettes	0	0	1 832 975	245 590	2 103 970	0	0	1 922	4 184 456
		91 004 543	190 796	1 832 975	6 065 903	16 492 639	0	951 464	1 922	116 540 241

Solde budgétaire (déficit)

0

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER - COMPTE FINANCIER 2019

BESOINS				FINANCEMENTS		
	Compte Financier 2018	Budget 2019	Compte Financier 2019	CF 2018	Budget 2019	Compte Financier 2019
Solde budgétaire (déficit)		2 277 287		2 322 132		3 929 618 Solde budgétaire (Excédent)
Remboursement d'emprunts (capital)	1 170		4 814	5 500 210		- Nouveaux emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital)						Remboursement de prêts (capital)
Dépôts et cautionnements						Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers	846 292	320 000	229 170	1 069 591	320 000	412 817 Opérations au nom et pour le compte de tiers
Autres décaissements sur comptes de tiers	50 269		14 345 966	102 015		12 631 826 Autres encaissements sur comptes de tiers
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	897 731	2 597 287	14 579 950	8 993 948	320 000	16 974 261 Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
Abondement de la trésorerie	8 096 217	-	2 394 311	-	2 277 287	- Prélèvement sur la trésorerie
dont abondement de la trésorerie fléchée	326 223	147 183	251 838			dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
dont abondement de la trésorerie non fléchée	7 769 994		2 142 473			dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL des besoins	8 993 947	2 597 287	16 974 261	8 993 948	2 597 287	16 974 261 TOTAL des financements

N.B : Budget 2019 = BI 2019 + BR 2019

Tableau 5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Décaissements			Encaissements		
	Compte financier 2018	Prévisions 2019	Compte financier 2019	Compte financier 2018	Prévisions 2019	Compte financier 2019
Bourses AMI (aides à la mobilité)	441 200	320 000	142 000	319 200	320 000	319 200
Cotisation sécurité sociale	292 603		0	58 371		0
TVA	112 489		87 170	692 020		93 617
TOTAL	846 292	320 000	229 170	1 069 591	320 000	412 817

N.B : Budget 2019 = BI 2019 + BR 2019

TABLEAU 6 SITUATION PATRIMONIALE - COMPTE FINANCIER 2019

Compte de résultat					
CHARGES			PRODUITS		
Compte Financier 2018	Budget 2019	Compte Financier 2019	Compte Financier 2018	Budget 2019	Compte Financier 2019
					Taux EXEC
Personnel	92 584 632	94 731 376	92 590 600	98%	
dont charges de pensions civiles	24 895 553	25 190 494	24 895 553		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	19 191 928	21 739 198	19 837 138	91%	
TOTAL des charges	111 776 560	116 470 574	112 427 738	97%	
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	2 518 014	1 420 874	5 391 564		
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	114 294 574	117 891 448	117 819 302	100%	
			TOTAL des produits	114 294 574	117 891 448
			Résultat prévisionnel (PERTE)	0	0
			Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	114 294 574	117 891 448
					117 819 302
					100%

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	CF 2018	Budget 2019	CF 2019
Résultat de l'exercice	2 518 014	1 420 874	5 391 564
+ dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	3 505 702	3 564 000	3 500 356
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 031 292	1 946 000	2 060 704
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		0	
- produits de cession d'éléments d'actifs		0	
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		0	
= capacité d'autofinancement	3 992 424	3 038 874	6 831 216

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS CF 2018 Budget 2019 CF 2019 Taux EXEC					RESSOURCES CF 2018 Budget 2019 CF 2019 Taux EXEC				
Insuffisance d'autofinancement	-		-		Capacité d'autofinancement	3 992 424	3 038 874	6 831 216	
Investissements	4 684 186	4 860 930	4 152 435	85%	Financement de l'actif par l'Etat		0		
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	650 645	165 330	58 908	36%
					Autres ressources	5 500 000	0		
Remboursement des dettes financières	1 170		459		Augmentation des dettes financières	210	0	129	
TOTAL des emplois	4 685 356	4 860 930	4 152 894	85%	TOTAL des produits	10 143 279	3 204 204	6 890 253	215%
Apport au fonds de roulement	5 457 923	-	2 737 359		Prélèvement sur fonds de roulement	0	1 656 726	-	

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	CF 2018	Budget 2019	CF 2019
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	5 457 923	-1 656 726	2 737 359
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	-2 638 294	620 561	343 047
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	8 096 217	-2 277 287	2 394 312
Niveau du fonds de roulement	14 839 680	13 182 954	20 394 930
Niveau du besoin en fonds de roulement	-4 700 100	-4 079 539	1 539 161
Niveau de la trésorerie	19 539 780	17 262 493	21 934 091

La variation du FDR et du BFR ne tient pas compte de la correction d'erreur via le compte 119(cf annexe) pour -77 492€ et du changement de méthode de comptabilisation des droits d'inscription(cf annexe) pour 2 895 384€

Variation FDR	Variation BFR
2 737 359	343 047
Variation FDR rectifié	Variation BFR rectifié

TABLEAU 7 PLAN DE TRESORERIE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle		
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	19 539 780	42 309 193	16 349 666	-	5 834 354	10 538 417	6 660 765	-	8 235 293	27 101 148	8 111 374	1 033 214	30 651 781	28 603 105	2 394 311
ENCAISSEMENTS															
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	1 048 755	23 593 566	1 052 352	24 545 746	1 763 369	1 117 054	33 932 305	503 244	850 445	13 980 892	3 209 623	9 989 505	115 586 856		
Subvention pour charges de service public	-	22 664 965			22 664 965			31 730 944			13 252 157	-	691 512	91 004 543	
Autres financements de l'État	56 500			-	54 000	11 100			-	25 500	-	43 696	190 796		
Fiscalité affectée												1 832 975	1 832 975		
Autres financements publics	120 500	153 134	245 105	199 112	751 883	131 343	1 013 166	-	171 158	143 944	924 534	2 212 025	6 065 904		
Recettes propres	871 755	775 467	807 247	1 681 669	957 486	974 611	1 188 195	503 244	679 287	559 291	452 115	7 042 272	16 492 639		
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	-	-	117 531	837	-	-	-	-	-	658 045	-	176 973	953 386		
Financements de l'État fléchés															
Autres financements publics fléchés			117 531									175 888	951 464		
Recettes propres fléchées				837								1 085	1 922		
Opérations non budgétaires	22 726 098	- 22 435 175	- 448 644	- 29 758	166 832	654 761	3 346 887	1 950 533	1 084 768	14 169 329	- 666 907	- 7 474 081	13 044 643		
Emprunts : encaissements en capital													-		
Prêts : encaissement en capital															
Dépôts et cautionnements													-		
Opérations gérées en comptes de tiers :	22 726 098	- 22 435 175	- 448 644	- 29 758	166 832	654 761	3 346 887	1 950 533	1 084 768	14 169 329	- 666 907	- 7 474 081	13 044 643		
- TVA encaissée	10 624	1 087	17 541	11 131	3 651	2 889	19 105	3 181	1 142	3 063	9 308	10 895	93 617		
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements		95 760	0	0	0	223 440							319 200		
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires	22 715 474	-22 532 022	-466 185	-40 889	163 181	428 432	3 327 782	1 947 352	1 083 626	14 166 266	-676 215	-7 484 976	12 631 826		
A. TOTAL	23 774 853	1 158 391	721 239	24 516 825	1 930 201	1 771 815	37 279 192	2 453 777	1 935 213	28 808 266	2 542 716	2 692 397	129 584 885		
DECASSEMENTS															
<i>Dépenses liées à des recettes globalisées</i>	889 006	10 380 145	15 766 564	8 600 028	8 014 089	12 346 126	8 570 711	7 298 393	8 761 905	10 970 628	10 263 695	10 047 786	111 909 076		
Personnel	14 641	9 303 978	14 560 968	6 959 610	7 035 248	11 201 365	6 954 716	7 154 805	6 553 416	8 546 723	8 214 712	7 327 596	93 827 778		
Fonctionnement	836 847	1 002 527	1 140 092	1 515 706	861 761	916 683	1 210 451	72 750	1 266 439	1 768 579	1 454 991	1 961 473	14 008 299		
Intervention													-		
Investissement	37 518	73 640	65 504	124 712	117 080	228 078	405 544	70 838	942 050	655 326	593 992	758 717	4 072 999		
<i>Dépenses liées à des recettes fléchées</i>	20 592	16 832	9 225	18 587	46 597	37 930	88 177	1 415	237 503	162 339	49 860	12 493	701 550		
Personnel													-		
Fonctionnement	20 592	16 832	9 225	18 587	46 597	37 930	88 177	1 415	237 503	162 339	49 860	12 493	701 550		
Intervention													-		
Investissement															
Opérations non budgétaires	95 842	16 720 941	7 129 470	- 474 561	- 2 252 833	4 283 817	- 6 716 137	14 143 743	13 965	- 11 943 268	- 5 722 163	- 698 868	14 579 948		
Emprunts : remboursements en capital													-		
Prêts : décaissements en capital													4 484		
Dépôts et cautionnements	30	90	30	30	0	0	60	0	90	0	0	0	330		
Opérations gérées en comptes de tiers :	95 812	16 720 851	7 129 440	- 474 591	- 2 252 833	4 283 817	- 6 716 197	14 143 743	13 875	- 11 946 252	- 5 722 163	- 700 368	14 575 134		
- TVA décaissée	4 770	3 928	4 150	5 194	3 707	4 788	23 450	644	10 005	8 981	6 573	10 980	87 170		
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	90 000	4 000	8 400	3 200	1 200	4 400	30 800					0	142 000		
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires	1 042	16 712 923	7 116 890	-482 985	-2 257 740	4 274 629	-6 770 447	14 143 099	3 870	-11 955 233	-5 728 736	-711 348	14 345 964		
B. TOTAL	1 005 440	27 117 918	22 905 259	8 144 054	5 807 853	16 667 873	1 942 751	21 443 551	9 013 373	- 810 301	4 591 392	9 361 411	127 190 574		
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	22 769 413	- 25 959 527	- 22 184 020	16 372 771	- 3 877 652	- 14 896 058	35 336 441	- 18 989 774	- 7 078 160	29 618 567	- 2 048 676	- 6 669 014	2 394 311		
SOLDE CUMULE (1) + (2)	42 309 193	16 349 666	- 5 834 354	10 538 417	6 660 765	- 8 235 293	27 101 148	8 111 374	1 033 214	30 651 781	28 603 105	21 934 091	21 934 091		

TABLEAU 8 OPERATIONS SUR RECETTES FLECHEES

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	Antérieures à 2019 non dénouées	Réalisé 2019	2020	2 021
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		207 145,67	458 983,69	464 983,69
Recettes fléchées (b)	1 334 887,40	953 385,90	822 556,00	164 511,00
Financements de l'Etat fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements publics fléchés	1 334 250,40	951 464,40	822 556,00	164 511,00
Recettes propres fléchées	637,00	1 921,50	0,00	0,00
Dépenses (CP) sur recettes fléchées (C)	1 127 741,73	701 547,88	816 556,00	424 276,00
Personnel (AE=CP)				
AE	0,00	0,00	40 901,00	0,00
CP	0,00	0,00	40 901,00	0,00
Fonctionnement et intervention				
AE	1 131 329,54	703 073,34	775 655,00	424 276,00
CP	1 127 741,73	701 547,88	775 655,00	424 276,00
Investissement				
AE	0,00	0,00	0,00	0,00
CP	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	207 145,67	251 838,02	6 000,00	-259 765,00

Tableau 9 - EPSCP

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			Reste à payer	Reste à réaliser	
		Conso AE < 2019	Conso AE 2019	TOTAL des AE consommées	Conso CP < 2019	Conso CP 2019	TOTAL des CP consommés		Sur les AE consommées	Solde à engager
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	-5	-6	(7)=(5)+(6)	(8)=(4)-(7)	(9)=(1)-(4)
2012	50 000	49 236	719	49 955	48 948	691	49 639	316	45	361
2013	301 179	277 217	17 987	295 204	276 844	18 360	295 204	-	0	5 975
2014	163 824	110 662	17 920	128 582	110 114	17 920	128 034	547	35 242	35 790
2016	765 365	495 178	173 592	668 770	495 894	172 354	668 248	522	96 595	97 117
2017	837 887	356 970	107 977	464 947	349 929	110 357	460 286	4 661	372 940	377 601
2018	1 825 969	40 089	628 356	668 445	33 251	612 164	645 415	23 030	1 157 524	1 180 554
2019	1 507 716	-	36 541	36 541	-	32 293	32 293	4 248	1 471 175	1 475 423
total contrats de recherche	5 451 940	1 329 353	983 092	2 312 445	1 314 980	964 139	2 279 119	33 325	3 139 495	3 172 821
Région	431 000	140 542	155 135	295 677	139 778	154 934	294 712	965	135 323	136 288
ERASMUS	3 103 286	1 240 074	866 255	2 106 329	1 235 992	855 553	2 091 545	14 785	996 957	1 011 741
Autres	438 520	10 013	118 902	128 915	10 013	81 609	91 622	37 293	309 605	346 898
CVEC	438 913	-	116 277	116 277	-	116 277	116 277	-	322 636	322 636
Total contrats d'enseignement	4 411 719	1 390 630	1 256 569	2 647 199	1 385 783	1 208 373	2 594 156	53 043	1 764 520	1 817 563
Réorganisation DNUM	137 813	137 813	-	137 813	135 385	2 327	137 712	101	0	101
Climatisation Bureaux aile C	81 668	81 668	-	81 668	77 675	3 743	81 418	250	-	250
Maison du gardien	56 566	44 999	1 556	46 555	42 283	2 707	44 990	1 565	10 011	11 576
Plan rénovations sanitaires amphis	786 869	315 039	436 149	751 188	288 502	335 444	623 946	127 242	35 681	162 923
Espace Rue	1 150 000	182 381	-	182 381	182 381	-	182 381	-	967 619	967 619
Salle Info Pédago	383 028	355 552	27 459	383 010	353 783	28 532	382 314	696	18	714
Avant corps	2 725 000	671 060	109 068	780 128	671 044	18 452	689 496	90 632	1 944 872	2 035 504
E Factory	3 821 200	1 136 643	2 538 731	3 675 374	946 312	248 920	1 195 233	2 480 141	145 826	2 625 967
Confort thermique et sanitaire des amphis	670 000	113 904	26 345	140 249	113 904	12 510	126 413	13 836	529 751	543 587
Chassis ouvrants dans amphis	22 602	2 963	19 638	22 601	2 963	19 638	22 601	-	1	1
Couverture des amphis	1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000
Faux plafonds amphis	1 000 000	20 676	6 594	27 270	12 868	14 401	27 270	-	972 730	972 730
Rénovation salles de cours	1 080 000	-	168 753	168 753	-	165 295	165 295	3 459	911 247	914 705
Toitures ardoise et Zinc	600 000	-	-	-	-	-	-	-	600 000	600 000
CMSI Manu	682 000	-	-	-	-	-	-	-	682 000	682 000
Plan Campus	4 537 253	3 473 642	131 459	3 605 102	3 453 141	143 081	3 596 222	8 879	932 151	941 031
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat op	523 413	237 352	107 654	345 006	214 039	91 854	305 893	39 113	178 407	217 520
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreuil	500 000	-	-	-	-	-	-	-	500 000	500 000
Chevreuil Transition énergétique	2 000 000	-	-	-	-	-	-	-	2 000 000	2 000 000
Cavenne Transition énergétique	600 000	-	-	-	-	-	-	-	600 000	600 000
Façade Dugas	170 000	-	-	-	-	-	-	-	170 000	170 000
Salles info pédago	100 000	-	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000
Agenda d'accessibilité	1 458 100	765 463	66 739	832 202	519 772	160 137	679 909	152 294	625 898	778 191
Contrôle d'accès	361 792	150 394	60 630	211 024	144 710	57 831	202 542	8 482	150 768	159 250
Signalétique directionnelle	89 969	4 625	9 495	14 120	4 625	9 495	14 120	-	75 849	75 849
Rénovation des sanitaires	600 000	-	20 614	20 614	-	20 614	20 614	-	579 386	579 386
Travaux ascenseurs	550 000	-	8 225	8 225	-	2 950	2 950	5 275	541 775	547 050
Aménagements fonctionnels	1 005 512	90 586	112 851	203 437	78 428	94 299	172 726	30 711	802 075	832 786
Mise en sécurité	315 000	24 784	20 949	45 733	23 532	20 949	44 481	1 252	269 267	270 519
Stores	556 000	64 709	99 755	164 465	64 709	99 755	164 465	-	391 535	391 535
Plan Canicule	240 000	-	-	-	-	-	-	-	240 000	240 000
GER	5 441 914	1 204 720	431 143	1 635 864	1 128 854	460 214	1 589 067	46 796	3 806 050	3 852 847
Total programmes pluriannuels d'investissement	33 245 699	9 078 973	4 403 808	13 482 781	8 458 909	2 013 149	10 472 058	3 010 723	19 762 918	22 773 641
Total	43 109 358	11 798 956	6 643 469	18 442 425	11 159 673	4 185 661	15 345 333	3 097 091	24 666 933	27 764 025

pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :

Ss total personnel	-	854 805	664 795	1 519 600	854 805	664 795	1 519 600	-	-	1 519 600	-	1 519 600	
Ss total fonctionnement et intervention	9 863 659	1 799 342	1 529 750	3 329 092	1 780 122	1 462 601	3 242 723	86 368	6 534 567	6 620 936	3 010 723	19 651 966	22 662 689
Ss total investissement	33 245 699	9 144 808	4 448 924	13 593 733	8 524 745	2 058 265	10 583 010						

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Exécution		Reste à encaisser en 2020 et suivantes	Prévisions en N+1 et suivantes
			Encaissements < 2019	Encaissements réalisés 2019		
			(1)	-14	-12	-13
2012	50 000		50 000		-	-
2013	301 179		301 938	-	759	0
2014	163 824		137 026		18 344	8 454
2016	765 365		586 883		92 313	86 169
2017	837 887		497 923		169 329	170 635
2018	1 825 969		257 521		609 844	958 604
2019	1 507 716		-		421 165	1 086 551
total contrats de recherche	5 451 940	-	1 831 291	1 310 235	2 310 414	
Région ERASMUS	431 000		6 600		136 553	287 847
Autres CVEC	3 103 286		1 579 574		1 188 838	334 874
	438 520		250 000		167 500	21 020
	438 913		-		438 913	-
Total contrats d'enseignement	4 411 719		1 836 174	1 931 804	643 741	
Réorganisation DNUM	137 813	137 813	-	-	-	-
Climatisation Bureaux aile C	81 668	81 668	-	-	-	-
Maison du gardien	56 566	56 566	-	-	-	-
Plan rénovations sanitaires amphis	786 869	786 869	-	-	-	-
Espace Rue	1 150 000	1 150 000	-	-	-	-
Salle Info Pédago	383 028	383 028	-	-	-	-
Avant corps	2 725 000	2 725 000	-	-	-	-
E Factory	3 821 200	3 231 200	-	-	1 500 000	-
Confort thermique et sanitaire des amphis	670 000	670 000	-	-	-	-
Chassis ouvrants dans amphis	22 602	22 602	-	-	-	-
Couverture des amphis	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-
Faux plafonds amphis	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-
Rénovation salles de cours	1 080 000	1 080 000	-	-	-	-
Toitures ardoise et Zinc	600 000	600 000	-	-	-	-
CMSI Manu	682 000	682 000	-	-	-	-
Plan Campus	4 537 253	4 537 253	-	-	-	-
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat op	523 413		320 086		203 327	
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreuil	500 000	500 000	-	-	-	-
Chevreuil Transition énergétique	2 000 000	2 000 000	-	-	-	-
Cavenne Transition énergétique	600 000	600 000	-	-	-	-
Façade Dugas	170 000	170 000	-	-	-	-
Salles info pédago	100 000	100 000	-	-	-	-
Agenda d'accessibilité	1 458 100	933 100	250 000	200 000	75 000	
Contrôle d'accès	361 792	361 792	-	-	-	-
Signalétique directionnelle	89 969	89 969	-	-	-	-
Rénovation des sanitaires	600 000	600 000	-	-	-	-
Travaux ascenseurs	550 000	550 000	-	-	-	-
A ménagements fonctionnels	1 005 512	1 005 512	-	-	-	-
Mise en sécurité	315 000	315 000	-	-	-	-
Stores	556 000	556 000	-	-	-	-
Plan Canicule	240 000	240 000	-	-	-	-
GER	5 441 914	5 441 914	-	-	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	33 245 699	30 697 286	250 000	520 086	1 778 327	
Total	43 109 358	30 697 286	3 917 465	3 762 125	4 732 482	

COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE SUIVI DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- 1 Les opérations sont identifiées par un nom et un millésime ; elles peuvent ne pas être toutes individualisées et faire l'objet de regroupements, un niveau de détail suffisant au regard des caractéristiques de l'établissements devant néanmoins être maintenu ;
- 2 Le degré d'exigence quant à la précision de l'évaluation, au budget initial, des reports prévisibles devra être fonction des contraintes qui pèsent sur les établissements pour établir ce chiffrage, notamment pour les contrats de recherche ;
- 3 En recettes, une ligne sera maintenue, même après la fin d'une opération tant que la totalité des financements extérieurs n'a pas été recouvrée ;
- 4 Pour les contrats de recherche, ne devra être indiquée au titre de l'autofinancement que, le cas échéant, la participation de l'établissement qui doit donner lieu à justification en application du contrat.

Tableau 9 détaillé des opérations pluriannuelles et programmations

Exécution d'AE et de CP		Prévision	Exécution						Reste à payer		Restes à réaliser	
Opération	Nature	Coût total de l'opération	Conso AE < 2019	Conso AE 2019	TOTAL des AE consommées	Conso CP < 2019	Conso CP 2019	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	(8) = (4)-(7)	Solde à engager	Solde à payer
		-1								(9) = (1)-(4)	(10) = (1)-(7)	
Année de démarrage des contrats : 2012	Personnel		-2	-3	(4) = (2)+(3)	-5	-6	(7) = (5)+(6)		0	0	0
	Fonctionnement et	50 000	49 236	719	49 955	48 948	691	49 639		316	45	361
	Investissement				0			0		0	0	0
Année de démarrage des contrats : 2013	Personnel		50 005		50 005	50 005		50 005		0		
	Fonctionnement et	301 179	204 784	12 087	216 871	204 411	12 460	216 871		0		
	Investissement		22 428	5 900	28 328	22 428	5 900	28 328		0		
Année de démarrage des contrats : 2014	Personnel		55 499		55 499	55 499		55 499		0		
	Fonctionnement et	163 824	50 151	17 920	68 071	49 604	17 920	67 524		547	35 242	35 790
	Investissement		5 011		5 011			5 011		0		
Année de démarrage des contrats : 2016	Personnel		400 548	130 344	530 892	400 548	130 344	530 892		0		
	Fonctionnement et	765 365	90 187	43 248	133 435	90 902	42 010	132 912		523	96 595	97 117
	Investissement		4 444		4 444	4 444		4 444		0		
Année de démarrage des contrats : 2017	Personnel		210 379	49 151	259 530	210 379	49 151	259 530		0		
	Fonctionnement et	837 887	116 629	41 657	158 286	109 588	44 037	153 625		4 661	372 940	377 601
	Investissement		29 962	17 169	47 131	29 962	17 169	47 131		0		
Année de démarrage des contrats : 2018	Personnel		33 375	297 285	330 660	33 375	297 285	330 660		0		
	Fonctionnement et	1 825 969	2 724	324 274	326 998	-4 114	308 082	303 968		23 030	1 157 524	1 180 554
	Investissement		3 990	6 797	10 787	3 990	6 797	10 787		0		
Année de démarrage des contrats : 2019	Personnel		30 703	30 703		30 703	30 703	30 703		0		
	Fonctionnement et	1 507 716			4 559	4 559		311		4 248	1 471 175	1 475 423
	Investissement				1 279	1 279		1 279		0		
	Total Contrats de recherche	5 451 940	1 329 353	983 092	2 312 445	1 314 980	964 139	2 279 119	33 325	3 139 495	3 172 821	
Région	Personnel	105 000	105 000	104 977	209 977	105 000	104 977	209 977		0		
	Fonctionnement et	431 000	35 542	48 941	84 483	34 778	48 740	83 518		965	135 323	136 288
	Investissement		0	1 217	1 217	0	1 217	1 217		0		
ERASMUS	Personnel		1 240 074	866 255	2 106 329	1 235 992	855 553	2 091 545		14 785	996 957	1 011 741
	Fonctionnement et	3 103 286			0			0		0		
	Investissement				28 477	28 477		28 477		0		
AUTRES	Personnel	10 013	90 425	100 438	10 013	53 132	63 145	37 293		309 605	346 898	
	Fonctionnement et	438 520			0			0				
	Investissement				23 858	23 858		23 858		0	181 130	181 130
CVEC	Personnel				79 665	79 665		79 665		0	136 345	136 345
	Fonctionnement et	438 913			12 754	12 754		12 754		0	5 161	5 161
	Total Contrats d'enseignement	4 411 719	1 390 630	1 256 569	2 647 199	1 385 783	1 208 373	2 594 156	53 043	1 764 520	1 817 563	
Réorganisation DNUM	Investissement	137 813	137 813	135 385	2 327	137 712			101	0	101	
Climatisation Bureaux aile C	Investissement	81 668	81 668	81 668	77 675	3 743	81 418		250	-	250	
Maison du gardien	Investissement	56 566	44 999	1 556	46 555	42 283	2 707	44 990		1 565	10 011	11 576
Plan rénovations sanitaires	Investissement	786 869	315 039	436 149	751 188	288 502	335 444	623 946		127 242	35 681	162 923
Espace Rue	Investissement	1 150 000	182 381		182 381			182 381		0	967 619	967 619
Salle Info Pédago	Investissement	383 028	355 552	27 459	383 010	353 783	28 532	382 314		696	18	714
Avant corps	Investissement	2 725 000	671 060	109 068	780 128	671 044	18 452	689 496		90 632	1 944 872	2 035 504
E Factory	Investissement	3 821 200	1 136 643	2 538 731	3 675 374	946 312	248 920	1 195 233		2 480 141	145 826	2 625 967
Confort thermique et sanitaire des amphithéâtres	Investissement	670 000	113 904	26 345	140 249	113 904	12 510	126 413		13 836	529 751	543 587
Chassis ouvrants dans	Investissement	22 602	2 963	19 638	22 601	2 963	19 638	22 601		0	1	1
Couverture des amphithéâtres	Investissement	1 000 000	0	0	0	0	0	0		0	1 000 000	1 000 000
Faux plafonds amphithéâtres	Investissement	1 000 000	20 676	6 594	27 270	12 868	14 401	27 270		0	972 730	972 730
Rénovation salles de cours	Investissement	1 080 000	0	168 753	168 753	0	165 295	165 295		3 459	911 247	914 705
Toitures ardoise et Zinc	Investissement	600 000	0	0	0	0	0	0		0	600 000	600 000
CMSI Manu	Investissement	682 000	0	0	0	0	0	0		0	682 000	682 000
Plan Campus	Investissement	4 537 253	3 473 642	131 459	3 605 102	3 453 141	143 081	3 596 222		8 879	932 151	941 031
MILC - 1% artistique PUQ+	Investissement	523 413	237 352	107 654	345 006	214 039	91 854	305 893		39 113	178 407	217 520
Rénovation Palais R+1 sud et	Investissement	500 000	0	0	0	0	0	0		0	500 000	500 000
Chevreuil Transition	Investissement	2 000 000	0	0	0	0	0	0		0	2 000 000	2 000 000
Cavenne Transition	Investissement	600 000	0	0	0	0	0	0		0	600 000	600 000
Façade Dugas	Investissement	170 000	0	0	0	0	0	0		0	170 000	170 000
Salles info pédago	Investissement	100 000	0	0	0	0	0	0		0	100 000	100 000
Agenda d'accessibilité	Investissement	1 458 100	765 46									

Exécution des recettes		Prévisions	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements < 2019	Encaissements réalisés 2019	Reste à encaisser en N+1 et suivantes $(14) = (11)-(12)-(13)$
		-11	-12	-13	0
Année de démarrage des contrats : 2012	Financement de		50 000	0	0
	Autres	50 000			
	Autres				
Année de démarrage des contrats : 2013	Financement de	217 705			0
	Autres	83 474			
	Autres				
Année de démarrage des contrats : 2014	Financement de	75 000			7 500
	Autres	24 752			0
	Autres	64 072			
Année de démarrage des contrats : 2016	Financement de	123 750			954
	Autres	191 727			
	Autres	449 888			
Année de démarrage des contrats : 2017	Financement de	75 000			15 750
	Autres	717 624			
	Autres	45 263			
Année de démarrage des contrats : 2018	Financement de	120 000			66 000
	Autres	1 590 995			
	Autres	114 974			
Année de démarrage des contrats : 2019	Financement de	75 000			32 000
	Autres	994 853			
	Autres	437 863			
	Total Contrats de recherche	5 451 940	1 831 291	1 310 235	2 310 414
Région	Financement de				0
	Autres	431 000	6 600	136 553	287 847
	Autres				0
ERASMUS	Financement de				0
	Autres	3 103 286	1 579 574	1 188 838	334 874
	Autres				0
AUTRES	Financement de	44 500			0
	Autres	383 020	250 000	123 000	10 020
	Autres	11 000			11 000
CVEC	Financement de				0
	Autres	438 913			0
	Autres				0
	Total Contrats d'enseignement	4 411 719	1 836 174	1 931 804	643 741
E-Factory	Financement de	750 000,00			750 000
	Autres	750 000,00			750 000
	Autres				0
MILC + 1% artistique	Financement de	108 000			26 404
	Autres	415 413			176 923
	Autres				
Agenda d'accessibilité	Financement de	525 000,00	250 000,00	200 000,00	75 000
	Autres				0
	Autres				0
	Total Programme pluriannuels d'inv	2 548 413	250 000	520 086	1 778 327
	Ss total	2 113 955	626 705	434 096	1 053 154
	Ss total Autres	9 175 057	2 719 417	3 157 758	3 297 882
	Ss total Autres	1 123 060	571 342	170 272	381 446
	TOTAL	12 412 072	3 917 465	3 762 125	4 732 482

Etat présenté pour information au CA

Tableau de synthèse budgétaire et comptable

	Compte Financier 2018	Budget 2019	Compte Financier 2019
Stocks initiaux			
Niveau initial de restes à payer	2 741 240	2 741 240	1 007 933
Niveau initial du fonds de roulement	9 381 757	9 381 757	14 839 680
Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 2 061 806	- 2 061 806	- 4 700 100
Niveau initial de la trésorerie	11 443 563	11 443 563	19 539 780
<i>dont niveau initial de la trésorerie fléchée</i>			
<i>dont niveau initial de la trésorerie non fléchée</i>			
Flux de l'année			
Autorisations d'engagement	112 885 995	120 113 574	116 111 460
Résultat patrimonial	2 518 014	1 420 874	5 391 564
Capacité d'autofinancement	3 992 424	3 038 874	6 831 216
Variation du fonds de roulement	5 457 923	- 1 656 726	2 737 359
Opérations bilancielles non budgétaires			
<i>Nouvel emprunt / remboursement de prêt</i>			
<i>Remboursement d'emprunt / prêt accordé</i>			4 484
<i>Cautionnements et dépôts</i>	5 499 040		330
Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires			
<i>Variation des stocks</i>	-		
<i>Production immobilisée</i>			
<i>Charges sur créances irrécouvrables</i>			
<i>Produits divers de gestion courante</i>			
Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires			
/ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs			
its/ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours			
obligations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs			
imobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours			
Solde budgétaire	2 322 132	- 2 277 287	3 929 618
Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	5 774 085	-	1 535 305
Variation de la trésorerie	8 096 217	- 2 277 287	2 394 311
<i>dont variation de la trésorerie fléchée</i>			
<i>dont variation de la trésorerie non fléchée</i>			
Variation du besoin en fonds de roulement	- 2 638 295	620 561	343 047
Restes à payer	- 695 094	2 346 070	3 500 837
Niveau final du fonds de roulement			
Niveau final de restes à payer	1 007 933	5 087 310	4 508 771
Niveau final du fonds de roulement	14 839 680	12 850 458	20 394 930
Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 4 700 100	- 4 412 035	- 1 539 161
Niveau final de la trésorerie	19 539 780	17 262 493	21 934 091
<i>dont niveau final de la trésorerie fléchée</i>			
<i>dont niveau final de la trésorerie non fléchée</i>			

TABLEAU 11 - EPSCP
TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

<i>Exercice : 2019</i>						
		Budget AE	Conso. AE	Taux d'exécution AE	AE non consommée	
		Budget CP	Conso. CP	Taux d'exécution CP	CP non consommé	
913	913X328	UMR 5037 IHRIM	15 436,00	14 147,08	92%	1 288,92
913	913X327	UMR 5648 CIHAM	30 466,00	28 663,18	94%	1 802,82
913	913X326	UMR 5189 HISOMA	38 249,00	36 589,88	96%	1 659,12
913	913X324	UMR 5190 LAHRA	66 307,00	62 415,57	94%	3 891,43
902	902213	UMR 5205 LIRIS	143 599,00	97 532,39	68%	46 066,61
913	913X320	UMR 5600 EVS	283 573,00	222 599,55	78%	60 973,45

COMPTE FINANCIER 2019

Conseil d'administration du 10 mars 2019

Note ordonnateur

PREAMBULE

Ce compte financier 2019, dernier de notre deuxième mandature, et possiblement le dernier de l'Université Jean Moulin Lyon 3 dans sa forme actuelle, traduit bien la politique ambitieuse et responsable conduite depuis 8 ans.

Nous avons collectivement positionné notre université comme un acteur majeur dans l'environnement universitaire et socio-professionnel à l'échelle locale, régionale, nationale, voire internationale dans certains domaines, et conduit notre établissement à faire des choix stratégiques cohérents et efficents.

Une offre de formation initiale et continue de grande qualité a été développée ; en particulier, notre leadership en matière de formation continue aux entreprises est reconnu tant au niveau régional que national.

Notre recherche par ses compétences disciplinaires de haut niveau nourrit la réflexion et les solutions concernant les enjeux sociétaux majeurs de notre époque.

Notre dynamisme et notre créativité ont permis de développer des démarches partenariales originales dans des domaines émergents et. L'incubateur Manufactory porté par l'Université Jean Moulin Lyon 3, est ainsi le seul incubateur d'université à remporter l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) (parmi les 34 lauréats au niveau national).

Mais nous avons aussi porté une attention toute particulière à nos campus et agi pour qu'ils soient pour nos étudiants des lieux de vie propices à leurs études, à leurs projets et à leur épanouissement. ;

Enfin les actions en faveur de nos personnels ont été multiples, dans le cadre d'une amélioration continue de la qualité de vie au travail.

C'est grâce à une politique budgétaire volontaire, partenariale et responsable que nous avons pu conduire ces nombreux chantiers politiquement majeurs pour nous.

Les indicateurs positifs présentés dans le compte financier 2019 permettent de mesurer le chemin parcouru et la solidité de la trajectoire; les différentes informations portées ci-dessous offrent les éclairages nécessaires.

1 – Autorisations budgétaires

1.1 Tableau des autorisations d'emplois – tableau 1 pour vote

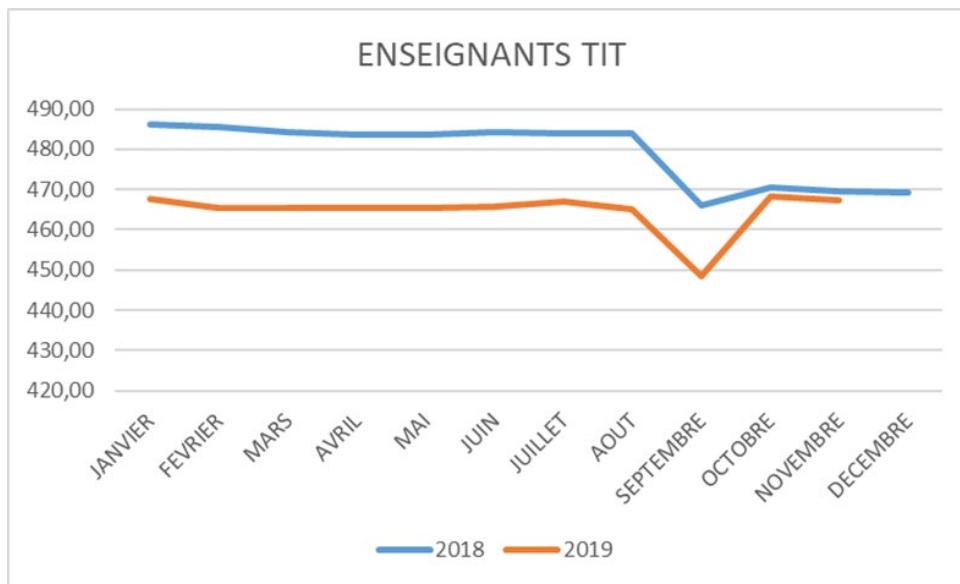
1.1.1 Evolution de l'exécution de la masse salariale 2019

La consommation de masse salariale 2019 est de 93 827 775€. Par rapport à l'année 2018, nous observons une stabilité de l'exécution.

Cette situation résulte de facteurs particuliers ayant généré des baisses de dépense de masse salariale qui ont eu pour effet de neutraliser les facteurs de hausse constatés (coût en EAP de la campagne d'emploi 2018, la mesure PPCR, la compensation CSG, le GVT et le passage au Rifseep).

Le Schéma d'emploi des enseignants

Le facteur principal de baisse de la masse salariale tient au schéma d'emploi des enseignants dont le graphique ci-dessous offre une première lecture.



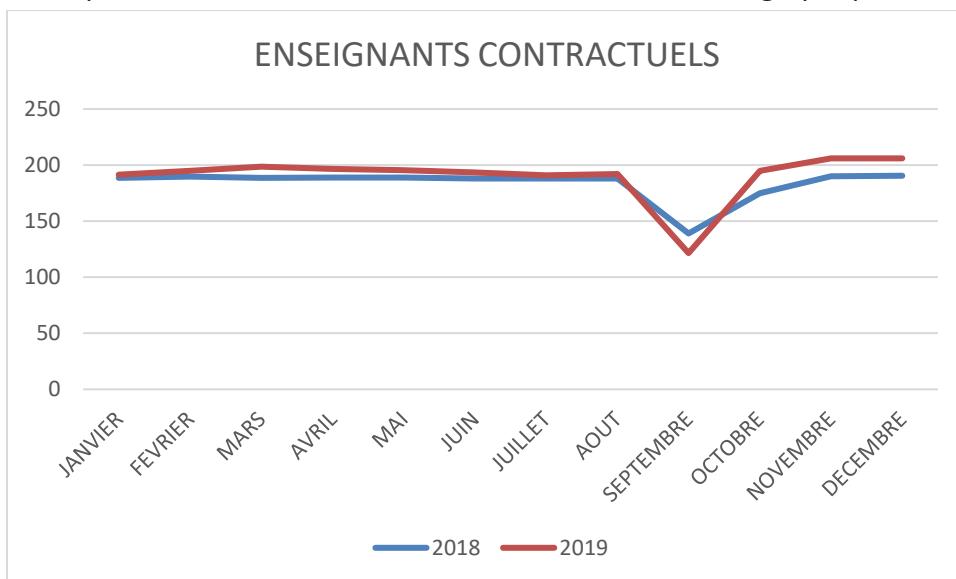
Depuis la rentrée 2018 (ligne bleue), nous avons constaté un nombre important de sorties d'enseignants titulaires supérieur aux entrées générées par la campagne d'emploi 2018. Ces sorties s'expliquent par des départs suite à des réussites de concours, des mutations et des disponibilités. L'université a travaillé depuis 2 ans sur la stabilisation de ces emplois en construisant des campagnes d'emploi en logique de flux, ce qui permet de mettre au concours des postes pour remplacer un personnel qui a quitté son poste sur l'année.

Dans ce cadre, les sorties importantes de la rentrée 2018 ont eu un impact fort sur le volume d'emploi de l'année 2019 dont l'expression se matérialise par l'écart entre la courbe bleue (2018) et la courbe orange (2019). Un décalage fort qui a généré des dépenses de masse salariale très inférieures entre 2018 et 2019.

La campagne d'emploi 2019, avec 23 postes au concours, visait à revenir en septembre 2019 à un niveau d'emploi des enseignants titulaires semblable à janvier 2018. Toutefois, nous avons été confrontés à nouveau à un nombre de sorties d'enseignants titulaires important et non prévisible.

Au final, la masse salariale des enseignants titulaires a baissé de 671 744€.

Dans le même temps, le volume des postes d'enseignants contractuels n'a pas augmenté sur les 2 premiers tiers de l'année 2019 comme le montre le graphique ci-dessous.



Les dépenses de masse salariale des enseignants contractuels ont augmenté de 141 880€.

Si l'on se rapporte au tableau 2 du DPGECP, nous constatons une baisse des dépenses sur plafond 1 Etat liée à un effet coût entrées/sorties favorable à l'établissement. La baisse de la cotisation patronale d'assurance chômage d'octobre 2018 a également eu pour effet de réduire le coût d'un contractuel à un niveau de rémunération constant.

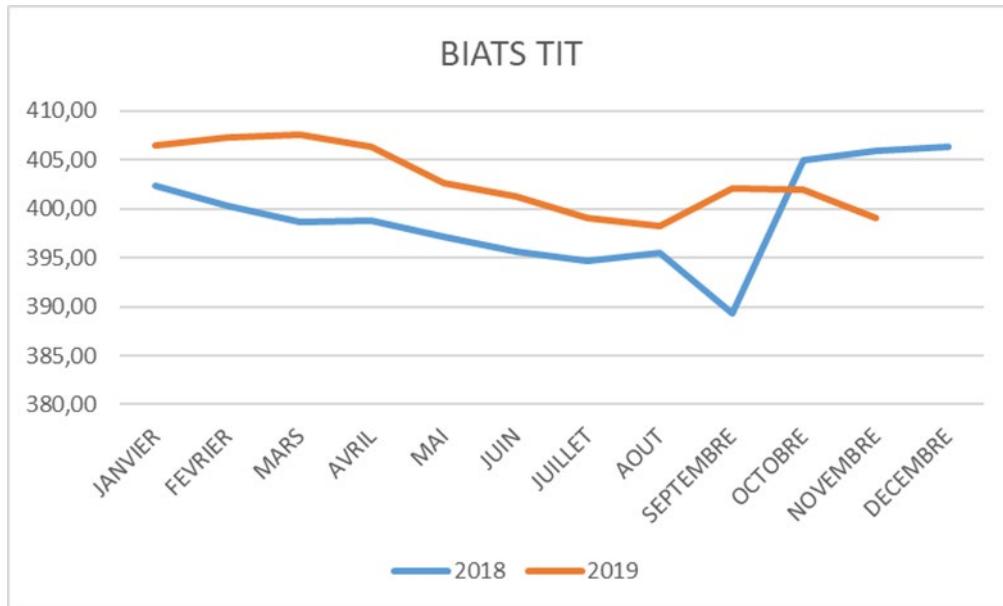
L'augmentation des dépenses des chercheurs contractuels sur le plafond 2, +257 893€, résulte d'une augmentation des projets de recherche financés, augmentation favorable qui permet de démontrer le dynamisme de la recherche au sein de notre établissement.

Au total, les dépenses de masse salariale des enseignants-chercheurs ont baissé de 529 864€ entre 2018 et 2019.

Le schéma d'emploi des agents Biats

Les dépenses des personnels Biats titulaires ont augmenté de 500 829€ entre 2018 et 2019.

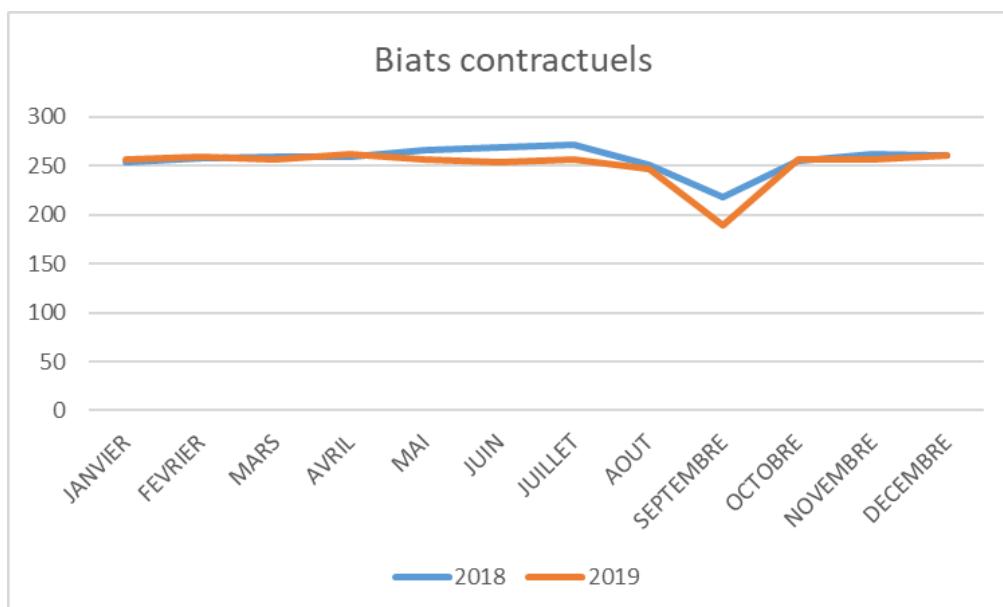
La campagne d'emploi 2018 a généré une hausse du nombre d'emplois présents sur l'année 2019 en comparaison de l'année 2018 (cf graphique ci-dessous).



La hausse du nombre d'agents Biats titulaires a généré une hausse de masse salariale et n'a pas compensé, contrairement aux enseignants, les facteurs d'augmentation de la masse salariale (le GVT, la mesure PPCR, la compensation CSG et le Rifseep).

Cette hausse de masse salariale sur les personnels Biats titulaires est en partie compensée par une baisse des dépenses des personnels Biats contractuels pour 274 461€. Nous avons un effet transfert entre contractuels et titulaires en raison de la réussite de concours par des contractuels de l'Université.

Le niveau global des emplois d'agents Biats contractuels est constant cependant il a connu des variations en milieu d'année comme le montre le graphique suivant :



En janvier et en décembre, nous observons un niveau d'ETP stable. Les variations observées en cours d'année ont donné lieu à une moyenne d'ETPT annuelle en baisse sur 2019 en passant de 254.7 ETPT en 2018 à 248.4 ETPT en 2019.

La baisse de dépense de masse salariale sur les personnels Biats va être la conséquence d'un volume d'ETPT inférieur, d'un effet coût entrées/sorties favorable à l'université et de la baisse de la cotisation patronale d'assurance chômage d'octobre 2018. Le passage de la cotisation de 5% à 4.05% a engendré notamment une baisse de dépense sur les personnels contractuels d'environ 120 000€.

Les cours complémentaires et vacations d'enseignement

L'université maintient son travail sur la soutenabilité de son offre de formation en lien avec ses composantes.

Les dépenses sur les heures complémentaires et vacations d'enseignement ont augmenté de 337 527€ entre 2018 et 2019. Cependant cette augmentation est minorée de 153 000€ en lien avec l'opération de défiscalisation des heures complémentaires réalisée par la DRFIP en septembre 2019.

La réelle augmentation de nos dépenses d'heures complémentaires est donc de 184 527€.

Après une diminution des dépenses d'heures complémentaires sur l'année 2018, nous observons une augmentation des dépenses sur l'année 2019. En effet, après avoir réalisé des économies et dégagé des marges, les composantes de l'université ont lancé de nouveaux projets de formation.

Des dépenses ont été également réalisées en lien avec la baisse du nombre d'enseignants titulaires. La baisse du potentiel d'heures d'enseignement statutaire a été en partie absorbée par une augmentation des dépenses d'heures complémentaires.

Synthèse des évolutions de dépenses par catégorie

		Evolution de la MS entre 2018 et 2019
Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	- 671 744 €
	Personnels BIATSS et autres personnels titulaires	500 829 €
Non titulaires (plafonds 1 et 2)	Enseignants et enseignants chercheurs	141 880 €
	Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	- 274 461 €
Cours complémentaires et vacations d'enseignement		265 338 €
Dépenses Hors paie		13 737 €
TOTAL EVOLUTION MS		24 422 €

Synthèse des facteurs d'évolution de la masse salariale

Extension en Année Pleine des mesures 2018	OBLIGATOIRES	EAP campagne d'emploi 2018 EAP dispositif Sauvadet 2018 Augmentation du smic sur CDD horaire et lettre de mission baisse de la cotisation d'assurance chomage Mesures catégorielles PPCR indemnitaire obligatoire (PRES, PES, abattement indemnitaire) GVT (Glissement, vieillesse, technicité)	583 175 €
			47 333 €
Mesures entrant en vigueur en 2019	DISCRETIONNAIRES	Schéma d'emplois Départ poste enseignants, variation entrées/sorties contractuels,	- 1 333 342 €
		Evolution de la structure des emplois (dont repyramides, changements de corps)	- 167 256 €
		Indemnitaire à l'initiative établissement Passage Rifseep	81 830 €
		Variation des heures complémentaires: Hausse de l'offre de formation, remplacement enseignants, cout défiscalisation des HC	337 527 €
		Variations sur les contrats de recherche	119 955 €
		Autres à détailler: baisse des dépenses hors paie et écarts constatés non rattaché	- 6 922 €
		TOTAL DES FLUX	- 24 421 €

1.1.2 L'exécution du dernier budget voté

Le dernier budget voté affichait une masse salariale de 95 924 641€ que nous avons consommée à hauteur de 98%

Ce budget se décompose entre des dépenses de paie et hors paie de la manière Suivante :

Consommation Masse Salariale		BUDGET 2019	CONSOMMATION CP	ECART	% EXECUTION
Sous-Total Paie		95 454 686 €	93 580 041 €	-1 874 645 €	98,0%
Dépenses hors Paie	HORS PAIE	109 163 €	38 606 €	-70 557 €	35,4%
	SACSO	210 792 €	209 129 €	-1 663 €	99,2%
EXECUTION BUDGETAIRE		95 924 641 €	93 827 775 €	-2 096 866 €	97,8%
dont	RESERVE POUR CHARGE A PAYER EN EXECUTION PATRIMONIALE	150 000 €			

La consommation du hors paie en dehors du SACSO est inférieure au budget. Depuis le passage à la GBCP, qui a retiré la subrogation de cette ligne, nous n'avions qu'une année de référence en 2018 avec une consommation de 45 000€. Nous avions choisi d'être prudents en 2019 en gardant un budget plus élevé. Cette deuxième année nous permet de mieux établir une valeur moyenne que nous avons intégrée au budget 2020.

Ce tableau rappelle que dans le budget de masse salariale figure une enveloppe pour les charges à payer. Celles-ci ne vont pas être visibles au niveau de l'exécution budgétaire mais uniquement dans l'exécution patrimoniale.

Nous observons un écart d'exécution important sur la consommation de la paie de nos personnels. La raison de cet écart est liée à deux évènements dans la construction du budget et des facteurs de hausse prévue.

La projection des dépenses de masse salariale 2018 sur 2019

Pour construire le budget 2019, nous sommes partis du socle d'emploi 2018. En effet, en lien avec notre stratégie de stabilisation des emplois, nous sommes restés sur un volume d'emplois constant et intégrant uniquement des variations de structure d'emplois.

Les éléments évoqués sur les pages précédentes ont montré que cette situation n'a pas correspondu à la réalité des évènements sur l'année 2019. Notre schéma d'emploi a été fortement touché par les sorties de nos enseignants titulaires fin 2018 et fin 2019 ainsi que par des mouvements d'entrées/sorties impactant.

Ces éléments de réduction des dépenses de masse salariale ont eu pour effet de venir masquer les facteurs de hausse budgétés.

Facteurs de hausse Budgétaire

Le budget 2019 tenait compte de facteurs d'augmentation obligatoires et de mesures liées à la politique de l'université.

Certains de ces facteurs se sont bien exécutés comme la mesure PPCR, le coût en EAP de nos campagnes d'emplois 2018 et 2019, la revalorisation des indices des contractuels.

Nous constatons cependant que certains facteurs prévus n'ont pas été exécutés au niveau attendu. Cette observation se fait notamment au sein de nos composantes dont le taux moyen d'exécution est de 88%.

L'analyse de ce taux d'exécution s'explique, notamment, par quatre phénomènes :

- Des dépenses sur des projets de recherche inférieures aux prévisions : notre service de la Recherche et notre service de la Francophonie ont été choisis pour conduire des projets de recherche comprenant de la masse salariale pour recruter des personnels de recherche. Dans les faits les recrutements n'ont, pour certains projets, pas été réalisés sur la période prévue initialement et ont été reportés sur 2020 : - 150 000€
- Des recettes nouvelles : nos services en lien avec la scolarité et la vie étudiante ont perçu au moment du BR2 des recettes CVEC et ont souhaité inscrire des dépenses de masse salariale en face dans un souci d'équilibre budgétaire. La perception tardive de cette recette n'a pas permis de mettre en œuvre tous les projets de recrutement : - 130 000€
- Des dépenses d'heures complémentaires moins importantes : après le travail de rationalisation de notre offre de formation qui a permis de réduire nos dépenses d'heures complémentaires, nos composantes ont bénéficié de marges de manœuvre. Dans le cadre des discussions, nous avions validé la mise en œuvre de nouveaux projets de formation qui devaient conduire à une augmentation des dépenses d'heures complémentaires. Nous avons constaté une non-exécution du budget pour 291 497€. Les composantes ont poursuivi le travail de rationalisation de leur offre de l'offre de formation et tous les projets d'ouverture de diplômes n'ont pas abouti.
- Des dépenses de personnels inférieures : les composantes ont présenté des budgets avec des recettes en hausse et ont répercuté cette hausse sur leurs dépenses de masse salariale. Cet accroissement avait pour but de renforcer certaines missions (scolarité, université cible, suppléances en cas de congé maladie, maternité). L'exécution des recettes a été pour certaines composantes inférieure à la prévision budgétaire ce qui a pour conséquence l'impossibilité de procéder aux recrutements souhaités. Par ailleurs, les composantes ont également dû faire face à des mouvements de départs d'agents à remplacer ayant un impact sur leur masse salariale et moins de besoins de suppléances pour congés maternité et maladie.

Nous constatons un écart par rapport aux dépenses de personnels budgétés par les composantes de 356 837€.

L'analyse de l'exécution 2019 fait apparaître des facteurs de baisse de la masse salariale dont l'impact sur la prévision budgétaire 2020 a été pris en compte ou devra être intégré.

1.1.3 Trajectoire budgétaire 2020

Les éléments de variation de la masse salariale que nous avons constatés sur l'année 2019 vont, pour un certain nombre, avoir des incidences sur l'année 2020.

Le budget de masse salariale de l'année 2020 est de 96 706 427€ en évolution de 3% par rapport à l'exécution 2019.

Pour la construction du Budget initial 2020, nous avons tenu compte de la plupart des facteurs de variation de la masse salariale engendrés par le constat de l'exécution 2019.

Les facteurs intégrés au Budget initial 2020

- Le report de masse salariale des contrats recherche : les projets de recherche 2019 n'ont pas consommé toute la masse salariale et un report de cette masse salariale a été intégré au budget pour 142 368€.
- L'extension année pleine de la campagne d'emploi 2019 : Les sorties de personnels, notamment enseignants ces deux dernières années, nous amènent à réaliser des campagnes d'emploi plus importantes. L'incidence des 38 concours 2019 va être de 1 155 419€ d'euros.
- La campagne d'emploi 2020 : dans la continuité du besoin de remplacer nos sorties de personnels titulaires, nous avons mis en œuvre une campagne d'emploi 2020 comprenant 51 concours. Cette campagne génère une écart de masse salariale sur 2020 de 410 118€ et vient ainsi pondérer l'effet de l'extension année pleine de la campagne 2019.
- Les heures complémentaires : les projets de développement de l'offre de formation de nos composantes, initiés en 2019 vont être mis en œuvre et avoir un impact en masse salariale sur l'année 2020. Nous estimons une augmentation de 286 000€ des heures complémentaires due à l'effet report des nouveaux projets de formation.
- Les recrutements de personnels : nos composantes et services avaient intégré des recrutements de personnels sur l'année 2019 qui n'ont pu être réalisés à hauteur de ce qui avait été budgété. Ces besoins de recrutement ont de nouveaux été intégrés dans les budgets qu'ils nous ont transmis pour l'année 2020. L'évaluation du coût de ces recrutements est de 190 000€.

Les facteurs non intégrés au budget initial

- Les sorties de personnels de fin d'année : nous avons constaté la sortie de 7 enseignants chercheurs sur le dernier trimestre 2019 et le début d'année 2020 : 2 départs en retraite, 2 disponibilités, 1 détachement, 1 mutation et malheureusement 1 décès. Ces postes ne font pas partie de la campagne d'emploi et seront traités, pour ceux qui ont libéré un support, lors de la campagne d'emploi 2021. En intégrant des possibles remplacements par des ATER en septembre 2020 et/ou la compensation des heures statutaires par des heures complémentaires, nous prévoyons une baisse de masse salariale de 508 000€. Ces facteurs sont suivis et analysés dans le cadre du travail de pilotage de la masse salariale. Le suivi permettra de fournir des éléments d'analyse lors de la préparation du budget rectificatif.

1.2 Tableau des autorisations budgétaires – tableau 2 pour vote

Le tableau des autorisations budgétaires présente les limites supérieures des dépenses pouvant être engagées juridiquement (AE) et payées (CP) par enveloppe (fonctionnement, personnel et investissement) et les recettes selon qu'elles sont globalisées ou fléchées.

Outre l'exécution 2017 des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes, le tableau présente les mêmes informations relatives aux prévisions du Budget initial et du Budget rectifié.

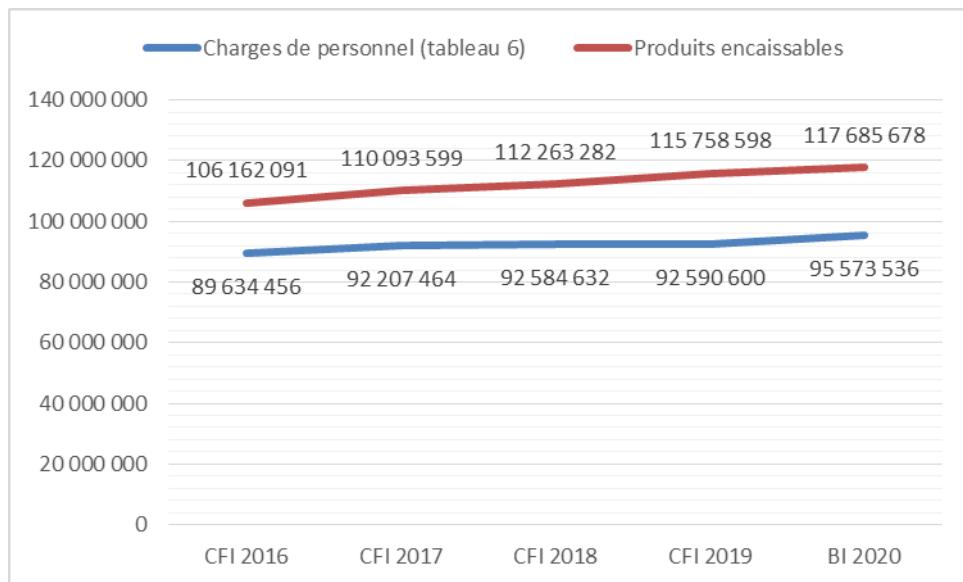
Concernant les dépenses, seules les opérations budgétaires sont prises en compte, les opérations de trésorerie étant considérées comme non budgétaires (opérations pour le compte de tiers, et les amortissements).

L'évolution des dépenses et leur taux d'exécution par enveloppe

Dépenses par enveloppe	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020	Variation 2018-2019
CP - Personnels	90 640 696	93 267 252	93 852 196	93 827 777	96 706 427	-0,03%
CP - Fonctionnement	15 840 024	13 904 061	14 945 584	14 709 847	16 431 676	-1,58%
CP - Investissement	4 767 002	3 307 550	4 781 372	4 072 998	8 502 622	-14,82%
TOTAL des CP	111 247 722	110 478 863	113 579 152	112 610 622	121 640 725	-0,85%

L'évolution de nos dépenses par enveloppe démontre :

- La mise en œuvre d'un pilotage maîtrisé de nos dépenses de masse salariale, avec comme le démontre le graphe ci-dessous un taux de rigidité de nos charges de personnels sur nos produits encaissables en nette amélioration.



- Une forte rationalisation de nos dépenses de fonctionnement grâce notamment à la mise en place d'une politique d'économie d'énergie, d'une politique d'impression pédagogique, à la rationalisation des moyens d'impression et la très forte réduction des imprimantes et de leurs consommables, mais aussi à la production d'indicateurs de suivi de certaines natures de dépenses telles les frais de voyages, de restauration et d'édition,
- Une programmation de nos investissements qui tient compte de notre capacité d'autofinancement.

Dépenses par enveloppe	BR 2019	CFI 2019	BI 2020	Taux d'exécution 2019	Rappel 2018
CP - Personnels	95 924 641	93 827 777	96 706 427	97,81%	98,46%
CP - Fonctionnement	16 981 933	14 709 847	16 431 676	86,62%	91,17%
CP - Investissement	4 860 930	4 072 998	8 502 622	83,79%	89,01%
TOTAL des CP	117 767 504	112 610 622	121 640 725	95,62%	97,01%

Le taux d'exécution de notre **masse salariale** est très satisfaisant même si les éléments conjoncturels détaillés dans la précédente partie expliquent une baisse par rapport à 2018 qui n'était pas souhaitée.

En **fonctionnement et en investissement**, les taux d'exécution en CP enregistrent une dégradation par rapport à 2018. Par contre, les taux s'améliorent en consommation d'AE par rapport à 2018. Cela signifie que des dépenses ont été engagées trop tardivement à la fin de l'exercice pour que les paiements puissent être enregistrés sur 2019.

Ces engagements auront mécaniquement un impact sur la trésorerie 2020, ils sont de l'ordre de 18 713 euros en dépenses de personnel, 962 088 euros en fonctionnement et 2 520 036 euros en investissement soit un impact total de 3 500 837 euros.

L'évolution des recettes et leur taux d'exécution par enveloppe

Recettes	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020	Variation 2018-2019
Recettes globalisées	106 428 180	106 598 162	114 811 817	115 586 856	115 320 302	0,68%
dans SCSP	85 899 916	88 768 963	90 496 795	91 004 543	91 396 247	0,56%
dans autres financements de l'état	19 142	46 808	432 402	190 796	137 300	-55,88%
dans fiscalité affectée	0	0	0	1 832 975	1 360 175	#DIV/0!
dans autres financements publics	1 994 138	3 011 136	4 281 763	6 065 903	6 110 664	41,67%
dans recettes propres	18 514 984	14 771 255	19 600 857	16 492 639	16 315 916	-15,86%
Recettes fléchées		630 697	1 088 830	953 386	822 556	-12,44%
TOTAL des recettes	106 428 180	107 228 859	115 900 647	116 540 242	116 142 858	0,55%

En 2019, le niveau des recettes globalisées est supérieur au niveau des encaissements enregistrés sur l'exercice 2018, l'écart est de 775 039 euros.

Il s'explique notamment par une augmentation de la **SCSP** de l'ordre de 507 748 euros par rapport à 2018 :

- Masse salariale : + 275 254 euros au titre de la compensation PPCR 2019, + 377 598 euros relatifs aux dispositifs en EAP de la Loi ORE,
- Fonctionnement : - 80 567 euros, diminution qui correspond à l'ajustement de la compensation perçue compte tenu du flux réel de nos boursiers.
- Investissement : + 57 500 euros au titre des travaux d'accessibilité.
- Actions spécifiques : - 149 224 euros

Concernant les autres **recettes propres hors SCSP**, l'écart **par rapport à 2018** n'est que de **131 847 euros**, cette très faible augmentation est à relativiser sur un critère pluriannuel sachant que le niveau des encaissements sur 2018 comptait un fort rattrapage des retards de facturation des activités de formation continue de l'exercice 2017.

Recettes	BR 2019	CFI 2019	BI 2020	Taux d'exécution
Recettes globalisées	114 538 459	115 586 856	115 320 302	100,92%
dont SCSP	90 786 973	91 004 543	91 396 247	100,24%
dont autres financements de l'état	384 750	190 796	137 300	49,59%
dont fiscalité affectée	1 427 556	1 832 975	1 360 175	128,40%
dont autres financements publics	5 057 579	6 065 903	6 110 664	119,94%
dont recettes propres	16 881 601	16 492 639	16 315 916	97,70%
Recettes fléchées	951 758	953 386	822 556	100,17%
TOTAL des recettes	115 490 217	116 540 242	116 142 858	100,91%

Le taux d'encaissement de nos recettes est excellent, il est de **100,91 %** bien qu'une analyse reste à conduire concernant le faible taux d'exécution des autres financements attendus de l'Etat.

Concernant la SCSP et l'écart entre prévision et exécution 2019 s'explique par la notification très tardive, le 12 décembre 2019, du financement d'actions spécifiques telles que l'organisation de l'agrégation de doit ou les indemnités des membres du CNU.

Ce tableau des autorisations budgétaires met en évidence **le solde budgétaire** qui traduit la différence entre les prévisions d'encaissement et les prévisions de décaissement. Un solde budgétaire bénéficiaire signifie que la couverture des dépenses à payer est assurée par les recettes encaissées sur l'exercice.

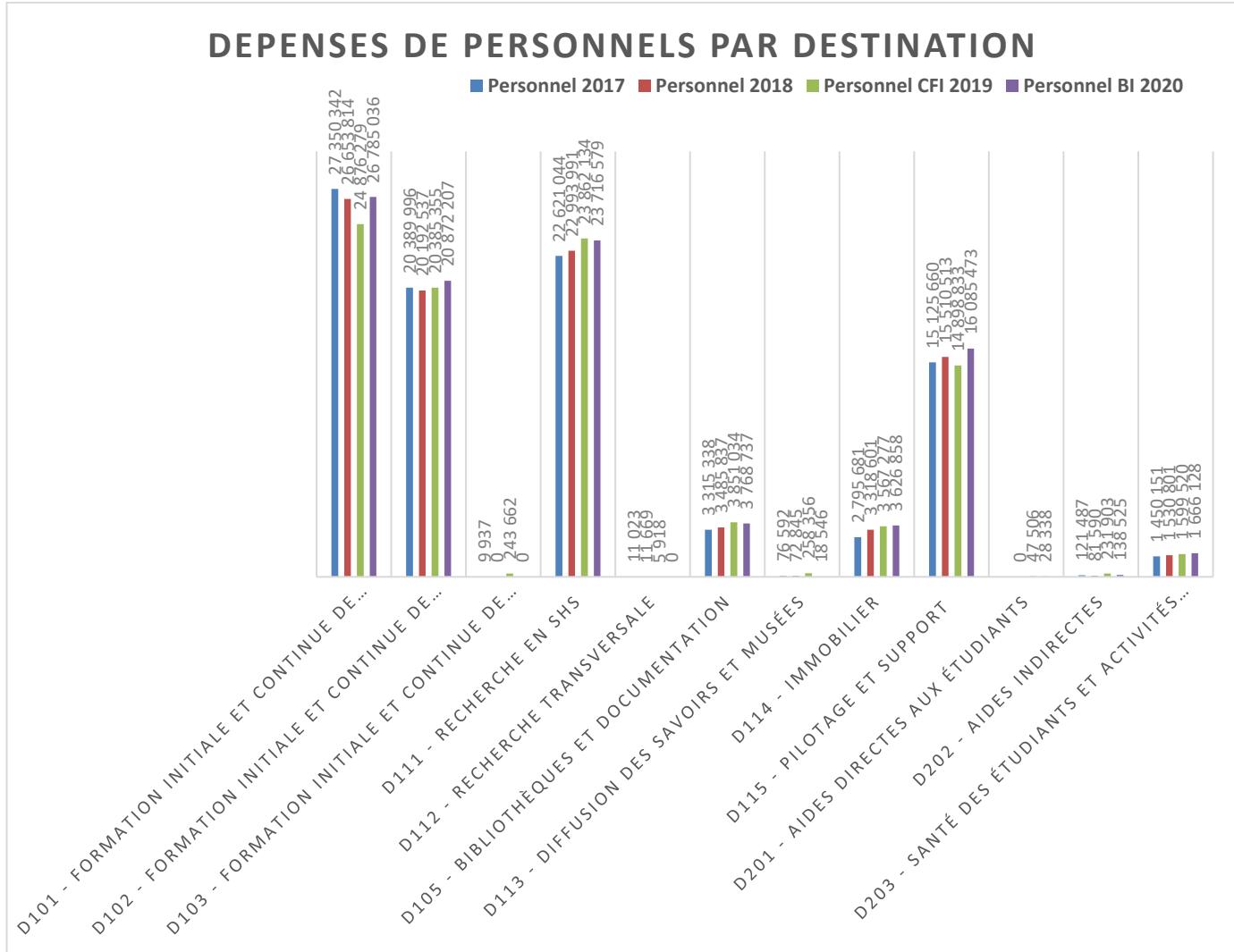
Evolution du solde budgétaire	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020
Solde budgétaire	-4 819 542	-3 250 004	2 322 132	3 929 618	-5 497 867
recettes	106 428 180	107 228 859	115 901 284	116 540 241	116 142 858
dépenses	111 247 722	110 478 863	113 579 152	112 610 623	121 640 725

Le solde budgétaire 2019 est excédentaire de **3 929 618 euros** et participe donc à l'amélioration de notre niveau de trésorerie sur 2019, il doit, néanmoins, être rapproché de l'écart entre AE et CP consommés sur 2019 qui est de 3 500 837 euros et qui impacteront notre trésorerie sur 2020.

1.3 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine – tableau 3 pour information

1.3.1. Analyse des dépenses par destination

Masse salariale



L'exécution de notre masse salariale globale reflète une bonne maîtrise avec une baisse de 2% par rapport au budget initial. La capacité à contenir la dynamique de notre masse salariale est due à une analyse fine menée pour le renouvellement des postes sans reconduction « automatique » et un pilotage fin instauré depuis 3 ans pour rationaliser nos moyens, sans brider notre développement.

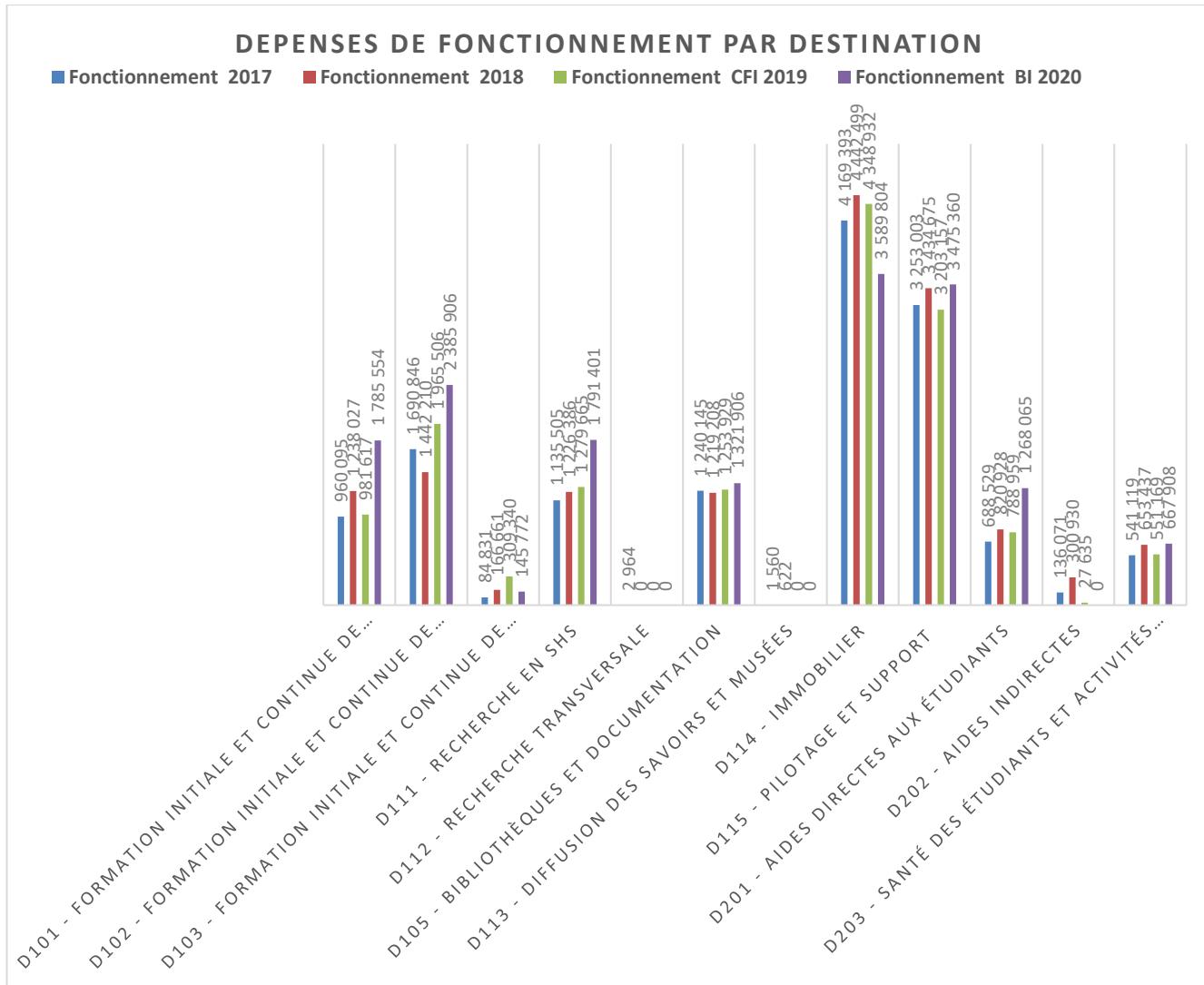
Cette baisse porte essentiellement sur les dépenses de masse salariale liées à la formation initiale et continue (D101). En effet ces dernières années, la conduite de réunions de soutenabilité en lien avec nos composantes, a permis un travail de rationalisation de notre offre

de formation. Ces dernières ont ainsi pu dégager des marges de manœuvre pour adapter leur offre de formation et les dépenses en heures complémentaires ont fortement diminué.

Notre établissement vise à améliorer la qualité des services rendus aux étudiants et mettre en cohérence notre organisation avec les missions que se fixe l'université, tant en termes budgétaires qu'en moyens humains. On constate ainsi une hausse conséquente de 11% des dépenses à destination des étudiants (D201 à D203). Il s'agit d'actions destinées à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. Il en est de même pour le domaine des bibliothèques (D105) avec une hausse de 11% ainsi que pour le domaine de la recherche universitaire (D111) avec une hausse de 3%.

La variation de la masse salariale globale entre l'exécution 2018 (93.852 K€) et l'exécution 2019 (93.827 K€) est relativement stable.

Fonctionnement

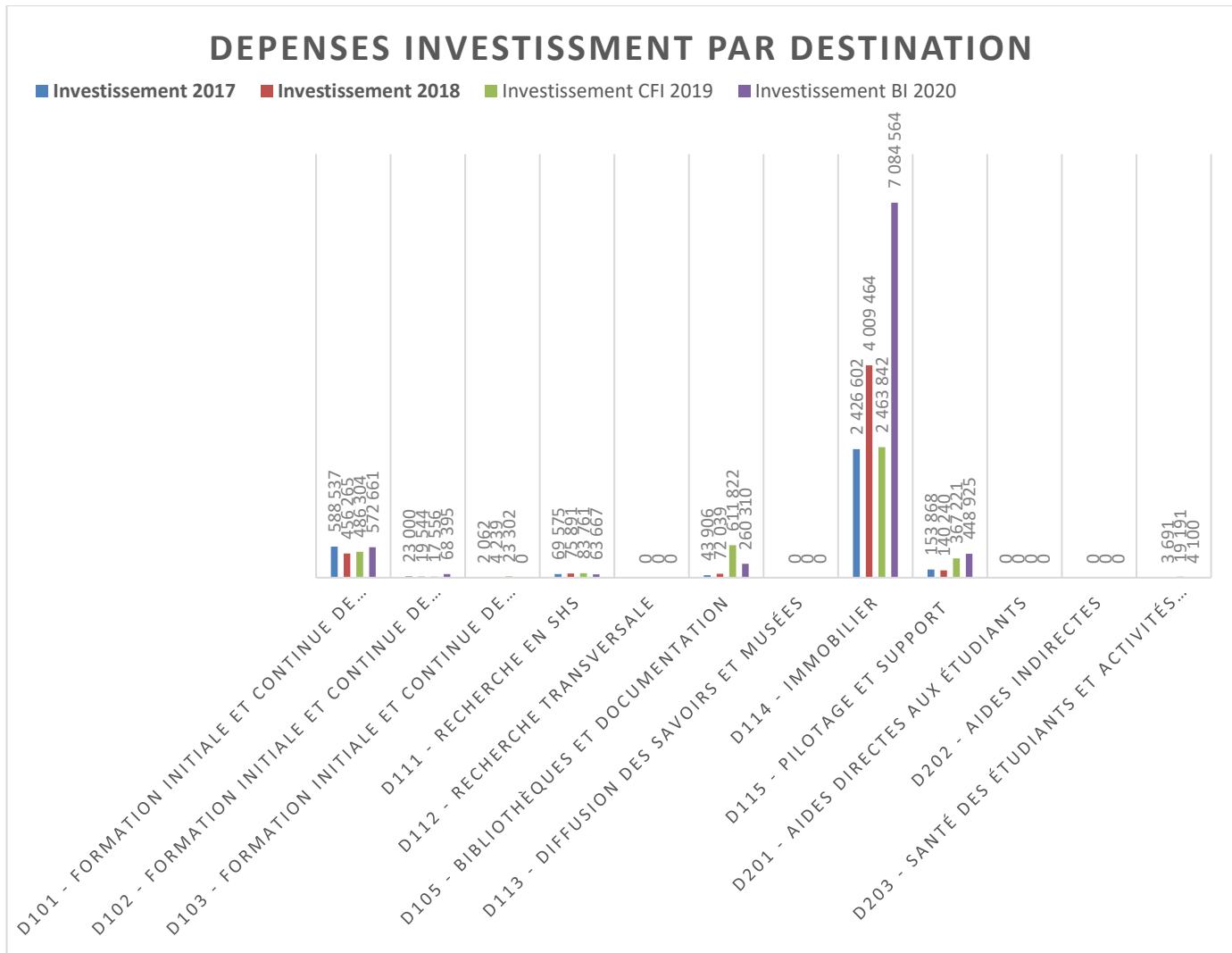


Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées dans presque tous les domaines, tant au niveau de la formation (D101), de la recherche (D111) qu'au niveau des fonctions de soutien et de support (D105, D115).

Des moyens d'appui renforcés ont cependant été attribués dans le cadre d'actions au bénéfice des étudiants (D203) pour un montant global 551 K€, soit une hausse de 11%.

La variation de l'enveloppe globale de fonctionnement entre l'exécution 2018 (14.946 K€) et l'exécution 2019 (14.710 K€) représente une baisse d'environ 2%.

Investissement



Le montant exécuté des dépenses d'investissement s'élève à 4.073 K€, soit 34% de moins par rapport au budget initial. Cet écart est principalement dû aux programmes pluriannuels d'investissement, notamment à l'opération E-FABRIK.

3.1.2. Analyse des recettes par origine de financement

Subvention pour charge de service public (SCSP FD010) :

Les moyens alloués par notre ministère de tutelle s'élèvent à 91.004.543 € et représentent 78% des recettes exécutées au titre de l'exercice 2019. On enregistre une hausse de notre subvention pour charge de service public (SCSP) de 507.748 € par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, dans le cadre de l'appel à projets « Bienvenue en France », notre établissement a bénéficié d'une dotation spécifique de 55.000 €. Nous avons également perçu 45.000 € en remboursement des charges salariales sur les heures complémentaires en application de la loi TEPA. En outre, nous avons reçu une allocation complémentaire de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), qui sera utilisé dans le cadre d'actions au bénéfice des étudiants.

Ressources propres (FD020 – FD060) :

Une des orientations de l'équipe présidentielle est d'accroître le budget de fonctionnement de l'établissement à partir de ses ressources propres en développant davantage sa relation avec le monde socio-économique, en accroissant les financements des contrats de recherche et de transfert/valorisation et en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources.

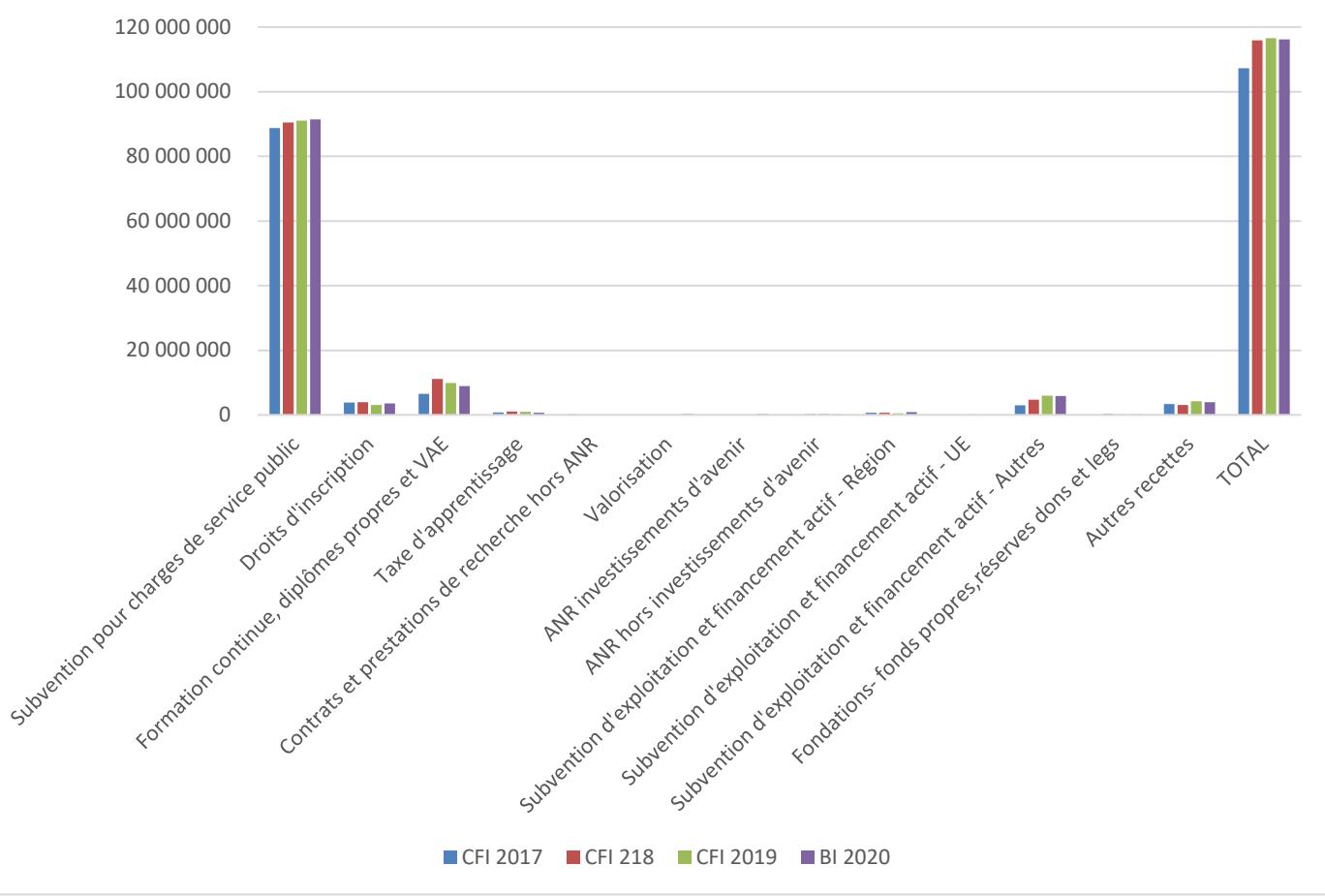
En conséquent, nos recettes provenant des contrats et prestations de recherche et de valorisation (FD050 – FD060) ont augmenté de presque 200% par rapport au budget initial et nous avons réalisé 10% de plus que l'exercice précédent.

D'autre part, grâce à une campagne très active, l'établissement a encaissé un montant de taxe d'apprentissage (FD040) de 967 K€, hausse de plus de 100% par rapport aux prévisions initiales, soit un niveau similaire à l'exécution 2018.

Par ailleurs, les recettes de formation continue (FD030), pour un montant exécuté de presque 10 millions d'euros traduisent le dynamisme de nos composantes.

	ORIGINES DE FINANCEMENT	CFI 2017	CFI 218	CFI 2019	BI 2020	Evolution 2018/2019
FD010	Subvention pour charges de service public	88 768 963	90 496 795	91 004 543	91 396 247	0,56%
FD020	Droits d'inscription	3 839 263	3 935 787	3 068 360	3 562 255	-22,04%
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE	6 553 280	11 171 049	9 917 766	8 957 388	-11,22%
FD040	Taxe d'apprentissage	787 933	1 012 458	967 199	625 000	-4,47%
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR	155 040	20 892	10 100	0	-51,65%
FD060	Valorisation	2 725	97 073	119 870	325 012	23,48%
FD070	ANR investissements d'avenir	0	69 667	102 457	242 506	47,07%
FD080	ANR hors investissements d'avenir	26 989	245 921	342 880	155 270	39,43%
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région	623 156	716 465	482 952	860 297	-32,59%
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE	38 814	41 000	196 461	53 065	379,17%
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	2 980 581	4 733 191	5 966 623	5 870 382	26,06%
FD120	Fondations- fonds propres,réserve dons et legs	125 119	263 000	175 625	192 210	-33,22%
FD130	Autres recettes	3 326 994	3 097 987	4 184 456	3 903 226	35,07%
		107 228 859	115 901 284	116 539 292	116 142 858	0,55%

Recettes par origine de financement



2 – Equilibre financier

2.1 Tableau d'équilibre financier – tableau 4 pour vote

Le tableau d'équilibre financier permet de déterminer la variation de la trésorerie sur 2019.

Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant du tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais affectent la trésorerie.

Au titre de l'exercice 2019, la variation de notre trésorerie est positive à hauteur de **2 394 311 euros**.

Cette variation comprend le solde budgétaire de **+ 3 929 618 euros** issu du tableau des autorisations budgétaires auquel s'ajoutent les dépôts et cautionnements, du solde positif des opérations au nom et pour le compte de tiers dont le détail est donné dans le tableau suivant ainsi que du solde positif des autres encaissements sur compte de tiers.

2.2 Tableau des opérations pour compte de tiers – tableau 5 pour information

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale, uniquement en comptes de tiers (classe 4), s'agissant d'opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

Sont, à ce titre, retracés deux types d'opérations, à savoir :

- Les bourses AMI qui constituent un dispositif d'intervention « transparent » géré par l'université sur financement de l'Etat.
- Le retraitement de la TVA de la MILC.

L'absence de marge de manœuvre sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires. Elles participent, en cas de déséquilibre entre les encaissements et les décaissements, à la variation de trésorerie. Elles figurent ainsi sur une ligne du tableau d'équilibre financier.

Sur 2019, la variation globale est de **+ 183 647 euros**.

3 – Analyse de la soutenabilité

3.1 Tableaux de situation patrimoniale – tableau 6 pour vote

Le tableau relatif à la situation patrimoniale présente le budget de l'établissement sous l'angle de la comptabilité générale. Il correspond aux présentations qui étaient effectuées avant la mise en œuvre

de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Ce document se veut donc différent du tableau des autorisations budgétaires et du tableau d'équilibre financier mais reste néanmoins complémentaire en permettant une analyse globale de la situation budgétaire et financière de notre établissement, et une présentation de l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés de l'évolution de nos charges et nos produits.

Le compte de résultat prévisionnel présente les dépenses de fonctionnement et de personnel ainsi que les recettes de fonctionnement.

Les dépenses mentionnées dans le compte de résultat prévisionnel sont complétées des dotations aux amortissements et provisions pour **3 500 356 euros** ; de la même manière les recettes correspondent à celles du tableau des autorisations budgétaires auxquelles est ajoutée la quote-part de reprise des financements rattachés à des actifs pour **2 060 704 euros**.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020	Evolution 2018/2019
Total des charges	107 858 172	111 660 123	111 776 560	112 427 738	119 585 678	0,58%
Total des charges de fonctionnement	18 223 716	19 452 659	19 191 928	19 837 138	21 506 983	3,36%
Dotations aux amortissements et provisions	3 135 030	3 357 909	3 505 702	3 500 356	3 442 416	-0,15%
Charges décaissables de fonctionnement général	15 088 686	16 094 750	15 686 226	16 336 782	18 064 567	4,15%

On constate une grande stabilité du montant de nos charges depuis 2017 avec une augmentation concernant les charges de fonctionnement qui correspond non pas à des dépenses de charges courantes mais à l'augmentation des charges du compte 633 qui correspond aux impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération issus de mesures subies et obligatoires.

L'évolution de nos charges courantes décrites dans les tableaux ci-dessous illustre cette maîtrise de nos dépenses par une politique globale de rationalisation de nos actes d'achat et une volonté de générer des économies d'énergie par des opérations de réhabilitation énergétiques.

Stocks et fluides	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	Evolution 2017/2018	Evolution 2018/2019
Total classe 60	1 818 503	1 739 439	1 875 975	1 831 827	8%	-2,35%
606 - achats non stockés de matières et fournitures	1 818 041	1 738 862	1 875 652	1 831 754	8%	-2,34%
Eau	87 362	68 653	92 480	76 502	35%	-17,28%
Electricité	557 029	547 471	642 585	660 040	17%	2,72%
Gaz	70 891	73 101	72 896	28 444	0%	-60,98%
Chauffage	189 925	246 891	288 722	317 404	17%	9,93%
Autres matières et fournitures non stockés	912 834	802 746	778 969	742 261	-3%	-4,71%

Les charges de fluides, électricité et chauffage ont diminué de 1,30 % en 2019 alors que suite aux opérations du plan Campus, une partie des bâtiments a été remise en exploitation.

Achats de sous traitance et services extérieurs	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	Evolution 2017/2018	Evolution 2018/2019
Total classe 61	3 267 323	4 143 109	3 325 026	3 209 236	-20%	-3,48%
613 - Locations	454 246	408 551	895 672	769 693	119%	-14,07%
615 - Entretien et réparations	1 159 651	1 442 407	1 089 474	1 054 890	-24%	-3,17%

Services extérieurs	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	Evolution 2017/2018	Evolution 2018/2019
Total classe 62	6 048 133	6 674 189	6 775 119	5 972 690	2%	-11,84%
Compte 625 - déplacements, missions, réceptions	2 482 466	2 453 200	2 423 258	2 165 751	-1%	-10,63%
Part des comptes 625	41,05%	36,76%	35,77%	36,26%		
Contrats de nettoyage	1 113 926	1 146 620	987 910	1 114 637	-14%	12,83%
Publicités, publications et relations publiques	634 342	842 797	733 164	693 883	-13%	-5,36%

Les **dépenses liées aux déplacements, missions et frais de réception**, font l'objet d'une attention particulière lors de nos dialogues de gestion avec un objectif de les diminuer sinon de ne pas les augmenter. En ce sens, on constate que **ces dépenses ont enregistré une baisse significative en 2019**.

L'augmentation des charges de nettoyage s'explique par une augmentation de nos activités évènementielles et le recours à des avenants au contrat.

Un effort a également été produit sur les dépenses de Publicités, publications et relations publiques au bénéfice d'une dématérialisation souhaitée.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des produits	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020	Ecart 2018-2019
Total des produits	107 946 376	112 041 219	114 294 574	117 819 302	119 585 678	3 524 728
Subvention de l'Etat	85 935 058	88 908 871	90 605 017	91 256 125	91 158 728	651 108
Fiscalité affectée				1 832 975	1 360 175	1 832 975
autres subventions	4 619 897	4 965 486	5 096 614	4 348 011	5 762 299	-748 603
Reprises sur amortissements et provisions	1 784 285	1 947 620	2 031 292	2 060 704	1 900 000	29 412
Ressources propres encaissables	15 607 136	16 219 242	16 561 651	18 321 487	19 404 476	1 759 836

En droits constatés, on note une augmentation globale de nos produits notamment du fait de la perception de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) qui a été sensiblement réévaluée pour l'année universitaire 2018/2019 suite à des opérations de péréquation.

Les écritures de produits à recevoir sont comptabilisées à ce niveau pour un montant de 5 220 203 euros.

	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	Ecart 2018-2019
70 - Ventes de prestations	15 311 771	16 293 097	17 608 814	17 718 684	109 870
dont 7065 - prestations de FC	7 187 188	8 495 077	9 656 581	10 812 734	1 156 153
dont 70651 - droits de scolarité	3 737 849	3 818 774	3 628 373	3 304 330	-324 043
dont 70652 - droits de diplômes univ	1 471 093	1 357 080	1 377 959	1 233 675	-144 284
dont autres produits	2 915 641	2 622 167	2 945 901	2 367 945	-577 956

Les produits issus de nos ventes de prestations restent stables par rapport à 2018 ; on enregistre une baisse des droits de scolarité liée à la baisse de nos effectifs.

Le compte de résultat permet de déterminer que l'exécution 2019 génère un résultat positif de 5 391 564 euros.

Le taux de déficit qui rapporte le niveau du résultat à celui des produits est 4,60%, il nous permet de sortir de la zone de vigilance qui est de 2%. En dessous de 2%, l'on considère que l'établissement peut difficilement faire face aux aléas d'un exercice.

Résultat et ratios d'équilibre	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020
Résultat	88 204	381 096	2 518 014	5 391 564	2 505 159
Taux de déficit	0,08%	0,34%	2,20%	4,60%	2,09%

Le résultat prévisionnel issu du compte de résultat prévisionnel permet également de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement qui s'établit à **6 831 216 euros**, et constitue un surplus de trésorerie qui a permis de financer des dépenses d'investissement de l'exercice.

Autofinancement de l'établissement	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020	Variation 2018-2019
CAF	1 438 949	1 791 384	3 992 424	6 831 216	4 047 575	71,10%
Part de l'autofinancement dans l'investissement	35,00%	51,60%	85,00%	164,50%	70,00%	93,53%
Amortissement net	1 350 745	1 410 289	1 474 410	1 439 652	1 542 416	-2,36%

Ce montant de CAF est porté en ressources au tableau de financement prévisionnel abrégé, qui détaille quant à lui les dépenses et recettes d'investissement.

L'ensemble des ressources qui s'élève donc à **6 890 253 euros** permet de couvrir les emplois en investissement pour un montant total de **4 152 894 euros** dont **2 013 149 euros** au titre du PPI, et de générer un abondement de notre fonds de roulement à hauteur de **2 737 359 euros**.

Pour rappel, les engagements pris en termes d'opération de travaux au-delà de l'exercice 2019 s'élèvent à plus de 21 millions d'euros.

3.2 Plan de trésorerie – tableau 7 pour information

Le plan de trésorerie permet de connaître l'évolution de la variation annuelle de trésorerie et de facto, le solde final de la trésorerie en fin d'exercice.

Le solde initial correspond à celui porté au dernier compte financier de l'exercice 2018, à savoir **19 539 780 euros**. La variation 2019 s'élève à **2 394 311**, la trésorerie en fin d'exercice s'établit à la somme de **21 934 091,50€**.

Le plan de trésorerie est impacté des décalages mensuels entre encaissements et rapprochements des recettes ainsi qu'entre décaissements et déversements de la paye au cours de l'année. Ces éléments viennent impacter la lisibilité mensuelle de ce document (en l'attente de rapprochement ou de déversement, les sommes transitent via les comptes d'encaissement ou de décaissement pour compte de tiers), le solde initial, la variation annuelle et le solde final devant s'apprécier sur l'année et restant rigoureusement conforme aux comptes de l'établissement.

Trésorerie	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020
Niveau de trésorerie	13 467 351	11 443 563	19 539 780	21 934 091	11 764 626
Trésorerie en jours	46,3	38,0	61,9	70,1	37,3
Variation de la trésorerie	-4 639 025	-2 023 788	8 096 217	2 394 312	-5 497 867

3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées – tableau 8 pour information

Dans le cadre de l'exécution du Décret GBCP, les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe, les recettes sont dites globales.

Par exception, les recettes peuvent être fléchées. Dans ce cas, elles correspondent à des ressources de l'établissement dont l'utilisation est prédéterminée. Elles sont destinées à la réalisation d'opérations ou au financement de certaines natures de dépenses bien identifiées auxquelles sont liées des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation.

La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire et dans le plan de trésorerie.

On les retrouve également dans le tableau d'équilibre financier car elles peuvent expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant, et solliciter des besoins en trésorerie différents sur plusieurs exercices dus à ce même décalage.

Dans notre établissement, seules les recettes **ERASMUS sont fléchées** et font donc l'objet d'un suivi particulier. L'effet décalage entre les décaissements et les encaissements a généré sur 2019 un solde budgétaire positif de 251 838 euros.

3.4 Tableau des opérations pluriannuelles – tableau 9 pour vote, tableau 10 détaillé pour information

Tant en prévision qu'en exécution, le suivi des opérations pluriannuelles concerne autant les dépenses que les recettes et permet, en conséquence, d'apprecier la soutenabilité de ces opérations sur leur durée.

La présentation est détaillée par opérations regroupées selon qu'il s'agit de contrats de recherche ou d'enseignement ou du programme pluriannuel d'investissement.

Il permet d'éclairer et justifier une partie des montants inscrits tant en dépenses qu'en recettes dans le tableau des autorisations budgétaires.

Ce tableau est important car il permet de mesurer nos engagements et leurs impacts financiers sur plusieurs exercices.

Les informations données au titre de l'exécution des exercices antérieurs à 2019 et de l'exercice 2019 font apparaître les soldes totaux à engager et à payer sur les exercices 2020 et ultérieurs. Ces soldes résultent de la différence entre le coût total prévisionnel de l'opération et l'exécution constatée depuis l'exercice de démarrage de l'opération jusqu'à 2019 inclus. Il donne une visibilité sur les engagements juridiques et les décaissements qui restent à réaliser au vu du coût total de l'opération.

Au même titre que les opérations liées aux recettes fléchées, leur suivi particulier est important car il permet sur la durée de vie des opérations de mesurer leur équilibre et leur soutenabilité, d'anticiper les impacts sur la trésorerie du fait du décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes qui les financent.

Les contrats de recherche et d'enseignement ont généré sur l'exercice 2019 un impact sur la trésorerie positif de 1 069 527 euros, quand les opérations de travaux sollicitent la trésorerie à hauteur de 1 493 063 euros.

Ces tableaux démontrent notre obligation de générer du résultat et de la capacité d'autofinancement car si les contrats de recherche et d'enseignement sont normalement inscrits à l'équilibre, la programmation des opérations de travaux telle que prévue requiert au-delà de 2019 un autofinancement à hauteur de 20 995 314 euros pour pouvoir être réalisées.

3.4.1. Focus Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

L'année 2019 a été marquée par :

- Les travaux de l'opération campus pour lesquels nous ne sommes pas maître d'ouvrage mais qui engage une mobilisation importante du service (fin de réhabilitation du bâtiment Athéna, fin de la phase 1 & 2 de Palais et début de la phase 3 Palais Nord).
- Les opérations annexes à l'opération Campus réaménagement, réorganisation des espaces : aménagement de salles de pauses pour le personnel au Palais et Dugas, modification de vestiaires et complément de rénovation de bureaux dans Palais,
- La fin de la phase consultation de l'opération E-Factory (CPER 2015-2020) et le début des travaux en juillet,
- La poursuite des travaux de l'Ad'Ap – élaboré sur 6 ans (2016-2021),
- Les travaux de confort thermique : bureaux, amphithéâtres,
- La fin des travaux de rénovation des sanitaires des amphithéâtres de la Manufacture des Tabacs,
- Les interventions en GER : clos/couvert, portails et installations techniques,
- La réponse aux besoins fonctionnels des services,
- Le début d'une rénovation des blocs sanitaires tous sites,
- La réalisation des premières salles de pédagogie innovante des Langues (Cursus +)

MANUFACTURE DES TABACS

1. RENOVATION DES SANITAIRES

A la Manufacture des Tabacs, une maîtrise d'œuvre est mobilisée depuis le 1^{er} semestre 2017 sur un programme de rénovation pluri-annuelle des sanitaires des amphithéâtres, espaces très sollicités au cours de l'année universitaire (travaux prévus sur les fermetures estivales exclusivement).

Une réhabilitation complète des blocs sanitaires des amphithéâtres (40 cabines sur 3 ans) est en cours pour atteindre les objectifs suivants :

- Augmenter la capacité d'accueil dans un environnement confortable,
- Respecter les normes d'accessibilité,
- Réduire la consommation de fluides,
- Faciliter la maintenance.

Après 2 blocs de sanitaires réalisés en 2018 et les 3 derniers blocs sanitaires ont été traités en 2019. Après un protocole transactionnel avec une entreprise, la clôture financière de l'opération sera effective en 2020.

2. ESPACE RUE MANUFACTURE

Cet espace entre dans le périmètre de l'étude abordée au point 6. Son aménagement sera décidé en fonction des résultats de cette étude.

3. INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE

L'université a engagé un plan de refonte des salles informatiques de la Manufacture sur plusieurs années, afin d'en faire des lieux d'innovation pédagogique.

Les derniers travaux réalisés en 2019 ont concerné une salle (sols, murs, faux plafonds, éclairages) qui marque la fin de cette refonte d'une dizaine de salles informatique pédagogique.

4. AVANT CORPS

Depuis 2018 des workshops animés en interne ont permis de donner une nouvelle dynamique à cette opération avec une approche participative autour du service à l'étudiant. Après consultation, une équipe de programmiste/codesigner a été désignée (Sté Etrange Ordinaire). Après des périodes d'immersion en résidence, des ateliers ont été ciblés sur plusieurs thématiques en lien avec le service aux étudiants. La restitution de ces étapes a donné lieu à des livrables et conférences. La démarche se poursuit en 2020 avec la mise en place de prototypes.

5. MAISON DU DIRECTEUR – E-FACTORY

Le projet de E-Factory est un projet Université de Lyon dans le cadre de la Fabrique de l'Innovation porté au CPER. L'Université Jean Moulin assure une partie du financement sur ressources propres.

Initialement, la maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à Lala Architecture, accompagné d'ID+ (BE) et de la Cordée (expertise co-working). Après des dépassements de budget après remises d'offre d'entreprises pour les travaux, de nouvelles consultations ont été nécessaire. La maîtrise d'œuvre n'ayant pas joué son rôle de partenaire avec des objectifs communs. Le marché a été dénoncé et un maître d'œuvre d'exécution a été désigné.

De fait, suite au décalage de début des travaux, les CP inscrits en 2019 au BI ont été reprogrammés en 2020.

6. CONFORT THERMIQUE ET VENTILATION DES AMPHIS

En 2019, il y a eu le traitement par batterie froide d'un groupe d'amphithéâtre afin d'offrir des solutions de replis aux manifestations ou aux promotions les plus chargées lors des épisodes caniculaires. Les améliorations de ventilation se mettent en action à partir de 2020 par le remplacement de centrale de traitement d'air (voir commentaire ci-dessous).

7. CHASSIS OUVRANTS AMPHIS

Des ouvrants ont été créés sur un bloc complet d'amphithéâtres en 2018 et 2019. Il s'agissait de tester l'apport de confort ressenti via une ventilation naturelle. Les tests n'ont pas été concluants, le projet est arrêté pour être poursuivis via des améliorations des CTA.

8. COUVERTURE DES AMPHIS

Démarche engagée en 2019 avec une approche sur l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques, 2020 verra le début des études technico financières.

9. MAISON DU GARDIEN

Un des logements NAS de l'Université est reconverti en projet lié à l'entreprenariat et accueille le volet PRO de l'Incubateur Manufactory. Après un changement de destination opéré en 2018, en 2019 une étude structure a été réalisée pour préparer des travaux d'agrandissement de l'open space de l'étage.

10. FAUX PLAFONDS AMPHIS

Une étude a porté sur le renouvellement des faux plafonds des amphis de la Manufacture : rénovation complète : éclairage économique, courant faible, vidéo projection, sonorisation. Les coûts de travaux estimés (coût travaux moyen 250 k€/amphi) ne permettent pas d'engager cette opération à court terme. En 2019, il a été réalisé des travaux de faux plafond dans des parties ciblées (au-dessus des cahiers enseignants) de 3 amphithéâtres.

11. STORES SALLES DE COURS

Suite à des dysfonctionnements constatés sur les stores (casse, absence, etc) dans les salles pédagogiques de la Manufacture, un plan de rénovation complète a été mis en place au PPI. Commencé 2018 par certaines grandes salles du 3^{ème} étage, en 2019, il y a eu la poursuite des salles de cours du 3^{ème} étage et d'autres salles de cours et amphithéâtres. Cette opération répond aux besoins des enseignants pour la projection notamment.

SITE DES QUAIS

12. PLAN CAMPUS

Nous avons eu plusieurs opérations engagées en périphérie de l'opération campus en 2019 :

- Crédit de salles de convivialité avec espace repas pour le personnel au Palais et à Dugas (19 K€),
- Rénovation de surfaces hors champ de l'opération campus : finalisation de zones de bureaux, de sols, locaux divers, etc. (120 k€).

13. MILC

Un solde existe sur les 8,5 M€ de crédits disponibles sur l'opération. Sur ce solde, en 2019, il a été réalisé une amélioration des automates qui gèrent l'éclairage et les stores extérieurs (96 k€) ainsi que des équipements techniques dans l'amphithéâtre (14 k€).

14. DUGAS – FAÇADE DUGAS

Avant de mettre en œuvre les travaux de peinture de la façade, en 2019, il était programmé un accompagnement d'un maître d'œuvre pour réaliser une isolation du bâtiment par

l'extérieure. La solution n'a pas été retenue au regard des consommations énergétiques du bâtiment après les travaux d'isolation réalisés par le plan Campus. La peinture de la façade est programmée en 2020.

BOURG EN BRESSE

15. CPER BOURG EN BRESSE

La programmation est en cours et portée par l'Université de Lyon. Le périmètre multi acteurs demande du temps et une animation du projet spécifique. La maîtrise d'ouvrage est portée par le Conseil Départemental de l'Ain

ETABLISSEMENT – TOUS SITES

16. SIGNALTIQUE UNIVERSELLE

Un marché de fourniture de signalétique a été notifié afin de poursuivre le déploiement et la pose en interne. En 2019, il y a eu particulièrement des actions dans les locaux livrés et des actions de transferts dans le cadre de Campus ainsi que la signalétique du parking à la Manufacture.

17. ACCESSIBILITE – Ad'AP

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) fixe pour 6 ans un panel de travaux pour finaliser l'accessibilité des bâtiments. Selon la nature des travaux nous utilisons : les marchés à bon de commande, les marchés spécifiques pluriannuels déjà notifiés, et des marchés restants à rédiger.

Les travaux 2019 ont été localisés à la Manufacture des tabacs et ont portés sur :

Main courante entrée du site Manu et fin de la mise aux normes d'une partie des escaliers (86 K€)

Eclairage de circulations (48 k€)

Mise en place de balises sonores (16 K€)

18. CONTROLE D'ACCES

Cette opération est constituée d'un déploiement sur 4 ans d'une solution de contrôle d'accès, tous sites, sur des locaux ciblés. Après une première tranche réalisée en 2018 à la Manufacture, suivi d'une seconde tranche en 2019, celle prévue au Palais a été reportée en 2020.

19. GER

En 2019, ont été réalisés :

Travaux chauffage, ventilation et climatisation, et modernisation de GTC (284 k€),
Travaux de nature électrique (40 k€),
Travaux corps d'états généraux (39 k€),
Travaux de remplacement de sol (23 k€)
Travaux rénovation de la verrière Athéna (17 k€),
Remplacement de portails automatiques du Palais (35 k€)

20. MISE EN SECURITE

En 2019, les dépenses de sécurité ont concerné le remplacement des blocs autonomes de sécurité (21 k€). Le remplacement se poursuit et se termine en 2020.

21. AMENAGEMENTS FONCTIONNELS

Les travaux en aménagements fonctionnels ont principalement concerné la rénovation de logements de fonction, des changements de destination de salles de cours. Les grandes masses sont les suivantes :

Création ou adaptation de bureaux (75 k€),
Appartement de fonction (16k€)
Aménagement local de stockage (21 k€)

22. RENOVATION BLOCS SANITAIRES

Il s'agit de planifier un ensemble de travaux dans les sanitaires du bâtiment principal de la Manufacture et des autres bâtiments (Chevreul, Athéna...). Un état des lieux, quantitatif et qualitatif, exhaustif à la Manufacture a permis de prioriser les travaux. En 2019, ont été traités les sanitaires les plus anciens dans l'aile A de la Manufacture.

23. RENOVATION DES SALLES DE COURS

Il s'agit d'un EOTP récurrent afin de suivre l'ensemble des travaux réalisés dans les salles cours, en 2019 les actions ont été les suivantes :

Grande salle 310 (33 k€),
Nouvelle salle pédagogique des langues (72 k€),
Remplacement des sièges de petits amphithéâtre (8,7k€)
Rénovation de salles standard (15k€)

24. TRAVAUX ASCENSEURS

Le parc d'ascenseur de l'université est disparate et en qualité et en ancienneté. L'opération consiste à une remise à niveau du parc. Initialement inscrit au BI 2019, un appareil devait faire l'objet d'un test de travaux mais a été suspendu. Un accompagnement par un bureau d'étude spécialisé a été nécessaire pour cibler les travaux appareil/appareil (dépenses 2019)

3.5 Tableau de synthèse budgétaire et comptable – pour information

Ce tableau a pour objet de synthétiser tous les ratios significatifs issus des différents autres tableaux constituant le compte financier 2019.

La lecture de ce tableau se fait dans un ordre chronologique :

- Les montants liés à des stocks (niveaux d'entrée/sortie des restes à payer, de fonds de roulement, de trésorerie...) sont dissociés des montants liés au flux de l'année (résultat, CAF, variation du fonds de roulement, solde budgétaire...)
- Concernant les flux de l'année, le tableau recense les éléments issus de la comptabilité budgétaire (autorisations d'engagement et restes à payer), puis ceux du haut de bilan (compte de résultat, capacité d'autofinancement et variation de fonds de roulement, solde budgétaire et variation de trésorerie).

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie) et les nouveaux instruments produits par la comptabilité budgétaire (solde budgétaire).

La variation du fonds de roulement est de **+ 2 737 359 euros**, le montant final du fonds de roulement s'établit ainsi à **20 394 930 euros**.

Fonds de roulement	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020
Niveau de fonds de roulement disponible	11 038 134	9 381 757	14 839 680	20 394 930	10 457 229
Fonds de roulement en jours	37,9	31,2	47,0	65,2	33,2
Variation du fonds de roulement	-2 423 708	-1 656 377	5 457 923	2 737 359	-2 725 725

La trésorerie initiale à hauteur de 19 539 780 euros est ainsi portée à **21 934 091 euros**.

En conclusion,

En présence d'un solde budgétaire positif, d'une variation de fonds de roulement positive et d'une variation de trésorerie positive, la soutenabilité de nos engagements à court et moyen termes est atteinte, que le besoin en fonds de roulement soit positif ou négatif.

Ces résultats, qui se sont constamment améliorés au fil des exercices, sont le fruit d'une dynamique de pilotage engagée et responsable portée par l'équipe de gouvernance et suivie par l'ensemble des acteurs de notre établissement.

Ils constituent un actif réel et capitalisable dans la construction de l'Université cible.



Direction des Affaires Financières

BUDGET INITIAL EXERCICE 2020

Voté au Conseil d'administration du 17 décembre 2019

Sommaire

Tableau 1 : Autorisations d'emploi	page 1
Tableau des emplois	page 2
Tableau 2 : Autorisations budgétaires	page 3
Tableau 3 : Dépenses par destination	page 4
Recettes par origine	page 5
Tableau récapitulatif des crédits par service, composante et laboratoire	page 6
Tableau 4 : Equilibre financier	page 7
Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers	page 8
Tableau 6 : Situation patrimoniale	page 9
Tableau 7 : Plan de trésorerie	page 10
Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées	page 11
Tableau 9 : Opérations pluriannuelles (version agrégée)	page 12
Tableau 10 : Opérations pluriannuelles (version détaillée)	page 13
Tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 14
Tableau relatif aux moyens des UMR	page 15
Tableau 12 : Annexe Achat	page 16
Tableau 13 : Annexe immobilière	page 17
BPI IAE	page 18
BPI IUT	page 19

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	1203	165	1368
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1203	165	1368

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emploi sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale
1 - TITULAIRES	1192,98	1190,65	84 360 338	141,67	145,5	4 871 936
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et <u>actes de gestion dont CAP, déconcentrés dans l'organisme</u>)	0	0	-	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	872,75	883,25	72 169 881	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	872,75	883,25	72 169 881	0	0	0
... Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	-	0	0	0
... Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	872,75	883,25	72 169 881	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	-	0	0	0
... Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	-	0	0	0
... Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes remboursées	0	0	-	0	0	0
2 - NON TITULAIRES	320,23	307,4	12 190 457	141,67	145,5	487 935,616
* Non titulaires de droit public	320,23	307,4	12 190 457	131,77	134,1	447 5935,616
- en fonction dans l'organisme :	320,23	307,4	12 190 457	131,77	134,1	447 5935,616
... Contractuels sous statut :	320,23	307,4	12 190 457	131,77	134,1	447 5935,616
... CDI	23,37	27,7	901 265	29,73	31,4	117 6444
... CDD	296,86	279,7	11 289 192	102,04	102,7	329 9492
... Contractuels hors statut :	0	0	0	0	0	0
... CDI	0	0	0	0	0	0
... CDD	0	0	0	0	0	0
... Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0
... Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0
... Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	9,9	11,4	39 600
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	9,9	11,4	39 600
... CDI	0	0	0	0	0	0
... CDD	0	0	0	9,9	11,4	39 600
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0
... Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0
... Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES				0	0	0
4 - EMPLOIS REMUNÉRÉS PAR L'ETAT						
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur						
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur						
5 - EMPLOIS REMUNÉRÉS PAR D'AUTRES COLLECTIVITÉS OU ORGANISMES						
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur						
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur						

	ETPT	ETP	masse salariale
1334,65	1336,15	89 232 274	
872,75	883,25	72 169 881	
0	0	-	
872,75	883,25	72 169 881	
0	0	-	
872,75	883,25	72 169 881	
461,9	452,9	17 062 393	
452	441,5	16 666 393	
452	441,5	16 666 393	
452	441,5	16 666 393	
53,1	59,1	2 077 709	
396,9	382,4	14 588 684	
0	0	-	
0	0	0	
0	0	0	
9,9	11,4	39 600	
9,9	11,4	39 600	
0	0	0	
9,9	11,4	39 600	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget Initial 2020

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Catégories d'emploi	Nature des emplois	Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
		En ETPT	En ETPT	Global
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	489 (1)	18	489
	CDI	5,0		5,0
	Non permanents	149	18	167,0
	CDD			
	S/total EC	643	18	661
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				-
BIATOSS	Permanents	412 (2)		412
	CDI	42		42
	Non permanents	106	147	253
	CDD	560	147	707
	S/total Biatoss			
	Totaux	1 203 (3)	165	1 368 (4)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 203 (5)		Plafond global des emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES BI - 2020

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DEPENSES												RECETTES									
	Budget rectifié 2019		Budget Initial 2020		hors OPA	OPA		B.I 2020		Ecart BI 2020/Budget rectifié 2019		Budget rectifié 2019		Budget Initial 2020		hors OPA	OPA		B.I 2020		Ecart BI 2020/Budget rectifié 2019	
	AE	CP	AE	CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		OPA	B.I 2020	Ecart BI 2020/Budget rectifié 2019			
Personnel	95 924 641	95 924 641	95 702 912	95 702 912	1 003 515	1 003 515	96 706 427	96 706 427	781 786	781 786	114 538 459	112 193 785	3 126 517	115 320 302	781 843	Recettes globalisées						
dont contribution employeur au CAS pension	25 190 494	25 190 494					25 211 811	25 211 811	21 317	21 317	90 786 973	91 347 497	48 750	91 396 247	609 274	Subvention pour charges de service public (SCSP)						
Fonctionnement	17 235 123	16 981 933	14 397 914	14 397 914	2 033 762	2 033 762	16 431 676	16 431 676	-803 447	-550 257	384 750	70 000	67 300	137 300	-247 450	Autres financements de l'Etat						
Investissement	6 953 810	4 860 930	1 768 475	1 863 285	4 785 477	6 639 337	6 553 952	8 502 622	-399 858	3 641 692	5 057 579	3 522 209	2 588 455	6 110 664	1 053 085	Fiscalité affectée						
											18 309 157	15 893 904	422 012	16 315 916	-1 993 241	Autres financements publics						
											951 758	-	822 556	822 556	-129 202	Recettes propres						
											951 758	0	822 556	822 556	0	Financements de l'Etat fléchés						
											2 277 287	-	5 727 541	5 497 867	5 497 867	SOLDE BUDGETAIRE (Déficit)						
																= Recettes - Crédits de paiement						
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	120 113 574	117 767 504	111 869 301	111 964 111	7 822 754	9 676 614	119 692 055	121 640 725	-421 519	3 873 221	115 490 217	112 193 785	3 949 073	116 142 858	652 641	TOTAL DES RECETTES						
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement					229 674	-		-			2 277 287	-	5 727 541	5 497 867								

OPA : opérations pluriannuelles

Tableau 3 des dépenses consolidées par destination - BI 2020

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Dépenses de l'organisme Budget initial 2020							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	94 873 436	94 873 436	14 495 703	14 495 703	6 549 852	8 498 522	115 918 991	117 867 661
Formation initiale et continue	47 657 243	47 657 243	4 317 232	4 317 232	641 056	641 056	52 615 531	52 615 531
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	26 785 036	26 785 036	1 785 554	1 785 554	572 661	572 661	29 143 251	29 143 251
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	20 872 207	20 872 207	2 385 906	2 385 906	68 395	68 395	23 326 508	23 326 508
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat			145 772	145 772			145 772	145 772
D110 - Recherche en Sciences de la Terre							0	0
D111 - Recherche en SHS	23 716 579	23 716 579	1 791 401	1 791 401	63 667	63 667	25 571 647	25 571 647
D112 - Recherche Transversale							0	0
Soutien et support	23 499 614	23 499 614	8 387 070	8 387 070	5 845 129	7 793 799	37 731 813	39 680 483
D105 - Bibliothèques et documentation	3 768 737	3 768 737	1 321 906	1 321 906	165 500	260 310	5 256 143	5 350 953
D113 - Diffusion des savoirs et musées	18 546	18 546	0	0	0	0	18 546	18 546
D114 - Immobilier	3 626 858	3 626 858	3 589 804	3 589 804	5 230 704	7 084 564	12 447 366	14 301 226
D115 - Pilotage et support	16 085 473	16 085 473	3 475 360	3 475 360	448 925	448 925	20 009 758	20 009 758
D2 Étudiants	1 832 991	1 832 991	1 935 973	1 935 973	4 100	4 100	3 773 064	3 773 064
D201 - Aides directes aux étudiants	28 338	28 338	1 268 065	1 268 065			1 296 403	1 296 403
D202 - Aides indirectes	138 525	138 525	0	0			138 525	138 525
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 666 128	1 666 128	667 908	667 908	4 100	4 100	2 338 136	2 338 136
D3 Autres programmes								
Total	96 706 427	96 706 427	16 431 676	16 431 676	6 553 952	8 502 622	119 692 055	121 640 725

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

0

Tableau 3 Recettes consolidées par origine de financement - BI 2020

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Recettes globalisées Budget initial 2020					Recettes fléchées Budget initial 2020			Total Budget 2019
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
FD010	Subvention pour charges de service public	91 396 247								91 396 247
FD020	Droits d'inscription					3 562 255				3 562 255
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE					8 957 388				8 957 388
FD040	Taxe d'apprentissage					625 000				625 000
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR									0
FD060	Valorisation					325 012				325 012
FD070	ANR investissements d'avenir				242 506					242 506
FD080	ANR hors investissements d'avenir				155 270					155 270
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région				860 297					860 297
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE				53 065					53 065
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	137 300			4 799 526	111 000		822 556		5 870 382
FD120	Fondations- fonds propres,réserve dons et legs					192 210				192 210
FD130	Autres recettes			1 360 175		2 543 051				3 903 226
		91 396 247	137 300	1 360 175	6 110 664	16 315 916	0	822 556	0	116 142 858

Solde budgétaire (déficit)

5 497 867

Dépenses Budget Initial 2020 par CRB

Budget	Dépenses CRB							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
900 - Services Centraux	85 292 598	85 292 598	2 324 404	2 324 404	1 072 886	1 072 886	88 689 888	88 689 888
901 - Faculté de Droit	2 104 283	2 104 283	1 186 801	1 186 801	84 285	84 285	3 375 369	3 375 369
902 - IAE	4 864 844	4 864 844	3 122 945	3 122 945	116 190	116 190	8 103 979	8 103 979
903 - IUT	1 284 299	1 284 299	578 785	578 785	83 500	83 500	1 946 584	1 946 584
904 - Faculté des Langues	103 730	103 730	85 240	85 240	32 000	32 000	220 970	220 970
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	173 434	173 434	193 985	193 985	11 650	11 650	379 069	379 069
906 - Faculté de Philosophie	5 309	5 309	25 914	25 914	2 500	2 500	33 723	33 723
908 - Bibliothèque universitaire	282 444	282 444	1 321 906	1 321 906	165 500	260 310	1 769 850	1 864 660
910 - Gouvernance	753 260	753 260	1 098 970	1 098 970	128 500	128 500	1 980 730	1 980 730
913 - Recherche	291 708	291 708	954 326	954 326	32 950	32 950	1 278 984	1 278 984
914 - RI et Francophonie	866 735	866 735	1 763 779	1 763 779	54 187	54 187	2 684 701	2 684 701
915 - Gestion des sites			2 947 446	2 947 446	4 760 204	6 614 064	7 707 650	9 561 510
916 - Scolarité et vie Etudiante	683 783	683 783	827 175	827 175	9 600	9 600	1 520 558	1 520 558
Total	96 706 427	96 706 427	16 431 676	16 431 676	6 553 952	8 502 622	119 692 055	121 640 725

Recettes Budget Initial 2020 par CRB

Budget	Recettes						
	Subvention pour charge de service public SCSP	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Autres financement de l'Etat	Autres financement publics fléchés	TOTAL
900 - Services Centraux	88 916 109	1 360 175	300 766	3 418 991			93 996 041
901 - Faculté de Droit	381 909		346 824	2 545 440	67 300		3 341 473
902 - IAE	123 730		2 531 994	5 524 844			8 180 568
903 - IUT	813 761		204 129	948 694			1 966 584
904 - Faculté des Langues	125 970			105 000			230 970
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	103 621		62 838	250 287			416 746
906 - Faculté de Philosophie	36 800			8 000			44 800
908 - Bibliothèque Universitaire			36 348	598 496			634 844
910 - Gouvernance			223 460	745 778			969 238
913 - Recherche	675 872		239 071	418 375			1 333 318
914 - RI et Francophonie	218 475		419 572	986 840	25 000	822 556	2 472 443
915 - Gestion des sites			1 660 662	517 103			2 177 765
916 - Scolarité et vie Etudiante			85 000	248 068	45 000		378 068
Total	91 396 247	1 360 175	6 110 664	16 315 916	137 300	822 556	116 142 858

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER BI - 2020

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS		
	2019 <i>BR3</i>	BUDGET 2020 TOTAL BI 2020
Solde budgétaire (déficit)	2 277 287	5 497 867
Remboursement d'emprunts (capital)		-
Nouveaux prêts (capital)		
Opérations au nom et pour le compte de tiers	320 000	319 200
Autres décaissements sur comptes de tiers		-
 Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	2 597 287	5 817 067
 Abondement de la trésorerie	-	-
dont abondement de la trésorerie fléchée	85 183	6 000
dont abondement de la trésorerie non fléchée		
 TOTAL des besoins	2 597 287	5 817 067

FINANCEMENTS		
	2019 <i>BR3</i>	BUDGET INITIAL 2020 TOTAL BI 2020
		- Solde budgétaire (Excédent)
		- Nouveaux emprunts (capital)
		Remboursement de prêts (capital)
	320 000	319 200 Opérations au nom et pour le compte de tiers
		- Autres encaissements sur comptes de tiers
	320 000	319 200 Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
 2 277 287	5 497 867	Prélèvement sur la trésorerie
		dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
	2 362 470	5 503 867 dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
 2 597 287	5 817 067	TOTAL des financements

Tableau 5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Libellé	Prévisions de décaissements BI	Prévisions d'encaissements BI
Bourses AMI	Bourses aide à la mobilité	319 200,00	319 200,00
TOTAL		319 200,00	319 200,00

TABLEAU 6 SITUATION PATRIMONIALE B.I - 2020

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES					PRODUITS				
2019		BUDGET INITIAL 2020			2019		BUDGET INITIAL 2020		
<i>Budget rectifié</i>		Hors OPA	OPA	TOTAL	<i>Budget rectifié</i>		Hors OPA	OPA	TOTAL
Personnel	94 731 376	94 570 021	1 003 515	95 573 536	Subventions de l'Etat	91 100 245	91 085 001	73 727	91 158 728
dont charges de pensions	25 190 494			25 211 811	Fiscalité affectée	0	1 360 175	0	1 360 175
Fonctionnement autre que les charges de personnel	21 739 198	19 473 221	2 033 762	21 506 983	Autres subventions	6 383 990	3 460 449	2 301 850	5 762 299
TOTAL des charges	116 470 574	114 043 242	3 037 277	117 080 519	Autres produits	20 407 213	20 993 904	310 572	21 304 476
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	1 088 378	2 856 287	-	2 505 159	TOTAL des produits	117 891 448	116 899 529	2 686 149	119 585 678
Total équilibre du compte	117 558 952	-	3 037 277	119 585 678	Résultat prévisionnel (PERTE)	-	-	351 128,00	-
					Total équilibre du compte	117 891 448	116 899 529		119 585 678

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Budget rectifié 2019	Budget initial 2020	OPA	Total 2020
Résultat prévisionnel de 2019	1 420 874	2 856 287	- 351 128	2 505 159
+ dotation aux amortissements	3 564 000	3 442 416	-	3 442 416
- reprises sur amortissement	1 946 000	1 900 000		1 900 000
+ valeur nette comptable	-			-
- produits de cession d'établissement	-			-
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-			-
= capacité d'autofinance	3 038 874	4 398 703	- 351 128	4 047 575

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

2019	EMPLOIS			RESSOURCES			
	BUDGET INITIAL 2020			BUDGET INITIAL 2020			
Budget rectifié	Hors OPA	OPA	TOTAL	Budget rectifié	Hors OPA	OPA	TOTAL
Insuffisance d'autofinancement	-	351 128	-	Capacité d'autofinancement	3 038 874	4 398 703	- 4 047 575
Investissements	4 860 930	1 863 285	6 639 337	8 502 622	Financement de l'actif par l'Etat		-
					Financement de l'actif par	165 330	61 760 1 667 562 1 729 322
					Autres ressources		-
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières		
TOTAL des emplois	4 860 930	1 863 285	6 990 465	8 502 622	TOTAL des produits	3 204 204	4 460 463 1 667 562 5 776 897
Apport au fonds de roulement		2 597 178	-	-	Prélèvement sur fonds	- 1 656 726	- - 5 322 903 - 2 725 725

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget rectifié 2019	BI 2020 hors OPA	OPA	BI 2020
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	- 1 656 726	2 597 178	- 5 322 903	- 2 725 725,00
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	620 561	2 367 504	404 638	2 772 142,00
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	- 2 277 287	229 674	- 5 727 541	- 5 497 867,00
Niveau du fonds de roulement	13 182 954			10 457 229
Niveau du besoin en fonds de roulement	- 4 079 539			- 1 307 397
Niveau de la trésorerie	17 262 493			11 764 626

TABLEAU 7 PLAN DE TRESORERIE BI - 2020

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	17 262 493	32 314 355	22 092 115	13 932 715	29 394 877	22 398 477	11 790 004	37 983 690	31 313 690	24 128 690	29 250 600	22 113 011	
<i>dont placements</i>													
ENCAISSEMENTS													
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	23 841 062	936 000	1 124 000	24 760 362	1 750 000	2 315 088	35 388 686	1 505 000	1 510 000	15 594 353	3 925 088	2 670 664	115 320 302
Subvention pour charges de service public	22 849 062			22 849 062			31 988 686			13 709 437			91 306 247
Autres financements de l'Etat			66 000		3 300					25 000		45 000	137 300
Fiscalité affectée						680 088					680 088		1 360 175
Autres financements publics	120 000	160 000	250 000	210 000	750 000	135 000	1 900 000	505 000	510 000	700 000	700 000	170 664	6 110 664
Recettes propres	872 000	776 000	808 000	1 700 000	1 000 000	1 500 000	1 500 000	1 000 000	1 000 000	1 159 916	2 500 000	2 500 000	16 315 916
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	822 556,00	-	-	822 556
Financements de l'Etat fléchés													0
Autres financements publics fléchés											822 556		822 556
Recettes propres fléchées													0
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : encassements en capital													0
Prêts : encassements en capital													0
Dépôts et cautionnements													0
Opérations gérées en compte de tiers	0	95 760	0	0	0	223 440	0	0	0	0	0	0	319 200
TVA encaissée													0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encassements	95 760					223 440							319 200
Autres encassements d'opérations gérées en compte de tiers													0
TOTAL	23 841 062	1 031 760	1 124 000	24 760 362	1 750 000	2 538 528	35 388 686	1 505 000	1 510 000	16 416 909	3 925 088	2 670 664	116 462 058
DECASSEMENTS													
<i>Enveloppes hors recettes fléchées</i>	8 671 592	11 226 592	9 261 592	9 271 592	8 691 592	13 103 592	9 091 592	8 166 592	8 451 592	11 091 592	10 993 268	12 802 981	120 824 169
Personnel	7 496 592	9 301 592	7 126 592	6 996 592	7 096 592	11 198 592	6 996 592	7 196 592	6 596 592	8 596 592	8 296 592	9 766 014	96 665 526
Fonctionnement	875 000	1 180 000	1 390 000	1 320 000	850 000	1 160 000	1 350 000	225 000	1 110 000	1 750 000	1 951 676	2 284 345	15 656 021
Investissement	300 000	745 000	745 000	745 000	745 000	745 000	745 000	745 000	745 000	745 000	745 000	752 622	8 502 622
<i>Dépenses sur recettes fléchées</i>	28 408	23 408	13 408	23 408	53 408	43 408	103 408	8 408	243 408	203 408	53 408	19 068	816 556
Personnel	3 408	3 408	3 408	3 408	3 408	3 408	3 408	3 408	3 408	3 408	3 408	3 413	40 901
Fonctionnement	25 000	20 000	10 000	20 000	50 000	40 000	100 000	2 000	240 000	200 000	50 000	15 655	75 655
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0								0
Prêts : décaissements en capital	0	0	0	0	0								0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0								0
Opérations gérées en compte de tiers	89 200	4 000	8 400	3 200	1 400	0	0	0	0	0	16 000	197 000	319 200
TVA décaissée													0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	89 200	4 000	8 400	3 200	1 400						16 000	197 000	319 200
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers													0
TOTAL	8 789 200	11 254 000	9 283 400	9 298 200	8 746 400	13 147 000	9 195 000	8 175 000	8 695 000	11 295 000	11 062 676	13 019 049	121 959 925
SOLDE DU MOIS	15 051 862	-10 222 240	-8 159 400	15 462 162	-6 996 400	-10 608 473	26 193 686	-6 670 000	-7 185 000	5 121 909	-7 137 589	-10 348 385	-5 497 867
SOLDE CUMULE	32 314 355	22 092 115	13 932 715	29 394 877	22 398 477	11 790 004	37 983 690	31 313 690	24 128 690	29 250 600	22 113 011	11 764 626	-5 497 867

TABLEAU 8 OPERATIONS SUR RECETTES FLECHEES

TPOUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	Antérieures à 2020	N (2020)	N+1 (2021)	N+2 (2022)	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		253 765	6 000	-259 765	
Recettes fléchées (b)	658 045	822 556	164 511	0	1 645 112
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés	658 045	822 556	164 511		1 645 112
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	404 280	816 556	424 276	0	1 645 112
Personnel					
AE=CP		40 901			
Fonctionnement					
AE	404 280	775 655	424 276		1 604 211
CP	404 280	775 655	424 276		1 604 211
Intervention					
AE					
CP					
Investissement					
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	253 765	6 000	-259 765	0	0

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**A - Dépenses**

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en 2020	AE nouvelles ouvertes en 2020	Total des AE ouvertes pour l'année 2020	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en 2020	CP nouveaux ouverts en 2020	Total des CP ouverts pour 2020	Restes à engager en fin 2020 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin 2020 (CP)	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7)-(8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
2012	50 000	89 731	49 999	-	-	-	94 504	50 000	-	-	-	1	-	1
2013	302 308	455 845	302 308	-	-	-	432 128	302 308	-	-	-	0	-	-
2014	163 824	212 800	138 823	25 000	-	25 000	239 172	138 824	25 000	-	25 000	1	-	1
2016	765 365	821 849	695 365	70 000	-	70 000	891 251	695 365	70 000	-	70 000	-	-	-
2017	813 070	706 346	563 681	91 600	108 167	199 767	530 439	563 356	91 600	108 167	199 767	49 622	-	325
2018	1 825 969	1 201 234	941 132	104 602	511 152	615 754	1 208 072	941 132	104 602	511 152	615 754	269 083	-	-
2019	1 449 159	125 686	95 232	30 454	415 235	445 689	125 686	95 232	30 454	415 235	445 689	908 238	-	-
2020	12 098	-	-	-	12 098	12 098	-	-	-	12 098	12 098	-	-	-
total contrats de recherche	5 381 793	3 613 491	2 786 540	321 656	1 046 652	1 368 308	3 521 252	2 786 217	321 656	1 046 652	1 368 308	1 226 945	323	
Région	424 220	289 640	285 218	1 882	137 120	139 002	303 760	285 218	1 882	137 120	139 002	-	-	-
ERASMUS	3 107 457	1 708 392	1 539 923	139 000	914 715	1 053 715	1 708 392	1 539 923	139 000	914 715	1 053 715	513 819	-	-
Autres	419 020	210 997	112 530	69 877	169 012	238 889	210 997	112 530	69 877	169 012	238 889	67 601	-	-
CVEC	438 913	116 277	116 277	-	322 636	322 636	116 277	116 277	-	322 636	322 636	-	-	-
Total contrats d'enseignement	4 389 610	2 325 306	2 053 948	210 759	1 543 483	1 754 242	2 339 426	2 053 948	210 759	1 543 483	1 754 242	581 420	-	
Réorganisation DNUM	137 813	169 603	137 813	-	-	-	159 643	137 813	-	-	-	0	-	-
Climatisation Bureaux aile C	81 668	82 312	81 668	-	-	-	105 661	81 668	-	-	-	-	-	-
Maison du gardien	56 566	49 043	46 566	-	10 000	10 000	56 496	46 566	-	10 000	10 000	-	-	-
Plan rénovations sanitaires amphis	786 869	807 169	786 869	-	-	-	825 883	786 869	-	-	-	0	0	0
Espace Rue	1 150 000	50 300	182 381	-	100 000	100 000	62 000	182 381	-	100 000	100 000	867 619	-	-
Salle Info Pédago	383 028	434 233	383 028	-	-	-	438 237	383 028	-	-	-	0	0	0
Avant corps	2 725 000	844 766	782 060	39 000	11 000	50 000	859 354	782 044	39 000	11 000	50 000	1 892 940	16	
E Factory	3 821 200	5 639 620	3 731 491	-	89 709	89 709	2 109 273	1 380 205	600 000	1 840 995	2 440 995	0	-	1
Confort thermique et sanitaire des amphithéâtres	670 000	143 315	140 337	2 978	97 022	100 000	161 315	140 426	2 978	97 022	100 000	429 663	-	89
Chassis ouvrants dans amphis	22 602	22 639	22 602	-	-	-	22 639	22 602	-	-	-	0	-	-
Couverture des amphis	1 000 000	10 000	-	10 000	40 000	50 000	10 000	-	10 000	40 000	50 000	950 000	-	-
Faux plafonds amphis	1 000 000	54 324	27 288	17 712	102 288	120 000	62 131	27 366	17 633	102 367	120 000	852 712	-	78
Rénovation salles de cours	1 080 000	188 979	166 778	22 201	131 997	154 198	188 979	166 778	22 201	131 997	154 198	759 024	-	-
Toitures ardoise et Zinc	600 000	-	-	-	50 000	50 000	-	-	-	50 000	50 000	550 000	-	-
CMSI Manu	682 000	-	-	-	682 000	682 000	-	-	-	139 600	139 600	-	542 400	-
Plan Campus	4 537 253	3 660 634	3 619 329	10 000	840 000	850 000	3 662 738	3 599 549	27 000	823 000	850 000	67 924	19 780	-
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat opé constr	532 459	988 154	354 052	35 000	143 407	178 407	962 485	307 078	32 806	192 575	225 381	0	0	0
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreuil	500 000	-	-	-	200 000	200 000	-	-	-	200 000	200 000	300 000	-	-
Chevreuil Transition énergétique	2 000 000	-	-	-	80 000	80 000	-	-	-	80 000	80 000	1 920 000	-	-
Cavenne Transition énergétique	600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	600 000	-	-
Façade Dugas	170 000	10 000	-	10 000	160 000	170 000	10 000	-	10 000	160 000	170 000	-	-	-
Salles info pédago Bourg	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000	-	-
Agenda d'accessibilité	1 458 100	922 617	854 222	5 500	165 500	171 000	926 214	687 451	83 000	83 000	166 000	432 878	171 772	-
Contrôle d'accès	361 792	265 936	211 009	50 421	49 579	100 000	309 620	211 009	50 421	49 579	100 000	50 783	-	1
Signaétique directionnelle	89 969	45 375	20 000	20 000	10 000	30 000	45 375	20 000	20 000	10 000	30 000	39 969	-	-
Rénovation des sanitaires	600 000	60 000	25 000	35 000	115 000	150 000	60 000	25 000	35 000	115 000	150 000	425 000	-	-
Travaux ascenseurs	550 000	30 000	8 280	21 720	98 280	120 000	30 000	5 940	24 060	98 940	123 000	421 720	-	660
A ménagements fonctionnels	1 005 512	224 926	210 512	-	300 000	300 000	237 084	210 512	-	300 000	300 000	495 000	0	-
Mise en sécurité	315 000	75 286	45 145	29 890	65 000	94 890	76							

Ss total investissement	33 254 745	16 919 579	13 857 083	332 039	4 453 438	4 785 477	13 460 260	11 193 047	1 060 755	5 578 582	6 639 337	14 612 185	810 176
-------------------------	------------	------------	------------	---------	-----------	-----------	------------	------------	-----------	-----------	-----------	------------	---------

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs				
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n (2020)	Restes à encaisser	
			(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)
2012	50 000	-	50 000	50 000	-	-	-
2013	303 605	-	303 605	303 605	-	-	-
2014	163 824	-	163 824	155 370	7 500	954	-
2016	765 365	468	764 897	704 009	60 888	-	-
2017	813 070	2 500	810 570	680 603	58 901	71 066	-
2018	1 825 969	-	1 825 969	976 866	602 191	246 912	-
2019	1 449 159	-	1 449 159	213 446	464 685	771 028	-
2020	12 098	-	12 098	-	12 098	-	-
total contrats de recherche	5 383 090	2 968	5 380 122	3 083 899	1 206 263	1 089 960	
Région	424 220	8 220	416 000	6 600	130 100	279 300	
ERASMUS	3 107 457	-	3 107 457	1 956 357	898 728	252 372	
Autres	419 020	1 500	417 520	396 500	21 020	-	
CVEC	438 913	-	438 913	-	-	-	
Total contrats d'enseignement	4 389 610	9 720	4 379 890	2 798 370	1 049 848	531 672	
Réorganisation DNUM	137 813	137 813	-	-	-	-	-
Climatisation Bureaux aile C	81 668	81 668	-	-	-	-	-
Maison du gardien	56 566	56 566	-	-	-	-	-
Plan rénovations sanitaires amphis	786 869	786 869	-	-	-	-	-
Espace Rue	1 150 000	1 150 000	-	-	-	-	-
Salle Info Pédago	383 028	383 028	-	-	-	-	-
Avant corps	2 725 000	2 725 000	-	-	-	-	-
E Factory	3 821 200	2 321 200	1 500 000	-	1 500 000	-	-
Confort thermique et sanitaire des an-	670 000	670 000	-	-	-	-	-
Chassis ouvrants dans amphis	22 602	22 602	-	-	-	-	-
Couverture des amphis	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	-
Faux plafonds amphis	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	-
Rénovation salles de cours	1 080 000	1 080 000	-	-	-	-	-
Toitures ardoise et Zinc	600 000	600 000	-	-	-	-	-
CMSI Manu	682 000	682 000	-	-	-	-	-
Plan Campus	4 537 253	4 537 253	-	-	-	-	-
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat op-	532 459	-	532 459	345 393	187 066	-	-
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreu-	500 000	500 000	-	-	-	-	-
Chevreul Transition énergétique	2 000 000	2 000 000	-	-	-	-	-
Cavenne Transition énergétique	600 000	600 000	-	-	-	-	-
Façade Dugas	170 000	170 000	-	-	-	-	-
Salles info pédago	100 000	100 000	-	-	-	-	-
Agenda d'accessibilité	1 458 100	1 108 100	350 000	350 000	-	-	-
Contrôle d'accès	361 792	361 792	-	-	-	-	-
Signaétique directionnelle	89 969	89 969	-	-	-	-	-
Rénovation des sanitaires	600 000	600 000	-	-	-	-	-
Travaux ascenseurs	550 000	550 000	-	-	-	-	-
A ménagements fonctionnels	1 005 512	1 005 512	-	-	-	-	-
Mise en sécurité	315 000	315 000	-	-	-	-	-
Stores	556 000	556 000	-	-	-	-	-
Plan Canicule	240 000	240 000	-	-	-	-	-
GER	5 441 914	5 441 914	-	-	-	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	33 254 745	30 872 286	2 382 459	695 393	1 687 066	-	
Total	43 027 445	30 884 974	12 142 471	6 577 662	3 943 177	1 621 632	

COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE SUIVI DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- 1 Les opérations sont identifiées par un nom et un millésime ; elles peuvent ne pas être toutes individualisées et faire l'objet de regroupements, un niveau de détail suffisant au regard des caractéristiques de l'établissements devant néanmoins être maintenu ;
- 2 Le degré d'exigence quant à la précision de l'évaluation, au budget initial, des reports prévisibles devra être fonction des contraintes qui pèsent sur les établissements pour établir ce chiffrage, notamment pour les contrats de recherche ;
- 3 En recettes, une ligne sera maintenue, même après la fin d'une opération tant que la totalité des financements extérieurs n'a pas été recouvrée ;
- 4 Pour les contrats de recherche, ne devra être indiquée au titre de l'autofinancement que, le cas échéant, la participation de l'établissement qui doit donner lieu à justification en application du contrat.

Tableau 10 EPSCP
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Prévision pluriannuelle			Prévision 2020								Prévision N+1 et suivantes											
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à 2020	AE consommées les années antérieures à 2020	AE reprogrammées en 2020	AE nouvelles ouvertes en 2020	TOTAL des AE ouvertes en 2020	CP ouverts les années antérieures à 2020	CP consommés les années antérieures à 2020	CP reprogrammés ou reportés en 2020	CP nouveaux ouverts en 2020	TOTAL des CP ouverts en 2020	AE prévues en N+1 (2021)	CP prévus en N+1 (2021)	AE prévues en N+2 (2022)	CP prévus en N+2 (2022)	AE prévues > N+2 (2023)	CP prévus > N+2 (2023)				
			(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)			
Réorganisation DNUM	Investissement	137 813	169 603	137 813		-	-	159 643	137 813	-		-										
Climatisation Bureaux aile C	Investissement	81 668	82 312	81 668		-	-	105 661	81 668	-		-										
Maison du gardien	Investissement	56 566	49 043	46 566		10 000	10 000	56 496	46 566	-	10 000	10 000										
Plan rénovations sanitaires amphis	Investissement	786 869	807 169	786 869		-	-	825 883	786 869	-	-	-										
Espace Rue	Investissement	1 150 000	50 300	182 381		100 000	100 000	62 000	182 381	-	100 000	100 000										
Salle Info Pédago Manu	Investissement	383 028	434 233	383 028		-	-	438 237	383 028	-	-	-										
Avant corps	Investissement	2 725 000	844 766	782 060	39 000	11 000	50 000	859 354	782 044	39 000	11 000	50 000										
E Factory	Investissement	3 821 200	5 639 620	3 731 491	-	89 709	89 709	2 109 273	1 380 205	600 000	1 840 995	2 440 995										
Confort thermique et sanitaire des amphis	Investissement	670 000	143 315	140 337	2 978	97 022	100 000	161 315	140 426	2 978	97 022	100 000										
Châssis ouvrants dans amphis	Investissement	22 602	22 639	22 602		-	-	22 639	22 602	-	-	-										
Couverture des amphis	Investissement	1 000 000	10 000	-	10 000	40 000	50 000	10 000	-	10 000	40 000	50 000										
Faux plafonds amphis	Investissement	1 000 000	54 324	27 288	17 712	102 288	120 000	62 131	27 366	17 633	102 367	120 000										
Rénovation salles de cours	Investissement	1 080 000	188 979	166 778	22 201	131 997	154 198	188 979	166 778	22 201	131 997	154 198										
Toitures ardoise et Zinc	Investissement	600 000				50 000	50 000				50 000	50 000										
CMSI Manu	Investissement	682 000				682 000	682 000				139 600	139 600										
Plan Campus	Investissement	4 537 253	3 660 634	3 619 329	10 000	840 000	850 000	3 662 738	3 599 549	27 000	823 000	850 000										
MILC - 1% artistique plus relatif au budget	Investissement	532 459	988 154	354 052	35 000	143 407	178 407	962 485	307 078	32 806	192 575	225 381										
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreul	Investissement	500 000	-	-		200 000	200 000	-	-		200 000	200 000										
Chevreul Transition énergétique	Investissement	2 000 000	-	-		80 000	80 000	-	-		80 000	80 000										
Cavenne Transition énergétique	Investissement	600 000	-	-		-	-	-	-		-	-										
Façade Dugas	Investissement	170 000	10 000	-	10 000	160 000	170 000	10 000	-	10 000	160 000	170 000										
Salles info pédago Bourg	Investissement	100 000	-	-		-	-	-	-		-	-										
Agenda d'accessibilité	Investissement	1 458 100	922 617	854 222	5 500	165 500	171 000	926 214	687 451	83 000	83 000	166 000										
Contrôle d'accès	Investissement	361 792	265 936	211 009	50 421	49 579	100 000	309 620	211 009	50 421	49 579	100 000										
Signalétique directionnelle	Investissement	89 969	45 375	20 000	20 000	10 000	30 000	45 375	20 000	20 000	10 000	30 000										
Rénovation des sanitaires	Investissement	600 000	60 000	25 000	35 000	115 000	150 000	60 000	25 000	35 000	115 000	150 000										
Travaux ascenseurs	Investissement	550 000	30 000	8 280	21 720	98 280	120 000	30 000	5 940	24 060	98 940	123 000										
A ménagements fonctionnels	Investissement	1 005 512	224 926	210 512	-	300 000	300 000	237 084	210 512		300 000	300 000										
Mise en sécurité	Investissement	315 000	75 286	45 145	29 890	65 000	94 890	76 538	45 145	29 890	65 000	94 890										
Stores	Investissement	556 000	169 772	165 634	1 856	68 144	70 000	165 209	164 465	744	69 256	70 000										
Plan Canicule	Investissement	240 000				80 000	80 000				80 000	80 000										
GER	Investissement	5 441 914	1 788 445	1 742 869	-	700 000	700 000	1 737 685	1 667 003	35 261	664 739	700 000										
Total Dépenses d'investissement.1		33 254 745	16 737 447	13 744 933	311 278	4 388 926	4 700 204	13 284 558	11 080 897	1 039 994	5 514 070	6 554 064		4 318 475	4 768 063	4 220 497	4 352 068	6 270 636	6 499 652			
Année de démarrage des contrats : 2012	Personnel	50 000	80 404	49 999	-	-	-	85 177	50 000	-		-										
Année de démarrage des contrats : 2013	Personnel	302 308	9 327	-	-	-	-	9 327														
Année de démarrage des contrats : 2014	Personnel	163 824	76 780	50 005</																		

UCS LORILLARD - 2019		Investissement																				
Année de démarrage des contrats : 2020	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
	Fonctionnement	12 098		7 098	7 098	-	-	-	-	7 098	7 098	-	-	-	-	-	-	-	-			
	Investissement			5 000	5 000	-	-	-	-	5 000	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-			
Total contrat de recherche.2		5 381 793		3 613 491	2 786 540	321 656	1 046 652	1 368 308	3 521 252	2 786 217	321 656	1 046 652	1 368 308			662 470	662 470	415 421	415 746	149 052	149 052	
Région	Personnel	212 540	210 000	113 220	113 220	226 660	210 000		113 220	113 220												
	Fonctionnement et Investissement	74 000	74 000	17 000	17 000	74 000	74 000		17 000	17 000												
		3 100	1 218	1 882	6 900	8 782	3 100	1 218	1 882	6 900	8 782											
Agence ERASMUS	Personnel	-	-	40 901	40 901					40 901	40 901					494 048	494 048	19 771	19 771			
	Fonctionnement et Investissement	3 107 457		1 708 392	1 539 923	139 000	873 814	1 012 814	1 708 392	1 539 923	139 000	873 814	1 012 814									
AUTRES	Personnel	49 998	30 000	19 998	65 391	85 389	49 998	30 000	19 998	65 391	85 389					40 094	40 094					
	Fonctionnement et Investissement	158 594	82 530	47 474	73 621	121 095	158 594	82 530	47 474	73 621	121 095					27 507	27 507					
CVEC	Personnel	2 405	-	2 405	30 000	32 405	2 405	-	2 405	30 000	32 405											
	Fonctionnement et Investissement	23 858	23 858		181 130	181 130	23 858	23 858		181 130	181 130											
		79 665	79 665		136 345	136 345	79 665	79 665		136 345	136 345											
		12 754	12 754		5 161	5 161	12 754	12 754		5 161	5 161											
	Total contrat d'enseignement.4		4 389 610		2 325 306	2 053 948	210 759	1 543 483	1 754 242	2 339 426	2 053 948	210 759	1 543 483	1 754 242		561 649	561 649	19 771	19 771	0	0	
	Ss total personnel	0		1 836 773	1 670 499	82 719	920 796	1 003 515	1 662 806	1 670 499	82 719	920 796	1 003 515			495 176	495 176	268 949	268 949	42 899,00	42 899,00	
	Ss total fonctionnement	9 771 403		3 919 892	3 057 839	428 935	1 604 827	2 033 762	4 022 170	3 057 516	428 935	1 604 827	2 033 762				728 943	728 943	166 243	166 568	106 153	106 153
	Ss total investissement	33 254 745		16 919 579	13 857 083	332 039	4 453 438	4 785 477	13 460 260	11 193 047	1 060 755	5 578 582	6 639 337				4 318 475	4 768 063	4 220 497	4 352 068	6 270 636	6 499 652
	TOTAL		43 026 148		22 676 244	18 585 421	843 693	6 979 061	7 822 754	19 145 236	15 921 062	1 572 409	8 104 205	9 676 614		5 542 594	5 992 182	4 655 689	4 787 585	6 419 688	6 648 704	

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision		
		Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N (2020)	Encaissement prévus en N (2020)
		(18)		
E-Factory	Financement de	-		
	Autres	1 500 000		
MILC + 1% artistique	Financement de	108 000	81 596	26 404
PUQ	Autres	424 459	263 797	160 662
Agenda d'accessibilité prog.	Financement de	350 000	350 000	
	Autres			
Total PPI.1		2 382 459	695 393	1 687 066
2012	Financement de			
	Autres	50 000	50 000	
	Autres			
2013	Financement de l'Etat*	192 893	217 705	
	Autres	110 712	85 900	
	Autres			
2014	Financement de	75 000	67 500	7 500
	Autres	24 752	24 752	
	Autres	64 072	63 118	
2016	Financement de	132 813	132 813	
	Autres	182 196	121 308	60 888
	Autres	449 888	449 888	
2017	Financement de	75 000	33 750	15 000
	Autres	692 575	612 091	35 901
	Autres	42 995	34 762	8 000
2018	Financement de	120 000	54 000	66 000
	Autres	1 590 995	832 892	511 191
	Autres	114 974	89 974	25 000
2019	Financement de	75 000	3 750	15 000
	Autres	942 296	196 833	269 685
	Autres	431 863	12 863	180 000
2020	Financement de			
	Autres	12 098		12 098
	Autres			
Total contrat de recherche.2		5 380 122	3 083 899	1 206 263
Région	Financement de			
	Autres	416 000	6 600	130 100
	Autres			
Agence ERASMUS	Financement de			
	Autres	3 107 457	1 956 357	898 728
	Autres			
AUTRES	Financement de	44 500	44 500,00	-
	Autres	362 020	352 000,00	10 020
	Autres	11 000		11 000
CVEC	Financement de			
	Autres	438 913	438 913	
	Autres			
Total contrat d'enseignement.4		4 379 890	2 798 370	1 049 848
	Ss total financement de l'Etat	1 173 206	985 614	129 904
	Ss total autres financements publics	9 854 473	4 941 443	3 589 273
	Ss total autres financements	1 114 792	650 605	224 000
TOTAL		12 142 471	6 577 662	3 943 177

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et recettes propres fléchées

Tableau SYNTHESE BUDGETAIRE ET COMPTABLE - BI 2020

Etat présenté pour information au CA

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels et les nouveaux indicateurs induits par la comptabilité budgétaire. Ce tableau se présente de façon chronologique.

		BR3 2019 V2	BI 2020
Stocks initiaux	Niveau initial de restes à payer	2 741 240	5 087 310
	Niveau initial du fonds de roulement	9 381 757	12 850 458
	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 2 061 806	- 4 412 035
	Niveau initial de la trésorerie	11 443 563	17 262 493
	<i>dont niveau initial de la trésorerie fléchée</i>		
	<i>dont niveau initial de la trésorerie non fléchée</i>		
Flux de l'année	Autorisations d'engagement	120 113 574	119 692 055
	Résultat patrimonial	1 420 874	2 505 159
	Capacité d'autofinancement	3 038 874	4 047 575
	Variation du fonds de roulement	- 1 656 726	- 2 725 725
	Opérations bilancielles non budgétaires		
	<i>Nouvel emprunt / remboursement de prêt</i>		
	<i>Remboursement d'emprunt / prêt accordé</i>		
	<i>Cautionnements et dépôts</i>		
	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires		
	<i>Variation des stocks</i>		
	<i>Production immobilisée</i>		
	<i>Charges sur créances irrécouvrables</i>		
	<i>Produits divers de gestion courante</i>		
	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires		
	<i>Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs</i>		
	<i>Ecart entre les produits/ressources et les encassemens relatifs à des opérations de l'exercice en cours</i>		
	<i>Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs</i>		
	<i>Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours</i>		
	Solde budgétaire	- 2 277 287	- 5 497 867
	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		
	Variation de la trésorerie	- 2 277 287	- 5 497 867
	<i>dont variation de la trésorerie fléchée</i>		
	<i>dont variation de la trésorerie non fléchée</i>		
Niveau final du fonds de roulement	Variation du besoin en fonds de roulement	620 561	2 772 142
	Restes à payer	2 346 070	- 1 948 670
	Niveau final de restes à payer	5 087 310	3 138 640
	Niveau final du fonds de roulement	12 850 458	10 124 733
	Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 4 412 035	- 1 639 893
	Niveau final de la trésorerie	17 262 493	11 764 626
	<i>dont niveau final de la trésorerie fléchée</i>		
	<i>dont niveau final de la trésorerie non fléchée</i>		

Synthèse des moyens prévisionnels des Unités Mixtes de Recherche par tutelle - Année 2020 - Dotations des établissements.

Moyens prévisionnels des Unités Mixtes de Recherche par tutelle - Année 2020 - Dotations des établissements.

	Univ Lyon 2	ENS de Lyon	Univ Lyon 3	CNRS	ECOLE NAT DES TRAVAUX PUBLICS D'ETAT	INSA	Univ Jean Monnet	Ecole des mines de Saint Etienne	ENSAI	EHESS	UNIV AVIGNON PAYS DE VAUCLUSE	UNIV GRENOBLE ALPES	Université Clermont Auvergne	Ecole Centrale de Lyon	Univ Lyon 1	TOTAL
UMR 5648 Dotation CIHAM	40 700,00	17 250,00	15 000,00	42 200,00						9 250,00	14 000,00					138 400,00
UMR 5600 Dotation EVS	51 000,00	54 000,00	51 700,00	66 500,00	31 000,00	13 500,00	42 282,00	41 317,00	60 000,00							411 299,00
UMR 5189 HISOMA	59 675,00	27 810,00	30 940,00	107 440,00				10 330,00			37 900,00					274 095,00
UMR 5190 LARHRA	56 000,00	21 375,00	19 890,00	40 000,00								38 250,00				175 515,00
UMR 5317 Dotation IHRIM	48 000,00	95 000,00	18 200,00	120 000,00			26 450,00						22 000,00			329 650,00
UMR 5205 Dotation LIRIS	17 261,00		0,00	125 000,00		25 000,00								20 000,00	160 000,00	347 261,00
																-
Total Moyens	272 636,00	215 435,00	135 730,00	501 140,00	31 000,00	38 500,00	79 062,00	41 317,00	60 000,00	9 250,00	51 900,00	38 250,00	22 000,00	20 000,00	160 000,00	1 328 959,00

 Montants attribués

 Demandes prévisionnelles

Nous vous remercions de ne pas modifier le cadre des tableaux pour en faciliter l'exploitation et les restitutions.

Plan d'actions achat - Programmation années N+1 à N+4 :

2020-2023

Acronyme de l'établissement :		Université Jean Moulin Lyon3										Les cinq objectifs de politique publique								
Identité du projet		Indiquez : la nomenclature achat de l'Etat (colonne A) OU le CPV (colonne C). Ceux qui ont recours à la nomenclature NACRES peuvent uniquement renseigner la colonne E																		
Nomenclature achat de l'Etat (NAE à 6 chiffres)	Libellé de la NAE (formulaire automatique)	Code CPV (8 ou 9 chiffres)	Libellé du code CPV (formulaire automatique)	Nomenclature achat interne (ex. NACRES)	Libellé du code de nomenclature achat interne (donnée facultative)	Objet du projet de marché, du marché suivant de l'action de progrès ou du projet d'avantur	Levier achat principal envisagé	Le cas échéant, autre levier achat envisagé	Date de notification prévue	Durée du contrat envisagé/reconductions et tranches fermes comprises	Montant total estimé du futur contrat (reconduction et tranches fermes comprises) ou estimation de la dépense des accords-cadres exécutés en bons de commande	Renouvellement ou Nouveau marché	Mutualisation envisagée ou déjà réalisée au sein de l'établissement	Si oui, précisez le porteur du groupement de demande ou la centrale d'achat concernée	Pour toutes précisions, complétez l'encadré (1) de l'onglet "commentaires"	(calculé par la DAE)	Pour toutes précisions, complétez l'encadré (3) de l'onglet "commentaires"			
Nomenclature achat de l'Etat (NAE à 6 chiffres)	Libellé de la NAE (formulaire automatique)	Code CPV (8 ou 9 chiffres)	Libellé du code CPV (formulaire automatique)	Nomenclature achat interne (ex. NACRES)	Libellé du code de nomenclature achat interne (donnée facultative)	Objet du projet de marché, du marché suivant de l'action de progrès ou du projet d'avantur	Levier achat principal envisagé	Le cas échéant, autre levier achat envisagé	Date de notification prévue	Durée du contrat envisagé/reconductions et tranches fermes comprises	Montant total estimé du futur contrat (reconduction et tranches fermes comprises) ou estimation de la dépense des accords-cadres exécutés en bons de commande	Renouvellement ou Nouveau marché	Mutualisation envisagée ou déjà réalisée au sein de l'établissement	Si oui, précisez le porteur du groupement de demande ou la centrale d'achat concernée	Economie achat prévisionnelle sur la durée totale du marché	Dépenses attendues base 12 mois	Economie achat prévisionnelle base 12 mois	Projet ouvert à une PME	Projet ouvert à l'acquisition de solutions innovantes	
												(Renouvellement/Nouveau)	(Oui/Non/Sans objet)	(DAE, PFRA, UGAP, AMUE, UCANSS, CNRS, EdA, etc.)	(en euros HT)	(en euros HT)	(en euros HT)	Oui/Non/à l'étude	Oui/Non/à l'étude	
					IB.32 IC.41	Maintenance logiciel AFFLUENCES	Globalisation, mutualisation		2020	48	30 000,00 €	N	O	O	RUE ou site			Oui	Non	
#N/A	#N/A				BF.12	Bureaux d'études CVC, structure, économiste	Faire ou faire faire (externalisation)	Sourcing fournisseurs / benchmark (connaissance offre du marché, connaissance structures de coûts)	2020	48	320 000,00 €	R	N	N				Oui	Non	
#N/A	#N/A				BE.01 BE.05	Rénovation de la façade de Dugas	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)		2020	12	140 000,00	N	N	N				Oui	Oui	
						Rénovation infrastructure réseau	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Sourcing fournisseurs / benchmark (connaissance offre du marché, connaissance structures de coûts)	2020	36	600 000,00 €	N	O	N				Oui	Oui	
#N/A	#N/A				BE.01 BE.02 BE.04 BE.05 BE.06	Rénovation des blocs sanitaires BU sous-sols et autres étages (deux tranches sur 2020 et 2021)	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Sourcing fournisseurs / benchmark (connaissance offre du marché, connaissance structures de coûts)	2020	36	200 000,00 €	N	O	N				Oui	Oui	
#N/A	#N/A				BD.23	Rénovation des ascenseurs Manu	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)		2020	48	500 000,00 €	N	N					Oui	Oui	
#N/A	#N/A				BE.09	Fontaine CIESLA	Achat Innovant (veille technique - maltrise marché fournisseurs)		2020	12	100 000,00	N	N	N				Oui	Oui	
#N/A	#N/A				BF.02	Travaux liés à l'Adap (plusieurs lots prévus)	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)		2020	36	475 000,00	N	O	N				Oui	Oui	
#N/A	#N/A				RC.11	Maintenance onduleurs	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)		2020	48	25 000,00	R	O	N				Oui	Non	
#N/A	#N/A				BE.17 BD.01 BE.09	Stores (pose et remplacement)	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)		2020	48	250 000,00	R	O	N				Oui	Oui	
#N/A	#N/A				BE.15 BE.07	CVC maintenance et travaux	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Sourcing fournisseurs / benchmark (connaissance offre du marché, connaissance structures de coûts)	2020	48	1 200 000,00	R	O	N				Oui	Non	
#N/A	#N/A				BE.03 BE.17	Couverture Zinguerie	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)		2020	48	500 000,00	R	O	N				Oui	Oui	
#N/A	#N/A				BD.27 BE.13	Contrôle accès	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références, ...)	Sourcing fournisseurs / benchmark (connaissance offre du marché, connaissance structures de coûts)	2020	48	chiffrage en cours	R	O	O	Non déterminé			Oui	Oui	
#N/A	#N/A				BE.02	Travaux de remplacement Vitrerie	Harmonisation, standardisation de l'achat		2020	48	40 000,00	N	O	N				Oui	Oui	
#N/A	#N/A				BE.15	Pompage/débouchage/ inspection vidéo	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Harmonisation, standardisation	2020	48	50 000,00	N	O	N				Oui	Oui	
#N/A	#N/A				BD.02	Fourniture électrique	Globalisation, mutualisation		2020	48	170 000,00	R	O	O	Université Lyon3			Oui	Oui	
						LECTEURS OPTIQUES - FOURNITURE (COPIES D EXAMEN, INTERCALAIRES, ETIQUETTES)	Globalisation, mutualisation		2020	48	30 000,00	R	O	N				Oui	Non	
						Fournitures Cartes IZLY via l'Udl	Globalisation, mutualisation		2020	48	51 000,00	R	O	N				Oui	Non	
#N/A	#N/A				II.01 G.02	TELEPHONIE LIGNES FIXES GROUPEES	Globalisation, mutualisation	Location plutôt qu'Achat	2020	48	330 000,00	R	O	O	DAE		82 500,00	0,00	Oui	Non
#N/A	#N/A				II.02 G.02	TELEPHONIE LIGNES MOBILES	Globalisation, mutualisation	...	2020	48	215 000,00	R	O	O	DAE		53 750,00	0,00	Oui	Non
#N/A	#N/A				A.22	FOURNITURES DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES (CARTOUCHES JETS D'ENCRE ET CARTOUCHES DE TONER DIVERS)	Globalisation, mutualisation	...	2020	48	25 000,00	R	O	N			6 250,00	0,00	Oui	Non
						cartes carburant/cartes péage	Globalisation, mutualisation		2020	48	chiffrage en cours	O	O	O	DAE				Oui	Non

					NETTOYAGE DE VITRERIE EN GROUPEMENT DE COMMANDES	Globalisation, mutualisation		2020	48	60 000,00	O	O	RUE			Oui	Non			
#N/A		#N/A		FD.01	PRESTATIONS DE DEMENAGEMENT	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références, ...)	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	2020	48	200 000,00	R	O	N			50 000,00	0,00	Oui	Non	
#N/A		#N/A		AC.31	TRAVAUX D'IMPRESSION (lot 1 affiches traceur, lot 2 feuillets, flyer, papier entête, etc., lot 3 brochures, lot 4 copie d'examen)	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références, ...)		2020	48	450 000,00	R	O	N			112 500,00	0,00	Oui	Non	
#N/A	#N/A	#N/A		XB.32	FOURNITURE DE CARTES CADEAUX	Globalisation, mutualisation		2020	48	96 000,00	R	O	N			24 000,00	0,00	Oui	Non	
					AMO SSI			2020	36	25 000,00	N	O	N			8 333,33	0,00	Oui	Non	
					TRAVAUX RENOVATION SSI			2020	36	550 000,00	R	O	N			183 333,33	0,00	Oui	Non	
				HA.04	TENUES DE TRAVAIL MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	Globalisation, mutualisation		2020	48	25 000,00	R	O	N				0,00	Oui	Non	
					MOBILIER COURANT - lot 1 : aménagements espaces bureaux	Globalisation, mutualisation	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	2020	48	205 000,00	R	O	N				0,00	Oui	Oui	
					MOBILIER COURANT - lot 2 : aménagements espaces "salle libre service innovante ou de transition"	Globalisation, mutualisation	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	2020	48	100 000,00	R	O	N				0,00	Oui	Oui	
					MOBILIER COURANT - lot 3 : aménagement salle pédagogique et informatiques innovantes	Globalisation, mutualisation	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	2020	48	170 000,00	R	O	N				0,00	Oui	Oui	
					MOBILIER COURANT - lot 4 : mobiliers spécifiques et accessoires	Globalisation, mutualisation	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	2020	48	20 000,00	R	O	N				0,00	Oui	Oui	
					DESTRUCTEUR DE DOCUMENTS	Harmonisation, standardisation de l'achat		2020	48	50 000,00	R	O	N				0,00	Oui	Oui	
					MOBILIERS BU	Globalisation, mutualisation		2020	48	chiffrage en cours	R	O	N				0,00	Oui	Oui	
					ARMOIRES COMPASS	Globalisation, mutualisation		2020	48	chiffrage en cours	N	N	N				0,00			
#N/A		#N/A		DA.11 DA.12 DB.11 EC.07 DC.01 DA.14 DA.02	PRESTATIONS D'AGENCE DE VOYAGES ET SERVICES ASSOCIES	Globalisation, mutualisation	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références, ...)	2021	48	2 275 000,00	R	O	N				568 750,00	0,00	Oui	Non
#N/A		#N/A		A.31 A.32	MATINFO 4 - SOLUTIONS INFRASTRUCTURES ET SERVICES ASSOCIES - "serveurs et solutions d'infrastructures" LOT 1 DELL	Harmonisation, standardisation de l'achat		2021	48	160 000,00	R	N	N				105 000,00	0,00	Oui	Non
#N/A		#N/A		IA.31 IA.32	MATINFO 4 - LOT 2 APPLE	Harmonisation, standardisation de l'achat		2021	48	170 000,00	R	N	N				42 500,00	0,00	Oui	Non
#N/A		#N/A		B.02	Concession des droits d'usage à titre non exclusif de divers logiciels utilitaires	Négociation		2021	36	25 000,00	R	N	N				8 333,33	0,00	Oui	Non
#N/A		#N/A		RA.23	QUINCAILLERIE Lot 1 - Outilage et quincaillerie bâtiment	Globalisation, mutualisation	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	2021	48	56 000,00	R	O	O	Université St Etienne			14 000,00	0,00	Oui	Non
				RA.24	QUINCAILLERIE Lot 2 - article de serrurerie	Globalisation, mutualisation	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	2021	48	43 000,00	R	O	O	Université St Etienne				0,00	Oui	Non
#N/A		#N/A		BE.06 BE.09	TRAVAUX D'INSTALLATION ELECTRIQUE COURANT FORT ET COURANT FAIBLE	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Sourcing fournisseurs / benchmark (connaissance offre du marché, connaissance structures de coûts)	2021	48	1 340 000,00	R	O	N				335 000,00	0,00	Oui	Non
#N/A		#N/A		BD.26	FOURNITURE DE SIGNALTIQUES	...		2021	48	150 000,00	R	O	N				37 500,00	0,00	Oui	Oui
#N/A		#N/A		EB.04	PRESTATION INTELLECTUELLE : ASSOCIATION GRAIE	Faire ou faire faire (externalisation)		2021	36	34 000,00	R	N	N				11 333,33	0,00	Oui	Non
#N/A		#N/A		CA.14	DICTIONNAIRE DES FRANCOPHONES - OUTIL INFORMATIQUE	Achat Innovant (veille technique - maîtrise marché fournisseurs)		2021	36	93 000,00	R	N	N				31 000,00	0,00	Oui	Non
#N/A		#N/A		BE.01 BE.02 BE.04 BE.05 BE.06	Rénovation des blocs sanitaires tous sites	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Sourcing fournisseurs / benchmark (connaissance offre du marché, connaissance structures de coûts)	2021	36	460 000,00	€	N	O	N					Oui	Oui
#N/A		#N/A		AA.63	TRAITEURS - panier repas / plateau repas / gamme 1* et 2**	Globalisation, mutualisation		2022	48	406 500,00	R	O	O	PFRA69			101 625,00	0,00	Oui	Non
				AA.63	TRAITEURS - repas assis gamme 1* et 2**	Globalisation, mutualisation		2022	48	720 000,00	O	O	O	PFRA69				0,00	Oui	Non
				AA.63	TRAITEURS - prestations événementielles	Globalisation, mutualisation		2022	48	80 000,00	O	O	O	PFRA69				0,00	Oui	Non
#N/A		#N/A		AC.01 AC.03	PAPIER - papiers blancs	Globalisation, mutualisation		2022	48	400 000,00	R	O	O	Université Lyon2			100 000,00	0,00	Oui	Non
				AC.01 AC.03	PAPIER - papiers spéciaux	Globalisation, mutualisation		2022	48	120 000,00	R	O	O	Université Lyon2				0,00	Oui	Non
				AC.01 AC.03	PAPIER - autres papiers : couché, autocopiant, ...	Globalisation, mutualisation		2022	48	40 000,00	R	O	O	Université Lyon2				0,00	Oui	Non
#N/A		#N/A		AC.41 AC.23	LOCATION DE SOLUTION D'IMPRESSION ET MOYENS D'IMPRESSION	Location plutôt qu'Achat	Globalisation, mutualisation	2022	48	700 000,00	R	O	N				175 000,00	0,00	Oui	Oui

	#N/A		#N/A	D.17	Développement logiciel ERM CORAL	Négociation	...	2022	36	40 320,00	R	O	N				13 440,00	0,00	Oui	Non
	#N/A		#N/A	E.02	Fournitures audiovisuels	Globalisation, mutualisation	...	2022	48	420 000,00	R	O	N				105 000,00	0,00	Oui	Non
	#N/A		#N/A	CG.02	PRESTATIONS DE RELIURE ET DE REPARATIONS D'OUVRAGES ET DE PERIODIQUES LOT 1 : reliure de monographies et de périodiques : réparation d'ouvrages anciens ou abimés et réparation de périodiques reliés détériorés	Faire ou faire faire (externalisation)	...	2022	48	20 000,00	R	O	N				5 000,00	0,00	Oui	Non
				CG.02	PRESTATIONS DE RELIURE ET DE REPARATIONS D'OUVRAGES ET DE PERIODIQUES LOT 2 : reliure préventive de monographies	Faire ou faire faire (externalisation)	...	2022	48	16 000,00	R	O	N						Oui	Non
				CG.02	PRESTATIONS DE RELIURE ET DE REPARATIONS D'OUVRAGES ET DE PERIODIQUES LOT 3 : reliure traditionnelle de périodiques	Faire ou faire faire (externalisation)	...	2022	48	24 000,00	R	O	N						Oui	Non
	#N/A		#N/A	BE.09	TRAVAUX D'AUTOMATISME ET DE GTC - lot 1 Travaux SIEMENS	2022	48	380 000,00	R	O	N				95 000,00	0,00	Oui	Non
	#N/A		#N/A	BE.09	TRAVAUX D'AUTOMATISME ET DE GTC - lot 2 Maintenance SIEMENS	2022	48	51 000,00	R	O	N				12 750,00	0,00	Oui	Non
	#N/A		#N/A	BE.09	TRAVAUX D'AUTOMATISME ET DE GTC - lot 3 Maintenance VINCI FACILITIES	2022	48	56 000,00	R	O	N				14 000,00	0,00	Oui	Non
	#N/A		#N/A	BE.09	TRAVAUX D'AUTOMATISME ET DE GTC - lot 4 Maintenance SIEMENS	2022	48	48 000,00	R	O	N				12 000,00	0,00	Oui	Non
	#N/A		#N/A	BE.09	TRAVAUX D'AUTOMATISME ET DE GTC - lot 5 Maintenance SCHNEIDER	2022	48	36 000,00	R	O	N				9 000,00	0,00	Oui	Non
	#N/A		#N/A	AA.21	FOURNITURES DENREES ALIMENTAIRES ET VAISSELLES JETABLES	Globalisation, mutualisation	...	2023	48	130 000,00	R	O	O	Université Lyon2			32 500,00	0,00	Oui	Non
	#N/A		#N/A	CA.24 CE.01	ACHAT D'OBJETS PUBLICITAIRES	Globalisation, mutualisation	...	2023	48	240 000,00	R	O	O	Université St Etienne			60 000,00	0,00	Oui	Oui
	#N/A		#N/A	A.01 A.11 A.12 A.23 A.24 D.12 C.01 C.02 A.01 A.11 A.12 A.23 A.24	PC INFORMATIQUE	Globalisation, mutualisation	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	2023	48	1 200 000,00	R	O	N				300 000,00	0,00	Oui	Oui
					MONOGRAPHIES LOT 1 : OUVRAGES Français			2023	48	1 400 000,00	R	O	N				350 000,00	0,00	Oui	Non
					MONOGRAPHIES LOT 2 : OUVRAGES ANGLAIS ET GERMANIQUES			2023	48	240 000,00	R	O	N				60 000,00	0,00	Oui	Non
	#N/A		#N/A	CE.33	MONOGRAPHIES LOT 3 : OUVRAGES NUMÉRIQUES	2023	48	60 000,00	R	O	N				15 000,00	0,00	Oui	Non
	#N/A		#N/A	BE.13 BF.03	MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE SSI	2023	48	40 000,00	R	O	N				10 000,00	0,00	Oui	Non
				AA.63	Accueil simple (boissons chaudes et/ou froides) / Accueil petit-déjeuner/collation (boissons chaudes et/ou froides + mini viennoiseries ou pièces sucrées),	Globalisation, mutualisation		2023	48	300 000,00	R	O	N				0,00	0,00	Oui	Non
#N/A		#N/A																		

		Precisions
Pour toutes précisions, complétez l'encadré (4) de l'onglet "commentaires"		
Intégration envisagée de dispositions environnementales <i>(menu déroulant)</i>	Intégration envisagée de dispositions sociales <i>(menu déroulant)</i>	Divers
Non	Non	
Oui	Non	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Non	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Non	Non	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Oui	Non	
Oui	Non	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Non	Non	
Non	Non	
Non	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Non	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Oui	Non	
Oui	Non	

Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Oui	Non	
Oui	Non	
Non	Non	
Non	Non	
Non	Oui	
Oui	Non	
Non	Non	
Non	Non	
Non	Non	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Oui	Non	
Non	Non	
Non	Non	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	
Oui	Non	
Oui	Non	
Oui	Non	
Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	

Non	Non	
Oui	Non	
Oui	Non	
Oui	En cours d'analyse	
Non	Non	
Non	Non	
Non	Non	
En cours d'analyse	En cours d'analyse	
Oui	Non	
	..	

TABLEAU 13
Annexe immobilière

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3		Dernières données connues	
Données physiques issues du RT			
Note de complétude OAD			
<i>Nombre de bâtiments et terrains occupés</i>			
	X	au 29/11/2019	
dont biens propres	X	2	
dont biens domaniaux	X	21	
dont prises à bail	X	1	New Deal
dont autres mises à disposition (ex. : collectivités territoriales)	X	0	
<i>Surface totale occupée (m² - SUB) => EN SHON</i>			
	X		
dont biens propres	X	1 571	
dont biens domaniaux	X	99 826	
dont prises à bail	X	866	
dont autres mises à disposition (ex. : collectivités territoriales)	X	0	
Ratio m² SUN / poste de travail (*) -	X	10,3	

Commentaires portant sur la stratégie immobilière de l'établissement :

Les données sont reprises depuis l'OAD (nombre de bâtiments et terrains, surfaces) pour être en adéquation avec les données enregistrées dans le SI de l'Etat.

L'annexe Pasteur ne fait plus partie des espaces occupé (fin de bail en septembre 2018) mais toujours comptabilisée dans RT et OAD. Annex Pasteur n'est pas comptabilisée dans le nombre de bâtiments occupés ci-contre

Les investissements listés ne tiennent pas compte des investissements liés aux travaux, en base, de l'Opération campus en cours sur le site des quais (opération à 21 M€).

	Classe de compte (n°)	Exécution (N-1)	Exécution (N-2)
Dépenses de fonctionnement à l'€ près		HTR	HTR
Redevances de crédit-bail immobilier (*)	6125	0	0
Locations immobilières (*)	6132	298 296	421 593
Entretien et réparations sur biens immobiliers (*)	6152	209 910	185 293
Produits de cession d'immobilisations corporelles à l'€ près			
dont biens propres	756	0	0
dont biens domaniaux	756	0	0

(*) Les données sont disponibles à la saisie dans le système d'informations des opérateurs de l'Etat (SI OPE)

	Exécution N-1	Exécution N-2
Acquisitions / Constructions à l'€ près	TTC	
sur biens acquis ou mis à disposition		710 000,00
		acquisition maison du directeur fin 2018
Travaux structurants à l'€ près		
sur biens mis à disposition	1 064 377,00	1 231 919,00
sur biens acquis	166 132,00	118 432,00

Entretien lourd à l'€ près			
sur biens mis à disposition		392 468,00	634 826,00
sur biens acquis		-	-
		au 29/11/2019	2019

SO 915X501

Budget propre intégré IAE_2020

Remarques : données en rouge correspondent aux ressources propres de l'IAE

Recettes de l'iaelyon (BO_Exécution_Montant Encaissé)			6 311 644 €	8 829 185 €	9 184 608 €	8 101 580 €	Budget 2020 (Recettes Encaissées)	Dépenses de l'iaelyon (BO_Consu CP)			6 921 775 €	6 501 884 €	7 677 827 €	8 109 110 €
RECETTES	Origine Fonds	Réalisé 2017	Réalisé 2018 (Encaissements) GBCP	Prévision Exécuté 2019 (selon BR3 2019)	Budget 2020 (Recettes Encaissées)	DÉPENSES	Réalisé 2017	Décaissements GBCP	Réalisé 2018 (Décaissements) GBCP	Prévision Exécuté 2019 (CP_BR3)	Budget 2020 (CP)			
Masse salariale payée par les Services Centraux (ENS + BIATS)		20 102 409 €	20 634 448 €	20 840 793 €	21 049 201 €	MASSE SALARIALE			1 713 593 €	1 719 641 €	2 131 137 €	2 274 640 €		
Subvention d'exploitation - Ministère de tutelle (cpt 7411)	FD010_Sub service public	147 180 €	126 230 €	138 230 €	123 730 €	Personnel BIATS affecté à l'IAE, payé par l'université	1 893 997 €	2 006 845 €	2 026 914 €	2 047 183 €				
Prestations de Formation Continue (cpt 7065)	FD000Formation Continue	2 778 307 €	6 123 380 €	4 697 089 €	4 688 232 €	Masse salariale personnel Administratif	3 607 590 €	3 726 486 €	4 158 051 €	4 321 823 €				
Droits des diplômes propres à l'IAE (cpt 7061)	FD030Formation Continue	263 140 €		262 000 €		Rémunération enseignants sur ressources propres	12 241 730 €	12 529 829 €	12 655 127 €	12 781 679 €				
Validation des acquis (cpt 7065)	FD030Formation Continue	12 430 €		24 480 €		Rémunération enseignants sur budget de l'Université	14 715 563 €	14 690 106 €	14 657 683 €	15 313 306 €				
Taxe d'apprentissage (cpt 7481)	FD040_Taxe d'apprentissage	539 612 €	629 941 €	580 000 €	390 000 €	Masse salariale personnel Enseignants	12 241 730 €	12 529 829 €	12 655 127 €	12 781 679 €				
Colloques et autres prestations de recherche (cpt 7066)	FD050_Contrats hors ANR	40 793 €	4 222 €			Participation de l'IAE à la MS des S. Centraux, Gouvernance & Pilotage, Gestion des sites **	3 051 132 €	3 213 925 €	3 246 064 €	3 278 524 €				
Prestations de recherche (cpt 7062)	FD060_Valorisation (Contrat CIFRE)		38 517 €	15 000 €	4 000 €	Participation de l'IAE à la MS des Bibliothèques Universitaires	832 085 €	837 841 €	846 219 €	854 681 €				
	FD070_ANR investissements d'avenir			20 400 €		Participation de l'IAE à la MS du Service des Relations Internationales	796 142 €	815 995 €	824 155 €	832 396 €				
Subvention d'exploitation_Région (cpt 7442)	FD090_Sub & Fin - Région	53 829 €	59 084 €	133 476 €		Participation de l'IAE à la MS du Service Actions Culturelles et Sociales	1 248 855 €	1 187 152 €	1 199 023 €	1 211 014 €				
Apprentissage (CFA Formasup,BTP CFA AFR, DIFCAM)(cpt 7488)	FD110_Sub & Fin - Autres	1 395 049 €	1 092 011 €	2 791 608 €	2 462 006 €	Participation de l'IAE à la MS du Service des Relations Internationales	38 468 €	42 862 €	43 291 €	43 724 €				
Autres prestations de service (cpt 7068)	FD130_Autres recettes	859 371 €	651 875 €	522 325 €	433 612 €	Participation de l'IAE au fonctionnement des Bibliothèques Universitaires	5 966 683 €	6 097 774 €	6 158 752 €	6 220 340 €				
Autres produits annexes (ESCE/test SCORE_cpt 7088)	FD130_Autres recettes	175 263 €				FONCTIONNEMENT	2 671 227 €	2 526 080 €	3 424 189 €	3 186 653 €				
Autres prestations de services (cpt 7068/7583)	NA	46 670 €	89 631 €			Participation de l'IAE au fonctionnement des S. Centraux, Gouvernance & Pilotage, Gestion des sites **	2 147 545 €	2 217 083 €	2 239 254 €	2 261 647 €				
Participation de l'Université pour équilibrage du budget intégré		3 642 888 €	910 306 €	1 763 202 €	3 310 213 €	Participation de l'IAE au fonctionnement de la Scolarité et de la Vie Etudiante	159 075 €	227 057 €	229 328 €	231 621 €				
TOTAL RECETTES (classe 7)		30 056 941 €	30 373 939 €	31 788 603 €	32 460 993 €	Participation de l'IAE au fonctionnement du Service des Relations Internationales	449 743 €	504 673 €	509 720 €	514 817 €				
						Participation de l'IAE au fonctionnement du Service Actions Culturelles et Sociales	16 475 €	14 593 €	14 739 €	14 886 €				
						Total charges de Fonctionnement	5 703 983 €	5 763 686 €	6 694 172 €	6 489 336 €				
							19%	19%	21%	20%				
						Total MASSE SALARIALE + FONCTIONNEMENT (classe 6)	29 993 818 €	30 278 052 €	31 668 658 €	32 344 803 €				
						INVESTISSEMENT								
						Dépenses d'investissement sur ressources propres (cpt 2)	63 122 €	95 886 €	119 945 €	116 190 €				
						Total INVESTISSEMENT	63 122 €	95 886 €	119 945 €	116 190 €				
						TOTAL DEPENSES (classes 2 & 6)	30 056 941 €	30 373 939 €	31 788 603 €	32 460 993 €				

*** Présidence, Agence comptable, Dir. des Affaires Financières, Dir. des Ressources Humaines, Dir. Des Systèmes d'Information, Patrimoine, Logistique, Service Hygiène et Sécurité, Service des affaires juridiques Etc*

(1) + (2) : Les dépenses de masse salariale de la composante (personnels Administratifs + Enseignants) représentent en moyenne 60% du budget global

(2) : dont la part d'enseignement, seule, représente environ 50% du budget global

(3) : Les dépenses de masse salariale des services supports (DRH, DAF, Agence comptable, Service Juridique, Vie étudiante, la logistique, le patrimoine, les bibliothèques, le SHS ... etc) représentent en moyenne 20% du budget global

(4) : Les dépenses de frais de fonctionnement (composante + services supports) représentent en moyenne 20% du budget global

Remarques :

Les encaissements réalisés (8.829 K€) sur l'exercice 2018 sont nettement supérieurs aux dépenses décaissées (6.502 K€). D'où, une plus faible participation de l'université pour équilibrer le budget propre intégré.

BUDGET propre intégré IUT_2020

Remarques : données en rouge correspondent aux Ressources propres de l'IUT

Recettes composante Ressources Propres		1 632 317 €	2 231 274 €	1 987 523 €	1 966 584 €	Dépenses composante (MS + Fong + Inv) Ressources Propres		1 562 779 €	1 704 481 €	1 872 963 €	1 946 584 €
RECETTES	Origine Fonds	Réalisé 2017 Encaissé (GBCP)	Réalisé 2018 Encaissé (GBCP)	Prévision Exécuté 2019*	Budget 2020 (CP)	DEPENSES	Réalisé 2017 Conso_CP (GBCP)	Réalisé 2018 Conso_CP (GBCP)	Prévision Exécuté 2019	Budget 2020	
MASSE SALARIALE											
Masse Salariale payée par les Services Centraux (ENS + BIATS)		4 713 954 €	4 598 984 €	4 644 973 €	4 691 423 €	Personnel administratif (BIATS) payé sur ressources propres	276 140 €	266 108 €	298 354 €	276 734 €	
						Personnel administratif affecté à l'IUT payé par l'Université	645 697 €	681 417 €	688 231 €	695 113 €	
						Masse salariale personnel Administratif	921 837 €	947 525 €	986 585 €	971 847 €	
Dotation de fonctionnement (cpt 7411)	FD010_Subv. charge de service public	813 761 €	813 761 €	813 761	813 761						
						Rémunération enseignants sur ressources propres	956 219 €	951 411 €	1 206 775 €	1 007 565 €	
						Rémunération enseignants sur budget de l'Université	2 834 442 €	2 659 449 €	2 686 044 €	2 712 904 €	
Prestations Formation Continue (cpt 7065)	FD030_FC, diplômes propres et VAE	586 722 €	1 134 066 €	997 526	828 694	Masse salariale personnel Enseignants	3 790 661 €	3 610 860 €	3 892 819 €	3 720 469 €	
Droits d'inscription DUP + DUETI (cpt 7061)							54%	51%	54%	50%	
VAE et autres produits (cpt 7068)						Participation masse salariale des S.Centraux, Pilotage, Gestion des sites	818 856 €	848 456 €	856 941 €	865 510 €	
						Participation masse salariale des Bibliothèques Universitaires	184 563 €	182 774 €	184 601 €	186 447 €	
Taxe d'apprentissage (cpt 7481)	FD040_Taxe d'apprentissage	105 538 €	149 568 €	80 000	120 000	Participation masse salariale de la Scolarité et de la Vie Etudiante	180 793 €	178 008 €	179 788 €	181 586 €	
						Participation masse salariale du Service des Relations Internationales (SGRI)	49 603 €	48 880 €	49 369 €	49 863 €	
Autres subventions_FORMASUP	FD110_Subv. Exploitation et autres	74 868 €	93 584	204 129		Masse salariale Services Support	1 233 815 €	1 258 118 €	1 270 699 €	1 283 406 €	
Autres recettes :	FD130_Autres recettes	126 296 €	59 011 €	2 652							
						FONCTIONNEMENT					
						Fonctionnement sur ressources propres	321 394 €	475 807 €	355 534 €	578 785 €	
						Participation au fonctionnement des S.Centraux, Pilotage, Gestion des sites	558 928 €	571 159 €	576 870 €	582 639 €	
						Participation au fonctionnement des Bibliothèques Universitaires	62 657 €	65 090 €	65 741 €	66 398 €	
						Participation au fonctionnement de la Scolarité et de la Vie Etudiante	36 919 €	51 643 €	52 160 €	52 681 €	
						Participation au fonctionnement du Service des Relations Internationales	40 563 €	53 689 €	54 225 €	54 768 €	
						Total charges de FONCTIONNEMENT	1 020 460 €	1 217 387 €	1 104 530 €	1 335 271 €	
							32%	35%	33%	35%	
						Total MASSE SALARIALE + FONCTIONNEMENT (classe comptable 6)	6 966 773 €	7 033 890 €	7 254 632 €	7 310 993 €	
						INVESTISSEMENT					
						Dépenses d'investissement sur ressources propres	9 026 €	11 154 €	12 300 €	83 500 €	
Participation de l'Université aux charges de fonctionnement (hors MS) de l'IUT		629 528 €	214 787 €	634 436 €	736 486 €	Total charges d'INVESTISSEMENT (classe comptable 2)	9 026 €	11 154 €	12 300 €	83 500 €	
TOTAL RECETTES (classe 7)		6 975 799 €	7 045 044 €	7 266 932 €	7 394 493 €	TOTAL DEPENSES (classes 2 & 6)	6 975 799 €	7 045 044 €	7 266 932 €	7 394 493 €	

(1) + (2) : Part de la masse salariale de l'IUT (personnels Administratif + Enseignants) représente un peu plus de 60% du budget global, dont environ 50% pour l'enseignement et environ 10% pour le soutien à la formation

(3) : La part d'environnement (masse salariale et charges de fonctionnement des services supports - DRH, DAF, Agence comptable, Service Juridique, Services aux étudiants, patrimoine, logistique, SHS, les bibliothèques, etc) représente environ 40% du budget global

	Réalisé Exercice 2018
Nombre d'heures équivalent TD de formation	25 434
Nombre d'étudiants (inscriptions pédagogiques)	946
Coût brut d'une heure de formation	123 €
Coût complet d'une heure de formation	255 €
Coût horaire environnement	133 €
COUT MOYEN D'UN ETUDIANT	6 867 €



COMPTE FINANCIER 2020

v2

Conseil d'administration du 16 mars 2021

Ce document annule et remplace la version précédente : modification de l'onglet "Plafond emplois".

Sommaire

Tableau 1 : Autorisations d'emploi	page 1
Tableau des emplois	page 2
Tableau 2 : Autorisations budgétaires	page 3
Tableau 3 : Dépenses par destination	page 4
Recettes par origine	page 5
Tableau 4 : Equilibre financier	page 6
Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers	page 7
Tableau 6 : Situation patrimoniale	page 8
Tableau 7 : Plan de trésorerie	page 9
Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées	page 10
Tableau 9 : Opérations pluriannuelles (version agrégée)	page 11
Tableau 10 : Opérations pluriannuelles (version détaillée)	page 12
Tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 13
Tableau relatif aux moyens des UMR	page 14

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget exécuté 2020

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Catégories d'emplois		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	En ETPT	En ETPT	Global
	CDI	467	(1)	467
	Non permanents	182	20	-
S/total EC		648	20	668
 Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				
 BIATOSS				
BIATOSS	Permanents	Titulaires	(2)	398
	CDI			36
	Non permanents	CDD		104
S/total Biatoss		538		121
Totaux		1 186	(3)	141
 Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat				
 Note sur les modalités de renseignement du tableau				
Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles. Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))				
Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5) fixé à 1 203.				
 Plafond global des emplois voté par le CA				
 1 368				

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	1203	165	1368
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1203	165	1368

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emploi sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale
1 - TITULAIRES	1186,08	1199,9	83 214 031	141,03	148,3	4 982 853
* Titulaires (corps employés et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion, dont CAP, détachements dans l'organisme)	0	0	-	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	864,56	871,9	71 018 138	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	864,56	871,9	71 018 138	0	0	0
. Titulaires Etat détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	-	0	0	0	0
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	864,56	871,9	71 018 138	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	-	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	-	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	0	0	-	0	0	0
2 - NON TITULAIRES	321,52	328	12 195 893	141,03	148,3	4982853
* Non titulaires de droit public	321,52	328	12 195 893	126,12	131,9	4412610
- en fonction dans l'organisme :	321,52	328	12 195 893	126,12	131,9	4412610
. Contractuels sous statut :	321,52	328	12 195 893	126,12	131,9	4412610
. CDD	35,52	37	1 199 729	47,66	46,4	1833725
. CDD	286	291	10 996 164	78,46	85,5	2578885
. Contractuels hors statut :	0	0	0	0	0	-
. CDD	0	0	0	0	0	-
. CDD	0	0	0	0	0	-
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	14,91	16,4	570243
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	14,91	16,4	570243
. CDD	0	0	0	0	0	0
. CDD	0	0	0	14,91	16,4	570243
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES				0	0	0
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT						
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES						
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur						
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur						

	ETPT	ETP	masse salariale
1327,11	1348,2	88 196 884	
864,56	871,9	71 018 138	
0	0	-	
864,56	871,9	71 018 138	
0	0	-	
864,56	871,9	71 018 138	
462,55	476,3	17 178 746	
447,64	459,9	16 608 503	
447,64	459,9	16 608 503	
447,64	459,9	16 608 503	
83,18	83,4	3 033 454	
364,46	376,5	13 575 049	
0	0	-	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
14,91	16,4	570243	
14,91	16,4	570243	
0	0	0	
14,91	16,4	570243	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2020

	DEPENSES						RECETTES		
	Compte Financier 2019		Budget 2020		Compte Financier 2020		CF 2019	Budget 2020	CF 2020
	AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Personnel	93 846 490	93 827 777	96 459 940	96 459 940	94 467 999	94 424 337			
dont contribution employeur au CAS							91 004 543	91 613 975	91 729 804
pension	24 895 553	24 895 553	25 206 224	25 206 224	25 297 571	25 297 571	190 796	146 740	202 534
Fonctionnement	15 671 935	14 709 847	15 687 763	15 756 750	12 840 770	12 097 471	1 832 975	1 400 175	1 413 967
Investissement	6 593 035	4 072 998	5 602 453	7 058 611	4 721 151	5 277 572	6 065 903	3 337 962	3 329 547
							16 492 639	16 766 100	16 226 714
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	116 111 460	112 610 623	117 750 156	119 275 301	112 029 919	111 799 381	953 386	-	910,00
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement		3 929 618				1 104 096	0		Financements de l'Etat fléchés
							951 464	-	Autres financements publics fléchés
							1 922		910 Recettes propres fléchées
									116 540 241 113 264 952 112 903 477 TOTAL DES RECETTES
									SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement
									6 010 349

N.B : Budget 2020 = BI 2020 + BR 2020

Obs : faire apparaître les colonnes BI lors du prochain CFI (dem du Rectorat)

Tableau 3 des dépenses par destination - Compte financier 2020

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Personnel		Fonctionnement		Investissement			
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	92 570 504	92 526 842	11 727 578	11 208 283	4 644 583	5 190 461	108 942 666	108 925 586
Formation initiale et continue	44 470 971	44 470 971	2 649 505	2 812 434	582 483	429 095	47 702 958	47 712 500
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	24 686 714	24 686 714	765 120	900 214	545 049	412 438	25 996 882	25 999 365
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	19 770 003	19 770 003	1 516 259	1 577 364	37 435	16 657	21 323 697	21 364 023
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	14 254	14 254	368 125	334 857	-	-	382 379	349 111
Recherche	24 499 470	24 499 470	1 084 901	866 182	148 276	96 303	25 732 646	25 461 955
D111 - Recherche en SHS	24 486 844	24 486 844	1 084 901	866 182	148 276	96 303	25 720 021	25 449 330
D112 - Recherche transversale	12 625	12 625	-	-	-	-	12 625	12 625
Soutien et support	23 600 064	23 556 402	7 993 173	7 529 666	3 913 824	4 665 063	35 507 061	35 751 131
D105 - Bibliothèques et documentation	3 964 503	3 964 503	1 227 160	1 213 225	197 014	291 189	5 388 677	5 468 917
D113 - Diffusion des savoirs et musées	81 730	81 730	1 144	1 144	-	-	82 874	82 874
D114 - Immobilier	3 410 044	3 410 044	4 119 273	3 709 158	3 250 349	4 006 519	10 779 666	11 125 720
D115 - Pilotage et support	16 143 787	16 100 125	2 645 595	2 606 140	466 461	367 355	19 255 844	19 073 620
D2 Étudiants	1 897 495	1 897 495	1 113 192	889 188	76 567	87 111	3 087 254	2 873 794
D201 - Aides directes aux étudiants	57 853	57 853	636 798	409 418	70 764	70 764	765 415	538 035
D202 - Aides indirectes	219 903	219 903	73 479	73 236	-	-	293 382	293 139
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 619 739	1 619 739	402 915	406 535	5 803	16 347	2 028 457	2 042 621
D3 Autres programmes	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	94 467 999	94 424 337	12 840 770	12 097 471	4 721 151	5 277 572	112 029 919	111 799 381

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

1 104 096

Tableau 3 Recettes par origine de financement Compte financier - 2020

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Subvention pour charges de service public	Recettes globalisées Compte financier 2020					Recettes fléchées Compte financier 2020			Total CF 2019
		Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
FD010	Subvention pour charges de service public	91 729 804	0	0	0	0	0	0	0	91 729 804
FD020	Droits d'inscription	0	0	0	0	3 309 441	0	0	0	3 309 441
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE	0	0	0	0	10 169 926	0	0	455	10 170 381
FD040	Taxe d'apprentissage	0	0	0	0	825 723	0	0	0	825 723
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR	0	0	0	0	578	0	0	0	578
FD060	Valorisation	0	0	0	0	63 631	0	0	0	63 631
FD070	ANR investissements d'avenir	0	0	0	478 679	0	0	0	0	478 679
FD080	ANR hors investissements d'avenir	0	0	0	229 038	0	0	0	0	229 038
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région	0	0	0	718 900	0	0	0	0	718 900
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE	0	0	0	49 676	0	0	0	0	49 676
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	0	202 534	0	1 845 354	-70 377	0	0	0	1 977 512
FD120	Fondations- fonds propres,réserves dons et legs	0	0	0	0	27 988	0	0	0	27 988
FD130	Autres recettes	0	0	1 413 967	7 900	1 899 803	0	0	455	3 322 125
		91 729 804	202 534	1 413 967	3 329 547	16 226 714	0	0	910	112 903 477

Solde budgétaire (déficit)

0

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER - COMPTE FINANCIER 2020

BESOINS				FINANCEMENTS		
	Compte Financier 2019	Budget 2020	Compte Financier 2020	CF 2019	Budget 2020	Compte Financier 2020
Solde budgétaire (déficit)		6 010 349		3 929 618	-	1 104 096
Remboursement d'emprunts (capital)	4 814	30	90	-		-
Nouveaux prêts (capital)						Nouveaux emprunts (capital)
Dépôts et cautionnements						Remboursement de prêts (capital)
Opérations au nom et pour le compte de tiers	229 170	429 200	462 800	412 817	319 200	319 200
Autres décaissements sur comptes de tiers	14 345 966		76 712	12 631 826		404 458
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	14 579 950	6 439 579	539 602	16 974 261	319 200	1 827 754
Abondement de la trésorerie	2 394 311	-	1 288 152			
dont abondement de la trésorerie fléchée	251 838			-	6 120 379	-
dont abondement de la trésorerie non fléchée	2 142 473		1 595 335		345 956	307 183
TOTAL des besoins	16 974 261	6 439 579	1 827 754		-	-
				16 974 261	6 439 579	1 827 754
						TOTAL des financements

N.B : Budget 2020 = BI 2020 + BR 2020

Tableau 5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Décaissements			Encaissements		
	Compte financier 2019	Prévisions 2020	Compte financier 2020	Compte financier 2019	Prévisions 2020	Compte financier 2020
Bourses AMI (aides à la mobilité)	142 000	429 200	462 800	319 200	319 200	319 200
TVA	87 170		76 712	93 617		92 096
TOTAL	229 170	429 200	539 512	412 817	319 200	411 296

TABLEAU 6 SITUATION PATRIMONIALE - COMPTE FINANCIER 2020

Compte de résultat									
CHARGES		PRODUITS							
Compte Financier 2019	Budget 2020	Compte Financier 2020	Taux EXEC	Compte Financier 2019	Budget 2020	Compte Financier 2020	Taux EXEC		
Personnel	92 590 600	95 307 345	93 222 546	98%	Subventions de l'Etat	91 256 125	91 389 722	92 465 709	101%
dont charges de pensions civiles	24 895 553	25 206 224	25 297 571		Fiscalité affectée	1 832 975	1 400 175	1 413 967	101%
Fonctionnement autre que les charges de personnel	19 837 138	20 851 761	19 394 840	93%	Autres subventions	4 348 011	5 515 026	1 615 765	29%
TOTAL des charges	112 427 738	116 159 106	112 617 386	97%	Autres produits	20 382 191	19 248 746	23 616 203	123%
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	5 391 564	1 394 563	6 494 258		TOTAL des produits	117 819 302	117 553 669	119 111 644	101%
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	117 819 302	117 553 669	119 111 644	101%	Résultat prévisionnel (PERTE)	0	0	0	0
Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)						Total équilibre du compte de résultat prévisionnel			
	CF 2019	Budget 2020	CF 2020			117 819 302	117 553 669	119 111 644	101%
Résultat de l'exercice	5 391 564	1 394 563	6 494 258						
+ dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	3 500 356	3 442 416	3 414 290						
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 060 704	1 900 000	29 380						
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		0	-						
- produits de cession d'éléments d'actifs		0	-						
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		0	1 935 934						
= capacité d'autofinancement	6 831 216	2 936 979	7 943 234						

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS CF 2019					Budget 2020	CF 2020	Taux EXEC	RESSOURCES CF 2019				Budget 2020	CF 2020	Taux EXEC
Insuffisance d'autofinancement		-			-			Capacité d'autofinancement		6 831 216	2 936 979	7 943 234		
Investissements		4 152 435		7 058 611		5 548 711	79%	Financement de l'actif par l'Etat				0		
								Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat		58 908	935 797	612 333	65%	
								Autres ressources				0		
Remboursement des dettes financières		459			240			Augmentation des dettes financières		129	0	60		
TOTAL des emplois		4 152 894		7 058 611		5 548 951	79%	TOTAL des produits		6 890 253	3 872 776	8 555 627	221%	
Apport au fonds de roulement		2 737 359		-	3 006 676			Prélèvement sur fonds de roulement		-	3 185 835	-		

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	CF 2019	Budget 2020	CF 2020
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	5 555 251	-3 185 835	3 006 676
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	3 160 939	2 934 544	1 718 525
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	2 394 312	-6 120 379	1 288 152
Niveau du fonds de roulement	20 394 930	17 209 095	23 401 607
Niveau du besoin en fonds de roulement	- 1 539 161	1 395 383	179 364
Niveau de la trésorerie	21 934 091	15 813 712	23 222 243

TABLEAU 7 PLAN DE TRESORERIE - 2020

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
SOLDE INITIAL (début de mois)	21 934 092	37 153 931	26 876 112	19 523 875	34 732 083	26 674 784	15 664 271	39 627 567	33 197 899	25 764 661	30 040 893
dont placements											
ENCAISSEMENTS											
Recettes budgétaires globalisées	23 831 447	709 669	849 038	23 459 117	261 703	831 476	32 676 275	967 818	1 147 909	14 775 815	5 041 653
Subvention pour charges de service public	22 768 446			22 768 446			32 014 519			13 810 319	
Autres financements de l'Etat		2 441	1 000		1 500			-		54 000	-
Fiscalité affectée								937 593,08			
Autres financements publics	242 234,96	145 201,40	113 192,62	355 919,00	58 690,80	17 983,00	11 932,50		413 750,69	273 423,00	499 661,15
Recettes propres	820 766,18	564 467,55	733 404,39	333 752,11	201 512,35	813 493,40	649 823,14	30 224,50	734 157,95	638 072,99	4 541 991,37
Recettes budgétaires fléchées	455,00	-	455,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Financements de l'Etat fléchés										0	
Autres financements publics fléchés										0	
Recettes propres fléchées	455		455								
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : encassemens en capital											
Prêts : encassemens en capital											
Dépôts et cautionnements											
Opérations gérées en compte de tiers	858	120 308	18 021	8 238	463	223 805	11 204	0	0	2 082	7 874
TVA encaissée	858	24 548	18 021	8 238	463	365	11 204,00	0	0	2 082	7 874
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encassemens		95 760				223 440					
Autres encassemens d'opérations gérées en compte de tiers			0			0					
TOTAL	23 832 760	829 977	867 514	23 467 355	262 166	1 055 281	32 687 479	967 818	1 147 909	14 777 897	5 049 527
DECASSEMENTS											
Enveloppe hors recettes fléchées	8 361 651	11 040 822	8 156 269	8 226 670	8 309 592	11 979 583	8 637 347	7 396 687	8 531 477	10 394 497	10 877 767
Personnel	7 540 846,12	9 472 096,68	7 795 006,84	6 848 817,26	7 229 906,08	10 752 826,02	6 978 546,42	7 305 007,80	6 639 266,56	8 544 719,83	8 424 376,69
Fonctionnement	764 570,74	1 350 001,28	706 307,93	1 044 350,65	969 646,95	813 191,93	1 028 433,36	72 337,73	902 240,39	1 206 434,37	1 367 907,44
Investissement	56 234,57	218 723,95	154 954,44	333 502,57	110 039,37	413 564,56	630 367,12	19 341,87	989 970,13	643 342,58	1 085 482,54
Dépenses sur recettes fléchées	10 372	17 180	7 058	6 383	1 613	18 809	69 389	0	40 516	97 517	33 205
Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	10 372,40	17 180,10	7 057,50	6 382,50	1 612,50	18 808,75	69 389,02		40 516,23	97 517,05	33 205,00
Investissement											
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	30	0	0	30	0	30
Emprunts : remboursements en capital		0	0	0	0						
Prêts : décaissements en capital		0	0	0	0						
Dépôts et cautionnements		0	0	0	0	30			30		
Opérations gérées en compte de tiers	240 897	49 794	56 424	26 094	8 260	67 273	17 447	798	9 124	9 651	44 813
TVA décaissée	2 497	8 194	2 424	7 294	3 460	5 273	8 247	398	9 124	9 651	11 213
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	238 400	41 600	54 000	18 800	4 800	62 000	9 200	400			33 600
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers			0								
TOTAL	8 612 921	11 107 796	8 219 751	8 259 147	8 319 465	12 065 794	8 724 183	7 397 485	8 581 147	10 501 665	10 955 815
SOLDE DU MOIS	15 219 839,31	-10 277 819,06	-7 352 236,96	15 208 208,13	-8 057 298,75	-11 010 512,86	23 963 295,72	-6 429 667,82	-7 433 238,67	4 276 232,16	-5 906 288,15
SOLDE CUMULE	37 153 931,00	26 876 112	19 523 875	34 732 083	26 674 784	15 664 271	39 627 567	33 197 899	25 764 661	30 040 893	24 134 605

TABLEAU 8 OPERATIONS SUR RECETTES FLECHEES

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	Antérieures à 2020 non dénouées	Réalisé 2020	2021	2022
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		281 216,96	-25 966,18	494 849,38
Recettes fléchées (b)	658 044,60	910,00	1 484 186,56	237 283,31
Financements de l'Etat fléchés				
Autres financements publics fléchés	658 044,60		1 484 186,56	237 283,31
Recettes propres fléchées		910,00		
Dépenses (CP) sur recettes fléchées (C)	376 827,64	308 093,14	963 371,00	591 826,00
Personnel (AE=CP)				
AE	0,00	0,00	63 862,00	63 862,00
CP	0,00	0,00	63 862,00	63 862,00
Fonctionnement et intervention				
AE	381 313,77	306 160,69	899 509,00	527 964,00
CP	376 827,64	308 093,14	899 509,00	527 964,00
Investissement				
AE	0,00	0,00	0,00	0,00
CP	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	281 216,96	-307 183,14	520 815,56	-354 542,69

Tableau 9 - EPSCP

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			Reste à payer	
		Conso AE < 2020	Conso AE 2020	TOTAL des AE consommées	Conso CP < 2020	Conso CP 2020	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Reste à réaliser
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	-5	-6	(7)=(5)+(6)	Solde à engager Solde à payer
2013	226 705	220 137	627	220 764	220 138	627	220 764	- 0	5 941 5 941
2014	162 870	127 628	6 389	134 017	127 113	5 129	132 242	- 1 776	28 853 30 628
2016	737 795	643 472	25 830	669 302	642 216	27 087	669 302	- 1	68 493 68 493
2017	859 141	472 606	126 104	598 710	468 188	98 859	567 047	- 31 663	260 431 292 094
2018	2 103 445	720 799	586 780	1 307 579	697 834	472 268	1 170 102	- 137 478	795 866 933 343
2019	1 497 583	38 483	254 536	293 019	34 236	239 049	273 285	- 19 735	1 204 564 1 224 298
2020	978 937	-	112 452	112 452	-	99 105	99 105	- 13 347	866 485 879 832
total contrats de recherche	6 566 476	2 223 126	1 112 719	3 335 844	2 189 724	942 123	3 131 847	203 997	3 230 632 3 434 629
Région	348 220	168 824	30 191	199 015	167 859	30 274	198 133	- 881	149 205 150 087
ERASMUS	2 690 275	1 401 077	339 897	1 740 974	1 386 600	341 391	1 727 991	- 12 983	949 301 962 284
Autres	595 997	128 912	89 894	218 806	91 619	122 177	213 796	- 5 010	377 191 382 201
CVEC	457 169	116 277	110 770	227 047	116 277	109 671	225 948	- 1 100	230 122 231 221
Total contrats d'enseignement	4 091 661	1 815 090	570 752	2 385 842	1 762 355	603 513	2 365 868	19 974	1 705 819 1 725 793
Maison du gardien	56 566	46 566	-	46 566	44 990	1 550	46 540	- 26	10 000 10 026
Plan rénovations sanitaires amphis	741 572	740 869	703	741 572	623 946	95 839	719 785	- 21 787	0 21 787
Espace Rue	1 150 000	182 381	-	182 381	182 381	-	182 381	-	967 619 967 619
Avant corps	2 725 000	782 060	-	782 060	689 496	63 939	753 435	- 28 625	1 942 940 1 971 565
E Factory	3 804 860	3 659 035	48 045	3 707 080	1 178 893	1 478 617	2 657 510	- 1 049 570	97 780 1 147 350
Confort thermique et sanitaire des amphis	670 000	140 249	-	140 249	126 413	-	126 413	- 13 836	529 751 543 587
Couverture des amphis	1 000 000	-	9 059	9 059	-	2 682	2 682	- 6 377	990 941 997 318
Faux plafonds amphis	1 000 000	27 270	43 371	70 641	27 270	41 188	68 458	- 2 183	929 359 931 542
Rénovation salles de cours	1 080 000	168 753	179 678	348 431	165 295	175 125	340 420	- 8 011	731 569 739 580
Toitures ardoise et Zinc	600 000	-	-	-	-	-	-	-	600 000 600 000
CMSI Manu	724 400	-	719 491	719 491	-	234 105	234 105	- 485 386	4 909 490 295
Plan Campus	4 533 253	3 605 101	199 613	3 804 714	3 599 549	179 434	3 778 983	- 25 731	728 539 754 270
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat op	664 816	469 393	3 423	472 816	453 593	15 800	469 393	- 3 423	192 000 195 423
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreuil	500 000	-	-	-	-	-	-	-	500 000 500 000
Chevreuil Transition énergétique	2 000 000	-	-	-	-	-	-	-	2 000 000 2 000 000
Cavenne Transition énergétique	600 000	-	-	-	-	-	-	-	600 000 600 000
Façade Dugas	110 287	-	110 287	110 287	-	53 053	53 053	- 57 233	0 57 234
Salles info pédago Bourg	100 000	-	-	-	-	-	-	-	100 000 100 000
Agenda d'accessibilité	1 458 100	832 912	51 350	884 262	681 387	162 102	843 489	- 40 773	573 838 614 611
Contrôle d'accès	501 792	211 024	232 898	443 922	194 579	128 380	322 959	- 120 963	57 870 178 833
Signalétique directionnelle	90 000	14 120	4 511	18 631	14 120	4 511	18 631	-	71 369 71 369
Rénovation des sanitaires	600 000	20 614	65 799	86 413	20 614	65 799	86 413	- 0	513 587 513 587
Travaux ascenseurs	790 000	8 225	7 905	16 130	2 950	5 334	8 284	- 7 846	773 870 781 716
Aménagements fonctionnels	1 167 306	203 436	218 935	422 371	172 726	197 143	369 869	- 52 502	744 935 797 437
Mise en sécurité	315 000	45 733	60 405	106 138	44 481	58 787	103 268	- 2 870	208 862 211 732
Stores	556 000	164 465	118 646	283 110	164 465	118 646	283 110	-	272 890 272 890
Plan Canicule	240 000	-	46 827	46 827	-	4 059	4 059	- 42 768	193 173 235 941
GER	5 450 000	1 635 864	519 693	2 155 557	1 589 068	400 019	1 989 086	- 166 471	3 294 443 3 460 914
Total programmes pluriannuels d'investissement	33 228 952	12 958 069	2 640 639	15 598 708	9 976 216	3 486 111	13 462 328	2 136 380	17 630 244 19 766 624
Total	43 887 089	16 996 284	4 324 110	21 320 394	13 928 296	5 031 747	18 960 042	2 360 352	22 566 695 24 927 047
<i>pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :</i>									
Ss total personnel	-	1 382 165	686 952	2 069 116	1 382 165	686 952	2 069 116	-	2 069 116 - 2 069 116
Ss total fonctionnement et intervention	10 658 137	2 557 677	961 442	3 519 119	2 471 541	839 840	3 311 380	207 739	7 139 018 7 346 757
Ss total investissement	33 228 952	13 056 442	2 675 716	15 732 159	10 074 590	3 504 955	13 579 546	2 152 613	17 496 793 19 649 406

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes	
			Encaissement < 2020	Encaissements réalisés 2020		
	(1)		-14	-12	-13	Reste à encaisser en 2021 et suivantes
2013	226 705		226 705	-	-	-
2014	162 870		155 370	7 500	-	-
2016	737 795	-	660 446	47 754	29 595	
2017	859 141		672 893	37 942	148 306	
2018	2 103 445		879 534	466 161	757 750	
2019	1 497 583		427 365	192 330	877 888	
2020	978 937		-	225 748	753 189	
total contrats de recherche	6 566 476	-	3 022 313	977 435	2 566 729	
Région	348 220	8 220	17 608	150 240	172 152	
ERASMUS	2 690 275		1 957 984	303 527	428 764	
Autres	595 997		410 000	81 191	104 806	
CVEC	457 169		457 169	-	-	
Total contrats d'enseignement	4 091 661	8 220	2 842 761	534 958	705 722	
Maison du gardien	56 566	56 566	-	-	-	
Plan rénovations sanitaires amphis	741 572	741 572	-	-	-	
Espace Rue	1 150 000	1 150 000	-	-	-	
Avant corps	2 725 000	2 725 000	-	-	-	
E Factory	3 804 860	2 304 860	-	340 042	1 159 958	
Confort thermique et sanitaire des am	670 000	670 000	-	-	-	
Couverture des amphis	1 000 000	1 000 000	-	-	-	
Faux plafonds amphis	1 000 000	1 000 000	-	-	-	
Rénovation salles de cours	1 080 000	1 080 000	-	-	-	
Toitures ardoise et Zinc	600 000	600 000	-	-	-	
CMSI Manu	724 400	724 400	-	-	-	
Plan Campus	4 533 253	4 533 253	-	-	-	
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat op	664 816	-	345 393,00	124 000	195 423	
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreuil	500 000	500 000	-	-	-	
Chevreuil Transition énergétique	2 000 000	2 000 000	-	-	-	
Cavenne Transition énergétique	600 000	600 000	-	-	-	
Façade Dugas	110 287	110 287	-	-	-	
Salles info pédago	100 000	100 000	-	-	-	
Agenda d'accessibilité	1 458 100	908 100	450 000	75 000	25 000	
Contrôle d'accès	501 792	501 792	-	-	-	
Signalétique directionnelle	90 000	90 000	-	-	-	
Rénovation des sanitaires	600 000	600 000	-	-	-	
Travaux ascenseurs	790 000	790 000	-	-	-	
A ménagements fonctionnels	1 167 306	1 167 306	-	-	-	
Mise en sécurité	315 000	315 000	-	-	-	
Stores	556 000	556 000	-	-	-	
Plan Canicule	240 000	240 000	-	-	-	
GER	5 450 000	5 450 000	-	-	-	
Total programmes pluriannuels d'investissement	33 228 952	30 514 136	795 393	539 042	1 380 381	
Total	43 887 089	30 522 356	6 660 467	2 051 434	4 652 832	

COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE SUIVI DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- 1 Les opérations sont identifiées par un nom et un millésime ; elles peuvent ne pas être toutes individualisées et faire l'objet de regroupements, un niveau de détail suffisant au regard des caractéristiques de l'établissements devant néanmoins être maintenu ;
- 2 Le degré d'exigence quant à la précision de l'évaluation, au budget initial, des reports prévisibles devra être fonction des contraintes qui pèsent sur les établissements pour établir ce chiffrage, notamment pour les contrats de recherche ;
- 3 En recettes, une ligne sera maintenue, même après la fin d'une opération tant que la totalité des financements extérieurs n'a pas été recouvrée ;
- 4 Pour les contrats de recherche, ne devra être indiquée au titre de l'autofinancement que, le cas échéant, la participation de l'établissement qui doit donner lieu à justification en application du contrat.

Tableau 9 détaillé des opérations pluriannuelles et programmations

Exécution d'AE et de CP		Prévision	Exécution						Reste à payer		Restes à réaliser		
Opération	Nature	Coût total de l'opération	Conso AE < 2020	Conso AE 2020	TOTAL des AE consommées	Conso CP < 2020	Conso CP 2020	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Solde à engager	Solde à payer	(9) = (1)-(4)	(10) = (1)-(7)
		-1							(8) = (4)-(7)				
			-2	-3	(4) = (2)+(3)	-5	-6	(7) = (5)+(6)	(8) = (4)-(7)				
Année de démarrage des contrats : 2013	Personnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Fonctionnement et	226 705	197 021	627	197 648	197 022	627	197 648	0	0	0	0	
	Investissement		23 116		23 116		23 116		0	0	0	0	
Année de démarrage des contrats : 2014	Personnel		55 499		55 499	55 499		55 499	0	0	0	0	
	Fonctionnement et	162 870	67 118	6 389	73 507	66 603	5 129	71 732	1 776	28 853	30 628		
	Investissement		5 011		5 011	5 011		5 011	0				
Année de démarrage des contrats : 2016	Personnel		538 327		538 327	538 327		538 327	0				
	Fonctionnement et	737 795	103 797	25 830	129 627	102 541	27 087	129 628	0	68 493	68 493		
	Investissement		1 348		1 348	1 348		1 348	0				
Année de démarrage des contrats : 2017	Personnel		269 664	49 801	319 465	269 664	49 801	319 465	0				
	Fonctionnement et	859 141	160 081	76 303	236 384	155 663	49 058	204 721	31 663	260 431	292 094		
	Investissement		42 861		42 861	42 861		42 861	0				
Année de démarrage des contrats : 2018	Personnel		330 661	262 711	593 372	330 661	262 711	593 372	0				
	Fonctionnement et	2 103 445	379 351	315 359	694 710	356 385	206 826	563 211	131 499	795 866	933 343		
	Investissement		10 788	8 710	19 498	10 788	2 731	13 519	5 979				
Année de démarrage des contrats : 2019	Personnel		30 703	144 483	175 186	30 703	144 483	175 186	0				
	Fonctionnement et	1 497 583	6 501	99 019	105 520	2 254	89 298	91 552	13 969	1 204 564	1 224 298		
	Investissement		1 279	11 034	12 313	1 279	5 268	6 547	5 766				
Année de démarrage des contrats : 2020	Personnel		0	79 381	79 381	0	79 381	79 381	0				
	Fonctionnement et	978 937	0	17 739	17 739	0	8 879	8 879	8 860	866 485	879 832		
	Investissement		0	15 333	15 333	0	10 845	10 845	4 488				
	Total Contrats de recherche	6 566 476	2 223 126	1 112 719	3 335 844	2 189 724	942 123	3 131 847	203 997	3 230 632	3 434 629		
Région	Personnel		104 977	29 428	134 405	104 977	29 428	134 405	0				
	Fonctionnement et	348 220	62 630	763	63 393	61 666	846	62 512	881	149 205	150 087		
	Investissement		1 217	0	1 217	1 217	0	1 217	0				
ERASMUS	Personnel		1 401 077	339 897	1 740 974	1 386 600	341 391	1 727 991	12 983	949 301	962 284		
	Fonctionnement et	2 690 275			0			0					
	Investissement												
AUTRES	Personnel		28 477	50 018	78 495	28 476,92	50 018	78 495	0				
	Fonctionnement et	595 997	100 435	39 876	140 311	63 142	72 159	135 301	5 010	377 191	382 201		
	Investissement		0		0	0,00		0	0				
CVEC	Personnel		23 858	71 130	94 988	23 858,00	71 130	94 988	0				
	Fonctionnement et	457 169	79 665	39 640	119 305	79 665	38 541	118 206	1 100	230 122	231 221		
	Investissement		12 754		12 754	12 754,00		12 754	0				
	Total Contrats d'enseignement	4 091 661	1 815 090	570 752	2 385 842	1 762 355	603 513	2 365 868	19 974	1 705 819	1 725 793		
Maison du gardien	Investissement	56 566	46 566	0	46 566	44 990	1 550	46 540	26				
Plan rénovations sanitaires	Investissement	741 572	740 869	703	741 572	623 946	95 839	719 785	21 787	0	21 787		
Espace Rue	Investissement	1 150 000	182 381	0	182 381	182 381	0	182 381	0	967 619	967 619		
Avant corps	Investissement	2 725 000	782 060	0	782 060	689 496	63 939	753 435	28 625	1 942 940	1 971 565		
E Factory	Investissement	3 804 860	3 659 035	48 045	3 707 080	1 178 893	1 478 617	2 657 510	1 049 570	97 780	1 147 350		
Confort thermique et sanitaire des amphithéâtres	Investissement	670 000	140 249	0	140 249	126 413	0	126 413	13 836	529 751	543 587		
Couverture des amphithéâtres	Investissement	1 000 000	0	9 059	9 059	0	2 682	2 682	6 377	990 941	997 318		
Faux plafonds amphithéâtres	Investissement	1 000 000	27 270	43 371	70 641	27 270	41 188	68 458	2 183	929 359	931 542		
Rénovation salles de cours	Investissement	1 080 000	168 753	179 678	348 431	165 295	175 125	340 420	8 011	731 569	739 580		
Toitures ardoise et Zinc	Investissement	600 000	0	0	0	0	0	0	0	600 000	600 000		
CMSI Manu	Investissement	724 400	719 401	719 401	234 105	234 105	234 105	234 105	485 386	4 909	490 295		
Plan Campus	Investissement	4 533 253	3 605 101	199 613	3 804 714	3 599 549	179 434	3 778 983	25 731	728 539	754 270		
MILC - 1% artistique PUQ+	Investissement	664 816	469 393	3 423	472 816	453 593	15 800	469 393	3 423	192 000	195 423		
Rénovation Palais R+1 sud et	Investissement	500 000	0	0	0	0	0	0	0	500 000	500 000		
Chevreul Transition	Investissement	2 000 000	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000	2 000 000		
Cavenne Transition	Investissement	600 000	0	0	0	0	0	0	0	600 000	600 000		
Façade Dugas	Investissement	110 287	0	110 287	0	53 053	53 053	53 053	57 233	0	57 234		
Salles info pédagogiques Bourg	Investissement	100 000	0	0	0	0	0	0	0	100 000	100 000		
Agenda d'accessibilité	Investissement	1 458 100	832 912	51 350									

Exécution des recettes		Prévisions	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements < 2020	Encaissements réalisés 2020	Reste à encaisser en N+1 et suivantes
		-11	-12	-13	(14) = (11)-(12)-(13)
Année de démarrage des contrats : 2013	Financement de	217 705	217 705		0
	Autres	9 000	9 000		0
	Autres				0
Année de démarrage des contrats : 2014	Financement de	75 000	67 500	7 500	0
	Autres	24 752	24 752		0
	Autres	63 118	63 118		0
Année de démarrage des contrats : 2016	Financement de	105 000	89 250		15 750
	Autres	181 562	121 308	46 409	13 845
	Autres	451 233	449 888	1 345	0
Année de démarrage des contrats : 2017	Financement de	75 000	33 750	15 000	26 250
	Autres	730 828	598 732	20 964	111 132
	Autres	53 313	40 411	1 977	10 924
Année de démarrage des contrats : 2018	Financement de	121 500	54 000	55 500	12 000
	Autres	1 854 046	737 560	398 161	718 325
	Autres	127 899	87 974	12 500	27 425
Année de démarrage des contrats : 2019	Financement de	81 200	9 950	15 000	56 250
	Autres	997 853	306 552	131 080	560 221
	Autres	418 530	110 863	46 250	261 417
Année de démarrage des contrats : 2020	Financement de	17 050		17 050	0
	Autres	660 887		184 698	476 189
	Autres	301 000		24 000	277 000
Total Contrats de recherche		6 566 476	3 022 313	977 435	2 566 729
Région	Financement de				0
	Autres	340 000	17 608	150 240	172 152
	Autres				0
ERASMUS	Financement de				0
	Autres	2 690 275	1 957 984	303 527	428 764
	Autres				0
AUTRES	Financement de	99 500	99 500		0
	Autres	496 497	310 500	81 191	104 806
	Autres				0
CVEC	Financement de				0
	Autres	457 169	457 169		0
	Autres				0
Total Contrats d'enseignement		4 083 441	2 842 761	534 958	705 722
E-Factory	Financement de				0
	Autres	1 500 000,00		340 041,51	1 159 958
	Autres				0
MILC + 1% artistique	Financement de				0
	Autres	664 816	345 393,00	124 000,00	195 423
	Autres				0
Agenda d'accessibilité	Financement de	550 000,00	450 000,00	75 000,00	25 000
	Autres				0
	Autres				0
Total Programme pluriannuels d'inv		2 714 816	795 393	539 042	1 380 381
	Ss total	1 341 955	1 021 655	185 050	135 250
	Ss total Autres	10 607 685	4 886 558	1 780 312	3 940 815
	Ss total Autres	1 415 093	752 254	86 072	576 767
TOTAL		13 364 733	6 660 467	2 051 434	4 652 832

Etat présenté pour information au CA

Tableau de synthèse budgétaire et comptable

		Compte Financier 2019	Budget 2020	Compte Financier 2020
Stocks initiaux	Niveau initial de restes à payer	1 007 933	4 508 770	4 508 770
	Niveau initial du fonds de roulement	14 839 680	20 394 930	20 394 930
	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 4 700 100	- 1 539 161	- 1 539 161
	Niveau initial de la trésorerie	19 539 780	21 934 091	21 934 091
	<i>dont niveau initial de la trésorerie fléchée</i>			
	<i>dont niveau initial de la trésorerie non fléchée</i>			
Flux de l'année	Autorisations d'engagement	116 111 460	117 750 156	112 029 919
	Résultat patrimonial	5 391 564	1 057 434	6 494 258
	Capacité d'autofinancement	6 831 216	2 599 850	7 943 234
	Variation du fonds de roulement	5 555 251	- 3 522 964	3 006 676
	Opérations bilancielles non budgétaires			
	<i>Nouvel emprunt / remboursement de prêt</i>			
	<i>Remboursement d'emprunt / prêt accordé</i>	4 484		
	<i>Cautionnements et dépôts</i>	330	30	90
	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires			
	<i>Variation des stocks</i>			
	<i>Production immobilisée</i>			
	<i>Charges sur créances irrécouvrables</i>			
	<i>Produits divers de gestion courante</i>			
	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires			
	<i>Recettes et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs</i>			
	<i>ources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours</i>			
	<i>ions et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs</i>			
	<i>sations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours</i>			
	Solde budgétaire	3 929 618	- 6 010 349	1 104 096
	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	- 1 535 305		184 144
	Variation de la trésorerie	2 394 311	- 6 120 379	1 288 152
	<i>dont variation de la trésorerie fléchée</i>			- 307 183
	<i>dont variation de la trésorerie non fléchée</i>			1 595 335
	Variation du besoin en fonds de roulement	3 160 939	2 597 415	1 718 525
	Restes à payer	3 500 837	- 1 525 145	230 539
Niveau final du fonds de roulement	Niveau final de restes à payer	4 508 770	2 983 625	4 739 309
	Niveau final du fonds de roulement	20 394 930	16 871 966	23 401 607
	Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 1 539 161	1 058 254	179 364
	Niveau final de la trésorerie	21 934 091	15 813 712	23 222 243
	<i>dont niveau final de la trésorerie fléchée</i>			
	<i>dont niveau final de la trésorerie non fléchée</i>			

TABLEAU 11 - EPSCP
TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

<i>Exercice : 2020</i>						
		Budget AE	Conso. AE	Taux d'exécution AE	AE non consommée	
						Budget CP
913	913X328	UMR 5037 IHRIM	34 050,00	21 342,85	62,68%	12 707,15
913	913X327	UMR 5648 CIHAM	32 251,00	26 135,08	81,04%	6 115,92
913	913X326	UMR 5189 HISOMA	91 461,00	82 917,81	90,66%	8 543,19
913	913X324	UMR 5190 LAHRA	60 416,00	43 478,72	71,97%	16 937,28
902	902213	UMR 5205 LIRIS	147 618,00	72 343,04	49,01%	75 274,96
913	913X320	UMR 5600 EVS	224 962,00	167 532,60	74,47%	57 429,40

COMpte FINANCIER 2020

Conseil d'administration du 16 mars 2021

Rapport de gestion de l'ordonnateur

PREAMBULE

Ce compte financier 2020 vient traduire financièrement une année bien singulière qui a connu l'émergence d'une crise sanitaire majeure qui malheureusement se poursuit, la fin du projet de construction d'un établissement expérimental désigné sous le nom d'U cible sur lequel l'université avait beaucoup investi. Il est aussi le dernier exercice clos d'une mandature débutée en 2016.

L'exercice 2020 a très vite été impacté par les effets de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, notamment avec le confinement à partir du mois de mars renvoyant ainsi à domicile les étudiants et l'ensemble des personnels.

C'est donc dans un contexte de crise sanitaire installée à partir de mars et jusqu'à la clôture en décembre 2020 que nous avons dû assurer la continuité de nos missions et de nos activités. Il a fallu faire preuve de réactivité, d'adaptabilité et d'agilité pour pouvoir apporter des réponses opérationnelles aux nouvelles problématiques.

D'un point de vue budgétaire et financier, ce sont bien ces capacités qui ont été activées.

Dans un souci de réactivité et de mutualisation des risques, nous avons très vite fait le choix d'adopter un mode de pilotage budgétaire qui intègre des mécanismes de réallocation de moyens pour répondre à des besoins nouveaux générés par la crise sanitaire, mais aussi à une redéfinition collective de nos priorités afin de minimiser la dégradation de notre santé financière.

C'est ainsi grâce à une politique budgétaire responsable mais aussi à l'engagement de la communauté universitaire qui a saisi tous les enjeux que nous pouvons nous réjouir de constater des indicateurs financiers positifs.

Car si dans cette dynamique, les surcoûts ont pu être compensés par des économies sur certaines natures de dépenses, notre capacité à facturer est restée soutenue malgré quelques pertes de ressources normalement attendues dans le contexte décrit.

Les données présentées ci-après permettent de mesurer cet équilibre relatif.

1 – Autorisations budgétaires

1.1 Tableau des autorisations d'emplois – tableau 1 pour vote

1.1.1 Evolution de l'exécution de la masse salariale 2020

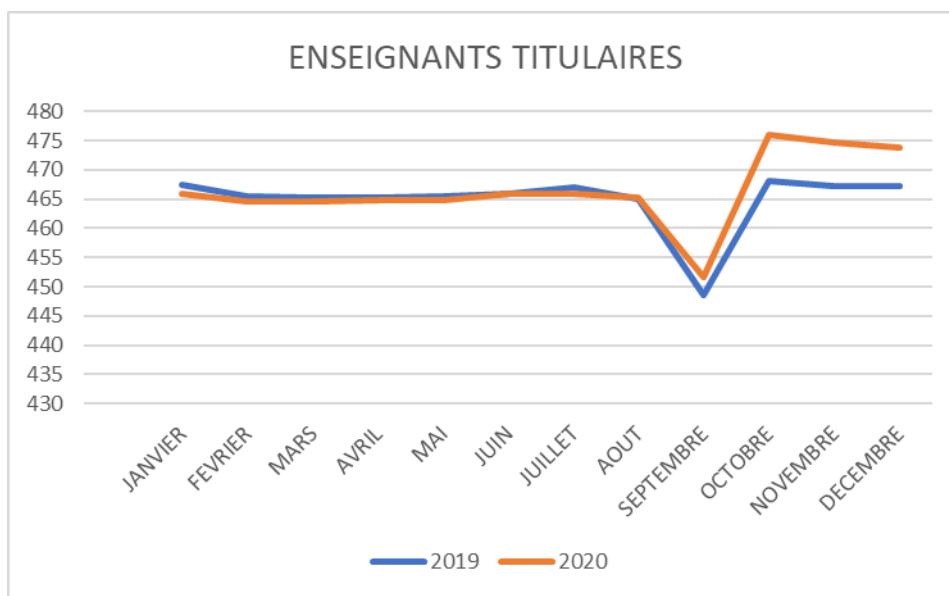
La consommation de masse salariale 2020 est de 94 424 337€. L'évolution de la masse salariale par rapport à 2019 n'est que de 596 562€.

Nous avions déterminé un budget de 96 639 940€ qui a été exécuté à hauteur de 97,9%.

Cette situation résulte de facteurs particuliers dont le premier est la crise sanitaire que nous avons vécu. Celle-ci a notamment touché à des dépenses structurelles que nous retrouvons chaque année dans la ventilation de notre masse salariale (les heures d'enseignement, les contrats de vacations pour les surveillances, les jurys d'examen et de concours, les missions d'accueil et certaines rémunérations accessoires).

Le Schéma d'emplois des enseignants

Nous observons un schéma d'emplois stable sur les premiers mois de l'année puis une évolution des emplois résultant de la campagne d'emplois. L'objectif était bien d'augmenter notre niveau d'emplois qui avait fortement diminué en septembre 2018.



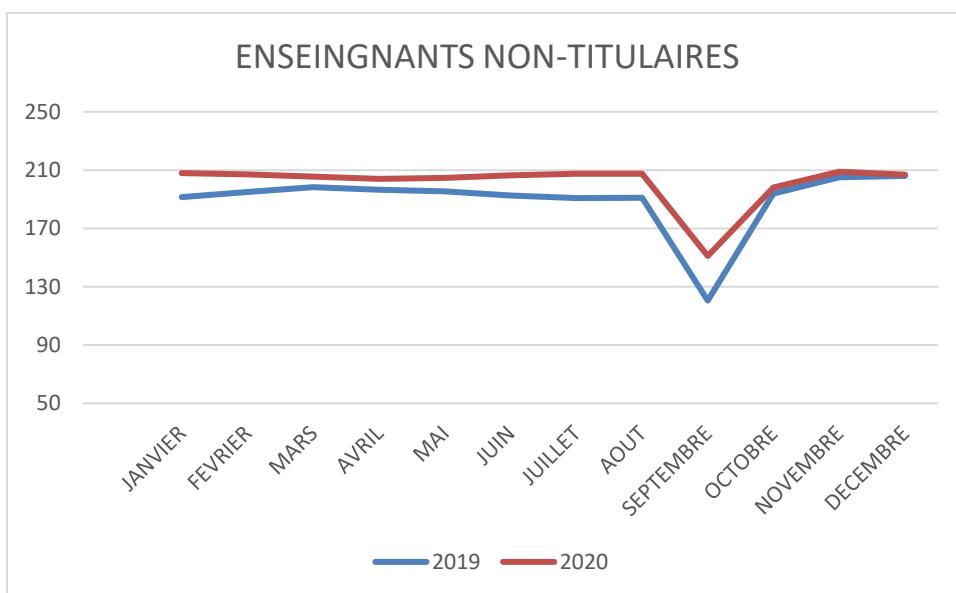
Depuis la rentrée 2018, nous avons constaté un niveau d'emplois en baisse en raison de sorties d'enseignants titulaires supérieures aux entrées générées par les campagnes d'emplois 2018 et 2019. Les emplois de l'année 2020 sont donc restés à un niveau très proche que ceux de l'année 2019. La campagne d'emplois 2020, avec ses 27 concours, nous a permis de faire remonter notre niveau d'emplois et a généré une augmentation de la masse salariale.

Cependant, nous ne sommes pas encore revenus au niveau d'emplois du début de l'année 2018 car le nombre de sorties d'enseignants titulaires reste important. Ceci explique les 28 concours intégrés à la campagne d'emplois 2021 dont la moitié sont dus à des départs à la retraite.

Le facteur volume a finalement joué sur uniquement les 4 derniers mois de l'année et vient augmenter les dépenses de masse salariale des enseignants titulaires qui ont également subi une hausse des dépenses sur les facteurs coûts/emploi.

L'évolution des dépenses pour les enseignants chercheurs est de 749 146€.

Dans le même temps, le volume des postes d'enseignants contractuels a augmenté sur les 2 premiers tiers de l'année 2020 pour compenser le manque de postes d'enseignants titulaires comme le montre le graphique ci-dessous.



Les dépenses de masse salariale des enseignants contractuels ont augmenté de 242 473€.

Nous avions notamment 15 ETP d'ATER et 4 ETP de lecteurs supplémentaires.

Nos dépenses sur contrats de recherche ont été impactées par la crise sanitaire et nous avons vu plusieurs projets se décaler dans le temps. Ainsi nous avons constaté une augmentation de nos emplois sur projets de recherche uniquement à partir de la rentrée 2020 avec comme conséquence une baisse de dépense de 54 439€ par rapport à l'an dernier.

La crise sanitaire a également eu pour effet de mettre en œuvre le prolongement jusqu'à la fin de l'année de 9 contrats doctorants, dont l'échéance était initialement fixée au 31/08/2020.

Cela a généré une hausse des dépenses de 84 038€.

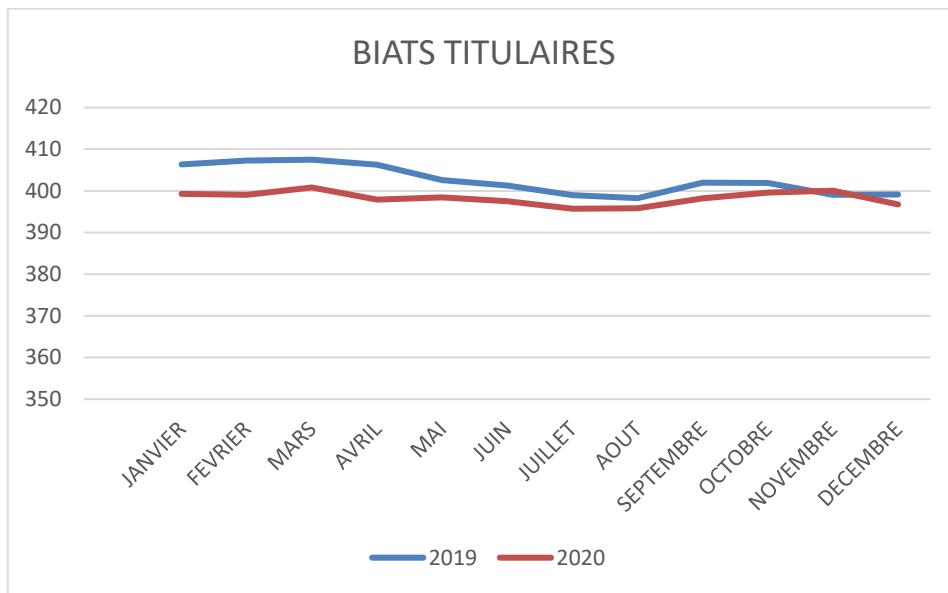
Ces deux derniers points expliquent la situation d'emplois stable sur la fin d'année alors que nous aurions dû observer une baisse en raison de l'augmentation des emplois de titulaires.

La baisse d'emplois liée aux arrivées de titulaires est bien présente car nous observons fin décembre une diminution des emplois d'ATER entre décembre 2020 et 2019 de 4 ETP.

Le schéma d'emplois des agents Biats

Les dépenses relatives aux personnels Biats titulaires ont augmenté de 182 570€ entre 2019 et 2020.

Les sorties d'agents sur la fin d'année 2019 et sur l'année 2020 ont presque été compensées par les entrées générées lors de la campagne d'emplois 2020. Nous observons une légère baisse du volume d'emplois sur 2020 ce qui n'était pas l'objectif initial de notre campagne d'emplois.



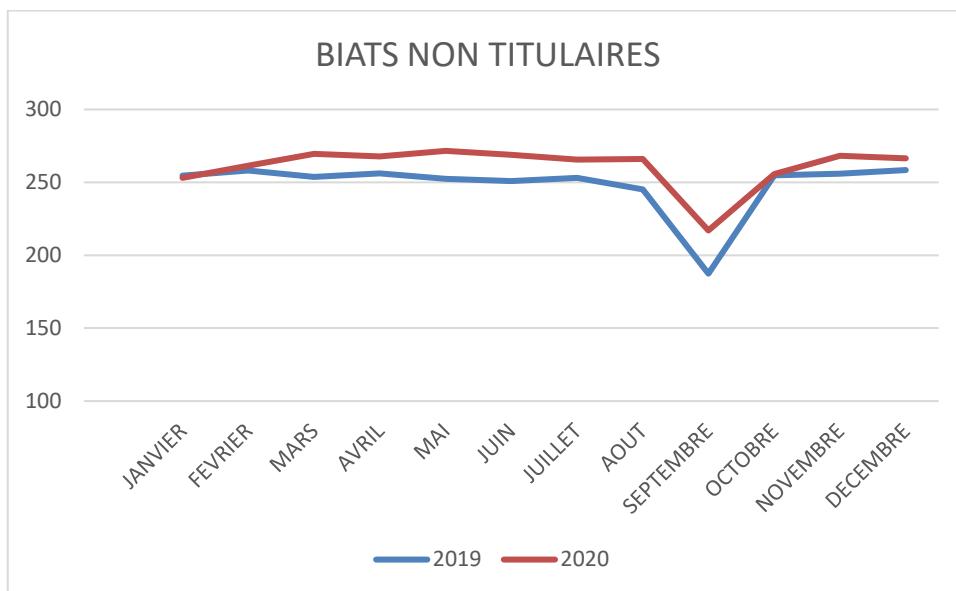
La baisse du nombre d'agents Biats titulaires aurait pu générer une baisse de masse salariale en raison d'un facteur volume favorable. Cependant les facteurs GVT et PPCR ont généré une augmentation du coût des agents.

L'établissement a également validé son nouveau régime indemnitaire suite au passage au Rifseep dont le coût pour l'université a été de près de 120 000€.

Nous avons observé des éléments de dépenses en baisse en raison de la crise sanitaire. Le confinement a eu pour effet de diminuer les dépenses de remboursement domicile-travail mais aussi les dépenses de subrogation en raison d'arrêts maladie nettement inférieurs.

Nous avions établi une campagne d'emplois 2020 ambitieuse avec 22 concours. La situation d'emplois, nous a conduit à produire une campagne d'emplois 2021 de nouveau ambitieuse avec 23 concours.

Le niveau global des emplois d'agents Biats contractuels a été en augmentation sur 2020 par rapport à 2019 en lien avec la situation inverse sur les agents titulaires.



La trajectoire des emplois est conforme à la situation classique que peut générer une campagne d'emplois. A savoir une présence plus importante de contractuels de janvier à août pour remplacer des agents titulaires dont les arrivées par concours se font à partir de septembre. Cependant comme on peut l'observer, nous n'avons pas eu de baisse d'emplois significative sur la fin de l'année. Les ETP Biats titulaires et contractuels sont supérieurs de 5.9 ETP en décembre 2020 par rapport à décembre 2019.

En effet, en raison de la crise sanitaire, nous avons eu besoin de renforcer certains services. Les dépenses des personnels Biats contractuels ont globalement augmenté de 432 505€ sur l'année 2020.

Les cours complémentaires et vacations

L'université maintient son travail sur la soutenabilité de son offre de formation en lien avec ses composantes. Il était ainsi prévu une baisse de la consommation d'heures complémentaires de près de 150 000€.

Les dépenses d'heures complémentaires ont au final baissé de près de 680 000€. Nous avons évoqué une baisse de 150 000€ en lien avec l'offre de formation et nous avions également prévu une baisse de 156 000€ en raison du projet de défiscalisation des heures qui avait engendré une dépense de 156 000€ d'heures complémentaires en septembre 2019 qui n'avait rien à voir avec notre offre de formation.

Une fois ces éléments isolés, nous observons une baisse de nos heures complémentaires de 375 000€ en raison de la crise sanitaire et du confinement.

Le suivi des dépenses d'heures complémentaires en ce début d'année 2021 nous montre un établissement qui s'est adapté à la situation de crise avec des dépenses à hauteur de ce qui a été budgété et proches des dépenses de 2020 avant le début de la crise.

En lien, avec les activités de formation, nous avons vu nos dépenses de vacations pour les activités de tutorat, de surveillance d'examen, d'accueil être touchées. Des dépenses en majorité réalisées par des contrats étudiants.

La crise sanitaire a également perturbé l'organisation des concours organisés par l'Université. Les dépenses de personnel en lien avec les concours, dont les jurys, n'ont pas été réalisées dans les mêmes proportions que l'an dernier avec une diminution de 33 000€.

Les dépenses hors paie

Nos dépenses hors paie sont essentiellement celles générées par notre Service d'Action Culturelle et Sociale. Le confinement a mis à mal les activités culturelles portées par le service à travers sa participation aux places de cinéma, aux expositions et aux voyages. Son activité sociale a également été touchée avec la participation sur la restauration Crous et l'organisation du noël de l'université.

Les dépenses du service ont ainsi baissé de 77 233€ par rapport à l'an dernier

Synthèse des évolutions de dépenses par catégorie

		Evolution de la MS entre 2019 et 2020
Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	749 146,00 €
	Personnels BIATSS et autres personnels titulaires	182 570,00 €
Non titulaires (plafonds 1 et 2)	Enseignants et enseignants chercheurs	242 473,00 €
	Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	432 505,00 €
Cours complémentaires et vacations		- 932 899,00 €
Dépenses Hors paie		- 77 233,00 €
TOTAL EVOLUTION MS		596 562,00 €

1.1.2 L'exécution du dernier budget voté

Le dernier budget voté affichait une masse salariale de 96 459 940€ que nous avons consommée à hauteur de 97.9%

Ce budget se décompose entre des dépenses de paie et hors paie de la manière Suivante :

Consommation Masse Salariale		BUDGET 2020	CONSOMMATION CP	ECART	% EXECUTION
Sous-Total Paie		95 986 829 €	94 253 835 €	-1 732 994 €	98,2%
Dépenses hors Paie	HORS PAIE	50 000 €	13 210 €	-36 790 €	26,4%
	SACSO	243 111 €	157 292 €	-85 819 €	64,7%
EXECUTION BUDGETAIRE		96 459 940 €	94 424 337 €	-2 035 603 €	97,9%
DONT	RESERVE POUR CHARGE A PAYER EN EXECUTION PATRIMONIALE	180 000 €			

Le budget prévoit également une enveloppe pour les charges à payer de 180 000€.

Une exécution budgétaire perturbée par la crise sanitaire

Le niveau d'exécution budgétaire a grandement été impacté par la crise sanitaire. Nous avons vu qu'elle a touché des dépenses structurelles de l'établissement et non des facteurs d'évolution prévus au budget comme la mesure PPCR, nos campagnes d'emplois, l'augmentation de la PRES, le passage Rifseep.

Le tableau suivant présente les principales enveloppes budgétaires qui n'ont pas été consommées au niveau prévu.

Budget non consommé	
Heures complémentaires	- 710 000
Vacations/rémunérations accessoires	- 170 000
rbt domicile-travail	- 26 800
subrogation	- 50 000
suppléances	- 20 000
Etats primes	- 52 000
schéma d'emploi dont sorties enseignants février-mars	- 340 000
Réserve budgétaire	- 350 000
Hors paie	- 122 600
CAP	- 180 000
	- 2 021 400

Les données présentées en bleues sont celles que nous avons imputées à la crise sanitaire. Elles correspondent à des dépenses structurelles de l'université.

Ces dépenses avaient été budgétées à un niveau proche de leur niveau d'exécution de l'année 2019. C'est pourquoi, les variations de consommation entre 2019 et 2020 que nous avons exprimé dans la partie précédente ont engendré des écarts budgétaires importants.

Nous avons également constaté un bilan sur les primes versées en fin d'année inférieur à la prévision. La source de cet écart provient en grande partie d'une consommation du référentiel enseignant en baisse. Les activités pédagogiques ont été perturbées par le confinement.

En plus de ces sous consommations budgétaires dues à la crise sanitaire, nous avons observé des variations sur d'autres facteurs.

Le schéma d'emplois qui avait déjà été budgété à la baisse a vu son exécution à un niveau encore inférieur. Nous avons vécu des mouvements en cours d'année qui ont eu une incidence favorable sur nos dépenses dont la sortie non prévue de trois enseignants chercheurs en février et mars 2020.

L'exécution perturbée de nos dépenses a eu pour effet, de ne pas consommer la réserve de précaution de 350 000€ que nous intégrons dans le budget.

1.1.3 Trajectoire budgétaire 2020

La projection des dépenses de masse salariale 2020 sur 2021

Le budget 2021 tient compte des éléments de perturbations des dépenses de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire.

En effet, les dépenses structurelles touchées par la crise ont été intégrées à un niveau de valeur proches de celles prévues au budget 2020.

C'est ainsi que nous avons des facteurs d'évolution de plus d'un million d'euros intégrés dans le budget 2021 par rapport à l'exécution 2020. Ils concernent les heures complémentaires, les contrats de recherche, la subrogation, les suppléances, les contrats de vacations, le remboursement domicile-travail, les recrutements supplémentaires et les CET.

1.2 Tableau des autorisations budgétaires – tableau 2 pour vote

Le tableau des autorisations budgétaires présente les limites supérieures des dépenses pouvant être engagées juridiquement (AE) et payées (CP) par enveloppe (fonctionnement, personnel et investissement) et les recettes selon qu'elles sont globalisées ou fléchées.

Outre l'exécution 2017 des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes, le tableau présente les mêmes informations relatives aux prévisions du Budget initial et du Budget rectifié.

Concernant les dépenses, seules les opérations budgétaires sont prises en compte, les opérations de trésorerie étant considérées comme non budgétaires (opérations pour le compte de tiers, et les amortissements).

L'évolution des dépenses et leur taux d'exécution par enveloppe

Dépenses par enveloppe	BR 2019	CFI 2019	BR 2020	CFI 2020	BI 2021	Taux d'exécution 2020
CP - Personnels	95 924 641	93 827 777	96 459 940	94 424 337	97 643 917	97,89%
CP - Fonctionnement	16 981 933	14 709 847	15 756 750	12 097 471	16 962 677	76,78%
CP - Investissement	4 860 930	4 072 998	7 058 611	5 277 572	7 518 154	74,77%
TOTAL des CP	117 767 504	112 610 622	119 275 301	111 799 380	122 124 748	93,73%

L'évolution de nos dépenses par enveloppe :

- Malgré la sous exécution de l'enveloppe de personnel justifiée par les éléments contextuels liés à la crise sanitaire, l'enveloppe personnel a été exécutée en hausse par rapport à 2019.
Le taux d'exécution de 97,9% reste important en proportion de l'enjeu lié au montant de la masse salariale.
- L'enveloppe fonctionnement a été sous exécutée pour des raisons également liées à la crise. Les effets surcoût relatifs à l'achat de produits sanitaires et de protection, de prestations renforcées de nettoyage et autres fournitures ont pu être compensés par les économies réalisées sur d'autres natures de dépenses de fonctionnement tels les fluides, les frais de mission et réception, les voyages et déplacements etc.
Le taux d'exécution est donc faible mais il ne remet pas en cause notre niveau de performance puisqu'il est totalement conjoncturel.
- L'enveloppe investissement a enregistré un bon niveau d'exécution si l'on distingue les dépenses exécutées hors opérations pluriannuelles.
La mise en œuvre de nos activités à distance a généré un besoin important d'achat d'équipements matériels et informatiques tels les ordinateurs portables et accessoires associés , l'équipement des salles pédagogiques et des salles de réunion permettant une mise en œuvre en comodal des activités, l'installation de bornes de distribution de gel hydroalcoolique, etc.
Les opérations pluriannuelles de travaux ont, par contre, subi des retards d'exécution notamment dus à la période de confinement.

L'évolution des recettes et leur taux d'exécution par enveloppe

Recettes	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	BI 2021	Variation 2019-2020
Recettes globalisées	106 428 180	106 598 162	114 811 817	115 586 856	112 902 566	116 178 941	-2,32%
dont SCSP	85 899 916	88 768 963	90 496 795	91 004 543	91 729 804	91 990 298	0,80%
dont autres financements de l'état	19 142	46 808	432 402	190 796	202 534	44 776	6,15%
dont fiscalité affectée	0	0	0	1 832 975	1 413 967	1 339 613	-22,86%
dont autres financements publics	1 994 138	3 011 136	4 281 763	6 065 903	3 329 547	3 231 618	-45,11%
dont recettes propres	18 514 984	14 771 255	19 600 857	16 492 639	16 226 714	19 572 636	-1,61%
Recettes fléchées		630 697	1 088 830	953 386	910	1 120 325	-99,90%
TOTAL des recettes	106 428 180	107 228 859	115 900 647	116 540 242	112 903 476	117 299 266	-3,12%

Recettes	BR 2019	CFI 2019	BR 2020	CFI 2020	BI 2021	Taux d'exécution
Recettes globalisées	114 538 459	115 586 856	113 264 952	112 902 566	116 178 941	99,68%
dont SCSP	90 786 973	91 004 543	91 613 975	91 729 804	91 990 298	100,13%
dont autres financements de l'état	384 750	190 796	146 740	202 534	44 776	138,02%
dont fiscalité affectée	1 427 556	1 832 975	1 400 175	1 413 967	1 339 613	100,99%
dont autres financements publics	5 057 579	6 065 903	5 799 968	3 329 547	3 231 618	57,41%
dont recettes propres	16 881 601	16 492 639	14 304 094	16 226 714	19 572 636	113,44%
Recettes fléchées	951 758	953 386	0	910	1 120 325	
TOTAL des recettes	115 490 217	116 540 242	113 264 952	112 903 476	117 299 266	99,68%

En 2020, le niveau des recettes globalisées est inférieur au niveau des encaissements enregistrés sur l'exercice 2018 et 2019.

Il s'explique notamment par une baisse assez significative du niveau de nos encaissements en matière de recettes propres. En effet si le montant encaissé en 2020 est très proche de celui de 2019, il ne porte pas sur le même périmètre. Des changements de comptes généraux ont entraîné une réallocation des recettes FORMASUP du compte *autres financements publics* vers le compte *recettes propres* pour un montant d'un peu plus de 2,8 millions d'euros. Cela explique notamment la baisse enregistrée sur le compte *autres financements publics*.

Cette baisse de nos recettes propres avait été anticipée et traduite dans le BR 1 suite à l'analyse d'impacts financiers liés à la crise sanitaire que nous avions conduite et qui faisait émerger une perte de 2 700 000 euros. A la clôture des comptes 2020, la baisse enregistrée

est de 3 105 925 euros par rapport à l'exercice 2019, elle intègre une reprogrammation de différents contrats et de leur recette associée ainsi qu'un niveau d'encaissement plus faible du fait d'une facturation plus tardive et, de ce fait, d'un report des encaissements sur 2021.

On constate une augmentation de 725 261 euros de la SCSP par rapport à 2019 qui s'explique notamment par les financements suivants :

- Compensation PPCR 2020 de 280 805,
- Dispositif Tutorat étudiant de 231 496 euros,
- Financement de la prolongation des contrats doctoraux, ATER, et post-doctoraux de 101 998 euros,
- Loi ORE (dispositif OUI SI, places supplémentaires).

Le taux de réalisation de nos recettes par rapport à la prévision réajustée au BR 1 2020 est très bon, il est de **99,7 %**. Ce taux de réalisation doit être apprécié au regard d'un contexte de crise sanitaire qui, même si l'ensemble des acteurs a été réactif, a perturbé l'ensemble de nos activités, entraînant retards et reprogrammations dans la gestion et mise en œuvre des activités génératrices de recettes propres.

Ce tableau des autorisations budgétaires met en évidence **le solde budgétaire** qui traduit la différence entre les prévisions d'encaissement et les prévisions de décaissement. Un solde budgétaire bénéficiaire signifie que la couverture des dépenses à payer est assurée par les recettes encaissées sur l'exercice.

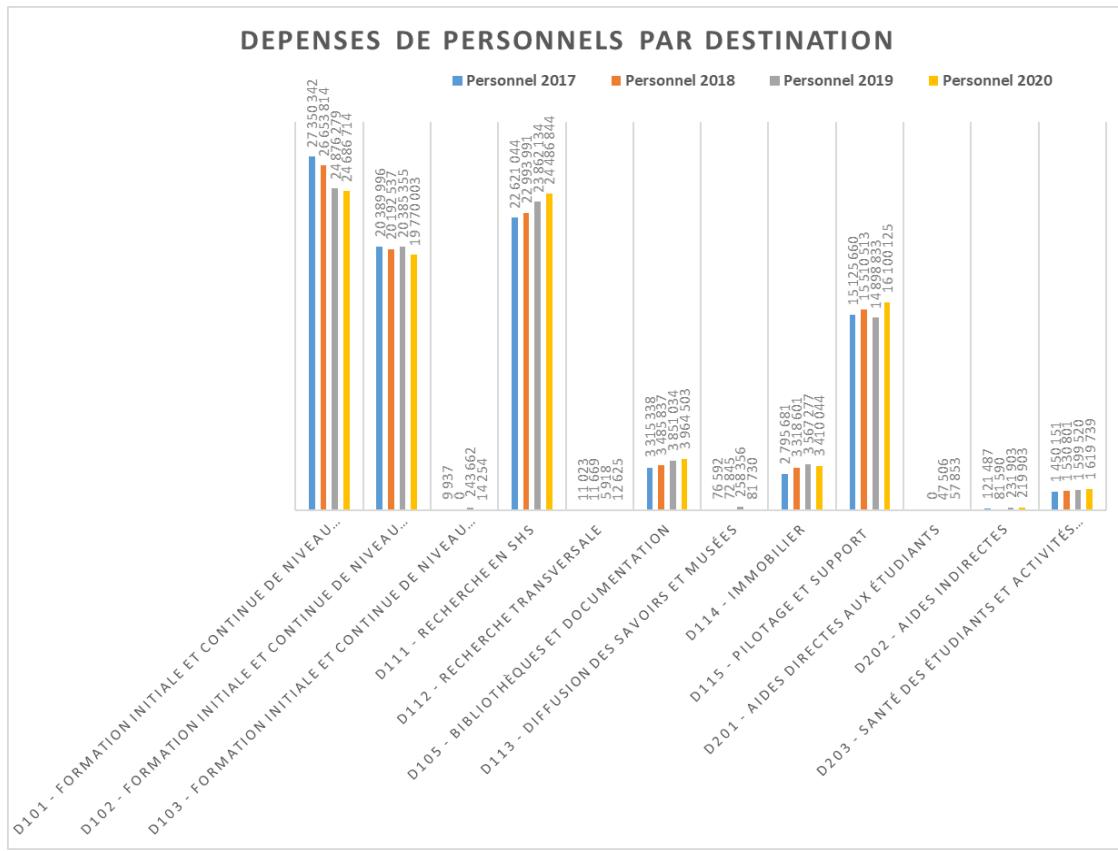
Evolution du solde	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	BI 2021
Solde budgétaire	-4 819 542	-3 250 004	2 322 132	3 929 618	1 104 096	-4 825 482
recettes	106 428 180	107 228 859	115 901 284	116 540 241	112 903 477	117 299 266
dépenses	111 247 722	110 478 863	113 579 152	112 610 623	111 799 381	122 427 433

Le solde budgétaire 2020 est excédentaire de **1 104 096 euros** et participe donc à l'amélioration de notre niveau de trésorerie sur 2021, il doit, néanmoins, être relativisé car rapproché de l'écart entre AE et CP consommés sur 2019 qui était de 3 500 837 euros, on peut affirmer qu'il y a eu un fort ratrapage sur 2020 qui rend moins visible les restes à payer qui concernent exclusivement l'exercice 2020 et qui hypothèquent sur 2021 une partie de ce solde bénéficiaire.

1.3 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine – tableau 3 pour information

1.3.1. Analyse des dépenses par destination

Masse salariale



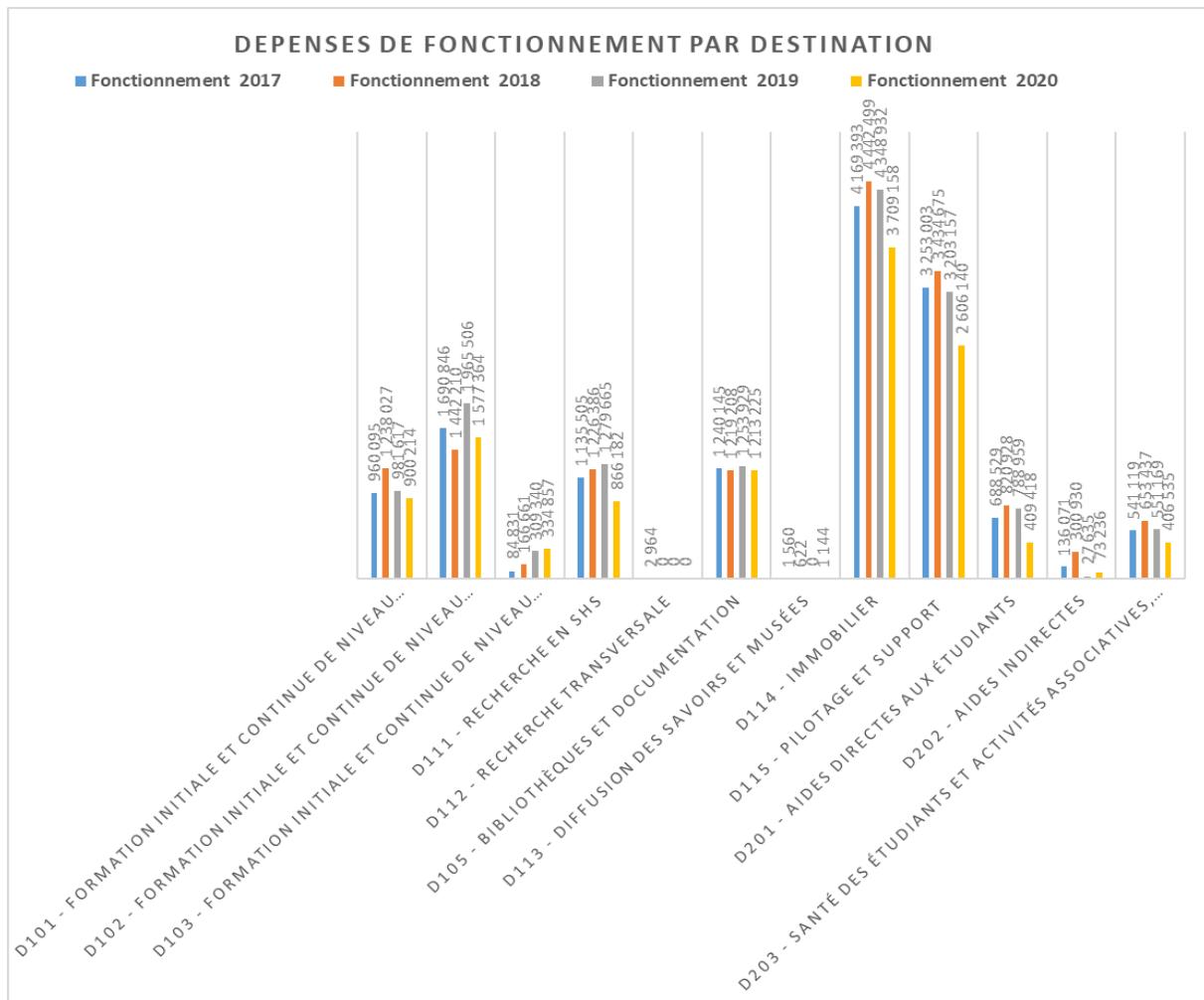
L'exécution de notre masse salariale globale présente une évolution que de 0,6% par rapport à l'exécution de l'année précédente et une consommation de 98% du montant budgété. La capacité à contenir la dynamique de notre masse salariale est due à une analyse fine menée pour le renouvellement des postes sans reconduction automatique et un pilotage fin instauré depuis plus de 3 ans pour rationaliser nos moyens, sans brider notre développement.

Cette baisse porte essentiellement sur les dépenses de masse salariale liées à la formation initiale et continue (D101), elle est notamment due au contexte de crise sanitaire mais elle est aussi le fait que sur ces dernières années, la conduite de réunions de soutenabilité en lien avec nos composantes, a permis un travail de rationalisation de notre offre de formation. Ces dernières ont ainsi pu dégager des marges de manœuvre pour adapter leur offre de formation et les dépenses en heures complémentaires sont maîtrisées.

Notre établissement vise à améliorer la qualité des services rendus aux étudiants et mettre en cohérence notre organisation avec les missions que se fixe l'université, tant en termes budgétaires qu'en moyens humains. On constate ainsi une hausse des dépenses à destination des étudiants (D201_Aides directes aux étudiants) de près de 22%. Il en est de même pour les dépenses à destination des bibliothèques (D105) avec une hausse de 3% ainsi que pour le domaine de la recherche universitaire (D111) avec une hausse de 3% également.

La variation de la masse salariale globale entre l'exécution 2019 (93.828 K€) et l'exécution 2020 (94.424 K€) est relativement stable.

Fonctionnement

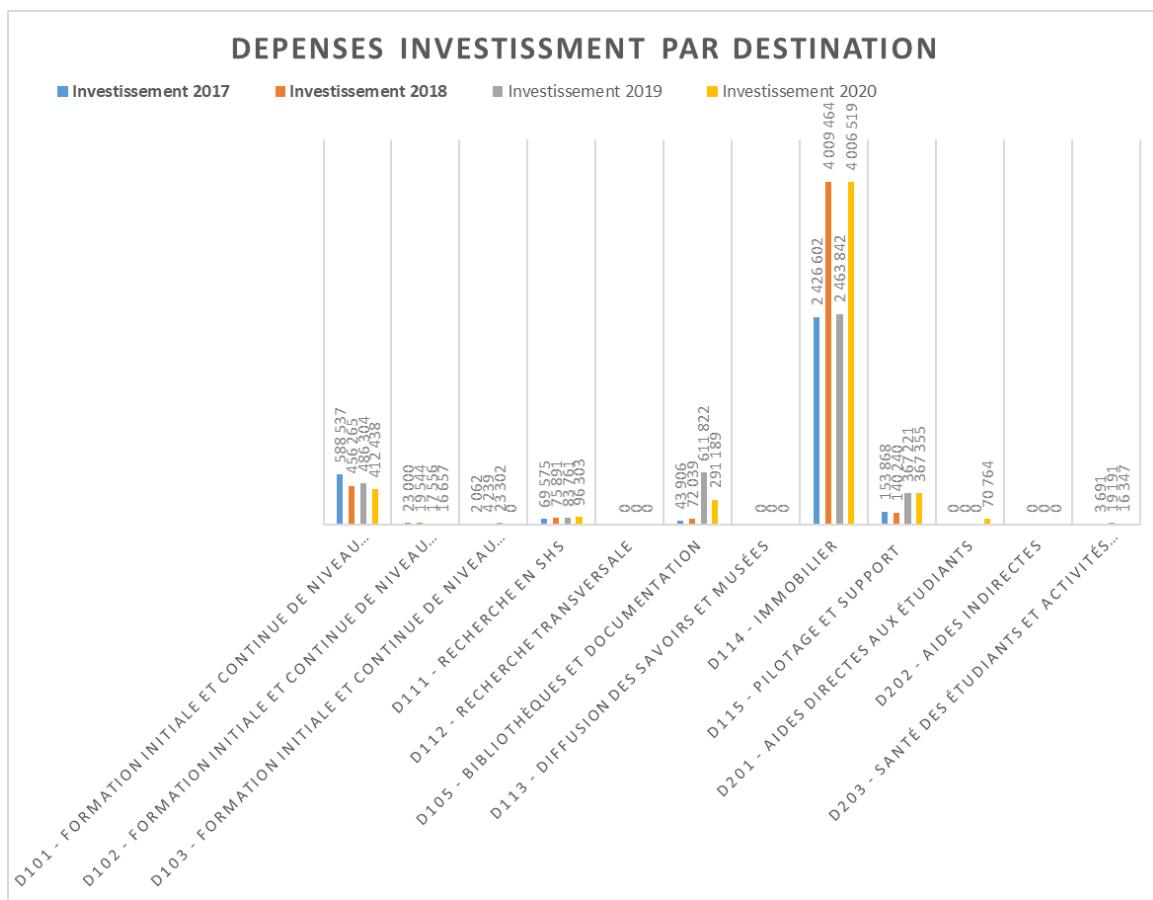


Les dépenses de fonctionnement ont baissé dans quasiment tous les domaines, tant au niveau de la formation (D101 de -13,6%), de la recherche (D111 de -32%) qu'au niveau des fonctions de soutien et de support (D105, D115 de -15%) avec une baisse globale de -2.612 K€, soit 18% de moins par rapport à l'exécution 2019. La situation exceptionnelle

de crise sanitaire que nous connaissons depuis mars 2020 explique cette tendance. Le budget de fonctionnement a été exécuté à hauteur de 77%.

Cependant, des moyens d'appui renforcés ont été attribués dans le cadre d'actions au bénéfice des étudiants (D202_Aides indirectes que sont les œuvres sociales et aides aux associations étudiantes) pour un montant de 73 K€, soit une hausse de 165% par rapport à 2019.

Investissement



Le montant exécuté des dépenses d'investissement s'élève à 5.278 K€, soit une augmentation de 30% par rapport à l'exécution 2019.

L'évolution des dépenses est principalement due aux programmes pluriannuels d'investissement (D114_Immobilier avec une hausse de 63%), aux dépenses à destination de la recherche (D111 avec une progression de 15%) et une enveloppe de 71 K€ à destination des étudiants en aides directes pour l'achat d'ordinateurs portables (D201_Aides directes).

3.1.2. Analyse des recettes par origine de financement

Subvention pour charge de service public (SCSP FD010) :

Les moyens alloués par notre ministère de tutelle s'élèvent à 91.729.804 € et représentent 81% des recettes exécutées au titre de l'exercice 2020. On enregistre une hausse de notre subvention pour charge de service public (SCSP) de 725.261 € par rapport à l'exercice précédent, soit +0,8%.

Ressources propres (FD020 – FD060) :

Une des orientations de la précédente équipe présidentielle était d'accroître le budget de fonctionnement de l'établissement à partir de ses ressources propres en développant davantage sa relation avec le monde socio-économique, en accroissant les financements des contrats de recherche et de transfert/valorisation et en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources. Les recettes provenant de nos ressources propres ont représenté près de 15% du budget en 2020.

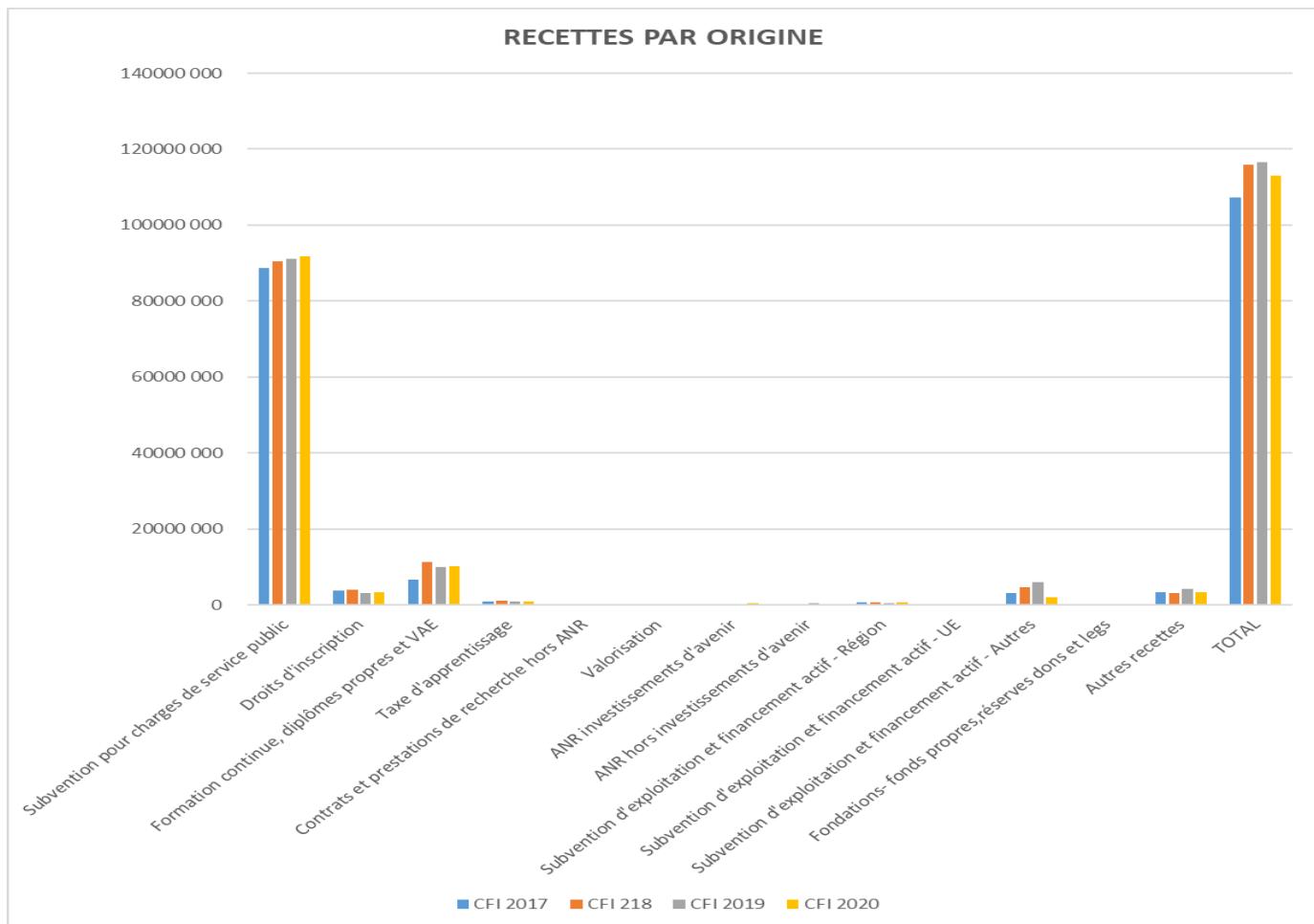
L'exercice 2020 a été une année particulière du fait de la crise sanitaire. Les recettes prévues au budget initial pour 116.143 K€ ont dû être adaptées à cette situation et rectifiées par BR.

Les recettes de formation continue (FD030), pour un montant exécuté en 2020 de 10.170.381€ par rapport à 9.918.715€ l'année dernière, présente une progression de 2,5%, qui ne traduit malheureusement pas une dynamique particulière car cette augmentation intègre les recettes issues de FORMASUP qui sont depuis 2020 imputées sur le FD030. Par conséquent, à périmètre équivalent entre 2019 et 2020, on enregistre une baisse de 2 587 385 euros.

Cette nouvelle imputation a, par conséquent, un impact sur l'origine de fonds utilisée en 2019 et, au-delà d'une baisse des 2 840 000 euros de recettes de FORMASUP, on enregistre une baisse additionnelle de 1 1149 111 euros par rapport à 2019.

Hormis, les recettes sur les droits d'inscription (FD020) qui ont connu une augmentation de 7,9%, les contrats ANR sur investissements d'avenir (FD070 – hausse de plus de 300%), les subventions région qui ont doublé (FD090), les autres postes de recettes tels que la taxe d'apprentissage (D040) ou les subventions UE (FD100) ont subi une baisse.

ORIGINES DE FINANCEMENT		CFI 2017	CFI 218	CFI 2019	CFI 2020	Evolution 2019/2020
FD010	Subvention pour charges de service public	88 768 963	90 496 795	91 004 543	91 729 804	0,80%
FD020	Droits d'inscription	3 839 263	3 935 787	3 068 360	3 309 441	7,86%
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE	6 553 280	11 171 049	9 917 766	10 170 381	2,55%
FD040	Taxe d'apprentissage	787 933	1 012 458	967 199	825 723	-14,63%
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR	155 040	20 892	10 100	578	-94,28%
FD060	Valorisation	2 725	97 073	119 870	63 631	-46,92%
FD070	ANR investissements d'avenir	0	69 667	102 457	478 679	367,20%
FD080	ANR hors investissements d'avenir	26 989	245 921	342 880	229 038	-33,20%
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région	623 156	716 465	482 952	718 900	48,86%
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE	38 814	41 000	196 461	49 676	-74,71%
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	2 980 581	4 733 191	5 966 623	1 977 512	-66,86%
FD120	Fondations- fonds propres,réserves dons et legs	125 119	263 000	175 625	27 988	-84,06%
FD130	Autres recettes	3 326 994	3 097 987	4 184 456	3 322 125	-20,61%
		107 228 859	115 901 284	116 539 292	112 903 477	-3,12%



2 – Equilibre financier

2.1 Tableau d'équilibre financier – tableau 4 pour vote

Le tableau d'équilibre financier permet de déterminer la variation de la trésorerie sur 2020.

Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant du tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais affectent la trésorerie.

Au titre de l'exercice 2020, la variation de notre trésorerie est positive à hauteur de **1 288 152 euros**.

Cette variation comprend le solde budgétaire de **+ 1 104 096 euros** issu du tableau des autorisations budgétaires auquel s'ajoutent les dépôts et cautionnements, le solde négatif des opérations au nom et pour le compte de tiers (Bourses AMI) dont le détail est donné dans le tableau 5 ainsi que le solde positif des autres encaissements sur compte de tiers (dont TVA).

2.2 Tableau des opérations pour compte de tiers – tableau 5 pour information

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale, uniquement en comptes de tiers (classe 4), s'agissant d'opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

Sont, à ce titre, retracés deux opérations :

- Les bourses AMI qui constituent un dispositif d'intervention « transparent » géré par l'université sur financement de l'Etat.
- Le retraitement de la TVA.

L'absence de marge de manœuvre sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires. Elles participent, en cas de déséquilibre entre les encaissements et les décaissements, à la variation de trésorerie. Elles figurent ainsi sur une ligne du tableau d'équilibre financier.

Sur 2020, la variation globale est de – 128 217 euros.

3 – Analyse de la soutenabilité

3.1 Tableaux de situation patrimoniale – tableau 6 pour vote

Le tableau relatif à la situation patrimoniale présente le budget de l'établissement sous l'angle de la comptabilité générale. Il correspond aux présentations qui étaient effectuées avant la mise en œuvre de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Ce document se veut donc différent du tableau des autorisations budgétaires et du tableau d'équilibre financier mais reste néanmoins complémentaire en permettant une analyse globale de la situation budgétaire et financière de notre établissement, et une présentation de l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés de l'évolution de nos charges et nos produits.

Le compte de résultat prévisionnel présente les dépenses de fonctionnement et de personnel ainsi que les recettes de fonctionnement.

Les dépenses mentionnées dans le compte de résultat prévisionnel sont complétées des dotations aux amortissements et provisions pour **3 414 290 euros** ; de la même manière les recettes correspondent à celles du tableau des autorisations budgétaires auxquelles sont ajoutées les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ainsi que la quote-part des subventions d'investissement pour un total de **1 965 313 euros**.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	Evolution 2019/2020
Total des charges	107 858 172	111 660 123	111 776 560	112 427 738	112 617 386	0,17%
Total des charges de fonctionnement	18 223 716	19 452 659	19 191 928	19 837 138	19 394 840	-2,23%
Dotations aux amortissements et provisions	3 135 030	3 357 909	3 505 702	3 500 356	3 414 290	-2,46%
Charges décaissables de fonctionnement général	15 088 686	16 094 750	15 686 226	16 336 782	15 980 551	-2,18%

On peut faire le constat d'une grande stabilité et maîtrise du niveau de nos charges depuis 2017.

Néanmoins, le niveau de nos charges 2020 doit faire l'objet d'un focus car il présente des caractéristiques particulières :

- Une sous exécution des dépenses décaissables de personnel et de fonctionnement,
- Une augmentation du niveau des charges à payer,
- Et surtout, la comptabilisation de l'exonération des droits différenciés pour un montant de 1 998 000 euros.

L'évolution de nos charges courantes décrites dans les tableaux ci-dessous illustre la sous consommation pointée sur la plupart des postes de dépenses.

Stocks et fluides	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	Evolution 2018/2019	Evolution 2019/2020
Total classe 60	1 818 503	1 739 439	1 875 975	1 831 827	1 811 534	-2,35%	-1,11%
606 - achats non stockés de matières et fournitures	1 818 041	1 738 862	1 875 652	1 831 754	1 811 534	-2,34%	-1,10%
Eau	87 362	68 653	92 480	76 502	66 839	-17,28%	-12,63%
Electricité	557 029	547 471	642 585	660 040	498 429	2,72%	-24,49%
Gaz	70 891	73 101	72 896	28 444	25 130	-60,98%	-11,65%
Chauffage	189 925	246 891	288 722	317 404	298 321	9,93%	-6,01%
Autres matières et fournitures non stockés	912 834	802 746	778 969	742 261	922 815	-4,71%	24,32%

Si l'ensemble des dépenses de fluides (eau, électricité, gaz) et de chauffage ont largement baissé de 18% du fait de la crise sanitaire et de l'occupation inhabituelle des locaux et plus largement de nos campus, les autres matières et fournitures non stockés a augmenté de plus de 24%.

Ce dernier poste intègre toutes les dépenses d'achat de masques (86K€), gel hydroalcoolique (48K€), produit désinfectant (9K€), hygiaphones et autres matériels de protection (36K€), etc.

Achats de sous traitance et services extérieurs	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	Evolution 2018/2019	Evolution 2019/2020
Total classe 61	3 267 323	4 143 109	3 325 026	3 209 236	3 145 088	-3,48%	-2,00%
613 - Locations	454 246	408 551	895 672	769 693	707 280	-14,07%	-8,11%
615 - Entretien et réparations	1 159 651	1 442 407	1 089 474	1 054 890	1 006 425	-3,17%	-4,59%

La baisse enregistrée sur le compte *locations* correspond à une charge à payer de 2020 qui impactera 2021.

La baisse du compte *entretien et réparations* correspond pour une grande partie à la diminution du nombre d'impression (= coût copies) .

Services extérieurs	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	Evolution 2018/2019	Evolution 2019/2020
Total classe 62	6 048 133	6 674 189	6 775 119	5 972 690	4 076 639	-11,84%	-31,75%
Compte 625 - déplacements, missions, réceptions	2 482 466	2 453 200	2 423 258	2 165 751	664 387	-10,63%	-69,32%
Part des comptes 625	41,05%	36,76%	35,77%	36,26%	16,30%	1,38%	-55,06%
Contrats de nettoyage	1 113 926	1 146 620	987 910	1 114 637	1 021 055	12,83%	-8,40%
Publicités, publications et relations publiques	634 342	842 797	733 164	693 883	656 562	-5,36%	-5,38%

Les **dépenses liées aux déplacements, missions et frais de réception** ont, sans surprise, enregistré une baisse significative de 69% par rapport à 2019 du fait des restrictions fixées dans le cadre de la crise sanitaire.

Evolution des produits	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	Ecart 2019-2020
Total des produits	107 946 376	112 041 219	114 294 574	117 819 302	119 111 644	1 292 342
Subvention de l'Etat	85 935 058	88 908 871	90 605 017	91 256 125	92 465 709	1 209 584
Fiscalité affectée	0	0	0	1 832 975	1 413 967	-419 008
autres subventions	4 619 897	4 965 486	5 096 614	4 348 011	1 615 765	-2 732 246
Reprises sur amortissements et provisions	1 784 285	1 947 620	2 031 292	2 060 704	1 965 314	-95 390
Ressources propres encaissables	15 607 136	16 219 242	16 561 651	18 321 487	21 650 889	3 329 402

En droits constatés, on note une augmentation globale de nos produits de 1 292 342 euros. Cette évolution de nos produits doit être relativisée considérant les éléments suivants :

- Une baisse de nos recettes propres par rapport à 2019 et à la prévision initiale,
- Une augmentation des produits à recevoir de 1 192 000 euros,
- La comptabilisation des droits d'inscription pour les étudiants relevant des droits différenciés pour un montant de 1 998 000 euros.

	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	Ecart 2019-2020
70 - Ventes de prestations	15 311 771	16 293 097	17 608 814	17 718 684	20 544 097	2 825 413
dont prestations de FC/VAE/ Format apprentissage	7 187 188	8 495 077	9 656 581	10 812 734	12 413 376	1 600 642
droits de scolarité diplômes nationaux	3 737 849	3 818 774	3 628 373	3 304 330	3 310 032	5 702
droits de diplômes univ	1 471 093	1 357 080	1 377 959	1 233 675	1 046 894	-186 781
dont autres produits	2 915 641	2 622 167	2 945 901	2 367 945	1 775 718	-592 227

L'augmentation globale de nos produits correspond essentiellement à l'évolution de nos produits issus de nos ventes de prestations et qui s'explique par l'imputation des recettes FORMASUP pour un montant de 2 840 000 euros ainsi que l'enregistrement de produits à recevoir (PAR) pour un montant supérieur à 2019.

Le compte de résultat permet de déterminer que l'exécution 2020 génère un résultat positif de 6 494 258 euros.

Le taux de déficit qui rapporte le niveau du résultat à celui des produits est 5,45%, il nous éloigne de la zone de vigilance qui est de 2%. En dessous de 2%, l'on considère que l'établissement peut difficilement faire face aux aléas d'un exercice.

Résultat et ratios d'équilibre	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	BI 2021
Résultat	88 204	381 096	2 518 014	5 391 564	6 494 258	2 798 629
Taux de déficit	0,08%	0,34%	2,20%	4,60%	5,45%	2,30%

Le résultat prévisionnel issu du compte de résultat prévisionnel permet également de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement qui s'établit à **7 943 234 euros**, et constitue une ressource qui a permis de financer des dépenses d'investissement de l'exercice.

Autofinancement de l'établissement	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	BI 2021	Variation 2019-2020
CAF	1 438 949	1 791 384	3 992 424	6 831 216	7 943 234	4 398 629	16,28%
I'autofinancement dans l'investissement	35,00%	51,60%	85,00%	164,50%	143,15%	58,51%	-12,98%
Amortissement net	1 350 745	1 410 289	1 474 410	1 439 652	1 478 356	1 600 000	2,69%

Ce montant de CAF est porté en ressources au tableau de financement prévisionnel abrégé, qui détaille quant à lui les dépenses et recettes d'investissement.

L'ensemble des ressources qui s'élève donc à **8 555 627 euros** permet de couvrir les emplois en investissement pour un montant total de **5 548 951 euros** dont **3 486 111 euros** au titre du PPI, et de générer un abondement de notre fonds de roulement à hauteur de **3 006 676 euros**.

Pour rappel, les engagements pris en termes d'opération de travaux au-delà de l'exercice 2020 s'élèvent à plus de 19 millions d'euros.

3.2 Plan de trésorerie – tableau 7 pour information

Le plan de trésorerie permet de connaître l'évolution de la variation annuelle de trésorerie et de facto, le solde final de la trésorerie en fin d'exercice.

Le solde initial correspond à celui porté au dernier compte financier de l'exercice 2019, à savoir **21 934 091 euros**. La variation 2020 s'élève à **1 288 152 euros**, la trésorerie en fin d'exercice s'établit à la somme de **23 222 243 euros** et à **76,6 jours de dépenses décaissables**.

Le plan de trésorerie est impacté des décalages mensuels entre encaissements et rapprochements des recettes ainsi qu'entre décaissements et déversements de la paye au cours de l'année. Ces éléments viennent impacter la lisibilité mensuelle de ce document (en l'attente de rapprochement ou de déversement, les sommes transitent via les comptes d'encaissement ou de décaissement pour compte de tiers), le solde initial, la variation annuelle et le solde final devant s'apprecier sur l'année et restant rigoureusement conforme aux comptes de l'établissement.

Trésorerie	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	BI 2021
Niveau de trésorerie	13 467 351	11 443 563	19 539 780	21 934 091	23 222 243	9 755 483
Trésorerie en jours	46,3	38,0	61,9	70,1	76,6	30,9
Variation de la trésorerie	-4 639 025	-2 023 788	8 096 217	2 394 312	1 288 152	-6 058 230

3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées – tableau 8 pour information

Dans le cadre de l'exécution du Décret GBCP, les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe, les recettes sont dites globales.

Par exception, les recettes peuvent être fléchées. Dans ce cas, elles correspondent à des ressources de l'établissement dont l'utilisation est prédéterminée. Elles sont destinées à la réalisation d'opérations ou au financement de certaines natures de dépenses bien identifiées auxquelles sont liées des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation.

La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire et dans le plan de trésorerie.

On les retrouve également dans le tableau d'équilibre financier car elles peuvent expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant, et solliciter des besoins en trésorerie différents sur plusieurs exercices dus à ce même décalage. Dans notre établissement, seules les recettes **ERASMUS** et celles du Projet de recherche **MERGING** sont fléchées et font donc l'objet d'un suivi particulier. L'effet décalage entre les décaissements et les encaissements a généré sur 2020 un solde budgétaire négatif de 307 183 euros.

3.4 Tableau des opérations pluriannuelles – tableau 9 pour vote, tableau 10 détaillé pour information

Tant en prévision qu'en exécution, le suivi des opérations pluriannuelles concerne autant les dépenses que les recettes et permet, en conséquence, d'apprécier la soutenabilité de ces opérations sur leur durée.

La présentation est détaillée par opérations regroupées selon qu'il s'agit de contrats de recherche ou d'enseignement ou du programme pluriannuel d'investissement.

Il permet d'éclairer et justifier une partie des montants inscrits tant en dépenses qu'en recettes dans le tableau des autorisations budgétaires.

Ce tableau est important car il permet de mesurer nos engagements et leurs impacts financiers sur plusieurs exercices.

Les informations données au titre de l'exécution des exercices antérieurs à 2020 et de l'exercice 2020 font apparaître les soldes totaux à engager et à payer sur les exercices 2021 et ultérieurs. Ces soldes résultent de la différence entre le coût total prévisionnel de l'opération et l'exécution constatée depuis l'exercice de démarrage de l'opération jusqu'à 2020 inclus. Il donne une visibilité sur les engagements juridiques et les décaissements qui restent à réaliser au vu du coût total de l'opération.

Au même titre que les opérations liées aux recettes fléchées, leur suivi particulier est important car il permet sur la durée de vie des opérations de mesurer leur équilibre et leur soutenabilité, d'anticiper les impacts sur la trésorerie du fait du décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes qui les financent.

Les contrats de recherche et d'enseignement ont généré sur l'exercice 2020 un impact négatif sur la trésorerie de 33 243 euros. Les opérations de travaux sollicitent la trésorerie à hauteur de 2 947 070 euros étant conduite essentiellement sur la base d'un autofinancement.

Ces tableaux démontrent sur le long terme notre obligation de générer du résultat et de la capacité d'autofinancement car si les contrats de recherche et d'enseignement sont normalement inscrits à l'équilibre sur la durée, la programmation des opérations de travaux telle que prévue requiert au-delà de 2020 un autofinancement à hauteur de 18 386 243 euros pour pouvoir être réalisées.

3.4.1. Focus Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

L'année 2020 a été affectée par la crise du Covid 19. Après une période d'adaptation et de mise en place des protocoles de reprise de l'activité, à la fois des entreprises et de l'Université, les chantiers ont recommencé rapidement.

D'autre part la disponibilité des locaux du fait de l'absence des étudiants et le personnel en télétravail ont permis de revoir la programmation en ciblant des travaux dans des locaux peu disponibles ou bien d'anticiper ceux prévus à la période estivale tels que:

- Dernière phase de l'opération campus pour laquelle nous ne sommes pas maître d'ouvrage mais qui engage une mobilisation importante du service (fin de réhabilitation du bâtiment Palais Nord).
- Les opérations annexes à l'opération Campus avec principalement des travaux pour finir la rénovation des salles de cours et la peinture des cages d'escaliers d'accès à la bibliothèque,
- La poursuite de l'opération E-Factory (CPER 2015-2020) où la liquidation judiciaire du lot menuiseries intérieures tarde de 6 mois la réception du chantier (2021),
- le CPER du site de Bourg en Bresse (maîtrise d'ouvrage Conseil Départemental 01),
- La poursuite des travaux de l'Ad'Ap,
- Les interventions en GER : clos/couvert et installations techniques,
- La réponse aux besoins fonctionnels des services,
- L'étude en co-design des espaces liés au service à l'étudiant : espaces rue et avant-corps,
- L'amorce des travaux de rénovation des blocs sanitaire tous sites,
- La poursuite des salles de pédagogie innovante des Langues (Cursus +),
- Les mises en sécurité (campagne de remplacement des BAES de la Manufacture).

MANUFACTURE DES TABACS

1. ESPACE RUE MANUFACTURE

La réorganisation de l'espace rue est désormais pensée dans un périmètre plus large intégrant l'avant corps. Plutôt que d'étudier la programmation des espaces séparément, nous avons proposé une approche en co-design autour du service à l'étudiant.

Depuis 2018 des workshops ont permis de donner une nouvelle dynamique à cette opération avec une approche participative autour du service à l'étudiant. Après consultation, une équipe de programmiste/codesigner a été désignée (Sté Etrange Ordinaire). Après des périodes d'immersion en résidence, des ateliers ont été ciblés sur plusieurs thématiques en lien avec le service aux étudiants. La restitution de ces étapes a donné lieu à des livrables et conférences.

Le prestataire EtrangOrdinaire réalise les prestations conformément au cahier des charges et après deux périodes de travail en résidence livrera ses premiers rendus en octobre 2019. Sa mission devait se dérouler en 2020 avec la remise d'un pré programme qui définira les contours des futurs investissements et la mise en place de prototypes (repoussé en 2021 pour cause de crise Covid).

L'aménagement de l'avant corps est proposé au CPER 2021-2027 comme aménagement de tiers lieu étudiant. A ce jour l'arbitrage à l'échelle lyonnaise n'est pas fait.

2. MAISON DU DIRECTEUR – E-FACTORY

Le projet de E-Factory est un projet Université de Lyon dans le cadre de la Fabrique de l'Innovation porté au CPER (1,5 M€). L'Université Jean Moulin assure le complément du financement sur ressources propres.

Après des dépassements de budget après remises d'offres d'entreprises pour les travaux, de nouvelles consultations ont été nécessaires. De même, un maître d'œuvre d'exécution a été désigné à la place du maître d'œuvre initial.

Une reprise des études, sans décaler le calendrier général, retarde l'intervention de certains lots travaux prévus fin 2019 à début 2020. Outre la crise Covid, la liquidation judiciaire du lot menuiserie intérieur a marqué un retard de chantier fin 2020. Livraison prévue à l'été 2021.

3. CONFORT THERMIQUE ET VENTILATION DES AMPHIS

En 2019, il y a eu le traitement par batterie froide d'un groupe d'amphithéâtre afin d'offrir des solutions de replis aux manifestations ou aux promotions les plus chargées lors des épisodes caniculaires. Les améliorations de ventilation par le remplacement de centrales de traitement d'air ont fait l'objet d'un dépôt de dossier l'AAP pour le plan de relance de l'Etat.

Fin 2020, le projet est retenu dans le l'opération au plan de relance intitulée :

« Travaux d'améliorations énergétiques de locaux pédagogiques de la Manufacture des Tabacs par la rénovation des équipements de chauffage et ventilation plus la mise en œuvre d'éclairages performants »

4. COUVERTURE DES AMPHIS

Démarche engagée en 2019 avec une faisabilité sur l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques. Les premières conclusions de l'étude démontrent un potentiel d'équipement de cellules photovoltaïques sur la couverture des amphithéâtres, mais qui nécessite au préalable de refaire la couverture.

L'étude environnementale a commencée avec retard en 2020 et elle se poursuit en 2021

Un des logements NAS de l'Université est reconvertis en projet lié à l'entreprenariat et accueille le volet PRO de l'Incubateur Manufactory. Après un changement de destination opéré en 2018, en 2020 des travaux d'agrandissement de l'openspace de l'étage ont été entrepris et finalisent cette opération.

5. FAUX PLAFONDS AMPHIS

Une étude a porté sur le renouvellement des faux plafonds des amphis de la Manufacture : rénovation complète : éclairage économique, courant faible, vidéo projection, sonorisation.

L'étude de faisabilité réalisée en 2018, pour le remplacement des faux plafonds des amphis en intégrant la mise en place d'un éclairage performant et les besoins numériques pour un coût important (5 M€) n'incitent pas une programmation immédiate des travaux complets. Par conséquent, les travaux seront limités à :

- Re-lampage avec technologie LED,
- Remplacement de dalles de faux plafonds standard,

En 2020, un amphithéâtre a été traité en faux plafond + éclairage pour identification des contraintes d'exécution avant optimisation d'un déploiement généralisé (44 k€).

Ce projet est intégré dans l'opération du plan de relance intitulé :

« Travaux d'améliorations énergétiques de locaux pédagogiques de la Manufacture des Tabacs par la rénovation des équipements de chauffage et ventilation plus la mise en œuvre d'éclairages performants »

6. REMPLACEMENT DU CMSI

Cette opération pilotée par le Service Hygiène et Sécurité est gérée dans le SO SHS 915X503. Il s'agit de faire le remplacement du câblage et des éléments actifs du système incendie de la manufacture sud. Un accord-cadre existe pour 4 ans de travaux avec la tranche ferme réalisée en 2020 (234 k€)

SITE DES QUAIS

7. PLAN CAMPUS

Réalisation des derniers travaux connexes aux réalisations Campus pour la reprise des cours et le retour des usagers en palais Nord:

- Travaux de reprise de murs pour vidéoprotection (23 K€),
- Peinture escaliers (57 k€)
- Peinture de circulation (35 k€)
- Remplacement de revêtement de sols (51 k€)
- Renforcement de plancher (12 k€).

La fermeture de la bibliothèque universitaire pour cause de Covid a permis de traiter en peinture les deux cages d'escaliers. Les futurs travaux du Palais seront traités comme pour tous nos bâtiments avec les autres EOTP de travaux (GER, aménagement fonctionnel, ...). L'EOTP restera ouvert pour gérer les remboursements à UDL selon les termes et montants des conventions existantes (tranches optionnelles 3,6 M€ et travaux supplémentaires 1,7 M€).

8. MILC

Un solde existe sur les 8,5 M€ de crédits disponibles sur l'opération. Après les améliorations des automates qui gèrent l'éclairage et les stores extérieurs et des équipements techniques dans l'amphithéâtre en 2019, il n'y a pas eu de travaux réalisés en 2020 car la mise en place du système de contrôle d'accès communiquant avec la technologie déployée sur l'ensemble de l'université est décalée à 2021.

9. DUGAS – FAÇADE DUGAS

Avant de mettre en œuvre les travaux de peinture de la façade, l'analyse des consommations et des températures au cours de la saison de chauffage hiver 2018/2019 ont montré la qualité des travaux entrepris par le plan Campus.

Une isolation par l'extérieur du bâtiment n'était pas pertinente aussi seuls les travaux de peinture ont été entrepris en 2020 (108 k€).

10. TEE CHEVREUL

En 2020 a été signée la convention de raccordement du bâtiment au réseau de chaleur du chauffage urbain de la ville de Lyon.

Les travaux se dérouleront hors période de chauffage en 2021.

Une demande est faite au titre du CPER 2021-2027 pour les autres éléments contribuant à la rénovation énergétique du bâtiment (clos, couvert).

BOURG EN BRESSE

11. CPER BOURG EN BRESSE

La phase 2 du CPER du site de la Charité est en phase opérationnelle, l'Université de Lyon a porté la phase programmation et expertise via la société Filigrane avec une validation du dossier d'expertise par l'Etat en 2020.

L'Etat a confié au département de l'Ain la maîtrise d'ouvrage de la conception pour que le projet émerge aux crédits du CPER 2015-2020.

Les travaux de démolition des bâtiments annexes ont été réalisés fin 2020 et le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé.

ETABLISSEMENT – TOUS SITES

12. SIGNALIQUE UNIVERSELLE

Un marché de fourniture de signalétique a été notifié afin de poursuivre le déploiement et la pose en interne. En 2020, il y a eu particulièrement des actions dans les locaux Athéna et Dugas suite aux derniers mouvements d'occupations (6 k€).

13. ACCESSIBILITE – Ad'AP

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) fixe pour 6 ans un panel de travaux pour finaliser l'accessibilité des bâtiments. Selon la nature des travaux nous utilisons : les marchés à bon de commande, les marchés spécifiques pluriannuels déjà notifiés, et des marchés restants à rédiger. Les travaux 2020 ont été localisés au bâtiment Chevreul avec la mise aux normes de l'éclairage des circulations (51 k€)

14. CONTROLE D'ACCES

Cette opération est constituée d'un déploiement sur 4 ans d'une solution de contrôle d'accès, tous sites, sur des locaux ciblés. Après 2 tranches 2018 et 2019 à la Manufacture des tabacs, l'opération a évolué avec l'accélération de la mise en place des équipements afin de n'avoir rapidement qu'une seule technologie sur l'université.

Cela a représenté, en 2020, un montant de travaux de 240 k€.

15. GER

En 2020, ont été réalisés :

- Rénovation d'éclairage (66 k€)
- Remplacement du portail Crs A. Thomas (30 k€),
- Faux plafond salon des Symboles centre (51 k€),
- Automatismes et pilotage GTC tous sites (57k€),
- Remplacement de ventilo convecteurs – Manufacture (94 k€),
- Rénovation de réseaux de chauffage – Manufacture (41 k€),
- Remplacement de sols (62 k€) ,
- Peinture escalier Manufacture (15 k€),
- Reprise d'étanchéité sur toiture terrasse (50 k€)

16. MISE EN SECURITE

Les dépenses de sécurité ont concerné le remplacement des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES), amorcé en 2019 et s'est poursuivi en 2020 (14 k€).

Le remplacement des BAES continuera sur 2021 et 2022. Les clapets coupe-feu seront traités via le nouvel accord cadre de maintenance CVC.

17. AMENAGEMENTS FONCTIONNELS

Les travaux en aménagements fonctionnels ont principalement concerné la rénovation de logements de fonction, des changements de destination de salles de cours. Les grandes masses sont les suivantes :

- Réhabilitation de appartements de fonction Chevreul et Athéna (26 k€),
- Locaux techniques VDI (14k€),
- Déconstruction de sanitaires pour création de bureaux (22 k€),
- Changement destination salle de cours en bureau et salle de réunion (21 k€)
- Travaux dans les régies PAVM et câblage divers (27 k€)
- Travaux pour les composantes (26k€).

18. RENOVATION BLOCS SANITAIRES

Il s'agit de planifier un ensemble de travaux dans les sanitaires du bâtiment principal de la Manufacture et des autres bâtiments (Chevreul, Athéna...). Un état des lieux, quantitatif et qualitatif, exhaustif à la Manufacture a permis de prioriser les travaux. Débuté en 2019, par le traitement des sanitaires les plus anciens dans l'aile A de la Manufacture, en 2020 les travaux réalisés étaient de nature VRD par la réparation d'une canalisation extérieure de la bibliothèque (51 k€) avant de réaliser les travaux intérieurs en 2021.

19. RENOVATION DES SALLES DE COURS

Il s'agit d'un EOTP récurrent afin de suivre l'ensemble des travaux réalisés dans les salles cours, en 2020 les actions ont été les suivantes :

- Salles de cour au R+3 Manufacture (119 k€),
- Nouvelles salles pédagogiques d'enseignement des langues (58 k€),

20. TRAVAUX ASCENSEURS

Le parc d'ascenseurs de l'université est disparate et en qualité et en ancienneté. L'opération consiste à une remise à niveau du parc soit par une modernisation ou soit par un remplacement complet.

Depuis 2019, l'université est accompagnée par un bureau d'étude spécialisé pour définir la nature des travaux et préparer la consultation du marché travaux en 2020.

Le début des travaux est prévu en 2021.

21. STORES SALLES DE COURS

Suite à des dysfonctionnements constatés sur les stores (casse, absence, etc) dans les salles pédagogiques de la Manufacture, un plan de rénovation complète a été mis en place au PPI. Après les amphithéâtres, les travaux 2020 ont été principalement localisés à la Manufacture des tabacs dans les salles de cours (128 k€).

22. PLAN CANICULE

Dans le cadre du plan canicule de l'université, il y a différentes mesures de confort mises en action et lorsque le bâtiment ou des bureaux ne sont équipés de climatisation, un local rafraîchi est mis à disposition afin que le personnel puisse s'y ressourcer lors de pauses régulières.

Dans cet item, il est aussi traité les mesures permettant de mettre en œuvre les améliorations du confort thermique.

En 2020, il serait possible d'étendre des réseaux existant de climatisation pour le RDC Sud-Ouest du Palais (41,7 k€).

3.5 Tableau de synthèse budgétaire et comptable – pour information

Ce tableau a pour objet de synthétiser tous les ratios significatifs issus des différents autres tableaux constituant le compte financier 2020.

La lecture de ce tableau se fait dans un ordre chronologique :

- Les montants liés à des stocks (niveaux d'entrée/sortie des restes à payer, de fonds de roulement, de trésorerie...) sont dissociés des montants liés au flux de l'année (résultat, CAF, variation du fonds de roulement, solde budgétaire...)
- Concernant les flux de l'année, le tableau recense les éléments issus de la comptabilité budgétaire (autorisations d'engagement et restes à payer), puis ceux du haut de bilan (compte de résultat, capacité d'autofinancement et variation de fonds de roulement, solde budgétaire et variation de trésorerie).

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie) et les nouveaux instruments produits par la comptabilité budgétaire (solde budgétaire).

La variation du fonds de roulement est de **+ 3 006 676 euros**, le montant final du fonds de roulement s'établit ainsi à **23 401 607 euros** et à 77 jours de dépenses décaissables.

Fonds de roulement	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	BI 2021
Niveau de fonds de roulement disponible	11 038 134	9 381 757	14 839 680	20 394 930	23 401 607	15 092 670
Fonds de roulement en jours	37,9	31,2	47,0	65,2	77,1	47,9
Variation du fonds de roulement	-2 423 708	-1 656 377	5 457 923	2 737 359	3 006 676	-2 116 425

La trésorerie initiale à hauteur de 21 934 091 euros est ainsi portée à **23 222 243 euros**.

En conclusion,

En présence d'un solde budgétaire positif, d'une variation de fonds de roulement positive et d'une variation de trésorerie positive, la soutenabilité de nos engagements à court et moyen termes est atteinte. Le niveau final du fonds de roulement permettant d'engager, au moins à moyens termes, les opérations de travaux prévues au PPI.

Ces indicateurs en constante évolution constituent un actif réel et capitalisable dans la trajectoire à tenir. Il faut néanmoins garder une vigilance car ces résultats comptables et financiers sont aussi fortement liés à la crise sanitaire et au constat d'une forte sous exécution budgétaire.

Il faudra notamment intégrer à nos projections la perte des fonds INDEX et leur impact à venir.

ANNEXE 7 – LETTRES D’ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LES 4 DERNIERS EXERCICES



Lyon, le 30 juin 2016

Orientations budgétaires pour l'exercice 2017

Madame, Monsieur, chers Collègues,

Voici les principaux éléments d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017, dans le cadre du nouveau mandat que vous avez bien voulu me confier.

Ils sont la traduction financière de la **politique globale de notre université**, en cohérence avec les orientations que j'ai annoncées dans le programme « Construire ensemble l'université de demain ». Ces orientations reposent sur un projet alliant qualité et efficacité. Elles sont, pour le domaine budgétaire, les suivantes :

- **Faire de notre université une référence nationale**, notamment pour sa capacité d'expérimentation et d'innovation dans les domaines du pilotage, des indicateurs, de la formation continue, du numérique, de la dévolution du patrimoine, de l'entrepreneuriat, de la création de chaires en SHS...
- **Faire de la question de l'espace une priorité** au service de notre développement en augmentant la surface disponible (finalisation des projets en cours et recherche d'espaces nouveaux) et en améliorant l'espace existant (aménagement de l'espace-rue, accompagnement du Plan Campus)
- **Nous donner les moyens de nos ambitions et accroître notre budget de fonctionnement** à partir des ressources propres en développant encore davantage notre relation au monde socio-économique, en accroissant les financements de contrats de recherche et de transfert/valorisation et en faisant du développement de la formation continue l'un des éléments clés de notre politique.

Dans la **perspective 2017**, je souhaite tout particulièrement mettre l'accent sur 2 priorités :

- **développer nos outils et méthodes de prévision et de suivi** de nos activités sous l'angle d'une performance globale (économique, sociale, éducative) afin d'utiliser au mieux nos moyens pour assurer notre mission de service public ;
- avoir une **politique patrimoniale volontariste**, par l'occupation de nouveaux espaces nous permettant d'accompagner au mieux l'opération Campus et de poursuivre le développement de notre Université.

Ces éléments d'orientation budgétaire ont été élaborés dans un **contexte** marqué par la **poursuite du projet Idex** dans le cadre de la COMUE, qui peut conditionner une partie de nos ressources présentes (dans le cadre du PALSE) et à venir selon les résultats auxquels nous parviendrons à la fin du premier trimestre 2017.

Notre objectif est à la fois de préserver notre santé financière en nous appuyant sur nos ressources pour remplir au mieux nos missions de service public et assurer le financement de notre développement. Nous continuerons donc à développer une politique ambitieuse, en dépit d'un contexte économique difficile. Nous nous y tiendrons.

Notre situation financière reste structurellement bonne, en dépit de la réduction de 3 millions de notre subvention pour charges de service public que nous avons subie en 2015 et que nous avons dû compenser en prélevant sur notre fonds de roulement. Toutefois, des éléments globaux peuvent peser sur notre masse salariale en particulier, que nous ne maîtrisons pas et qui supposent une gestion prudente et très suivie de cette dernière. Cela concerne notamment :

- une incertitude sur le financement de la revalorisation du **point d'indice** promise par le Gouvernement. Le point d'indice n'avait pas bénéficié de revalorisation depuis 2010, et si cela représente un avantage pour l'ensemble de nos personnels, il reste que son financement n'est pas assuré à ce jour ;
- une incertitude sur le montant du **GVT** non pris en charge, qui s'élevera à plusieurs centaines de milliers d'euros par an ;
- et la **situation incertaine du budget de l'enseignement supérieur** et de la recherche en France, qui conduit le Gouvernement à chercher 150 millions d'euros pour équilibrer le budget de l'enseignement supérieur dans son ensemble, avec le risque d'un nouveau prélèvement sur les fonds de roulement des universités ; cette situation incertaine est renforcée par la situation politique internationale (Brexit et devenir du programme communautaire H2020), nationale (élections présidentielles de 2017) et régionale (nouvelle politique du Conseil régional avec des incertitudes relatives sur certaines subventions).

Par ailleurs, le solde des créations de postes dits « Fioraso / Mandon », promis par le Ministère sur 5 ans et dont notre établissement a pu bénéficier pendant 3 ans devrait désormais concerner essentiellement les COMUE.

Notre université verra en 2017 la concrétisation de plusieurs chantiers visant à moderniser nos outils et méthodes de gestion, qui présentent un enjeu majeur pour assurer notre indépendance à moyen terme et nous permettront de développer notre capacité à anticiper et financer nos projets.

Au premier janvier 2017, notre établissement va ainsi passer à un nouveau mode de gestion, la **GBCP** (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) qui comprend la mise en place d'une gestion budgétaire pluriannuelle et d'une comptabilité budgétaire distincte de la comptabilité générale, le raccourcissement des délais de clôture et l'installation d'un contrôle interne comptable et d'un contrôle budgétaire.

Cette évolution qui présente un changement de logique majeur (passage d'une logique d'engagement à une logique de trésorerie) permettra une gestion plus fine de la trésorerie, une refonte du pilotage budgétaire et comptable, dans une démarche permanente de programmation et la modernisation de la chaîne de la dépense intégrant une généralisation du service fait.

Un nouveau dialogue de gestion est dès lors instauré. Il ne sera plus fondé sur le seul contrôle *a priori* des dépenses, mais sur un équilibre dépenses/recettes. Cela implique un certain nombre de retraitements pour établir une information financière et comptable conforme aux nouvelles règles. C'est pourquoi des opérations précises de bascule de notre système de gestion seront échelonnées sur l'ensemble du second semestre 2016. Un calendrier de clôture plus précoce sera également mis en place pour assurer au mieux ces opérations. L'ensemble des services de l'agence comptable et de la direction des affaires financières sont à votre disposition pour vous

accompagner dans ce changement majeur, qui est piloté de manière coordonnée au niveau de notre établissement.

La conséquence principale de cette réforme passe par la mise en place d'un nouveau système d'information, **SIFAC GBCP**.

Par ailleurs, le **service facturier de la dépense** entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2016. Dans ce nouveau cadre, les factures sont placées sous la responsabilité du comptable public, chargé de les recevoir et de les enregistrer. Le service facturier permettra de supprimer les redondances de contrôle, de rationaliser le circuit des pièces, de s'assurer de la qualité comptable, de lisser l'activité des services dans le temps et de mieux exécuter nos dépenses. Selon les résultats de la mise en place de service, nous serons amenés à compléter ce dispositif par un **service facturier des recettes**, à l'automne 2017.

Dans ce contexte, les **axes opérationnels du budget 2017** sont les suivants :

Concernant la **masse salariale**, nous avons pu bénéficier de la création effective depuis trois ans de la plupart des postes Fioraso qui ont accompagné l'accroissement de notre activité. Malgré cela, notre taux d'encadrement reste faible (env. 250 postes nous font défaut). Nous poursuivrons le pilotage le plus fin de la masse salariale pour une utilisation optimale de nos marges de manœuvre, dans un souci d'équilibre entre les composantes et les services centraux. **Le suivi de la masse salariale se fera en montant et en emplois**, pour toutes les composantes et services.

Nous garantirons le **maintien global de nos dépenses de fonctionnement**, comme nous l'avons fait depuis 4 ans, tant que l'Etat le permettra et en continuant à produire des ressources propres en compensation et que nous gérerons au plus fin tous nos crédits. Pour y parvenir, nous avons besoin de la collaboration de tous, dans notre intérêt collectif et individuel. Il sera donc nécessaire de faire pour chaque structure budgétaire :

- une **prévision** des recettes et dépenses **précise et sincère**, de manière à être en mesure d'exécuter totalement les budgets ;
- un **suivi régulier de l'exécution** des budgets, en dépenses et en recettes. Des outils seront à votre disposition pour cela. Un dialogue de gestion sur le suivi de votre budget sera organisé régulièrement tout au long de l'année, selon un **rythme trimestriel** dans un esprit de construction et de dialogue ;
- L'élaboration du budget se fera selon une logique **d'enveloppe et d'objectifs**, déclinés à partir du contrat passé avec l'Etat.

Nous soutiendrons encore nos **investissements**. A cet égard, les projets porteurs, mobilisateurs de ressources et/ou d'espace à court et long terme (avant-corps, E-Factory, ...) sont en phase de programmation fin 2016 et courant 2017.

Nous continuerons à privilégier le **financement sur projets** à tous les niveaux (recherche, formation et certains services), conformément à la logique de la LOLF. Ainsi, les projets Bourgeon seront reconduits à la Recherche en 2017, de même que les projets Tremplin aux Relations internationales.

L'enjeu se situera enfin toujours dans le **développement de nos ressources propres, en particulier celles de formation continue**.

Avec la mise en place des nouvelles maquettes de formation à la rentrée 2016, il est nécessaire de maîtriser très précisément **les heures maquettes** selon le principe d'un volume global constant pour la formation initiale en diplômes nationaux. Les autres formations (formation continue, alternance, DU, formations non diplomantes) seront ouvertes sur la base d'une soutenabilité économique avérée et démontrée en coûts complets.

Les **heures complémentaires** doivent être maîtrisées en volume et justifiées. En particulier, les **heures liées au référentiel** enseignant seront reconduites à **enveloppe constante**. Afin de maîtriser le montant des coûts associés, le coefficient modérateur prévu par le Référentiel pourra être appliqué en cas d'augmentation du volume de ces heures.

Cette gestion rigoureuse est la condition même de la politique ambitieuse et responsable que nous voulons conduire dans le cadre de notre mission de service public. Cette gestion financière et maîtrisée sera conduite ensemble dans le but d'assurer des dépenses justifiées et optimisées . Pour y parvenir, nous utilisons un modèle de gestion de nos capacités financières actuelles destiné à améliorer notre capacité à générer des ressources propres. Pour ce faire, l'équipe présidentielle se mobilise pour vous aider :

- dans une démarche de financement de **la recherche par projets** et dans la recherche de financement par des partenaires extérieurs ;
- dans la construction et le renforcement de l'identité de notre université dans ses **activités à l'international**
- dans vos actions de **transformation pédagogique et numérique** portant sur la production de contenus et l'aménagement d'espaces numériques ;
- dans le développement de **la formation continue ou par apprentissage** ;
- dans la **valorisation de vos activités** auprès du monde socio-économique, avec le soutien de la DID (Direction de l'innovation et du développement) ;
- dans votre démarche de **collecte de la taxe d'apprentissage**.

Sur ces trois derniers points, un grand chantier sera ouvert à l'automne 2016 pour repenser le système de valorisation, d'intéressement et de récompense des efforts fournis par notre communauté pour obtenir de nouvelles ressources propres.

Cette préparation du budget, comme celle des budgets rectificatifs, sera systématiquement soumise à l'avis de la gouvernance, en coordination avec les services chargés de l'économie, des finances et de la comptabilité de notre établissement.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces orientations, conditions d'un développement fort et équilibré de notre Université par le succès de ses projets, je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Jacques Comby



Lyon, le 3 juillet 2017

Orientations budgétaires pour l'exercice 2018

Madame, Monsieur, chers Collègues,

Voici les principaux éléments d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018. Ils s'inscrivent dans la politique globale de notre université et sa stratégie de développement. Comme nous l'avons toujours souhaité, nous continuerons à développer une politique ambitieuse, en dépit d'un contexte économique difficile. Ce développement passe par l'accroissement de la qualité de notre recherche et de nos formations et le renforcement de l'efficience des moyens. Un tel objectif impose des choix, qui se traduisent dans des choix budgétaires précis.

La démarche budgétaire est au service de l'université que nous voulons construire, même si elle est impactée par des contraintes que nous ne maîtrisons pas et par une sous-dotation historique totalement injuste.

Elle vise à décliner les orientations suivantes :

- **Confirmer notre université dans son rôle de référence nationale**, comme elle l'est déjà pour sa capacité d'expérimentation et d'innovation dans les domaines du pilotage, des indicateurs, de la formation continue, du numérique, de la dévolution du patrimoine, de l'entrepreneuriat, de la création de chaires en SHS...
- **Faire de la question de l'espace une priorité** au service de notre développement en augmentant la surface disponible (finalisation des projets en cours et recherche d'espaces nouveaux) et en améliorant l'espace existant (aménagement de l'avant-corps et de l'espace-rue sur le site de la Manufacture, accompagnement du Plan Campus sur le site des Quais)
- **Nous donner les moyens de nos ambitions et accroître notre budget de fonctionnement** à partir des ressources propres en développant encore davantage notre relation au monde socio-économique, en accroissant les financements de contrats de recherche et de transfert/valorisation et en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments de notre politique de ressources.

Depuis l'année dernière, ces éléments d'orientation budgétaire ont été élaborés dans un contexte qui a vu l'approbation du **projet Idex** dans le cadre de la COMUE, et qui peut utilement conditionner une partie de nos ressources présentes et à venir. Par ailleurs, le nouveau cadre d'une région qui s'est étendue en plus de Rhône-Alpes à l'Auvergne suppose une recomposition des enveloppes budgétaires. Cela nous conduit à être attentif sur la stabilisation des ressources pouvant provenir de partenaires importants pour notre établissement.

Dans la **perspective 2018**, je souhaite tout particulièrement mettre l'accent sur 3 priorités :

- **Assurer la soutenabilité de nos formations**, au moment où le nombre de nos étudiants dépasse les 29 000 étudiants et continuera à s'accroître ;

- **Intégrer les nouvelles règles de la GBCP**, notamment avec la mise en place d'une comptabilité budgétaire en trésorerie (encaissements/décaissements), qui suppose une démarche soutenue du recouvrement de nos recettes.
- Développer les moyens d'une **politique patrimoniale volontariste**, en accompagnant l'opération Campus et en continuant les chantiers amorcés les années précédentes.

Un **nouveau dialogue de gestion** est mis en place dès cette année.

Il s'est traduit par la mise en place précoce d'un premier budget rectificatif au printemps 2017. Un second viendra à l'automne affiner l'atterrissement budgétaire de cette année de transition. Mais nous souhaitons anticiper l'élaboration du budget 2018 et nous projeter dans les années futures. C'est pourquoi plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- Instauration d'un **débat d'orientation budgétaire** en Conseil d'Administration préparé en amont dans nos concertations variées, et dont les éléments de discussion sont repris dans la présente lettre de cadrage
- **Dialogues de gestion** élargis avec les services et composantes, de fin juin à début septembre
- Discussions autour de **tableaux de bord et d'indicateurs de pilotage partagés** élaborés conjointement avec le service statistiques et pilotage et le contrôle de gestion.

L'innovation majeure de ces dialogues de gestion porte sur leur caractère global, traitant tant des aspects budgétaires, que des activités d'enseignement et de recherche, et des projets pour 2018, dans une perspective pluri-annuelle (vision à 2020). C'est pourquoi un temps important sera consacré à ces dialogues fondamentaux pour notre projet d'établissement.

Dans ce contexte, les **axes opérationnels du budget 2018** reprennent les grands domaines d'activité de notre université, concernant :

1. Nos actions vis-à-vis de nos étudiants
2. L'offre de formation
3. La recherche
4. L'international
5. Les moyens

1) Un renfort des actions qualitatives auprès de nos Etudiants

La qualité de la formation initiale des étudiants doit être réaffirmée, et portera sur le suivi des effectifs en formation initiale, la réussite et l'insertion professionnelle, la formation en alternance, la formation continue.

a) Effectifs formation initiale

Concernant les effectifs de formation initiale, nous souhaitons maintenir la part respective des inscriptions par type de formation.

Au global, notre université est passée de 26 145 étudiants en 2013-14 à 28 200 en 2016-17 (hors CPGE) avec 90,5% d'étudiants en formation initiale, mais des variations importantes par composante (de 74% à 100%).

b) Réussite et insertion professionnelle

Pour la réussite et l'insertion professionnelle, nous avons pour objectif stratégique d'augmenter la réussite en 4 ans en licence et en trois ans en DUT. Nous savons cependant que cette réussite nécessite un travail fort avec l'Etat sur l'orientation dans le secondaire et la réorientation des étudiants.

L'atteinte de cet objectif passe par la contribution spécifique de chaque composante, en fonction du niveau constaté (stabilité pour les composantes en dessus de l'objectif et augmentation

progressive pour les autres) tout en restant vigilant sur l'indicateur de sortie en fin de L1, où la situation actuelle à Lyon 3 est de 60% en moyenne avec de fortes disparités.

c) Formation en alternance

Nous voulons assurer un **développement raisonné** de la formation en alternance (apprentissage et professionnalisation) avec :

- Une analyse et une discussion des tarifs négociés avec FORMASUP,
- Une analyse du marché de l'emploi selon le type de formations existantes et les projets à venir.

Ces formations doivent se faire dans le cadre du plafond d'heures attribué à chaque composante.

d) Formation continue

Notre université est la première de France en formation continue pour les SHS.

Toutefois, cette part importante de la formation continue, si elle est pourvoyeuse de ressources, suppose un suivi particulier dans la rentabilité des programmes et leur pilotage administratif.

Les perspectives de développement de la formation continue passent moins par le développement de notre Chiffre d'affaires que **l'accroissement de nos marges**.

Nous procéderons ainsi à des analyses prévisionnelles systématiques de marge. Je souhaite que nous développions des formations qualitatives, à haute valeur ajoutée, sans craindre d'arrêter les formations non différenciantes ou à faible impact.

Ce développement doit être sans effet sur le plafond d'heures, avec analyse au cas par cas.

2) Une Offre de formation à rationaliser

L'objectif est que chaque composante puisse se donner des marges pour réaliser les projets les plus pertinents pour nos étudiants.

Dans ce contexte les priorités sur l'évolution de l'offre de formation conduiront en particulier à analyser les cours à faibles effectifs et les heures hors enseignement. L'objectif n'est pas de les supprimer, mais d'en faire un usage raisonnable. L'ensemble de ces dispositions constituera pour chaque composante la garantie d'une autonomie grâce aux marges qu'elles auront su retrouver.

a) Cours à faibles effectifs

La situation actuelle sur les 6 composantes est de 7% de cours à faible effectifs (de 1 à 5 étudiants présents) et 11% de cours accueillants de 6 à 12 étudiants, soit 18% de cours avec des effectifs de 12 étudiants ou moins. La situation est très variable suivant les composantes.

En fonction des spécificités des composantes, une analyse précise sera effectuée, accompagnée ensuite, le cas échéant, d'une réduction ou d'une mutualisation de ces cours, soit au sein de notre établissement, soit en rapprochement auprès de nos partenaires naturels.

b) Heures hors enseignements

En 2016-17, notre établissement présente un total de 10 870 EqTD de cours hors enseignement. Ce type d'heures est très inégalement réparti entre 3 composantes. Il est nécessaire d'opérer un suivi de ces heures hors enseignement (les PPP, les tutorats, les stages, les projets tutorés ...). Le niveau de rémunération de ces heures, leur nombre et leur insertion dans les maquettes fera l'objet d'une analyse et, éventuellement, d'une révision concertée.

c) Plafond d'heures

L'objectif est de rester, en prévision de consommation, à 97,5% du plafond déterminé dans les réunions sur la soutenabilité pour la rentrée 2017-18, afin de préserver les marges suffisantes

pour pouvoir ajuster la réalisation des diplômes et nous adapter aux hausses d'effectifs non prévues. Le plafond de 296 661 heures en 2016-17 doit impérativement être respecté.

3) Une Recherche accompagnée dans son développement

L'accompagnement de la recherche dans notre établissement continuera à être fortement soutenu. Pour lui donner de l'ampleur, une partie de notre recherche s'intègrera dans des réponses aux appels d'offres Idex.

Pour autant, tout en favorisant la recherche sur projet et sur financement externe, nous préserverons les moyens fonctionnels actuels des laboratoires de recherche,

Le suivi précis de la part des revenus consolidés de la valorisation de la recherche sera poursuivi.

Les projets « bourgeon » comme les projets « tremplin » sont reconduits. Des actions de valorisation et de promotion des chaires sont privilégiées.,

Par ailleurs, même si en 2016, 88% des enseignants chercheurs sont produisants dans une unité de recherche de Lyon 3, ce ratio peut encore être amélioré.

4) Un développement ciblé à l'International

L'objectif 2018 consiste à renforcer l'ouverture européenne et internationale de l'université et préserver le pourcentage d'étudiants internationaux en master et doctorat.

Plusieurs axes d'amélioration seront mis en place :

- **Développement ciblé de diplômes délocalisés**, en particulier : analyse des partenariats et des contributions respectives des partenaires ; analyse des marges.
- Poursuite d'une politique raisonnée des doubles diplômes
- Accueil mieux cadre des professeurs invités qui doivent constituer pour l'université une vraie plus-value pour l'université notamment en matière de recherche. Les demandes de reconduction prendront en compte un bilan détaillé des invitations antérieures.
- Favoriser des partenariats de recherche internationaux (Unités Mixtes Internationales, Laboratoires Internationaux Associés).

5) Des Moyens à rationaliser

Concernant nos moyens matériels et financiers, notre situation est structurellement défavorisée par une sous-dotation historique. Cette sous-dotation ne doit pas nous empêcher d'assurer notre développement, mais elle suppose un pilotage très fin et un suivi de nos dépenses de masse salariale et de fonctionnement, tout en exigeant un recouvrement de nos recettes propres plus rapide et plus efficace pour nous permettre de réaliser nos objectifs de développement.

a) Masse salariale

Entre 2016 et 2017, le nombre de personnels de l'université est resté stable en emplois. Ce dernier s'était accru les années précédentes avec la création de nombreux postes dits « Fioraso ». Mais le GVT contribue chaque année à augmenter la masse salariale de près de 300 000 euros, ainsi que les heures complémentaires, ou la saturation des postes. Le point d'indice revalorisé par l'Etat, qui est financé pour les fonctionnaires, constitue une charge forte pour la rémunération de nos personnels contractuels, que la sous-dotation nous oblige à employer.

La masse salariale doit dès lors être maîtrisée pour réduire notre taux de rigidité (pourcentage du budget consacré à la masse salariale), et ce, pour chaque catégorie de personnels (BIATS, Enseignants-Chercheurs, vacataires).

Nous voulons préserver l'équilibre actuel entre masse salariale de la composante payée sur son budget propre et masse salariale payée par les services centraux. Il est important de maîtriser la

masse salariale et de travailler sur toutes les sources d'économie permettant à moyen terme de consolider notre capacité d'autofinancement et d'ouvrir des marges de manœuvre pour des projets futurs.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à une analyse fine du renouvellement des postes, sans reconduction « automatique », et en lien avec les partenaires du site pour ce qui est des emplois d'enseignants-chercheurs. Cette analyse fine est aussi indispensable à un moment où l'évolution du rôle des universités leur impose de repenser les nouveaux besoins qui sont les leurs en termes de ressources humaines. Un travail de prospective des emplois, en particulier dans le domaine enseignants, en fonction des disciplines ou spécialités à développer, est nécessaire. Chaque fois que c'est pertinent, notamment pour les filières à faible effectif, le renfort de la mutualisation avec les autres établissements doit être privilégié.

Pour les personnels BIATS, une analyse précise de l'évolution des métiers et des emplois sera effectuée à l'occasion de tout départ, afin de permettre une évolution du profil des postes libérés et une meilleure adéquation à l'environnement.

b) Recettes

Les contextes, national et local, de maîtrise des dépenses publiques nous conduisent à être prudents dans l'estimation de la SCSP 2018, qu'il est difficile d'envisager à la hausse, du fait de l'arrêt des créations de postes. De même, les montants des recettes d'inscription restent identiques à l'an passé pour 2017. Une estimation à euros constants de ces ressources semble, à ce jour, raisonnable.

Concernant nos ressources propres, la mise en place de la GBPC exige d'accélérer le processus de recouvrement des recettes par une procédure harmonisée qui est à créer. Il s'agira de se rapprocher le plus possible le calendrier d'encaissements/décaissements de l'établissement. Une proposition de déconcentration sur mesure selon la composante pourra être faite. Nous procéderons à une évaluation trimestrielle des encaissements/décaissements.

c) Dépenses de fonctionnement

Nos dépenses de fonctionnement font apparaître une croissance forte, sur les 3 dernières années, des **frais de mission et de réception**. Nous devons maintenir une évolution maîtrisée de ces postes de dépenses. L'ensemble sera étudié au cas par cas avec un objectif d'évaluation au plus juste des besoins.

Pour les frais d'édition et de reprographie, notre politique de développement durable contribuera à la stabilisation de ce poste doit être stabilisé, voire à sa baisse.

d) Dépenses hors marchés

La part des dépenses hors marchés sur les dépenses de fonctionnement est de 66% sur l'ensemble de l'université. Cette part importante doit être analysée, afin de respecter au mieux la réglementation tout en intégrant les gains économiques possibles dans le cadre d'alternatives.

e) Moyens d'appui

Ils portent sur les places de bibliothèques, l'occupation des locaux, les espaces de co-working pour lesquels il est important d'optimiser l'utilisation.

Sur le taux d'occupation des locaux, il est important de définir des taux d'occupation cible en fonction des types de salle. La pression sur les locaux nous impose d'optimiser l'utilisation des tranches horaires de 8h à 20h, sur l'ensemble de la semaine. L'indispensable amélioration de la qualité climatique des amphithéâtres sera poursuivie.

Nous procéderons à une évaluation des usages des espaces de co-working et proposerons de nouveaux aménagements en lien avec les nouveaux usages de travail.

f) Stratégie immobilière

L'élaboration du SPSI à l'automne nous permettra de recenser précisément notre patrimoine immobilier. Nous continuerons notre développement selon le programme pluri-annuel.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces orientations, conditions d'un développement fort et équilibré de notre Université par le succès de ses projets, je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Jacques Comby



Lyon, le 18 mai 2018

Orientations budgétaires pour l'exercice 2019

Madame, Monsieur, chères et chers Collègues,

Les principaux éléments d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019 s'inscrivent dans la politique globale de notre université et sa stratégie de développement. Nous poursuivrons une politique ambitieuse en dépit d'un contexte économique global difficile. Un tel objectif impose des choix, qui se traduisent par des orientations budgétaires responsables.

Même si elle est impactée par des contraintes que nous ne maîtrisons pas et par une sous-dotation historique, l'orientation budgétaire est au service de l'université que nous voulons construire. L'élaboration du projet de budget 2019 tient également compte du contexte de construction de l'Université-Cible à l'horizon 2020. Cette ambition forte pour nos composantes et nos services doit être préparée par un renfort de la professionnalisation des compétences de gestion et de pilotage à ces niveaux.

Elle se décline dans les orientations suivantes :

- **Confirmer le rôle de notre université qui fait une référence nationale**, comme c'est déjà le cas pour sa capacité d'expérimentation et d'innovation dans les domaines du pilotage, des indicateurs, de la formation continue, des concours de l'enseignement secondaire, du numérique, de l'entrepreneuriat, de la création de chaires en SHS, de l'insertion professionnelle... c'est ce qui lui permet de jouer pleinement son rôle dans le processus de construction de l'université-cible.
- **Maintenir la question de l'espace comme priorité** au service de notre développement par la poursuite des projets d'aménagements en cours (aménagement de l'avant-corps et de l'espace-rue sur le site de la Manufacture, accompagnement du Plan Campus sur le site des Quais)
- **Capter des ressources nouvelles (*fundraising*)** (valorisation de notre relation au monde socio-économique, amplifications des financements de contrats de recherche et de transfert/valorisation, développement maîtrisé de la formation continue) pour appuyer nos ambitions au service de nos missions de service public.

Dans la **perspective 2020** et dans la continuité de l'exercice précédent, les **axes opérationnels du budget 2019** reprennent les grands domaines d'activité de notre université :

1. Les actions en faveur des étudiants
2. L'offre de formation
3. La recherche
4. L'international
5. Les moyens

Des cibles établies pour l'établissement et déclinées par composante en fonction de leurs spécificités seront comme l'an dernier apportées en appui au dialogue de gestion

1) Le renfort de la qualité de la formation et de la vie étudiante

La qualité de la formation des étudiants doit être réaffirmée, et portera sur le suivi des étudiants inscrits en formation initiale, la réussite et l'insertion professionnelle, la formation en alternance, la formation continue. La cible reste en cohérence avec celle de notre contrat quinquennal sur la réussite en licence en 3 ou 4 ans et sur la réussite en DUT en 2 ou 3 ans. La contribution de chaque composante à ces objectifs est suivie même si la réussite en premier cycle passe aussi par travail fort sur l'orientation bac -3 / +3.

En terme de réussite les résultats de l'insertion professionnelle sont suivis avec la plus grande attention : ils nous placent dans chacun des domaines de formation aux tous premiers rangs nationaux.

Pour la répartition des effectifs par type de formation, la cible est de **maintenir** l'équilibre actuelle entre formation initiale et continue, tout en restant attentif aux possibilités de développement des diplômes pertinents du double point de vue académique et économique.

Le développement de la formation en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation) doit être **raisonné** avec :

- Une analyse et une discussion des tarifs négociés avec FORMASUP,
- Une analyse du marché de l'emploi selon le type de formations existantes et les projets à venir.

Ce développement doit se faire **dans le cadre du plafond d'heures** attribué à chaque composante.

Notre modèle de formation continue est reconnu parmi les meilleurs à l'échelle nationale.

Ses perspectives de développement doivent passer par des programmes non seulement équilibrés économiquement, mais permettant **l'accroissement de nos marges**. Pour ce faire, le pilotage administratif de la formation continue fera l'objet d'un suivi attentif.

Les formations à faible impact ou non équilibrées devront être arrêtées ou redéployées.

2) Une offre de formation à rationaliser ou à améliorer

L'objectif est que chaque composante puisse se donner les moyens de son développement et des marges pour réaliser les projets les plus pertinents pour nos étudiants.

Dans ce contexte, les priorités de l'établissement sur l'offre de formation conduiront en particulier à réduire les cours à faibles effectifs et à minimiser les heures hors enseignement.

Les cours à faibles effectifs : la situation apparaît sans réelle évolution par rapport à l'an dernier. Les cours dont l'effectif est inférieur à 6 étudiants doivent donc être systématiquement examinés et faire l'objet de mutualisation, soit au sein de notre établissement, soit avec nos partenaires naturels. A défaut, sauf cas demeurant exceptionnel et faisant l'objet d'une dérogation, ils ne pourront pas ouvrir. Un suivi particulier des cours à effectif inférieur à 12 sera réalisé, avec des analyses au cas par cas.

Les heures hors enseignements : notre établissement présentait un total de près de 11 000 EqTD en 2016-17, montant qui ne semble pas en baisse à ce jour (comparaison date à date). Ce type d'heures, en lien avec le poids de l'alternance est principalement réparti entre 3 composantes. Il doit continuer à faire l'objet d'un suivi très précis (PPP, tutorats, suivi de stages, projets tutorés ...).

Le niveau de rémunération de ces heures, leur nombre et leur insertion dans les maquettes feront l'objet d'une révision concertée.

Sur le plafond d'heures l'objectif est de rester, en prévision de consommation, à 97,5% du plafond pour la rentrée 2018-19, afin de préserver les marges suffisantes pour pouvoir ajuster la réalisation des diplômes. Le plafond de 2017-18 (293 690 heures) est reconduit et doit impérativement être respecté.

3) Une recherche accompagnée dans son développement

La recherche continuera d'être fortement soutenue en particulier pour permettre de répondre aux appels d'offres Idex, mais d'une manière plus générale à l'ensemble des appels d'offre y compris européens. Les moyens fonctionnels actuels des laboratoires de recherche seront préservés.

Le suivi précis de la part des revenus consolidés de la valorisation de la recherche sera poursuivi.

Les projets « bourgeon » comme les projets « tremplin » seront reconduits. Des actions de valorisation et de promotion des chaires seront privilégiées, ainsi que leur développement.

Par ailleurs, même si en 2017, 89% des enseignants chercheurs sont productifs dans une unité de recherche de Lyon 3, ce ratio doit encore être amélioré.

4) Un développement ciblé à l'International

Plusieurs axes d'amélioration sont à renforcer :

- Suivi ciblé des diplômes délocalisés, en particulier : analyse des partenariats et des contributions respectives des partenaires ; analyse des marges et suppression des diplômes qui ne sont pas à l'équilibre sauf dérogation par la gouvernance ;
- Poursuite d'une politique raisonnée des doubles diplômes ;
- Reconduction des professeurs invités sur la base d'un bilan précis montrant une vraie plus-value pour l'université notamment en matière de recherche ; amélioration du processus de validation institutionnelle de ces professeurs invités.
- Priorité donnée aux partenariats de recherche internationaux (Unités Mixtes Internationales, Laboratoires Internationaux Associés).

5) Des moyens à rationaliser

En matière de moyens matériels et financiers, notre situation est structurellement défavorisée par une sous-dotation historique. Cette situation ne doit pas nous empêcher d'assurer notre développement, mais elle nécessite un pilotage très fin de nos dépenses de masse salariale et de fonctionnement, et exige donc un recouvrement de nos recettes propres plus rapide et plus efficace

a) Masse salariale

Depuis 2 ans, le nombre de personnels de l'université reste stable en emplois. Mais le GVT qui ajoute chaque année 300 000 euros de masse salariale, les heures complémentaires, et la saturation des postes d'enseignants contribuent à faire progresser nos besoins en masse salariale. Par ailleurs, cette année, l'augmentation de la CSG, qui sera probablement financée pour les postes statutaires, ne sera sans doute pas couverte pour les personnels contractuels.

La masse salariale doit dès lors être scrupuleusement maîtrisée pour équilibrer notre budget et réduire notre taux de rigidité (pourcentage du budget consacré à la masse salariale), et ce, pour chaque catégorie de personnels (BIATS, Enseignants-Chercheurs, vacataires).

Par ailleurs, aucun poste ne sera reconduit « automatiquement ». Le travail de prospective des emplois, en particulier des emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs, sera approfondi en fonction du contexte local et des disciplines ou spécialités que l'on entend développer. La mutualisation avec les autres établissements doit être renforcée chaque fois que cela est pertinent et notamment pour les filières à faible effectif. Une analyse particulière sera conduite sur les postes d'ATER, d'enseignants associés, de professeurs invités.

Pour les personnels BIATS, un suivi précis sera effectué notamment à l'occasion des départs, afin de permettre une évolution des postes et une meilleure adéquation de nos emplois à nos objectifs tenant compte de l'évolution des besoins et des métiers.

b) Recettes

Les contextes, national et local, de maîtrise des dépenses publiques nous conduisent à être prudents dans l'estimation de la subvention pour charges de services publics – SCSP 2019. Une hypothèse de stabilité à euros constants de ces ressources semble, à ce jour, raisonnable. Pour fiabiliser nos ressources propres, le **suivi du recouvrement des recettes** sera encore renforcé. Il s'agira de rapprocher le plus possible le calendrier d'encaissements/décaissements de l'établissement. Un travail sur l'efficience du flux recette continuera à être réalisé et pourra conduire pour certaines composantes à une décentralisation, conditionnée, néanmoins, par de nécessaires évolutions organisationnelles internes à celles-ci. Nous procéderons ainsi à une évaluation trimestrielle des encaissements/ décaissements en lien avec les composantes.

Un **dispositif d'intéressement sur la marge développée par la formation continue** sera créé, et conditionné par la réalisation d'objectifs à atteindre (en termes de marges notamment) pour les composantes et services concernés.

c) Dépenses de fonctionnement

Nos dépenses de fonctionnement sont toujours en croissance forte, sur les 3 dernières années, sur les postes de **frais de mission et de réception**. L'évolution de ces postes de dépenses doit être maîtrisée. L'ensemble sera étudié au cas par cas, composante par composante, avec un objectif d'évaluation au plus juste des besoins.

Les **frais d'édition et de reprographie** devront être envisagés à la baisse.

d) Dépenses hors marchés

La part des dépenses hors marchés sur les dépenses de fonctionnement reste importante et fera l'objet d'un suivi dans le cadre d'une stratégie achat portée par l'Université.

e) Stratégie immobilière

Nous continuerons notre développement selon le programme pluri-annuel en cours de définition, en lien avec les évolutions du site. Tout projet d'aménagement ou de réaménagement des locaux devra recueillir l'avis de la DIRPAT.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces orientations, je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Jacques Comby

Orientations budgétaires pour l'exercice 2020

Madame, Monsieur, chères et chers Collègues,

Les principaux éléments d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020 s'inscrivent dans la continuité de notre politique d'établissement et dans une stratégie de développement qui intègre le contexte de construction de l'Université-Cible. Dans un contexte aux contraintes économiques connues, partagées et toujours présentes, nous poursuivrons une politique ambitieuse sur les priorités que traduisent nos choix budgétaires.

En ce sens de nombreuses actions seront encore menées pour :

- renforcer l'efficience des moyens et promouvoir l'innovation,
- accroître la qualité de notre recherche et de nos formations, qualité reconnue par des labellisations et certifications,
- développer la qualité de vie des étudiants et des agents sur nos campus,
- maintenir et développer notre patrimoine.

Les orientations prioritaires de l'année 2020, en continuité avec celles de l'an dernier, sont les suivantes :

- affirmer le rôle de notre université dans le processus de construction de l'Université-Cible en matière d'expérimentation et d'innovation et dans les domaines où nos compétences sont reconnues, notamment : pilotage et indicateurs, numérique, relation au monde socioéconomique, formation continue, entrepreneuriat, insertion professionnelle...
- continuer à préserver un patrimoine bâti de très bonne qualité en intégrant plus encore un raisonnement à l'échelle du site. La question de l'espace demeure une priorité au service de notre développement par la poursuite des projets d'aménagements en cours.
- amplifier et valoriser nos actions en relation avec le monde socio-économique dans le domaine de la formation et de la recherche, pour appuyer nos ambitions au service de nos missions de service public. Les outils d'analyse des coûts et de suivi des budgets nous permettent de travailler sur l'équilibre économique pluri-annuel de nos actions.

Un vote positif de nos instances sur la création de l'Université-Cible impactera l'activité de l'année 2020. Aussi, pour réussir l'année de transition marquée par la construction du futur établissement, et plus largement pour accompagner la conduite du changement, des moyens adaptés seront, le cas échéant, mobilisés sur le plan humain et fonctionnel.

Les actions nécessaires pour préparer au mieux nos composantes et nos services aux transformations à venir seront mises en œuvre. Cela se traduira, entre autres :

- par le déploiement d'un plan de formation professionnelle adapté,
- par un accompagnement à l'évolution des compétences et une reconnaissance des engagements de nos personnels,
- mais également par des renforts ponctuels et ciblés en fonction des besoins.

Toutes les dimensions de la qualité de vie au travail demeurent une préoccupation centrale et feront l'objet de nouvelles actions prioritaires.

La campagne d'emploi des personnels titulaires et contractuels pour l'année 2020 traduira ces priorités, qui seront précisées dans la lettre de cadrage RH diffusée au dernier trimestre 2019.

Les axes opérationnels du budget 2020 sont déclinés en 5 points :

1. La qualité de la formation et de la vie étudiante
2. L'offre de formation
3. La recherche
4. L'international
5. L'utilisation des moyens

Comme chaque année, des cibles établies pour l'établissement et déclinées par composante en fonction de leurs spécificités seront apportées en appui au dialogue de gestion.

1. Une attention forte portée à la qualité de la formation et de la vie étudiante

La qualité de la formation des étudiants fait l'objet d'une auto-évaluation demandée par l'HCERES. C'est une phase importante du contrat quinquennal qui permet de formaliser et valider la démarche d'amélioration continue mise en place dans l'établissement.

Les cibles restent en cohérence avec celles de notre contrat quinquennal :

- sur la réussite en licence en 3 ou 4 ans et sur la réussite en DUT en 2 ou 3 ans. La contribution de chaque composante à ces objectifs est suivie même si la réussite en premier cycle passe aussi par travail fort sur l'orientation bac -3 / +3.
- sur la qualité de l'insertion professionnelle, où nos résultats nous situent aux tous premiers rangs nationaux dans chacun des domaines de formation.

La veille sur la répartition des effectifs par type de formation reste d'actualité : la cible traduit un maintien de l'équilibre actuel entre formation initiale et continue, tout en restant attentif aux possibilités de développement des diplômes pertinents du double point de vue académique et économique.

Le développement de la formation en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation) doit être raisonné sur la base des besoins du marché de l'emploi et de la rentabilité économique des diplômes. Ce développement doit se faire dans le cadre du plafond d'heures attribué à chaque composante.

Notre modèle de formation continue est reconnu parmi les meilleurs à l'échelle nationale, sa vitalité se traduisant par un chiffre d'affaires de plus de 9 millions d'euros en 2018. Cette dynamique de développement doit faire l'objet d'analyses permettant de suivre l'accroissement des marges. Ainsi, en s'appuyant sur le modèle économique développé au niveau de l'établissement, le pilotage administratif de la formation continue devra proposer un arrêt ou un redéploiement pour les formations à faible impact ou non équilibrées.

Concernant la vie étudiante, un dispositif original de co-conception avec les usagers sera mis en œuvre dans le cadre du réaménagement de l'espace rue et de zones partagées de la Manufacture. L'aménagement de la BU du Palais se continuera sur 2020.

2. Une offre de formation pilotée et maîtrisée

L'objectif est toujours que chaque composante puisse se donner les moyens de son développement et trouver les marges lui permettant de réaliser les projets les plus pertinents pour nos étudiants.

L'offre de formation a été rationalisée et par suite les indicateurs sur les cours à faible effectifs et sur les heures hors enseignement ont évolué dans le bon sens en 2018-19. On garde ces indicateurs avec comme cible une stabilisation des taux observés cette année.

Sur le plafond d'heures l'objectif est de rester, en prévision de consommation, à 97,5% du plafond, afin de préserver les marges suffisantes pour ajuster la mise en œuvre des formations. Le plafond de 2018-19, pour mémoire 292 690 heures, est reconduit et doit être respecté. Ce plafond ne suppose pas le statu quo en matière de formation. En formation initiale comme en formation continue, des redéploiements sont bien sûr possibles pour favoriser des projets innovants ou des développements nouveaux au sein de diplômes existants. En outre, comme par le passé, des autorisations spécifiques pourront être accordées, en formation continue, sur projet et sur la base de projections dégageant des marges suffisantes selon le modèle défini par le contrôle de gestion.

3. Une recherche accompagnée dans son développement

Les moyens fonctionnels actuels des laboratoires de recherche sont préservés.

La recherche continuera d'être fortement soutenue en particulier pour permettre de répondre aux différents appels d'offres, en apportant l'ingénierie nécessaire, en appui aux chercheurs. Les projets « bourgeon » comme les projets « tremplin » seront reconduits. Les actions de valorisation et de promotion des chaires continueront d'être privilégiées, ainsi que leur développement.

Le suivi précis de la part des revenus consolidés de la valorisation de la recherche sera poursuivi.

Par ailleurs, fin 2018, 82% des enseignants chercheurs de l'université sont productifs, ce ratio doit être amélioré.

4. Un développement à l'international ciblé

Pour conforter sa dimension internationale, l'Université Jean Moulin Lyon 3, dispose d'un important réseau de partenaires internationaux. C'est par une politique volontariste sur des zones géographiques ciblées que notre établissement mène son ouverture et son action internationales, ce qui lui confère une véritable attractivité.

Plusieurs actions sont identifiées :

- soutien à l'apprentissage des langues et renforcement de l'enseignement des langues pour les non spécialistes par le biais du LANSAD
- renforcement de formations spécifiquement dédiées aux étudiants internationaux de niveau L ou M, avec un large choix de cours en anglais dans le but de nourrir une expérience trilingue
- développement ciblé de diplômes délocalisés sur la base d'une analyse qui intègre la dimension économique des partenariats
- reconduction des professeurs invités en s'appuyant sur un bilan précis montrant une vraie plus-value pour l'université notamment en matière de recherche
- reconduction des projets Tremplin aux Relations Internationales (lancement de nouvelles actions à l'international dans le domaine de la formation avec ouverture possible à la recherche : double diplôme, programme délocalisé, consortium, université d'été ou d'hiver, master conjoint, etc.)

Lyon, le 11/06/2019

- développement de programmes de recherche internationaux structurés, avec un certain nombre de partenaires privilégiés, et en cohérence avec la politique du site (notamment le Brésil et la Chine)
- développement des aides à la mobilité pour les personnels de l'université

5. Une efficacité maintenue dans l'utilisation de nos moyens

Malgré une notre sous-dotation historique qui nous oblige à optimiser l'utilisation de nos ressources, un pilotage fin de nos dépenses et l'attention portée au recouvrement de nos recettes nous permettent d'afficher une situation maîtrisée sur le plan budgétaire.

a) Masse salariale

C'est dans le cadre de l'équilibre budgétaire et dans le souci de ne pas dépasser les seuils d'alerte en termes de taux de rigidité (pourcentage du budget consacré à la masse salariale pour chaque catégorie de personnels), que nous pilotons notre masse salariale. Sa soutenabilité est possible par la maîtrise des emplois et des heures d'enseignement. Il ne faut cependant pas sous-estimer les contraintes exogènes telles que le GVT, l'impact de mesures nationales non financées sur nos agents non titulaires ... Le renouvellement des départs sera assuré, sans s'interdire le cas échéant une péréquation entre les services et/ou composantes pour lesquels les besoins sont les plus importants.

En fonction des marges de manœuvre identifiées, avec l'objectif de répondre aux priorités de développement de notre établissement et aux besoins liés à la construction de l'Université-Cible, le travail de prospective sur les emplois est approfondi.

b) Recettes

Les hypothèses de travail retenues sont celles d'une reconduction de la SCSP 2020.

Pour fiabiliser nos ressources propres, le travail engagé avec efficacité sur le recouvrement des recettes doit être poursuivi, en continuant de rapprocher le plus possible le calendrier encaissements / décaissements de l'établissement. Un axe d'amélioration pour cette année est de s'assurer de la facturation exhaustive de nos recettes, en maintenant pour ce faire un échange constant avec l'ensemble des composantes et services.

Le dispositif d'intéressement sur la marge développée par la formation continue conditionné par la réalisation d'objectifs à atteindre en termes de marges notamment est reconduit pour les composantes et services concernés.

c) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées aux déplacements, missions et frais de réception, pointées négativement par la Cour des comptes, ont fait l'objet d'une attention particulière; Si les frais de réceptions respectent bien l'objectif de stabilité, il n'en est pas de même pour les frais de missions qui après avoir baissé de 17% en 2017, ont augmenté en 2018 jusqu'à atteindre le niveau haut de 2016. La vigilance s'impose.

Un effort a également été produit sur les dépenses de publicités, publications et relations publiques au bénéfice d'une dématérialisation souhaitée que nous devons continuer à développer.

d) Dépenses hors marchés

La part des dépenses hors marché sur les dépenses de fonctionnement est passée de 27% en 2017 à 22% en 2018. L'effort fait doit être salué, mais cette part demeure encore trop importante. L'objectif est de la ramener en deçà de 20%.

Lyon, le 11/06/2019

En terme d'achats, trois objectifs sont assignés par l'Etat à ses établissements publics afin d'acheter responsable et c'est en ce sens que nous devons travailler pour :

- réaliser des économies intelligentes
- améliorer les conditions sociales et environnementales
- activer l'innovation et le dynamisme des PME

e) Stratégie immobilière

La rationalisation de notre patrimoine, sa capacité à s'adapter aux évolutions de la recherche et de la pédagogie, la maîtrise des coûts, représentent des enjeux majeurs pour l'avenir des universités.

Nous continuerons notre développement avec l'objectif de relever ces enjeux. Néanmoins, notre difficulté structurelle à générer une capacité d'autofinancement suffisante nous conduira à étaler certains projets dans le temps. Tout projet d'aménagement ou de réaménagement des locaux devra recueillir l'avis de la DIRPAT et fera l'objet d'un arbitrage.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces orientations, je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Jacques Comby

Délibération n° D2021-05-06-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par le conseil académique plénier du 25 mai 2021,

Sur proposition du premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver la plateforme d'accord signée par les représentants des universités Lyon 1, Lyon 2, et Lyon 3, les écoles d'ingénieurs (l'École centrale de Lyon, l'INSA de Lyon, ENTPE, l'École des Mines de Saint-Etienne) et VetAgro-Sup, pour déposer une réponse à l'AAP « ExcellencES » du PIA4.

Les membres du conseil d'administration rappellent que la participation au projet n'impliquera pour Lyon 3 ni intégration, ni fusion, ni transformation institutionnelle : Lyon 3 n'intégrera pas, ni ne participera, à l'établissement public expérimental qui sera créé par Lyon 1.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	3

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-05-07-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par le conseil académique plénier du 25 mai 2021,

Sur proposition du premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver la plateforme d'accord entre établissements pour déposer conjointement une réponse à l'AAP « Excellence sous toutes ses formes » dans le cadre du PIA 4.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique

Gilles BONNET

Plateforme d'accord entre établissements pour déposer conjointement une réponse à l'AAP «Excellence sous toutes ses formes» dans le cadre du PIA 4.

Préambule

- Les établissements signataires de cet accord s'engagent à le respecter tout au long du montage et de la mise en œuvre du projet soumis à l'AAP du PIA 4 ExcellencES.
- Cet accord est une base de cadrage du projet collectif. Il sera enrichi d'éléments supplémentaires et de points spécifiques qui seront intégrés au fur et à mesure de la maturation du projet collectif et de son pilotage.
- Ce document peut faire l'objet d'une communication à destination des communautés des différents établissements.

Éléments de l'accord entre les établissements signataires

Les établissements signataires de cet accord (Université Lyon1, Université Lyon2, Université Lyon 3, VetAgro Sup, l'INSA de Lyon, l'École Centrale de Lyon, l'École des Mines de Saint-Etienne et l'ENTPE), décident de soumettre en commun un projet co-construit dans le cadre de l'appel à projet du PIA4 « *Excellence sous toutes ses formes* ». Ce projet rassemble également le CHU/HCL, le Centre Léon Bérard, le Centre Hospitalier Le Vinatier, CPE Lyon qui, avec les établissements signataires, formeront ensemble le consortium qui portera le projet et définira sa trajectoire. Les établissements signataires proposent que les organismes de recherche (CNRS, INSERM, IFPEN, INRAE, INRIA), en tant que partenaires de la recherche du site, participent à ce consortium.

Il convient de préciser que ce projet n'impose aucune fusion, intégration ou transformation institutionnelle des établissements membres du consortium, qui conservent leur personnalité morale et juridique. Dans le cadre de ce projet, l'université Lyon 1 entend se transformer en Établissement Public Expérimental (EPE) avec les établissements manifestant la volonté de s'y intégrer en tant qu'établissements composantes au sens de l'ordonnance du 12 décembre 2018 ou de s'y associer. Ces établissements associés ou établissements composantes deviennent ou restent membres du consortium.

L'appel à projet demandant un établissement « coordinateur », le projet sera déposé par l'Université Lyon 1 qui, après sa transformation en EPE, portera une nouvelle marque qui sera aussi celle du projet et qui sera utilisée par les établissements du consortium comme marque « chapeau » visant une réputation mondiale. Les établissements signataires s'engagent ainsi à contribuer à cette marque dans le cadre de l'application d'une charte que le projet définira. Les règles d'utilisation et de stratégie de marque seront également définies par la future entité ainsi que les droits et les devoirs liés à l'utilisation de la marque commune.

Le projet et la stratégie de marque seront pilotés au sein d'une entité autonome et agile réunissant les établissements membres du consortium. Cette entité sera gouvernée par une instance avec une représentation égalitaire des membres (une voix par membre). La collégialité sera le principe de base pour les prises de décisions de l'instance de gouvernance. En cas de vote, les décisions seront prises avec une majorité qualifiée des 2/3. L'entité qui représente le consortium doit garantir l'indépendance et la transparence de la gestion des moyens avec des comptes distincts des établissements et certifiés annuellement. Son statut, son organisation et son fonctionnement seront définis d'un commun accord entre les membres du consortium. Le consortium se dotera également d'une instance académique dont

la composition sera pensée de sorte à garantir l'équilibre entre les grands domaines du consortium (Sciences, Santé, Ingénierie, SHS).

La proposition commune se concentre sur un projet académique ambitieux répondant aux attentes de l'appel à projet, porté collectivement par les membres du consortium. La mise en œuvre du projet sera soutenue avec les moyens obtenus en commun, augmentés des moyens récurrents ou supplémentaires affectés par les établissements partenaires du consortium. Le projet est construit autour de grands axes thématiques et en programmes structurants correspondant à de grands défis sociaux. Le périmètre académique de ces programmes est ouvert à toutes les forces du site pouvant apporter une contribution à la réussite du projet global, en collaboration avec les forces académiques relevant du périmètre du consortium. Ces programmes doivent permettre au site d'affirmer sa position nationale et internationale en renforçant les recherches existantes et en développant des recherches transdisciplinaires ou à la frontière des disciplines. Le projet vise aussi le renforcement de l'attractivité de l'offre de formation au niveau master et doctorat et leur ouverture à l'international. Le consortium pourra soutenir la mise en place de formations doctorales s'inscrivant dans les axes et programmes du projet. Il pourra également soutenir des formations pluridisciplinaires existantes ou proposer la création de nouveaux masters. Les formations resteront portées par les établissements.

Les établissements membres du consortium préciseront leurs contributions récurrentes à la réalisation du projet auxquelles ils s'engagent, ainsi que la forme et la nature de leur soutien à sa dynamique dans la mesure de leurs ressources respectives. Le soutien en ressources humaines, notamment les postes fléchés sur des projets communs portés par le consortium (postes « coloriés » selon les axes thématiques du projet) resteront affectés aux établissements dont ils sont issus.

La trajectoire du projet permettra à des établissements du site, qui ne feraient pas partie du projet initial, de participer aux programmes académiques, mais également de devenir membres du consortium en acceptant les engagements et les devoirs qui incombent à chaque membre fondateur, notamment le soutien à la marque commune.

Lors de la phase d'élaboration du projet :

- la partie ingénierie sera pilotée par les 4 écoles d'ingénieurs (ENTPE, ESMSE, INSA et ECL) habilitées à délivrer le doctorat. Elle recouvre l'ensemble des champs de recherche de l'ingénierie des écoles et le domaine de l'architecture en associant l'ENSAL.
- la partie SHS sera pilotée conjointement par les universités Lyon 2 et Lyon 3 qui œuvreront de concert à l'inscription des SHS dans les dynamiques académiques du projet. Elles proposeront également des mesures pour garantir le respect des spécificités des SHS, notamment en matière de formation doctorale et d'évaluation scientifique.
- Les thématiques de Sciences et de Santé seront pilotées par l'Université Lyon1, VetAgro Sup et les centres hospitaliers.

Aussi bien dans sa conception que dans sa mise en œuvre, le présent projet n'interfère nullement avec les prérogatives des établissements et n'affecte pas leur autonomie en particulier dans la définition de leur politique de formation, de recherche et de recrutement pour tout ce qui ne relève pas de la politique commune inscrite dans le projet. Les établissements membres du consortium gardent leur totale liberté de poursuivre des partenariats existants ou d'en conclure de nouveaux en matière de formation et/ou de recherche sur les plans local, national ou international. Afin d'assurer une politique de site cohérente, les établissements signataires de cet accord veilleront à la bonne articulation des différents projets qui pourraient émerger, afin que ceux-ci soient complémentaires et non concurrents. Les établissements membres du consortium s'engagent en outre à ne pas participer (en tant que parties-prenantes ou en tant que porteurs) à un projet concurrent à celui du consortium dans les futurs appels à projet.

Il est attendu un engagement exclusif des établissements signataires de cet accord. Par conséquent, au cas où un ou des établissements signataires de cet accord souhaite(nt) déposer ou participer à une autre réponse soumise au même AAP « Excellence sous toute ses formes », la teneur de cette deuxième

réponse sera dès que possible présentée aux signataires de ce protocole. En cas de dépôt de cette deuxième réponse à l'AAP, le ou les établissements signataires n'apparaîtront pas comme partenaires et membres du consortium, objet du présent accord. Toutefois, ils resteront associés aux actions académiques du projet, soutenues par les moyens obtenus et gérés par le consortium.

Les établissements signataires s'accordent à informer dès que possible leurs communautés ainsi que leur conseil d'administration (ou toute autre instance décisionnelle) de leur participation au projet. Leur participation définitive comme partenaires du consortium et du projet devient effective par un vote favorable de leur conseil d'administration (ou tout autre instance décisionnelle) au regard du document final du projet, avant sa soumission à l'ANR le 10 juin 2021.

Eric Carpano Université Lyon 3	Frank Debouck École Centrale de Lyon	Cécile Delolme ENTPE	Nathalie Dompnier Université Lyon 2
Frédéric Fleury Université Lyon 1	Frédéric Fotiadu INSA de Lyon	Pascal Ray École des Mines de Saint-Etienne	Emmanuelle Soubeyran VetAgro Sup



Délibération n° D2021-05-08-ins

**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 4 mai 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants et L. 718-7 et suivants ;

Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » dans sa version modifiée par le décret n° 2020-1818 du 30 décembre 2020 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2021-03-11-ins du 30 mars 2021 portant approbation par le conseil d'administration des modalités d'élection des grands électeurs de l'université Jean Moulin au conseil d'administration de la COMUE « université de Lyon » ;

Vu la délibération n° D2021-05-02-Ins du 04 mai 2021 portant élection par le conseil d'administration des grands électeurs de l'université Jean Moulin au conseil d'administration de la COMUE « université de Lyon » ;

Vu la délibération n° D2021-05-03-ins du 04 mai 2021 portant modification par le conseil d'administration des modalités de désignation des grands électeurs de l'université Jean Moulin au conseil d'administration de la COMUE « université de Lyon »,

Après appel à candidature,

Proclamation des résultats

L'élection des grands électeurs au conseil d'administration de la COMUE « Université de Lyon » s'est tenue en séance du conseil d'administration de l'université Jean Moulin le 25 mai 2021.

Les grands électeurs de l'université Jean Moulin, élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour à la majorité relative des suffrages exprimés par et parmi les représentants titulaires élus du conseil d'administration, au sein de la catégorie 4A, sont les suivants :

- Grands électeurs catégorie 4 :
- o (A) 1 membre représentant les professeurs des universités et personnels assimilés
- Mme Karine BENNAFLA avec 7 voix

Les grands électeurs de l'université Jean Moulin, élus au scrutin pluriordinal à un tour à la majorité relative des suffrages exprimés, par et parmi les membres du conseil d'administration des catégories 4B et 6, sont les suivants :

- Grands électeurs catégorie 4 :
- o (B) 2 membres représentant les autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés
- Mme JOBERT-MARTINI Vanina avec 6 voix
- M. NEMOZ-RAJOT Quentin avec 6 voix



- Grands électeurs catégorie 6 :
- o 3 représentants des étudiants
- M. LELONG Mathéo avec 4 voix
- M. TROLLIET Arnaud avec 4 voix
- Mme GUILLAUME Jade avec 4 voix

1 siège reste à pourvoir pour la catégorie 6.

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-05-09-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 612-6 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 avril 2021,

Sur proposition de la direction des études et de la vie universitaire (DEVU),

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

En application de l'article L. 612-6 du code de l'éducation créé par la loi 2016-1628 du 23 décembre 2016, la sélection s'effectue à l'entrée en première année de master. La faculté de droit décide l'ouverture d'un parcours de master 1 « droit de l'énergie » rattaché à la mention droit européen.

La faculté de droit s'engage à faire une large publicité de l'ouverture de ce parcours auprès des étudiants. La campagne d'inscription pour cette formation se tiendra du 12 mai au 2 juin 2021 inclus. Les dossiers seront examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).

Décide

d'approuver la création d'un parcours de master 1 « droit de l'énergie », les dates d'ouverture du portail d'inscription et les critères d'examen des dossiers présentés dans l'exposé des motifs.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique

Gilles BONNET



MASTER 1 DROIT DE L'ENERGIE

Note de présentation :

Le Master parcours Droit de l'énergie est rattaché à la **mention Droit européen**.

La 2^{ème} année de Master s'effectue en alternance.

La 1^{ère} année de Master réclame des bases solides en droit public économique notamment. C'est la raison pour laquelle elle a été rattachée à la **1^{ère} année du Master Droit public des affaires** de la Faculté de Droit.

A compter de la rentrée 2021-2022, le Master 1 Droit public des affaires (M1DPA) pourra ainsi accueillir 5 étudiants supplémentaires qui seront rattachés au Master Parcours Droit de l'énergie.

Cette intégration présente l'avantage d'être neutre financièrement pour la Faculté de droit. En effet, le M1 DPA a réorganisé ses enseignements (v. documents ci-après) et comportera désormais un module de 15h intitulé « Enjeux du droit de l'énergie » qui sera proposé à l'ensemble de ses étudiants : ceux suivant le parcours Droit de l'énergie mais aussi ceux relevant du parcours Droit public des affaires.

Maquette M1 DPA + Diplôme universitaire

- Vu le code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 au diplôme national de master
- Vu l'arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Vu le règlement général applicable au grade de Master de la Faculté de Droit

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES			
A LA PREMIERE ANNEE DE MASTER RELEVANT DE DROIT PUBLIC DES AFFAIRES			
Année 2021-2022			
Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 1			
COURS COMMUNS			
Droit du Contentieux Administratif (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30 (sans TD)
Droit de l'Urbanisme Réglementaire (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30 (sans TD)
Droit du Contentieux Constitutionnel (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30 (sans TD)
Droit des Collectivités Territoriales et des Intercommunalités (cours)	20 H	2	Ecrit de lh Epreuve anticipée dès la fin du cours magistral
COURS PROPRES DROIT PUBLIC DFS AFFAIRES (DPA)			
Anglais (TD)	15H	3	Attribution par l'IDEA
Enjeux du droit de l'énergie (cours)	15H	2	

Droit Européen de la concurrence (cours)	24H	3	
Droit des Contrats Publics (cours)	40 H	4	
Droit des aides d'Etat (cours)	24 H	3	
Pratique du Contentieux Administratif (cours)	20 H	2	
Fiscalité des Personnes Publiques et Contentieux Fiscal (cours)	20 H	2	
TOTAL SEMESTRE 1	268H	30	
SEMESTRE 2			
COURS COMMUNS			
Droit de l'Environnement (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30 (sans TD)
Procédure Administrative non Contentieuse (cours)	20 H	2	Ecrit de lh Epreuve anticipée dès la fin du cours magistral
COURS PROPRES AU DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (DPA)			
Anglais (TD)	15H	3	Attribution par l'IDEA
Droit de l'Urbanisme opérationnel (cours) (non mutualisés)	30 H	3	
Comptabilité Publique et Privée (cours)	20 H	2	
CEDH et Droit Public (cours)	20 H	2	
Droit des Entreprise Publique et Locales (cours)	20 H	2	
Passation des Marchés Publics (cours)	20H	2	
Passation des Concessions de Services (cours)	20 H	2	
Exécution des Marchés Publics (cours)	20 H	2	
Droit Européen des Contrats Publics (cours)	15H	2	
Pratique de l'Urbanisme	15H	2	
Droit pénal de l'Urbanisme	20H	3	

TOTAL SEMESTRE 2	265H	30	
TOTAL S1 & S2	533H	(30x20)/600	

« Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 29/09/2020 »

« Le présent règlement est applicable aux étudiants du master, à compter de la rentrée universitaire 2021-2022 »

DIPLOME UNIVERSITAIRE DIPLOME JURISTE DROIT PUBLIC DES AFFAIRES 1			
Année 2021-2022			
Préparation Grand Oral	9H	2	
Responsabilité des personnes publiques	20H	3	
Stage		5	
TOTAL DU	29 H	10	

Master 1 Droit public des affaires – Enseignements 2021-2022

IDEA - Année universitaire 2021-2022

1^{ère} année Master droit public des affaires

Diplôme de Juriste droit public des affaires niveau 1

Semestre 1	30 ECTS
-------------------	----------------

UE Droit du contentieux administratif (cours mutualisé)	3 ECTS
--	---------------

M. Samuel DELIANCOURT 30h

UE Droit de l'urbanisme réglementaire (cours mutualisé)	3 ECTS
--	---------------

Mme. CHIU 30h

UE Droit du contentieux constitutionnel (cours mutualisé)	3 ECTS
--	---------------

M. BLACHER 30h

UE Droit des collectivités territoriales et des intercommunalités (cours mutualisé)	2 ECTS
--	---------------

Mme MARCOVICI 20h

UE Enjeux du droit de l'énergie**2 ECTS**

15h

UE Anglais**3 ECTS**

Mme Caroline NORRIS 15h

UE Droit européen de la concurrence**3 ECTS**

Pr. Eric CARPANO 24h

UE Droit des contrats publics**4 ECTS**

Pr. Michaël KARPENSCHIF / Efthymia LEKKOU 40h

UE Droit des aides d'Etat**3 ECTS**

Pr. Michaël KARPENSCHIF 24h

UE Pratique du contentieux administratif**2 ECTS**

Me. Anne-Cécile VIVIEN 20h

UE Fiscalité des personnes publiques et contentieux fiscal**2 ECTS**

Me. Jérémy DURET 20h

Semestre 2

30 ECTS

UE Droit de l'environnement (cours mutualisé) **3 ECTS**

30h

UE Procédures administratives non contentieuses **2 ECTS**
(cours mutualisé)

20h

UE Anglais **3 ECTS**

Me. Caroline NORRIS 15h

UE Droit de l'urbanisme opérationnel **3 ECTS**

Pr. Philippe BILLET 30h

UE Comptabilité publique **2 ECTS**

Mme. Evelyne CHANSAVANG 20h

UE CEDH et droit public **2 ECTS**

Pr. Hélène SURREL 20h

UE Droit des entreprises publiques locales	2 ECTS
Pr. Michaël KARPENSCHIF 20h	
UE Passation des marchés publics	2 ECTS
Me. Nathalie NGUYEN 20h	
UE Passation des concessions de services	2 ECTS
Me. Sylvain SALLES 20h	
UE Exécution des marchés publics	2 ECTS
Me. Clarisse DAVID 20h	
UE Droit européen des contrats publics	2 ECTS
Pr. Constantin GIANNAKOPOULOS 15h	
UE Pratique du droit de l'Urbanisme :	
- Pratique de l'Urbanisme	2 ECTS
Me. Paul ALBISSON 15h	
- Droit pénal de l'urbanisme	
Me. Louis-Pierre EARD-AMINTHAS 20h	3 ECTS

Matières/Notes sur DU **10 ECTS**

Responsabilité des personnes publiques **3 ECTS**

Me. H-P. VERGNON 20h (1^{er} sem.)

Préparation Grand Oral

Pr. B. LE BAUT-FERRARESE ; Pr. H. SURREL ; Me. L-P EARD-AMINTHAS (9h) **2 ECTS**

Stage **5 ECTS**

Délibération n° D2021-05-10-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 avril 2021,

Sur proposition de la direction des études et de la vie universitaire (DEVU),

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

La faculté de droit souhaite ouvrir un parcours de master 2 « droit de l'énergie » rattaché à la mention droit européen. Ce parcours effectué entièrement en alternance est présenté dans les documents annexés à la présente délibération.

Décide

d'approuver la création d'un parcours de master 2 « droit de l'énergie » rattaché à la mention droit européen.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Création d'un Master 2 Droit de l'énergie à la Faculté de droit de Lyon 3

Responsables :

B. LE BAUT-FERRARESE, Professeur, Université Lyon 3

C. BARTHELEMY, Avocat associé (CMS Francis Lefebvre Avocats)

Contexte

Le secteur de l'énergie connaît en Europe, depuis un quart de siècle, des bouleversements sans précédent, du fait de la libéralisation engagée dans la foulée de l'Acte unique, de la montée en puissance des préoccupations environnementales et de nombreuses ruptures technologiques. L'énergie est de moins en moins un bien public dû à chacun par la puissance publique à un tarif mutualisé ; elle devient un sujet de controverses et un objet d'appropriation par des « communautés » d'affiliation libre, sans avoir rien perdu de sa dimension géopolitique. Cette profonde mutation affecte la structure industrielle et commerciale du secteur héritée de l'après-guerre ; elle conduit à une diversification aussi bien des acteurs que des normes, l'Union européenne et l'échelon local occupant une place de plus en plus grande aux côtés des structures nationales, dissociées entre gouvernements et régulateurs, tandis que les consommateurs sont appelés à devenir individuellement des acteurs de la transition énergétique. La transformation des marchés et des modèles économiques se conjugue avec la montée en puissance de la régulation et le recours croissant au contentieux, aux plans national, européen et même international ; lobbying, capture du régulateur et contentieux deviennent des instruments au service de la stratégie des entreprises.

Par-delà ces bouleversements, qui engendrent une incertitude peu compatible avec l'importance des investissements qui s'imposent pour réussir la transition écologique, le poids du secteur de l'énergie dans l'économie, de même que ses dimensions stratégique, économique et technologique en font un domaine toujours très politique, mais également de plus en plus complexe, car sa gestion doit concilier des impératifs d'intérêt général sans cesse plus divers : lutte contre le changement climatique, protection de l'environnement et respect de la biodiversité, résorption de la précarité énergétique et rénovation des bâtiments, protection des données personnelles, « mobilité propre »...

Objectifs

Il s'agit de former des juristes capables d'appréhender cette réalité complexe et évolutive. Le Master 2 de Droit de l'énergie que propose Paris I depuis 2013 (et l'Ecole de Droit de la Sorbonne depuis 2016) a d'abord répondu à ce défi, avant d'évoluer vers une formation plus encyclopédique et plus tournée vers les projets internationaux. Il est proposé de créer à la Faculté de Droit de l'Université Lyon 3 un Master 2 qui reprenne l'inspiration initiale de cette formation, en l'enrichissant de contenus plus adaptés à l'évolution récente du secteur et aux enjeux de l'environnement régional.

Impact

La création d'un tel diplôme permet d'enrichir l'offre de formation de l'Université Lyon 3. Elle permet aussi à l'Université de se positionner sur un secteur porteur, particulièrement présent dans la Région Rhône-Alpes-Auvergne (centrales hydroélectriques, centrales nucléaires, stockage d'hydrocarbures, grands ouvrages gaziers nord-sud et est-ouest, etc.), mais aussi représentatif de son identité socio-économique comme de son histoire industrielle.

Le diplôme s'inscrirait également dans une perspective de coopération inter-universitaire avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, qui développe un projet complémentaire de création à la rentrée 2021 d'un Master 1 Droit des transitions énergétiques et écologiques lequel sera suivi d'un Master 2 à la rentrée 2022.

Mise en œuvre

Le Master 2 Droit de l'énergie proposera un enseignement à dominante professionnelle, destiné à former des juristes aptes à évoluer d'emblée dans tous les organismes du secteur de l'énergie (administrations nationales et locales, régulateur, cabinets d'avocats, entreprises régulées ou de l'univers concurrentiel, associations professionnelles, bourses de l'énergie...).

Le diplôme fera appel à nombre des meilleurs praticiens du secteur, auxquels viendront s'ajouter des enseignants-chercheurs, de l'Université Lyon 3 essentiellement.

Caractéristiques principales du diplôme :

- Diplôme ouvert exclusivement en niveau M2.
- Diplôme intégré à la Mention Droit européen mais accessible à des étudiants en provenance d'autres mentions (droit public, droit public des affaires notamment).
- Ambition professionnalisante et interdisciplinaire.
- Nombre d'étudiants : cible à 25, et maximum à 30 pour des raisons financières.
- Mix de cours en présentiel/distanciel.
- Rythme de formation : 3 semaines en entreprise (contrats d'alternance, généralement d'une durée d'un an, ce qui suppose de sélectionner les étudiants **au printemps** afin de pouvoir placer les étudiants à la rentrée suivante ; il s'agit d'ailleurs de la règle adoptée par les masters concurrents), puis 1 semaine en cours en présentiel ou en distanciel à Lyon 3.
- Calendrier de la formation : septembre à mai.
- Corps enseignant faisant appel de façon équilibré à des enseignants-chercheurs et à des professionnels, pour la plupart en poste à Paris
- Combinaison de cours et de séminaires ; ces derniers seront tournés vers la pratique du droit de l'énergie, le travail en groupe, l'échange avec des acteurs du secteur
- Réaction d'un mémoire d'analyse juridique, d'une soixantaine de pages, consacré à une problématique d'actualité
- Connexion avec le centre de recherches de l'Université de Pau.

Financement du diplôme :

- Recettes :
 - Droits d'inscription
 - Versement par chaque organisme accueillant un étudiant en alternance de 8.000 € environ à l'Université. Soit un peu plus de 200.000 € pour 25 étudiants.
- Dépenses :
 - Heures d'enseignements : heures statutaires/complémentaires pour les intervenants enseignants-chercheurs à Lyon 3 + heures de vacation pour les intervenants lyonnais et parisiens.
 - Déplacements TGV Paris-Lyon : pour des intervenants parisiens qui assureront leurs cours et surtout leurs séminaires à Lyon, étant entendu qu'un nombre substantiel de cours sera donné à distance (ce qui facilitera l'intervention des professionnels parisiens, qui ont d'ailleurs enseigné ainsi ces deux dernières années, et réduira les frais).

Volume horaire total estimé : 412 h. Dont 200 heures mutualisées avec des cours assurés dans des diplômes de masters existants de Lyon 3 et 10 heures de tutorat.

Maquette des cours :

EC = enseignant-chercheur.

SEMESTRE 1 DROIT DE L'ENERGIE

UE 1 Enseignements généraux

Introduction générale au droit de l'énergie 30 h : 15h EC (*mutualisées avec Droit européen de l'énergie, M2 Droit global du changement climatique*)/**15h¹** praticien

Introduction à l'économie de l'énergie 15 h : praticien

Immobilier 30 h (*mutualisé Master Droit privé à distance*) : EC

Financement des entreprises 30 h (*mutualisé Master Droit privé à distance*) : EC

UE2 Enseignements techniques (vulgarisation)

Le système gazier 15 h

Le système électrique 15 h

UE 3 Enseignements spécialisés

Marchés du gaz et de l'électricité 18h : praticien

- Régulation et surveillance
- Rôle et initiative des collectivités locales

Notions de droit social spécifique aux industries électriques et gazières 6h : praticien

Fiscalité de l'énergie et du climat 12h (*mutualisé M2 Droit global du changement climatique*) : EC

Régimes d'aide aux énergies renouvelables 12h : EC

Introduction aux contrats industriels du secteur (notamment contrats FIDIC) 6h (praticien)

TOTAL : 189 heures ; 109 heures assurées par un EC ; 30 crédits ECTS

SEMESTRE 2 DROIT DE L'ENERGIE

UE1 Enseignements généraux

Sûretés 20h (*mutualisé Master Droit privé à distance*) : EC

Concurrence 30h (*mutualisé Master Droit privé à distance*) : EC

Droit international et européen du changement climatique 30h (*mutualisé M1 Droit global du changement climatique*) : EC

¹ Surlignement = enseignement entraînant un déplacement de l'enseignant de Paris à Lyon

UE2 Enseignements spécialisés

Droit du nucléaire 9h : EC

Traité sur la charte de l'énergie : 9h : praticien

Spécificités des installations gazières 9h : praticien

- Terminaux méthaniers
- Stockages souterrains
- Biométhane et réseaux

Droit de l'hydroélectricité 12h : praticien

Droit de la consommation d'énergie 12h : praticien

Introduction au droit minier 12h (*mutualisé avec Droit des ressources naturelles M2 Droit de l'environnement*) : EC

UE3 Activités énergétiques – Séminaires (exposés, cas pratiques en groupes)

Droit de l'accès aux réseaux et infrastructures essentielles 30h : praticiens

- Transport d'électricité 15 h
- Accès aux réseaux et autres infrastructures 15 h

Production et commercialisation 18h : praticiens

- Aides d'Etat et production d'électricité
- Production d'électricité renouvelable (projet, audits)
- Appels d'offres et production d'électricité renouvelable en mer
- Equilibrage du système électrique (« règles » MA-RE, mécanisme de capacité, appels d'offres RTE)
- Entreprises locales de distribution

Consommation 12h : praticiens

- Autoconsommation (individuelle et collective, « communautés »)
- Effacements de consommation
- Certificats d'économie d'énergie
- Agrégation de production, Corporate PPAs et IRVE

UE 4 Professionnalisation

Tutorat 10h : EC

Mémoire de stage

TOTAL : 213h, dont 134 h effectuées par un EC, et 10 h de tutorat ; 30 crédits ECTS

TOTAL (2 semestres) : 402h, dont 243 assurées par un EC, et 10h de tutorat ; 60 crédits ECTS

Maquette + répartition des crédits ECTS par matière :

SEMESTRE I DROIT DE L'ENERGIE		
Cours	HEURES	ECTS
UE 1 Enseignements généraux		12
Introduction générale au droit de l'énergie (<i>15h mutualisées M2 Droit global du changement climatique</i>)	30	6
Introduction à l'économie de l'énergie	15	3
Immobilier (<i>Mutualisé Master Droit privé à distance</i>)	30	2
Financement des entreprises (<i>Mutualisé Master Droit privé à distance</i>)	30	1
UE 2 Enseignements techniques (vulgarisation)		6
Le système gazier	15	3
Le système électrique	15	3
UE 3 Enseignements spécialisés		12
Marchés du gaz et de l'électricité - Régulation et surveillance - Rôle et initiatives des collectivités locales	18	4
Notions de droit social spécifique aux industries électriques et gazières	6	1
Fiscalité de l'énergie et du climat (<i>Mutualisé avec M2 Droit global du changement climatique</i>)	12	3
Régimes d'aide aux énergies renouvelables	12	3
Introduction aux contrats industriels du secteur (notamment contrats FIDIC)	6	1
TOTAL	189	30

SEMESTRE 2 DROIT DE L'ENERGIE		
Cours		ECTS
UE 1 Enseignements généraux		6
Droit des sûretés (<i>Mutualisé Master Droit privé à distance</i>)	20	1
Droit de la concurrence (<i>Mutualisé Master Droit privé à distance</i>)	30	1
Droit international et européen du changement climatique (<i>Mutualisé M1 Droit global du changement climatique</i>)	30	4
UE 2 Enseignements spécialisés		9
Droit du nucléaire	9	1
Traité sur la charte de l'énergie	9	1
Spécificités des installations gazières - Terminaux méthaniers - Stockages souterrains - Biométhane et réseaux	9	1
Droit de l'hydroélectricité	12	2
Droit de la consommation d'énergie	12	2
Introduction au droit minier (<i>Partiellement mutualisé avec M2 Droit de l'environnement et de l'urbanisme</i>)	12	2
UE 2 Activités énergétiques - Séminaires (exposés, cas pratiques en groupe)		15
Droit de l'accès aux réseaux et infrastructures essentielles - Transport d'électricité - Accès aux réseaux et autres infrastructures	30	8
Production et commercialisation - Aides d'Etat et production d'électricité - Production d'électricité renouvelable (projets, audits) - Appels d'offres et production d'électricité renouvelable en mer - Equilibrage du système électrique (« règles » MA-RE, mécanisme de capacité, appels d'offres RTE - Entreprises locales de distribution	18	4
Consommation - Autoconsommation (individuelle et collective, « communautés ») - Effacements de consommation - Certificats d'économie d'énergie - Agrégation de production, Corporate PPAs et IRVE	12	3
TOTAL	213	30

Coût des déplacements Paris – Lyon des enseignants professionnels :

Base : 220 € pour un A/R en 2^{nde} et 380 € pour un A/R en 1^{ère}

Cours

Ch Barthélemy => $2 \times 7 \text{ h } \frac{1}{2} = 2 \times 220 \text{ €}$, soit 440 €

Séminaires

R Coin => 1 déplacement pour 6 h et 1 déplacement pour 9 h = $2 \times 380 = 760 \text{ €}$

C Cloché-Dubois => 1 déplacement pour 3 h = 380 €

AE Rubio => 1 déplacement pour 9 h = 380 €

M Devedeix => 1 déplacement pour 3 h = 380 €

Ch Barthélemy => 2 déplacements pour 2 x 3 h = 440 €

Total = 2780 €, arrondis à **3000 €**

Liste d'organismes accueillant habituellement des étudiants :

Administrations :

Ministère de la transition écologique, Direction générale de l'énergie et du climat
Commission de régulation de l'énergie
Médiateur de l'énergie

Entreprises régulées :

RTE
GRTgaz
ENEDIS
GRDF
Elengy

Entreprises du secteur concurrentiel :

EDF
ENGIE

Autres entreprises (accueil en fonction de leurs besoins) :

Storengy
Valorem
SOREGIES
Renault
RES
Prosolia Energy
Transdev
Teksial
CIC
BCM Lyon
etc.

Autres administrations (accueil en fonction de leurs besoins) :

Syndicats d'électricité (Allier, Saint-Quentin en Yvelines)
Agence française pour le développement

Cabinets d'avocats (accueil en fonction de leurs besoins) :

Ravetto & Associés

Organisme portant les contrats d'apprentissage (CFA) :

FORMASUP Auvergne Rhône-Alpes.

Compétences acquises à l'issue de la formation

Le Master droit de l'énergie propose une formation transversale d'excellence en droit de l'énergie, offrant aux étudiants une expertise approfondie dans ce domaine. La formation est à finalité professionnelle.

Compétences spécifiques

- Maîtriser les règles juridiques nationales, européennes et internationales, propres aux divers éléments de la chaîne de l'énergie (production nucléaire, thermique, hydroélectrique, renouvelable à terre, renouvelable en mer, importations, appels d'offres, équilibrage des systèmes électriques et gaziers, marchés de capacités, acheminement, stockage, marchés de gros, fourniture, effacement de consommation...) et aux interfaces entre droit de l'énergie et droit de l'environnement (garanties d'origine, certificats d'économie d'énergie..).
- Assurer une veille et produire des conseils juridiques fiables et pertinents, destinés à éclairer leur employeur, quel qu'il soit, au service de sa stratégie et dans une perspective évolutive.
- Contribuer à faire vivre les procédures et les outils de contrôle destinés à l'appréciation de la conformité ou des performances de divers acteurs.
- Raisonner et agir dans le respect de la séparation des activités concurrentielles et des activités régulées, en ayant conscience de l'existence d'activités disputées.
- Veiller au respect des obligations de service public assignées aux entreprises d'électricité et de gaz comme des stockages stratégiques de produits pétroliers.
- Contribuer à la maîtrise de la demande d'énergie et au développement des sources d'énergie électrique renouvelable.
- Veiller au respect des impératifs de protection de l'environnement
- Veiller aux règles de la libre concurrence et à la prohibition des pratiques abusives ou anticoncurrentielles.
- Concourir à la définition ou au respect des mécanismes de régulation et d'appels d'offres.
- Négocier avec d'autres acteurs de l'énergie.
- Rédiger actes unilatéraux ou contrats propres aux questions énergétiques.
- Gérer différends et contentieux dans ce secteur, en ayant conscience de ses particularités technico-économiques.

Compétences transversales

- Bonne culture juridique générale et excellente maîtrise du raisonnement juridique et des outils du travail de juriste
- Maîtrise de l'expression écrite et orale
- Maîtrise de la langue anglaise dans un contexte juridique (notamment négociation contractuelle et rédaction de contrats)
- Rigueur dans le respect des objectifs impartis et maîtrise de la gestion du temps
- Maîtrise de l'utilisation de la documentation électronique, des TICE et des outils de communication
- Compétence à gérer les dossiers juridiques dans un contexte pluridisciplinaire, notamment par le dialogue avec des ingénieurs

Débouchés professionnels

L'objectif de la formation est de permettre à des juristes s'étant préalablement dotés de bases solides en droit public et en droit des obligations de pouvoir assumer immédiatement des responsabilités dans des administrations nationales ou locales, des entreprises régulées du secteur, des entreprises intervenant dans le domaine concurrentiel en Europe ou à l'international, des cabinets d'avocats, des organismes de conseil ou d'audit actifs dans le secteur de l'énergie.

Délibération n° D2021-05-11-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 179-4 et suivants ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 avril 2021,

Sur proposition de la direction des études et de la vie universitaire (DEVU),

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Toute personne intéressée peut s'inscrire pour suivre un ou des cours à l'université, sans condition préalable de scolarité. Cependant, la qualité d'auditeur libre ne permet pas de passer les examens ni de bénéficier d'avantages tels que l'attribution de bourses.

L'accès aux cours se fait dans la limite des places disponibles, les étudiants ayant priorité sur les auditeurs libres. L'accès aux travaux dirigés n'est pas autorisé.

Pour devenir auditeur libre il est nécessaire d'avoir l'autorisation du doyen ou directeur de la composante choisie et d'acquitter un montant égal à celui du droit d'inscription principale en licence, soit 170 € (article L.179-4 du code de l'éducation).

Jusqu'à présent les auditeurs libres n'étaient pas saisis dans l'application de scolarité Scolins, une carte d'étudiant en papier leur était remise par le pôle inscriptions. Ils ne pouvaient pas accéder à l'intranet étudiant ni suivre l'état de leurs emprunts lorsqu'ils retiraient des livres à la bibliothèque.

La présente délibération vise à autoriser la saisie des auditeurs inscrits dans Scolins et leur donner la possibilité de suivre leur cours sur Moodle. Cela permettra également un meilleur suivi par la composante et les services centraux ainsi qu'une meilleure représentativité des statistiques.

Décide

d'approuver la saisie des auditeurs libres dans l'application Scolins, leur permettant ainsi d'accéder aux cours en ligne, au suivi des emprunts à la bibliothèque et de bénéficier d'une carte multiservice.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres par :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 24 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 24 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |
| ✓ Nombre d'abstentions : | 0 |



CONSEIL D'ADMINISTRATION

25 mai 2021

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique


Gilles BONNET

Délibération n° D2021-05-12-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants et L. 841-5 et D. 841-2 à D. 841-7 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-07-32-sco du 9 juillet 2019 portant approbation par le conseil d'administration de la composition de la commission CVEC et de son fonctionnement ;
Vu la délibération n° D2021-05-14-sco du 4 mai 2021 portant modification par le conseil d'administration de la composition de la commission CVEC ;
Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire du 09 février 2021,

Sur proposition de la direction des études et de la vie universitaire (DEVU),

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

La commission relative à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) s'est réunie le 9 avril 2021 pour examiner les demandes de dotations présentées par les services de l'université Jean Moulin.

Conformément à la délibération du conseil d'administration de l'université Jean Moulin en date du 9 juillet 2019 relative à la composition de la commission CVEC et son fonctionnement, les propositions de la commission CVEC sont soumises à l'avis de la commission de la formation et de la vie étudiante et à l'approbation du conseil d'administration de l'université.

Décide

d'approuver l'attribution des dotations aux services de l'université selon les montants figurant en annexe sous réserve de la disponibilité des crédits.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 25 mai 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique**



Gilles BONNET

Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Année universitaire 2020/2021

Commission du vendredi 9 avril 2021

N°	Service porteur	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Montant demandé	Montant attribué	Financement 2021	Financement 2022	Remarques
1	Service des Affaires Culturelles	Atelier d'arts plastiques	Septembre 2021 à avril 2022	3 510 €	3 510 €	3 510 €	1 755,00 €	1 755,00 €	
2	Service des Affaires Culturelles	Ateliers d'écriture en français – CUT-UP	Septembre 2021 à avril 2022	2 340 €	2 340 €	2 340 €	1 170,00 €	1 170,00 €	
3	Services des Affaires Culturelles	Recrutement CDD	Du 1er septembre 2021 au 31 août 2022	27 000 €	27 000 €	27 000 €	9 000,00 €	18 000,00 €	Le recrutement est conditionné à sa validation par la commission ad hoc.
4	Service des Affaires Culturelles	Tempérances Ateliers de culture et pratique artistique	Novembre 2021 à mai 2022	6 575 €	6 575 €	6 575 €	2 575,00 €	4 000,00 €	
5	Service des Affaires Culturelles	Atelier Théâtre Forum	Septembre 2021 à avril 2022	2 340 €	2 340 €	2 340 €	1 170,00 €	1 170,00 €	
6	Présidence - Mission Vie étudiante et handicap	Lutte contre la précarité menstruelle à Lyon 3	Mai-juin 2021	15 364,14 €	11 523,14 €	11 523,14 €	11 523,14 €	- €	
7	Service des Sports	Master class danse	Septembre 2021 à avril 2022	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500,00 €	- €	
TOTAL				58 629,14 €	54 788,14 €	54 788,14 €	28 693,14 €	26 095,00 €	

Délibération n° D2021-05-13-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition de la direction des affaires financières,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver la sortie d'inventaire des biens informatiques et audiovisuels en classe 2.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Sortie d'inventaire des biens informatiques et audiovisuels en classe 2
avec l'accord de l'agence comptable

COMPOSANTE	DATE ACQUISITION	DESIGNATION	MARQUE	MODELE	REF INV code barre UJM LYON 3	N° SIE	N° SIFAC	N°IMMO SIFAC GBCP	A noter
900 DAVM	10/06/2011	VP	epson	eb - 95	3617		5231	105193	OK à sortir
900 DAVM	20/09/2011	vp dvd	epson		6079		5289	105209	OK à sortir
900 DAVM	07/06/2013	VP	epson	EB - 93h	11044		6619	105281	OK à sortir
900 DAVM	13/06/2013	VP	EPSON	EB G5600	11052		6609	105271	OK à sortir
900 DAVM	11/07/2013	VP	EPSON	EB 93H	11076		6939	105354	OK à sortir
900 DAVM	11/07/2013	VP	EPSON	EB 93H	11101		6929	105344	OK à sortir
900 DAVM	09/12/2013	VP	EPSON	EB 93H	11138		7271	105393	OK à sortir
900 DAVM	15/12/2013	HF	SENNHEISER	EW300 G3	11148		7262	105384	OK à sortir
900 DAVM	22/04/2014	De Embedder	Kramer	FC - 46 xl	11190		7507	105433	OK à sortir
900 DAVM	29/10/2014	SCALER	EXTRON	IN 1606	12832		7876	105462	OK à sortir
900 DAVM	21/04/2015	Scaler	Extron	in 1608	12900		8445	105542	OK à sortir
900 DAVM	10/05/2012	VP	epson	eb 95	12936		5962	105242	OK à sortir
900 DAVM	08/06/2015	VP	EPSON	EB 98	12945		8562	105593	OK à sortir
900 DAVM	26/10/2015	VP	EPSON	EB-98	13022		8903	105608	OK à sortir
900 DAVM	26/10/2015	VP	EPSON	EB 98	13030		8922	105618	OK à sortir
900 DAVM	19/09/2016	VP	EPSON	B-945H	13151		9810	105726	OK à sortir
902	25/03/2013	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 390	10143	38D465J	6498	102813	OK à sortir
908	24/06/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL OPTIPLEX 3020		10674	9GBD322	7534	103319	OK à sortir
908	24/06/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	10675	CFBD322	7524	103309	OK à sortir
908	24/06/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL OPTIPLEX 3020		10677	BHBD322	7516	103301	OK à sortir
908	24/06/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	10682	7HBD322	7523	103308	OK à sortir
908	24/06/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	10712	6JBD322	7533	103318	OK à sortir
908	23/10/2014	ORDINATEUR PORTABLE	DELL	XPS13	10736	823HZ22	8038	103547	OK à sortir
908	23/10/2014	ORDINATEUR PORTABLE	DELL	XPS13	10737	J13HZ22	8038	103547	OK à sortir
909	15/09/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	10902	5TWTV22	7906	103495	OK à sortir
904	06/12/2013	ORDINATEUR FIXE	DELL	M3010 MT	11696	1KHBNZ1	6994	103020	OK à sortir

Sortie d'inventaire des biens informatiques et audiovisuels en classe 2
avec l'accord de l'agence comptable

COMPOSANTE	DATE ACQUISITION	DESIGNATION	MARQUE	MODELE	REF INV code barre UJM LYON 3	N° SIE	N° SIFAC	N°IMMO SIFAC GBCP	A noter
900	20/11/2013	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3010MT	12287	1JQHGZ1	7096	103094	OK à sortir
900	12/12/2013	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3010 MT	12350	5Q87ZZ1	7015	103041	OK à sortir
900	05/03/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020 MT	12471	2GOPPZ1	7331	103208	OK à sortir
900	05/03/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020 MT	12472	DH0PPZ1	7330	103207	OK à sortir
900	19/05/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	12519	7Q5XR12	7466	103270	OK à sortir
900	19/05/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	12522	GM5XR12	7473	103270	OK à sortir
900	19/05/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	12524	9N5XR12	7470	103267	OK à sortir
900	19/05/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	12525	5P5XR12	7472	103269	OK à sortir
903	17/06/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	12553	383HS12	7560	103344	OK à sortir
903	17/06/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	12554	673HS12	7562	103346	OK à sortir
900	17/06/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	12556	893HS12	7558	103342	OK à sortir
902	23/04/2015	ORDINATEUR FIXE	DELL OPTIPLEX 3020		13622	H8J6152	8373	103678	OK à sortir
905	01/01/2010	IMPRIMANTE	HP/4700/4700DN		1449		4300	102220	OK à sortir
900	30/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020CTO	16077	4GY5G32	8045	103554	OK à sortir
900	30/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020CTO	16086	1HY5G32	8045	103554	OK à sortir
900	30/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020CTO	16089	3KY5G32	8045	103554	OK à sortir
905	06/12/2011	ORDINATEUR FIXE	DELL/OPTIPLEX/390	DELL OPTIPLEX MT390	1609	CSKLG65J	5583	102580	OK à sortir
900	11/03/2015	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	16181	GKVYV42	8312	103634	OK à sortir
900	11/03/2015	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	16185	JMVYV42	8318	103640	OK à sortir
905	06/12/2011	ORDINATEUR PORTABLE	DELL/OPTIPLEX/390	DELL OPTIPLEX MT390	1619	6SKLG65J	5584	102581	OK à sortir
900	28/04/2015	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	16198	J2H3952	8417	103687	OK à sortir
908	16/06/2015	ORDINATEUR PORTABLE	DELL	LATITUDE E5540	16219	8NY2S32	8566	103723	OK à sortir
900	01/01/2016	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020 CTO	16661	356KL82	9316	104064	OK à sortir
905	01/07/2010	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 380MT	1682	7PRRRT4J	248	101579	OK à sortir
908	21/05/2016	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	17258	80X20D2	9454	104108	OK à sortir
901	01/01/2010	ORDINATEUR FIXE	HP/DC/DC7900	HP DC7900CMT	3955	CZC9073XHZ	3395	101936	OK à sortir
908	01/01/2009	IMPRIMANTE	HP	COLOR HP L4700 DN - REF Q7493A	7853	Q7493A	4646	102254	OK à sortir

Sortie d'inventaire des biens informatiques et audiovisuels en classe 2
avec l'accord de l'agence comptable

COMPOSANTE	DATE ACQUISITION	DESIGNATION	MARQUE	MODELE	REF INV code barre UJM LYON 3	N° SIE	N° SIFAC	N°IMMO SIFAC GBCP	A noter
901	11/06/2015	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	9122	CBL0F52	8476	103696	OK à sortir
901	11/06/2015	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	9123	5CL0F52	8478	103698	OK à sortir
901	08/02/2016	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	9179	1ZTSBB2	9341	104078	OK à sortir
905	26/08/2015	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	9542	2Q2VG62	8828	103863	OK à sortir
912	24/10/2013	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3010MT	9808	8M9C5Z1	6779	102943	OK à sortir
912	24/10/2013	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3010	9811	BLW85Z1	6781	102945	OK à sortir
912	24/10/2013	IMPRIMANTE	EPSON	PIEZOWP4015	9816	NXYY016524	6791	102955	OK à sortir

Le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3
Eric CARPANO

Délibération n° D2021-05-14-acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2021-01-05-ins du 26 janvier 2021 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président,

Décide

D'approuver la convention suivante :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
2021-04-C-99	Lyon 3 Valorisation	Renouvellement de la mise à disposition de locaux n°18-CC-839.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 24
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 24
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 25 mai 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique,**



Gilles BONNET

**Délibération n° D2021-05-15-acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2021-01-05-ins du 26 janvier 2021 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président,

Les conventions suivantes ont été signées par le président, sur délégation de pouvoir du conseil d'administration, et transmises pour information aux membres :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
2021-03-C-87	L'Université Lumière Lyon 2 et CAMPUS France	Avenant à la convention de mise à disposition de locaux n°2016-2773.
2021-04-C-100	Les hospices civils de Lyon, Le Conservatoire National des Arts et Métiers, l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon.	Contrat de collaboration dans le cadre du projet de recherche « Gestion institutionnelle et expérience des professionnels lors de la pandémie COVID-19 par les établissements de santé en région AURA. »
2021-04-C-103	La Communauté d'Universités et établissements Université de Lyon, Le rectorat de l'académie de Lyon, le Centre Nationale de recherche scientifique, l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Université Lumière Lyon 2, L'Université Jean Monnet Saint-Etienne, L'Ecole Centrale de Lyon, l'Institut Nationale des Sciences Appliquées de Lyon, l'Entreprise EDUNAO	Avenant n°1 à l'accord de partenariat LudiMoodle.
2021-04-C-104	La Fondation pour l'Université de Lyon	Avenant n°2 à la convention de la fondation Université Jean Moulin.



2021-04-C-109	La société RHODIA OPERATIONS	Contrat de collaboration de recherche.
2021-04-C-110	32 partenaires	Avenant de prorogation de la convention de renouvellement du groupement d'intérêt scientifique « Institut du Genre ».
2021-04-C-111	SEDECO et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon	Convention relative à l'agrément des points d'encaissement sur le système de paiement IZLY.
2021-04-C-112	L'institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement.	Convention financière relative au projet « Metha-BioSol »
2021-05-C-122	La société PULSALYS	Avenant au contrat de licence exclusive et de maturation de résultats.
2021-05-C-123	L'institution Ministère de la Culture de Taïwan	Convention de subvention dans le cadre du programme scientifique « Plurilinguisme ».
2021-05-C-124	L'Université de Strasbourg	Convention de versement.
2021-05-C-125	L'Agence Nationale de la Recherche	Décision d'un financement alloué par l'ANR à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique,

Gilles BONNET



25 mai 2021

Délibération n° D2021-05-16-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-Ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par le comité technique du 21 mai 2021,

Sur proposition de la direction des ressources humaines,

Les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels BIATSS, enseignants-chercheurs et des enseignants du second degré à l'université Jean Moulin ont été adoptées par le comité technique lors de la séance du 21 mai 2021 et transmises pour information aux membres du conseil d'administration.

Les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels BIATSS, enseignants-chercheurs et des enseignants du second degré à l'université Jean Moulin sont annexées à la présente délibération.

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels BIATSS, enseignants–chercheurs et des enseignants du second degré à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Références réglementaires

Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires.

Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Bulletin officiel MESRI n°44 du 19 novembre 2020).

Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la promotion et à la valorisation des parcours des enseignants-chercheurs et assimilés (Bulletin officiel MESRI n°44 du 19 novembre 2020).

Lignes directrices de gestion ministérielles relatives relative aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la promotion et à la valorisation des parcours des personnels de bibliothèques, des personnels ingénieurs, et des personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (Bulletin officiel MESRI n°44 du 19 novembre 2020).

Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (Bulletin officiel spécial MENJ n°9 du 05 novembre 2020).



PARTIE 1 - Les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels BIATSS6

I.	Les orientations générales en matière de promotion des personnels BIATSS :	6
1-	Prise en compte de la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle :.....	6
2-	Respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :.....	7
3-	Promotion des personnels en situation de handicap :	8
4-	Prise en compte de l'activité professionnelle exercée dans le cadre d'une activité syndicale :	9
5-	Maintien d'un équilibre entre les branches d'activité professionnelle (BAP) dans la filière ITRF :.....	9
6.	Une communication adaptée aux orientations prioritaires de ces LDG d'établissement :.....	10
II.	Les différentes possibilités de promotion des personnels BIATSS :	11
1-	L'avancement de grade par tableau d'avancement :	11
2-	L'avancement de corps par inscription sur liste d'aptitude ou par concours :	13
III.	Les critères et la procédure d'analyse des candidatures à une promotion :.....	14
1-	Les critères d'appréciation des candidatures :	14
2-	La constitution d'un vivier d'experts métiers :	16
3-	Le fonctionnement de l'instance collégiale :	17
IV.	L'accompagnement aux différentes étapes de la procédure d'avancement :	19
1-	L'information de la promouvabilité :	19
2-	La préparation d'une candidature en vue d'une promotion :	20
3-	Le dépôt du dossier de candidature :	20
4-	L'expertise des dossiers et la transmission des candidatures proposées par l'établissement :	21
5-	L'information sur les résultats :	22

PARTIE 2 - Les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants-chercheurs et assimilés.....24

I.	Les différentes voies d'avancement de grade :	24
1-	L'avancement de droit commun :.....	24
2-	L'avancement spécifique :	25
II.	Une procédure unique et dématérialisée :	25
1-	Une procédure unique :	25
2-	Une procédure dématérialisée :	26

3- Une procédure d'expertise :	26
4- Un respect du principe du contradictoire :	27
III. Un accompagnement spécifique :	28
1- Un accompagnement en continu :	28
2- Une prise en charge individuelle :	29
PARTIE 3 - Les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des enseignants du second degré	30
ANNEXES.....	31

Préambule

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a introduit dans la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat des dispositions prévoyant l'édition de lignes directrices de gestion par les administrations en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels.

Le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires vient préciser les conditions dans lesquelles, dans la fonction publique, l'autorité compétente peut édicter des lignes directrices de gestion.

Ainsi, conformément aux conditions posées au IV de l'article 2 dudit décret, l'université Jean Moulin Lyon 3, en qualité d'établissement public, doit définir ses propres lignes directrices de gestion, en cohérence avec celles arrêtées par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (pour les personnels ITRF, les personnels de bibliothèque et les personnels enseignants chercheurs) et le ministère de l'Education nationale, et de la Jeunesse (pour les personnels AENES et les personnels enseignants).

Les lignes directrices de gestion (LDG) fondent d'une nouvelle dynamique qui définit pour chaque corps de fonctionnaire des orientations générales en matière de politique de promotion, qui ont pour objectif de favoriser la construction et la valorisation des parcours professionnels de chaque personnel. Ces LDG redéfinissent également les procédures de gestion des campagnes d'avancement au niveau local et national pour les personnels BIATSS : elles s'accompagnent d'une évolution des instances paritaires, et plus particulièrement des compétences des commissions paritaires d'établissement (CPE), qui ne prononcent plus d'avis sur les candidatures à un avancement. Les dispositions statutaires relatives aux procédures d'avancement des personnels enseignants-chercheurs, définies par le décret statutaire n°84-431 du 6 juin 1984, restent quant à elles inchangées.

Les présentes lignes directrices de gestion édictée par l'université Jean Moulin Lyon 3 sont l'expression d'une volonté partagée de soutenir la construction de parcours professionnels ascendants, fondé sur la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle.

Elles définissent les orientations générales de l'établissement en matière de promotion, et réaffirment notamment le principe d'une gestion des carrières fondée sur l'égalité de traitement des agents et la prévention de l'ensemble des discriminations, conformément aux priorités affirmées par les LDG ministérielles en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de handicap et plus généralement de diversité.

Elles précisent les procédures internes de gestion des campagnes d'avancement, qui, dans le respect du cadre statutaire, sont fondées sur une expertise métier partagée, garante de la qualité du dialogue social au sein des instances concernées au niveau local en matière d'avancement (instance collégiale pour les personnels BIATSS et CAC restreint pour les personnels enseignants-chercheurs).

Elles promeuvent les dispositifs d'accompagnement que les personnels peuvent mobiliser pour construire leurs parcours professionnels et s'informer sur les procédures d'avancement tout au long des processus d'avancement.

Les LDG ont vocation à être pluriannuelles afin de tracer une trajectoire et de déployer progressivement les plans d'accompagnement adaptés. Compte tenu de la nouveauté de ce dispositif, il est proposé que la 1^{ère} année d'application de ces LDG à l'université Jean Moulin Lyon 3, au titre de l'année universitaire 2021 – 2022, fasse l'objet d'une évaluation en fin de période, pour permettre les éventuels ajustements nécessaires.

Ces lignes directrices de gestion concernent :

- Les personnels BIATSS (**Partie 1**) ;
- Les personnels enseignants-chercheurs et assimilés (**Partie 2**) ;
- Les personnels enseignants du second degré (**Partie 3**) ;

PARTIE 1 - Les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels BIATSS

Les orientations générales de l'université Jean Moulin Lyon 3 en matière de promotion des personnels BIATSS visent à favoriser la construction de parcours professionnels ascendants fondée sur la valeur professionnelle et garantissent l'égalité de traitement de tous les personnels BIATSS (partie I).

Les personnels BIATSS peuvent mobiliser différentes possibilités de promotions dans leur parcours professionnel (partie II), qui sont mises en œuvre dans le cadre des procédures rénovées par les LDG (partie III). Ils bénéficient tout au long de ces processus de promotion d'un accompagnement spécifique au sein de l'établissement (partie IV).

I. Les orientations générales en matière de promotion des personnels BIATSS :

Les promotions (avancement au sein d'un même corps et accès à un corps supérieur) reconnaissent la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle. Elles permettent à un agent d'accéder à des fonctions d'un niveau supérieur, de faire correspondre, dans l'intérêt du service et de l'agent, le potentiel de chacun au niveau de fonctions exercées, et de favoriser la construction des parcours professionnels fondés sur la valorisation des compétences et de l'expérience professionnelle. Les personnels BIATSS éligibles à une promotion, qui sont dits « promouvables » dans des conditions fixées par le décret statutaire du corps concerné, sont choisis pour être promus en applications de procédures transparentes, c'est-à-dire connues de tous, et équitables, c'est-à-dire exemptes de toute discrimination dans l'évaluation de la valeur professionnelle. L'université Jean Moulin Lyon 3 s'attache à mettre en œuvre des procédures de promotion garantes du respect des orientations prioritaires précisées ci-dessous.

1- Prise en compte de la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle :

Les candidatures à un avancement de grade ou de corps font l'objet d'une appréciation fondée sur la prise en compte de la valeur professionnelle et de la reconnaissance des acquis de l'expérience, en application des

dispositions de l'article 58 de la loi 84-16 du janvier 1984 et de l'article 12 du décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales d'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État et des dispositions de l'article 26 de la Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

Pour prononcer les promotions dans le respect des quotas nationaux, l'autorité compétente (la Ministre pour les personnels ITRF de catégorie A et B et les personnels de BU ; le Recteur pour les personnels ITRF de catégorie C et les personnels AENES) recueille un avis qualitatif sur les dossiers des personnes promouvables et candidates. L'objectif est d'apprécier, sur la durée de la carrière, les compétences acquises par l'agent et son investissement, compte tenu de ses missions et activités professionnelles, de son implication dans la vie de l'établissement, ou dans l'activité d'une structure (service, entité de formation ou de recherche...), de la richesse et de la diversité de son parcours professionnel, et de ses formations.

L'université Jean Moulin Lyon 3 s'engage à ce que cet avis, formulé par le Président de l'université, soit éclairé par la consultation préalable d'une instance collégiale d'experts choisis selon leurs compétences métiers et représentatifs de la diversité des situations professionnelles des personnels promouvables. Cet avis est fondé sur des critères basés sur la seule valeur professionnelle, dans le respect des orientations définies pour l'établissement et dans le cadre d'une procédure transparente, garante de l'équité de traitement et de la qualité du dialogue social.

2- Respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

Une attention particulière est portée à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le choix de ces propositions de promotion, conformément au protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, et à l'article 58 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, qui prévoient de tenir compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps et grades concernés dans le cadre des procédures de promotion des fonctionnaires d'Etat.

Dans leurs lignes directrices de gestion, les ministères de gestion des personnels BIATSS s'attachent à ce que la répartition des promotions corresponde à la part respective des femmes et des hommes parmi les promouvables et tienne compte de leur représentation dans les effectifs du corps d'origine. Ils recommandent aux établissements de développer des actions de communication pour inciter les promouvables à faire acte de candidature, notamment en direction du sexe le moins représenté, et de veiller à arrêter un classement cohérent avec la part respective des femmes et des hommes parmi les promouvables. Ils invitent à être vigilant à ce que les agents à temps partiel ou ayant bénéficié de congé maternité, parental ou d'adoption bénéficient des mêmes possibilités de promotions.

L'université Jean Moulin Lyon 3 s'engage à ce que ces actions fassent l'objet d'engagements dans le cadre du plan d'action égalité femmes/hommes qui sera adopté au 1^{er} semestre 2021. Dans le cadre des campagnes de promotion, l'établissement communiquera le plus largement possible sur la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables, des agents candidats et des agents promus. Des données sexuées seront également présentées annuellement dans le bilan relatif à la mise en œuvre des lignes directrices de gestion.

3- Promotion des personnels en situation de handicap :

L'article 6 sexies de la loi 83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires prévoit que les employeurs doivent prendre toutes les mesures appropriées pour garantir le respect du principe d'égalité de traitement à l'égard des personnes en situation de handicap, et notamment pour leur permettre de développer leur parcours professionnel et d'accéder à des fonctions de niveau supérieur.

Il en résulte que les conséquences que peut avoir le handicap sur l'organisation du travail ou les besoins particuliers des agents ne doivent affecter ni l'appréciation de leurs compétences, ni l'évaluation de leur valeur professionnelle et ni leur possibilité de promotion. Les rapports d'aptitude les concernant ne doivent pas non plus faire mention de leur handicap : seuls les aspects professionnels permettant d'éclairer les avis donnés doivent y être pris en compte.

4- Prise en compte de l'activité professionnelle exercée dans le cadre d'une activité syndicale :

Les compétences acquises dans l'exercice d'une activité syndicale sont prises en compte au titre des acquis de l'expérience professionnelle. Les agents promouvables concernés peuvent donc faire mention de ces activités syndicales et des compétences acquises au travers de cette expérience professionnelle. La grille d'analyse utilisé par les experts siégeant dans l'instance collégiale de l'établissement comporte un critère dédié à ces acquis de l'expérience professionnelle, afin d'en favoriser leur reconnaissance au sein de l'université Jean Moulin Lyon 3.

Par ailleurs, les agents promouvables déchargés syndicaux ou mis à disposition d'une organisation syndicale, qui consacrent une quotité de temps de travail égale ou supérieure à 70 % d'un service à temps plein à cette activité syndicale depuis au moins six mois, sont inscrits de plein droit au tableau d'avancement par l'autorité compétente s'ils ont acquis une ancienneté au moins égale à celle dont justifient en moyenne les fonctionnaires titulaires du même grade ayant accédé au grade supérieur au titre du précédent tableau d'avancement.

5- Maintien d'un équilibre entre les branches d'activité professionnelle (BAP) dans la filière ITRF :

Comme précisé dans les LDG ministérielles, le MESRI porte une attention particulière au maintien d'un équilibre entre établissements, au regard notamment de leur taille et de l'historique des promotion antérieures, afin de garantir une répartition équitable de ces promotions sur l'ensemble du territoire. Il veille également à un équilibre des BAP représentées dans les promotions au regard de leur poids dans les promouvables.

Au niveau local, l'université Jean Moulin Lyon 3 veille également au maintien d'un équilibre entre les branches d'activité professionnelle (BAP) dans la filière ITRF, afin de garantir des perspectives de promotions et de valorisation professionnelle équitables pour les différents métiers représentés au sein de l'établissement et nécessaire à son bon fonctionnement. Elle s'engage à communiquer largement sur les statistiques relatives aux BAP représentées dans le vivier des agents promouvables, des agents candidats et des agents promus de

chaque campagne de promotion. Ces données par BAP seront également présentées annuellement dans le bilan relatif à la mise en œuvre des lignes directrices de gestion.

6. Une communication adaptée aux orientations prioritaires de ces LDG d'établissement :

Afin d'accompagner les démarches de promotions de ses personnels et de favoriser la mise en œuvre des orientations prioritaires de l'établissement en matière d'avancement, l'université Jean Moulin Lyon 3 s'engage à communiquer de manière large et adaptée sur ces LDG d'établissement.

Elle diffuse notamment, à l'occasion de chaque campagne d'avancement et auprès des experts métiers désignés, des membres de l'instance collégiale et de l'ensemble des personnels de l'établissement, les informations suivantes :

- Statistiques sur le nombre de promouvables, candidats, et promus dans le corps/garde concerné lors de la campagne d'avancement précédente, en précisant le ratio promus/promouvables ainsi que la répartition par genre, et par BAP pour la filière ITRF ;
- Statistiques sur le nombre de promouvables et de candidats dans la campagne d'avancement concernée, en précisant la répartition par genre, et par BAP pour la filière ITRF ;
- Données sur le nombre de promotions possibles au niveau national, lorsque ces données sont connues ;
- Calendrier détaillé de la campagne d'avancement (période de candidature, date de la réunion de l'instance collégiale, date prévue de choix des promus par l'autorité compétente) et composition de l'instance collégiale (arrêté de composition des viviers d'experts et liste des experts désignés pour la campagne d'avancement concernée).

Afin d'accompagner les démarches de promotion des personnels, les informations utiles en matière d'avancement sont mises à disposition sur l'intranet des personnels à la rubrique dédiée aux LDG ou font l'objet d'une communication ciblée par mail, lorsqu'il s'agit d'informations individuelles (promouvabilité, suites données à une candidature...).

Cette communication fait l'objet d'une évaluation à l'issue de la 1^{ère} année de mise en œuvre de ces LDG, afin de l'adapter, si nécessaire.

II. Les différentes possibilités de promotion des personnels BIATSS :

Les personnels BIATSS peuvent bénéficier de promotions de grade par inscription au tableau d'avancement, au choix ou après examen professionnel. Ils peuvent également bénéficier d'avancement de corps, par inscription au choix sur une liste d'aptitude, ou suite à la réussite d'un concours interne ou externe. Ces différentes possibilités de promotion sont ouvertes statutairement aux agents selon qu'ils sont plus ou moins avancés dans leur carrière professionnelle. Elles sont prononcées chaque année dans le respect de contingents nationaux restreints par l'autorité compétente (la Ministre pour les personnels ITRF de catégorie A et B et les personnels de BU ; le Recteur pour les personnels ITRF de catégorie C et les personnels AENES), après avis du Président de l'université.

1- L'avancement de grade par tableau d'avancement :

La promotion de grade est mise en œuvre par inscription au tableau d'avancement, selon 2 modalités : au choix (dossier de candidature) ou après examen professionnel. Elle donne accès au grade immédiatement supérieur, dans le même corps et la même catégorie. Elle n'entraîne pas nécessairement de modification des fonctions exercées mais donne accès à un nouvel échelonnement indiciaire.

Si les deux voies de promotion (au choix ou après examen professionnel) sont ouvertes pour un même grade, la majorité des possibilités de promotions sont ouvertes au niveau national par la voie de l'examen professionnel. Les conditions d'ancienneté nécessaires pour se présenter à un examen professionnel sont moins restrictives que celles nécessaires pour la voie au choix, ouverte à des agents plus avancés dans la carrière (conditions d'ancienneté plus longues).

Sont promouvables, sous réserve qu'ils remplissent les conditions statutaires d'ancienneté de grade et d'échelon :

- les agents en position d'activité, de détachement (entrant ou sortant), ou mis à disposition d'un organisme ou d'une autre administration ;
- les agents en congé parental, en disponibilité pour élever un enfant ou pour exercer une activité professionnelle, qui conservent leur droit à avancement dans la limite de cinq ans pour l'ensemble de la carrière, conformément aux dispositions des articles 51 et 54 de la loi 84-16 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

Les agents qui sont placés en congé, notamment pour raison de santé et raison familiales, et les agents qui bénéficient d'une décharge pour activité syndicale sont promouvables (s'ils remplissent les conditions statutaires d'ancienneté de grade et d'échelon statutaires) puisqu'ils sont en position d'activité.

Si l'avancement de grade s'effectue au choix, les agents promouvables déposent un dossier de candidature. Après analyse des candidatures au niveau local puis national par des instances collégiales composées d'experts métiers, l'autorité compétente (Ministre ou Recteur) prononce les promotions dans l'ordre d'inscription au tableau d'avancement des candidatures retenues, dans la limite d'un contingent annuel national. La promotion de grade prend effet au 1er septembre de chaque année.

Si l'avancement de grade s'effectue par voie d'examen professionnel, les agents promouvables se présentent à une ou des épreuves de sélection professionnelle devant un jury. Les modalités de la sélection professionnelle, la composition et le fonctionnement du jury sont fixés par arrêté du ministre compétent. Les agents retenus par le jury d'examen professionnel sont inscrits au tableau d'avancement et l'autorité compétente (Ministre ou Recteur) prononce les promotions dans l'ordre d'inscription au tableau d'avancement, dans la limite d'un contingent annuel fixé au niveau national. La promotion de grade prend effet au 1er septembre de chaque année.

Les critères d'analyse et la procédure d'appréciation des candidatures à un avancement de grade au choix des agents de l'université Jean Moulin Lyon 3 sont précisées en partie III.

2- L'avancement de corps par inscription sur liste d'aptitude ou par concours :

La promotion de corps peut avoir lieu au choix après inscription sur une liste d'aptitude ou par concours (interne ou externe). Elle donne accès à un corps supérieur, dans la même catégorie ou dans une catégorie supérieure. Elle correspond à l'exercice de fonctions d'un niveau supérieur et donne accès à de nouvelles dispositions statutaires, notamment en matière d'avancement et d'échelonnement indiciaire.

La promotion de corps par concours implique une mobilité fonctionnelle et géographique, selon l'affectation de l'emploi ouvert au concours.

La promotion de corps par liste d'aptitude implique une mobilité fonctionnelle, sauf si l'agent exerce déjà des fonctions d'un niveau supérieur, validées par sa fiche de poste établie en liaison avec les référentiels métiers (Referens, Reme, Bibliophil). Elle peut donner lieu à une mobilité géographique, selon le corps de promotion ou les possibilités de promotion sur place de l'établissement.

La mobilité, par la diversité des fonctions exercées et des environnements professionnels qu'elle permet, fait partie des critères valorisés dans le cadre de la prise en compte des acquis de l'expérience professionnelle et de la richesse du parcours professionnel, au niveau local et national. Elle est un des critères importants évalué lors de l'analyse d'un dossier de candidature à une promotion.

Les possibilités de promotions de corps dépendent :

- pour les concours : des postes ouverts au concours par les différentes administrations françaises chaque année,
- pour les listes d'aptitude : des possibilités de promotion définies chaque année au niveau national pour chaque corps.

Les conditions d'ancienneté pour les promotions par concours interne sont moins restrictives que pour les avancements par liste d'aptitude, ouverts à des agents plus avancés dans la carrière. Les concours externes sont ouverts aux agents publics titulaires sans condition d'ancienneté mais avec une condition de diplôme : cette voie de promotion peut donc être utilisée dès la nomination en qualité de fonctionnaire titulaire si la condition de diplôme est remplie.

Sont promouvables par liste d'aptitude, sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté de grade et d'échelon statutaires fixées par les décrets statutaires de chaque corps :

- les agents en position d'activité, de détachement sortant, ou mis à disposition d'un organisme ou d'une autre administration.

Les agents qui sont placés en congé, notamment pour raison de santé et raison familiales, et les agents qui bénéficient d'une décharge pour activité syndicale sont promouvables s'ils remplissent les conditions statutaires d'ancienneté de grade et d'échelon statutaires puisqu'ils sont en position d'activité.

Les agents en position de détachement entrant, de congé parental, de disponibilité ou de hors cadre ne sont pas promouvables par liste d'aptitude.

La promotion de corps par voie d'inscription sur une liste d'aptitude s'effectue au choix, parmi les agents promouvables qui ont déposé un dossier de candidature. Après analyse des candidatures au niveau local puis national par des instances collégiales composées d'experts métiers, l'autorité compétente (Ministre ou Recteur) prononce les promotions dans l'ordre d'inscription à la liste d'aptitude des candidatures retenues, dans la limite d'un contingent annuel national. La promotion de corps prend effet au 1er septembre de chaque année.

Les critères d'analyse et la procédure d'appréciation des candidatures à un avancement de corps au choix par inscription sur une liste d'aptitude des agents de l'université Jean Moulin Lyon 3 sont précisées en partie III.

III. Les critères et la procédure d'analyse des candidatures à une promotion :

Les dispositions ci-dessous précisent les modalités pratiques d'application des LDG ministérielles à l'université Jean Moulin Lyon 3, en matière de critères d'analyse et de procédure d'appréciation des candidatures par l'instance collégiale de l'établissement.

1- Les critères d'appréciation des candidatures :

L'appréciation des dossiers de candidatures déposés par les agents de l'établissement promouvables au choix, par inscription au tableau d'avancement (avancement de grade) ou sur la liste d'aptitude (avancement de

corps,) est fondée sur la prise en compte de la valeur professionnelle et de la reconnaissance des acquis de l'expérience.

La valeur professionnelle est appréciée sur la base de critères qui ont pour objectif d'évaluer la qualité du parcours professionnel. Il s'agit d'apprécier, sur la durée de sa carrière, l'investissement de l'agent candidat à une promotion, compte tenu de ses missions et activités professionnelles, de son implication dans la vie de l'établissement, ou dans l'activité de ses services d'affectation, de la richesse et de la diversité de son parcours professionnel, des formations suivies et des compétences mises en œuvre. Cette analyse est effectuée par des experts métiers, désignés selon la procédure précisée ci-dessous pour siéger au sein de l'instance collégiale de l'établissement.

L'expert métier évalue la qualité des parcours professionnels des candidat à une promotion avec les critères suivants :

- Compétences techniques : technicité, expertise, complexité du poste, diversité des tâches accomplies, savoirs faire, adéquation et étendue des fonctions occupées au regard des référentiels métiers,
- Formation tout au long de la vie : formation initiale, formation continue, qualification acquise
- Parcours professionnel : mobilité fonctionnelle et géographique (dans le service, dans l'établissement ou entre établissements), concours ou examens passés, nombre d'admissibilité à des concours, autres postes occupés,
- Responsabilité, encadrement : nombre d'agents encadrés hiérarchiquement, encadrement fonctionnel (coordination d'équipe sans lien hiérarchique, gestion de projet), montant du budget géré, éléments permettant de préciser la nature et l'intensité de l'activité (effectifs de la structure, nombre d'actes de gestion...) ;
- Qualités relationnelles : savoir-être, capacité d'adaptation, diversité des interlocuteurs internes et/ou externes ;
- Implication dans la vie du service ou de l'établissement ;
- Evaluation professionnelle : appréciation qualitative du supérieur hiérarchique direct (N+1 et/ou N+2)
- Qualité du dossier de candidature : cohérence entre le rapport d'activité/le CV/l'état de services et le rapport d'aptitude, clarté de la rédaction et capacité de synthèse, présentation et rédaction ;
- A titre subsidiaire, critères de départage : ancienneté dans le grade, le corps et l'établissement ; modes

d'accès au corps et au grade, date et nature de la dernière promotion.

La mise en œuvre de ces critères d'évaluation est modulée selon la nature de la promotion à laquelle l'agent candidate : dans le cadre d'une candidature à un avancement de corps, le dossier de l'agent doit démontrer qu'il exerce déjà les missions du corps de promotion visé, ou qu'il a une réelle capacité à monter en compétences et en responsabilités pour occuper un des emplois correspondant à ce corps de promotion visé. Elle doit également être modulée selon la situation statutaire de l'agent candidat : le protocole relatif aux parcours professionnel, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) prévoit un déroulement de carrière au moins sur deux grades, ce qui peut constituer un critère de priorisation, à valeur professionnelle égale, en faveur des candidatures des agents les plus avancés dans la carrière.

2- La constitution d'un vivier d'experts métiers :

Après appel à candidature auprès des personnels BIATSS titulaires de l'établissement, un vivier d'expert par filière (ITRF, AENES et BU), catégorie (A, B, C) et par BAP pour la filière ITRF est constitué pour une durée de 3 ans. Il donne lieu à publication d'un arrêté du Président de l'université.

L'appel à candidature est organisé par la Direction des ressources humaines, qui invite les personnels BIATSS titulaires à faire acte de candidature pour siéger comme expert dans le vivier correspondant à leur filière et leur catégorie statutaire. La candidature est exprimée à l'aide d'un formulaire qui invite à préciser les motivations et l'expérience antérieure acquise dans des fonctions d'expertise métiers similaire (représentants élus ou désignés au sein d'une instance compétente en matière de personnels, membre de jurys de concours ou d'examen professionnel...). La mission d'expert se fait sur le temps de travail.

Aucune sélection des candidatures n'est opérée, afin de favoriser la richesse et la transparence des évaluations. En l'absence de candidature au titre d'un groupe d'expert en particulier, un tirage au sort parmi les personnels BIATSS titulaires concernés est organisé afin de constituer un vivier d'experts suffisant.

Avant chaque campagne de promotion, un tirage au sort de 2 ou 3 experts est effectué dans chacun des viviers dans lesquels au moins un dossier de candidature a été déposé, avec désignation pour chaque groupe d'expert

d'au moins un expert ayant une expérience antérieure dans des fonctions d'expertise métiers similaire (représentants élus ou désignés au sein d'une instance compétente en matière de personnels, membre de jurys de concours ou d'examen professionnel...).

L'architecture des groupes d'experts désignés par tirage au sort pour chaque campagne annuelle de promotion est la suivante :

ITRF		
BAP A à D	Cat. A	3 experts
BAP E	Cat. A	3 experts
	Cat. B	3 experts
	Cat. C	3 experts
BAP F	Cat. A	3 experts
	Cat. B	3 experts
	Cat. C	3 experts
BAP G	Cat. A	3 experts
	Cat. B	3 experts
	Cat. C	3 experts
BAP J	Cat. A	3 experts
	Cat. B	3 experts
	Cat. C	3 experts

AENES	
Cat. A	2 experts
Cat. B	2 experts
Cat. C	2 experts

BU	
Cat. A	2 experts
Cat. B	2 experts
Cat. C	2 experts

Afin de garantir le respect du principe d'impartialité et d'égalité de traitement, il est fait appel à des experts extérieurs si le vivier d'experts internes ne permet pas la désignation d'un expert sans conflit d'intérêt avec le candidat à une promotion.

En particulier, aucun expert ne peut analyser le dossier de candidature d'un agent dont il est le supérieur hiérarchique direct.

Pour les groupes d'expert de la BAP F, il est veillé à ce qu'au moins un expert de la famille professionnelle concernée par une candidature soit désigné.

3- Le fonctionnement de l'instance collégiale :

Une instance collégiale, présidée par le Président de l'université ou son représentant, commune à toutes les filières, évalue les dossiers de candidatures et propose au Président de l'université une liste récapitulative des propositions d'avancement classées pour transmission au ministère (filières bibliothèques et ITRF cat. A et cat. B) ou au rectorat (filière AENES et ITRF cat. C), selon la procédure suivante :

- Les dossiers de candidatures sont transmis par la Direction des ressources humaines au groupe d'experts concerné, préalablement tirés au sort, ou désignés le cas échéant. L'expert se déporte s'il est en relation hiérarchique avec une personne promouvable ou s'il est lui-même concerné par une promotion.

- Ces experts, sur la base des critères retenus dans ces LDG, analysent les dossiers de candidature et émettent un avis motivé sur chacun de ces dossiers. Cet avis motivé est formalisé dans une grille d'analyse individuelle.
- Les experts, désignés pour cette campagne d'avancement ou appartenant au vivier d'experts métiers nommé par arrêté du Président, se réunissent pour mettre en œuvre une analyse croisée et plurielle des dossiers de candidatures, qui tienne compte de l'ensemble des orientations prioritaires fixées par ces LDG (prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle de l'ensemble des candidats d'une même catégorie, non-discrimination des personnels en situation de handicap, respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, respect des équilibres entre les différents métiers au sein de chaque filière, prise en compte de l'activité professionnelle exercée dans le cadre d'une activité syndicale) ;
- Les experts choisissent, parmi ceux qui ont été désignés pour cette campagne de promotion et au titre de chaque catégorie (A,B et C), 2 ou 3 experts qui rapporteront en instance collégiale sur l'ensemble des candidatures analysées, sur la base des grilles d'analyse individuelles et des avis motivés formulés.
- L'instance collégiale se réunit pour échanger sur les avis formulés par les experts et proposer au Président une liste unique par grade (pour les tableaux d'avancement) ou par corps (pour la liste d'aptitude) de propositions d'avancement classées. Elle est composée du Président de l'université ou de son représentant, qui préside, de la Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la qualité de vie au travail, de la Directrice générale des services, de Directrice générale des services adjointe en charges des ressources humaines, du Directeur du service commun de documentation (SCD) s'agissant des campagnes d'avancement de la filière BU, de la responsable RH du service des personnels BIATSS et des 2 ou 3 experts rapporteurs.

Les experts et les membres du collège sont tenus à la confidentialité et au devoir de réserve.

Les candidatures à une promotion de grade (tableau d'avancement) sont évaluées par des experts du même groupe et les candidatures à une promotion de corps (liste d'aptitude) sont analysées par des experts du groupe correspondant au corps visé.

Afin de favoriser le dialogue social et d'enrichir les débats par le croisement des expertises, les experts des différentes catégories, et des différentes BAP le cas échéant, participent à la totalité de l'instance collégiale.

En application des orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels définies dans ces LDG, les membres de l'instance collégiale veillent à proposer au Président une liste unique de proposition d'avancement qui respecte l'équilibre des BAP représentées et de la répartition des femmes et des hommes au regard de leur poids dans les promouvables. Les statistiques relatives aux ratios femmes/hommes parmi la population des agents promouvables et des candidatures déposées sont communiquées aux experts métiers puis à l'instance collégiale par la Direction des ressources humaines. Elles sont également communiquées à l'ensemble des agents de l'établissement.

IV. L'accompagnement aux différentes étapes de la procédure d'avancement :

1- L'information de la promouvabilité :

Des informations sur les procédures d'avancement de grade, par tableaux d'avancement, ou de corps, par liste d'aptitude, sont publiées sur l'intranet à la rubrique Gestion RH / Personnels administratifs / Agents titulaires / Avancement.

A l'ouverture de chaque campagne annuelle de promotion, les documents et annexes nécessaires au dépôt de candidature sont mis à disposition des agents dans une actualité dédiée accessible sur l'intranet à la rubrique Gestion RH / Actualités. Cette actualité est également diffusée par le biais de la Lettre d'information aux personnels diffusée par mail.

A la suite de la publication de la circulaire annuelle de gestion du ministère, qui précise les conditions de promouvabilité selon les filières, le service des personnels BIATSS de la Direction des ressources humaines établit les listes des agents promouvables. Elle garantit l'information des agents et des responsables d'entités :

- par mail individuel aux agents promouvables, leur précisant les conditions de promouabilités, les critères de proposition, la composition du dossier ainsi que le déroulement des opérations.

- par mail aux responsables d'entités, leur précisant les agents promouvables de leur entité, les critères de proposition, la composition du dossier ainsi que le déroulement des opérations.

2- La préparation d'une candidature en vue d'une promotion :

La candidature à une promotion est une démarche volontaire de construction de son parcours professionnel, dont l'agent promouvable est acteur. Le dépôt d'un dossier de candidature est une démarche engageante, qui nécessite d'être anticipée.

Le service Métiers et formations, au travers des formations à la rédaction du rapport d'activité ou des bilans de carrière que propose la chargée d'accompagnement RH, peut être utilement mobilisé par l'agent promouvable en appui à ses démarches.

Le supérieur hiérarchique, dans le cadre du dialogue managérial quotidien ou de l'entretien professionnel annuel, est également un interlocuteur privilégié pour l'agent qui souhaite évoluer dans sa carrière professionnelle et déposer un dossier de candidature à une promotion de grade ou de corps.

3- Le dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature est constitué en fonction du type d'avancement auquel l'agent peut et souhaite candidater (tableau d'avancement ou liste d'aptitude) et selon la filière.

Il est composé des éléments suivants :

- Un curriculum vitae détaillant l'ensemble du parcours professionnel de l'agent et permettant à l'administration de disposer d'éléments précis sur le déroulé de la carrière, et notamment sur la mobilité.
- Un rapport d'activité, uniquement pour les corps de la filière ITRF et pour l'accès au corps des conservateurs généraux : l'agent rédige lui-même son rapport d'activité concernant ses fonctions actuelles et son activité passée dans le corps, et le transmet dactylographié à son supérieur direct. Ce rapport est établi de manière à la fois complète, précise et concise. Il est signé par l'agent.

- Un organigramme qui permet d'identifier clairement la place de l'agent dans le service.
- Le rapport d'aptitude professionnelle, qui est un élément déterminant du dossier de proposition et doit être établi avec le plus grand soin par le supérieur hiérarchique direct de l'agent. Il se décline selon 4 items (à l'exception de l'avancement au grade d'IGR classe exceptionnelle) :
 - ✓ Appréciation sur le parcours professionnel de l'agent ;
 - ✓ Appréciation sur les activités actuelles de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités ;
 - ✓ Appréciation de la contribution de l'agent à l'activité du service, laboratoire ou autre structure
 - ✓ Appréciation sur l'aptitude de l'agent à s'adapter à son environnement, à l'écoute et au dialogue.

Afin de permettre à son supérieur hiérarchique d'établir le rapport d'aptitude dans de bonnes conditions, l'agent promouvable qui souhaite déposer un dossier de candidature doit l'en informer le plus en amont possible et lui transmettre son curriculum vitae, et le rapport d'activité qu'il a rédigé le cas échéant, au moins 15 jours avant la date limite de transmission des dossiers de candidatures complets au service des personnels BIATSS de la Direction des ressources humaines.

Dans le respect du calendrier communiqué, l'agent envoie son dossier de candidature complet par mail au service des personnels BIATSS de la Direction des ressources humaines.

4- L'expertise des dossiers et la transmission des candidatures proposées par l'établissement :

La direction des ressources humaines réceptionne et vérifie la complétude des dossiers de candidature. Après relance éventuelle aux fins de complément de dossier auprès des candidats, elle transmet les dossiers aux experts désignés (par filière, catégorie et BAP le cas échéant), qui émettent un avis motivé sur chaque candidature. Les experts se réunissent pour procéder à une analyse croisée des dossiers de candidatures et préparer une proposition de classement de ces candidatures, qui s'appuie sur les orientations prioritaires de l'établissement en matière d'avancement, telles que précisées en partie 1.

L'instance collégiale, présidée par le Président de l'université ou son représentant, se réunit pour évaluer l'ensemble des candidatures en séance commune. Elle établit une liste classée des candidatures proposées par grade (tableau d'avancement) ou par corps (liste d'aptitude).

Cet avis de l'instance collégiale est transmis au Président, qui établit ensuite, selon l'ordre des mérites fixé par lui-même, la liste finale des candidatures de l'établissement proposées pour un avancement.

Cette proposition de l'établissement, qui ne vaut pas promotion, est transmise au ministère ou au rectorat, selon l'autorité compétente en matière de promotion (la Ministre pour les personnels ITRF de catégorie A et B et les personnels de BU ; le Recteur pour les personnels ITRF de catégorie C et les personnels AENES). La proposition de promotion d'un agent par l'instance collégiale et/ou le Président de l'établissement n'a pas vocation à être reconduite d'une année sur l'autre, notamment car de nouvelles candidatures peuvent remettre en question le classement antérieur.

Le compte rendu des débats de l'instance collégial, visé par l'expert désigné secrétaire adjoint de séance et le Président, est également transmis au ministère ou au rectorat, afin d'éclairer la proposition de classement formulée par le Président.

5- L'information sur les résultats :

Le service des personnels BIATSS de la Direction des ressources humaines se tient à disposition des agents candidats pendant toute la durée de la campagne d'avancement.

Après l'étude des dossiers par l'instance collégiale et la transmission des candidatures proposées par l'établissement, les candidats proposés sont informés individuellement par mail. Cette proposition ne présume pas de leur promotion finale par le ministère ou le rectorat. De la même manière, les candidats non proposés sont informés individuellement par mail.

A réception des résultats définitifs des promotions transmises par le ministère ou le rectorat, les candidats promus et non promus sont informés individuellement par mail. Ultérieurement, un arrêté ministériel de

promotion indiquant le reclassement dans le nouveau grade/corps leur sera adressé. La promotion sera prise en charge après réception de l'arrêté, avec effet rétroactif à compter de la date de promotion effective.

PARTIE 2 - Les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants-chercheurs et assimilés

L'université Jean Moulin Lyon 3 s'attache à mettre en œuvre des procédures de promotion garantes du respect des orientations ministérielles prioritaires, telles que la prise en compte de l'activité professionnelle exercée dans le cadre d'une activité syndicale et des perspectives d'avancement régulières au sein de chaque corps dans le cadre d'une carrière articulée en deux ou trois grades.

Les enseignants-chercheurs disposent de deux voies d'avancement de grade (**I**) qui donnent lieu à une procédure unique (**II**) et, faisant l'objet d'un suivi et d'un accompagnement spécifique (**III**).

I. Les différentes voies d'avancement de grade :

La procédure d'avancement de grade des maîtres de conférences et des professeurs des universités est fixée par les articles 40 et 56 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires applicables à l'enseignant-chercheur et portant statut particulier du corps des professeurs d'universités et du corps des maîtres de conférences.

L'avancement de grade vise à valoriser la richesse, l'intensité et l'équilibre entre les activités pédagogiques, les activités scientifiques et les responsabilités collectives. Il s'agit donc d'une progression de carrière entraînant un passage dans un grade supérieur.

Deux voies d'avancement sont prévues en fonction de la situation des intéressés. La promouvabilité est une condition préalable à toute acte de candidature. Les promotions sont accordées dans la limite des contingents notifiés par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

1- L'avancement de droit commun :

L'avancement de grade des enseignants-chercheurs dépend pour moitié du CNU (phase nationale), et

pour moitié de l'établissement (phase locale), dans le respect des quotas de promotion définis au niveau ministériel.

Il s'agit d'une procédure unique consistant pour l'enseignant-chercheur éligible à déposer un seul dossier de candidature qui sera soumis à l'appréciation scientifique du CNU puis à celle de l'établissement (CAC restreint) qui prendra particulièrement en compte l'investissement du candidat au sein de notre Université.

2- L'avancement spécifique :

L'avancement spécifique est réservé aux enseignants-chercheurs exerçant des fonctions particulières prévues par l'article L. 718 -3 du Code de l'éducation qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche définies dans l'arrêté du 31 octobre 2001 et qui ont choisi de bénéficier de cette procédure spécifique d'avancement. Ce choix est exprimé annuellement. L'enseignant-chercheur éligible dépose un seul dossier de candidature qui sera soumis à l'appréciation de l'instance nationale en charge de l'octroi des promotions.

Quelle que soit l'option choisie, une procédure unique est mise en place.

II. Une procédure unique et dématérialisée :

Le dépôt et l'examen d'une candidature d'avancement de grade relève d'une procédure unique, entièrement dématérialisée, et soumise au respect du principe du contradictoire.

1- Une procédure unique :

Conformément aux dispositions de l'article 7-1 du décret du 06 juin 1984, l'enseignant-chercheur candidat à une promotion de grade, établit un rapport qui rend compte de l'ensemble de ses activités. Ce rapport présente le parcours scientifique, pédagogique et administratif du candidat. Le modèle du rapport est téléchargeable sur le site du Ministère. C'est le même rapport qui est examiné par les instances

compétentes : CNU, instance avancement spécifique et conseil académique restreint.

2- Une procédure dématérialisée :

Conformément au calendrier de gestion annuel défini par le ministère, les enseignants-chercheurs déposent leur dossier de candidature sur l'application dédiée Electra. Ce dernier est dématérialisée. La direction des ressources humaines informe nominativement les intéressés de leur prouvabilité et de la procédure à suivre. A la clôture de la campagne de candidature, la direction des ressources humaines via son service des personnels enseignants télécharge les dossiers en enclenche une procédure d'expertise.

3- Une procédure d'expertise :

Pour chaque candidature déposée, un avis qualitatif sur le dossier de l'intéressé est émis par le conseil académique restreint. La rédaction de cet avis donne lieu à la mise en œuvre en amont d'une procédure d'expertise dans le respect du principe d'impartialité.

Ainsi, chaque dossier fait l'objet de :

- deux expertises tenant lieu d'avis préparatoires,
- d'un retour d'observations de la part des candidats s'il y lieu,
- d'un avis final du conseil académique déposé sur l'application dédiée, (Galaxie)
- d'un retour d'observations de la part des candidats s'il y lieu sur l'application dédiée. (Galaxie)

Les expertises prennent la forme de deux avis préparatoires :

- un avis du directeur ou doyen de la composante de rattachement,
- un avis d'un membre du conseil académique restreint extérieur à la composante.

Le doyen de la composante de rattachement a la possibilité de solliciter deux avis internes à sa composante.

Par souci du respect du principe d'impartialité, les intéressés (experts et candidats) disposent de la possibilité de déclarer un conflit d'intérêt en renvoyant au service des personnels enseignants un formulaire

dédié. Ce formulaire fait l'objet en amont d'une diffusion aux enseignants promouvables ainsi qu'aux évaluateurs.

En cas de déclaration de conflit ou de lien d'impartialité, le dossier est expertisé par deux membres du Conseil académique dont l'un est extérieur à la composante.

Ces avis préparatoires sont portés à la connaissance du Conseil académique restreint qui formule un avis final selon la nomenclature suivante :

- réservé
- favorable
- très favorable
- très favorable avec soutien marqué de l'établissement

Les avis (préparatoires ou finaux) découlant de cette procédure d'expertise doivent obligatoirement se fonder sur des critères adoptés préalablement en conseil académique (cf. annexe 3). Ces derniers précisent que chaque avis doit être organisé selon trois rubriques :

- investissements pédagogiques au sein de l'université,
- responsabilités collectives au sein de l'université,
- encadrement et rayonnement de la recherche.

4- Un respect du principe du contradictoire :

Le principe du contradictoire est respecté à chaque étape de la procédure. Tout au long de cette procédure, les intéressés ont la possibilité d'émettre des observations. L'enseignant, après avoir pris connaissance des avis préparatoires, a la possibilité d'effectuer des observations. Son dossier assorti des avis préparatoires et ces observations est soumis à l'appréciation du CAC restreint qui formule un avis final. Cet avis est porté à la connaissance du candidat via l'application ELECTRA qui dispose, une nouvelle fois, de la possibilité d'émettre des observations. Le tout est enfin transmis au CNU qui émet des propositions de promotions. Le candidat a une dernière fois, la possibilité d'émettre des observations sur l'avis du CNU.

III. Un accompagnement spécifique :

Dans le respect des lignes directrices de gestion du MESRI, l'Université Jean Moulin Lyon 3 accorde une attention particulière à l'accompagnement des enseignants- chercheurs qui souhaitent s'inscrire dans une démarche d'avancement.

1- Un accompagnement en continu :

La direction des ressources humaines contribue à l'accompagnement professionnel des personnels par la mise en place et la coordination de dispositifs de soutien et de conseil et formation.

Le pôle Métiers et formation assure la mise à en œuvre de plusieurs dispositifs de tels que :

- **la mise place d'une période de professionnalisation des maîtres de conférences stagiaires :** conformément aux dispositions réglementaires les maîtres de conférences stagiaires nouvellement nommés bénéficient d'un dispositif de formation obligatoire de 32HTD, déchargé du service d'enseignement correspondant, et peuvent disposer d'une formation continuée pendant 5 ans. Le pôle Metiers et formations, offre aux intéressés un parcours de formation spécifique et un suivi de cette obligation de formation. Les maîtres de conférences stagiaires ont l'obligation de suivre un Mooc de 10h sur « se former dans le supérieur », un minimum de 10h de formation à choisir librement dans le catalogue de formation et un minimum de 12 h de formation choisies librement dans le catalogue du Pôle d'accompagnement à la Pédagogie Numérique.
- **la mise en place d'une formation professionnelle tout au long de la vie :** par le biais d'actions de formations collectives et ou individuelles, Le pôle Metiers et formations accompagne l'ensembles des enseignants chercheurs dans leurs parcours professionnels et leur développement personnel. La formation professionnelle tout au long de la vie est essentielle au développement des compétences des agents, à la construction et à l'évolution de leurs parcours professionnels.

Par ailleurs, des campagnes collectives de suivi de carrière sont mise en œuvre en application de l'article 18-1 du décret n°84-431 du 6 juin 1984. Ce suivi est réalisé par le conseil national des universités.

Enfin des dispositifs de réductions de service d'enseignement sont prévus dans certains cas : projet de recherche, préparation d'une HDR, ...

En complément de l'accompagnement continu organisé dans le cadre de campagnes collectives, la direction des ressources humaines s'attache à privilégier une prise en charge individuelle afin répondre au mieux aux besoins exprimés des enseignants.

2- Une prise en charge individuelle :

Chaque enseignant-chercheur nouvellement nommé est reçu individuellement par son gestionnaire de carrière. Ce premier rendez – vous, qui a pour objet d'identifier les besoins liés à la prise de poste et l'environnement de travail, est suivi d'au moins deux autres rendez-vous consacrés à la prise en compte de la carrière antérieure dans le futur classement dans le corps d'affectation. Ces échanges permettent à l'administration de construire une proposition de classement la plus valorisante possible, dans le respect des possibilités réglementaires, et de faire le point sur la carrière du nouvel enseignant-chercheur.

Par ailleurs, les possibilités d'avancement sont rappelées lors d'échanges individuels relatifs à des demandes de disponibilité ou de détachement.

Enfin, lors de la campagne nationale d'avancement de grade, les enseignants-chercheurs sont informés nominativement de leur promouvabilité et de la procédure à suivre. Cette information individuelle fait également l'objet d'une communications multi vectorielles via une diffusion par mail et sur l'intranet de l'établissement.

PARTIE 3 - Les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des enseignants du second degré

L'établissement s'inscrit totalement dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (Bulletin officiel spécial MENJ n°9 du 05 novembre 2020).

Concernant l'avancement des enseignants du second degré au corps des professeurs agrégés, la direction des ressources humaines suit le calendrier rectoral.

Elle informe les enseignants de leur promouvabilité afin qu'ils fassent acte de candidature via l'application du rectorat I-prof à l'adresse suivante <https://www.education.gouv.fr/i-prof-l-assistant-carriere-12194>. Les enseignants reçoivent également un mail du rectorat pour les informer du lancement de la campagne de promotion.

En amont, il est demandé chaque année aux enseignants de tenir à jour leur profil sur ce portail en mettant à jour régulièrement leur CV et en rédigeant au moment de la candidature une lettre de motivation faisant ainsi apparaître les étapes de la carrière de l'enseignant, l'analyse de son itinéraire professionnel et les motivations qui le poussent à présenter sa candidature.

La direction des ressources humaines sollicite en amont un avis des directeurs et doyens des composantes d'affectation. Ces avis et appréciations font l'objet d'une remontée au Rectorat.

Le recteur examine ensuite les dossiers des personnels en s'appuyant sur la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents et sur l'avis des établissements.

Les résultats de promotions sont transmis aux enseignants dès réception des décisions émises par ce dernier.

Les enseignants du second degré bénéficient d'un accompagnement spécifique via le dispositif de suivi de carrière. Ils bénéficient de trois rendez-vous de carrière. Les agents concernés sont convoqués un mois à l'avance. Une fois l'entretien effectué l'enseignant dispose d'un délai de 3 semaines pour formuler des observations. L'établissement effectue ensuite un retour au rectorat.

ANNEXES

ANNEXE 1

[Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la promotion et à la valorisation des parcours des enseignants-chercheurs et assimilés \(Bulletin officiel MESRI n°44 du 19 novembre 2020\).](#)

ANNEXE 2

[Lignes directrices de gestion ministérielles relatives relative aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la promotion et à la valorisation des parcours des personnels de bibliothèques, des personnels ingénieurs, et des personnels techniques de recherche et de formation \(ITRF\) du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation \(Bulletin officiel MESRI n°44 du 19 novembre 2020\).](#)

ANNEXE 3

[Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports \(Bulletin officiel spécial MENJ n°9 du 05 novembre 2020\).](#)

ANNEXE 4

Avancement de grade des enseignants-chercheurs
Critères fondant l'avis du CAC

Les critères définis dans ce document permettent aux évaluateurs précités (doyens, directeurs et / membres du CAC) de proposer un avis sur les candidatures à un avancement de grade. Cet avis est ensuite discuté et voté, sur la base des mêmes critères, par les membres du CAC restreint, avant transmission au CNU.

Pour l'établissement de cet avis, est d'abord prise en compte la manière dont sont assurées **les obligations statutaires de service** :

- la priorité donnée aux enseignements et aux examens sur les activités extérieures à l'université ;

- le respect des délais et des procédures pour rendre les notes de travaux dirigés, contrôles continus et examens, mémoires... ;
- la participation régulière aux surveillances et jurys de contrôles continus et examens ;
- la prise en compte et participation aux priorités pédagogiques des composantes (par exemple, le 1^{er} cycle de la filière juridique) ;

A cet effet, toute information utile sera communiquée au CAC restreint par la Composante.

Une fois assuré/e/s que les obligations statutaires sont correctement remplies, pour examiner la valeur d'un dossier, **les Doyens et Directeurs, tout comme les membres du CAC restreints se fonderont sur trois types de critères, qui pourront être pondérés par celui de l'ancienneté dans le grade.** L'implication dans la vie de l'université s'appréciera en effet dans la durée.

Les critères de référence pour l'avancement de garde des enseignants-chercheurs sont donc précisés ci-dessous.

I Investissements pédagogiques au sein de l'université

Enseignement :

- Niveau et volume des enseignements (Licence, Master, DU, préparation de concours) ;
- Innovation pédagogique ;
- Contribution au développement des formations professionnelles qualifiantes, à des formations en alternance, à la Formation Continue ;
- Missions d'enseignement à l'étranger.

Encadrement pédagogique :

- Direction ou correspondance d'une école doctorale ;
- Direction d'un département ou d'un pôle de formation ou d'une section ;
- Responsabilité d'un master, d'une licence et d'un autre diplôme.

II Responsabilités collectives au sein de l'université

Responsabilités administratives présentes et/ou passées :

- Présidence, vice-présidence, chargé de mission, participation aux conseils de l'université ;
- Décanats, assesseurs, directions d'instituts et autres unités, participation aux conseils des composantes ;
- Participation aux autres instances lyonnaises (UDL, autres universités, écoles...).

Responsabilités dans la vie collective de l'université et les nouveaux projets :

- Participation à l'élaboration des contrats quinquennaux (évaluation et accréditation), et à la mise en œuvre des réformes ;
- Participation aux collèges d'experts, comités de sélections (président, membre) ;
- Participation à diverses commissions ;
- Missions diverses internes et externes ;
- Gestion de projets collectifs particuliers.

III Encadrement et rayonnement de la recherche

Encadrement de la recherche :

- Direction et animation d'unités, équipes et centres de recherche ;
- Animations de séminaires ;
- Organisation de colloques, journées d'études, conférences ;
- Direction de thèses (titres de thèses soutenues, des thèses en cours) ;
- Direction de mémoires (titres des mémoires soutenus et en cours) ;
- Initiation à la recherche ;
- Participation aux instances de direction des structures de recherche.

Rayonnement :

- Relations et coopérations avec d'autres universités, instituts, écoles français et étrangers ;
- Missions et expertises ;
- Conférences et travaux de vulgarisation ;
- Rayonnement dans la cité et les milieux socio-économiques ;
- Participation à des instances nationales (notamment CNU, HCERES...) et internationales.

Délibération n° D2021-05-17-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-Ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par le comité technique du 21 mai 2021,

Sur proposition de la direction des ressources humaines,

Les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et assimilés et des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé de l'université Jean Moulin ont été adoptées par le comité technique lors de la séance du 21 mai 2021 et transmises pour information aux membres du conseil d'administration.

Les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et assimilés et des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé de l'université Jean Moulin sont annexées à la présente délibération.

Lyon, le 25 mai 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET

Direction des ressources humaines

Lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et assimilés et des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Références réglementaires

Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires.

Lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels enseignants -chercheurs et assimilés et des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé dans les établissements d'enseignement supérieur (Bulletin officiel MESRI n°44 du 28 novembre 2019).

Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (Bulletin officiel spécial MENJ n°10 du 14 novembre 2019).

Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité (Circulaire du 04 février 2020) Ensemble des circulaires de gestion MENJ et MESRI.

Préambule

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a introduit dans la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat des dispositions prévoyant l'édition de lignes directrices de gestion par les administrations en matière de mobilité.

Le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires vient préciser les conditions dans lesquelles, dans la fonction publique, l'autorité compétente peut édicter des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion constituent une nouvelle approche des problématiques de la mobilité pour l'ensemble des personnels issue de la loi du 6 aout 2019 précitée. Cette nouvelle dynamique vise à définir des orientations générales qui guident les procédures internes de chaque établissement. Elles s'accompagnent d'une évolution des instances paritaires et plus particulièrement des compétences des commissions paritaires d'établissement (CPE) pour les personnels BIATSS, qui ne sont plus amenées à se prononcer sur les questions de mobilité. Les dispositions statutaires relatives aux procédures de mobilité des personnels enseignants-chercheurs, définies par le décret statutaire n°84-431 du 6 juin 1984, restent quant à elles inchangées.

Ainsi, conformément aux conditions posées au IV de l'article 2 dudit décret, l'université Jean Moulin Lyon 3, en qualité d'établissement public, édicte ses propres lignes directrices de gestion, dans le cadre de celles posées par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministère de l'Education nationale, et de la Jeunesse.

Les présentes lignes directrices de gestion édictée par l'université Jean Moulin Lyon 3 sont l'expression d'une volonté politique de valorisation la mobilité de ses agents et d'amélioration de l'accompagnement en matière de mobilité.

L'établissement entend ainsi favoriser la mobilité géographique et fonctionnelle de l'ensemble de ses personnels en leur offrant la possibilité de parcours diversifiés tout en veillant au respect des enjeux de continuité, de qualité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'égalité

professionnelle entre les femmes et les hommes, de diversité et de lutte contre les discriminations.

Les différents processus de mobilité s'articulent pour l'ensemble des corps représentés à l'université Jean Moulin Lyon 3 autour de principes communs que sont la transparence des procédures, le traitement équitable des candidatures, la prise en compte des priorités légales de mutation, la recherche de la meilleure adéquation entre les attendus des postes ouverts à la mobilité et les compétences des candidats qui s'y présentent.

Pour accompagner les personnels dans leurs mobilités et leurs projets d'évolution professionnelle, l'établissement s'attache à mobiliser des dispositifs pertinents et à garantir la meilleure information tout au long des processus.

Les LDG ont vocation à être pluriannuelles afin de tracer une trajectoire et de déployer progressivement les plans d'accompagnement adaptés. Compte tenu de la nouveauté de ce dispositif, il est proposé que la 1ère année d'application de ces LDG à l'université Jean Moulin Lyon 3, au titre de l'année universitaire 2021 – 2022, fasse l'objet d'une évaluation en fin de période, pour permettre les éventuels ajustements nécessaires.

Ces lignes directrices de gestion concernent :

- Les personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) (**Partie 1**) ;
- Les personnels enseignants-chercheurs et assimilés (**Partie 2**) ;
- Les personnels enseignants du second degré (**Partie 3**).

Table des matières

PARTIE 1 - Les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité aux personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS).....	5
I. Les orientations générales de la mobilité des personnels BIATSS	5
II. Les procédures de mobilité des personnels BIATSS	7
III. Les dispositifs d'accompagnement à la mobilité des personnels BIATSS :	14
PARTIE 2 - Les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels enseignants-chercheurs et assimilés	22
I. Les dispositifs de mobilité entrante.....	22
II. Les dispositifs de mobilité sortante	24
III. Les dispositifs d'accompagnement à la mobilité des personnels enseignants- chercheurs	28
PARTIE 3 - Les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels enseignants du second degré	33
I. Les dispositifs de mobilité entrante.....	33
II. Les dispositifs de mobilité sortante	33
III. L'information et l'accompagnement des enseignants du second degré.....	34

PARTIE 1 - Les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS).

Les Lignes directrices de gestion définies par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) et le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (MENJ) organisent des procédures de mobilité pour les personnels BIATSS qui concilient le droit à la mobilité de chaque personnel et les nécessités de continuité du service public (I). Ces procédures de mobilité garantissent un traitement équitable des demandes de mobilité (II) et donnent lieu à un accompagnement par l'établissement qui vise à favoriser la mobilité des personnels BIATSS (III).

I. Les orientations générales de la mobilité des personnels BIATSS

1. Le cadre national de la mobilité des personnels BIATSS :

La politique de mobilité du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (pour les personnels ITRF, les personnels de bibliothèque) et le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (pour les personnels AENES) a pour objectif de favoriser la construction de parcours professionnels diversifiés tout en prenant en considération les compétences requises pour l'exercice de certaines fonctions, afin de garantir la bonne adéquation entre les exigences du poste et le profil du candidat.

Elle s'inscrit en outre dans le respect des dispositions de la loi 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, et notamment de son article 4 selon qui fait de la mobilité un droit reconnu à chaque fonctionnaire.

Cette politique de mobilité ministérielle s'inscrit également dans le cadre des dispositions de l'article 61 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et du décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 pris pour son application, qui dispose que les autorités compétentes sont tenues de faire connaître aux personnels toutes les vacances d'emplois.

Ces principes sont mis en œuvre pour les personnels BIATSS dans le cadre des dispositifs statutaires de mobilité suivants :

- **les campagnes annuelles de mutations à date** qui permettent de gérer, pour les personnels de la

filière AENES, les personnels de la filière bibliothèque et les personnels ATRF de la filière ITRF, toutes les demandes concernant tous les employeurs de la fonction publique de l'État et des collectivités territoriales disposant de Bibliothèques Municipales Classées ;

- **les mutations au fil de l'eau** qui permettent à tout moment de l'année, au moyen des postes publiés sur la place de l'emploi public (PEP) entre autre, de répondre aux besoins de recrutement sur des profils particuliers et/ou urgents.
- **la mobilité par mutation dans le cadre d'un corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) :** ce dispositif concerne les attachés d'administration de l'État (AAE), les conseillers techniques de service social des administrations de l'État (CTSSAE) et les assistants de service social des administrations de l'État (ASSAE) des autres ministères. Il offre la possibilité de rejoindre un autre ministère ou de rejoindre un de ces corps de l'Éducation nationale, sur demande, par simple mutation (et non par détachement).
- **les détachements entrants, sortants et les intégrations directes :** ils permettent d'accueillir des fonctionnaires titulaires d'autres corps affectés dans d'autres ministères, collectivités territoriales ou administrations. Ils offrent également des possibilités de mobilités sortantes aux personnels BIATSS de l'établissement dans d'autres ministères, collectivités territoriales aux administrations.

2. Les orientations stratégiques de l'établissement en matière de mobilité des personnels BIATSS :

Dans ce cadre, pour favoriser la mobilité des personnels BIATSS et répondre aux besoins d'emplois et de compétences de l'établissement, l'université Jean Moulin Lyon 3 met en œuvre une politique de mobilité adaptée qui répond aux objectifs suivants :

- Favoriser la construction de parcours professionnels diversifiés qui reflètent la richesse des missions et des compétences possibles ;
- Répondre aux intérêts partagés de l'employeur et de l'agent, afin de faire coïncider projets d'évolution de carrière des personnels et besoins d'emplois et de compétences de l'établissement ;
- Permettre à chaque personnel BIATSS d'être acteur de sa mobilité et de la construction de son parcours professionnel, accompagner les parcours et projets professionnels de l'ensemble des personnels BIATSS de l'établissement

Cette politique de mobilité se concrétise par des mobilités entrantes et des mobilités sortantes de personnels BIATSS.

S'agissant des mobilités entrantes de personnels BIATSS, l'université Jean Moulin peut être amenée à y recourir selon ses possibilités, ses priorités stratégiques et les besoins exprimés, dans le respect des dispositifs statutaires existants. La mobilité entrante est générée par l'identification d'un besoin relevant de missions pérennes de l'établissement, sur lequel peut être alloué un poste permanent. Sans faire obstacle à une diffusion en interne, le besoin identifié fait obligatoirement l'objet d'une publication selon les dispositions en vigueur, puis d'une procédure de sélection spécifique, telle que définie ci-dessous. Il peut finalement être pourvu par un candidat externe ou interne, selon la meilleure adéquation possible entre les attendus liés au poste vacant et les compétences des candidats.

S'agissant des mobilités sortantes, les personnels BIATS de l'établissement peuvent être amenés, du fait de leurs aspirations et de leur projet professionnel, à quitter temporairement ou définitivement l'université Jean Moulin, par le biais d'une mutation, d'un détachement, d'une mise à disposition, d'une disponibilité, ou d'un autre dispositif statutaire. Dans tous les cas, en accord avec sa politique de mobilité qui vise à favoriser la construction de parcours professionnels diversifiés, l'université apporte à ces personnels un accompagnement personnalisé. Comme le prévoient cependant les lignes directrices de gestion ministérielles, ce droit à la mobilité, reconnu statutairement et soutenu par l'établissement, peut être encadré par « des règles restrictives prévues dans un nombre limité d'hypothèses, notamment lorsqu'il s'agit du premier emploi de l'agent » ou d'une nécessité impérieuse de service, qui peut amener à différer de 3 mois au maximum la date du départ de l'agent en mobilité sortante.

II. Les procédures de mobilité des personnels BIATSS

Les mobilités des personnels BIATSS, organisées dans le cadre de campagnes annuelles de mutation ou au fil de l'eau (mutations, détachement, disponibilité ou mise à disposition), font l'objet de procédures transparentes qui garantissent un traitement équitable des candidatures.

1. Les campagnes annuelles de mutation :

a. Une procédure de candidature unique et dématérialisée :

Dans le cadre des campagnes annuelles de mutation de l'enseignement supérieur (personnels de la filière bibliothèque, de l'AENES et les personnels ATRF de la filière ITRF), les personnels concernés peuvent formuler plusieurs vœux de mobilité (six vœux au maximum).

Les candidats à une mutation peuvent demander tout poste de leur choix, même s'il ne figure pas sur la liste publiée, à l'exception des postes de direction qui font obligatoirement l'objet d'une publication. Une demande de mutation engage la responsabilité de son auteur pour les postes demandés, quel qu'en soit le rang, l'agent ne pouvant, sauf cas de force majeure, renoncer à être affecté sur un poste demandé. Les éventuels avis défavorables formulés par les autorités hiérarchiques devront être motivés, la faible ancienneté sur un poste ne pouvant constituer à elle seule un motif de refus de départ en mobilité.

Les candidats saisissent les éléments relatifs à leur situation au regard de leur demande de mobilité, notamment ceux les rendant prioritaires légalement, sur une application dédiée :

- sur l'application Poppee-Web : pour les personnels de Bibliothèques – 2 campagnes de mutation par an – une au printemps affectation au 1er septembre, une à l'automne affectation au 1er janvier ;
- sur l'application AMIA : pour les personnels Administratifs, Techniques et sociaux – 2 phases de mouvement, une interacadémique en décembre janvier février -une académique en mars avril .

À l'issue de la période de formulation des vœux de mobilité, la confirmation de demande de mutation de l'agent ainsi que les pièces justificatives nécessaires à son instruction doivent parvenir par la voie hiérarchique dans les délais indiqués par la note de service, faute de quoi la demande de mutation est annulée. Seule la confirmation signée, avec éventuellement des modifications de voeux, fait foi.

Après la fermeture des serveurs, seules sont examinées les demandes tardives de participation au mouvement, modificatives ou d'annulation, répondant à la double condition suivante :

- être parvenues dans un délai fixé annuellement par les services compétents ;
- être justifiées par un motif exceptionnel déterminé par l'administration.

b. Une procédure de départage des candidatures objective et équitable :

Pour départager les différentes candidatures reçues dans le cadre des campagnes annuelles de mutation, les établissements mettent en œuvre une procédure d'évaluation des candidatures reçues, qui respecte les priorités légales et permet de déterminer les profils les plus adaptés aux besoins à pourvoir.

Un agent candidat à mutation peut relever d'une seule ou de plusieurs priorités légales. Dans toute la mesure du possible et en fonction de l'intérêt du service, les priorités de traitement des demandes de mobilité définies par l'article 60 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 seront satisfaites qu'elles portent sur des postes non profilés

ou des postes profilés. Dans ce cas, parmi les profils en adéquation avec le poste offert, les demandes des agents relevant d'une priorité légale seront jugées prioritaires, et l'administration doit, pour écarter une priorité légale, justifier d'un intérêt du service pertinent, faute de quoi la décision prise encourrait, en cas de recours, la censure du tribunal administratif.

Les priorités légales prévues sont les suivantes :

- le rapprochement de conjoints ou de partenaires liés par un Pacs ;
- la prise en compte du handicap ;
- l'exercice dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles ;
- la reconnaissance du centre des intérêts matériels et moraux (Cimm) dans un département ou une collectivité d'outre-mer ;
- la prise en compte de la situation du fonctionnaire, y compris d'une autre administration, dont l'emploi est supprimé et qui ne peut être réaffecté sur un emploi correspondant à son grade dans son service.

Lorsqu'un poste est demandé par plusieurs candidats, les établissements mettent en œuvre la procédure de départage suivante :

- accuser réception de l'ensemble des candidatures reçues ;
- recevoir de manière systématique les agents qui bénéficient d'une priorité légale ;
- à profil équivalent, retenir le candidat bénéficiant d'une telle priorité ;
- compléter une fiche de suivi permettant d'objectiver le choix du candidat retenu ;
- adresser une réponse à l'ensemble des candidats.

Des critères supplémentaires peuvent également être utilisés en application des II et IV de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984. Ils sont pour le MESRI et le MENJ établis dans l'ordre suivant :

1. Pour les demandes de mutation au titre de la priorité légale de rapprochement de conjoints : la durée de séparation des conjoints ;
2. Pour les demandes de mutation au titre de la priorité légale de rapprochement de conjoints : le nombre d'enfants mineurs ;
3. Pour l'ensemble des demandes de mutation : l'exercice de l'autorité parentale conjointe (garde alternée, garde partagée, droit de visite) ;

4. Pour l'ensemble des demandes de mutation : l'ancienneté de poste ;
5. Pour l'ensemble des demandes de mutation : l'ancienneté de corps ;
6. Pour l'ensemble des demandes de mutation : le grade et l'échelon détenu.

Cette procédure de départage des demandes de mutation doit également s'accompagner de l'examen de la situation individuelle des agents liée en particulier à leur santé ou celle de leurs enfants par exemple.

2. Les mutations au fil de l'eau sur des postes à profil :

a. Une publicité des emplois vacants large et adaptée :

L'obligation de publicité, définie par le décret n° 2018- 1351 du 28 décembre 2018, s'applique à tous les établissements publics de l'État et donc aux établissements d'enseignement supérieur. Sont soumises à l'obligation de publicité sur le site internet national dédié, intitulé la Place de l'emploi public (PEP), les créations ou vacances d'emplois permanents à temps complet ou non complet dédiés aux fonctionnaires, ainsi que les créations ou vacances d'emplois de contractuels de droit public d'une durée indéterminée ou déterminée (s'ils ont une durée égale ou supérieure à un an).

En application de l'article 2 du décret du 28 décembre 2018 précité, certains emplois n'ont pas l'obligation d'être publiés sur la PEP. Il s'agit notamment :

- des emplois pourvus par les fonctionnaires appartenant à l'un des corps recensés en annexes 1 et 2 du décret, dont notamment les conservateurs des bibliothèques, les conservateurs généraux des bibliothèques et les bibliothécaires ;
- des emplois susceptibles d'être pourvus exclusivement par la voie de l'avancement de grade ou de corps ;
- des emplois pourvus par voie de concours, au titre d'une première affectation.

Afin d'améliorer la publicité de la vacance des postes, les offres d'emploi à pourvoir peuvent également être publiées par les établissements sur des canaux de diffusion complémentaires à celui de la PEP (site internet de l'établissement, Pôle emploi, sites spécialisés du type Indeed...), internes ou externes à l'établissement.

Afin de garantir l'effectivité de l'obligation de publicité des emplois vacants et de favoriser la mobilité des

personnels, l'université Jean Moulin Lyon 3 s'engage à mobiliser l'ensemble des canaux de diffusion des offres d'emploi adaptés, tant en externe (rubrique dédiée sur le site interne de l'établissement) qu'en interne (mailing aux personnels et rubrique dédiée dans la lettre d'information aux personnels).

b. Une procédure de départage des candidatures objective et équitable :

Dans le cadre de leur projet de mobilité au fil de l'eau (en dehors des campagnes annuelles de mutation, en particulier pour les personnels de la filière ITRF), les agents peuvent être amenés à effectuer au sein du MESRI une demande de mutation en candidatant sur des postes publiés sur la PEP ou tout autre support de publicité de la vacance d'un poste.

Dans ce cadre, les établissements recruteurs veillent à mettre en œuvre une procédure de départage des candidatures reçues qui soit équitable et objective. Cette procédure doit notamment respecter les priorités légales prévues aux articles 60 et de la loi 84-16 dans sa rédaction issue de la loi du 6 août 2019, dans les mêmes conditions que dans le cadre des campagnes annuelles de mutation (cf ci-dessus). Elle prend également en compte l'adéquation des profils des candidatures reçues aux postes à pourvoir et les critères supplémentaires définis par le MESRI et le MENJ, en application des II et IV de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984, dans les mêmes conditions que dans le cadre des campagnes annuelles de mutation (cf ci-dessus).

Pour mettre en œuvre cette procédure de départage des candidatures de manière transparente et équitable, l'université Jean Moulin s'engage à :

- accuser réception de l'ensemble des candidatures reçues ;
- recevoir de manière systématique les agents qui bénéficient d'une priorité légale ;
- à profil équivalent, retenir le candidat bénéficiant d'une telle priorité ;
- compléter une fiche de suivi permettant d'objectiver le choix du candidat retenu ;
- adresser une réponse à l'ensemble des candidats.

3. Les demandes de détachement, d'intégration directe et d'accueil des agents relevant de corps interministériels à gestion ministérielle :

L'examen des demandes de détachement, d'intégration directe et d'accueil des agents relevant de corps interministériels à gestion ministérielle relève de la procédure de candidature et de départage des candidatures

sur postes à profil au fil de l'eau (voir ci-dessus). L'examen de ces demandes de mobilité s'effectue au regard des besoins en emploi notamment à l'issue des concours et des affectations des sortants d'école d'application.

Les détachements entrants permettent à des agents d'autres corps, d'autres filières, d'autres ministères ou d'une autre fonction publique, de diversifier leur parcours professionnel et, pour certains d'entre eux d'engager une reconversion professionnelle pouvant les conduire à une intégration dans le corps d'accueil. Ils peuvent également permettre aux fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions d'être reclassés dans un autre corps. Ces détachements permettent donc également d'élargir le vivier de recrutement du ministère et de l'université.

Le fonctionnaire titulaire peut être détaché à sa demande dans un autre corps de la fonction publique ou hors fonction publique. Le détachement peut être de courte (6 mois maximum) ou de longue durée (supérieure à 6 mois et au maximum égale à 5 ans). Il est renouvelable pour des périodes ne dépassant pas 5 ans. Le fonctionnaire détaché perçoit la rémunération de son emploi d'accueil. À la fin de son détachement, le fonctionnaire réintègre son emploi ou peut intégrer son corps ou cadre d'emplois d'accueil.

Les intégrations directes obéissent aux mêmes principes. Dans la fonction publique, l'intégration directe permet de changer de corps ou de cadre d'emplois, sans détachement préalable, dans le cadre d'une mobilité. Les corps et cadres d'emplois d'origine et d'accueil doivent être de même catégorie et de niveau comparable. Les services accomplis dans le corps ou cadre d'emplois d'origine sont assimilés à des services accomplis dans le nouveau corps ou cadre d'emplois

4. La disponibilité et la mise à disposition

L'examen des demandes de disponibilité ou de mise à disposition relève de la procédure de candidature et de départage des candidatures sur postes à profil au fil de l'eau (voir ci-dessus). L'examen de ces demandes de mobilité s'effectue au regard des besoins en emploi notamment à l'issue des concours et des affectations des sortants d'école d'application.

La disponibilité

La disponibilité est la situation du fonctionnaire qui cesse temporairement d'exercer son activité dans la fonction publique. Elle peut être accordée pour différents motifs, et donc des conditions variables. Le

fonctionnaire en disponibilité cesse de bénéficier de sa rémunération, de ses droits à avancement (sauf dans certains cas) et de ses droits à la retraite, sauf, sous certaines conditions, s'il exerce une autre activité.

L'agent qui souhaite, pendant sa disponibilité, exercer un autre emploi, doit en informer préalablement l'établissement.

La mise à disposition

La mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce des fonctions hors du service où il a vocation à servir. Elle ne peut avoir lieu qu'avec l'accord de l'agent, et doit être prévue par une convention conclue entre l'université d'origine et l'organisme d'accueil.

Ce dispositif peut être mis en place notamment auprès de partenaires publics (conseil régional, ...) ou d'autres établissements d'enseignement supérieur.

5. La mobilité interne à l'université Jean Moulin Lyon 3 :

La mobilité interne est un levier que les personnels BIATSS de l'université Jean Moulin Lyon 3 peuvent utiliser pour dynamiser leur parcours professionnel, en découvrant d'autres fonctions au sein de l'établissement et en diversifiant le champ de leurs compétences sans modifier leur affectation. L'établissement organise une mobilité interne au sein de l'établissement, selon 2 modalités complémentaires :

- Une campagne annuelle de mobilité interne, en complément de la phase d'affectation des lauréats de concours,
- Une mobilité interne possible au fil de l'eau, lorsqu'un poste pérenne se libère en cours d'année.

Le développement croissant de la mobilité des personnels BIATSS entraîne des vacances d'emplois en cours d'année, désormais sans régularité particulière. Afin de pourvoir aux besoins d'emploi ainsi créés au fil de l'eau, mais également de favoriser la mobilité en interne, l'établissement s'engage à développer un dispositif de mobilité au fil de l'eau agile et adapté, en complément de la campagne annuelle de mobilité interne, afin de pourvoir les postes vacants au fur et à mesure de leur vacance, au plus près des besoins des services et des souhaits des agents. La liste des postes ouverts à la mobilité interne est consultable sur la page intranet dédiée et diffusée également par mail auprès de l'ensemble des personnels. Les candidatures des personnels BIATSS de l'établissement reçues dans ce cadre sont départagées dans le respect des règles de gestion précisées ci-dessus, afin de garantir la transparence et l'équité de cette procédure de mobilité

interne à l'établissement.

6. Les mobilités internationales :

L'Université Jean Moulin Lyon 3 propose les dispositifs de mobilité du programme Erasmus+. Ces mobilités internationales sont ouvertes à tout le personnel BIATSS titulaire et contractuel. Elles favorisent le partage de bonnes pratiques, la formation des personnels, et participent au développement de partenariats internationaux.

La mobilité internationale « Shadowing » permet d'améliorer ses pratiques professionnelles, de rencontrer individuellement des collègues et découvrir le fonctionnement des services de nos universités partenaires en Europe.

La mobilité internationale « Staff week » permet de participer à une semaine thématique pré-organisée par les universités européennes, où des ateliers sont prévus avec la présence d'autres collègues internationaux. Ces dispositifs de mobilité internationale sont proposées en organisées par le service général des relations internationales (SGRI), en lien avec la DRH.

III. Les dispositifs d'accompagnement à la mobilité des personnels BIATSS :

Développés et mobilisés par le pôle RH métiers et formation et le service des personnels BIATSS, les dispositifs d'accompagnement à la mobilité, qu'elle soit géographique et/ou fonctionnelle, visent à donner aux personnels BIATSS les ressources pour devenir acteurs de leur évolution professionnelle, tout en répondant aux besoins des services en matière de compétences.

Des outils d'accompagnement à la mobilité (3) sont mis en place en parallèle des dispositifs relatifs la formation tout au long de la vie (2) par le pôle RH Métiers et formation (1) qui est un acteur central de la politique d'accompagnement RH de l'université Jean Moulin Lyon 3.

1. L'accompagnement à la mobilité par le pôle RH Métiers et Formation :

Forte de sa volonté d'accompagner les personnels BIATSS dans leurs projets individuels de mobilité et d'évolution professionnelle, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a créé en 2011 un pôle RH Métiers et Formation au sein de la Direction des ressources humaines de l'établissement.

Ce pôle a pour mission l'information de tous les agents en matière de formation des personnels et l'accompagnement de leurs projets professionnels. Il est constitué d'une équipe chargée de la formation, du conseil et de l'accompagnement des personnels de l'établissement, notamment BIATSS. Il a été renforcé en 2019 par le recrutement d'une chargée d'accompagnement RH, qui est la Conseillère Mobilité Carrière (CMC) à disposition de tous les personnels de l'établissement.

Il est assisté dans sa mission par la Commission de la Formation des Personnels qui a pour missions de réfléchir à la politique à mener en termes de formation des personnels, de statuer sur les demandes individuelles non proposées dans le plan de formation, les demandes de bilan de compétences, de VAE, de congés formation, de CPF.

Le service des personnels BIATSS, en charge de la gestion administrative de la carrière des personnels BIASS, assure systématiquement un relais auprès du pôle RH Métiers et Formation en cas d'expression d'un projet de mobilité par un personnel BIATSS. Cette transversalité de gestion permet un ajustement des mesures d'accompagnement au plus près des besoins exprimés par les personnels.

Plusieurs dispositifs spécifiques sont déployés par le pôle RH Métiers et formation afin de soutenir et d'accompagner le développement professionnel et la mobilité fonctionnelle et géographique des personnels BIATSS tout au long de leur carrière.

a. Une offre de formation riche et adaptée à chaque étape de la carrière :

Par le biais d'actions de formations collectives et ou individuelles, l'université Jean Moulin Lyon 3 accompagne l'ensemble des personnels BIATSS dans la construction de leur parcours professionnel et leur développement personnel.

La formation professionnelle tout au long de la vie est essentielle au développement des compétences, à la construction et à l'évolution du parcours professionnel : elle favorise à ce titre la mobilité fonctionnelle et géographique.

Dans le cadre de la démarche « Convergence », coordonnée pour l'ensemble du site lyonnais par le pôle RH Métiers et formation de l'université Jean Moulin Lyon 3 et qui a pour objectif de proposer et de développer une offre de formation mutualisée entre les différents établissements d'enseignement supérieur membres de

la COMUE, les personnels BIATSS de l'établissement ont accès, à tout moment de leur carrière et quel que soit leur statut, à un catalogue de formations mutualisées, proposant annuellement environ 150 formations couvrant la majorité des besoins de formation exprimés aux différentes étapes de la carrière des personnels BIATSS (parcours de formation lors de la prise de fonction, développement et renforcement des compétences, accompagnement du développement professionnel et personnel...).

Les personnels BIATSS peuvent également, à titre individuel, demander à bénéficier d'une action de formation spécifiquement adaptée afin d'acquérir de nouvelles compétences, nécessaires à la mise en œuvre de leurs missions ou pour anticiper leur évolution, ou encore dans le cadre d'une mobilité professionnelle horizontale ou verticale.

b. Un accompagnement individuel proposé par une chargée d'accompagnement RH - conseillère mobilité carrière (CMC) :

L'université Jean Moulin Lyon 3 a créé en 2019 un poste de chargée d'accompagnement RH, qui est la Conseillère Mobilité Carrière (CMC) à disposition de tous les personnels de l'établissement. Cette ressource permet d'offrir à l'ensemble de ses personnels, dont les personnels BIATSS, un appui individualisé dans la construction de leur parcours professionnels et une aide à l'identification et à la mobilisation des outils de mobilité à leur disposition.

Quel que soit le projet de l'intéressé, l'accompagnement proposé par la CMC respecte 2 principes intangibles : l'autonomie du personnel BIATSS (l'agent reste l'acteur de sa démarche de mobilité) et la confidentialité (la prise de rendez-vous s'effectue en ligne sur l'intranet des personnels et l'entretien peut se tenir dans le lieu choisi par l'agent).

Dans le cadre de cet accompagnement de carrière, la conseillère mobilité carrière (CMC) propose un appui dans la construction du parcours professionnels, notamment en matière de mobilité, et une aide à l'élaboration des outils de candidatures et des stratégies de mobilité. Que le projet de l'agent soit bien défini ou non, la conseillère mobilité carrière (CMC) aide à prendre conscience de ses compétences (à travers un bilan de carrière, par exemple) et des leviers de mobilités mobilisables. Elle donne aussi des conseils sur les moyens de les faire activer (dans un CV, une lettre de motivation, à l'oral...).

2. Les dispositifs de formation tout au long de la vie au service de la mobilité

Outre les formations individuelles et collectives organisées et proposées par le pôle RH Métiers et formation, différents dispositifs de formation tout au long de la vie peuvent être mobilisés par les personnels BIATSS qui sont engagés dans un projet de mobilité professionnelle.

a. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le dispositif de VAE permet à l'agent de faire reconnaître officiellement ses compétences professionnelles et personnelles acquises par l'expérience professionnelle, associative ou bénévole, en vue de l'obtention d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle. Le candidat doit constituer un dossier rendant compte des activités exercées puis le présenter devant un jury. La validation peut être totale ou partielle. Dans ce dernier cas, le candidat dispose d'un délai de 5 ans pour compléter sa formation ou son expérience professionnelle. Le jury peut également rejeter la demande de validation. L'agent doit avoir une expérience d'au moins 1 an dans le domaine concerné. L'agent peut bénéficier d'un congé pour VAE, d'une durée maximale de 24 heures de temps de service par an et par validation. Cette durée peut être fractionnée.

b. Le bilan de compétences

Le bilan de compétences permet aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et motivations. Il sert à définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. Il peut être réalisé à la demande de l'agent ou de l'université. Réalisé par un organisme externe spécifiquement qualifié, le bilan comprend trois phases : la phase préliminaire pendant laquelle le prestataire identifie le besoin et explique le déroulé du bilan de compétences, la phase d'investigation (permet d'analyser différentes dimensions du bénéficiaire à savoir ses connaissances, ses compétences, ses aptitudes, ses qualités, ses intérêts et motivations, ses valeurs, sa personnalité) et enfin la phase de conclusion où il est remis à l'agent une synthèse commentée qui définit le projet et précise les étapes de mise en œuvre. L'agent peut bénéficier d'un congé pour bilan de compétences, d'une durée maximale de 24 heures de temps de service. Cette durée peut être fractionnée. Tout projet de bilan devra faire l'objet d'un entretien préalable avec le Pôle RH Métiers et Formation, afin de définir si cette démarche est la mieux adaptée aux besoins de l'agent. La prise en charge d'un Bilan de compétences par l'établissement se fait dans la limite des crédits disponibles.

c. Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le CPF remplace le droit individuel à la formation (DIF). De la même manière, il constitue un crédit d'heures que chaque agent peut mobiliser pour ses besoins propres de formation.

Le CPF permet d'acquérir, chaque année et sans condition d'ancienneté de service, des droits à formation dans la limite de 150 heures : 25 heures par an (sauf pour les agents de catégorie C ne possédant aucun diplôme ou titre professionnel enregistré et classé au niveau V du RNCP qui peuvent bénéficier d'une alimentation majorée).

Le CPF permet d'accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle. Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

Les priorités suivantes en matière de mobilisation du CPF ont été définies par l'établissement après avis du Comité Technique :

- Prévention de l'inaptitude physique
- Formation après retour longue maladie
- Préparation aux concours ou examens professionnels
- Acquisition des socles de connaissances et compétences
- Formations dans le cadre d'une VAE.

Les actions de formation suivies au titre du CPF ont lieu, en priorité, pendant le temps de travail.

Une prise en charge financière peut être demandée à l'établissement, après avis de la commission de formation. Le financement éventuellement accordé est partiel, à hauteur de 1500 euros maximum. Le financement ne peut porter que sur les frais de procédure et d'accompagnement à la formation, et en aucun cas sur les frais d'inscription, qui restent à la charge de l'agent. En cas d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, l'agent doit rembourser l'ensemble des frais engagés par son employeur.

L'université Jean Moulin Lyon 3 organise 2 campagnes de CPF par an : une en octobre de l'année n pour des formations débutant le 1er semestre de l'année n+1 et une en mai de l'année n+1 pour des formations

débutant le 2ème semestre de l'année n+1. Les personnels BIATSS sont informés de l'ouverture d'une campagne de CPF par mail et par le biais de la lettre d'information RH. Les demandes de mobilisation du CPF font l'objet d'un avis de la commission de formation de l'établissement.

d. Le Congé de Formation Professionnelle (CFP) :

Les fonctionnaires (ainsi que les contractuels justifiant de l'équivalent de trente-six mois au moins de services effectifs à temps plein au titre de contrats de droit public, dont douze mois au moins au sein de l'établissement) en activité peuvent bénéficier, en vue d'étendre ou de parfaire leur formation personnelle, d'un congé de formation professionnelle (CFP) pour une durée maximale de 3 ans sur l'ensemble de leur carrière. Les intéressés perçoivent une indemnité mensuelle forfaitaire durant leur CFP, d'une durée maximale de 12 mois fractionnables.

Une campagne annuelle est lancée en mai de chaque année et les agents en sont informés par mail envoyé par le pôle RH Métiers et Formation. Les agents souhaitant faire une demande sont invités à remplir le formulaire dédié. Les demandes sont étudiées notamment au regard du projet professionnel de l'agent. Une attention particulière est portée aux éléments de motivation contenus dans la demande. Le coût de la formation est à la charge de l'agent. Les formalités d'inscription à la formation sont effectuées par l'agent.

e. Les formations personnelles et individuelles

Les personnels BIATSS peuvent formuler des demandes de formation personnelles et individuelles. Ces demandes à l'initiative de l'agent font l'objet d'une campagne d'information annuelle qui fixe le calendrier de dépôt des demandes. Elles sont étudiées par la commission de formation courant mai de l'année n-1. Une seule demande de prise en charge par an et par agent peut être formulée. Elle ne peut pas concerner une formation déjà passée. Le financement est partiel, à hauteur de 75% maximum, et plafonné à 500€, dans la limite des crédits disponibles. Les frais de mission liés à la formation (déplacement, hébergement, repas) sont à la charge de l'agent. Le versement du financement accordé est fait sur présentation de la facture acquittée.

3. Les outils d'appui au projet de mobilité

Outre l'accompagnement proposé par le pôle RH Métiers et formation et la mobilisation des différents dispositifs de formation disponibles, les personnels BIATSS engagé dans une démarche de mobilité peuvent également utiliser les outils d'appui à la mobilité suivants.

a. L'offre d'emploi

L'offre d'emploi est un outil de communication essentiel dans le cadre d'un projet de mobilité : c'est une synthèse des missions et compétences principales attendues par le service recruteur, selon la politique de l'établissement et le contexte socio-économique. Elle est destinée à des candidats en recherche, et est diffusée via des plateformes d'emploi (PEP, Pôle emploi, Linked'in, Indeed....) ou sur les sites institutionnels des administration qui recrutent.

La place de l'emploi public (PEP) est le 1er site de diffusion des offres d'emploi commun aux trois versants de la fonction publique. Il permet de consulter les offres d'emploi (plus de 20 000 en permanence dans toute la France), candidater ou publier les offres. L'un des objectifs de cet outil est de favoriser la mobilité, qu'elle soit interministérielle ou inter-fonction publique, et d'accompagner les projets d'évolution professionnelle.

Pour favoriser la mobilité des personnels BIATSS, l'université Jean Moulin Lyon 3 diffuse les offres d'emploi à pourvoir dans l'établissement sur la PEP, mais également sur son site internet à la rubrique dédiée et sur les outils spécialisés dédiés (Pôle emploi, Indeed, LinkedIn, réseaux professionnels spécialisés...).

b. La fiche de poste

La fiche de poste a pour objet de fournir une information claire, homogène et complète sur la nature des activités et des responsabilités confiées à un collaborateur sur un poste donné ainsi que sur les conditions et moyens d'exercice de celles-ci. Cette fiche de poste peut être notamment évolutive en fonction des besoins de service. C'est le document de liaison entre les managers, les personnels et la Direction des ressources humaines, mais également un outil de dialogue lors de l'entretien professionnel, et un outil de gestion personnalisée des agents pour la valorisation de leurs compétences.

A l'université Jean Moulin Lyon 3, elle doit obligatoirement être saisie dans l'application de gestion informatique des entretiens professionnels (Extract).

c. La fiche Métier ou Emploi-type

Les différents métiers exercés par les agents publics sont décrits dans des référentiels métiers, qui comportent pour chaque emploi-type, une fiche métier comportant plusieurs rubriques décrivant les activités exercées et des compétences requises. Les différents répertoires métiers sont des outils qui permettent d'identifier et de décrire les emplois d'une structure et d'en donner une vision panoramique, ordonnée et prospective.

[Le répertoire interministériel des métiers de l'État \(RIME\)](#) décrit plus de 280 emplois- référence et plus de vingt domaines fonctionnels correspondant à des missions d'ordre stratégique, opérationnel ou de support. Il est complété par un [dictionnaire des compétences des métiers de l'État](#) précisant les savoir-être, des savoir-faire et des domaines de connaissances correspondants.

[Le répertoire des métiers de l'enseignement supérieur](#), de la recherche et de l'innovation (REME), décrit 105 emplois-type qui couvrent l'ensemble des missions du MESRI.

Les personnels ITRF peuvent également consulter le référentiel des emplois type de la recherche et de l'enseignement supérieur, [REFERENS 3](#), qui décrit 242 métiers repartis par BAP (Branche d'Activité Professionnelle)

Les personnels de bibliothèque peuvent également consulter le référentiel de la filière bibliothèque, [BIBLIOFIL](#).

d. L'entretien professionnel

L'entretien professionnel est un moment d'échange essentiel entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct, qui est organisé annuellement. Il est obligatoire pour les personnels BIATSS titulaires et agents contractuels. Le contenu de l'entretien professionnel porte sur le bilan de l'année écoulée, la fixation des objectifs de l'année à venir, les acquis de l'expérience professionnelle, les besoins de formation, les perspectives d'évolution de carrière, la valeur professionnelle et la manière de servir. C'est donc un moment privilégié pour échanger sur les projets de mobilité d'un personnel BIATSS.

L'entretien doit donner lieu à la rédaction d'un compte-rendu saisi dans l'application de gestion informatique des entretiens professionnels (Entract).

e. L'entretien et le bilan de carrière

Tout agent peut bénéficier d'un entretien ou d'un bilan de carrière afin d'être conseillé sur l'évolution de son parcours professionnel et pour la construction d'un projet professionnel, notamment en matière de mobilité. A l'université Jean Moulin Lyon 3, les entretiens et bilans de carrière sont réalisés sur demande des personnels BIATSS par la chargée d'accompagnement RH – Conseillère mobilité carrière (CMC).

PARTIE 2 - Les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels enseignants-chercheurs et assimilés

Différents dispositifs sont à la disposition des enseignants chercheurs, pour favoriser tant la mobilité entrante (**I**) que la mobilité sortante (**II**). Les enseignants chercheurs engagés dans des démarches de mobilité bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement spécifique (**III**).

I. Les dispositifs de mobilité entrante

Dans le cadre de sa politique de gestion des emplois, définie selon ses priorités stratégiques et les besoins exprimés, l'université Jean Moulin Lyon 3 peut recourir à la mobilité entrante dans les conditions suivantes :

1. Mutations ou détachements dans le cadre des campagnes de recrutement :

L'université Jean Moulin Lyon 3, en la matière, s'inscrit dans le cadre dans les lignes directrices de gestion du MESRI (Annexe 1, p.6) qui rappellent le dispositif réglementaire en vigueur.

Les candidatures à la nomination dans un emploi d'enseignant-chercheur créé ou déclaré vacant par mutation et des candidats à cette nomination par détachement, sont examinées par un comité de sélection constitué conformément aux articles 9, 9-1 et 9-2 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs.

Dans le respect de leur indépendance et de leur souveraineté, et en recherchant la meilleure adéquation des profils et du poste à pourvoir, les comités de sélection peuvent prendre en compte les éléments figurant dans la fiche de poste.

Concernant le cas spécifique de la mutation prioritaire, outre le cadre réglementaire, prévu également par les lignes directrices de gestion du MESRI (Annexe 1, p.6 et 7), l'université Jean Moulin Lyon 3 a la possibilité d'établir des critères supplémentaires subsidiaires, qui font l'objet d'une validation par les instances compétentes, permettant au conseil académique en formation restreinte, compétent en lieu et place du comité de sélection, de départager les candidatures qui relèveraient de mutations prioritaires.

En effet, l'article 9-3 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs prévoit que par dérogation à la procédure applicable à la mobilité de droit commun, le conseil académique, examine les candidatures à la mutation et au détachement des personnes mentionnées au 1° à 5° des articles 60 et 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, sans examen par le comité de sélection. Le conseil académique restreint peut s'appuyer sur les responsables de l'environnement d'accueil de l'emploi d'enseignant-chercheur considéré (direction de composante, direction d'unité de recherche, etc...) pour l'aider à évaluer l'adéquation du candidat au profil.

L'université Jean Moulin Lyon 3 vise à s'assurer, à travers l'analyse d'un rapporteur spécialiste de la discipline concernée et extérieur au comité de sélection de la meilleure adéquation possible entre le candidat et le profil de poste. L'adéquation aux critères liés à la stratégie de l'établissement s'il y a lieu est également être un élément d'appréciation.

Tout avis défavorable porté sur une candidature à la mutation pour raison prioritaire est dûment motivé en particulier lorsqu'il repose sur une inadéquation du candidat au profil de poste.

2. La mise à disposition dans le cadre d'un besoin spécifique

La mise à disposition (MAD) est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais exerce des fonctions hors du service où il a vocation à servir. Il conserve dans cette position ses droits à l'avancement et à la retraite. La MAD ne peut avoir lieu qu'avec l'accord de l'agent. La durée de la MAD est fixée dans la limite de 3 ans renouvelables et elle peut être à temps complet ou à temps partiel.

Dans le cas où l'université Jean Moulin Lyon 3 recourt, de manière temporaire, à cette voie pour pourvoir à des fonctions dont le besoin est identifié par l'établissement, l'accueil des enseignants chercheurs ainsi accueillis est organisé dans le cadre d'une convention qui en définit les conditions de mise en œuvre (quotité horaire, mission, aspects financier).

3. L'échange de service statutaire

L'université Jean Moulin Lyon 3 peut, sur la dimension du service d'enseignement et par le biais de conventions d'échanges de services entre universités, répondre à un besoin croisé d'enseignement avec un autre établissement d'enseignement supérieur et de recherche. Cet échange est mis en œuvre

par le biais d'une convention qui en définit les modalités d'application (quotité horaire, mission, aspects financier). Ainsi, deux enseignants-chercheurs ont la possibilité d'intégrer dans leur service statutaire un nombre d'heures qu'ils effectueront pour le compte d'un autre établissement dans la limite de leur obligation de service. La possibilité est également offerte à un enseignant chercheur d'intégrer dans son service statutaire un volume d'heures qu'il effectuera pour le compte d'un autre établissement : une convention avec l'établissement d'accueil en définira les modalités d'application (volume horaire, compensation financière).

Outre ces dispositifs favorisant la mobilité entrante des enseignants-chercheurs, des dispositifs de mobilités sortantes sont également prévus.

II. Les dispositifs de mobilité sortante

Plusieurs dispositifs sont prévus afin de permettre les mobilités sortantes des enseignants-chercheurs.

1. La mutation auprès d'un autre établissement d'enseignement supérieur

Conformément aux dispositions prévues par le décret du 6 juin 1984, un enseignant-chercheur a la possibilité de candidater par la voie de la mutation (articles 33 et 51) sur ouvert un emploi au sein d'une autre université, sous réserve de satisfaire une obligation de service de trois ans.

Cependant, cette obligation peut être levée peut être levée par le Président, après avis favorable du conseil académique en formation restreinte. Cette dérogation se matérialise par une demande d'exeat qui doit être préalablement introduite par l'enseignant-chercheur, dans des délais compatibles avec le calendrier de candidature à l'emploi visé.

Afin d'éclairer le conseil académique en formation restreinte, l'université Jean Moulin Lyon 3 sollicite l'avis de la composante de rattachement de l'intéressé sur cette demande d'exeat. Cet avis est un élément d'appréciation déterminant pour le conseil académique en formation restreinte.

2. Le détachement

La position de détachement (de 6 mois à 5 ans maximum, renouvelable) permet à l'enseignant-chercheur de quitter son corps d'origine tout en continuant à bénéficier, dans ce corps, de ses droits à l'avancement et à la retraite par le biais d'une affectation temporaire.

La réglementation prévoit divers types de détachement dont le cas de détachements à l'étranger ou auprès d'une autre administration française. Ainsi, un enseignant-chercheur peut être détaché auprès d'une université étrangère, au sein de laquelle il serait recruté par contrat, ou au sein d'une autre administration française, telle que le ministère de la Justice ou l'institut national du statistique et des études économiques (INSEE). Il appartient à l'enseignant-chercheur qui souhaite s'inscrire dans cette démarche de mobilité d'identifier une structure pouvant l'accueillir par détachement puis de prendre attaché avec le service RH afin d'introduire sa demande et de bénéficier d'une information adaptée sur ses droits et sur la procédure applicable. L'arrêté de détachement est pris par le président de l'université, après avis du Conseil académique en formation restreinte. À la fin du détachement, l'enseignant-chercheur est réintégré de plein droit dans son corps d'origine et dans l'établissement dans lequel il était précédemment affecté.

Le détachement est donc un outil de mobilité fonctionnelle et géographique que l'enseignant-chercheur peut utilement mobiliser pour exercer des missions dans d'autres administrations publiques françaises ou auprès d'établissements d'enseignement supérieur étrangers.

3. La délégation

Deux cas sont à distinguer :

a. La délégation à des fins d'intérêt général

Les enseignants-chercheurs peuvent être placés, à des fins d'intérêt général, en délégation (cinq ans maximum, renouvelable) dans un établissement public de recherche (à caractère industriel et commercial, ou à caractère administratif), ou dans un établissement public à caractère scientifique et technologique, ou pour enseigner dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger (ou dans des organisations internationales), ou pour créer une entreprise, tout en conservant le lien avec son établissement d'origine. La délégation peut s'effectuer à temps incomplet.

Les enseignants-chercheurs placés en délégation continuent à percevoir leur rémunération et à bénéficier de l'ensemble des droits attachés à la position d'activité. Ils restent affectés dans leur établissement et ne peuvent être remplacés par des titulaires.

La délégation est subordonnée à la conclusion, entre l'établissement d'origine et l'institution, l'établissement, l'entreprise ou l'organisme d'accueil, d'une convention qui en fixe l'objet et en détermine les modalités (horaire, mission, exercice du pouvoir disciplinaire).

La délégation est prononcée par arrêté du président de l'université, après avis du conseil académique en formation restreinte.

b. Délégation des enseignants-chercheurs pour activité de recherche ou sur fonction institutionnelle au CNRS

Pendant cette période de délégation (six mois à temps plein, un an à temps plein ou un an à mi-temps), l'enseignant-chercheur cesse tout ou partie de son service d'enseignement afin de se consacrer au projet de recherche qui aura été validé par le CNRS et son établissement.

L'accueil en délégation fait l'objet d'une campagne annuelle de sélection des candidatures, effectuée par le CNRS après avis de l'établissement. La délégation auprès du CNRS fait l'objet d'une convention entre le CNRS et l'établissement d'origine de l'enseignant-chercheur retenu.

4. La mise à disposition

La mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir. Elle ne peut avoir lieu qu'avec l'accord de l'enseignant, et doit être organisée par une convention conclue entre l'université d'origine et l'organisme d'accueil.

Ce dispositif peut être mis en place notamment auprès de partenaires publics (autres administrations, collectivités territoriales...) ou d'autres établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, un enseignant – chercheur peut être mis à disposition au profit d'une Communauté d'établissement (ComUE), en raison de ses compétences spécifiques et pour assurer une mission en lien avec une politique de site liée à ces compétences.

5. La disponibilité

La disponibilité est la situation de l'agent qui se trouve placé temporairement hors de son administration ou service d'origine : c'est une suspension temporaire de la carrière d'enseignant-chercheur. L'enseignant-chercheur, dans cette position, cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et de ses droits à la retraite,

sauf dans les cas de disponibilité de droit pour élever un enfant de moins de 12 ans et de disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise.

Il existe plusieurs types de disponibilité : les disponibilités accordées de droit (pour élever un enfant de moins de 12 ans, pour suivre son conjoint, ...) et les disponibilités accordées sous réserve de nécessité de service (création d'entreprise, convenances personnelles...). Quel que soit le type de disponibilité souhaité, il appartient à l'enseignant chercheur de formuler sa demande auprès des services RH qui l'accompagne dans la construction de son projet et l'identification du dispositif le plus adapté. L'université Jean Moulin Lyon 3 sollicite l'avis du Conseil académique en formation restreinte, s'il y a lieu, dans le respect des dispositions réglementaires et après vérification de l'absence d'un conflit d'intérêt dans le cas spécifique où l'enseignant-chercheur a une activité rémunérée pendant sa disponibilité. L'exercice d'une activité rémunérée pendant une période de disponibilité doit faire l'objet d'une demande préalable auprès des services RH par l'enseignant-chercheur concerné, afin que l'absence de conflit d'intérêt puisse être vérifiée, en lien notamment avec le référent déontologue de l'établissement.

L'enseignant-chercheur garde la possibilité d'être réintégré à la fin de sa disponibilité.

La disponibilité est un outil de mobilité fonctionnelle et géographique que l'enseignant-chercheur peut utilement mobiliser pour exercer des missions en dehors de la fonction publique ou pour suspendre temporairement sa carrière d'agent public, dans le cadre notamment d'un projet de reconversion professionnelle ou d'un projet personnel particulier.

6. Les dispositifs de mobilité sortante d'une courte durée

Les enseignants – chercheurs ont la possibilité de recourir à des dispositifs d'une durée plus courte que ceux évoqués ci-dessus qui peuvent être mobilisés dans le cadre d'un projet professionnel particulier .

a. Le congé pour recherches et conversions thématiques (CRCT)

La campagne d'attribution des CRCT se déroule en 2 temps : une campagne nationale au titre du contingent arrêté par le Conseil national des universités (CNU), et une campagne au titre du contingent arrêté par l'établissement. Un enseignant-chercheur peut obtenir, dans le cadre du CRCT, une décharge de son service d'enseignement de 96 heures équivalent travaux dirigés (HETD) soit 1 semestre, ou 192 HETD (2 semestres).

b. Le congé pour projet pédagogique (CPP)

La campagne de CPP est mise en œuvre exclusivement par l'établissement, selon les modalités précisées par une note qui définit les conditions d'attribution et les critères retenus. L'objectif est de soutenir l'investissement des personnels dans la mise en œuvre de projets innovants pour la formation et l'enseignement.

c. La mobilité à l'internationale dans le cadre du programme Erasmus+

L'objectif de la mobilité à l'internationale dans le cadre du programme Erasmus+ est de favoriser le partage de bonnes pratiques et le développement de partenariats internationaux.

Deux types de mobilité à l'internationale sont à la disposition des enseignants-chercheurs et font l'objet de campagne annuelle :

- ✓ le projet « Shadowing » qui a permis de rencontrer individuellement d'autres enseignants-chercheurs en poste au sein des universités partenaires en Europe.
- ✓ le projet « Staff week » qui permet de participer à une semaine thématique pré-organisée par les universités européennes, où des ateliers sont prévus avec la présence d'autres collègues internationaux.

7. La mobilité interne entre unités de recherche

Il n'est pas organisé de campagnes annuelles de mobilité interne entre unités de recherche pour les enseignants-chercheurs de l'Université. Cependant, l'établissement examine le souhait de mobilité interne de tout enseignant-chercheur et fait le lien avec les équipes de recherche concernées.

Tous les dispositifs de mobilité évoqués ci-dessous font l'objet d'une information et d'un accompagnement spécifique des enseignants chercheurs.

III. Les dispositifs d'accompagnement à la mobilité des personnels enseignants-chercheurs

Dans le respect des lignes directrices de gestion du MESRI, l'Université Jean Moulin Lyon 3 accorde une attention particulière à l'accompagnement des enseignants-chercheurs qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de mobilité, qu'elle soit géographique et/ou fonctionnelle.

Des outils d'accompagnement à la mobilité (**3**) sont mis en place en parallèle des dispositifs relatifs la formation tout au long de la vie (**2**) par le pôle RH Métiers et formation (**1**) qui est un acteur central de la politique d'accompagnement RH de l'université Jean Moulin Lyon 3.

1. L'accompagnement à la mobilité par le pôle RH Métiers et Formation :

Forte de sa volonté d'accompagner les enseignants-chercheurs dans leurs projets individuels de mobilité et d'évolution professionnelle, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a créé en 2011 un pôle RH Métiers et Formation au sein de la Direction des ressources humaines de l'établissement. Ce pôle est constitué d'une équipe chargée de la formation, du conseil et de l'accompagnement des personnels de l'établissement, notamment enseignants-chercheurs. Il a pour mission l'information de tous les agents en matière de formation des personnels et l'accompagnement de leurs projets professionnels. La diffusion de l'information (réglementation, dispositifs, actions de formations mises en place...) s'effectue tout au long de l'année par courriel ou via le site intranet. Il est assisté dans sa mission par la Commission de la Formation des Personnels qui a pour missions de réfléchir à la politique à mener en terme de formation des personnels, de statuer sur les demandes individuelles non proposées dans le plan de formation, les demandes de bilan de compétences, de VAE, de congés formation, de CPF. Le service des personnels enseignants, en charge de la gestion administrative de la carrière des enseignants chercheurs, assure systématiquement un relais auprès du pôle RH Métiers et Formation en cas d'expression d'un projet de mobilité par un enseignant-chercheur. Cette transversalité de gestion permet un ajustement des mesures d'accompagnement au plus près des besoins exprimés par les personnels enseignants-chercheurs.

Plusieurs dispositifs spécifiques sont déployés par le pôle RH Métiers et formation afin de soutenir et d'accompagner le développement professionnel et la mobilité fonctionnelle et géographique des enseignants-chercheurs tout au long de leur carrière.

a. La période de professionnalisation pour les maîtres de conférences stagiaires :

Conformément aux dispositions réglementaires les maîtres de conférences stagiaires nouvellement nommés bénéficient d'un dispositif de formation obligatoire de 32HTD lors de leur prise de fonction dans l'établissement, au cours de laquelle ils sont déchargés du service d'enseignement correspondant. Dans ce cadre, le pôle RH Metiers et formations offre aux intéressés un parcours de formation spécifique construit autour de 3 axes : un socle commun de formation à l'environnement professionnel (MOOC de 10h sur « Se

former pour enseigner dans le supérieur »), enrichi par des modules complémentaires à choisir librement dans le catalogue de formation de l'établissement (minimum de 10h de formation dans les différents thèmes proposés) et dans le catalogue du Pôle d'accompagnement à la Pédagogie Numérique (minimum 12h). Ils peuvent ensuite bénéficier d'une formation continuée pendant les 5 années suivantes, afin de consolider ou approfondir leurs compétences.

b. Une offre de formation riche et adaptée à chaque étape de la carrière :

Par le biais d'actions de formations collectives et ou individuelles, l'université Jean Moulin Lyon 3 accompagne l'ensemble des enseignants chercheurs dans leur parcours professionnel et leur développement personnel. La formation professionnelle tout au long de la vie est essentielle au développement des compétences, à la construction et à l'évolution du parcours professionnel : elle favorise à ce titre la mobilité fonctionnelle et géographique. Dans le cadre de la démarche « Convergence », coordonnée pour l'ensemble du site lyonnais par le pôle RH Métiers et formation de l'université Jean Moulin Lyon 3 et qui a pour objectif de proposer et de développer une offre de formation mutualisée entre les différents établissements d'enseignement supérieur membres de la COMUE, les enseignants-chercheurs de l'établissement ont accès à un catalogue de formations mutualisées, proposant annuellement environ 150 formations couvrant la majorité des besoins de formation exprimés par les enseignants-chercheurs . Ils peuvent également, à titre individuel, demander à bénéficier d'une action de formation spécifiquement adaptée afin d'acquérir de nouvelles compétences, nécessaires à la mise en œuvre de leurs missions ou pour anticiper leur évolution, ou encore dans le cadre d'une mobilité professionnelle horizontale ou verticale.

c. Un accompagnement individuel proposé par une chargée d'accompagnement RH - conseillère mobilité carrière (CMC) :

L'université Jean Moulin Lyon 3 a créé en 2019 un poste de conseillère mobilité carrière (CMC) afin d'offrir à l'ensemble de ses personnels, dont les enseignants-chercheurs, un appui individualisé dans la construction de leur parcours professionnels et une aide à l'identification et à la mobilisation de leurs outils de mobilité. Quel que soit le projet de l'intéressé, l'accompagnement proposé par la CMC à l'enseignant-chercheur respecte 2 principes intangibles : l'indépendance de l'enseignant-chercheur (l'agent reste l'acteur de sa démarche de mobilité) et la confidentialité (la prise de rendez-vous s'effectue en ligne sur l'intranet des personnels et l'entretien peut se tenir dans le lieu choisi par l'enseignant-chercheur).

2. Les dispositifs de formation tout au long de la vie au service de la mobilité

En compléments des formations organisées par l'établissement ou mutualisées sur le site lyonnais dans le cadre du dispositif Convergence, chaque enseignant chercheur peut bénéficier des dispositifs statutaires de formation suivants pour bénéficier une action de formation individualisée.

a. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :

Le dispositif de VAE permet de faire reconnaître officiellement ses compétences professionnelles et personnelles acquises par l'expérience professionnelle, associative ou bénévole, en vue de l'obtention d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle.

b. Le Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le CPF, qui remplace le droit individuel à la formation (DIF), constitue un crédit d'heures que chaque enseignant-chercheur peut mobiliser pour ses besoins propres de formation. Il permet d'acquérir, chaque année, des droits à formation dans la limite de 150 heures, qui peuvent être utilisées pour accéder à toute action de formation (hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées) ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle. Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

c. Le Congé de Formation Professionnelle (CFP) :

Les enseignants-chercheurs peuvent bénéficier, en vue d'étendre ou de parfaire leur formation personnelle, d'un congé de formation professionnelle (CFP) pour une durée maximale de 3 ans sur l'ensemble de leur carrière. Ils perçoivent une indemnité mensuelle forfaitaire durant leur CFP, d'une durée maximale de 12 mois fractionnables.

Ces demandes de formation personnelles et individuelles à l'initiative de l'agent font l'objet d'une campagne d'information annuelle qui fixe le calendrier de dépôt des demandes. Elles sont étudiées par la commission de

formation courant mai de l'année n-1.

3. Les outils d'appui au projet de mobilité :

Afin d'accompagner les projets de mobilité des enseignants-chercheurs, des outils d'accompagnements spécifiques sont également mis en œuvre par l'établissement, dans le cadre des dispositions statutaires ou de la labellisation HRS4R obtenue par l'établissement en 2018.

a. Le suivi de carrière :

Le suivi de carrière, prévu par l'article 18-1 du décret n°84-431 du 6 juin 1984, peut être réalisé tous les 5 ans ou à la demande de l'enseignant-chercheur à tout moment. Il prend en compte l'ensemble des activités de l'enseignant-chercheur et lui permet de bénéficier de conseils en carrières formulés par sa section CNU de rattachement.

b. Le bilan de compétences :

Le bilan de compétences permet aux enseignants-chercheurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et motivations. Il sert à définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. Il peut être sollicité auprès de la conseillère mobilité carrière (CMC) de l'établissement.

c. La fiche de poste :

Dans le cadre de sa labellisation HRS4R, l'Université Jean Moulin Lyon s'est engagée dans la formalisation de fiches de poste pour les campagnes de recrutement des enseignants-chercheurs, dont la rédaction garantisse le respect des principes de recrutement ouvert, transparent et basé sur le mérite (OTMR).

Les fiches de postes décrivent l'ensemble des missions d'enseignement et de recherche attendues de l'enseignant-chercheur recruté : c'est donc un élément d'analyse essentiel dans la construction d'un projet de mobilité professionnel, qui permet de construire une stratégie de candidature en adéquation avec le besoin de recrutement exprimé.

PARTIE 3 - Les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels enseignants du second degré

Les enseignants du second degré affectés au sein d'un établissement d'enseignement supérieur bénéficient de dispositifs de mobilité entrante (**I**) et sortante (**II**). Par ailleurs des mesures d'accompagnement sont également prévues (**III**).

I. Les dispositifs de mobilité entrante

Dans le cadre de sa politique de gestion des emplois selon ses priorités stratégiques et les besoins exprimés, l'université Jean Moulin Lyon 3 pourra recourir à la mobilité entrante des enseignants du second degré dans le cadre règlementaire fixé par le Ministre chargé de l'Education Nationale et de la Jeunesse (MENJ).

Ainsi, un enseignant du second degré titulaire peut être affecté à l'université Jean Moulin Lyon 3 selon des modalités fixées par une circulaire annuelle intitulée "Emplois et procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur" qui précise, selon un calendrier articulé autour de 2 campagnes annuelles communes à tous les établissements d'enseignement supérieur les modalités de recrutements à mettre en œuvre (conditions de recevabilité des candidatures, publication des emplois à pourvoir, candidatures, examen et sélection des candidatures ...).

Afin d'assurer le respect des principes d'égalité, de transparence et d'impartialité, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a mis en place spécifiquement une commission ad hoc chargée d'examiner et de classer les candidatures. L'article 51 du règlement intérieur de l'Université Jean Moulin Lyon 3 précise la composition de cette commission et les modalités de recrutement.

Les enseignants du second degré (PRAG, PRCE et PLP) sont nommés par le président de l'université après avis du conseil académique réuni en formation restreinte. Une commission ad hoc composée du président du collège d'experts de la section CNU ou du groupe de sections CNU concerné, du doyen ou directeur de l'UFR dont dépend le poste et du responsable du département d'accueil (pour les facultés des lettres et civilisations, des langues et l'IUT) ainsi que de quatre spécialistes nommés par le président, dont un enseignant au moins du second degré et au moins deux personnes extérieures à l'établissement, émet un avis sur chacune des candidatures après audition des candidats présélectionnés par la commission.

II. Les dispositifs de mobilité sortante

Les personnels enseignants du second degré de l'université Jean Moulin Lyon 3 peuvent se porter candidats,

via le mouvement académique ou selon une approche plus ciblée au fil de l'eau, sur des postes vacants au sein d'autres établissements. Ces opérations peuvent se conduire, selon le cas, par le biais d'un détachement voire d'une mise à disposition. Dans certains cas, l'avis du Président de l'université Jean Moulin Lyon 3 peut être requis. Il est rappelé que ces mobilités sont gérées par les services académiques, les personnels du second degré relevant de l'autorité académique.

Ainsi, un enseignant du second degré affecté à l'Université peut également, à sa demande, retrouver une affectation dans le second degré. Il informe le responsable d'établissement dans des délais permettant à l'établissement de publier le poste vacant

Par ailleurs, il est utile de préciser que les voies de mobilité par concours sont également à la disposition des enseignants du second degré qui souhaitent intégrer notamment le corps des enseignants- chercheurs.

III. L'information et l'accompagnement des enseignants du second degré

Tous les dispositifs de mobilités évoqués ci-dessous font l'objet d'une information et d'un accompagnement spécifique des enseignants du second degré en lien avec leur rectorat d'origine, dans le respect des procédures définies par celui-ci.

Les enseignants du second degré affectés à l'université Jean Moulin Lyon 3 bénéficient également de l'accompagnement du Pôle RH Métiers et Formation de l'établissement dans leurs projets individuels de mobilité et d'évolution professionnelle, dans le cadre fixé par leur autorité de gestion rectoriale.

Délibération n° D2021-05-18-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de la direction des affaires financières,

La liste des marchés conclus par l'université lors de l'année 2020 est transmise pour information aux membres du conseil d'administration.

La liste des marchés de 2020 est annexée à la présente délibération.

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

LISTE DES MARCHES 2020

2020	Intitulé du marché	Forme du marché	Lot	Titulaire	Montant du marché ht
2020-01	Mobiliers - Aménagement d'espaces bureau	AOO	1	KINNARPS	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-01	Mobiliers - Aménagement d'espaces salles libre-service innovante ou de transition	AOO	2	LYON BUREAU	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-01	Mobiliers - Aménagement de salles pédagogiques et informatiques innovantes	AOO	3	LYON BUREAU	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-01	Mobiliers - Mobiliers spécifiques et accessoires	AOO	4	LYON BUREAU	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-02	Déménagement	AOO	UNIQUE	GUIGARD DEMENAGEMENT	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-03	Assurances Flotte auto - UGAP	DEVIS	UNIQUE	UGAP	
2020-04	Maintenance des onduleurs	MAPA	UNIQUE	ASKCO	4 803,00 €
2020-05	FOURNITURE ET POSE DE STORES INTÉRIEURS/EXTÉRIEURS, VOLETS ROULANTS, FILMS D'OCCULTATION ET ANTI-CHALEUR ET DE LA MAINTENANCE CORRECTIVE DE CES ÉQUIPEMENTS	AOO	UNIQUE	FILPROTECTION	141 130,00 €
2020-06	Contrat vente garantie origine	DEVIS ET CGA	UNIQUE	ORIGO	
2020-07	Services téléphones Mobiles - DAE	AC DAE	UNIQUE	SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELÉPHONE (SFR)	
2020-08	Acquisition Lan Wlan	AC DAE	UNIQUE		MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-09	Mobiliers BU - Accueil, tables, assises, accessoires et luminaires des salles de lecture, zones douces, salles de travail en groupe et salles de formation	AOO	1	SILVERA	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-09	Mobiliers BU - Mobiliers de valorisation des collections, rayonnages des collections et chariots publics internes	AOO	2	EKZ	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-09	Mobiliers BU - Etagères mobiles pour conservation dense en magasins (type compactus)	AOO	3	BRUYNEZEL	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-10	Peintures façades DUGAS	MAPA	UNIQUE	CHANEL	90 137,30 €
2020-11	Prestation test développement dictionnaire francophonie	DEVIS ET CGA	UNIQUE	MAKEWAVES	25 725,00 €
2020-12	Logiciels MESRI (Accord cadre MESRI)	Convention via Lille	UNIQUE	SCC	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-13	Maitrise d'œuvre Système Sécurité Incendie	DEVIS ET CGA	UNIQUE	NAMIXIS	33 200,00 €
2020-14	Lecteurs optiques (QCM)	DEVIS ET CGA	UNIQUE	GEDIVOTE	742,00 €
2020-15	Insertion publicitaire	MT	1	SMBG Eduniversal	?
2020-15	Insertion publicitaire	MT	2	EDICOM SAS CGP	3 993,00 €
2020-15	Insertion publicitaire	MT	3	LYON CAPITALE	1 430,00 €
2020-15	Insertion publicitaire	MT	4	SARL ROSEBUD TRIBUNE DE LYON	8 940,00 €
2020-15	Insertion publicitaire	MT	5	MANCHE ATL PRESSE	2 172,00 €
2020-15	Insertion publicitaire	MT	6	COOP'MAG	3 057,00 €
2020-15	Insertion publicitaire	MT	7	EC EXPERTS COMPTABLES RHONE ALPES	3 338,00 €
2020-15	Insertion publicitaire	MT	8	PRITZWALKS LIMITED	980,00 €
2020-15	Insertion publicitaire	MT	9	PUBLIPRINT PROVINCE N°1	6 060,00 €
2020-15	Insertion publicitaire	MT	10	FIGARO CLASSIFIEDS	8 483,00 €
2020-16	Logiciels Oracle MESRI	DEVIS	UNIQUE	SCC	42 004,45 €
2020-17	Logiciel Affluences	GPMT DE COMMANDE	UNIQUE	AFFLUENCES	26 303,65 €
2020-18	Certificat Voltaire	DEVIS ET CGA	UNIQUE	WOONOOZ	24 410,00 €
2020-19	Travaux d'impression - Affiches traceur, lamination, impression directe sur panneaux, bâches, kakémonos	AOO	1	LIPS REPROGRAPHIE	180 000,00 €
2020-19	Travaux d'impression - Feuillets, flyers, plat de couverture, cartons simples, dépliants, pochettes à rabat, tête de lettres	AOO	2	IDMM IMPRIMERIE	40 000,00 €
2020-19	Travaux d'impression - Brochures	AOO	3	IDMM IMPRIMERIE	130 000,00 €
2020-20	Location SARL COTE PARC (Séminaire droit international)	CGA	UNIQUE	COTE PARC	23 354,00 €
2020-21	Travaux Système Sécurité Incendie	MAPA	UNIQUE	SPIE	587 000,00 €
2020-22	DEVENU 2021-01 - Climatisation ventilation chauffage				
2020-23	Contrôle Réglement Batiments - UGAP	VIA UGAP	UNIQUE	UGAP	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-24	Maintenance outil de gestion de l'intranet (Kosmos)	DEVIS ET CGA	UNIQUE	KOSMOS	28 789,79 €
2020-25	Cyberdéfense Darktrace	DEVIS ET CGA	UNIQUE	SCC	33 333,33 €
2020-26	Travaux Impression (enveloppes entêtes, cartes visites...)	DEVIS ET CGA	UNIQUE	IMPRIMERIE DESPESSE	4 629,00 €
2020-27	DEVENU 2021-04 - Vêtements logistique et maintenance				
2020-28	Produit Hygiène Covid19	CGA UGAP	UNIQUE	UGAP	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-29	Curage, débouchage des canalisations	MAPA	UNIQUE	SUEZ	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-30	Travaux Miroiterie	MAPA	UNIQUE	TARGE	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-31	ACADEM IAE	MT	UNIQUE	RIMAONE	19 200,00 €
2020-32	Cartes carburants péages	AC DAE	UNIQUE	DAE	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-33	Renovation ascenseurs - appareils sites lyonnais (22 appareils au total)	MAPA	1	OTIS	36 900,00 €
2020-33	Renovation ascenseurs - appareils site Bourg en Bresse (2 appareils au total)	MAPA	2	OTIS	11 440,00 €
2020-34	Sirènes maintenance	DEVIS ET CGA	UNIQUE	PREV'INTER	8 190,00 €
2020-35	Conseil Expertise Audit SSInfo - Conseil – Expertises : prestations d'études, de veille et interventions de sécurité, assistance à maîtrise d'ouvrage et formation	AC DAE	1	CGI	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-35	Conseil Expertise Audit SSInfo - Audit – Tests de conformité : audits portant sur les systèmes d'information, les activités et infrastructures qui leurs sont liées et les organisations. Tests d'intrusion, actions préventives de sécurisation, actions curatives en cas d'atteinte à la sécurité d'une infrastructure ou d'un SI	AC DAE	2	WAVESTONE SA	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-36	Système visioconférence CISCO WEBEX (salle de cours)	DEVIS ET CGA	UNIQUE	SFR	23 231,88 €
2020-37	Vérification technique et réglementaire équipement incendie	DEVIS ET CGA	UNIQUE	DIVISION INCENDIE SERVICES	930,60 €
2020-38	Extension Darktrace	MARCHE UGAP	UNIQUE	UGAP	69 600,00 €
2020-39	Développement outil planning BU	DEVIS ET CGA	UNIQUE	BIBLIBRE	10 220,00 €
2020-40	Assistant maître d'ouvrage Assurances	AC RUE	UNIQUE	PROTECTAS	2 335,00 €
2020-41	Travaux Canalisation vers BU	DEVIS ET CGA	UNIQUE	SUEZ RV OSIS SUD-EST	39 980,00 €
2020-42	Système WEBEX Caillermer	DEVIS ET CGA	UNIQUE	SFR	16 191,03 €
2020-43	Vote Electronique acquisiLogic	DEVIS ET CGA	UNIQUE	NEOVOTE	34 000,00 €
2020-44	Interdata Logiciels Réseau		UNIQUE		MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-45	Développement dictionnaire Francophonie	MAPA	UNIQUE	MNEMOTIX	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-46	FabLabIAE	DEVIS ET CGA	UNIQUE	NOLDUS	28 461,00 €
2020-47	Mobilier jardin Efactory	DEVIS ET CGA	UNIQUE		MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-48	Refonte Infrastructure Réseau	MARCHE UGAP	UNIQUE	UGAP	MARCHE A BONS DE COMMANDES
2020-49	Logiciel ESR	CONVENTION UDI	UNIQUE		1 964,14 €
2020-50	Cartes cadeaux	DEVIS ET CGA	UNIQUE	ILLICADO	30 349,00 €
2020-51	Acquisition bacs Tri sélectifs	DEVIS ET CGA	UNIQUE	NATUREN	1 753,20 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION

25 mai 2021

Délibération n° D2021-05-19-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-Ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de la direction des affaires juridiques, générales et des archives (SAJGA),

L'arrêté n° 21-139 portant interdiction d'accès aux locaux de l'université Jean Moulin est transmis pour information aux membres du conseil d'administration.

L'arrêté n° 21-175 portant prolongation de l'interdiction d'accès aux locaux de l'université Jean Moulin est transmis aux membres du conseil d'administration.

Les arrêtés n° 21-139 et 21-175 sont annexés à la présente délibération.

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique

Gilles BONNET

**PORTANT PROLONGATION D'UNE INTERDICTION
D'ACCÈS AUX LOCAUX DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN**

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 712-8 ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 222-23 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la jurisprudence du Conseil d'État du 27 février 2019, n° 410644, mentionnée au Lebon ;

Vu le courrier du 17 mai 2021 par lequel le président de l'université saisit le président de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers à l'encontre de Monsieur

Considérant que, le lundi 29 mars 2021, Madame, étudiante en de l'université Jean Moulin Lyon 3, a déposé plainte pour des faits de viol contre Monsieur, étudiant de sa promotion ;

Considérant que, le jeudi 1^{er} avril 2021, M., le père de Mme, a sollicité la direction de l'IAE pour que des dispositions soient prises afin d'éloigner M.de sa fille ;

Considérant que, le mardi 06 avril 2021, Mme a confirmé oralement à la responsable de mon service juridique, être en parfait accord avec les démarches entreprises par son père ;

Considérant que, le jeudi 15 avril 2021, M. a réitéré sa demande que des mesures d'éloignement de l'agresseur de sa fille soient prises, indiquant que cette dernière n'est pas psychologiquement en mesure de supporter la présence de son agresseur présumé pendant ses cours ;

Considérant que, le 15 avril 2021, par l'arrêté n° 21-139, le président de l'université a pris une mesure d'interdiction d'accès de trente jours à l'encontre de M. ;

Considérant que, le vendredi 16 avril 2021, Mme a donné mandat à son père, M., et sa mère, Mme, pour la représenter, agir en son nom, et obtenir toutes informations en rapport avec ce dossier auprès de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Considérant que l'arrêté n° 21-139 du 15 avril 2021 a été notifié à M. le 19 avril 2021, l'interdiction d'accès court jusqu'au 18 mai inclus ;

Considérant que, lors d'une conversation téléphonique du 12 mai 2021, Mme a réitéré et précisé ses accusations à l'encontre de M. auprès de M. Marc BONINCHI, directeur de cabinet du président ; elle a également réclamé l'engagement d'une procédure disciplinaire ;

Considérant que, le même jour, Mme a confirmé ses déclarations orales dans un courriel électronique qu'elle m'a adressé ;

Considérant que les faits reprochés sont d'une particulière gravité ;

**PORTANT PROLONGATION D'UNE INTERDICTION
D'ACCÈS AUX LOCAUX DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN**

Considérant que, le 17 mai 2021, ces nouvelles précisions quant aux faits m'ont conduit à engager une procédure disciplinaire à l'encontre de M. ;

Considérant que l'enquête de police judiciaire sur cette affaire est toujours en cours ;

Considérant que dans ce contexte de poursuite de l'enquête de police et d'ouverture d'une procédure disciplinaire, il existe une « menace de désordre » dans l'hypothèse où M. et Mme auraient à se trouver dans une même salle de cours, que celle-ci soit virtuelle ou physique ;

Considérant qu'il est donc nécessaire d'écartier temporairement M. des locaux physiques et virtuels de l'université Jean Moulin pour assurer la sécurité et la sérénité de Mme et de l'ensemble de la promotion ;

Considérant néanmoins que M. doit être mis en mesure de pouvoir poursuivre ses études,

Arrête

Article 1^{er} – L'article 3 de l'arrêté n° 21-139 du 15 avril 2021 portant interdiction d'accès aux locaux de l'université Jean Moulin est remplacé par un article rédigé comme suit :

« *Cette interdiction prend effet à compter de sa notification. Elle reste en vigueur jusqu'à la décision définitive de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers sur l'action disciplinaire engagée à l'encontre de Monsieur* ».

Article 2 – L'annexe « *emploi du temps* » mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté n° 21-139 du 15 avril 2021 portant interdiction d'accès aux locaux de l'université Jean Moulin est remplacée par une nouvelle annexe jointe au présent arrêté. Des modifications non substantielles sont susceptibles d'affecter cet emploi du temps.

Article 3 – La directrice générale des services de l'université Jean Moulin est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 17 mai 2021,

Pour le président de l'université Jean Moulin Lyon 3,
et par délégation,

Le directeur de cabinet,
Vice-président chargé des affaires générales et juridiques,

Marc BONINCHI

Voies et délais de recours :

Si vous estimatez que cette décision est contestable, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.



**PORANT INTERDICTION D'ACCÈS AUX LOCAUX
DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN**

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 712-8 ;

Vu le code pénal, notamment ses articles et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la jurisprudence du Conseil d'État du 27 février 2019, n° 410644, mentionnée au Lebon,

Considérant que, lundi 29 mars 2021, Mme....., étudiante en de l'université Jean Moulin Lyon 3, a déposé plainte pour des faits contre Monsieur, étudiant de

Considérant que, le jeudi 1^{er} avril 2021, M., le père, a sollicité lapour que des dispositions soient prises afin d'éloigner M. ;

Considérant que, le mardi 06 avril 2021, Mme a confirmé oralement à la responsable de mon service juridique, être en parfait accord avec les démarches entreprises par son père ;

Considérant que, le jeudi 15 avril 2021, a réitéré sa demande que des mesures d'éloignement de l'agresseur de sa fille soient prises, indiquant que cette dernière n'est pas psychologiquement en mesure de supporter la présence de son agresseur présumé pendant ses cours ;

Considérant qu'en l'état des documents transmis à l'université, à savoir un récépissé de dépôt de plainte et le procès-verbal afférent, masqué de tous les éléments factuels circonstanciés, aucun élément ne permet ainsi d'étayer les accusations à l'encontre de M. ;

Considérant néanmoins que les faits reprochés sont d'une particulière gravité et qu'aucun élément porté à ma connaissance ne permet de douter du témoignage de ;

Considérant que cette situation, constituée du seul dépôt de plainte de Mme, est de nature à constituer une « menace de désordre » si M. et Mme avaient à se trouver dans une même salle de cours, que celle-ci soit virtuelle ou physique ;

Considérant qu'il est donc nécessaire d'écartier temporairement M. des locaux physiques et virtuels de l'université Jean Moulin pour assurer la sécurité et la sérénité de Mme et de l'ensemble de la promotion

Considérant néanmoins que M. doit être mis en mesure de pouvoir poursuivre ses études,

Arrête



PORTANT INTERDICTION D'ACCÈS AUX LOCAUX
DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN

Article 1^{er} – Est interdit à Monsieur né le à d'accéder aux locaux de l'université Jean moulin dans lesquels étudie Madame et notamment :

- Les salles de cours physiques, les salles de cours virtuelles, dont le lien de connexion est unique pour chaque cours, en fonction de l'emploi du temps figurant en annexe du présent arrêté ;
- Plus largement, tout local de l'université Jean Moulin lorsque Mme s'y trouve.

Article 2 – Le contenu des cours auxquels M. n'aura pu avoir accès en raison de la présente interdiction de présence dans les salles lui sera transmis sous un autre format. Il bénéficiera également d'épreuve de substitution si des exercices de contrôle continu devaient avoir lieu en son absence.

Article 3 – Cette interdiction prend effet à compter de sa notification pour une durée de trente jours.

Article 4 – La directrice générale des services de l'université Jean Moulin est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 15 avril 2021,

Pour le président de l'université Jean Moulin Lyon 3,
et par délégation,

Le Vice-président chargé du Conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique,
Premier vice-président,

Gilles BONNET

Voies et délais de recours :

Si vous estimatez que cette décision est contestable, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

25 mai 2021

Délibération n° D2021-05-20-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par le comité technique du 21 mai 2021,

Sur proposition de la direction des ressources humaines,

Le calendrier d'ouverture des locaux de l'année universitaire 2021/2022 a été adopté par le comité technique lors de la séance du 21 mai 2021 et transmis pour information aux membres du conseil d'administration.

Le calendrier d'ouverture des locaux 2021/2022 de l'université Jean Moulin est annexé à la présente délibération.

Lyon, le 25 mai 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET

JUILLET 2021 à JANVIER 2022

JUILLET		BU manu /BDP	BU MILC	AOUT		BU manu /BDP	BU MILC	SEPTEMBRE		BU manu /BDP	BU MILC	OCTOBRE		BU manu /BDP	BU MILC	NOVEMBRE		BU manu /BDP	BU MILC	DECEMBRE		BU manu /BDP	BU MILC	JANVIER		BU manu /BDP	BU MILC		
JE	1			DI	1			ME	1			VE	1			LU	1			ME	1					SA	1		
VE	2			LU	2			JE	2			SA	2			MA	2			JE	2					DI	2		
SA	3			MA	3			VE	3			DI	3			ME	3			VE	3					LU	3		
DI	4			ME	4			SA	4			LU	4			JE	4			SA	4					MA	4		
LU	5			JE	5			DI	5			MA	5			VE	5			DI	5					ME	5		
MA	6			VE	6			LU	6			ME	6			SA	6			LU	6					JE	6		
ME	7			SA	7			MA	7			JE	7			DI	7			MA	7					VE	7		
JE	8			DI	8			ME	8			VE	8			LU	8			ME	8					SA	8		
VE	9			LU	9			JE	9			SA	9			MA	9			JE	9					DI	9		
SA	10			MA	10			VE	10			DI	10			ME	10			VE	10					LU	10		
DI	11			ME	11			SA	11			LU	11			JE	11			SA	11					MA	11		
LU	12			JE	12			DI	12			MA	12			VE	12			DI	12					ME	12		
MA	13			VE	13			LU	13			ME	13			SA	13			LU	13					JE	13		
ME	14			SA	14			MA	14			JE	14			DI	14			MA	14					VE	14		
JE	15			DI	15			ME	15			VE	15			LU	15			ME	15					SA	15		
VE	16			LU	16			JE	16			SA	16			MA	16			JE	16					DI	16		
SA	17			MA	17			VE	17			DI	17			ME	17			VE	17					LU	17		
DI	18			ME	18			SA	18			LU	18			JE	18			SA	18					MA	18		
LU	19			JE	19			DI	19			MA	19			VE	19			DI	19					ME	19		
MA	20			VE	20			LU	20			ME	20			SA	20			LU	20					JE	20		
ME	21			SA	21			MA	21			JE	21			DI	21			MA	21					VE	21		
JE	22			DI	22			ME	22			VE	22			LU	22			ME	22					SA	22		
VE	23			LU	23			JE	23			SA	23			MA	23			JE	23					DI	23		
SA	24			MA	24			VE	24			DI	24			ME	24			VE	24					LU	24		
DI	25			ME	25			SA	25			LU	25			JE	25			SA	25					MA	25		
LU	26			JE	26			DI	26			MA	26			VE	26			DI	26					ME	26		
MA	27			VE	27			LU	27			ME	27			SA	27			LU	27					JE	27		
ME	28			SA	28			MA	28			JE	28			DI	28			MA	28					VE	28		
JE	29			DI	29			ME	29			VE	29			LU	29			ME	29					SA	29		
VE	30			LU	30			JE	30			SA	30			MA	30			JE	30					DI	30		
SA	31			MA	31							DI	31							VE	31					LU	31		

horaires établissement horaires normaux 07h30/21h00

fermeture 19h00

fermeture 17h00

fermeture

congés scolaire

horaires BU Manu 08h30/22h00
08h30/20h00

08h30/19h00

09h00/18h00

samedi 09h30/17h00

dimanche 10h00/18h00 MANU et BDP

horaires BDP 08h30/22h00
08h30/19h00

08h30/19h00

08h30/18h30

samedi 09h30/17h00

horaires BU MILC 08h30/19h00

08h30/18h30

samedi 09h30/16h30

FEVRIER à AOUT 2022

FÉVRIER		BU manu /BDP	BU MILC	MARS		BU manu /BDP	BU MILC	AVRIL		BU manu /BDP	BU MILC	MAI		BU manu /BDP	BU MILC	JUIN		BU manu /BDP	BU MILC	JUILLET		BU manu /BDP	BU MILC	AOUT		BU manu /BDP	BU MILC	
MA	1			MA	1			VE	1			DI	1	RED	RED	ME	1			VE	1			LU	1	RED	RED	
ME	2			ME	2			SA	2	GREEN	GREEN	LU	2			JE	2			SA	2	GREEN	RED	MA	2			
JE	3			JE	3			DI	3	RED	PURPLE	RED	MA	3			VE	3			DI	3	RED	RED	ME	3		
VE	4			VE	4			LU	4			ME	4			SA	4	RED	RED	LU	4			JE	4			
SA	5	GREEN	GREEN	SA	5	GREEN	GREEN	MA	5			JE	5			DI	5	RED	RED	MA	5			VE	5			
DI	6	RED	PURPLE	DI	6	RED	PURPLE	ME	6			VE	6			LU	6	RED	RED	ME	6			SA	6			
LU	7			LU	7			JE	7			SA	7	GREEN	GREEN	MA	7			JE	7			DI	7			
MA	8			MA	8			VE	8			DI	8	RED	RED	ME	8			VE	8			LU	8			
ME	9			ME	9			SA	9	GREEN	GREEN	LU	9			JE	9			SA	9	GREEN	RED	MA	9			
JE	10			JE	10			DI	10	RED	PURPLE	RED	MA	10			VE	10			DI	10	RED	RED	ME	10		
VE	11			VE	11			LU	11			ME	11			SA	11	GREEN	GREEN	LU	11			JE	11			
SA	12	GREEN	GREEN	SA	12	GREEN	GREEN	MA	12			JE	12			DI	12	RED	PURPLE	RED	MA	12			VE	12		
DI	13	RED	PURPLE	DI	13	RED	PURPLE	ME	13			VE	13			LU	13			ME	13	BLUE		SA	13			
LU	14			LU	14			JE	14			SA	14	GREEN	GREEN	MA	14			JE	14	RED	RED	DI	14			
MA	15			MA	15			VE	15			DI	15	RED	PURPLE	RED	ME	15			VE	15	BLUE		LU	15		
ME	16			ME	16			SA	16	GREEN	GREEN	LU	16			JE	16			SA	16	RED	RED	MA	16			
JE	17			JE	17			DI	17	RED	RED	MA	17			VE	17			DI	17	RED	RED	ME	17			
VE	18			VE	18			LU	18	RED	RED	ME	18			SA	18	GREEN	GREEN	LU	18	BLUE		JE	18	BLUE		
SA	19	GREEN	GREEN	SA	19	GREEN	GREEN	MA	19			JE	19			DI	19	RED	PURPLE	RED	MA	19	BLUE		VE	19		
DI	20	RED	PURPLE	DI	20	RED	PURPLE	ME	20			VE	20			LU	20			ME	20	BLUE		SA	20	RED	RED	
LU	21			LU	21			JE	21			SA	21	GREEN	GREEN	MA	21			JE	21			DI	21	RED	RED	
MA	22			MA	22			VE	22			DI	22	RED	PURPLE	RED	ME	22			VE	22	BLUE		LU	22	BLUE	
ME	23			ME	23			SA	23	GREEN	GREEN	LU	23			JE	23			SA	23	RED	RED	MA	23			
JE	24			JE	24			DI	24	RED	PURPLE	RED	MA	24			VE	24			DI	24			ME	24		
VE	25	BLUE	YELLOW	VE	25			LU	25			ME	25			SA	25	GREEN	GREEN	LU	25			JE	25			
SA	26	RED	RED	SA	26	GREEN	GREEN	MA	26			JE	26	RED	RED	DI	26	RED	PURPLE	RED	MA	26	BLUE		VE	26	BLUE	
DI	27			DI	27	RED	PURPLE	ME	27			VE	27			LU	27			ME	27			SA	27	RED	RED	
LU	28			LU	28			JE	28			SA	28	GREEN	GREEN	MA	28			JE	28			DI	28			
				MA	29			VE	29			DI	29	RED	PURPLE	RED	ME	29			VE	29			LU	29		YELLOW
				ME	30			SA	30	GREEN	GREEN	LU	30			JE	30			SA	30	RED	RED	MA	30		YELLOW	
				JE	31							MA	31							DI	31	RED	RED	ME	31		YELLOW	

horaires établissement horaires normaux 07h30/21h00

fermeture 19h00

fermeture 17h00

fermeture

congés scolaire

horaires BU Manu 08h30/22h00
08h30/20h00

08h30/19h00

09h00/18h00

samedi 09h30/17h00

dimanche 10h00/18h00 MANU et BDP

horaires BDP 08h30/22h00
08h30/19h00

08h30/19h00

08h30/18h30

samedi 09h30/17h00

samedi 09h30/16h30

horaires BU MILC 08h30/19h00

Délibération n° D2021-05-21-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 mai 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-Ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par le comité technique du 21 mai 2021,

Sur proposition de la direction des ressources humaines,

Le calendrier des congés administratifs et universitaires de l'année 2021/2022 a été adopté par le comité technique lors de la séance du 21 mai 2021 et transmis pour information aux membres du conseil d'administration.

Le calendrier des congés administratifs et universitaires de l'année 2021/2022 de l'université Jean Moulin est annexé à la présente délibération.

Lyon, le 25 mai 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique


Gilles BONNET



DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

Note à l'attention de :

Madame et MM. les Doyens et Directeurs des Facultés et des Instituts
Mmes et MM. les Directeurs des services communs et généraux
Mmes et MM. les Chefs des services centraux et communs
Mmes et MM. les Responsables administratifs des Facultés et des Instituts

Objet : congés administratifs et congés universitaires 2021-2022

J'ai l'honneur de vous faire connaître que **les congés administratifs et universitaires** sont fixés, pour l'année universitaire **2021-2022**, de la manière suivante :

Congés administratifs pour le personnel	
vacances de Noël	du jeudi 23 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022 inclus
vacances d'été	du samedi 23 juillet 2022 au mercredi 17 août 2022 inclus

Congés universitaires pour les étudiants	
vacances de la Toussaint	du samedi 30 octobre 2021 au dimanche 7 novembre 2021 inclus*
vacances de Noël	du jeudi 23 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022 inclus*
vacances d'hiver	du samedi 19 février 2022 au dimanche 27 février 2022 inclus*
vacances de printemps	du samedi 23 avril 2022 au dimanche 1 ^{er} mai 2022 inclus*

* modulable selon les composantes
(voir calendrier universitaire)

Lyon, le
Pour le Président de l'université et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe

Manufacture des Tabacs

1C avenue des Frères Lumières
CS 78242
69372 LYON CEDEX 08

Tél. +33 (0)4 78 78 70 05
www.univ-lyon3.fr